

U d' / of Ottawa



39003002778834

9 1969





Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

DICTIONNAIRE
DES
FAMILLES FRANÇAISES
ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIX^e siècle

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE

200 exemplaires seulement, non mis dans le commerce.

N^o 12

Chart d'Est-Angel,

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

ANCIENNES OU NOTABLES

A la fin du XIX^e siècle

PAR

C. D'E.-A.

TOME NEUVIÈME

CAS-CHA



ÉVREUX

IMPRIMERIE CHARLES HÉRISSEY

PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

4, RUE DE LA BANQUE, 4

1910



DICTIONARY
OF THE
ENGLISH LANGUAGE
EDITED BY
JAMES H. MONROE

CS
598
.C5
1903
V. 9

DICTIONNAIRE

DES

FAMILLES FRANÇAISES

C

CASTELLAN (de). Armes : *d'argent à trois sangliers de sable, 2 et 1.*

La famille DE CASTELLAN appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de Bretagne.

Elle a eu pour berceau la seigneurie de son nom, située sur le territoire de la paroisse de Saint-Martin-sur-Oust, dans l'ancien diocèse de Vannes, qu'elle a possédée de toute ancienneté. Renée de Castellan, dernière représentante de la branche aînée de la famille et héritière de la terre de Castellan, épousa en 1589 François de Carné, Sgr de Rosampoul, gouverneur de Morlaix pour le compte de la Ligue; elle soutint avec lui dans cette ville, en 1594, un siège mémorable contre les troupes du maréchal d'Aumont. En 1716 la seigneurie de Castellan reentra en vertu du retrait lignager dans la famille de ses possesseurs primitifs; un nouveau mariage la fit passer en 1811 dans la famille Borel de Bottemont; elle appartient de nos jours à la famille de la Ruée.

La famille de Castellan a pour premier auteur connu un Perrot de Castellan, écuyer, qui est mentionné en 1375 dans des montres d'Olivier de Clisson. Elle figura de 1426 à 1536 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Vannes et fut maintenue dans sa noblesse d'extraction, sur preuves de huit générations, par arrêt des commissaires de la réformation du 5 décembre 1668. Cet arrêt fait remonter la filiation à Jean de Castellan dont le fils, François, décédé avant 1523, avait épousé avant 1480 Catherine, héritière de la seigneurie de Bignac, en la paroisse de Saint-Congard, au diocèse de Vannes. Ce François de Castellan fut le bisaïeul d'un autre François de Castellan, sieur du Bois, en la paroisse de Saint-Vincent-sur-Oust, qui épousa en 1553 Renée de Bellouan.

Sévère-Armand de Castellan fut admis en 1740 parmi les pages de la Grande Écurie. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Louis-Joseph de Castellan, né en 1752 à Peillac, au diocèse de Vannes, fit en 1770 pour être admis parmi les pages de la même Écurie.

François-Emmanuel et Louis-Sévère de Castellan signèrent en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne.

La famille de Castellan a fourni des officiers de terre distingués dont l'un fut nommé en 1783 brigadier des armées navales, un chevalier de Saint-Lazare en 1612, un chevalier de l'Ordre du Roi en 1658, etc..

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Carné 1589, d'Andigné, de Parcevaux 1888, de Bellouan 1575, Borel de Bottemont 1811, Potier de Courcy 1877, Bonnier de la Coquerie 1696, de Kermarec 1783, de Bodéan vers 1652, Hérisson de Beauvoir 1723, de Cleux du Gage, de la Ruée 1788, de Kérémar, de Suyrot, de Talhouet, etc.

Il a existé en Provence une famille DE CASTELLAN, OU DE CASTELLANI, qui portait pour armes : *de gueules à un château sommé de deux tours d'or, maçonnées de sable*. Artefeuil, qui a donné une généalogie de cette famille, reproduite plus tard par la Chesnaye des Bois, en fait remonter la filiation à Étienne-Lanusa Castellani, florentin, qui, ayant pris parti pour les Français contre Charles-Quint, dut, après le succès définitif de celui-ci, quitter sa patrie pour venir se fixer à Marseille. François de Castellan fut maintenu dans sa noblesse le 16 juillet 1668 par jugement des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence. Son fils, Jean-François de Castellan, baptisé en 1674, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 6 août 1710 par jugement du premier président Cardin le Bret. La famille de Castellan était représentée sous Louis XVI par Pompée de Castellan qui avait épousé en 1741 Anne d'Albert et qui en avait deux fils.

On trouve encore que Noel-Georges CASTELLAN, né en 1764 à Smyrne, en Asie Mineure, colonel d'infanterie, fut créé baron de l'Empire par lettres du 15 septembre 1811. Le colonel Castellan reçut les armes suivantes : *coupé au 1 d'or à un casque de sable, grillé et taré de front, panaché de gueules ; au 2 d'azur à deux tours carrées, réunies par un mur crénelé, le tout d'argent, ouvert et maçonné de sable, et soutenu d'argent ; au franc quartier des barons militaires*.

Il existe enfin de nos jours à Paris une famille CASTELLAN DE MONTRY dont le chef est connu sous le titre de comte et sur laquelle on n'a pu se procurer aucun renseignement.

CASTELLANE (de). Armes : *de gueules à un château d'or, ouvert, crénelé et sommé de trois tours de même, maçonnées de sable, celle du milieu plus élevée que les deux autres.* — Les branches de Salernes et de Majastres ont souvent brisé ces armes *de trois fleurs de lys d'or, une à chaque flanc du château et une en pointe.* — Couronne : *de Prince* (ou *ducate fermée*). — Tenants : *deux sauvages tenant chacun une massue d'or.* — Cimier : *un sauvage de même.* — L'écu enveloppé d'un *manteau de pair de France.* — Devise : *May d'honneur que d'hounours.* — Sobriquet du roi René : *Dissolution de Castellane.*

La haute antiquité de la maison DE CASTELLANE, la situation considérable qu'occupaient ses premiers auteurs connus, ses vastes possessions, le grand nombre d'hommes éminents qui ont illustré son nom en font à tous égards une des premières de la noblesse française. Il en existe de nombreuses généalogies imprimées et on trouvera sur elle de volumineux dossiers dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On trouvera enfin dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1894 un intéressant résumé de sa généalogie¹.

Elle tire son nom de la petite ville de Castellane, située dans l'ancien diocèse de Senez, en Haute-Provence, aujourd'hui sous-préfecture du département des Basses-Alpes, dont ses premiers auteurs possédaient la seigneurie en toute souveraineté dès le x^e siècle. On ne connaît pas bien l'origine des sires de Castellane. La plupart des historiens anciens ont voulu les faire descendre d'un cadet de la maison royale de Castille qui, étant venu se fixer en Provence, y aurait bâti la forteresse de Castellane ; mais il paraît aujourd'hui établi que l'existence de cette forteresse de Castellane (Petra Castellana) est antérieure à celle du royaume de Castille. Remerville, auteur d'une savante *Histoire de la ville d'Apt*, fait descendre les Castellane d'un Engilbert, qui aurait été le fils d'un Bertillon, ou Berlion, lui-même troisième fils de Thibaud, ou Théobald, comte d'Arles et de Provence, et de Berthe de Lorraine, fille du roi Lothaire II, remariée dans la suite au marquis de Toscane. Cet Engilbert aurait épousé, toujours d'après Remerville, une dame appelée Ema qui lui aurait apporté de vastes domaines au diocèse d'Apt. Il en aurait eu plusieurs fils qui auraient proclamé leur indépendance et qui l'auraient soutenue les armes à la main contre les rois d'Arles et de Provence. L'aîné de ces fils, Robert, aurait été le fondateur de la puissante maison de Glandevés, éteinte

¹ On a suivi dans cette notice pour l'ordre des branches et des rameaux le travail donné par le vicomte Révérend dans l'*Annuaire de la Noblesse* ; mais ce travail n'est pas tout à fait conforme à celui d'Artefeuil, copié plus tard par la Chesnaye des Bois.

au **xix^e siècle**, tandis qu'un des puînés, Arbald, Sgr de Rossillon, de Castellane, etc., vivant dans la deuxième moitié du **x^e siècle**, aurait été l'auteur de la maison de Castellane. Arbald aurait lui-même eu plusieurs fils dont l'un, Hugo, fut évêque de Senez et dont un autre, Pons-Pulverel, aurait continué la descendance. Le comte Caïs de Pierlas, auteur du *XI^e siècle dans les Alpes-Maritimes*, a émis d'autre part l'opinion que les Castellane descendaient des marquis de Toscane, gouverneurs ou comtes de Provence. D'autres auteurs, enfin, les font descendre d'un seigneur appelé Guillaume qui, au cours du **x^e siècle**, aurait profité de la décadence de l'Empire pour s'emparer de la citadelle de Castellane.

Ce qui est certain, c'est que dès la fin du **x^e siècle** les sires de Castellane occupaient dans la Haute-Provence un rang exceptionnel, y étaient à la tête d'un petit état indépendant et battaient monnaie. M. Iznard, archiviste des Basses-Alpes, s'exprime en ces termes dans son introduction à *l'Inventaire des Archives départementales des Basses-Alpes* : « Les barons de Castellane, investis du pouvoir souverain possédèrent seuls jusqu'à la fin du **xiii^e siècle** l'administration de la justice dans cette partie de la Haute-Provence où ils instituèrent les tribunaux et nommaient les juges. Même après avoir été contraints à prêter hommage aux comtes de Provence ces puissants feudataires conservèrent la plénitude de l'autorité qu'ils exerçaient sur leurs vasseaux... »

On considère d'ordinaire la filiation comme à peu près établie depuis un Boniface, sire, ou baron, de Castellane, qui en 1089 fut choisi avec d'autres seigneurs provençaux pour servir d'arbitre entre les abbés de Saint-Victor-les-Marseille et de Saint-Honoré de Lérins. Boniface fut aussi garant d'Ildephonse, comte de Provence, dans un traité que celui-ci passa avec le comte de Nice. D'après Remerville ce seigneur aurait été un des fils de Pons-Pulverel, mentionné plus haut. Laugier, sire de Castellane, qu'on lui attribue pour fils, est mentionné dans plusieurs actes du commencement du **xii^e siècle**. Boniface II, fils présumé du précédent, fut avec le comte de Forcalquier le premier des grands seigneurs du pays qui consentirent en 1146 à prêter hommage à Tarascon à Bérenger, comte de Provence. Boniface III, baron de Castellane, Sgr de Salernes, successeur de Boniface II, refusa au contraire de rendre hommage au Comte, alléguant que les rois d'Arles et les Empereurs avaient inféodé ses seigneuries à ses ancêtres en toute souveraineté; Ildephonse, roi d'Aragon et comte de Provence, vint alors mettre le siège devant la ville de Castellane et s'en empara; Boniface, réfugié à Grasse, dut en octobre 1189 rendre hommage pour toutes les terres qu'il possédait. Un autre Boniface, baron de

Castellane, petit-fils du précédent, accrut encore par différents héritages le riche patrimoine de ses ancêtres. Il rendit hommage au comte de Provence le 4 des calendes de février 1226 comme seigneur des ville, château et roche de Castellane et ses dépendances, Salernes, Villecroze, Entrecasteaux, Esparron, Majastres, etc., etc. Il avait épousé Agnès Spata, ou Spada, héritière de la seigneurie de Riez. Il en eut au moins deux fils, Boniface, dit de Riez, et autre Boniface, dit Galbert, qui furent les auteurs de deux grandes branches. Ces deux branches de la maison de Castellane se sont subdivisées en un très grand nombre de rameaux dont plusieurs se sont perpétués jusqu'à nos jours. Les représentants de ces divers rameaux furent maintenus dans leur noblesse en 1667, 1668 et 1669 par jugements des commissaires du Roi chargés de la recherche des faux nobles en Provence.

L'auteur de la branche aînée, Boniface, baron de Castellane, Sgr de Riez, Saint-Martin, etc., fut décapité à Marseille en 1247 pour avoir suscité une insurrection des Marseillais contre Charles d'Anjou, comte de Provence ; sa terre de Castellane fut en même temps confisquée. De son mariage avec Alix des Baux, fille du vicomte de Marseille, il laissa deux fils : Boniface, surnommé le prince de Castellane, brillant troubadour qui accompagna en 1264 Charles d'Anjou, comte de Provence, dans son expédition de Naples et qui mourut sans enfants peu de temps après, et Hugues de Castellane, dit des Baux, chevalier, qui continua la descendance. Celui-ci fut le quadrisaïeul de Florens de Castellane, chevalier Sgr d'Allemagne, qui épousa Florie de Blacas de Beaudinar dans la seconde moitié du xiv^e siècle et dont les trois fils, Boniface, Esparron et Jean, furent les auteurs des trois grands rameaux de la branche aînée.

L'auteur du premier rameau, Boniface de Castellane, Sgr d'Allemagne, épousa Antoinette de Pontevès, fille du vicomte de Bargème. Il en eut trois fils, Antoine, Sgr d'Allemagne, marié à Honorée de Glandevés, Claude, Sgr de Gassin, et Jean, chevalier de Rhodes, mort bailli de Manosque et commandeur de Puimoisson, en faveur desquels il fit son testament le 16 février 1440. L'aîné de ces trois frères eut lui-même trois fils : 1^o Boniface, Sgr d'Allemagne, dont la descendance s'éteignit après quelques générations ; 2^o Jean, dont la descendance posséda les seigneuries de Clavet, de Saint-Véran-la-Colombe et de Fressinouse et s'éteignit également après quelques générations ; 3^o Claude, marié à Louise Aube de Roquemartine, qui acquit le 31 janvier 1509 la baronnie de Saint-Juers. Ce dernier fut père de Françoise de Castellane, qui fut la mère du célèbre connétable de Lesdiguières, et d'Honoré de Castellane, Sgr de Saint-Juers, qui épousa en 1526 Honorée de Lascaris-Vintimille de Tende. Marc-Antoine de Castellane,

baron de Saint-Juers, petit-fils de celui-ci, fut nommé maréchal de camp en 1625. Son fils, François de Castellane, baron de Saint-Juers, marié en 1623 à Marguerite de Forbin-Janson, acquit en 1663 la seigneurie de Grimaud qui avait été érigée en marquisat par lettres de 1623. Ce rameau s'est éteint avec Alexandrine-Claire de Castellane de Saint-Juers, héritière du château de Grimaud, qui épousa en 1809 le marquis de Lagoy et qui mourut à Aix en 1866.

L'auteur du second rameau, Esparron de Castellane, fut seigneur d'Andon, d'Auzet, etc. Son fils, Jacques, Sgr des mêmes domaines, épousa Rossoline de Boniface, héritière de la seigneurie de Mazaugues. Ce rameau se partagea en plusieurs sous-rameaux. Il s'éteignit avec Surléon de Castellane-Mazaugues, évêque de Toulon en 1786, avec le neveu de ce prélat, Boniface, marquis de Castellane-Mazaugues, décédé en 1853, et avec la sœur de celui-ci, la marquise de Pontevès-Bargème, décédée en 1857.

Jean de Castellane, auteur du troisième rameau de la branche aînée, reçut du roi René, le 19 mars 1435, donation de la seigneurie de Chaudon. Il fut père de Florent de Castellane, Sgr de Chaudon et de Norante, et grand-père de Vincent de Castellane, Sgr des mêmes domaines, qui épousa Madeleine de Villeneuve-Tourrettes. Deux arrière-petits-fils de celui-ci, Honoré de Castellane, Sgr de Norante, et en partie de Chaudon, marié le 22 novembre 1580 à Françoise de Giraud, fille d'un conseiller au Parlement de Provence, et Scipion de Castellane, marié le 20 mars 1580 à Françoise Dumaine, furent les auteurs de deux grands sous-rameaux actuellement existants.

Honoré, auteur du premier sous-rameau, fut père de Jean de Castellane, baron de Gréoux, Sgr de Norante et de Chaudon, qui épousa en 1610 Hélène de Rame, et grand-père d'Horace de Castellane de Rame, qualité marquis de Crottes, baron de Chaudon et de Norante, qui épousa en 1644 Anne de Bionneau d'Eyragues. Ce dernier laissa trois fils : 1^o Jean-François, Sgr de Norante, connu sous le titre de marquis de Castellane, dont la descendance s'éteignit avec sa petite-fille, Françoise, dame pour accompagner Mesdames, filles du Roi, mariée en 1741 à son cousin, Jean-Baptiste de Castellane-Grimaud, marquis de Saint-Juers; 2^o François-Boniface, dont il va être parlé; 3^o Pierre-Joseph, mort évêque de Fréjus. François-Boniface, admis dans l'ordre de Malte en 1671, fut maréchal de camp; il se fixa en Poitou après le mariage qu'il contracta le 16 avril 1690 avec Marie-Thérèse de Rechignevoisin, héritière de la seigneurie de Guron. Il fut père de Philippe-Alexandre, connu sous le titre de marquis de Castellane-Norante, qui épousa en 1750 sa nièce, Marie-Roselyne de Raity de Villeneuve-Trans, et qui continua la lignée, et d'André-Baptiste de

Castellane, né en 1700, qui fut nommé évêque de Glandevés en 1747. Michel, marquis de Castellane-Norante, fils de Philippe-Alexandre, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers et mourut à Londres pendant l'émigration. Il fut père de Boniface-Félix, marquis de Castellane-Norante, né à Florence en 1796, qui mourut en 1848, et grand-père d'Esprit-Boniface-Lionel, marquis de Castellane-Norante, né à Tarascon en 1834, qui devint en 1853 chef de nom et d'armes de toute la maison de Castellane et qui a lui-même laissé plusieurs fils de son mariage avec M^{lle} de Terrebasse.

Le second sous-rameau, dit des seigneurs de Majastres, était représenté sous Louis XIV par Henri de Castellane, Sgr de Majastres et d'Aurans, premier consul d'Aix, procureur du pays, qui épousa en 1678 Françoise-Honorée de Ferrier d'Auribeau et qui en eut plusieurs fils. L'aîné de ces fils, Gaspard, épousa Élisabeth de Fouquier ; sa descendance s'éteignit avec le comte Jules de Castellane, colonel, premier gentilhomme de la chambre du roi Charles X, marié en 1842 à M^{lle} de Villoutreys, qui mourut en 1861 ne laissant que deux filles, la marquise d'Estourmel et la marquise de Lameth. César-Henri de Castellane, Cosgr de Majastres, né en 1700, fils cadet d'Henri, fut chef d'escadre et épousa en 1749 Agathe de Martin. Il en eut un fils, Henri-César de Castellane-Majastres, chef d'escadre en 1784, qui épousa en 1777 M^{lle} de Montolieu et dont la descendance subsiste.

Boniface de Castellane, dit de Galbert, auteur de la seconde branche, eut en partage les terres et seigneuries de Salernes, Peyrolles et Villecroze ; Charles d'Anjou, comte de Provence, lui fit don le 30 août 1269 du château de Montauroux ; il acquit, en outre, en 1275 la seigneurie d'Entrecasteaux. Il avait épousé Sibille, dame de Fos. Leur fils, Raymond-Gaufridy de Castellane, Sgr de Fos, Peyrolles, Entrecasteaux, etc., laissa deux fils, tous deux appelés Boniface, qui furent les auteurs des deux grands rameaux de la branche cadette.

Boniface le majeur, Sgr de Fos, Entrecasteaux, etc., auteur du premier de ces rameaux, épousa Jeanne de Vintimille. Il fut père d'autre Boniface, Sgr des mêmes domaines, qui était en 1353 chambellan de la reine Jeanne, et grand-père de Reforciat, Sgr des mêmes domaines, qui fit son testament le 10 janvier 1404. La descendance de ce dernier se partagea en un certain nombre de sous-rameaux aujourd'hui tous éteints. Le plus en vue de ces sous-rameaux était celui des comtes de Grignan. Son auteur, Gaspard de Castellane, qualifié baron d'Entrecasteaux, chevalier de l'Ordre du Roi, avait épousé le 6 janvier 1498 Blanche Adhémar de Monteil, fille du baron de Grignan et issue de la branche la plus puissante de l'illustre maison d'Adhémar de Monteil. Leur fils, Gaspard de Castellane, baron d'Entrecasteaux, ambassadeur à

Rome, chevalier de l'Ordre du Roi, marié en 1529 à Anne de Tournon, recueillit tous les biens de cette branche de la maison d'Adhémar après la mort de son oncle maternel, le comte de Grignan. Il prit alors le nom et les armes de la famille d'Adhémar de Monteil que conservèrent ses descendants. Son fils, Louis de Castellane-Adhémar de Monteil, comte de Grignan, baron d'Entrecasteaux, chevalier des Ordres du Roi, conseiller d'État, lieutenant-général en Provence, marié en 1559 à Isabelle de Pontevès, en eut, entre autres enfants, deux fils : 1^o Louis-François, comte de Grignan, baron d'Entrecasteaux, marié en 1595 à Jeanne d'Ancezure ; 2^o Louis, marié le 15 octobre 1599 à Anne de Bouliers, dame de Pierrue. La descendance de l'aîné de ces deux frères s'éteignit avec François de Castellane d'Adhémar de Monteil, comte de Grignan, lieutenant-général et gouverneur de Provence, marié à la célèbre M^{lle} de Sévigné, qui mourut en 1714 survivant à son fils unique et ne laissant qu'une fille, la marquise de Simiane, décédée en 1737. La descendance de Louis de Castellane-Adhémar de Monteil, marié en 1599 à Anne de Bouliers, paraît s'être éteinte avec Jean-Baptiste-Victor de Castellane-Adhémar de Monteil, né en 1748, sacré évêque de Senez en 1784.

Boniface de Castellane, Sgr de Salernes, auteur du second rameau de la branche cadette, épousa Sibille de Vintimille et fit son testament en 1347. Son petit-fils, Georges de Castellane, Sgr de Salernes, Villecroze, etc., marié en 1435 à Marguerite de Trans, dame de Saint-Julien, Régusse et Montmeyan, en eut, entre autres enfants, trois fils : 1^o Reforciat de Castellane, Sgr de Salernes, marié à Mariette de Forcalquier, puis à Marguerite de Grimaldi, qui continua la descendance des seigneurs de Salernes, éteinte vers l'époque de la Révolution ; 2^o Honoré de Castellane, dont la descendance posséda la seigneurie de Montmeyan et s'éteignit après quelques générations ; 3^o Raymond-Gaufridy de Castellane, Sgr de Régusse et de Saint-Julien, marié à Alix d'Esparron, dont la descendance subsiste. Ce dernier laissa à son tour plusieurs fils dont l'aîné, Boniface, Sgr d'Esparron, épousa le 4 juin 1488 Honorade de Forbin. Gaspard, fils de celui-ci, marié à Honorade de Lascaris de Tende, fut père de Pierre de Castellane, Sgr d'Esparron, de Novejan, etc., qui épousa en 1550 Gabrielle de Glandevès et qui continua la descendance, et d'Henry, qui fut l'auteur du sous-rameau des seigneurs de Magnan éteint au xviii^e siècle. Pierre de Castellane laissa lui-même deux fils : 1^o Jean de Castellane, Sgr d'Esparron, marié le 25 juillet 1579 à Armande d'Albertas, dont la descendance s'éteignit avec Jean-Baptiste de Castellane, marquis d'Esparron et de la Garde, maréchal de camp, décédé en 1790 ; 2^o Pompée de Castellane, Sgr de Novejan, marié en 1580 à Lucrèce

Artaud de Montauban, qui continua la lignée. Scipion de Castellane, Sgr de Novejan, petit-fils de ce dernier, décédé le 24 novembre 1681, avait épousé d'abord en 1640 Jeanne de Pravières, puis le 24 juin 1662 Marguerite de Beauvoir du Roure. Deux de ses fils, Marcel de Castellane, Sgr de Monbrison, de Ricobel, etc., né du premier lit, marié en 1682 à Françoise de Beauvoir du Roure, et Jean-François de Castellane, Sgr de Novejan, né du second lit en 1669, capitaine au régiment de Grignan, marié le 16 juillet 1695 à Suzanne de Chapuis, ont été les auteurs de deux sous-rameaux actuellement existants.

Le premier de ces sous-rameaux avait pour chef au commencement du XIX^e siècle Joseph-Léonard, connu sous le titre de marquis de Castellane, né en 1761, maréchal de camp, qui mourut à Toulouse en 1845. Boniface-Hippolyte, marquis de Castellane-Esparron, petit-fils du précédent, a eu une nombreuse postérité de son mariage en 1854 avec M^{lle} de Rolland de Sillans.

Le second sous-rameau, dit des seigneurs de Novejan, fut particulièrement brillant. Son chef, Michel-Ange, connu sous le titre de comte de Castellane, né en 1702, maréchal de camp, gouverneur de Niort, fut ambassadeur du roi Louis XV auprès de la Sublime-Porte. Il laissa deux fils dont le plus jeune, Jean-Armand, évêque de Mende en 1768, aumônier du Roi, fut une des victimes des massacres des prisons de Versailles en septembre 1792. Le frère aîné de ce prélat, Esprit-Henri, connu sous le titre de marquis de Castellane, Sgr de Villandry, en Touraine, marié en 1750 à M^{lle} Charon de Ménars, fut lieutenant-général des armées du Roi. Son fils, Boniface-André de Castellane-Novejan, né à Paris en 1758, député de la noblesse de Chateaufort-en-Thimerais aux États généraux de 1789, lieutenant-général des armées du Roi en 1816, marié en 1778 à M^{lle} de Rohan-Chabot, puis en 1815 à la duchesse de la Rochefoucauld, née Rohan-Chabot, décédé en 1837, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 14 février 1810, puis comte par nouvelles lettres du 9 mars suivant, fut appelé à la Chambre des pairs à titre héréditaire par ordonnance du roi Louis XVIII du 17 août 1815 et fut enfin autorisé à fonder un majorat de pairie au titre de marquis par ordonnance du roi Charles X du 6 juin 1829 et par lettres patentes du même prince du 16 juin suivant ; il était grand-officier de la Légion d'honneur. La maison de Castellane a été particulièrement illustrée par Esprit-Boniface, marquis de Castellane, fils du précédent, né à Paris en 1788, chevalier de l'Empire par lettres du 11 juillet 1811, pair de France en 1837, sénateur du Second Empire, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé à Lyon en 1862, qui reçut en 1852 le bâton de maréchal de France. Le maréchal de Castellane avait épousé en 1813 M^{lle} Greffulhe. Il fut

père d'Henri-Boniface, comte de Castellane, député du Cantal, marié en 1839 à M^{lle} de Talleyrand-Perigord, décédé au château de Rochecotte en 1847, grand-père de Marc-Boniface, aujourd'hui marquis de Castellane, ancien député du Cantal, marié en 1866 à M^{lle} de Juigné, et grand-père du comte Boni de Castellane, né en 1869, député des Basses-Alpes. Ce dernier a racheté il y a quelques années l'antique château de Grignan, dans le département de la Drôme, sous le nom duquel s'étaient illustrés plusieurs représentants de la maison de Castellane.

En dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, la maison de Castellane a fourni dans ses diverses branches un nombre considérable d'officiers généraux, de prélats, de gouverneurs de provinces ou de places fortes, de littérateurs, d'hommes politiques, de diplomates. Elle est une des familles de la noblesse française qui ont donné le plus grand nombre de chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (plus de cent).

Il paraît superflu d'ajouter qu'au xviii^e siècle plusieurs de ses représentants furent admis aux honneurs de la Cour de France.

Principales alliances : des Baux, de Signe, d'Esparron, de Grasse, de Villeneuve, de Blacas, de Pontevès, de Glandevès, de Demandolx, de Vintimille, de Bonne de Lesdiguières, de Félix, de Lauzières de Thémines, de Cadolle, de Grille d'Estoublon, de Bruni d'Entrecasteaux, d'Agoult, de Lascaris de Tende, de Riquetti de Mirabeau, de Rechinvoisin de Guron, de Raity de Villeneuve, Johanne de la Carre de Saumery, de Valbelle, d'Estourmel, Fouché d'Otrante, de Béthune de Selles, de Saint-Simon-Courtomer, Quentin de Champcenets, le Clerc de Juigné, de Lameth, de Flotte, de Grimaldi-Régusse, Spitalieri de Cessole, de Bastard d'Estang, de Sarret de Coussergues, de Reviers de Mauny, de Rességuier, de Roquefeuil, d'Oraison, Adhémar de Monteil de Grignan, d'Ancezune, de Sévigné, de Simiane, de Trans, de Forealquier, de Forbin, d'Albertas, de Suffren, de Berghes, Artaud de Montauban, de Vesc, de Beauvoir du Roure, le Sénéchal de Kercado, d'Hautpoul, d'Armagnac de Castanet, de Saulx-Tavannes, d'Albon, de Rohan-Chabot, Greffulhe, de Contades, Radziwill, de Talleyrand-Périgord, de Renaud d'Alein, de Boniface, de Lestranges, d'Arcussia, d'Autric de Vintimille, Rouillé de Jouy, de Laugier, de Cambis, de Tournon, de Brancas, de Foresta, de Gêrente, de Sabran, de la Font de Savines, de la Treille de Fozières, de Duranti, de Meyran de Lagoy, etc.

CASTELLANE de SALERNES (de), en Bazadais. Armes : *de gueules à un*

château d'or, la tour du milieu plus élevée, accompagné de trois fleurs de lys de même, deux aux flancs et une en pointe.

La famille DE CASTELLANE DE SALERNES qui existe de nos jours en Bazadais et en Albret a toujours été considérée comme un rameau détaché à une époque inconnue de la grande maison provençale à laquelle a été consacrée la précédente notice et dont elle porte les armoiries. On a vu, du reste, que la branche cadette de cette maison avait possédé en Provence pendant plusieurs siècles une seigneurie de Salernes. Cependant les Castellane-Salernes actuellement existants en Bazadais ne sont mentionnés par aucun des généalogistes des Castellane de Provence. Ils sont connus en Albret depuis le milieu du xvi^e siècle. On suppose, mais sans en avoir aucune preuve positive, que leur auteur fut amené dans ce pays par les hasards de la vie militaire et qu'il était un petit-fils, peut-être naturel, de Reforciat de Castellane, Sgr de Salernes, marié successivement à Mariette de Forcalquier et vers 1470 à Marguerite de Grimaldi, dont il a été fait mention dans la notice précédente. La filiation n'a pu être régulièrement établie que depuis le 25 mai 1614, date à laquelle Jean de Castellane, écuyer, demeurant à Aillas, assisté de son parrain, Jean Rastard, épousa Jeanne de Lafargue, fille de feu Bertrand de Lafargue, par contrat passé devant Boyrie, notaire à Loupiac, dans lequel ses père et mère ne sont pas nommés. On suppose que ce Jean de Castellane était fils d'un Denis de Castellane-Salernes qui signa de ce nom un acte passé à Aillas le 10 novembre 1617. Les Castellane du Bazadais figurent dans un assez grand nombre d'actes des xvii^e et xviii^e siècles avec ce nom de Castellane-Salernes et même parfois avec le seul nom de Salernes. Ils ont toujours porté les qualifications nobiliaires. On ne s'explique donc pas pour quelle raison ils ont négligé de se faire maintenir nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et même de prendre part en 1789 aux assemblées de la noblesse de leur région.

Cette famille de Castellane a fourni des officiers de mérite, dont un chevalier de Saint-Louis, des maires d'Aillas, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : Delpech de Montfort 1766, Gaboriaud de la Tour, 1741, 1858, de Gascq de la Roche 1790, 1881, de Labat 1662.

CASTELLI (de). Armes : *d'argent à un château donjonné d'azur, surmonté d'une aigle de sable.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE CASTELLI appartient à la noblesse de l'île de Corse.

On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements insuffisants.

Lors de la grande recherche des faux nobles ordonnée par Louis XV, après l'annexion de l'île, ses représentants, alors fixés au ressort de Bastia, firent reconnaître leur noblesse par arrêt du Conseil souverain du 10 novembre 1775.

Joseph de Castelli, né à Calvi en 1749, fut premier président à la Cour de Bastia et député de la Corse en 1816. Dominique de Castelli a été nommé général de brigade en 1907.

Principale alliance : du Crozet.

CASTELNAU (Boileau de). Voyez : BOILEAU DE CASTELNAU.

CASTELNAU (de Caumont de). Voyez : CAUMONT DE CASTELNAU (de).

CASTELNAU (de Curières de). Voyez : CURIÈRES DE CASTELNAU (de).

CASTELNAU de la LOUBÈRE (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un château ouvert d'argent, crénelé et maçonné de sable, sommé de trois donjons avec leurs girouettes, qui est de Castelnau ; aux 2 et 3 d'or à deux lours passants l'un au-dessus de l'autre de sable, qui est de la Loubère ; sur le tout d'or à trois chevrons de sable.*

La famille DE CASTELNAU, aujourd'hui déchue, appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de la Bigorre. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans l'*Armorial du Béarn* de MM. de Jaurgain et de Dufau de Maluquer. Une tradition ancienne, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve, la fait descendre des anciens rois de Castille. Elle tire son nom de la forteresse de Castelnau, située dans la vallée d'Azun, au pays de Lavedan. Chérin lui attribue pour premier auteur connu un Jean de Castelnau qui est mentionné avec la qualification de messire dans un acte de 1244. La Chesnaye des Bois fait remonter la filiation suivie à Jean-Bernard, Sgr de Castelnau, dans la vallée d'Azun, dont la sœur, Isabeau, avait épousé Bernard, baron de Coaraze, et qui vivait en 1264 avec sa femme, Ursule de Toulouse. Mais les preuves de noblesse faites devant Chérin en 1782 pour obtenir les honneurs de la Cour ne font remonter la filiation qu'à un Bernard, damoiseau, Sgr de Castelnau et du castel d'Arras, qui représente le septième degré de la généalogie donnée par la Chesnaye des Bois. Ce gentilhomme confirma une vente et en fit une autre par acte d'octobre 1388 ; il fit une nouvelle vente le 26 octobre 1412 conjointement avec sa femme, Condor de Baréges, et avec leur fils, Garcie-Arnaud. Ce dernier épousa Jeannette des Angles, veuve de Bernard de Bazillac et héritière de la seigneurie de la Loubère et d'autres domaines importants. Il fut père de Raymond-Guillaume, chevalier,

Sgr de Castelnau et de la Loubère, décédé en 1449, dont la veuve, Catherine de Manas, fit son testament le dernier février 1464, et grand-père de Lancelot de Castelnau, chevalier, Sgr de Castelnau, la Loubère, Julos, etc., qui épousa Marguerite de Coarraze et qui, par son testament du 19 avril 1508, fit un legs à son frère puîné, Pierre, marié en Touraine. Etienne de Castelnau de Coarraze, chevalier, Sgr de Castelnau, la Loubère et Miélan, baron de Vérac, arrière-petit-fils de Lancelot, fut nommé le 27 décembre 1590 par le marquis de Villars, lieutenant-général en Guyenne, pour commander en son absence au pays de Bigorre. Il épousa le 28 août 1598 Jeanne de Bazillac, fille et héritière du baron de Bazillac, et en eut plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Jean-François, fut admis en 1622 dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; deux autres, Étienne et Jean-Jacques, furent les auteurs de deux branches.

Étienne de Castelnau, Sgr de la Loubère, auteur de la branche aînée, fut maintenu dans sa noblesse le 1^{er} juin 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Sa descendance masculine s'éteignit avec son petit-fils, Roger-César, connu sous le titre de marquis de Castelnau de la Loubère, décédé sans postérité vers 1730, et avec la sœur de celui-ci, M^{me} de Palarin.

L'auteur de la seconde branche, Jean-Jacques de Castelnau de Coarraze, Sgr de Castelnau et de la Loubère, vint se fixer à Pontacq, en Béarn, après le mariage qu'il contracta avec Esther de Narcastet, fille et héritière de noble Théophile de Narcastet ; il fut maintenu dans sa noblesse le 12 mars 1671 par jugement rendu à Bordeaux de M. d'Aguesseau, intendant du Béarn, et fit son testament à Narcastet le 2 septembre 1666. Son fils, Jean-François de Castelnau, Sgr de Castelnau et de la Loubère, chevalier de Saint-Louis, marié en 1689 à Jeanne de Cacaret, dame de Liac, avait acheté le 1^{er} février 1672 l'abbaye laïque de Pontacq pour laquelle il fut admis aux États du Béarn le 1^{er} septembre 1673 et qu'il revendit en 1715 à la famille de Perpigna ; il abjura le protestantisme en 1685, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Pau) et mourut à Pontacq en 1722. Guillaume de Castelnau de Coarraze, connu sous le titre de marquis de Castelnau, petit-fils du précédent, baptisé à Pontacq en 1726, chevalier de Saint-Louis, épousa d'abord à Tarbes en 1759 Gratianne-Catherine du Barry, décédée dans la même ville en 1767 ; il se remaria à Tarbes le 30 juin 1795 à Marie Jean, aliàs Sireix, et légitima par ce second mariage un fils naturel appelé Jacques qu'il avait eu de cette dame en 1774. Il avait eu de sa première union quatre fils dont les deux aînés paraissent être morts jeunes et dont le troisième mourut en 1794 à l'armée des Princes.

Jean-Isidore, connu sous le titre de baron de Castelnau, quatrième fils de Guillaume, naquit à Tarbes en 1764 et n'avait que dix-huit ans quand il fut admis aux honneurs de la Cour ; il fut dans la suite maire de Tarbes. Il laissa plusieurs filles et un fils, Paul, baron de Castelnau, né à Tarbes en 1803, qui épousa à Orleix en 1829 M^{lle} de Villeraze de Castelnau, qui vivait encore en 1841 et dont la destinée ultérieure est inconnue.

Jacques de Castelnau, fils naturel légitimé de Guillaume, fut négociant à Tarbes et mourut dans cette ville en 1836. Il avait eu un grand nombre d'enfants qui ne furent connus que sous le nom de Castelnau, sans particule. Deux de ses fils, Louis Castelnau, né à Tarbes en 1805, négociant, et Justin Castelnau, né à Tarbes en 1818, également négociant, ont laissé postérité masculine.

Il a existé en Touraine une branche très brillante de la famille de Castelnau. Cette branche descendait de Pierre de Castelnau, écuyer d'écurie du duc d'Orléans, plus tard le roi Louis XII, qui épousa en 1482 Jeanne de Valée, dame de Puygabil, veuve de Jacques Guy, Sgr d'Aviré. On admet généralement avec Chérin que ce gentilhomme était un fils cadet de Raymond-Guilhem, Sgr de Castelnau, décédé en 1449, et de Catherine de Manas, mentionnés plus haut. Lancelot de Castelnau, fils aîné de ceux-ci, le mentionne, du reste, comme son frère puîné dans son testament du 19 avril 1508. Cependant la Chesnaye des Bois en fait le fils d'un Jean de Castelnau, le petit-fils d'un Menaud de Castelnau et l'arrière-petit-fils d'un Raymond-Garcie de Castelnau qui aurait été un frère puîné de Bernard de Castelnau, marié à Condor de Baréges, dont il a été également parlé plus haut. Jean de Castelnau, chevalier, Sgr de la Mauvissière, en Touraine, fils de Pierre, épousa le 21 octobre 1514 Jeanne du Mesnil. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1^o Pierre de Castelnau, chevalier, Sgr de la Mauvissière et du Rouvre, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller du Roi en ses Conseils, premier maître d'hôtel du duc d'Anjou, mort assassiné en 1585, dont la descendance s'éteignit sous Louis XIV avec Louis de Castelnau, chevalier, Sgr du Rouvre, maréchal de camp, gouverneur de Bourbourg ; 2^o Michel de Castelnau, Sgr en partie de la Mauvissière, baron de Jonville et de Concessant, comte de Beaumont-le-Roger, chevalier de l'Ordre du Roi, conseiller du Roi en ses Conseils, son ambassadeur en Angleterre, auteur de *Mémoires* célèbres, marié en 1575 à Marie Bochetel, décédé en 1592. Jacques de Castelnau, petit-fils de ce dernier, fut créé marquis de Castelnau par lettres de 1652, obtint en 1658 le bâton de maréchal de France et mourut cette même année des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Dunkerque. Il laissa une fille, mariée au duc de

Gramont, et un fils, Michel, marquis de Castelnau, qui fut le dernier représentant de sa branche et qui mourut prématurément à Utrecht en 1672, des suites de blessures reçues à l'ennemi, sans avoir eu de postérité masculine de son mariage avec Louise Foucault du Daugnon, fille du maréchal de France du même nom.

En dehors des personnages mentionnés plus haut la famille de Castelnau a fourni un grand nombre d'officiers de mérite dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des maîtres d'hôtel et des gentilhommes de la chambre des rois de France, des chevaliers de leur Ordre, etc.

Principales alliances : de Baréges, de Manas, de Coaraze, de Lavedan 1507, de Bazillac 1511, 1598, de Bourbon-Barbazan, d'Antin 1558, de Lévis de Lérans 1629, d'Ossun, d'Audéric de Bazillac 1664, de Foix-Rabat 1684, de Palarin, de Navailles 1683, de Monk d'Uzer 1521, de la Fargue de Labordenne 1724, de Montesquiou d'Artagnan 1724, du Barry 1759, Fournier de Montoussé 1830, de Villeraze de Castelnau 1829, du Dresnay, de Courtenay, de Juston, de Sarcé, de Palluau, Bochetel, de Rochechouart 1595, de Rouxel de Médavy 1610, de Pierrebuffière 1642, de Gramont 1668, Foucault du Daugnon, de Murat, etc.

On trouve qu'un Gabriel de Castelnau, sieur de la Mauvissière, demeurant en la juridiction de Libourne, fut condamné comme usurpateur de noblesse, lors de la grande recherche commencée en 1666, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Pierre de Castelnau, sieur de la Mauvissière, fils du précédent, fut renvoyé devant le Conseil d'État le 27 août 1708 par M. de la Bourdonnaye, un des successeurs de Pellot. Ces deux personnages ne sont mentionnés dans aucune des généalogies connues de la famille de Castelnau de la Loubère et de la Mauvissière ; bien qu'ils aient porté la qualification de seigneur de la Mauvissière ils paraissent avoir appartenu à une famille du Bordelais, rapportée plus bas, dont le chef est aujourd'hui connu sous le titre de marquis de Castelnau d'Essenault.

CASTELNAU de TURSAN (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un château ouvert à trois tours d'argent, maçonné de sable, crénelé et sommé de huit donjons crénelés de même, qui est de Castelnau ; aux 2 et 3 d'azur à un lion d'argent, armé et lampassé de gueules.* — Couronne : *de Marquis.*

Cette seconde famille DE CASTELNAU, distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartient à la noblesse chevaleresque des Landes. L'abbé Lègè en a publié en 1887 une consciencieuse histoire. On en trouvera aussi une généalogie dans les manuscrits de Chérin.

Elle est originaire du petit pays de Tursan, au diocèse d'Aire, et a eu pour berceau le village de Castelnau, situé au centre de ce pays. Elle possédait à Castelnau dès les temps les plus reculés du moyen âge un château fort, ou donjon, dont il existe encore quelques ruines. Une tradition, qui ne s'appuie sur aucune preuve, la fait descendre, comme celle des Castelnau de la Loubère, des anciens rois de Castille et on verra plus bas qu'au xvii^e siècle un de ses représentants, pour rappeler cette brillante origine, joignit à son nom celui de Castille.

L'abbé Légé mentionne un Raymond-Bernard de Castelnau, qui vivait en 1023, un sire de Castelnau, qui vivait en 1121, et un Guillaume-Antoine de Castelnau de Tursan qui vers 1273 était sénéchal des Lannes et gouverneur des villes de Dax et de Bayonne. Il fait remonter la filiation à un Gérald de Castelnau, baron dudit lieu, probablement frère du précédent, qui périt assassiné en 1273 et dont la veuve fut inhumée dans l'église de Pécorade. Gérald laissa un fils, Raymond-Bernard de Castelnau, Sgr de Castelnau-Tursan, Urgons, Roquefort de Tursan, etc., qui rendit hommage au roi d'Angleterre en mars 1273 et dont la femme, Navarre de Mauléon, fit son testament le 5 août 1322. Pierre, baron de Castelnau, Sgr de Jupoy, fils de Raymond-Bernard, fit procéder le 17 janvier 1325 à une enquête sur le meurtre de son aïeul Gérald, tué en 1273 : il construisit à Geaune, en Tursan, un château important qui servit longtemps de résidence à ses successeurs. Il laissa d'une alliance inconnue un fils, Raymond-Bernard, baron de Castelnau, Sgr de Geaune, Jupoy, Buanes, etc., qui fonda à Buanes en 1346 la bastille de Villeneuve et qui épousa Béarnaise, de Foix, sœur naturelle du comte Gaston-Phébus. Pierre de Castelnau, un des fils du précédent, fut évêque de Dax. Raymond-Bernard, baron de Castelnau, frère de ce prélat, épousa en 1380 Mathélotte d'Aydie. Il en eut, entre autres enfants, Pierre, baron de Castelnau, de Miramont et de Batz, chambellan des rois Charles VII et Louis XI, qui épousa Marguerite de Caupenne et qui continua la descendance, et Ramonet de Castelnau, Sgr du Lau, dont un fils, Jean, fut évêque de Bayonne. Jean, baron de Castelnau, de Miramont et de Batz, Sgr de Jupoy et de Geaune, fils de Pierre, épousa successivement en 1433 Catherine d'Andoins, en 1459 Marguerite de Castelnau du Lau et vers 1469 Lucie de Saluces. Deux de ses fils, Louis, né du second lit, marié le 22 septembre 1493 à Suzanne de Gramont, et Jean, furent les auteurs de deux branches.

Louis, baron de Castelnau, Sgr de Geaune, auteur de la branche aînée, laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Antoine, évêque de Tarbes, fut chargé de missions en Angleterre, puis en Espagne ; un autre, Louis, fut évêque de Tarbes après son frère ; un troisième, Charles,

marié en 1547 à Hélène d'Espagne, fut décapité pour avoir pris part en 1560 à la conjuration d'Amboise. Jacques de Castelnau, fils de ce dernier, gouverneur de Mont-de-Marsan, sénéchal de Marsan et de Tursan, marié en 1589 à Jeanne de Gontaut, fut honoré de l'amitié du roi Henri IV et obtint du roi Louis XIII par lettres patentes de juillet 1629 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Geaune. Cette branche s'éteignit avec son fils, Antonin, connu sous le nom de Castelnau-Castille, marquis de Geaune, qui mourut en 1635 laissant une fille unique mariée à Honoré de Poyanne.

Jean de Castelnau, auteur de la branche cadette, eut en partage, par acte du 29 septembre 1501, la seigneurie de Jupoy, située dans la commune actuelle de Vielle. Il laissa d'une alliance inconnue un fils, Pierre de Castelnau, Sgr de Jupoy, qui épousa le 21 janvier 1535 Eléonore de Castelbajac et auquel seulement le travail de Chérin fait remonter la filiation suivie. Jean-Charles de Castelnau, Sgr de Jupoy et de Brocas, marié le 21 septembre 1666 à Marguerite de Caupenne d'Amou, fut assigné cette même année pour produire ses titres de noblesse, puis renvoyé devant le commissaire de Dax. Son fils, Bernard de Castelnau, Sgr des mêmes domaines, marié le 7 juillet 1700 à Jeanne-Marie de Lespès, fut maintenu dans sa noblesse le 7 août 1703, sur preuves remontant à 1501, par jugement de M. de la Bourdonnaye, intendant de Bordeaux. Il fut l'aïeul de Pierre-François de Castelnau, marié le 2 juin 1758 à Constance de Beynac, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dax avec les qualifications de chevalier, marquis de Castelnau-Tursan, comte de Puémiélan, baron de Jupoy, Montgaillard, la Rivière, Dadou, etc. Celui-ci laissa trois fils : 1° Mathieu, marquis de Castelnau, qui épousa Marie Boisse et qui continua la lignée ; 2° Pierre, admis dans l'ordre de Malte en 1771 ; 3° Guillaume, dont les deux fils demeurèrent célibataires. Vincent, marquis de Castelnau-Tursan, né en 1817 au château de Robert, a été le dernier représentant mâle de sa famille ; marié à Auch en 1880 à M^{lle} Granet, il en eut un fils, qui mourut en bas âge, et une fille.

Principales alliances : de Mauléon, du Lyon, de Marsan, de Foix, d'Orthe, de Morlanne, de Lescun, d'Ornezan, d'Aydie, de Caupenne, d'Andoins, de Saluces, de Lartigue, de Gramont 1493, d'Espagne 1547, de Durfort de Civrac 1572, de Gontaut-Saint-Geniez 1589, de Béarn 1604, de Luppé, de Saint-Julien, de Bourbon 1613, de Castelbajac 1535, de Manas, d'Arche de la Colonie, d'Antin de Sauveterre, de Castaignos, de Beynac 1758, d'Aon de Hontaux, de Lucmau de Classun, de Batz d'Aurice, etc.

CASTELNAU d'ESSENAULT et d'AUROS (de) et CASTELNAU (de), en Bordelais. Armes : *de gueules à un château ouvert à trois tours d'argent, maçonné de sable, crénelé et sommé de quatre donjons crénelés de même.* — La branche aînée écartèle ces armes de celles de la famille d'Essenault dont elle a relevé le nom : *d'or à un cœur de gueules, à la bordure de même chargée de huit besants d'argent.* — Couronne : *de Marquis.*

Cette troisième famille DE CASTELNAU appartient à la noblesse du Bordelais. Elle est originaire des Landes, d'après la tradition, et revendique une origine commune avec la famille de Castelnau de Tursan dont elle porte, du reste, les armoiries.

Elle a pour auteur un Joannès de Castelnau qui vint se fixer à Langon, en Bordelais, après le mariage qu'il contracta vers 1530 avec Catherine Ducasse. On a dit que Joannès de Castelnau appartenait à une famille noble et distinguée de Bayonne et que cette famille était elle-même une branche détachée à une époque inconnue de la famille de Castelnau de Tursan. On invoque à l'appui de cette opinion un testament que noble Anthony de Castelnau, habitant de Bayonne, aurait fait le 27 octobre 1567 et dans lequel il aurait fait un legs à son frère, Joannès de Castelnau, marié à Langon. Cet acte de 1567 paraît, malheureusement, être apocryphe. Antoine, ou Anthony, de Castelnau mourut, en effet, avant 1539 et ne put donc tester en 1567. Il ne portait, du reste, pas de qualifications nobiliaires ; il figure dans des actes très authentiques du 14 juillet 1510, du 6 janvier 1511, des 4, 11 et 22 novembre 1517 avec les simples qualifications de maître, d'honnête homme, de bourgeois de Bayonne et de maître de la monnaie de cette ville. Il avait épousé Gracianne de Lagarde, veuve de noble Augerot de Lahet, Sgr d'Avesse. Il en eut un fils, Guillaume, premier échevin de Bayonne, maître de la monnaie de cette ville, âgé de 48 ans en 1556, qui ne figure dans aucun acte avec les qualifications de la noblesse. La descendance de Guillaume de Castelnau occupa à Bayonne un rang distingué et ne s'éteignit qu'en 1706¹.

Joannès de Castelnau, qui vint se fixer à Langon, paraît avoir occupé dans cette ville une situation assez modeste. Ses deux fils, Jean de Castelnau, marié en 1563 à Jeanne de Lobis, et Pierre de Castelnau, marié en 1581 à Marguerite de Pailhey, furent les auteurs de deux grandes branches qui n'acquirent la noblesse que plus tard à la faveur des charges au Parlement de Bordeaux exercées par leurs représentants.

¹ M. de Jaurgain a eu l'amabilité de communiquer à l'auteur de cette notice de précieux renseignements sur les Castelnau de Bayonne.

L'auteur de la branche aînée, Jean, fut père de Pierre de Castelnau, marié en 1600 à Jeanne de Carbonnieux, qui vint se fixer à Bordeaux et qui fut conseiller au Parlement de cette ville, et grand-père de Jean de Castelnau, marié en 1649 à Luce de Tarneau, qui fut également conseiller au Parlement de Bordeaux. Cette branche était représentée au xviii^e siècle par deux rameaux.

Le chef du premier rameau, Joseph de Castelnau, conseiller du Roi à Bordeaux, épousa en 1740 Pétronille d'Essenault de Saint-Romain, qui appartenait à une famille distinguée de la noblesse bordelaise et qui recueillit plus tard la baronnie d'Issan, en Médoc, par héritage de sa tante, Pétronille de Largeteau, veuve de messire Sarran d'Essenault. Pour se conformer aux désirs testamentaires de cette tante, Joseph de Castelnau joignit alors à son nom celui de la famille d'Essenault qui a été conservé par ses descendants. Son fils, Léonard-Antoine de Castelnau d'Essenault, marié en 1774 à Marguerite Godefroy, fut reçu en 1763 conseiller au Parlement de Bordeaux; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux avec les qualifications de chevalier, cosgr d'Issan, Cantenac et Labarde. Guillaume de Castelnau d'Essenault, petit-fils du précédent, né en 1822, archéologue distingué, marié en 1855 à M^{lle} Féry d'Esclands, se crut en droit, après la mort survenue en 1861 de son cousin Louis-Gabriel de Castelnau d'Auros, dernier représentant du rameau cadet, de relever le titre de marquis sous lequel celui-ci était connu; il a eu une nombreuse postérité.

Le chef du second rameau, Pierre de Castelnau, épousa en 1756 Anne de Bouquier, héritière de la baronnie d'Auros, en Bazadais, et en eut deux fils. L'aîné de ceux-ci, Gabriel, baron de Castelnau d'Auros, littérateur distingué, reçu en 1780 conseiller au Parlement de Bordeaux, prit part en 1789 en qualité de secrétaire aux assemblées de la noblesse tenues à Bazas, fut pendant l'émigration secrétaire intime du czar Paul I^{er}, fut connu dans les dernières années de sa vie sous le titre de marquis, que l'on a dit par erreur lui avoir été accordé par Louis XVIII, et mourut en 1826 sans avoir été marié. Le puîné, Gabriel-Léonard de Castelnau d'Auros, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux, servit avec distinction à l'armée des Princes et mourut en 1847. Il laissait une fille, la vicomtesse de Verduzan, et un fils, Louis-Gabriel, marquis de Castelnau d'Auros, qui fut le dernier représentant de son rameau et qui mourut en 1861 sans avoir été marié.

Pierre de Castelnau, auteur de la branche cadette, fut grand-père de Pierre de Castelnau, marié en 1669 à Jeanne de Lagrange, qui fut maire perpétuel de Langon, et bisaïeul d'autre Pierre de Castelnau,

marié en 1705 à Anne de Coutures, qui fut également maire de Langon. François de Castelnau, fils de ce dernier, marié en 1754 à Finette d'Arche, fut conseiller au Parlement de Bordeaux et fut définitivement anobli par sa charge. Il fut père de Denis, chevalier de Castelnau, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux. Cette branche s'est éteinte en la personne de Jean-François de Castelnau qui est décédé en 1892 sans avoir été marié.

Pierre de Castelnau, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Langon, et Pierre de Castelnau, conseiller au Parlement de Bordeaux, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

La famille de Castelnau a fourni des conseillers au Parlement de Bordeaux, des officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances: d'Essenault 1740, d'Arche 1754, de Sambucy de Sorgues 1892, de Lavaissière de Verduzan 1834, de Labat de Savignac 1772, Féry d'Esclands, d'Alesme de Meycourby 1907, etc.

CASTELNAU.

Famille de haute bourgeoisie, originaire de Prades, en Roussillon.

Henri CASTELNAU, né dans cette ville en 1814, général de division, longtemps aide de camp de l'empereur Napoléon III, décédé en 1890, fut nommé en 1849 ministre de la guerre et de la marine à Rome. Ce fut lui qui fut chargé d'aller chercher à Gaète le pape Pie IX pour le ramener au Vatican. Son frère, Edouard Castelnau, né en 1821, marié à M^{lle} Brettes, a été père de M. Henri Castelnau, officier supérieur d'artillerie.

CASTELONGUE de GÉLY.

Famille bourgeoise fixée en Gevaudan.

CASTELPERS (de GÉNIBROUSE de). Voyez : GÉNIBROUSE DE CASTELPERS (de).

CASTELVECCHIO (de).

François-Louis-Gaspard CASTELVECCHIO, né à Rome en 1826, receveur général des finances, officier de la Légion d'honneur, reçut le titre héréditaire de comte par décret de Napoléon III du 7 novembre 1860. D'après les actes de l'état civil le comte de Castelvecchio aurait été fils de Marco-Antonio Castelvecchio et d'Anne-Félicie Roland; mais on peut voir dans le *Curieux*, de Nauroy, que dans la réalité il aurait été fils naturel de Louis Bonaparte, roi de Hollande, père de Napoléon III. Il mourut dès 1869 ne laissant que deux filles.

CASTÉRA (Davezac de). Voyez : DAVEZAC DE CASTÉRA.

CASTERAN (de).

La famille **CASTERAN**, ou **DE CASTERAN**, est anciennement et honorablement connue en Bigorre, sans toutefois qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement. Elle a eu pour berceau la petite ville de Cize. Bernard de Casteran, avocat en Parlement, secrétaire des États de Bigorre, vint vers le milieu de xviii^e siècle se fixer à Tarbes et fut maire royal de cette ville. Un de ses fils, Thomas de Casteran, né en 1751, fut vicaire général de Tarbes. Un autre, Hilaire Casteran, né à Tarbes en 1759, nommé en 1785 juge au bailliage d'Essun, fut élu député des Hautes-Pyrénées au Conseil des Cinq-Cents ; il fut plus tard conseiller, puis président de chambre à la Cour de Pau et mourut dans cette ville en 1831. Le président de Casteran avait épousé M^{lle} de Borrassol, décédée à Tarbes en 1851. Sa descendance subsiste.

CASTÉRAS (de Gouget de) Voyez : **GOUGET DE CASTÉRAS (DE)**.

CASTÉRAS de la RIVIÈRE et de SEIGNAN (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un château d'argent, maçonné, ouvert et ajouré de sable, qui est de Castéras ; aux 2 et 3 d'azur à un lion d'or (aliàs d'or à un lion de gueules)*. — La branche, aujourd'hui éteinte, des seigneurs de la Rivière portait : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à une tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, qui est de Castéras ; au 2 d'azur à trois massues d'or ; au 3 d'or à deux tourteaux de gueules, qui est de Montesquiou*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux licornes*. — Devise : *Si consistant aduersum me castra non timebit cor meum*.

La famille **DE CASTÉRAS** appartient à l'ancienne noblesse des comtés de Comminges et de Foix.

On en trouvera des généalogies dans le *Nouveau d'Hozier*, dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, dans le tome IV des *Archives de la noblesse de France* de Lainé, etc.

D'après la tradition, elle serait originaire d'Espagne. Lainé lui attribue pour berceau un château de Castéras, situé près de Ciudad-Rodrigo, dans la province de Salamanque ; il prétend qu'à l'époque où il écrivait, il subsistait une tour de ce château sur laquelle étaient sculptées les armes des Castéras. Le même auteur fait remonter la filiation à un Guilhem de Castéras, chevalier, qui en janvier 1205 fit une donation à l'abbaye de Lizors, en Comminges. On verra cependant dans la notice consacrée à la famille de Castéras de Villemartin, de la même région, branche présumée de celle dont il est ici question, que quand cette famille sollicita sous Louis XVI la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour, elle ne put, malgré toutes ses recherches,

trouver trace de sujets de son nom antérieurement à 1400. Les généalogistes attribuent comme auteur commun aux deux familles de Castéras un Gaston de Castéras, écuyer, qui aurait servi dans la compagnie du duc d'Alençon, frère du roi Philippe VI de Valois, qui aurait assisté en 1346 à la bataille de Crécy et qui aurait épousé le 11 février 1352 Françoise de Cardaillac. Ce gentilhomme, qui représente le cinquième degré de la généalogie donnée par Saint-Allais et par Lainé, aurait laissé deux fils dont l'aîné, Arnaud, marié en 1381 à N.... de Cazaux, aurait continué la ligne directe et dont le puîné, Pons, aurait été l'auteur de la famille, ou branche, de Castéras de Villemartin et de Sournia. Arnaud fut père de Raymond-Arnaud de Castéras, écuyer, Sgr de Cazaux, qui épousa le 2 mars 1419 Hélène, dame de Domazan, et grand-père de Jean de Castéras, écuyer, Sgr de Domazan, de Cazaux, de la Rivière, etc., qui aurait épousé d'abord vers 1450 N.... de Lamezan (aliàs Marguerite de Juncas), puis en 1460 Marguerite de la Gorce d'Ambyonne. Ce dernier aurait eu lui-même, entre autres enfants, deux fils, Vésian, né du premier lit, et Pierre, né du second lit, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Vésian de Castéras, écuyer, Sgr de la Rivière, épousa le 2 avril 1531, c'est-à-dire 71 ans après le second mariage de son père, Eléonore de Tarsac de Montbérault, dont il n'eut qu'une fille; étant devenu veuf, il se remaria d'abord en 1536 avec Gabrielle d'Isalguier, dont il eut un fils, appelé Paul, qui continua la descendance, puis en 1540 avec Marie de Béon du Massés dont il eut plusieurs filles. La filiation de cette branche ne doit être considérée comme rigoureusement établie qu'à partir de ce gentilhomme; il est, en effet, difficilement admissible, étant donné l'éloignement des dates, qu'il ait été, comme l'ont avancé les généalogistes, le fils d'un premier lit de Jean de Castéras remarié en 1460 à Marguerite de la Gorce d'Ambyonne. Il fut père de Paul de Castéras, Sgr de la Rivière, qui épousa en 1571 Gabrielle de Malhac, et grand-père de Pierre de Castéras, Sgr de la Rivière, qui épousa en 1614 Andrée de Montesquiou. Un des petits-fils de celui-ci, Pierre de Castéras de la Rivière, fut nommé en 1719 brigadier des armées du Roi. La dernière héritière de cette branche, Albanie, née en 1825, épousa en 1845 le vicomte de Valady dont elle n'a pas eu de postérité.

Pierre de Castéras, Sgr de Seignan et de Saint-Blancat, auteur de la seconde branche, obtint des lettres de grâce en avril 1537 et fit son testament le 29 octobre 1564 devant notaire à Saint-Girons. Le président d'Hozier, qui a dressé en 1818 une généalogie de cette branche, conservée dans le *Nouveau d'Hozier*, déclare que, par suite de la perte des papiers de la famille, il n'a pu faire remonter la filiation

suivie au delà de ce personnage. Ce Pierre de Castéras avait épousé Condor de Salyne ; il en eut un fils, Jean de Castéras, Sgr de Seignan, qui épousa en juin 1537 Germaine d'Espagne, fille naturelle du seigneur de Montespan. Un descendant de celui-ci, Philippe de Castéras, écuyer, Sgr de Seignan, demeurant à Montgery, au diocèse de Rieux, fut maintenu dans sa noblesse le 25 septembre 1669, sur preuves remontant à 1537, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Cette branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours et possède encore le château de Seignan, dans les environs de Saint-Girons. Son chef est connu sous le titre de marquis.

M^{me} de Castéras de la Rivière et son fils prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse ; d'autres représentants de la famille de Castéras prirent part cette même année à celles tenues à Saint-Girons et à celles tenues à Tarbes.

La famille de Castéras de la Rivière et de Seignan a fourni un maréchal de camp en 1822 (Raphaël-Frix, marquis de Castéras-Seignan, né en 1763), un brigadier des armées du Roi, de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, un écuyer du roi Henri IV, plus tard gentilhomme de la chambre du roi Louis XIII, des pages du Roi, un préfet (Raphaël, marquis de Castéras-Seignan), etc.

Principales alliances : de Béon 1558, 1540, de Montesquiou 1614, 1673, de Chaumont-Quitry 1705, Charon de Ménars 1728, de Busquet, d'Aubuisson de Voisins, de Ferrand 1799, de Raymond 1814, de Rességuier, de Mun de Sarlabous 1815, d'Yzarn de Fressinet de Valady 1847, de Loubens, de Lort 1594, 1711, de Faydit de Tersac 1589, de Vendomois 1592, de Bertier, de la Croix de Castries, de Péguilhan, de Peyronnencq de Saint-Chamarand 1796, de Lary de la Tour, Caubet de Bardies-Montfa, etc.

CASTÉRAS de VILLEMARTIN et de SOURNIA (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un château d'argent, maçonné, ouvert et ajouré de sable ; aux 2 et 3 d'or à trois massues de gueules.* — Couronne : *de Comte.*

La famille DE CASTÉRAS DE VILLEMARTIN ET DE SOURNIA appartient à la noblesse des comtés de Comminges et de Foix comme la famille précédente dont elle a toujours porté les armes et avec laquelle elle a été de tout temps considérée comme ayant eu dans le passé une origine commune. Saint-Allais et Lainé ont écrit son histoire en même temps que celle de cette famille.

On verra plus loin qu'un de ses membres sollicita sous Louis XVI la faveur d'être admis aux honneurs de la Cour. Chérin, chargé dans cette circonstance d'examiner la généalogie des Castéras, envoya un rapport

qui commence en ces termes : « Cette famille paraît avoir pris son
 « nom de la petite terre de Castéras, au diocèse de Rieux. Cepen-
 « dant elle n'est connue que depuis Pons de Castéras qui mourut
 « avant le 4 janvier 1401 que sa veuve, nommée Philippe et dont le
 « surnom est ignoré, fit hommage au comte de Foix de ce qu'elle
 « tenait de lui en fief au lieu de Fayole, au diocèse de Rieux. On
 « trouve ensuite un Pons de Castéras qui possédait en 1411 et 1415
 « des biens au comté de Foix et qui peut être le même qu'un Ponsit
 « de Castéras, écuyer de la compagnie de Raymond-Roger, chevalier
 « bachelier en 1426. On ignore quelle affinité il y a entre ce sujet et
 « Pons, qui suit, depuis lequel la filiation de cette famille est prouvée.
 « Noble Pons de Castéras, premier du nom, damoiseau, Sgr du lieu
 « de Castéras et possesseur de biens dans ceux de Fayole et Cam-
 « pagne qui en sont voisins, châtelain de Camarèdes, au comté de
 « Foix, épousa avant le 8 février 1438 Bertrande de Sauton, fille de
 « Pierre-Armand de Sauton, damoiseau, est nommé entre les nobles
 « du même comté qui furent présents à la confirmation de ses privi-
 « lèges faite en 1448, maria Aliénor, sa sœur, vers 1459 à noble Jean
 « de Barrau, habitant de Montesquieu de Volvestre, testa en 1476 et
 « paraît être mort peu après laissant, entre autres enfants..... ». Le
 même Chérin écrivit au comte de Vergennes, à la date du 9 sep-
 tembre 1778, une lettre dans laquelle se trouve le passage suivant :
 « Quoique la famille de Castéras ait pris son nom d'une terre, accep-
 « tion qui établit un préjugé avantageux sur son ancienneté, elle
 « n'est connue que depuis 1401 et ne prouve sa filiation que depuis
 « 1438 malgré les efforts qu'elle a faits à ma sollicitation il y a quel-
 « ques années pour retrouver des titres. Elle a peu de possessions, peu
 « d'alliances de marque et peu de services si on excepte ceux qu'elle
 « a pu rendre dans le gouvernement qu'elle a eu de diverses places.
 « J'observe que la branche dont je crois M. de Sournia issu a fait une
 « dérogeance et ne paraît pas s'en être fait relever..... ».

On admet généralement avec Lainé, mais sans en avoir de preuves, que Pons de Castéras décédé avant 1401, premier auteur connu de la famille de Castéras de Villemartin et de Sournia, aurait été un frère puîné d'Arnaud de Castéras, marié en 1381 à N...., dame de Cazaux, dont on fait l'auteur de la famille de Castéras de la Rivière et de Seignan. Cependant Saint-Allais en a fait, contre toute vraisemblance, non pas le frère, mais le fils puîné de cet Arnaud. Pons de Castéras, damoiseau, qui fit son testament en 1476 et auquel le rapport de Chérin fait remonter la filiation suivie, laissa, entre autres enfants, quatre fils : 1^o Jean-Roger de Castéras, Sgr de Fajole, châtelain du château de Camarèdes, qui eut deux fils dont le sort est ignoré ;

2° Guillaume-Bernard de Castéras, qui était en 1484 lieutenant du châtelain de Seron, en Bigorre, et qui ne paraît pas avoir eu d'enfants ; 3° Pons de Castéras, qui fut l'auteur de la branche aînée ; 4° Raymond-Arnaud de Castéras, qui fut l'auteur de la branche cadette, dite des seigneurs de la Graule. On a aussi souvent attribué à Pons de Castéras un cinquième fils, appelé Arnothon, qui aurait été l'auteur de la famille auvergnate de Castellans mentionnée plus bas.

L'auteur de la branche aînée, Pons de Castéras, Sgr dudit lieu, Cosgr de Campagne, épousa Jeanne Textoris, héritière de la seigneurie de Villemartin ; il fit son testament le 30 avril 1517 devant notaire à Limoux et laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean et Nicolas, qui furent les auteurs de deux grands rameaux.

L'aîné de ces deux frères, Jean de Castéras, Sgr de Villemartin, épousa le 29 avril 1498 Jourdet de Maireville. Il en eut un fils, Jean, qui, ayant été blessé par les Espagnols, fit son testament à Fontarabie le 10 janvier 1522. Les arrière-petits-fils de celui-ci, Henri de Castéras, chevalier, Sgr de Villemartin, marié en 1618 à Françoise du Lac de Boutenac, et François de Castéras, Sgr de Tailleboust, furent maintenus dans leur noblesse le 18 septembre 1669, sur preuves remontant à 1522, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Ce rameau s'est perpétué jusqu'à nos jours avec distinction. Son chef, Roger-Bernard de Castéras-Villemartin a été créé comte romain par bref de 1871. On trouve qu'un M. Pérez demanda inutilement le 13 janvier 1859 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Castéras-Villemartin à laquelle appartenait sa mère.

L'auteur du second rameau, Nicolas de Castéras, damoiseau, Cosgr de Villemartin, épousa en 1511 Catherine Hélye. Son petit-fils, Louis de Castéras, écuyer, Cosgr de Saint-Rome, épousa le 20 avril 1582 Louise de Montesquieu, héritière de la seigneurie de Sournia, au diocèse d'Aleth, dont sa descendance conserva le nom. Il en eut un fils, Jean-Pierre de Castéras de Montesquieu, Sgr de Sournia, marié en 1607 à Gabrielle de Montredon, qui perdit sa noblesse par suite de dérogeance. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, le fils de celui-ci, François de Castéras, Sgr de Sournia, présenta ses titres de noblesse à M. de Bezons, intendant du Languedoc. Ce magistrat rendit le 13 septembre 1669 un jugement par lequel, tout en reconnaissant François de Castéras issu de noble lignée, il le condamnait à l'amende comme usurpateur en raison de la dérogeance de son père, le renvoyant au surplus devant le Roi pour obtenir des lettres de réhabilitation. Malgré cette condamnation, dont ce rameau paraît ne jamais s'être fait relever, Jean de Castéras

de Sournia fut admis en 1761 parmi les pages de la Petite-Écurie, devint premier page du roi Louis XV et fut enfin admis le 20 mai 1775 aux honneurs de la Cour. Il fut le dernier représentant de son rameau avec sa sœur, la marquise de Pins-Montbrun.

Raymond-Arnaud de Castéras, auteur de la seconde branche, fut père d'Arnaud de Castéras, Sgr de la Graule, qui épousa le 14 juin 1515 Jeanne de la Forge. La descendance de celui-ci, fixée au pays de Domezan, ne tarda pas à perdre sa noblesse par dérogeance et fut pour cette raison condamnée comme usurpatrice de noblesse le 20 janvier 1668 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. A partir de cette époque on perd la trace de cette branche.

Esprit de Castéras de Montesquieu et Louis-François de Castéras de Villemartin furent admis dans l'ordre de Malte l'un en 1646, l'autre en 1772.

La famille de Castéras de Villemartin et de Sournia a fourni de nombreux officiers, des commandants de places fortes, un page du Roi, une demoiselle de Saint-Cyr en 1764 (M^{lle} de Castéras de Montesquieu), etc.

Principales alliances : de Gestas, de Castillon, de Montaut-Brassac, d'Hautpoul, de Nigri de la Redorte, du Lac de Boutenac 1618, d'Arragon de Fitou 1666, de Dax d'Axat 1689, d'Almais de Curnieu 1721, d'Espesels de Roquetaillade, de Cardevac d'Havrincourt 1769, de Polastron-la Hilière 1767, de Bonet de Salelles, de Banyuls de Montferré, d'Uston de Villeréglan 1824, de Chieusse de Combaud 1886, de Séverac 1533, de Narbonne de Loupian 1548, d'Auriol de Miraval 1600, de Montesquieu de Sournia 1582, de Chefdebien d'Armissan 1643, de Pins-Montbrun, etc.

Il a existé dans la noblesse d'Auvergne une famille DE CASTELLAS qui revendiquait une origine commune avec la famille de Castéras et qui en portait à peu de chose près les armoiries : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à une tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable ; aux 2 et 3 d'azur à trois maillets d'or*. Le chef de cette famille, François de Castellat, Sgr de Servières, en la paroisse de Joursac, dans l'élection de Saint-Flour, fut maintenu dans sa noblesse le 27 décembre 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, après avoir prouvé sa descendance d'un Bernard de Castellat dont le fils, Pierre, épousa le 15 février 1546 Marie d'Aphier. D'après Saint-Allais ce Bernard de Castellat aurait été fils d'un Arnothon de Castellat qui aurait été lui-même un fils cadet de Pons de Castéras et de Bertrande de Sauton mentionnés plus haut. M. de Castellat de Rigal prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour. La famille de Castellat paraît s'être éteinte vers

l'époque de la Révolution. Elle avait fourni des officiers de mérite et plusieurs chanoines comtes de Lyon. Elle s'était alliée aux familles d'Apehier, de Dienne, de Bosredon, de la Fage, etc. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses derniers représentants, Hubert de Castellat, né en 1772 au diocèse de Limoges, fit en 1786 pour obtenir le grade de sous-lieutenant.

C'est peut-être aussi de la famille de Castéras que descendait une famille DE CASTRAS DE SAINT-BLANQUART, originaire du Languedoc, qui, sous Louis XIV, était fixée en Bretagne.

Cette famille portait pour armes : *d'azur à une tour d'argent*. Son chef, René Castras de Saint-Blanquart, demeurant à Saint-Brieuc, ne put faire reconnaître sa noblesse lors de la grande recherche commencée en 1666 et fut condamné par arrêt du 28 août 1670 à payer comme usurpateur une amende de 400 livres.

CASTET-la BOULBÈNE (Azéma de). Voyez : AZÉMA DE CASTET-LA BOULBÈNE.

CASTEX (Hubert-). Voyez HUBERT-CASTEX.

CASTEX (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries du 4 novembre 1822) : *coupé au 1 parti de gueules à l'épée haute en pal d'argent et de sable à trois molettes d'or ; au 2 d'azur à un cheval gai et galopant d'argent*. — Couronne : *de Vicomte*.

La famille DE CASTEX est originaire de la petite ville de Pavie, en Gascogne, où elle occupait sous Louis XVI un rang modeste. Bernard-Pierre Castex, né dans cette ville en 1771, s'engagea comme simple chasseur à cheval à l'époque de la Révolution, passa successivement par tous les grades, fut nommé colonel après la bataille d'Iéna, où il s'était particulièrement distingué, général de brigade après la bataille de Wagram et général de division en 1813, reçut le titre de baron de l'Empire par lettres patentes du 16 septembre 1808, épousa en 1810 M^{lle} de Dartain, d'une ancienne famille noble d'Alsace, devint sous la Restauration chevalier d'honneur de M^{me} la duchesse d'Angoulême, reçut le titre héréditaire de vicomte, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du 4 novembre 1822, fut élu en 1824 député du Bas-Rhin et mourut à Strasbourg en 1842. Il était grand-officier de la Légion d'honneur et grand-croix de Saint-Louis. Son fils, Théodore, vicomte de Castex, né à Strasbourg en 1822, conseiller général du Bas-Rhin, chambellan de Napoléon III, décédé en 1898, a laissé trois fils de son premier mariage, en 1851, avec M^{lle} de Salomon.

Principales alliances : de Dartain 1810, de Fleurans 1849, de Salomon 1815, de la Boulinière 1907, etc.

CASTILLARD. Armes concédées au chevalier de l'Empire : *d'or à un lion de sable, vêtu de gueules, chargé en chef à dextre du signe des chevaliers légionnaires.*

Bernard-Jean CASTILLARD, né en 1761 à Saint-Christophe, près de Saint-Mihiel, en Lorraine, d'une famille d'ancienne bourgeoisie, chef de bataillon, décédé à Saint-Mihiel en 1814 sans laisser de postérité de son mariage en 1811 avec M^{lle} Gœury, décédée en 1868, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 31 janvier 1810. Son frère puiné, Jean-Joseph Castillard, né en 1772, a été le grand-père de M. Henri Castillard, né en 1847, magistrat.

CASTILLE (Froment de). Voyez : FROMENT DE CASTILLE.

CASTILLON (le Blanc de). Voyez : LE BLANC DE CASTILLON.

CASTILLON (Darbou de). Voyez : DARBOU DE CASTILLON.

CASTILLON de SAINT-VICTOR (de). Armes : *d'azur à une tour d'argent sur un rocher de même surmontée d'un croissant aussi d'argent et quelquefois accostée de deux lions affrontés de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Pro Rege et fide.*

La famille DE CASTILLON DE SAINT-VICTOR appartient à l'ancienne noblesse du Languedoc. On en trouvera des généalogies dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque et dans l'*Armorial général de la noblesse de France* de d'Hozier, registre complémentaire, publié en 1878 par la maison Firmin-Didot. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres, et dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, du vicomte Révérend.

Elle est originaire de l'ancien diocèse d'Uzès où elle possédait dès le xiii^e siècle les seigneuries de Castillon et de Saint-Victor-du-Gard. Elle est connue depuis l'an 1204 et son nom figure dans un assez grand nombre de chartes des xiii^e, xiv^e et xv^e siècles. C'est ainsi que Rostaing de Castillon, fils de Guillaume, vivait en 1311 et que Raymond de Castillon, mentionné dans un acte de 1318, fit son testament en 1344 en faveur de ses trois fils, Pierre, Arnaud et Guillaume. Ferrande de Castillon, fille de Guillaume, épousa en 1385 Raymond de Banne.

Toutefois, par suite de la perte des papiers de la famille, la filiation ne peut être régulièrement établie qu'à partir de 1508, date à laquelle Firmin de Castillon, fils d'Antoine, Sgr de Castillon et de Bessèges, baron de Saint-Victor, et d'Antoinette Verd, épousa Isabelle de Montaut. François de Castillon, Sgr dudit lieu et de Saint-Victor-de-Mal-

cap, fils des précédents, épousa le 5 avril 1548 Françoise de Blausac. Il fut père de Pierre de Castillon, baron de Saint-Victor, marié le 3 avril 1592 à Françoise de Thézan de Pujol, qui eut l'honneur de recevoir en 1622 le roi Louis XIII en son château de Saint-Victor, et grand-père d'Antoine de Castillon, baron de Saint-Victor, marié en 1623 à Jeanne d'Audibert de Lussan, qui continua la descendance, et de Georges et de Louis de Castillon de Saint-Victor qui furent admis en 1624 dans l'Ordre de Malte. Antoine-Hercule de Castillon, Sgr dudit lieu, de Saint-Victor, de Saint-Julien, etc., fils d'Antoine, fut maintenu dans sa noblesse le 29 novembre 1668 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc, après avoir justifié sa filiation depuis le contrat de mariage du 5 avril 1548 mentionné plus haut. Il prit le premier, dans les dernières années de sa vie, le titre de marquis qui depuis lors a été conservé par le chef de la famille. Son petit-fils, François-Olivier de Castillon, Sgr dudit lieu, marquis de Saint-Victor, décédé en 1726, épousa Gabrielle-Louise de Guérin de Flaux par contrat du 20 avril 1708 et non pas du 20 avril 1724 comme l'a avancé par erreur M. de la Roque. Il laissa trois fils dont le second, Louis-Félicien, décédé sans postérité, fut nommé en 1784 lieutenant général des armées du Roi, et dont les deux autres, Hercule-Hyacinthe et Louis-Victorien, furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Hercule-Hyacinthe de Castillon, marquis de Saint-Victor, né en 1713, fut admis en 1728 parmi les pages de la Petite Écurie du Roi ; il se brouilla avec sa famille à l'occasion du mariage qu'il contracta avec Marie-Françoise Jalama. C'est probablement pour cette raison que, bien qu'il ait eu au moins deux fils, les généalogistes le font mourir sans postérité. C'est probablement pour la même raison qu'après sa mort son plus jeune frère, se considérant comme étant devenu le chef de la famille, se crut en droit de relever le titre de marquis conservé depuis lors par le chef de la branche cadette. Sa descendance paraît s'être éteinte avec son petit-fils, Ferdinand-Jean de Castillon-Saint-Victor, né à Niort en 1791, qui se fit confirmer par lettres patentes du 18 mars 1829 dans la possession héréditaire du titre de marquis sous lequel il était connu et que l'on croit être mort sans avoir été marié.

L'auteur de la branche cadette, Louis-Victorien de Castillon, mestre de camp de dragons, marié en 1763 à M^{lle} le Roy de Macé, se crut en droit après la mort de ses frères aînés, comme il a été expliqué plus haut, de relever le titre de marquis de Saint-Victor. Il prit part sous ce titre en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montpellier. On trouvera dans le *Nouveau d'Hoster* les preuves de noblesse

qu'il avait faites en 1774 pour obtenir l'admission à l'École militaire de la Flèche de son fils aîné, Claude-Louis. Il laissa trois fils dont le plus jeune, Louis-Eugène, fut admis en 1789 dans l'Ordre de Malte et dont les deux aînés, Claude-Louis, marquis de Castillon-Saint-Victor, marié en 1791 à M^{lle} de Saint-Priest, fille du ministre de Louis XVI, et Louis-Hippolyte, comte de Castillon-Saint-Victor, marié en 1802 à M^{lle} de la Treille de Fozières, ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants. Le comte Eugène-Hippolyte de Castillon-Saint-Victor, fils aîné de Louis-Hippolyte, marié en 1829 à sa cousine M^{lle} de la Treille de Fozières, a été député de la Haute-Garonne.

La famille de Castillon-Saint-Victor a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, un grand nombre d'officiers de mérite.

Principales alliances : de Montaut 1808, de la Baume, de Langlade, de Thézan 1592, 1708, d'Hilaire de Joyvac, d'Audibert de Lussan 1623, de Fabre de la Tude 1803, Desmier 1807, Guignard de Saint-Priest 1791, de Roussy, Cantacuzène 1863, Baconnière de Salverte, de Truchis 1866, de la Treille de Fozières de Gléon 1802, 1829, de Gestas, de Bon 1859, de Narbonne-Lara, de Fleury 1857, etc.

Il a existé en Languedoc une autre famille de Castillon qui a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Saint-Martin-de-Torques, près de Narbonne. Cette famille, qui paraît être éteinte depuis longtemps, portait pour armes : *de gueules à un lion d'argent soutenant de sa patte dextre un château d'or*. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 26 août 1669 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant, après avoir justifié sa filiation depuis Jérôme de Castillon, citoyen de Milan, en Italie, puis habitant de Narbonne et seigneur de Saint-Martin, dont le fils, Antoine, Sgr de Saint-Martin, obtint le 20 janvier 1562 du roi Charles IX des lettres patentes de naturalité.

CASTILLON de la JAUMARIE (de). Armes : *d'azur à un lion d'argent, la tête contournée, appuyé sur une souche d'arbre de sinople, mouvante d'une terrasse de même, et accompagné en chef d'une branche d'or posée en fasce ; au chef cousu de gueules chargé d'une tour pavillonnée de deux pièces d'argent, maçonnée de sable et accostée de deux molettes d'éperon du même*¹

La famille DE CASTILLON DE LA JAUMARIE appartient à la noblesse du Périgord. Elle a toujours été fort obscure et on n'a pu se procurer sur son origine que des renseignements très sommaires. Elle ne figure pas, en tout cas, au nombre de celles de sa région qui firent recon-

¹ Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud et de M. le vicomte de Gérard du Barri.

naître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. On la trouve dès 1730 possessionnée dans la paroisse d'Issac ; ses membres ne portaient encore à cette époque d'autre qualification que celle de bourgeois de Périgueux. Elle acquit quelques années plus tard dans cette même paroisse la terre de la Jaumarie, dont elle a gardé le nom, et s'agrégea vraisemblablement à la noblesse à la suite de cette acquisition.

Joseph Castillon, écuyer, sieur de la Jaumarie, capitaine au régiment de Montmarin, épousa à Périgueux le 17 juin 1749 Élisabeth de Cremoux. Odet de Castillon de Monsac, ancien cornette au régiment de Commissaire général, épousa le 23 avril 1771 Marie-Anne de Bessot de Lamothe.

MM. Castillon de la Jaumarie, père et fils, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

Martial Castillon de la Jaumarie épousa *in extremis*, le 3 septembre 1846, Anne Despeygne. Il légítima par ce mariage un fils, Louis-Barthélemy de Castillon de la Jaumarie, qui épousa peu de temps après M^{lle} de la Morélie et qui mourut à Trelissac le 5 septembre 1864 à l'âge de cinquante ans. Un petit-fils de celui-ci, Joseph-Marc-Louis de Castillon, était en 1907 huissier à la Force, près de Bergerac.

Principales alliances : de Fayolle 1808, de Cremoux 1749, de Bessot de Lamothe 1771, Cantelaue (de Ritat) 1774, etc.

CASTILLON du PERRON.

La famille CASTILLON DU PERRON, d'honorable bourgeoisie, a tenu un rang distingué dans le grand commerce bordelais. Elle est originaire de Touraine d'où elle vint au xviii^e siècle se fixer en Bretagne, puis à Bordeaux. Abraham Castillon du Perron fut guillotiné dans cette ville le 18 prairial 1793. Son fils, Magloire Castillon, succéda en 1801 à son beau-père, Pierre Cadefer, dans la maison de commerce de spiritueux que celui-ci avait fondée à Bordeaux vers 1770. Il donna à cette maison un développement considérable. A sa mort, arrivée en 1855, il eut pour successeurs ses deux fils, Pierre-Édouard Castillon du Perron, décédé en 1869, et Pierre-Armand Castillon du Perron, décédé en 1882, qui au bout de quelques années abandonnèrent la carrière commerciale.

Principales alliances : de Choisy 1836, Promis 1859, Tastet 1794, Segrestaa 1838, Beylard 1880, de la Garde de Chambonas 1907, Bailloud, etc.

Il a existé au diocèse de Léon, en Bretagne, une famille de Castillon dont les représentants durent, lors de la grande recherche, se désister

de leurs prétentions nobiliaires et furent condamnés le 3 janvier 1669 à payer comme usurpateurs une amende de cent livres. Cette famille résidait à Hennebont dans les premières années du xviii^e siècle. Un de ses représentants, Paul de Castillon, était en 1740 capitaine de la Compagnie des Indes.

CASTILLON (de), en Guienne et en Gascogne. Armes : *de gueules à un château d'argent sommé de trois tours crénelées du même.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : *Deo regibusque semper ut olim.* — Devise : *Dieu le veut!*

La famille DE CASTILLON appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de la Guienne et de la Gascogne. On trouvera dans les manuscrits de Chérin la généalogie qu'elle produisit au Cabinet des Ordres du Roi lorsque sous Louis XVI elle sollicita les honneurs de la Cour. On en trouvera aussi une généalogie dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais.

La maison de Castillon a pour premier auteur connu un Bernard de Castillon, chevalier, qui, d'accord avec sa femme, Reine, et avec ses fils, Raymond et Clavel, fit en 1149, 1152 et 1155 des donations à l'abbaye de Notre-Dame-de-Campagne. Elle est mentionnée dans un grand nombre de chartes des xii^e, xiii^e et xiv^e siècles et son nom a été inscrit avec ses armes aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Un de ses représentants, Thibaut de Castillon, fut nommé évêque de Bazas en 1313. Toutefois, lors de son admission aux honneurs de la Cour, elle ne put établir sa filiation que depuis Arnaud-Guillaume de Castillon, chevalier, Sgr de Castillon, Torrebren, Sos, vicomte en partie de Boulonnais, en Armagnac, qui en 1289 rendit hommage à Édouard, roi d'Angleterre, de sa partie de la terre de Boulonnais, avec les coseigneurs de cette terre, et qui fit son testament au lieu de Baune en juillet 1327 en faveur de son petit-fils Pierre. Ce gentilhomme avait eu de sa femme, Indie, plusieurs fils dont l'aîné, Bernard, marié à Jeanne-Condor de Pouy, mourut avant lui. Noble et puissant messire Pierre de Castillon, fils de celui-ci, fut légataire universel de son grand-père et fut établi gouverneur du château de Montendre par le roi d'Angleterre en 1341 : on ignore le nom de sa femme. Il fut père de Bernard de Castillon, damoiseau, Sgr dudit lieu, de la Barrère, de Fore, marié à Marguerite de Jeaulin, qui figure dans quelques actes avec la qualification de noble baron, et grand-père de Jean de Castillon, damoiseau, qui rendit hommage au comte d'Armagnac le 24 janvier 1420 de ses terres de Castillon, de Torrebren, de la Barrère. Ce dernier laissa deux fils : 1^o Bernard, qui épousa le 5 février 1455 Florette de Moret et dont la petite-fille, Sirène, héri-

tière des seigneuries de Castillon, de Castelnau et de la Barrère, épousa successivement Guillaume de Léaumont et Géraud de Luppé ; 2° Mérigon, capitaine et gouverneur du pays d'Eauzan, puis de la ville de Bazas, qui épousa Braylette de Sarrus, héritière de la seigneurie de Mauvezin, en Condomois, dont il rendit hommage au sire d'Albret le 24 avril 1481, et qui continua la descendance.

Jean de Castillon, chevalier, qualifié baron de Mauvezin, marié en 1611 à Marguerite de Bezolles, fut élu député de la noblesse de la sénéchaussée d'Albret aux États généraux de 1614. Son fils, Michel de Castillon, Sgr et baron de Mauvezin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, marié en 1637 à Françoise de Cous, fut père de Jean de Castillon, page du Roi, maintenu dans sa noblesse le 10 octobre 1667 par jugement de Dupuy, subdélégué de l'intendant Pellot, qui épousa en 1673 Marguerite de Mélignan et qui continua la lignée, et d'autre Jean de Castillon, connu sous le titre de comte de Mouchan, colonel du régiment de Sillery-infanterie, qui fut tué en 1708 au siège de Tortose. Jean-François de Castillon, baron de Mauvezin, fils de Jean et de Marguerite de Mélignan, épousa en 1702 Marie de Faulong dont il eut une nombreuse postérité. Deux de ses fils, Joseph et Michel, furent les auteurs de deux branches.

Joseph de Castillon, chevalier, baron de Mauvezin, auteur de la branche aînée, épousa successivement en 1736 M^{lle} de Chantegrit et en 1743 M^{lle} de Bigos de Belloc. Trois de ses fils, Joseph, connu sous le titre de comte de Castillon, né en 1737, page de la Grande Écurie en 1753, admis aux honneurs de la Cour en 1784, marié en 1769 à M^{lle} Dudon ; Antoine, baron de Castillon, né en 1738, retiré du service avec le grade de général de brigade, marié successivement à M^{lle} Prévost et à M^{lle} Pic de la Mirandole ; et Joseph, baron de Castillon, né en 1744, commandant en chef de la ville de Besançon, marié en 1775 à M^{lle} Boutin de Diancourt, furent les auteurs de trois rameaux. Le chef du troisième rameau, Joseph-Maxence, baron de Castillon, né en 1821, alla se fixer en Provence après le mariage qu'il contracta en 1844 avec M^{lle} de Forbin de la Barben ; il laissa un fils et une fille mariée en 1865 au comte de Nattes-Villecomtal.

L'auteur de la seconde branche, Michel de Castillon de Vignemont, né en 1717, connu sous le titre de comte de Mouchan, se retira du service avec le grade de brigadier. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit en 1773 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr d'une de ses filles, née à Mezin en 1763. Son fils, Dominique, vicomte de Castillon, fut admis en 1787 parmi les pages de la Grande Écurie ; il épousa en 1802 M^{lle} de Laurière-Moncaut.

Cette branche a eu pour dernier représentant Alban, comte de Castillon, qui de son mariage en 1858 avec M^{lle} de Sailhas a eu un fils mort jeune et une fille mariée en 1878 au marquis de Saint-Exupéry.

Joseph de Castillon, baron de Mauvezin, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nérac, à cause d'un fief qu'il possédait à Moncrabeau; Antoine de Castillon, le chevalier Joseph de Castillon et le baron de Castillon, Sgr de Parron, prirent part cette même année à celles tenues à Condom.

La famille de Castillon a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des gentilshommes de la chambre du Roi, des commandants de places fortes, un aumônier de Madame Adélaïde, fille de Louis XV, un aumônier de la Reine, femme de Louis XVIII, etc.

Principales alliances : de Barbotan, de Rouilhan, de Pardailan, de Lupiac 1573, du Lau, de Léaumont, de Luppé, de Lavardac 1499, du Bouzet de Roquépine 1527, de Montlezun 1569, de Patras de Campaigno 1579, de Salles 1596, de Gestas, de Noailan 1619, de Montesquiou 1624, de Bezolles 1614, de Géres, Blondel de Joigny, Dudon 1749, 1769, de Bonnefoux 1818, de Mèlignan 1673, 1781, de Laurière-Moncaut 1802, Adoue de Sailhas 1858, de Saint-Exupéry 1878, Colla de Pradines, de Forbin de la Barben 1844, de Nattes 1865, etc.

CASTILLON (de), en Provence. Armes : *de gueules à trois annelets d'argent, 2 et 1.* — Devise (sobriquet du roi René) : *Bonté de Castillon.*

La vieille souche gasconne à laquelle a été consacré la précédente notice et dont un rameau s'est fixé en Provence au cours du xix^e siècle ne doit pas être confondue avec une famille DE CASTILLON qui a occupé un rang brillant dans l'aristocratie provençale. Cette famille de Castillon, que Barcilon range au nombre des familles nobles de sang et d'origine, a eu pour berceau le royaume de Naples. Barcilon s'exprime sur son origine dans les termes suivants : « Luc de
« Castillon, le premier de cette famille dont on a eu des titres, était
« secrétaire des commandements de Louis II d'Anjou, roi de Naples,
« comte de Provence en l'an 1351. Il est qualifié chevalier et fut
« ambassadeur de ce roi pour recevoir les hommages des seigneurs
« du royaume de Naples et pour traiter le mariage de Marie, sa fille,
« avec le prince de Tarente. Charles et Colo de Castillon, ses deux
« fils, reçurent en inféodation pour le service rendu par leur père les
« terres d'Airague, de Beines et du Castellet... ». La descendance de
« Colo, second fils de Luc, posséda, entre autres biens, la seigneurie
« de Cucurron; elle se partagea en un certain nombre de rameaux qui

s'éteignirent tous après quelques générations. Charles de Castillon, fils aîné de Luc, fut conseiller de Louis III, fils de Louis II, et acquit la seigneurie d'Aubagne ; il fut nommé chevalier de l'Ordre du Croissant, institué par le roi René en 1448, fit son testament le 12 décembre 1450 et mourut à Aubagne en janvier 1461. De son mariage avec Madeleine de Quiquéran il laissa un fils, René, qualifié baron d'Aubagne et de Beynes, écuyer du roi Louis XI en 1482, premier consul d'Arles en 1481 et 1494, qui épousa en 1471 Jeanne de Villeneuve et qui continua la descendance ; il eut aussi une fille, Jeanne, qui épousa en 1455 Palamède de Forbin, surnommé le Grand, gouverneur et grand sénéchal de Provence. François de Castillon, Sgr de Beynes, fils de René, fut six fois premier consul d'Arles et épousa le 12 octobre 1506 Marguerite de Gérente. Il en laissa trois fils dont le plus jeune, Ardoin, chevalier de Rhodes en 1560, mourut à Syracuse des suites de blessures reçues dans un combat naval et dont les deux aînés, Pierre et Honoré, furent les auteurs de deux grandes branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse, en 1667 et 1668, ainsi que ceux de la branche des seigneurs de Cucurron, par divers jugements des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence.

L'auteur de la branche aînée, Pierre de Castillon, Sgr de Beynes, chevalier de l'Ordre du Roi en 1568, premier consul d'Arles en 1562, 1568, 1573 et 1584, épousa en 1540 Renée de Castellane. Son arrière-petit-fils, Pierre de Castillon, grand sénéchal au ressort d'Arles, marié successivement en 1645 à Lucrece de Forbin-la-Barben et en 1668 à Anne Scarron de Vavre, obtint par lettres patentes d'avril 1673 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Beynes, dans la viguerie de Digne. Cette branche s'est éteinte avec le petit-fils du précédent, Jean-Pierre de Castillon de Beynes, page de la Petite Écurie en 1734, qui n'eut qu'une fille de son mariage avec M^{lle} de Serre de la Roque.

La branche cadette, issue d'Honoré, posséda, entre autres biens, la seigneurie du Castellet qui passa plus tard par mariage dans la famille de Lombard. On n'a pu se procurer sur cette branche que peu de renseignements. D'après la Chesnaye des Bois, elle était représentée à Toulon sous Louis XVI par un officier de marine. Cet officier de marine est probablement le même personnage qu'un Jean-François de Castillon, ancien lieutenant de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, marié à Françoise-Judith Icard, demeurant à Bandol, dont le fils, noble Antoine-Casimir-Eugène de Castillon, chevalier, lieutenant de douanes, né à la Ciotat le 7 janvier 1786, épousa à Marseille le 23 décembre 1820 Catherine Abeille ; celui-ci laissa deux filles dont l'aînée, décédée en 1857, demeura célibataire et dont la

seconde épousa M. Roubeaud, négociant, et mourut à Marseille en 1884. Cette branche est aujourd'hui éteinte.

La famille provençale de Castillon a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, un grand nombre de chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, un chevalier de l'Ordre du Roi, etc.

Principales alliances : de Quiquéran, de Forbin 1455, de Villeneuve 1471, de Castellane, d'Aube de Roquemartine, de Gérente 1506, de Cays 1555, de Renaud d'Alein 1575, de Grasse 1566, de Monier 1643, de Grimaldi de Régusse, de Léautaud, de Sabran, etc.

CASTILLON (Ganteaume de). Voyez : GANTEAUME DE LA ROUVIÈRE DE CASTILLON.

CASTIN de GUÉRIN de la MAGDELAINE. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois merlettes de sable, 2 et 1, surmontées d'une étoile de gueules posée au milieu du chef ; aux 2 et 3 d'azur à un chevron d'or accompagné d'une montagne d'argent, ombrée de sable, en pointe.*

La famille CASTIN DE GUÉRIN appartient à la noblesse de l'Angoumois et de la Saintonge. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1784 pour être admis à l'École militaire.

Ces travaux ne donnent la filiation qu'à partir de François de Castin, écuyer, sieur du Tranchard, dont la veuve, Anne de Lageard, assista au traité de mariage, passé à Saint-Jean-d'Angély le 23 juin 1697, de leur fils, Élie-François Castin, sieur de Guérin, et de Jeanne Griffon, veuve de Sébastien Gadouin, Sgr de la Magdelaine. Ce même Élie-François de Castin, écuyer, Sgr de Guérin, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Angoulême). Il fut maintenu dans sa noblesse le 10 janvier 1700 par jugement de M. de Bernage, intendant de la généralité de Limoges ; sur le vu de ce jugement, il fut encore maintenu dans sa noblesse le 6 février suivant par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle. Il figure dans plusieurs actes avec la qualification de haut et puissant seigneur. Il laissa un fils, Philippe-François Castin de Guérin, chevalier, Sgr de la Magdelaine, du Bourg-Saint-Pierre, des Tousches de Périgny, etc., qui épousa Louise de Lescours par contrat passé en 1730 à Saint-Jean-d'Angély. Celui-ci eut à son tour plusieurs fils dont l'aîné, Maurice, eut trois fils de son mariage en 1763 avec Henriette Robert, fille d'un lieutenant honoraire de l'élection de Saint-Jean-d'Angély, et dont le second, Louis-Armand, eut un fils de son mariage en 1769 avec Madeleine Charrier, fille d'un lieutenant criminel au siège de Saint-Jean-d'Angély. Maurice fit en 1784 et 1785 des preuves de

noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de deux de ses fils, Jean-Henri et Charles-Grégoire; ce dernier, né en 1771, fut plus tard officier de gendarmerie à Poitiers et chevalier de Saint-Louis.

M. Castin de Guérin de la Magdelaine et M. Castin de Guérin, père et fils, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Jean-d'Angély.

Charles-Joseph Castin de Guérin, propriétaire, né le 20 septembre 1809 aux Tousches-de-Périgny, fils unique de Charles-Grégoire mentionné plus haut, fut autorisé le 29 juillet 1861, par décret de Napoléon III, à joindre régulièrement à son nom celui de : DE LA MAGDELAINE.

On ignore si la famille Castin de Guérin compte encore des représentants.

Principales alliances : de Lescours 1730, de Chièvres 1798.

CASTONNET des FOSSES.

Il a existé autrefois en Bretagne une famille Castonnet qui possédait, entre autres biens, la seigneurie de la Trinquedaye, en la paroisse de Guichen. Cette famille a figuré de 1425 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Malo. Un Jean de Castonnet était dès 1380 seigneur de la Trinquedaye. Un autre Jean de Castonnet reçut un rubis aux étrennes ducales de 1445; il était en 1454 écuyer et chambellan du Duc.

C'est vraisemblablement de cette vieille souche que s'est détachée à une époque inconnue une famille CASTONNET DES FOSSES qui s'est honorablement perpétuée jusqu'à nos jours dans la même région. Cette famille a possédé dans la paroisse de Fougeray une terre des Fosses dont elle a gardé le nom. Ses représentants, François Castonnet des Fosses, du lieu de Fougeray, et Jean Castonnet de la Rivière, du lieu de Maxent, se désistèrent de leurs prétentions nobiliaires lors de la grande recherche commencée en 1666 et furent condamnés à payer une amende de cent livres par jugements du 10 septembre et du 12 octobre 1668. Depuis cette époque, elle est demeurée non noble. Un de ses membres, M. Henri Castonnet des Fosses, avocat à la Cour d'appel de Paris, a publié dans les dernières années du XIX^e siècle un certain nombre d'intéressantes études géographiques.

CASTRES (Bonnet de). Voyez : BONNET DE CASTRES.

CASTRO (le Boucq de). Voyez : LE BOUCQ DE CASTRO, DE RUPILLY, DE TERNAS ET DE BEAUDIGNIER.

CASTRO (Pelissié de). Voyez : PELISSIÉ DE CASTRO

CASTRIES (de la Croix de). Voyez : CROIX DE CASTRIES (DE LA).

CASY. Armes : *d'azur à deux ancres d'argent passées en sautoir, à l'épée d'or brochante sur les ancres et trois étoiles d'or rangées en chef.*

L'auteur de cette famille, Joseph-Grégoire Casy, né en 1787 à Auribeau, au comté de Nice, marin distingué, préfet maritime de Rochefort en 1844, vice-amiral et membre du Conseil de l'Amirauté en 1845, député du Var à la Constituante en 1848, reçut à cette époque le portefeuille de la Marine qu'il échangea au bout de quelques mois contre la préfecture maritime de Toulon, présida aux préparatifs de l'expédition de Rome, fut appelé au Sénat du Second Empire à l'époque de sa fondation et mourut en 1862. En récompense de la part qu'il avait prise à l'expédition de Rome, l'amiral Casy avait été honoré du titre de comte romain par bref de Pie IX du 30 septembre 1853 ; un décret impérial du 5 mars 1859 l'avait confirmé en France dans la possession de ce titre. Il laissa un fils, Joseph-Auguste, comte Casy, qui a lui-même laissé postérité.

Principale alliance : de Cabanel de Sermet 1869.

CATALAN de la SARRA (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à un porc-épic de sable ; aux 2 et 3 d'azur à une étoile d'argent.* — Couronne : de Comte.

La famille DE CATALAN DE LA SARRA descend d'Antoine Catalan, marié à Marie-Anne Lecheu, qui était dans la première moitié du XVIII^e siècle contrôleur des offices de bouche et maître d'hôtel de Sa Majesté Catholique. Jean-Pierre-François Catalan, Sgr de la Sarra et de Longchène, fils du précédent, était conseiller du Roi quand il fut pourvu en 1771 de l'office d'avocat général au Parlement de Dombes. Il fut dans la suite conseiller du Roi en ses Conseils, trésorier de France en 1778, procureur du Roi au bureau des finances de Lyon, et enfin en 1783 lieutenant général en la sénéchaussée de Lyon et fut anobli par ces fonctions. Il avait épousé à Madrid, en 1776, Marie-Geneviève-Salvador de Trémouilles ; étant devenu veuf, il se remaria, en 1784, à Marie-Charlotte le Clerc de la Verpillière. Il eut du premier lit un fils, Charles-Fabien Catalan de la Sarra, qui épousa le 12 mai 1803 sa cousine, Ferdinande-Émilie de Trémouilles, fille d'un ancien président en la Cour des monnaies de Paris, et qui continua la descendance.

La famille de Catalan fut convoquée en 1789 aux assemblées de la noblesse du Lyonnais, mais fit défaut.

Son chef est connu sous le titre de comte depuis les dernières années du XIX^e siècle.

Principales alliances : Leclerc de la Verpillière 1784, d'Houdetot, de Douglas 1806, Lambrecht 1888, Dionis 1858, etc.

CATELIN (de). Armes : *d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois têtes de lion de sable.*

La famille DE CATELIN appartient à la noblesse de Provence. Elle est originaire de la ville de Toulon à laquelle elle a fourni plusieurs consuls : Jean Catelin, en 1658 ; Pierre Catelin, en 1665, 1670, 1682 ; N... Catelin, sieur de la Garde, en 1697 et 1705 ; Joseph Catelin, en 1699 et 1709.

Ses divers représentants, Joseph Catelin, caissier de la marine au port de Toulon ; Antoine Catelin, capitaine de vaisseau au port de Toulon ; Anne Catelin, femme d'Origène, marchand, capitaine de brûlot ; Joseph Catelin, sieur de Léry de Malbosque, commissaire ordinaire de la marine ; Joseph Catelin, avocat au Parlement, Cosgr de la Garde, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Toussaint Catelin, demeurant à Marseille, fut pourvu le 18 décembre 1733 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi audiencier en la chancellerie près le Parlement de Provence

La famille de Catelin fut maintenue dans sa noblesse par jugement rendu à Marseille en 1772.

Timothée de Catelin était lieutenant particulier civil et des soumissions en la sénéchaussée de Marseille quand sa fille épousa en 1788 M. de Bovis, maire de Lorgues. Il prit part l'année suivante aux assemblées de la noblesse tenues à Marseille.

Le chef de la famille de Catelin est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : de Bovis 1788, de Castellane, Boyer de Fonscolombe, de Bernes de la Haye, etc.

CATERS (de). Armes : *d'azur à trois chats rampants d'or, les deux du chef affrontés et jouant de la patte.* — Cimier : *un chat d'or.*

La famille DE CATERS, dont plusieurs représentants sont venus de nos jours se fixer en France, appartient à la noblesse de Belgique.

On en trouvera une généalogie dans la *Belgique héraldique* de Poplimont. Elle a eu pour auteur Guillaume-Ernest de Caters, né en 1703, qui fut anobli par lettres patentes du 22 janvier 1735 avec faculté d'exercer le commerce en gros sans déroger. Pierre-Joseph de Caters, né à Anvers en 1769, petit-fils du précédent, reçut en 1858 le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi des Belges.

Principales alliances : Van den Berghe, de Caix de Saint-Aymour

1868, Chauveau de Quercize 1909, de Waremme, de Hults, du Bois, de Bruyn, etc.

CATHALA de ROQUEFÈRE (de). Armes : *d'argent à un lion de sable, lampassé et armé de gueules; au chef d'azur chargé de trois croisants d'or.*

La famille DE CATHALA DE ROQUEFÈRE est anciennement et honorablement connue en Languedoc. M. Mahul lui a consacré une notice assez sommaire dans ses *Cartulaires de Carcassonne*. Elle est originaire de Grasse, en Provence; elle vint vers 1435 se fixer à Carcassonne et donna à cette ville aux xv^e et xvi^e siècles un certain nombre de notaires. François Cathala, bourgeois du Mas-Cabardès, acquit le 31 janvier 1605, pour le prix de 3.000 livres, la ferme et juridiction de la Fajolle. Vers le milieu du xviii^e siècle les Cathala devinrent seigneurs du lieu de Roquefère, aujourd'hui commune du département de l'Aude. Noble Antoine de Cathala se qualifie sieur de Roquefère dans un certain nombre d'actes passés de 1640 à 1658. François de Cathala, sieur de Roquefère, obtint du Conseil d'État, le 21 avril 1671, un arrêt qui le maintenait en possession du domaine de la Fajolle, à charge de payer 60 livres à la recette du domaine de Sa Majesté.

On trouve qu'un Antoine Cathala, marchand, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Carcassonne) : *d'azur à un chien passant d'argent sur une motte de même chargée d'une rose d'azur mouvant de la pointe; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

La famille de Cathala de Roquefère ne figure point au nombre de celles de sa région qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Elle s'agrégea petit à petit à la noblesse au cours du xviii^e siècle, sans qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement régulier, et un de ses membres, Marc-Antoine, chevalier de Roquefère, major d'artillerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Caunes, prit part en 1789 aux assemblées que cet ordre tint à Carcassonne.

Louis-Antoine de Cathala de Roquefère, né en 1767, chevalier de la Légion d'honneur, marié à M^{lle} de Galy, décédé en 1842, fit partie du Conseil général de l'Aude. Son fils, Arnaud de Roquefère, fut élu en 1839 conseiller général du même département; il a lui-même laissé un fils, Louis de Roquefère. M^{lle} de Cathala de Roquefère est décédée en 1902 au château de Roquefère à l'âge de 86 ans.

CATHELINEAU (de). Armes : *d'azur à une hampe fleurdelysée d'or,*

tenant une banderole d'argent chargée d'une croix alaisée de gueules, fichée dans un cœur de même. — Devise : *Dieu et le Roi!*

Le nom de la famille DE CATHELINEAU a été immortalisé par le courage et par le dévouement de son auteur, Jacques Cathelineau. Celui-ci était né le 5 janvier 1759 au Pin-en-Mauges, en Anjou, et était le fils d'humbles paysans de cette localité. D'abord simple voiturier et marchand de laines, Cathelineau devint un des chefs de l'insurrection vendéenne, mérita par ses vertus le surnom de Saint de l'Anjou, fut nommé généralissime de l'armée catholique et royale et mourut à Saint-Florent-le-Viel le 10 juillet 1793 des suites des blessures qu'il avait reçues à l'attaque de Nantes. Cathelineau s'était marié très jeune, en 1777, avec Louise Godin. Il en laissa, outre plusieurs filles, un fils en bas âge, Jacques-Joseph Cathelineau, né en 1787. Cet enfant fut recueilli par la famille de la Rochejaquelein qui lui fit donner de l'éducation ; il devint plus tard officier, puis percepteur à Cholet, fut anobli le 15 novembre 1815 par lettres patentes du roi Louis XVIII, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut le 27 mai 1830 à la Chaperonnière, près de Jallais. De son mariage avec M^{lle} Coiffard, Jacques-Joseph Cathelineau laissa cinq enfants. Deux de ses fils, Henri et Louis de Cathelineau, ont été les auteurs de deux branches. Le premier d'entre eux, Henri de Cathelineau, né en 1813 au Pin-en-Mauges, colonel de zouaves pontificaux, se distingua pendant la guerre de 1870 à la tête des volontaires de l'Ouest, fut nommé le 7 février 1871 général de brigade à titre auxiliaire et mourut en 1891. Il s'était apparenté aux meilleures familles de l'aristocratie de Bretagne par son mariage avec M^{lle} de Kermel, dont il a laissé une nombreuse postérité.

On trouvera une généalogie de la famille de Cathelineau dans les *Anoblissements, titres et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

Principales alliances : de Tréouret de Kerstrat, de Laulne 1838, de Beauchef de Servigny, de Laage 1884, de Beine, de Kermel 1845, de la Vaulx 1868, de Montfort-Laurito 1897, Drouet d'Aubigny 1873, de Clinchamps-Bellegarde 1880, Dubrulle 1880, de Griffolet d'Aurimont 1880, de Gennes 1895, Teilhard de Vernière 1875, etc.

CATHEU (de). Armes : (d'après l'*Armorial des familles du Beauvaisis*, publié en 1897 par le comte de Troussures) : *d'argent à trois chauves-souris de sable, 2 et 1.*

La famille DE CATHEU est anciennement et honorablement connue à Beauvais. Elle tire sa noblesse de la charge de secrétaire du Roi dont un de ses auteurs fut pourvu en 1769.

Charles de Catheu était en 1789 conseiller au présidial de Beauvais ; il déclara vouloir, quoique noble, prendre part aux assemblées du Tiers-État.

La famille de Catheu n'est pas titrée.

Principales alliances : Borel de Brétizel, Bourdeau de la Judie 1877, Duvergier de Hauranne 1898, d'Auray de Saint-Pois 1909.

CATHOL du DEFFAN. Armes : *d'azur à un griffon passant d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'argent.*

La famille CATHOL, originaire de la petite ville d'Usson, en Auvergne, y est fort anciennement connue. Elle a donné à la ville d'Usson depuis le xv^e siècle une longue série de juges et de procureurs du Roi en la prévôté.

Jean-Joseph Cathol était en 1729 procureur du Roi en la prévôté d'Usson. Il laissa deux fils. Le plus jeune de ceux-ci, Jean-Joseph Cathol, longtemps avocat du Roi en la sénéchaussée d'Auvergne, était conseiller à la Cour de Riom quand il mourut en 1816 sans laisser de postérité. L'aîné, Jean-Jacques Cathol, d'abord substitut du procureur général près la Cour des aides de Clermont, fut anobli par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi. Il avait épousé en 1756 Anne Pannay, héritière du fief du Deffan dont ses enfants, suivant l'usage du temps, joignirent le nom à celui de Cathol. Son fils, Jean-Joseph Cathol du Deffan, chevalier, marié en 1788 à Marie-Thérèse de la Roche-Testut, était conseiller en la sénéchaussée d'Auvergne quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom ; il fut dans la suite procureur général près la Cour criminelle de la Haute-Loire, président du Conseil général et député suppléant du même département et enfin conseiller à la Cour de Riom et mourut en 1819. Il laissa lui-même deux fils dont l'aîné, Guillaume-Gustave, marié successivement à M^{me} de Chantemerle et en 1837 à M^{lle} Préveraud de la Boutresse, fut conseiller à la Cour de Riom et dont le puîné, Guillaume-Joseph, ancien élève de l'École polytechnique, mourut sans postérité en 1834.

La famille Cathol du Deffan subsistait en 1873 ; elle paraît être aujourd'hui éteinte.

CATOIRE et CATOIRE de BIONCOURT. Armes : *d'argent à un mont de six coupeaux de sinople accosté de deux lions de gueules ; au chef d'azur chargé d'un soleil d'or accosté de deux étoiles d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lévriers.*

La famille CATOIRE est originaire de Picardie d'où elle vint sous Louis XIV se fixer en Lorraine. M. de Magny en a donné une généalogie dans le tome XX de son *Nobiliaire universel*.

On ne sait si on doit lui attribuer un Laurent Catoire, greffier en chef et receveur du marquisat de Nesle, qui eut son blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Noyon) : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de gueules.*

Jean-Baptiste Catoire, auquel le travail de M. de Magny fait remonter la filiation, était né à Péronne vers 1650 ; il vint se fixer à Verdun, fut directeur de l'Hôpital royal de cette ville et y mourut le 19 mars 1718. Son fils, Jean-Auguste Catoire, né en 1696, receveur des finances à Verdun, décédé en 1760, laissa trois fils dont les deux aînés, César et Nicolas, furent les auteurs de deux branches et dont le plus jeune, François, banquier du Roi à Verdun, eut plusieurs enfants qui moururent sans postérité.

L'auteur de la branche aînée, César Catoire, Sgr de Moulainville, né en 1720, demeurant à Verdun, fut pourvu de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Metz, puis en 1773 de l'office, également anoblissant, de secrétaire du Roi près le Parlement de cette ville. Il laissa trois fils : 1° François-César Catoire, colonel du génie, décédé sans postérité en 1802 ; 2° Dominique Catoire de Moulainville, né à Verdun en 1762, député de la Meuse en l'an XII, décédé à Verdun en 1805, dont le fils mourut sans postérité en 1853 ; 3° François-Clément Catoire de Moncel, né en 1763, dont la descendance masculine n'était plus représentée il y a quelques années que par ses deux petits-fils, Louis-Edmond Catoire, né en 1839, receveur des domaines à Sedan, et Ludovic Catoire, né en 1843.

L'auteur de la seconde branche, Nicolas Catoire, né en 1730, acquit au diocèse de Toul l'importante seigneurie de Bioncourt dont il rendit hommage au Roi le 6 mai 1752 et qu'il revendit en 1780 ; il mourut à Nancy en 1781. Son fils, Louis-César Catoire de Bioncourt, né en 1757, exerçait en 1789 l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Metz. Il fut père d'Auguste Catoire de Bioncourt, né en 1789, qui alla se fixer en Russie et qui se fit naturaliser russe en 1825. Un des petits-fils de celui-ci, Alexandre-Auguste Catoire de Bioncourt, né à Moscou en 1863, s'est apparenté aux plus illustres maisons de France par son mariage en 1888 avec M^{lle} d'Harcourt.

Principales alliances : Lambin d'Anglemont, Bellavène, de Chartogne, Joly de Sailly, du Rieu de Pouilly 1814, d'Harcourt 1888, etc.

CATON de THALAS (de). Armes : *parti bandé et contrebandé d'or et de gueules de six pièces, à la bordure de sable chargée de huit besants d'or.*

La famille DE CATON DE THALAS appartient à la noblesse du Dauphiné. Elle est anciennement connue dans la partie de cette province qu'on

appelait les Baronnies et qui s'étendait dans les diocèses de Die et de Vaison. Elle n'a aucun rapport avec celle d'Ange Caton, né à Bénévent, en Italie, décédé en 1497, qui fut archevêque de Vienne et grand aumônier du roi Louis XI.

La famille Caton occupait depuis longtemps un rang distingué et avait fourni plusieurs officiers de mérite quand un de ses membres, Hector Caton, major au régiment de Lorraine, obtint en janvier 1645 des lettres patentes d'anoblissement en récompense de ses services militaires. Antoine Caton, neveu de cet officier, eut six fils dont deux périrent à l'ennemi. Les quatre autres, Pierre de Caton du Pailly, commissaire provincial d'artillerie, Antoine de Caton, capitaine au régiment de Conti, Louis de Caton, capitaine au régiment de Gâtinais, et Jacques de Caton, capitaine au même régiment, obtinrent en juin 1720 des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier* et dans lesquelles sont relatés les longs services militaires de la famille de Caton. Jacques, le plus jeune de ces quatre frères, laissa un fils, Nicolas de Caton de Thalas, né à l'île de la Grenade, en Amérique, qui épousa en 1760 Marie-Jeanne Bataillard. Ce Nicolas de Caton fit, le 2 janvier 1752, enregistrer ses titres de noblesse au Conseil souverain de la Martinique. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son fils, Esprit-Alexandre de Caton de Thalas, né à Bordeaux en 1768, fit en 1782 pour être admis à l'École militaire. Augustin-Hector de Caton de Thalas, marié en 1818 à Zoé Durand de la Molinière, fut connu le premier sous le titre de marquis; il mourut en 1850 laissant un fils, Jules, marquis de Caton de Thalas, décédé en 1892, qui a lui-même laissé trois fils de son mariage en 1848 avec M^{lle} de Bonfils.

La famille de Caton de Thalas a fourni un grand nombre d'officiers de mérite, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Bonfils 1848, de Barruel, de Rigot de Montjoux, Durand de la Molinière, etc.

CATTEVILLE de MIRVILLE (Eudes de). Voyez : EUDES DE CATTEVILLE DE MIRVILLE.

CATUÉLAN (Espivent de la Villeboisnet de). Voyez : ESPIVENT DE LA VILLEBOISNET DE CATUÉLAN.

CATUS (de Boutier de). Voyez : BOUTIER DE CATUS (DE).

CAUBET de BARDIES-MONTFA (de). Armes : d'or à un lévrier de gueules passant; au chef d'azur chargé d'un croissant accosté de

deux étoiles, le tout d'or. — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux griffons.*

La famille DE CAUBET est originaire de la vallée de Soulan, dans le pays de Couserans, où elle est anciennement connue et où elle n'a jamais cessé de résider. On trouvera sur elle quelques renseignements dans le *Nobiliaire du Comté de Foix* que Duclos a joint à son *Histoire des Ariégeois*.

Elle compte au nombre de ses premiers auteurs connus un Favien de Caubet, qui figure comme archer à une revue passée à Pau le 10 novembre 1515, et un Guillaume de Caubet qui figure dans une montre passée à Mont-de-Marsan le 10 mars 1526.

La famille de Caubet ne figure pas au nombre de celles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse par jugement des intendants lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Mais un de ses représentants, Lizier de Caubet de Laussédats, fut nommé syndic de la noblesse du Couserans par délibération du 10 novembre 1680. Un des fils de celui-ci, Joseph de Caubet de Laussédats, possédait dans les environs de Saint-Girons la terre de Bardies dont la famille de Caubet a gardé le nom. Un autre, Louis de Caubet de Montgeous, se rendit acquéreur en 1730 de la seigneurie de Montfa, dans le comté de Foix, pour laquelle il rendit hommage au Roi le 15 juin 1733 devant le Parlement de Pau.

Le chevalier de Bardies prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Couserans tenues à Saint-Girons. M. de Montfa, Sgr dudit lieu, se fit représenter à celles du comté de Foix tenues à Pamiers.

La famille de Caubet de Bardies a fourni de nombreux officiers, des gardes du corps, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de baron de Bardies-Montfa.

Principales alliances : de Castéras-Seignan, de Geloës d'Esloo 1885, de Cabalby, d'Encausse, de Lingua de Saint-Blanquat, etc.

CAUBIOS d'ANDIRAN (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un cerf passant d'or, qui est de Caubios ; aux 2 et 3 d'or à quatre vergelles de gueules.*

La famille DE CAUBIOS appartient à l'ancienne noblesse de la Gascogne et du Béarn. On n'a pu malheureusement se procurer sur elle que des renseignements bien insuffisants, pris pour la plus grande partie dans une très courte notice du *Dictionnaire de la noblesse* de M. de Courcelles. Elle a eu pour berceau une terre de son nom située sur les bords de l'Ourson, à dix kilomètres de Morlaas, dans l'ancien diocèse de Lescar, en Béarn. Les rôles de l'armée de Gaston-Phœbus

mentionnent le seigneur de Caubios, le bâtard de Caubios et Arnaud-Guillaume de Caubios vivant en 1273. Un dénombrement de 1385 mentionne l'ostau du seigneur de Caubios, domenger. Odet de Caubios épousa en 1380 Annette de Foix de Castelbon. Bernard d'Ibron était vers 1450 seigneur de Caubios.

La famille de Caubios actuellement existante remonte par filiation à un Auger de Caubios, capitaine, qui vivait dans la première moitié du xvi^e siècle. La descendance de ce gentilhomme se partagea en deux branches. La branche aînée conserva la seigneurie de Caubios, en Béarn, que sa dernière héritière porta par mariage à la fin du xvii^e siècle dans la famille de Fanget. La branche cadette alla se fixer dans l'Albret où elle avait acquis par mariage, en 1560, la seigneurie d'Andiran. Cette branche subsiste ; son chef est connu sous le titre de baron.

On trouve que François de Caubios, abbé de Lasserre, et Jean de Caubios, prêtre, curé de Bouillon, eurent leur blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696.

Joseph de Caubios, baron d'Andiran, épousa à Bordeaux le 16 février 1700 Françoise de Lomède.

M. de Caubios était en 1789 juge au sénéchal de Morlaas.

La famille de Caubios a fourni un gouverneur de Carcassonne, un gentilhomme de la chambre du roi Charles VII, le dernier colonel au régiment de Piémont, etc.

Principales alliances : de Brossier de Buros, de Foix, de Fanget, de Beaudéan de Parabère 1542, etc.

CAUCHY. Armes (d'après le règlement d'armoiries du 16 avril 1825) : *d'argent à une tour d'azur surmontée d'un coq du même.*

L'auteur de cette famille, Louis-François CAUCHY, né à Rouen le 25 mai 1760, était fils de Louis-Charles Cauchy et d'Anne le Maistre. D'abord avocat au Parlement de Normandie, il se fit connaître sous le Consulat par un certain nombre de poésies en l'honneur du premier Consul ; il fut nommé premier commis de la police, puis secrétaire des archives du Sénat et fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 20 juillet 1808. Sous la Restauration il fut secrétaire des archives de la Chambre des pairs, puis en 1822 garde des archives des Ordres du Roi, fut anobli le 16 avril 1825 par lettres patentes du roi Charles X, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut à Arcueil en 1848. Il laissait trois fils, Augustin-Louis, Alexandre et Eugène-François Cauchy, qui furent des hommes très distingués.

L'aîné des trois frères, Augustin-Louis, né à Paris en 1789, mathématicien et géomètre de grand mérite, nommé en 1816 membre de

l'Académie des sciences, fut appelé à Prague en 1832 par le roi Charles X pour y faire l'éducation scientifique du duc de Bordeaux et resta auprès de ce Prince jusqu'en 1838 ; il occupa plus tard une chaire à la Faculté des sciences et mourut en 1857. Augustin-Louis Cauchy était connu sous le titre de baron que l'on croit lui avoir été conféré par le roi Charles X à l'époque où il fut nommé professeur du duc de Bordeaux. De son mariage avec M^{lle} de Bure il ne laissa que deux filles, M^{mes} de Lescalopier et de Saint-Pol.

Alexandre-Laurent Cauchy, né en 1792, succéda en 1825 à son père dans ses fonctions de garde des archives de la Chambre des pairs, fut plus tard conseiller à la Cour de cassation et mourut en 1855 ; il avait épousé en 1825 M^{lle} de Sablière dont il laissa une nombreuse postérité.

Eugène-François Cauchy, né en 1802, fut admis à l'Institut en 1866 ; il avait épousé une fille du baron Richerand et fut père de M. Anselme-Irénée Cauchy, né en 1843, conseiller à la Cour des comptes.

Principales alliances : de Bure, de Lescalopier, de Saint-Pol 1846, Blanchet de la Sablière 1825, de Lattaignant de Ledinghem, Caussin de Perceval, Richerand, Hua, etc.

Il a existé au bailliage d'Eu, en Haute-Normandie, une famille de Cauchy, ou de Canchy, qui portait pour armes : *de gueules à un lion d'or accompagné de cinq croisettes du même*. Le chef de cette famille, Charles de Cauchy, marié en 1644 à Denise de Boulainvillier, en eut quatre fils avec lesquels il fut maintenu dans sa noblesse le 30 mars 1669 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

CAUDECOSTE (Belhomme de). Voyez : BELHOMME DE CAUDECOSTE, DE FRANQUEVILLE ET DE MORGNY.

CAUDRE de la GRILLIÈRE (de la). Voyez : CODRE DE MONTPANSIN (DE LA) ET CAUDRE DE LA GRILLIÈRE (DE LA).

CAUDRIE (Leblanc de la). Voyez : LEBLANC DE LA CAUDRIE.

CAUDRON de COQUERÉAUMONT. Armes : *d'argent à un ré mis sur une portée de musique en clé de sol de sable, accompagné en chef d'un coq au naturel et en pointe d'un mont de sinople*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux lions*.

La famille CAUDRON DE COQUERÉAUMONT, honorablement connue en Haute-Normandie, ne doit pas être confondue avec la famille Caillet de Coqueréaumont qui a occupé un rang distingué dans la noblesse parlementaire de la même région. Elle appartenait au commencement du XIX^e siècle au grand commerce de Rouen et commença seulement

à cette époque à joindre à son nom celui de la terre de Coqueréaumont qu'elle possède encore dans le département de la Seine-Inférieure.

Principales alliances : de Bray 1866, de Suzanne, Lucas de Lestanville 1891, de la Bunodière, Pain d'Etancourt, des Pommare, de Ferron du Chesne 1907, Parent de Lannoy 1871, de Panthou 1900, Quintin de Kercadio 1903, etc.

CAULAINCOURT de VICENCE (de). Armes : *de sable à un chef d'or.* — Couronne : *ducale.* — Tenants : *deux anges (aliàs deux sauvages armés de leurs massues).* — Cimier : *Un sauvage issant étouffant un aigle dans ses bras.* — Devise : *Désir n'a repos.*

La maison de CAULAINCOURT, aujourd'hui éteinte dans les mâles, a occupé un rang brillant dans la noblesse de la Haute-Picardie. On en trouvera une généalogie détaillée dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois. On trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin une généalogie qu'elle envoya en 1767 au Cabinet des Ordres du Roi dans le but d'obtenir les honneurs de la Cour. On trouvera dans le même recueil un rapport que le généalogiste des Ordres du Roi envoya en 1751 au marquis de Béringhen sur les Caulaincourt et qui commence en ces termes : « La maison de Caulaincourt a l'avantage peu commun de posséder depuis bien des siècles la terre de son nom dans l'élection de Saint-Quentin, en Picardie. Cette possession suivie est une preuve évidente de l'ancienneté de sa noblesse. Paul de Caulaincourt, chevalier, était tuteur de Jean de Caulaincourt, son neveu, en l'année 1301 ; Jean, Sgr de Caulaincourt, était aussi chevalier en l'année 1325 ; Gilles, sire de Caulaincourt, était chevalier bachelier en l'année 1355. La filiation n'est cependant bien connue et établie sur titres que depuis Gauthier, Sgr de Caulaincourt, chevalier, mort avant l'an 1434 que Jeanne Burette, sa veuve, fit son testament... »

La maison de Caulaincourt a eu pour berceau une terre de son nom située à trois lieues de Saint-Quentin. Cette terre, qu'elle a possédée de toute ancienneté et dont elle obtint, en 1714, l'érection en marquisat, est aujourd'hui encore la propriété de M^{me} la comtesse d'Espeuilles, née Caulaincourt. Des généalogistes contemporains mentionnent un Baudouin de Caulaincourt dont le fils, également appelé Baudouin, aurait été bouteiller de Vermandois dans les premières années du XII^e siècle. Un Wida de Caulaincourt fut en 1197 témoin d'un accord passé entre Drujon de Mauvoisin et le chapitre de Noyon. Noble Jean de Caulaincourt, seigneur châtelain de Caulaincourt, Marteville, Vendelle et Jaucourt, passa en 1200 un accord

avec les habitants de Felchain. Philippe de Caulaincourt se croisa en 1205 ; son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Le nom de la famille de Caulaincourt est mentionné dans un grand nombre de chartes des XIII^e et XIV^e siècles.

Les seigneurs de Caulaincourt possédèrent un hôtel à Saint-Quentin jusque dans les premières années du XVIII^e siècle. Lors de la prise de Saint-Quentin par les Espagnols, en 1557, cet hôtel fut pillé et les titres de famille qu'il contenait furent anéantis. Par suite de cette circonstance, la filiation de la maison de Caulaincourt ne peut être rigoureusement établie que depuis le 7 octobre 1443, date du testament de Jeanne Burette, ou de Béhurelle, veuve de Gaucher, chevalier, Sgr de Caulaincourt, et remariée à Henri de Sailly. Gilles de Caulaincourt, écuyer, Sgr châtelain dudit lieu, fils de cette dame, épousa en 1445 Elisabeth le Catte et donna le dénombrement de sa châtellenie de Caulaincourt le 18 décembre 1447, puis le 18 avril 1449 ; il est appelé honorable homme Gilles de Colaincourt, écuyer, Sgr de Colaincourt, dans une transaction qu'il passa le 8 janvier 1460. Il fut père de Jean de Caulaincourt, écuyer, Sgr et châtelain dudit lieu, de Marteville, de Vendelle et de Jaucourt en partie, marié en 1480 à Jeanne le Vasseur, qui dénombra sa châtellenie de Caulaincourt le 17 novembre 1477. Jean de Caulaincourt, Sgr châtelain dudit lieu, petit-fils du précédent, lieutenant pour le Roi en la ville de Saint-Quentin, marié à Boulogne le 4 août 1531 à Françoise de Biez, fille du gouverneur de la ville et nièce d'Oudard de Biez, maréchal de France, embrassa le protestantisme que ses descendants professèrent jusque vers le milieu du XVIII^e siècle. Après le sac de son hôtel de Saint-Quentin, il se fit accorder, par lettres patentes du roi Henri II du 19 octobre 1557, *la franchise des droits d'entrée et de sortie du royaume des blés, vins et autres marchandises non prohibées, qui ne se sont pas dénommées, pour le tout faire mener, tant par terre que par mer et par eaux douces, ès Pays-Bas du roi d'Espagne*. La maison de Caulaincourt conserva ce curieux privilège jusqu'en 1725. Jean de Caulaincourt laissa, entre autres enfants, deux fils, Robert et Frémyn, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette, éteinte au XVIII^e siècle, n'est pas mentionnée par la Chesnaye des Bois ; mais on en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. Son auteur, Frémyn de Caulaincourt, épousa le 6 décembre 1558 Marie de Louvel ; sa succession fut inventoriée le 23 juin 1585 par notaire au bailliage de Clermont-en-Beauvaisis. Il laissa un fils, Josias de Caulaincourt, Sgr de Lanays (?), en Picardie,

qui fut capitaine d'arquebusiers à cheval dans l'armée du roi de Navarre et qui vint se fixer en Saintonge après le mariage qu'il contracta le 7 mai 1588 avec Madeleine Rigeon, héritière de la terre de la Touche, en la paroisse de Varaize, dans l'élection de Saint-Jean-d'Angély. Jacques de Colaincourt, Sgr de Vitré, petit-fils de Josias, marié en 1660 à Catherine de Castello, fut maintenu dans sa noblesse le 17 septembre 1667, sur preuves remontant au contrat de mariage du 4 août 1531, par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers. Il laissa un fils, Henry de Colaincourt, Sgr de Presle, en la paroisse de Mougou, près de Saint-Jean-d'Angély, marié en 1694 à Charlotte de Rivedon, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 28 juin 1699 par jugement de Bégon, intendant de la Rochelle, et qui ne laissa que des filles. Beauchet-Filleau attribue à cette branche les armes suivantes : *d'or à deux lions de gueules affrontés et trois trèfles de sinople posés 2 et 1 ; au chef de sable chargé de trois croissants d'argent*. N... de Colincourt, veuve de Daniel de Beaumont, écuyer, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Saint-Jean-d'Angély) : *de gueules au massacre de bœuf d'or*.

La branche aînée s'est seule perpétuée jusqu'à nos jours. Son auteur, Robert de Caulaincourt, chevalier, Sgr châtelain dudit lieu, marié à Boulogne en 1571 à Renée d'Ailly, fut maintenu dans sa noblesse le 8 mai et le 8 août 1599 par arrêts des commissaires généraux du Conseil chargés de la recherche des faux nobles. Louis de Caulaincourt, chevalier, Sgr châtelain dudit lieu, baron d'Herme-lingen, petit-fils du précédent, reçu en 1643 conseiller au Grand Conseil, épousa à Argentan en mars 1655 Elisabeth-Charlotte de Mée de Guesprey, issue d'une ancienne famille de Normandie. Il en eut plusieurs fils dont l'aîné, Charles, page du roi Louis XIV, fut tué aux côtés de ce prince, lors du siège de Maestricht, en 1673, et dont les deux plus jeunes, François-Armand et Louis, furent les auteurs de deux rameaux. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que ces deux derniers frères firent en 1684 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie.

L'auteur du premier rameau de la branche aînée, François-Armand de Caulaincourt, chevalier, Sgr châtelain dudit lieu, naquit en 1666, fut baptisé en 1671 en l'église paroissiale de Caulaincourt, au diocèse de Noyon, et épousa par contrat du 10 juin 1689 Françoise de Béthune, fille du comte d'Orval. Il fut maintenu dans sa noblesse le 31 mars 1702, sur preuves remontant au 8 janvier 1460, par jugement rendu à Amiens de l'intendant Bignon et obtint par lettres patentes de décembre 1714 l'érection en marquisat de sa châtellenie de Caulain-

court. Son petit-fils, Marc-Louis, marquis de Caulaincourt, grand bouteiller héréditaire de l'abbaye royale de Saint-Denis, maréchal de camp, marié en 1739 à Henriette d'Hervilly, fut admis en 1751 aux honneurs de la Cour. Il laissa un fils unique, Gabriel, marquis de Caulaincourt, né à Leschelles en 1740, admis aux honneurs de la Cour en 1767, qui fut nommé maréchal de camp en 1788. Le marquis de Caulaincourt prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Quentin, fut appelé au Sénat en 1805, fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 24 avril 1808 et mourut à Paris le 28 octobre suivant. Il avait épousé en 1770 M^{lle} de Barandier de la Chaussée d'Eu qui lui survécut jusqu'en 1830 et dont il eut deux fils. Le plus jeune de ces fils, Auguste-Gabriel, né en 1777, chevalier de Malte, général de division, commandeur de la Légion d'honneur, créé baron de l'Empire par lettres patentes de mai 1808, périt à la Moskowa, en septembre 1812, sans avoir eu d'enfants du mariage qu'il avait contracté quelques mois auparavant avec M^{lle} d'Aubusson de la Feuillade. L'aîné, Armand-Augustin, marquis de Caulaincourt, né à Caulaincourt en 1772, fut investi de la confiance de Napoléon I^{er} et joua sous le Premier Empire un rôle politique considérable. Successivement général de division, grand écuyer de l'Empereur, ambassadeur à Saint-Petersbourg, sénateur en avril 1813, ministre des Affaires étrangères au mois de novembre suivant, puis à l'époque des Cent-Jours, grand-croix de la Légion d'honneur, Caulaincourt fut créé duc de Vicence par lettres patentes du 7 juin 1808. Il vécut dans la retraite après les événements de 1815 et mourut à Paris en 1827. Il avait épousé en 1814 Adrienne de Canisy, femme divorcée de son oncle, le comte de Canisy, décédée en 1876, et en laissa deux fils. Le plus jeune de ces fils, Hervé-Adrien, connu sous le titre de marquis de Caulaincourt, député du Calvados, mourut en 1865 sans avoir eu d'enfants de son mariage en 1853 avec M^{lle} de Croix. L'aîné, Adrien-Joseph de Caulaincourt, deuxième duc de Vicence, né en 1815, sénateur du Second Empire, commandeur de la Légion d'honneur, est décédé en 1896 laissant seulement trois filles, la comtesse d'Espeuilles, la baronne de Sarret et la comtesse Pierre de Kergorlay. Un décret du 22 mai 1897 a autorisé M. de Vial-Lunas d'Espeuilles, né en 1840, gendre du dernier duc de Vicence, et son fils, Adrien, né en 1874, aujourd'hui connu sous le titre de duc de Vicence, à joindre à leur nom celui de : DE CAULAINCOURT DE VICENCE.

L'auteur du second rameau de la branche aînée, Louis de Caulaincourt, né en 1667 au château de Caulaincourt, marié en 1697 à Marguerite Houillier, vint en 1708 se fixer en Normandie où sa tante maternelle, Catherine de Miée, lui avait laissé les seigneuries de

Guesprey, la Bigne, Bouvet, etc. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un représentant de ce rameau, Jean-François-Camille de Caulaincourt, né au diocèse de Séez en 1759, fit sous Louis XVI pour être admis à l'École militaire de la Flèche. Le vicomte de Caulaincourt fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Pont-Audemer. Ce rameau, sur lequel on trouvera des renseignements dans la *Vie de nos pères en Basse-Normandie* de M. Victor des Diguères, s'est éteint avec le comte Anatole de Caulaincourt, membre du Conseil général de l'Orne, décédé en 1896, dont la fille unique a épousé en 1867 le comte Aldonce Dauger.

La maison de Caulaincourt a fourni, en dehors des personnages mentionnés plus haut, un grand nombre d'officiers de mérite, trois chevaliers de Malte admis dans l'Ordre l'un en 1774, les deux autres en 1779, etc.

Principales alliances : de Monsures 1462, de Billy, d'Azincourt 1504, de Moy 1519, de Boubers 1528, du Biez 1531, d'Ailly 1571, de Gonnellieu 1593, d'Estourmel 1621, de Lameth 1646, de Miée 1655, de Béthune d'Orval 1689, de Blondel de Drouhot 1719, de Bovelles 1716, d'Aumale 1756, du Blanc de Brantes 1758, le Franc de Pompiignan 1757, d'Hervilly 1739, de Barandier de la Chaussée d'Eu 1770, de Mornay, d'Esterno, de Thélusson, Rousseau de Saint-Aignan, de Carbonnel de Canisy 1814, de Croix 1853. Viel de Lunas d'Espeuilles 1872, de Sarret de Coussergues 1875, de Kergorlay 1880, de Tiremois de Tertu, de Bailleul-Vic 1726, Dufour de Cuy 1741, de Thiboutot 1759, de Brossard 1802, Marescaille de Courcelles, Dauger 1867, de Louvel 1558, de Beaumont, de Castello, de Molen de la Verneède, de Chastenet de la Ferrière, d'Hangest 1551, 1633, de Grimod d'Orsay, etc.

CAULET de TAYAC. Armes : *de gueules à un lion d'argent rampant, à une bande cousue d'azur chargée de trois étoiles d'or.*

La famille CAULET DE TAYAC est anciennement connue à Paris. Saint-Allais lui a consacré une courte notice dans son *Nobiliaire Universel* bien qu'elle n'ait jamais acquis la noblesse héréditaire. Elle descend de Pierre-Jacques Caulet qui était en 1767 contrôleur général de la maison de M^{me} la Dauphine et qui, en raison de ses fonctions, jouissait de la noblesse personnelle. Pierre Caulet de Tayac, né en 1765, fils du précédent, fut sous le Premier Empire directeur des postes à Worms, dans le département du Mont-Tonnerre. Il laissa lui-même un fils, Pierre-Alexandre Caulet, né en 1795. Plus récemment, en 1872, un membre de la famille Caulet de Tayac fut condamné à la déportation pour avoir pris part à l'insurrection de la Commune.

Les armoiries adoptées par la famille Caulet de Tayac sont à peu de chose près les mêmes que celles d'une famille de Caulet qui a occupé un rang brillant dans la noblesse de robe toulousaine. Cette famille portait pour armes : *de gueules à un lion rampant d'or et à une fasce cousue d'azur chargée de trois étoiles d'or*. On en trouvera des généalogies dans les *Dossiers bleus* et dans l'*Armorial de Languedoc (généralité de Toulouse)* de M. de la Roque. Son auteur, Bernard Caulet, originaire de Cadars, était dans les premières années du xvr^e siècle un des plus riches négociants de Rodez. Il laissa deux fils, Hugues, qui continua la descendance, et Guillaume, conseiller au Parlement de Toulouse en 1546, dont les fils moururent sans postérité. Hugues Caulet épousa Françoise d'Aulhoz le 2 juillet 1532, acquit en 1550 la seigneurie de Cadars et fit son testament à Rodez le 6 juin 1572. Deux de ses fils, Guillaume Caulet, Sgr de la Balme, capitoul de Toulouse en 1585, 1595 et 1596, et Jean-Georges de Caulet, commis à l'extraordinaire des guerres, secrétaire de la chambre du Roi, président des trésoriers de France à Toulouse en 1610, furent les auteurs de deux branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 14 mars 1670 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. La famille de Caulet a fourni des capitouls de Toulouse et une longue série de présidents et de conseillers au Parlement de la même ville. Elle compte aussi parmi ses membres François-Étienne de Caulet, qui fut évêque de Pamiers de 1644 à 1680, Jean de Caulet, qui fut évêque de Grenoble de 1726 à 1771, et Jean-Georges de Caulet, connu sous le titre de marquis de Gramond, décédé en 1753, qui fut lieutenant-général des armées du Roi. Tristan de Caulet, marquis de Gramont, neveu de cet officier général, chevalier de Malte, mestre de camp de cavalerie, capitoul de Toulouse en 1785, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. La famille de Caulet s'éteignit avec sa nièce, Adélaïde, qui épousa en 1784 M. d'Aspe, président à mortier au Parlement de Toulouse, et dont la fille unique épousa en 1813 M. de Montbel, le futur ministre de Charles X. La famille de Caulet s'était alliée aux familles de Lévis-Mirepoix, de Montmorency-Laval, de la Rochefontenilles, le Franc de Pompignan, de Rességuier, etc.

CAULUSON (de Bienassis de). Voyez : BIENASSIS DE CAULUSON (DE).

CAUMELS (de). Armes : *d'azur à une merlette d'argent enfermée dans un serpent d'or, mis en rond et se mordant la queue, quelquefois accompagné en chef de trois molettes d'or*. — Couronne : *de Marquis*.

La famille DE CAUMELS appartient à la noblesse du Languedoc. On

en trouvera des généalogies dans les *Dossiers bleus* et dans l'*Armorial de Languedoc (généralité de Toulouse)* de M. de la Roque. Elle a eu pour auteur Pierre Caumels, conseiller au Parlement de Toulouse, qui fut anobli par lettres patentes du 22 août 1569 en considération des services qu'il avait rendus dans sa charge de conseiller. Ce magistrat est rappelé comme défunt dans un acte de l'année 1600. De son mariage avec Marie de Cambolas il laissa cinq fils : 1° Pierre de Caumels, avocat général au Parlement de Toulouse en 1610, qui épousa le 8 novembre 1600 Anne de Bertier ; 2° Jean-Salomon de Caumels, docteur et avocat, qui fut élu capitoul de Toulouse en 1628 ; 3° François, conseiller au Parlement de Toulouse en 1610 ; 4° Géraud, conseiller au même Parlement en 1623 ; 5° Pierre, conseiller clerc au même Parlement en 1627. François-Xavier de Caumels, baron de Lanta, petit-fils de l'aîné de ces cinq frères, fut maintenu dans sa noblesse le 24 janvier 1670 par jugement de M. de Bezons, intendant. Son parent, François de Caumels, docteur et avocat au Parlement de Toulouse, capitoul de cette ville en 1649, 1658, 1665, 1673 et 1680, chef du consistoire, fut maintenu dans sa noblesse le 14 mars 1670, en vertu des privilèges du capitoul, par jugement du même intendant.

Guillaume de Caumels, écuyer, capitoul de Toulouse en 1690, et Marie de Caumels, femme de Blaise Prougen, conseiller au Parlement, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Raymond de Caumels, décédé en 1746, fut avocat des pauvres, membre libre de la société des sciences de Toulouse et l'un des directeurs de l'Hôpital général de cette ville.

M. de Caumels prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse.

La famille de Caumels a fourni des capitouls de Toulouse, de nombreux conseillers au Parlement de cette ville, des officiers, etc.

Son chef, Alexandre de Caumels, né à Toulouse en 1788, chevalier de Saint-Louis en 1821, décédé dans un âge avancé, fut connu le premier sous le titre de marquis.

Principales alliances : de Bertier 1600, de Grave, etc.

CAUMIA-BAILLENX (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une tour d'argent, maçonnée, ouverte et ajourée de sable, qui est de Caumia ; aux 2 et 3 d'argent à trois flammes de gueules rangées en fasce, qui est de Baillénx.* — L'écu posé sur un cartouche. — Couronne : de Comte. — Cimier : un lion au naturel issant de la couronne.

La famille DE CAUMIA DE BAILLENX appartient à l'ancienne noblesse du Béarn. On en trouvera des généalogies très complètes dans les

manuscrits de Chérin et dans le *Nobiliaire de Béarn* de M. de Jaurgain. Elle est originaire de la petite ville de Salies et paraît avoir eu pour berceau l'ostau, ou maison, de Caumia situé sur le territoire de cette ville.

M. de Jaurgain rapporte qu'un Gassio de Caumia, Sgr de l'ostau de Caumia, à Salies, est mentionné dans le censier de Béarn dressé en 1385 par ordre de Gaston-Phœbus. D'autre part, on peut voir dans le travail de Chérin qu'un Robert de Caumia fut témoin d'une inféodation faite en 1394 aux habitants de Salies par Mathieu, comte de Foix et vicomte de Béarn.

Les archives de la famille de Caumia furent détruites au cours des guerres de religion qui désolèrent le Béarn dans la seconde moitié du xv^e siècle. Par suite de cette circonstance, elle ne peut remonter par filiation régulière au delà de noble Jean de Caumia, Sgr de la salle de Loubieng, qui en 1538 dénombra ses biens nobles et prêta hommage au roi de Navarre. Ce même Jean de Caumia figure dans le rôle des gentilshommes qui, en 1548, furent chargés de défendre la ville de Navarrenx. Il laissa d'une alliance inconnue un fils, noble Perrot de Caumia, qui par acte du dernier avril 1550 se rendit acquéreur de la maison noble dite de Bonnecianes, située à Salies. Jeanne de Fourbet, belle-fille du précédent, fit son testament le 23 mai 1594 ; dans cet acte, elle se dit veuve de noble Bertrand de Caumia, Sgr de Bonnecianes, et mentionne ses deux enfants, Jean et Suzanne. Le travail de Chérin ne fait remonter la filiation suivie qu'au 17 mai 1598, date à laquelle noble Jean de Caumia, du lieu de Salies, épousa Jeanne de Coulomme. Ce même noble Jean de Caumia, Sgr de Bonnecianes, acquit par acte de 1621, dans lequel il cite son aïeul, noble Peyrot de Caumia, la domengeadure de Diusabeau, située à Salies, pour laquelle il fut admis le 9 juin 1622 aux États de Béarn dans le corps de la noblesse. Il fut père de Jacques de Caumia, écuyer, Sgr de Diusabeau et de Bonnecianes, qui épousa par contrat du 29 août 1630 Isabeau de Baillenx, damoiselle, fille de François de Baillenx, Sgr de Baillenx de Castetarbe, abbé laïque d'Andrein. Isabeau de Baillenx recueillit les biens de sa famille après la mort de son frère, Gabriel de Baillenx, et son mari fut admis aux États de Béarn le 9 septembre 1634 en qualité de seigneur et abbé d'Andrein. Jean de Caumia, Sgr de Baillenx, du château et de l'abbaye d'Andrein, de Diusabeau et de Bonnecianes, fils des précédents, baptisé à Salies en 1631, admis aux États de Béarn en 1654, marié en 1662 à Marguerite de Seney, fille d'un conseiller au Parlement, dénombra le 10 novembre 1674 les biens nobles qu'il possédait dans la sénéchaussée de Sauveterre, fut nommé maire de Salies en 1694 et fit enregistrer son blason à l'Armorial général

de 1696. Il laissa deux fils dont le plus jeune, François, capitaine de grenadiers, fut tué au siège de Bruxelles en 1746. Le neveu de ce dernier, Jean-Henri de Caumia, marié en 1749 à Jeanne de Momas, héritière des seigneuries et abbayes laïques de Castagnos et de Souleys, en Chalosse, obtint par lettres patentes de février 1756, enregistrées le 8 mars suivant au Parlement et en la Chambre des comptes de Navarre, la réunion en un seul domaine de ses seigneuries de Baillenx, de Saint-Andreu et d'Andrein et leur érection en comté sous le nom de Caumia. Son fils, Jean-François, comte de Caumia-Baillenx, seigneur haut, moyen et bas justicier de Castagnos, de Souleys et du quartier du Cap-de-Buch, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dax. Il avait fait cette même année des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils unique, Pierre. Celui-ci épousa dans la suite, le 18 juillet 1812, M^{lle} de la Lande d'Olce ; il a été l'aïeul des représentants actuels.

La famille de Caumia de Baillenx a fourni de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des chevaliers de Saint-Louis, un vicaire général de l'évêque de Dax au XVIII^e siècle.

Elle réside encore de nos jours dans les environs de Salies.

Principales alliances : de Baillenx 1630, de Seney 1662, de Gassion d'Abère 1710, de Momas 1749, de Marrenx de Sus, de Lafargue-Cassaber 1775, de la Lande d'Olce 1812, du Moulin de Labarthète 1835, de Chanceaulme de Clarens 1843, de Salinis 1873, Dougnac de Saint-Martin, de Marbotin de Sauviac 1887, etc.

CAUMON (aliàs **Caumont**, ou **Camont**.) de **TALENCE**, de **DADE**, de **BLACHON** (de). Voyez : CAMONT DE TALENCE, DE DADE ET DE BLACHON (DE).

CAUMON (de **Combettes de**). — Voyez : COMBETTES DE CAUMON, DU LUC ET DE LA BOURÉLIE (DE).

CAUMONT (de la **Borde**-). Voyez : BORDE-CAUMONT (DE LA).

CAUMONT (le **Coulteux de**). Voyez : LE COULTEUX DE CAUMONT, DE CANTELEU, DU MOLAY, etc.

CAUMONT de **MARIVAUT** (Busquet de). Voyez : BUSQUET DE CAUMONT DE MARIVAUT.

CAUMONT-la-FORCE (de). Armes : d'azur à trois léopards d'or, l'un sur l'autre, lampassés, armés et couronnés de gueules. — Couronne et manteau de Duc. — Devise : *Fortior coronatur*. — Cri de guerre : *Ferme ! la Force !* (alias *Ferme ! Caumont !*).

La maison DE CAUMONT a occupé un rang particulièrement brillant dans la noblesse française. Elle s'est partagée en trois grandes branches, celle des ducs de la Force, éteinte en 1764, celle des seigneurs de Beauvilla, aujourd'hui seule existante, qui releva le titre de duc de la Force après l'extinction de la branche précédente, et enfin celle des ducs de Lauzun, éteinte en 1723. On a cru devoir, pour plus de clarté, consacrer des notices différentes à chacune de ces trois branches qui ont longtemps porté des armoiries différentes, dont la communauté d'origine a été vivement contestée et que beaucoup d'historiens ont considérées comme trois familles distinctes.

On connaît mal l'origine de la maison de Caumont-la-Force. Quelques auteurs ont voulu la faire descendre de celle des seigneurs de Calmont d'Olt, en Rouergue, qui occupa un rang distingué au moyen âge. Cette famille de Calmont d'Olt, dont M. de Barrau a donné une généalogie dans ses *Documents historiques et généalogiques sur les familles de Rouergue*, portait pour armes d'argent à un lion de sable ; plusieurs de ses représentants portèrent le prénom de Bégon que portèrent aussi plusieurs des premiers auteurs de la maison de Caumont-la-Force ; elle s'éteignit dans les mâles avec Raymond de Calmont, évêque de Rodez en 1274, qui fit son testament en 1297.

La maison de Caumont-la-Force a eu plus vraisemblablement pour berceau une seigneurie de Caumont, située aux environs de Marmande, en Guienne, qui appartenait à ses premiers auteurs connus. On trouve un Geoffroy, Sgr de Caumont, qui vivait en 1079. On a inscrit aux Salles des Croisades du musée de Versailles, avec les armes des Caumont-la-Force, le nom d'un Calo de Calomonte qui suivit Godefroi de Bouillon à la première croisade et qui se signala au siège de Nicée. La filiation suivie remonte à un Bégon, Sgr de Caumont et de Castelnaud, en Agenais, qui fit en 1211 une donation à l'abbaye de Grammont. Ce gentilhomme ne paraît pas avoir été le même personnage qu'un Bégon qui était à la même époque seigneur de Calmont d'Olt, en Rouergue. On admet généralement, mais sans preuves certaines, qu'il était frère d'un Nompar de Caumont, mentionné dans des actes de 1211, 1218 et 1242, dont la plupart des généalogistes font descendre la maison de Caumont de Lauzun. Ce prénom de Nompar, qui fut porté par plusieurs des premiers auteurs des deux familles, ou branches, a parfois été regardé à tort comme un nom patronymique.

Brandelis de Caumont, Sgr de Berbiguières et de Castelnaud, qui représente le IX^e degré de la filiation, épousa par contrat du 22 janvier 1444 Marguerite, fille naturelle d'Olivier de Bretagne, comte de Penthievre. Il fit son testament le 27 juillet 1461 ; par cet

acte il institua légataire universel son fils aîné, François, qui continua la ligne directe ; par le même acte, il laissa à son second fils, Charles, les terres et seigneuries de Berbiguières, Allat, Saint-Germain, Carves et Claudeches à la condition que les quatre dernières continueraient d'être de la mouvance de la baronnie de Castelnau.

Ce Charles de Caumont, second fils de Brandelis et de Marguerite de Bretagne, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Berbiguières et de Montbeton à laquelle sera consacrée la notice suivante. C'est, en effet, de cette branche, qui fut maintenue dans sa noblesse en 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et que l'on crut longtemps s'être éteinte peu de temps après, que se détacha le rameau des seigneurs de Beauvilla auquel appartient le duc actuel de la Force.

François de Caumont, fils aîné de Brandelis, fut père de Charles de Caumont, Sgr dudit lieu, de Castelnau, de Tonneins, etc., décédé en 1527, qui épousa Jeanne de Pérusse des Cars, et grand-père de François de Caumont, Sgr de Castelnau, qui embrassa le protestantisme et qui périt à Paris en 1572 dans la nuit de la Saint-Barthélemy. Ce dernier avait épousé, le 15 mai 1554, Philippe de Beaupoil, veuve de François de Vivonne et héritière de la terre considérable de la Force, près de Bergerac, en Périgord, sous le nom de laquelle ses descendants furent à peu près exclusivement connus et qui est encore aujourd'hui la propriété du duc de la Force. Son fils, Jacques-Nompar de Caumont, Sgr de la Force, fut un des plus célèbres hommes de guerre de son temps, obtint le 27 mai 1622 le bâton de maréchal de France, s'empara de Pignerol et vainquit les Espagnols à Carignan en 1630, remporta en 1634 de nouveaux succès en Allemagne, s'empara de Spire en 1635, obtint en 1637 l'érection en duché-pairie de sa seigneurie de la Force et mourut à Bergerac le 10 mai 1652 âgé de 97 ans. Il se trouvait dans le carrosse du roi Henri IV quand celui-ci fut assassiné par Ravaillac, en 1610. Le maréchal de la Force avait épousé en 1577 Charlotte de Gontaut, fille du maréchal de Biron, dont il laissa une nombreuse postérité. Son fils aîné, Arnaud-Nompar de Caumont, deuxième duc de la Force, pair de France, grand-maitre de la garde-robe du Roi, démissionnaire de cette charge en 1637, maréchal de France en 1652, décédé au château de la Force en 1675, eut une fille qui épousa en 1653 l'illustre maréchal de Turenne. Henri-Nompar de Caumont, né en 1582, second fils du premier maréchal de la Force, longtemps connu sous le titre de marquis de Castelnau, maréchal de camp, décédé en 1678, recueillit après la mort de son frère le titre de duc de la Force et la dignité de pair de France et continua la lignée. Il

avait eu plusieurs fils dont l'aîné, Jacques, fut tué à l'ennemi en 1634 et dont le plus jeune, Armand, connu sous le titre de marquis de Montpouillan, passé à l'étranger lors de la révocation de l'Édit de Nantes, décédé sans postérité à la Haye en 1701, fut lieutenant-général des armées des États de Hollande et gentilhomme de la chambre du roi d'Angleterre. Jacques-Nompar de Caumont, fils de Jacques, devint duc de la Force et pair de France à la mort de son grand-père, en 1678, abjura le protestantisme peu de temps après et mourut en 1699. Il laissa lui-même plusieurs fils dont l'aîné, Henri-Jacques, né en 1675, d'abord connu sous le titre de duc de Caumont, plus tard duc de la Force et pair de France, décédé sans postérité en 1726, fut admis à l'Académie française en 1715. Cette branche de la maison de Caumont s'éteignit avec le frère puîné du précédent, Armand-Nompar de Caumont, duc de la Force et pair de France, qui mourut en 1755 survivant à ses deux fils et laissant une fille unique mariée en 1739 à Anne-Hilarion de Galard de Brassac, comte de Béarn.

Le duc de la Force, qui, depuis la mort de ses fils, croyait être le dernier représentant mâle de sa maison et qui se désolait de voir s'éteindre le nom illustré par ses ancêtres, ne fut pas peu surpris, un jour qu'il traversait à Versailles une salle où se tenaient les gardes du corps, d'entendre ceux-ci interpeller un de leurs camarades en l'appelant Caumont. Il fut encore plus surpris quand, ayant fait mander le jeune homme ainsi interpellé, il apprit de lui qu'il était fils du seigneur de Beauvilla et que d'après la tradition, sa famille, alors ruinée, avait eu dans le passé une origine commune avec celle des Caumont-la-Force. Il fit venir les papiers des Caumont de Beauvilla et, après les avoir fait examiner par des généalogistes, reconnut le jeune garde du corps comme son parent et lui légua une partie de ses biens. On sait que Bertrand de Caumont de Beauvilla épousa peu de temps après, en 1757, M^{lle} de Galard-Brassac, petite-fille de son bienfaiteur et héritière de la terre de la Force, fut dès lors connu sous le titre de marquis de la Force et fut l'aïeul du duc actuel de la Force. Il sera consacré à sa branche une notice spéciale.

Principales alliances de la branche éteinte en 1755 : de Castelnau 1368, de Cardaillac 1477, 1540, de Durfort, de Bretagne-Penthièvre 1444, d'Escodéca de Boisse, de Pérusse, des Cars, de Gontaut-Biron, de Lustrac, d'Orléans-Longueville 1595, de Beaupoil de la Force 1554, de Mornay, de Clermont-Gallerande, de Rochefort de Théobon 1674, de Béthune d'Orval 1620, de Belsunce 1667, de la Tour de Turenne 1653, de Caumont de Lauzun, de Montaut-Navailles, de Saint-Georges de Vérac, de Saint-Simon-Courtomer 1661, 1682,

de Béringhen 1673, de Beauvoir du Roure 1688, de Noailles 1730, Amelot de Chaillou 1742, de Galard-Brassac de Béarn 1739, etc.

CAUMONT de BEAUVILLA, aujourd'hui de la FORCE, (de). Mêmes armes que la famille précédente. — Au xvii^e siècle la famille portait les armes suivantes que deux de ses représentants, Paul de Caumont, baron de Montbeton, et Jean-François de Caumont de Beauvilla, firent enregistrer à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une barre d'or accompagnée de deux cloches d'argent; écartelé de gueules à une tour d'argent donjonnée de trois pièces de même et maçonnée de sable; sur le tout d'azur à trois léopards d'or.*

Cette seconde famille de Caumont-la-Force revendique avec la précédente une communauté d'origine que celle-ci a acceptée. Cette communauté d'origine, qui a été souvent contestée, paraît être aujourd'hui à peu près démontrée. On trouvera sur les Caumont de Beauvilla, aujourd'hui Caumont-la-Force, des renseignements nombreux et intéressants dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, particulièrement dans les *Dossiers bleus* et dans les manuscrits de Chérin. C'est donc vraisemblablement par suite d'une erreur que le Père Anselme, dont les travaux font autorité, a déclaré éteinte la branche des seigneurs de Berbiguières et de Montbeton dont est sorti le rameau des seigneurs de Beauvilla.

Charles de Caumont, que les Caumont-la-Force actuels revendiquent comme auteur, était incontestablement un fils puîné de Brandelis de Caumont, Sgr de Castelnau et de Berbiguières, ancêtre certain des deux maréchaux ducs de la Force. On a vu dans la notice précédente que, par testament du 27 juillet 1461, ce seigneur lui laissa les seigneuries de Berbiguières, Allat, Saint-Germai, Carves et Cladiches à la condition que les quatre dernières continueraient d'être de la mouvance de la baronnie de Castelnau. Charles de Caumont fit son testament le 12 février 1508 devant notaire à Belvès, mentionna dans cet acte ses deux fils et ses quatre filles et institua héritier universel son fils aîné, François, lui substituant son second fils, Jean, et à son défaut son neveu, Charles, fils de son frère aîné François, Sgr de Castelnau. L'aîné de ces deux fils, noble et puissant seigneur monsieur François de Caumont, chevalier, Sgr de Berbiguières et de Rouffignac, épousa, par contrat du 19 janvier 1528, demoiselle Jeanne de Saint-Étienne, héritière de la seigneurie de Montbeton, au diocèse de Montauban. Il prit, par contrat de mariage, l'engagement que celui de ses fils qui aurait en partage la seigneurie de Montbeton écartèlerait ses armes de celles de la famille de sa mère. Il fit à son tour son testament au château de Berbiguières

le 26 janvier 1566 et mentionna dans cet acte ses trois fils, Gabriel, qui mourut sans postérité, Ogier, ou Ange, qui fut admis en 1550 dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et François qui continua la descendance. Noble François de Caumont de Montbeton, Sgr de Berbiguières et des Courtinaulx, épousa par contrat du 6 décembre 1571 (alias 1572) demoiselle Marie-Françoise d'Aymery des Masseugies ; étant devenu veuf, il se remaria à Olympe Vitel de Buys par contrat passé à Montauban le 30 juillet 1582. Il prend le titre de baron de Montbeton dans son testament fait à Montauban le 4 janvier 1596 ; dans cet acte, il dit avoir épousé d'abord Françoise d'Aymery, puis Olympe de Vitel, qu'il a légitimement répudiée, et cite les enfants qu'il a eu de ces deux unions. Sa veuve, dame Olympe du Buis, se remaria par acte du 5 janvier 1606 à monsieur maître François Maravauld ; elle fit, par acte passé le 28 avril 1607 devant notaire à Castres, une donation de 4.000 livres à son fils, noble Hercule de Caumont de Beauvilla, à condition qu'il ne pourrait se marier sans son consentement. Deux des fils de François de Caumont, baron de Montbeton, Jean, baron de Montbeton, né du premier lit, et Hercule, sieur de Beauvilla, né du second lit, furent les auteurs de deux rameaux.

La communauté d'origine du premier rameau, dit des barons de Montbeton, avec la souche des premiers ducs de la Force, éteinte en 1755, n'a jamais été contestée. L'auteur de ce rameau, Jean, baron de Montbeton, épousa le 10 mars 1612 Marie d'Alis, fille d'un receveur des tailles du pays de Quercy au bureau de Montauban. Il fut père de David de Caumont, Sgr baron de Montbeton, au diocèse du Bas-Montauban, marié à demoiselle Martin, qui fut maintenu dans sa noblesse le 5 juin 1669, sur preuves remontant à 1528, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, et qui fut condamné aux galères comme protestant par arrêt du 5 février 1687, et grand-père de Paul de Caumont, baron de Montbeton, marié à demoiselle Dulong, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et dont la fille unique, héritière du domaine de Montbeton, épousa M. Dalliès.

L'auteur du second rameau, aujourd'hui seul existant, noble Hercule de Caumont, sieur de Beauvilla, ne figure avec la qualification d'écuyer dans aucun des actes mentionnés par Chérin. Il échangea, par acte passé le 5 décembre 1608 devant Noailhac, notaire à Montbeton, une promesse de mariage avec Claude Dupuy d'Orville qu'il épousa par contrat passé le 10 mars 1609 devant notaire à Montauban. Une sentence du sénéchal de Toulouse, rendue le 30 novembre 1618, sentence dont ses descendants ne purent produire

qu'une expédition informelle, apprend qu'il plaide devant ledit sénéchal contre Jean de Caumont, Sgr et baron de Montbeton, son frère consanguin. Il était capitaine forestier en la forêt de Saint-Porquier, au diocèse de Montauban, quand il fit, le 28 août 1649, un testament par lequel il demanda à être inhumé dans le tombeau de ses parents en l'église de Montbeton. Ses descendants ne purent produire qu'une expédition en papier de ce testament délivrée en 1756 par Jean Griffoul, notaire à Saint-Porquier, détenteur de l'original. Il laissa trois fils, nobles François, Jean, et Jean-François de Caumont, sieurs de Beauvilla, au diocèse de Montauban, qui furent maintenus dans leur noblesse le 5 juin 1669, avec leur cousin David, baron de Montbeton, par jugement rendu à Montpellier de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Chérin observe dans une note conservée dans ses manuscrits que ce jugement établit bien faiblement la filiation et ne mentionne aucun acte entre les années 1538 et 1571. On n'est, du reste, pas peu surpris de trouver que le second des trois frères maintenus en 1669, Jean de Caumont, sieur de la Gaspere et de Beauvilla, décédé dans la suite sans laisser de postérité, fut condamné le 1^{er} mars 1670, par jugement du même M. de Bezons, à payer comme usurpateur de noblesse une amende de 300 livres avec défense de se qualifier écuyer à peine de 2.000 livres d'amende. Jean-François de Caumont de Beauvilla, le plus jeune fils d'Hercule, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 ; il mourut également sans postérité. Son frère aîné, noble François de Caumont, sieur de Beauvilla, était capitaine forestier de la forêt royale de Saint-Porquier quand il épousa par contrat du 11 février 1653 Jeanne, fille de maître Jacques Langlade, procureur en Parlement ; il fit son testament à Saint-Porquier le 9 septembre 1671. Son fils, noble Bernard de Caumont, sieur de Beauvilla, demeurant à Saint-Porquier, épousa, par contrat passé le 3 novembre 1688 à Verdun-sur-Garonne, Marie de Brueys de Saint-André, issue d'une famille noble qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours ; il fit son testament le 8 mai 1737. Il laissa deux filles qui épousèrent, l'une le sieur Pendariès, habitant de Sérignac, l'autre le sieur Malaret, médecin à Verdun. Il eut aussi un fils, Jean-François de Caumont, sieur de Beauvilla, habitant de Saint-Porquier, qui épousa, par contrat passé dans cette ville le 19 avril 1720, demoiselle Jeanne de Maury, fille de feu Antoine Maury, et qui continua la descendance.

On a vu, dans la notice précédente, comment Bertrand de Caumont de Beauvilla, né à Saint-Porquier le 1^{er} août 1724, fils de Jean-François et de Jeanne de Maury, vint à Versailles pour servir dans les gardes du corps du Roi et se fit reconnaître comme parent par le

vieux duc de la Force. Dès lors, une ère toute nouvelle s'ouvrit pour la famille de Caumont de Beauvilla. Bertrand de Caumont prit le titre de comte de Mussidan, puis celui de marquis de Caumont et s'apparenta aux plus grandes familles du royaume par le mariage qu'il contracta le 5 juin 1757 avec Adélaïde de Galard de Brassac, petite-fille et héritière du duc de la Force. Cette dame, qui fut dans la suite gouvernante des enfants du comte d'Artois, lui apporta, entre autres biens considérables, l'ancien duché de la Force, en Périgord. Il prit alors le titre de marquis de la Force, sous lequel il fut admis aux honneurs de la Cour en 1767, fut nommé gentilhomme de la chambre du jeune comte de Provence et mourut en 1773. Il laissait deux fils et cinq filles. L'aînée de celles-ci, Anne, fut la célèbre comtesse de Balbi, décédée en 1842, qui fut, pendant l'émigration, la favorite du roi Louis XVIII. La quatrième, Louise-Joséphine, mariée en 1784 au comte de Mesnard, fusillé en 1797, eut en 1802 du prince régent d'Angleterre, plus tard Georges IV, un fils naturel qui fut connu sous le titre de comte de Caumont de Castelnau et qui fut l'auteur de la famille de Caumont de Castelnau, rapportée à la suite.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Louis-Joseph-Nompar de Caumont-la-Force, né à Paris en 1768, fils aîné de Bertrand, fit en 1786 pour être promu au grade de sous-lieutenant. Ce jeune homme avait épousé deux ans auparavant, en 1784, Pauline d'Ossun, héritière d'une grandesse d'Espagne de première classe. Il reçut en 1787 le titre de duc à brevet de la Force, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 29 juillet 1808, reçut en 1809 une donation de 2.000 livres de rente sur le Trasimène, fut élu en 1811 député du Lot-et-Garonne, fut appelé par Louis XVIII, en 1814, à la Chambre des pairs et obtint enfin de ce prince le titre héréditaire de duc par ordonnance du 31 août 1817. Le duc de la Force mourut en 1838 sans laisser de postérité.

François-Nompar de Caumont-la-Force, né à Paris en 1772, second fils de Bertrand, marié en 1788 à M^{lle} de Lamoignon, décédé en 1854, fut connu après la mort de son frère sous le titre de duc de la Force sous lequel il fut appelé en 1839 à la Chambre des pairs par Louis-Philippe et sous lequel son fils, Auguste-Nompar de Caumont, né à Paris en 1803, décédé en 1882, fut appelé au Sénat par Napoléon III en 1852. Ce dernier avait épousé M^{lle} de Vischer de Celles, morte assassinée en 1856, qui était l'arrière-petite-fille de la célèbre M^{me} de Genlis. Il fut père de Bertrand, duc de la Force, qui épousa en 1876 M^{lle} de Maillé, et grand-père d'Auguste, aujourd'hui duc de la Force, qui vient de faire paraître une étude très remarquée sur son aïeul maternel, l'archi-chancelier Lebrun, duc de Plaisance.

Principales alliances : de Brueys de Saint-André 1688, de Galard-Brassac 1757, de Balbi 1776, de Gironde-Pilles 1779, de Lordat 1781, de Mesnard 1784, de Moreton de Chabrilan 1784, d'Ossun 1784, de Lamoignon 1788, de Guilhem de Clermont-Lodève 1823, Le Lièvre de la Grange 1827, Galitzin, Terzi, de Vischer de Celles, de Raigecourt-Gournay 1855, de Maillé de la Tour-Landry 1876, de Luppé 1902, de Noailles 1908, de Nays, etc.

CAUMONT de LAUZUN (de). Armes : *tiercé en bande d'or, de gueules et d'azur.* — Les derniers représentants de la famille substituèrent parfois à ces armes celles des Caumont-la-Force. — Couronne *ducale.*

La maison DE CAUMONT DE LAUZUN, complètement éteinte en 1723, ne figure dans ce recueil que parce que la plupart des généalogistes lui ont attribué une origine commune avec la maison de Caumont-la-Force, qui précède. L'une des présomptions les plus sérieuses en faveur de la communauté d'origine des deux familles peut se tirer de la fréquence dans l'une et dans l'autre du prénom de Nompar. Le premier auteur connu de celle-ci, Nompar de Caumont, est mentionné dans des chartes de 1212, 1218 et 1242 ; on admet généralement, mais sans preuves certaines, qu'il était frère d'un Bégon, Sgr de Caumont et de Castelnau, vivant à la même époque, qui fut l'auteur de la maison de Caumont-la-Force. Les descendants de Nompar de Caumont ne tardèrent pas à devenir seigneurs de la petite ville de Lauzun, en Agenais, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Marmande, et en obtinrent l'érection en comté par lettres de 1570. Gabriel-Nompar de Caumont, comte de Lauzun, épousa en juin 1630 Charlotte de Caumont-la-Force. Leur fils, Antoine-Nompar de Caumont, comte de Lauzun, marquis de Puyguilhem, né en 1633, fut un des personnages les plus en vue de la cour de Louis XIV qui lui accorda sa faveur, le nomma successivement gouverneur du Berry, maréchal de camp et colonel général des dragons. En 1669, Lauzun fut un instant disgracié et conduit à la Bastille à la suite d'une scène célèbre au cours de laquelle le Roi, indigné de son audace, jeta sa canne par la fenêtre pour ne point en frapper un gentilhomme. Rentré en faveur au bout de peu de temps et nommé capitaine des gardes et lieutenant-général des armées du Roi, Lauzun ne craignit pas d'aspirer à lamain de Mademoiselle, fille de Gaston, duc d'Orléans, et petite-fille d'Henri IV ; Louis XIV s'opposa à cette union que les contemporains crurent généralement avoir été célébrée secrètement. Disgracié de nouveau à la demande de M^{me} de Maintenon, Lauzun fut enfermé pendant cinq ans à Pignerol, puis passa en Angleterre où il fut

nommé chevalier de la Jarretière. Il put rentrer en France au bout de quelque temps, fut créé duc de Lauzun en 1692, épousa en 1695 M^{lle} de Durfort, fille du maréchal duc de Lorge, et mourut sans postérité en 1723, dernier représentant mâle de sa famille. Lauzun avait eu plusieurs sœurs dont l'aînée épousa en 1663 Armand de Bautru, comte de Nogent. Après sa mort, la terre de Lauzun passa à sa nièce, Marie-Antonine de Bautru de Nogent, mariée en 1686 au maréchal duc de Biron et décédée en 1742. L'arrière-petit-fils de celle-ci, Armand-Louis de Gontaut, né en 1747, porta le titre de duc de Lauzun jusqu'en 1788, époque à laquelle il recueillit de son oncle le titre de duc de Biron; il fut une des personnalités les plus brillantes de la cour de Louis XVI et mourut sur l'échafaud en 1793.

La maison de Caumont de Lauzun avait fourni, en dehors du célèbre duc de Lauzun, deux chevaliers des Ordres du Roi.

Principales alliances : d'Estissac, de Clermont-Lodève, de Gramont, de Foix, de Caumont-la-Force 1639, de Bautru de Nogent 1663, de Belsunce-Castelmoron 1668, de Durfort de Lorge 1695, de Fumel 1578, etc.

CAUMONT de CASTELNAU (de).

On a vu plus haut, dans la notice consacrée à la maison de Caumont de Beauvillia, aujourd'hui de la Force, que Louise-Joséphine de Caumont-la-Force, veuve en 1797 du comte de Mesnard, avait eu du Prince régent d'Angleterre un fils naturel, François-Louis-Nompar de Caumont-la-Force, né à Londres le 24 décembre 1802. Ce fils fut connu sous le titre de comte de Castelnau, fut consul général de France à Melbourne et à Sydney et épousa Anne-Ernestine de Choiseul-Beaupré. Il en eut un fils unique, Ludovic de Caumont, comte de Castelnau, qui demeura célibataire et qui mourut à Paris en novembre 1888 à l'âge de 53 ans.

CAUMONT-DADE (de). Voyez : CAMONT (aliàs CAUMONT, ou CAUMON,) DE TALENCE, DE DADE, DE BLACHON (DE).

CAUMONT (de), en Normandie. Armes : *d'azur à une montagne d'argent, soutenue de sable.*

La famille qui donne lieu à cette notice appartenait au xviii^e siècle à la haute bourgeoisie de Bayeux, en Normandie. Jacques-François CAUMONT, marié à Antoinette-Catherine Lefèvre, était sous Louis XVI conseiller au bailliage de Bayeux. Son fils, François Caumont, né à Bayeux en 1767, conseiller municipal de cette ville, marié en 1801 à M^{lle} Hue de Mathan, fut anobli le 16 décembre 1815 par lettres

patentes du roi Louis XVIII. Il laissa une fille, M^{me} de Bellefonds, décédée à Caen en 1873, et un fils, Arcisse de Caumont, né à Bayeux en 1802, célèbre archéologue, qui est décédé en 1873 sans avoir eu de postérité de son mariage avec M^{lle} Rioult de Villaunay, décédée à Caen en 1887.

Principales alliances : Hue de Mathan 1801, Gigault de Bellefonds 1831, Rioult de Villaunay.

Le nom de Caumont a été porté en Normandie par plusieurs familles nobles.

L'une de ces familles, fixée en Basse-Normandie, portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois merlettes de sable ; aux 2 et 3 d'argent à une quintefeuille de gueules*. Ses représentants, Philippe et Charles de Caumont, frères, sieurs de la Peiguilie et de la Chatonnière, demeurant à Gourfaleur-la-Place, en l'élection de Coutances, furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, sur preuves de quatre degrés, sans anoblissement antérieur connu, remontant à leur bisaïeul Jean. Le chef d'une autre branche, Jacques de Caumont, sieur du Tremblay, avocat au Parlement, demeurant à Saint-Contest, dans la banlieue de Caen, fut à la même époque maintenu dans sa noblesse par jugement du même magistrat sur preuves remontant à son trisaïeul, Gilles de Caumont, dont le fils Jacques épousa en 1555 Claude le Sueur. Cette famille paraît s'être éteinte antérieurement à la Révolution et son nom ne figure pas aux assemblées que tint en 1789 la noblesse de Normandie.

Il a existé, sur les confins de la Normandie et de la Picardie, une autre famille de Caumont qui portait pour armes : *d'argent à trois fasces de gueules surmontées de trois tourteaux du même*. Cette famille était originaire du Vimeu où elle était connue dès le XIII^e siècle. Elle avait eu pour berceau une seigneurie de son nom, située entre Huchenneville et Mareuil. Un de ses représentants, Adrien de Caumont, fut maintenu dans sa noblesse le 8 août 1666 par jugement de M. de Bernage, intendant d'Amiens. Un autre, cousin germain du précédent, Antoine, Sgr de Gauville, demeurant dans l'élection de Neufchâtel, marié en 1642 à Marguerite d'Acheu, fut maintenu dans sa noblesse le 22 février 1669 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse qu'une petite-fille de celui-ci, Jeanne-Angélique de Caumont du Bout-du-Bois, née à Paris en 1689, fit en 1700 pour être admise à Saint-Cyr. On trouvera dans le même recueil les preuves de noblesse qu'une autre de ses descendantes, Sybille de Caumont de Renneville, née en 1748 à la Chapelle-les-Poix, au diocèse d'Amiens,

plus tard religieuse Bénédictine, fit en 1757 pour être admise à la même maison. On ignore si c'est à cette famille que l'on doit rattacher des Messieurs de Caumont qui furent convoqués en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Rouen et à Arques et un M. de Caumont, Sgr de Bellouet, qui fut convoqué cette même année à celles tenues à Gisors. Cette famille de Caumont paraît avoir eu pour dernier représentant mâle Auguste, comte de Caumont, né en 1743, lieutenant-général des armées du Roi en 1815, grand-croix de Saint-Louis, décédé en 1839, qui ne laissa que deux filles, la comtesse d'Auberville et la comtesse de Clercy, cette dernière décédée en 1873 à l'âge de 81 ans. On trouve qu'une M^{me} de Caumont, née de Beaunay, est décédée à Rouen en décembre 1875 à l'âge de 70 ans.

Il a existé dans la même région une autre famille de Caumont qui peut avoir eu dans le passé une origine commune avec la précédente. Cette famille portait pour armes : *d'argent à trois fasces de gueules et deux chevrons et une étoile de même au milieu*. Son chef, Robert de Caumont, sieur de Boisemont, en l'élection de Rouen, fut maintenu dans sa noblesse le 24 janvier 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant, après avoir justifié sa descendance de Pierre de Caumont, de la paroisse de Froberville, qui, lors de la recherche de 1523, produisit une quittance de la somme de 15 livres à laquelle son fief de Boudeville fut taxé pour les francs-fiefs en 1471 et qui, en conséquence, fut maintenu dans la possession du privilège accordé par la charte des francs-fiefs.

Une terre de Caumont, située à une lieue de Chauny-sur-Aisne, en Soissonnais, a été le berceau d'une famille d'ancienne noblesse à laquelle elle donna son nom. Cette famille portait pour armes : *d'azur à une roue d'or soutenue par deux lions de même*. Elle alla se fixer en Champagne où elle possédait au xvii^e siècle les seigneuries de Brognon, d'Aire, de Saint-Morel, de Mutry, de Neufmaisons, etc. Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse en mai 1670 par jugement de M. de Caumartin, intendant, après avoir prouvé leur descendance d'Huart de Caumont, premier seigneur de Brognon, qui avait épousé Jeanne de la Folie et dont les enfants partagèrent la succession par contrat de 1410. On trouve que Jacques de Caumont, Sgr de Bury et des Istres, probablement issu de cette famille, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Vitry-le-François.

Un Robert Caumont, docteur en médecine, médecin des cent suisses de la garde du Roi, fut anobli en mars 1772 par lettres patentes dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'argent à une fasce de gueules*

chargée d'une montagne d'or à six coupeaux et accompagnée de trois soleils de gueules à huit rayons.

Une famille de Caumont, qui possédait, entre autres biens, la seigneurie d'Agré, en Limagne, fut maintenue dans sa noblesse le 26 décembre 1697, sur preuves remontant à 1535, par jugement de Samson, intendant de Montauban. Elle portait pour armes : *d'or à un chêne de sinople.*

Une famille de Caumont a appartenu à la noblesse d'Anjou. Elle portait pour armes : *d'azur à trois anneaux d'or.* Ses représentants, Raoul et Pierre de Caumont, demeurant à Martigné-Briand, en l'élection de Saumur, furent assignés le 21 décembre 1666 à faire les preuves de leur noblesse devant Voisin de la Noiraye, intendant de Tours.

CAUNA (de Cabannes de). Voyez : GABANNES DE CAUNA (DE).

CAUNE de PUISAYE. Armes de la famille de Puisaye : *d'azur à deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules.* — Couronne ducale. — Devise : *Deo, patribus, armis.*

M. Sauvaire-Barthélemy CAUNE, de Marseille, marié à M^{lle} Roberty, demanda le 22 janvier 1877 et obtint, par décret du 23 novembre de la même année, pour son fils alors mineur, Eugène-Henri-Marcel Caune, né à Marseille le 12 avril 1861, marié plus tard, en 1888, à M^{lle} Bouldand, l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE PUISAYE qui appartenait à la famille de son aïeule maternelle.

La maison DE PUISAYE, aujourd'hui éteinte, était une des plus anciennes de la noblesse du Perche. On en trouvera des généalogies dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais. Elle avait eu pour berceau la paroisse de la Ménière dans laquelle elle possédait dès le XI^e siècle une seigneurie de Puisaye. Saint-Allais en fait remonter la filiation, mais sans preuves à l'appui, à un Robert, Sgr de la Ménière et de Puisaye, sénéchal héréditaire du Perche et frère d'Adélaïs, comtesse du Perche, qui en l'an 1003 aurait fait construire le château de Puisaye. Ce personnage aurait été le grand-père d'un autre Robert de Puisaye, mentionné dans une charte de 1096, auquel seulement remonte le travail de la Chesnaye des Bois. Toutefois la filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis le milieu du XIV^e siècle. Denis de Puisaye, Sgr dudit lieu, dont il rendit hommage le 4 mars 1491, avait épousé Maxime de Launay, héritière de la seigneurie de Beaufossé, en Normandie; il en eut deux fils qui partagèrent la succession de leurs parents par acte du 1^{er} février 1502. L'aîné de ces fils, Jean de Puisaye, chevalier, Sgr de Puisaye, de

Beaufossé, etc., marié à Jeanne d'Avay, en eut deux fils, Jean et Philippe, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 11 juillet 1666 par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon.

L'auteur de la branche aînée, Jean de Puisaye, marié en 1564 à Gratienne Moinet, produisit ses titres de noblesse devant M. de Courdemanche, commissaire du Roi pour la recherche de la noblesse. Il fut le bisaïeul de René de Puisaye, chevalier, Sgr de Puisaye, la Mesnière, l'Ormoï, etc., qui fut nommé en 1655 chevalier de l'Ordre du Roi, et le trisaïeul d'autre René de Puisaye, chevalier, Sgr de la Ménière, qui fut élevé parmi les pages de la Petite Écurie du roi Louis XIV. André-Nicolas de Puisaye, fils de celui-ci, décédé en 1752, se qualifiait grand-bailli héréditaire de la province du Perche. Il eut un fils, André-Charles de Puisaye, qui, par lettres patentes d'août 1758, obtint la réunion de ses terres et seigneuries de la Ménière, la Coudrelle, etc., et leur érection en marquisat sous le nom de Puisaye. Antoine-René, marquis de Puisaye, fils aîné du précédent, décédé en 1849, se qualifiait capitaine de dragons, Sgr des Joncherets, la Gobenière, la Royauté, Mondion, etc., conseiller du Roi et de Monsieur, grand-bailli d'épée de la province du Perche, quand il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Perche tenues à Bellesme; il fut dans la suite député de l'Orne en 1815 et maréchal de camp. On considère d'ordinaire que cette branche de la famille de Puisaye s'éteignit avec sa fille, mariée en 1818 au comte de Coulonges; il eut cependant un fils, Antoine-Achille, comte de Puisaye, qui épousa en 1810 Aglaé le Tellier d'Irville et qui en eut lui-même un fils, Antoine, né en 1811, mort à l'école de Saint-Cyr, et deux filles, M^{mes} Baudoire et Forcival.

Joseph de Puisaye, né à Mortagne en 1755, second fils du premier marquis de Puisaye, fit en 1788 ses preuves de noblesse pour être admis aux honneurs de la Cour, fut élu député de la noblesse du Perche aux États généraux de 1789 et fut nommé maréchal de camp en 1791. Il joua un rôle très important dans les guerres de la Révolution, prit part à l'insurrection fédéraliste de Normandie, puis à l'insurrection royaliste de Bretagne et fut un des instigateurs de la déplorable expédition de Quiberon. Accusé de trahison par les royalistes après l'échec de cette expédition, il se fit naturaliser anglais en 1814 et mourut dans la misère à Londres en 1827. Il avait épousé Louise de Menilles et en eut une fille qui mourut jeune.

La branche cadette, dite des seigneurs de Beaufossé, comptait encore des représentants en Normandie au commencement du XIX^e siècle. A cette branche appartenaient Anne-Antoinette de

Puisaye, née en 1756 à Essai, au diocèse de Séz, et Louise-Jeanne de Puisaye, née au même lieu en 1773, qui furent admises à Saint-Cyr l'une en 1767, l'autre en 1783. On suppose que c'est de cette branche, assez obscure et sur laquelle on n'a pu se procurer que peu de renseignements, que descend en ligne féminine la famille Caune de Puisaye.

Principales alliances : de Thiboutot, de Bonvoust, de Bailleul, Abot, de Langan 1697, de Brétignières, d'Avesgo de Coulonges 1818, le Tellier d'Irville 1810, le Sesne de Menilles, etc.

M. Pierre de Brunet de la Renouidière avait vainement demandé en 1852 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Puisaye de la Mesnière à laquelle appartenait sa mère.

CAUNELAYE (du Breil de la) Voyez : BREIL DE LANDAL, DE RAYS, DE LA CAUNELAYE, DE PONTBRIAND ET DE MARZAN (DU).

CAUNES (de). Armes : *de gueules à un chevron d'argent accompagné de trois roches de même, deux en chef et une en pointe; au chef cousu d'azur chargé de trois canettes d'argent posées en fasce.*

Originaire des environs de Narbonne, en Languedoc, la famille DE CAUNES appartient à l'ancienne bourgeoisie de sa région. M. de la Roque en a donné une généalogie dans son *Armorial de la noblesse du Languedoc*. Il mentionne un N... Caunes, gentilhomme de Narbonne, capitaine de gens d'armes, qui en 1562 assista au combat de Toulouse avec Pierre de Saint-Lary, lieutenant de la compagnie du maréchal de Thermes.

Jean de Caunes, à partir duquel seulement la filiation a pu être établie, épousa vers 1660 Claire de Rouch. Il fut père de François Caunes, conseiller du Roi, maire perpétuel de Ginestas, qui épousa Marguerite Gardelle, grand-père de Jean-Jacques Caunes, né en 1706, capitaine d'infanterie, puis maire perpétuel de Ginestas, et bisaïeul de Jacques-Joseph de Caunes, maire de Ginestas, qui épousa à Narbonne en 1776 Marguerite Laporte. Les deux fils de ce dernier, Jacques-Paul de Caunes, élève de l'École polytechnique, ingénieur hydrographe, inspecteur des eaux de Paris, marié en 1806 à M^{lle} Muret, et Antoine de Caunes, juge de paix, marié en 1830 à M^{lle} Gouzot, ont été les auteurs de deux rameaux.

On ne connaît pas à la famille de Caunes de principe d'anoblissement et ses représentants ne portaient pas de qualifications nobiliaires avant 1789.

CAUPENNE (de Cès-). Voyez : CÈS-CAUPENNE (de).

CAUPENNE d'AMOU et **d'ASPREMONT** (de). Armes : *d'azur à six*

plumes d'autruche d'argent, les pieds croisés 2 et 2 et posés en chevron renversé. — Alias : *écartelé au 1 de Caupenne ; au 2 d'azur à trois larmes d'argent, 2 et 1, qui est d'Amou ; au 3 d'or à deux vaches passantes l'une sur l'autre de gueules, accolées et clarinées d'argent, qui est de Béarn ; au 4 de gueules à deux clefs d'argent posées en pal, qui est de Saint-Pée.* — Couronne : *de Marquis.*

La maison DE CAUPENNE appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque des Landes. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'elle fit au xviii^e siècle pour être admise aux honneurs de la Cour. Le baron de Cauna en a aussi donné une généalogie dans son *Armorial des Landes.*

Le rapport envoyé en 1766 par Beaujon, généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner les preuves de Cour de la maison de Caupenne, commence en ces termes : « La maison de Caupenne a
« pris son nom d'un bourg situé au diocèse d'Acqs. Son ancienneté,
« ses alliances et les places qu'elle a occupées tant dans l'armée que
« dans le gouvernement de l'Aquitaine, soit sous les rois d'Angle-
« terre, soit sous nos souverains, lui donnent un rang distingué
« parmi les races les plus considérables de la Gascogne. Elle est
« connue depuis Guillaume de Caupenne, chevalier, vivant en 1268,
« après lequel on trouve Hélie, Sgr de Caupenne, sénéchal du Péri-
« gord, Quercy et Limousin pour le roi d'Angleterre, duc d'Aqui-
« taine, en 1284 ; Armand de Caupenne, chevalier, qui fut, ainsi
« qu'Hélie de Caupenne, son parent, au nombre des seigneurs de
« Guienne auxquels Edouard, roi d'Angleterre, écrivit en 1312 de se
« trouver en armes à un corps d'armée qu'il se proposait de lever et
« qui est vraisemblablement le même que le seigneur de Caupenne
« auquel le roi Edouard écrivit en 1330 au sujet d'un traité projeté
« avec le roi Philippe de Valois ; le seigneur de Caupenne, dont le
« nom de baptême est ignoré, qui fit prisonnier de guerre Jean de
« Melun, comte de Tancarville, et le remit au roi Edouard qui lui en
« payala rançon en 1363 ; et Raymond-Guillaume, baron de Caupenne,
« châtelain de Mauléon, qualifié noble baron, vivant en 1375, qui
« paraît être l'auteur de la branche aînée de sa maison laquelle s'est
« éteinte à la fin du xvi^e siècle dans la maison de Montluc après avoir
« formé des alliances avec celles de Carmaing-Foix, d'Andouins et de
« Lur d'Uza. A l'égard de la branche des marquis d'Amou, la seule qui
« paraît subsister, elle établit sa filiation depuis Guicharnaud de Cau-
« penne, damoiseau, écuyer d'Archambaud, comte de Foix, Sgr de
« Saint-Cricq, dans la prévôté d'Acqs, par la donation que lui en fit
« Mathieu, comte de Foix, qui épousa avant 1391 la fille aînée et héri-
« tière de Bernard de Béarn, qui lui apporta en dot la terre d'Amou

« que ses descendants possèdent encore aujourd'hui. De cette alliance vint, entre autres enfants, Archambaud de Caupenne, chevalier, Sgr d'Amou et de Saint-Cricq, marié avant l'année 1416 à Marguerite de Domezac, laquelle le rendit père de Jean de Caupenne, Sgr des mêmes terres, lequel forma en 1461 une alliance qui prouve la considération dont sa maison jouissait alors. Anne de Gramont, sa femme, issue de la maison de ce nom, la plus puissante de Navarre.... ». Quelques années plus tard, le 3 mars 1778, Chérin, successeur de Beaujon, s'exprimait en ces termes dans une lettre adressée au comte de Vergennes : « La maison de Caupenne, en Gascogne, réunit les principaux caractères de la noblesse : l'ancienneté, les services et les alliances.... ».

Le travail de M. de Cauna fait remonter la filiation à Archambault de Caupenne, écuyer, Sgr dudit lieu, de Gaujacq, de Brassempey, etc., vivant en 1385, qui fut chambellan de Gaston-Phœbus, comte de Foix. Ce gentilhomme laissa d'une alliance inconnue, entre autres enfants, deux fils, Raymond-Guillaume, Sgr de Caupenne, et Guicharnaud, qui furent les auteurs de deux branches.

Raymond-Guillaume, auteur de la branche aînée, fut châtelain de Mauléon et figure dans plusieurs actes avec la qualification de noble baron. Il épousa Jeanne de Halduc, fille du seigneur de Cauna. Sa descendance se partagea en plusieurs rameaux dont quelques-uns se perpétuèrent jusque vers le milieu du xvii^e siècle. Le principal de ces rameaux s'éteignit avec Marguerite de Caupenne, dame de Caupenne et en partie de Cauna, qui épousa en 1563 Pierre-Bertrand de Montluc, dit le capitaine Peyrot, fils du célèbre maréchal de Montluc. Suzanne de Montluc, petite-fille des précédents, épousa Antoine de Lauzière, marquis de Thémines, fils du maréchal du même nom, et en eut une fille unique, Suzanne, héritière de Caupenne, qui épousa en 1634 Charles de Lévis, duc de Ventadour. La terre de Caupenne fut acquise en 1706 par la famille de Cès qui depuis lors a été connue sous le nom de Cès-Caupenne.

Guicharnaud de Caupenne, auteur de la seconde branche, aujourd'hui seule existante, fut écuyer d'Archambaud, comte de Foix, et épousa Anne de Béarn, héritière de la seigneurie d'Amou, dans les Landes. Le comte de Foix, vicomte de Béarn, acquit pour lui en 1391 une maison dans la ville d'Orthez lui donnant droit d'entrer aux États de Béarn. Le même seigneur lui fit don, par acte du 29 novembre 1391, de l'importante seigneurie de Saint-Cricq, près de Dax. Noble et puissant seigneur Guicharnaud de Caupenne, Sgr d'Amou, fit son testament le 8 octobre 1411 et demanda à être inhumé aux Frères prêcheurs d'Orthez auprès de son père. Il fut le bisaïeul de Jean de

Caupenne, baron d'Amou, Sgr de Saint-Cricq, qui épousa en 1490 Anne d'Antin de Gondrin, et le trisaïeul de Jean de Caupenne, Sgr d'Amou et de Saint-Cricq-du-Gave, qui épousa en 1535 Françoise de Saint-Pée. Léonard de Caupenne, Sgr d'Amou, descendant des précédents, fut maintenu dans sa noblesse, sur preuves remontant à 1411, d'abord le 20 juillet 1667 par jugement de Pellet, intendant de Bordeaux, puis le 2 juin 1699 par jugement de le Pelletier de la Housaye, intendant de Montauban. Il était lieutenant du Roi en Guienne, élection de Lannes, Soule et Labour, et fut connu le premier sous le titre de marquis conservé depuis lors par le chef de la maison de Caupenne. Il avait épousé en 1660 Marie de Gassion, nièce du maréchal de Gassion ; il se remaria dans un âge avancé, en 1703, à Rose de Poudenx. Deux de ses fils, Jean, né du premier lit, et Henri, né du second lit, furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Jean de Caupenne, marquis d'Amou, Sgr de Saint-Pée, baron de Pomarès, épousa d'abord en 1692 Olive de la Tresne, fille d'un président au Parlement de Bordeaux, dont il n'eut pas d'enfants, puis en 1706 Jeannette de Bédorède dont il eut une nombreuse postérité. Son fils aîné, Jean-Baptiste de Caupenne, marquis d'Amou, né en 1711, lieutenant du Roi à Bayonne, marié en 1740 à M^{lle} de Menou, décédé en 1780, fut admis aux honneurs de la Cour le 28 avril 1766. Ce rameau s'est éteint dans les mâles avec un petit-fils de celui-ci, Adrien-Jean-Baptiste, comte de Caupenne, né en 1786, décédé en 1867.

L'auteur du second rameau, Henri de Caupenne d'Amou, né en 1704, épousa en 1736 Madeleine de Saint-Martin, héritière de la vicomté d'Echaux, en Navarre, et en eut un très grand nombre d'enfants. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses fils, Henri-Siméon de Caupenne d'Amou, né en 1752, décédé dans la suite sans laisser de postérité, fit en 1767 pour être admis parmi les pages de la Petite Écurie. Léonard, comte de Caupenne d'Echaux, frère de ce jeune homme, épousa M^{lle} d'Aspremont d'Orthe et en eut deux fils qui joignirent à leur nom celui de la famille de leur mère. Ce rameau compte encore des représentants. Son chef est connu sous le titre de marquis de Caupenne d'Aspremont.

Pierre et Henri de Caupenne furent admis dans l'Ordre de Malte en 1758.

Henri-Louis, marquis de Caupenne, Sgr haut justicier du marquisat d'Amou et de la baronnie de Bonet et d'Arsague, en Chalosse, Sgr du château noble de Saint-Pée et d'Arbonne, en Labour, maréchal de camp, commandant à Bayonne et pays adjacent ; Henri-Nicolas de

Caupenne, Sgr de Poman et de Castelsarrasin, aide de camp du marquis de Caupenne ; Jacques-Léonard, comte de Caupenne, marquis de Mirande, major en second du régiment de la Reine dragons, chevalier de Saint-Louis ; et Jean-Baptiste-Nicolas de Caupenne, vicomte de Caupenne, sous-lieutenant des gardes du corps du Roi, Sgr haut justicier des paroisses de Castelnaud et Douzay, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dax. Jacques-Léonard, comte de Caupenne, prit aussi part à celles tenues à Saintes à cause de son marquisat de Mirambeau.

La famille de Caupenne a fourni des maréchaux de camp, des chevaliers de l'Ordre du Roi, des sénéchaux des Lannes, des gouverneurs du pays de Labourd, etc.

C'est à cette famille qu'appartenait Jeanne de Caupenne d'Echaux, née en 1772, femme du maréchal Harispe.

Principales alliances : de Foix-Carmaing, de Lur d'Uza, de Montluc, d'Andoins, d'Albret, de Marsan, de Ségur, de Béarn d'Amou, de Gramont, d'Antin de Gondrin 1490, de Bédorède, de Bezolles 1569, de Bailenx de Poyanne 1590, de Castillon 1605, de Barry, de Borda, de Castelnaud, de Brocas, de Gassion, de Luppé, de Laas, de Lataulade, de Poudenx, de Saint-Martin d'Echaux, d'Uhart, Harispe, d'Aspremont d'Orthe, Lecomte de la Tresne 1692, de Menou 1740, d'Alzate d'Urtubie de Garro, du Périer de Lislefort, d'Armendaritz d'Arberatz, Martin du Tyrac de Marcellus 1797, de Piis 1797, le Bas de Girangy de Claye 1800, de Pontac 1808, de Roquemaurel, de Gauville, etc.

CAUROY (du). Armes : d'or à deux fasces de gueules, frettées d'argent, l'écu bordé d'azur.

Il a existé au moyen âge plusieurs familles DU CAUROY, ou DU CAURROY, qui portaient à peu de chose près les mêmes armoiries et qui étaient vraisemblablement des branches détachées d'une souche commune à une époque inconnue.

Une de ces familles, qui portait les armes décrites en titre de cet article, appartenait à la noblesse du Beauvaisis. Un de ses représentants, Droco, était en 1222 seigneur du Cauroy.

Une autre famille du Cauroy, qui portait pour armes : *fascé d'or et de gueules de huit pièces, les fasces de gueules frettées d'or*, possédait une seigneurie de son nom, située près de Tours, en Vimeu. Elle avait pour premier auteur connu un Guillaume du Cauroy, gentilhomme du Vimeu, mentionné dans une charte de 1167. Son nom figure dans un certain nombre d'actes des XIII^e et XIV^e siècles. Derre du Cauroy, chevalier, assista en 1421 à la bataille de Mons, en Vimeu.

A une époque plus rapprochée le nom de du Cauroy, ou Ducauroy, a été porté, soit en Picardie, soit dans la partie de la Normandie qui confine à cette province, par plusieurs familles de très haute et très honorable bourgeoisie. Pierre du Cauroy fut échevin d'Abbeville en 1558. Jean et Antoine du Cauroy exercèrent les mêmes fonctions l'un en 1559, l'autre en 1591. Raoul du Cauroy fut maieur de Péronne en 1487 et 1488. Simon du Caurroy, provincial des Célestins de Paris, décédé en 1569, écrivit plusieurs ouvrages de piété ; son neveu, Jean du Cauroy, vicaire des Célestins, écrivit également plusieurs ouvrages de piété.

Une famille du Cauroy revendique une origine commune avec la famille du même nom qui appartenait au moyen âge à la noblesse du Beauvaisis et en a adopté les armoiries. Cette famille aurait, en tout cas, perdu depuis longtemps sa noblesse par dérogeance car aux xvii^e et xviii^e siècles ses représentants ne portaient pas de qualifications nobiliaires. Un tableau généalogique conservé dans le *Cabinet d'Hozier* en fait remonter la filiation à un Pierre Corroy, ou Cauroy, bourgeois de Dieppe, commissaire en l'hôtel de ladite ville, marié à Marie Lemoine, dont les fils, Pierre et Nicolas du Cauroy, partagèrent la succession par acte du 3 janvier 1646. Ces deux frères furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Pierre du Cauroy, sieur des Hauts-Pins, capitaine de marine, marié en 1638 à Catherine Thomiré, fut père de Pierre du Cauroy, né en 1639, capitaine de vaisseau marchand, qui alla se fixer à la Martinique, et grand-père de Pierre du Cauroy, baptisé à Dieppe en 1668, qui suivit son père à la Martinique et qui y fit souche. Un représentant de ce rameau fut nommé en 1786 membre du Conseil souverain de l'île.

L'auteur du second rameau, Nicolas, était en 1646 huissier de la juridiction des marchands de Dieppe.

Jacques du Cauroy, avocat, et Adrien du Cauroy, docteur en médecine, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Beauvais) : *d'or à deux bandes de gueules, fretées d'argent*. François du Caurroy, marchand de soie à Paris, eut ses armes enregistrées d'office au même Armorial.

Jean-Charles Ducauroy de la Croix, décédé en 1802, fut maire de la ville d'Eu. Son fils, né à Eu en 1788, décédé en 1850, fut un jurisconsulte distingué.

Paul-Victor du Cauroy avait épousé Valérie Coudroy de Lauréal ; leur fils, Adrien-Raoul, lieutenant au 1^{er} zouaves, épousa en juillet 1891 M^{lle} Duchassaing de Fontbressin.

CAUSANS (de Vincens de). Voyez : VINCENS-MAULÉON DE CAUSANS (DE).

CAUSÉ de NAZELLES (du). Voyez : CAUZÉ DE NAZELLES (DU).

CAUSSADE (de Bécays de la). Voyez : BÉCAYS DE LA CAUSSADE (DE).

CAUSSADE (de Béchon de). Voyez : BÉCHON DE CAUSSADE (DE).

CAUSSÉ (de).

Ancienne famille de Guienne.

Jean CAUSSÉ fut pourvu en 1779 de l'office de conseiller en la Cour des aides de Guienne qui conférait à ses titulaires la noblesse personnelle et qu'il conserva jusqu'à sa suppression, à l'époque de la Révolution. Il avait épousé Marie de la Mothe, née en 1772. Leur fils, Jean de Caussé, a épousé en 1848 M^{lle} de Calmels-Puntis.

Principales alliances : de Calmels-Puntis, d'Ablanc de Labouysse, de la Mothe, de la Ville de Montbazou 1908, etc.

CAUSSIA de MAUVOISIN (de). Armes : d'azur à trois trèfles d'or, 2 et 1. — Couronne : de Baron. — Supports : deux lions.

La famille DE CAUSSIA DE MAUVOISIN appartient à la noblesse de Gascogne. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin et dans le tome IV du *Nobiliaire universel* de M. de Magny. Le vicomte Révérend lui a, en outre, consacré une courte notice dans son *Annuaire de la noblesse* de 1896.

Elle croit être originaire du Languedoc et revendique pour un de ses premiers auteurs un Barthélémy de Caussia, commissaire royal sur le fait des finances et fiels nobles dans la ville de Carcassonne, cité dans un mandement du 19 mars 1360.

Noble François du Causséa, auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1667 fait remonter la filiation suivie, avait épousé le 14 mars 1535 Marguerite Souméa. Il fut père de noble Laurent du Causséa, capitaine, qui épousa le 7 avril 1558 Jeanne de Montlezun, et aïeul de noble Antoine du Causséa qui épousa le 15 mai 1583 Marie-Anne-Suzanne de Lompoy. Les deux petits-fils de celui-ci, Marc-Antoine de Caussia, Sgr d'Ouzac, en Armagnac, capitaine, marié le 2 janvier 1642 à Françoise de Redon, et Jean du Caussia, Sgr de Mauvoisin, marié le 30 juillet 1651 à Anne Delpech, fille d'un avocat en Parlement, décédé le 6 septembre 1686, furent maintenus dans leur noblesse le 4 janvier 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Michel de Causséa de Mauvoisin, baptisé en 1657, fils du plus jeune de ces deux frères, était lieutenant-colonel du régiment de la Garde-Montluc quand il épousa le 8 avril 1698 Jacqueline de Conquet, fille d'un magistrat au siège présidial d'Agen.

Son fils, François-Sylvain de Caussia de Mauvoisin, Sgr de Bose, Cosgr de Mensoville, marié le 24 mai 1738 à Angélique Martin de Saint-Michel, fille d'un maire d'Auvillars, en eut plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Charles, fut admis au chapitre de Saint-Étienne de Toul qui exigeait trois générations de noblesse. Jean de Caussia de Mauvoisin, né en 1739, frère de ce chanoine, prit part en 1789 avec la qualification de baron de Mauvoisin aux assemblées de la noblesse de l'Armagnac. Il avait fait en 1788 des preuves de noblesse devant Chérin pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils aîné, Charles-Auguste, né en 1776 à Auvillar, au diocèse de Condom, plus tard chevalier de Saint-Louis, décédé sans postérité. Auguste-Sylvain de Caussia, baron de Mauvoisin, né en 1809, neveu de cet officier, marié en 1833 à M^{lle} Daguilhon-Pujol, en a eu deux enfants qui ont été les derniers représentants de leur famille : 1° Raymonde-Augustine, née en 1834, mariée en 1858 à M. de la Forcade de Tauzia ; 2° Raymond-Ernest, baron de Mauvoisin, né en 1835, conseiller général de Tarn et Garonne, demeuré célibataire.

La famille de Caussia de Mauvoisin a fourni de nombreux officiers dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Sarrau 1791, de la Forcade de Tauzia 1858, Daguilhon-Pujol 1833, Prévost de Saint-Cyr 1805, de Baillet, de Thonel d'Orgeix, de Lestapis 1876, etc.

CAUSSIN de PERCEVAL. Armes : d'azur à un coq hardi d'argent accompagné de trois croisillons de même. — Couronne : de Comte.

La famille CAUSSIN DE PERCEVAL est originaire de Picardie où elle occupait au xviii^e siècle un rang honorable dans la bourgeoisie.

Son auteur, Jean-Jacques-Autoine Caussin de Perceval, né à Montdidier le 24 juin 1759, fut pourvu en 1786 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Normandie qu'il conserva jusqu'à sa suppression, lors de la Révolution. Il fut, en outre, autorisé le 9 juin 1827 par ordonnance du roi Charles X à joindre régulièrement à son nom celui de : DE PERCEVAL sous lequel il était connu. Nommé en 1783 professeur d'arabe au Collège de France, puis en 1787 garde des manuscrits orientaux de la Bibliothèque du Roi, admis en 1809 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Caussin de Perceval fut un des plus célèbres orientalistes de son temps. Ses principaux ouvrages sont une traduction du poème des *Argonautiques* d'Apollonius de Rhodes et une *Histoire de la Sicile sous les Musulmans*, traduite de l'arabe. Il mourut en 1835 laissant plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Armand-Pierre de Perceval, né à Paris en 1795, professeur d'arabe à l'École des langues

orientales en 1822, interprète du ministère de la guerre en 1824, décédé en 1871, fut également un savant orientaliste et fut admis en 1849 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Un autre, né en 1797, fut conseiller d'État, premier président à la Cour de Montpellier et conseiller à la Cour de cassation en 1855.

La famille Caussin de Perceval a fourni deux membres de l'Institut, des magistrats distingués, des officiers, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Mathieu de Boissac 1880, de la Chaise 1881, Cauchy, de Suremain, O'Héron 1863, Aviat, Urgues de Saint-Ouen, etc.

CAUTIN de BLAISY.

La famille CAUTIN DE BLAISY appartient à la haute bourgeoisie des environs de Chalon-sur-Saône. Un de ses représentants fut proclamé en 1726 empereur de l'arquebuse. Elle joint à son nom celui du domaine de Blaisy qu'elle possède près de Guiry, dans le département de Saône-et-Loire.

Principales alliances : Saverot, Bonnet de Paillerets 1890.

C'est à la famille Cottin de Joncy que paraît avoir appartenu un M. Cautain qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dijon.

CAUVEL de BEAUVILLÉ et de CAROUGE. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1821) : *d'azur à cinq cotices d'argent; au chef d'hermines.* — La famille Cauvel porte d'ordinaire les armes suivantes : *d'azur à trois gourdes d'argent; 2 et 1.* — On lui attribue aussi celles-ci : *d'azur à une croisette pattée et alaisée d'or.*

La famille CAUVEL est originaire de Montdidier, en Picardie, où dès le xvii^e siècle elle occupait un rang distingué.

Trois de ses représentants, Antoine Cauvel, conseiller du Roi en l'élection de Montdidier; Pierre Cauvel, conseiller du Roi, son procureur en l'élection de Montdidier; et Jacques-Fuscien Cauvel, conseiller du Roi, son avocat aux bailliage et prévôté de Montdidier, eurent leur blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696.

Maitre Charles Cauvel était à la même époque conseiller du Roi et son procureur en la prévôté de Montdidier; il épousa Marguerite de Saint-Fuscien et en eut, entre autres enfants, une fille qui épousa le 7 juin 1696 maitre Paul Bosquillon, sieur de Frescheville.

La souche était représentée à l'époque de la Révolution par plusieurs branches qui, suivant l'usage du temps, se distinguaient par leurs surnoms terriens.

Une de ces branches était connue sous le nom de CAUVEL DE CAROUGE. Une de ses dernières représentantes, Pauline Cauvel de Carouge, veuve du chevalier Pasquet de Salaignac, est décédée à Montdidier en 1890 à l'âge de 89 ans.

Une autre branche est aujourd'hui connue sous le nom de CAUVEL DE BEAUVILLÉ. On en trouvera une généalogie dans les *Anoblissements, titres et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend. Elle était représentée à l'époque de la Révolution par François-Luglien Cauvel, conseiller du Roi, procureur en l'élection de Montdidier, qui avait épousé Anne-Louise Cocquerel. Félix-Luglien Cauvel de Beauvillé, fils des précédents, né à Montdidier en 1771, président au tribunal de cette ville en 1813, plus tard conseiller, puis président à la Cour d'appel d'Amiens, chevalier de la Légion d'honneur, fut anobli le 28 décembre 1821 par lettres patentes du roi Louis XVIII et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. De son mariage avec M^{lle} Desforges de Caulière, décédée en 1869, il laissa deux fils dont l'aîné, Félix de Beauvillé, né à Montdidier en 1815, conseiller général et député de la Somme, décédé en 1898, a lui-même laissé deux enfants de son mariage avec M^{lle} Danse de Boisquesnoy.

La famille Cauvel a fourni des maires de Montdidier, des présidents au grenier à sel de cette ville, etc.

Principales alliances : Bosquillon de Frescheville 1696, Pasquet de Salaignac, Cocquerel, Desforges de Caulière, Danse de Boisquesnoy, Danzel d'Aumont 1883, de Méhérenc de Saint-Pierre 1896, de Barbier de la Serre 1910, etc.

CAUVET de BLANCHONVAL. Armes : *d'argent à trois poules de sable, becquées et membrées de gueules, posées 2 et 1.*

La famille CAUVET DE BLANCHONVAL est anciennement et honorablement connue en Artois.

N... Cauvet, conseiller du Roi, assesseur en l'hôtel de ville d'Arras, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Principales alliances : de Butron de la Torre y Muxica, Cavois 1679.

Il a existé en Basse-Normandie une famille Cauvet qui portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses de même, deux en chef et une en pointe, arboré de deux branches de laurier.* Les représentants de cette famille, Nicolas et Marc-Antoine Cauvet, sieurs de Guéhébert, en l'élection de Coutances, et leur cousin issu de germain, Pierre Cauvet, sieur de Mosles en l'élection de Bayeux, furent maintenus dans leur noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, comme

arrière-petits-fils de Jean Cauvet, receveur ancien des tailles en l'élection de Bayeux, anobli par lettres patentes de juillet 1578.

CAUVIGNY (de Jacomel de). Voyez : JACOMEL DE CAUVIGNY (DE).

CAUVIGNY (de). Armes : *d'argent à un chevron de sable accompagné de trois merlettes de même; au chef de sable chargé de trois coquilles d'argent.*

La famille DE CAUVIGNY appartient à la noblesse de Normandie. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin et dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres.

Elle descend de Jacques de Cauvigny qui portait les qualifications de noble personne et d'écuyer et qui épousa le 3 novembre 1541 Marguerite le Chevalier. Autre Jacques de Cauvigny, sieur de Bernières et de Beaux-Amis, fils du précédent, élu en la ville de Caen, fut du nombre des douze nobles créés par édit du roi Charles IX, en 1564; il fut définitivement anobli, en considération de ses services, par lettres patentes du roi Henri III données à Paris en novembre 1585, lettres qu'il fit enregistrer le 21 mars suivant en la Chambre des comptes de Normandie.

La famille de Cauvigny revendique une origine beaucoup plus reculée. On peut voir dans le *Nouveau d'Hozier* que demoiselle Jeanne de Cauvigny, dame de la Motte et de Bois-Érard, fit, par acte passé le 17 janvier 1345 devant notaires au Châtelet de Paris, une donation à ses neveux, nobles personnes Jacques et Jean de Cauvigny, écuyers, fils de son frère, noble homme Jacques de Cauvigny. Demoiselle Mathilde de Leonet, veuve de noble homme Jacques de Cauvigny, écuyer, Sgr de Bois-Érard, fit un partage avec son fils, noble René de Cauvigny, par acte passé le 11 avril 1392 devant notaires au Châtelet. C'est à cet acte de 1392 qu'une généalogie conservée dans les manuscrits de Chérin fait remonter la filiation. Demoiselle Jeanne de Bohon, veuve de noble homme René de Cauvigny, écuyer, et tutrice de son fils Antoine, passa le 3 juin 1428 un contrat de vente devant les mêmes notaires. Noble homme Antoine de Cauvigny et sa femme, Alix de Boissay, sont nommés dans une transaction que leurs fils, nobles hommes Antoine et Jacques de Cauvigny, écuyers, passèrent le 4 décembre 1495 devant notaires à Falaise. Le second de ces deux frères, noble homme Jacques de Cauvigny, écuyer, sieur dudit lieu, épousa demoiselle Higon avec laquelle il est nommé dans le contrat de mariage, passé en 1541, de son fils Jacques mentionné plus haut. Celui-ci figure avec la qualification d'écuyer dans des actes des années 1542, 1543, 1547 et 1553.

Jacques de Cauvigny, qui fut anobli en 1563 et 1585, figure dans un acte de décembre 1588 avec les qualifications de conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et de lieutenant du grand-maitre des ponts, ports et passages de Normandie. Il avait épousé Jeanne Ouardel, décédée le 18 mai 1588, et en eut plusieurs enfants. L'aîné de ses fils, noble homme Jean-Jacques de Cauvigny, écuyer, sieur de Bertout, épousa le 23 mai 1604 Elisabeth le Petit. Il eut lui-même trois fils, Jacques, François et Pierre, qui partagèrent sa succession par acte du 17 octobre 1630. Jacques de Cauvigny fut conseiller du Roi, trésorier général de France à Caen; il épousa le 18 décembre 1636 Isabelle de Bourgueville, héritière de la terre de Clinchamps, qui était en 1660 dame d'honneur de la Reine mère. Leur fils unique, Louis-François de Cauvigny, Sgr de Clinchamps, marié le 4 décembre 1666 à Catherine le Bas, fut maintenu dans sa noblesse en 1668 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, avec ses deux oncles, François, sieur de Boutonvilliers, dans le Perche, et Pierre, sieur du Breuil, demeurant à Caen, et avec son cousin Gaspard, Sgr de Colomby, demeurant à Bernières, âgé de 38 ans, fils de son grand-oncle Charles et d'Anne Poulain. Il fut le grand-père de Bernard-François de Cauvigny, Sgr et patron de Clinchamps, qui épousa le 12 mai 1743 Agnès l'Hermitte et dont le fils, Gilles-Auguste, né en 1746, fit en 1763 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les chevau-légers. Guillemette de Cauvigny, née en 1716 à Bavent, au diocèse de Bayeux, fille de Pierre et de Geneviève du Touchet, avait fait les mêmes preuves en 1728 pour être admise à Saint-Cyr; elle fut dans la suite religieuse. Henriette-Elisabeth de Cauvigny, baptisée en 1757, fille de Louis-Charles de Cauvigny de Daudement, Sgr de Livet et du Breuil, fit encore des preuves de noblesse en 1764 pour être admise à la maison de l'Enfant-Jésus.

MM. de Cauvigny de Saint-Sever et de Cauvigny du Ribay prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Caen; M. de Cauvigny prit part cette même année à celles tenues à Falaise; Louis de Cauvigny de Fresne se fit représenter à celles tenues à Argentan; le comte de Cauvigny se fit représenter à celles tenues à Pont-l'Evêque; François de More, dame du Ribay, veuve de Guillaume de Cauvigny, prit part à celles tenues au Mans.

La famille de Cauvigny a fourni un des membres fondateurs de l'Académie française, François de Cauvigny, sieur de Colomby, décédé en 1648.

Son chef est connu sous le titre de comte.

Principales alliances : de Broc, Horric de Beaucaire, de Beaurepaire, Sanlot-Baguenault 1864, du Touchet, de Robillard, Denys de

Bonnaventure 1892, de Morand, de la Croix de Chevières de Sayves 1815, Colas des Francs 1890, de Lyée de Belleau, du Pontavice 1859 et vers 1830, etc.

CAUVILLE (Grenier de). Voyez : GRENIER DE CAUVILLE.

CAUX (Roger de Cahuzac de). Voyez : ROGER DE CAHUZAC DE CAUX.

CAUX (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries du 30 janvier 1818) : *de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une rose de même.*

La famille DE CAUX est originaire de Montreuil-sur-Mer. Elle ne figure pas au nombre des familles de Picardie qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV ; mais dès la fin du XVII^e siècle ses membres portaient souvent la qualification d'écuyer. L'un d'eux, N... de Caux, écuyer, sieur de Vaucour, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Montreuil) : *d'argent à un sautoir palé d'or et de gueules de six pièces.* Pierre de Caux, ou Decaux, marié à Marie-Anne Darras, était dans la première moitié du XVIII^e siècle chevalier de Saint-Louis et directeur des fortifications. Son fils aîné, Jean-Baptiste Decaux de Blacquetot, né à Montreuil en juin 1717 (à l'âge de 24 mai 1723), marié à Versailles en 1767 à M^{lle} Thierry, fille du premier valet de chambre du Dauphin, décédé en 1793, eut dans le génie une belle carrière militaire et arriva au grade de maréchal de camp. Il laissa deux fils dont le plus jeune a laissé postérité. L'aîné de ces fils, Louis-Victor Decaux de Blacquetot, né à Douai en 1775, maréchal de camp en 1814, lieutenant-général des armées du Roi en 1823, fut appelé au ministère de la Guerre en 1828 et fut nommé pair de France en 1832 ; il fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 2 juillet 1808, puis baron par nouvelles lettres du 11 novembre 1813 et enfin vicomte par lettres patentes du roi Louis XVIII du 30 janvier 1818 ; il était grand-croix de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il mourut en 1845 sans laisser de postérité de son mariage avec Claire Destouf-Milet des Mureaux, décédée en 1862. Pierre-Jean de Caux, né à Hesdin en 1720, fils puîné de Pierre, fut directeur des fortifications et fit exécuter d'importants travaux au port de Cherbourg,

Principales alliances : Thierry (de Ville d'Avray), Destouf-Milet des Mureaux, Wéry de la Porquerie 1792, d'Arras, etc.

La famille de Caux dont il vient d'être parlé est vraisemblablement la même qu'une famille de Caux qui a longtemps occupé un rang distingué dans la haute bourgeoisie d'Abbeville et à laquelle M. de la Gorgue-Rosny attribue les armes suivantes : *échiqueté d'or et de*

sable; au chef d'or chargé d'un lion de gueules. Anselme de Caux avait dès 1285 à Abbeville une maison qui devait censive à l'abbaye de Dommartin. Jean de Caux, changeur, fut échevin d'Abbeville en 1412. Nicolas de Caux était en 1519 garde du scel à Abbeville. Jean de Caux fut échevin d'Abbeville en 1503. Jean de Caux comparut à l'arrière-ban pour ses fiefs en 1535. Jean de Caux, grénétier, était fiefé à Abbeville en 1542. Jean de Caux était en 1578 grénétier au grenier à sel en Ponthieu.

Une famille de Caux a appartenu à la noblesse de Touraine. Elle portait pour armes : *d'azur à trois lions d'or, 2 et 1.* Son chef, René de Caux, sieur de Chacé, au ressort de Chinon, fut maintenu dans sa noblesse avec plusieurs de ses parents le 26 juillet 1666 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, après avoir prouvé sa filiation depuis son quadrisaïeul vivant en 1457. Son descendant, Marc-Antoine de Caux de Chacé de Clairvaux, né en 1748 à Savigny, en l'élection de Chinon, fit en 1760 ses preuves de noblesse devant d'Hozier pour être admis à l'École militaire. René-Henri de Caux, né à Chacé, fut élu député suppléant aux États généraux de 1789 par la noblesse de la sénéchaussée de Saumur. Louis-François de Caux des Landes, Sgr de Saint-Ouen, prit part cette même année aux assemblées de la noblesse tenues au Mans.

Une famille de Caux a appartenu à la noblesse de Provence. Elle portait pour armes : *d'azur à un bélier d'argent, clariné d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même.* Elle écartelait souvent ces armes de celles de la famille de Gantès à laquelle elle s'était alliée en 1602. Elle s'éteignit avec Dominique, connu sous le titre de marquis de Caux, qui épousa en 1719 Catherine de Fortia d'Urban et qui en eut une fille unique mariée en 1748 à son cousin, le marquis de Fortia d'Urban.

On trouve, enfin, qu'un M. de Caux des Londes, d'Alençon, fut pourvu en 1768 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la Grande Chancellerie.

Ces diverses familles n'ont aucun rapport avec une famille Caud qui aux xvii^e et xviii^e siècles appartenait à la bourgeoisie de Rennes, en Bretagne, et qui a fourni à cette ville plusieurs notaires. Pierre-Julien Caud de Basbourg, avocat, épousa en 1726 M^{lle} Baconnière. Leur fils, Jacques-René Caud, né en 1726, d'abord avocat à Rennes, entra en 1755 dans les gardes du corps, fut dès lors connu sous le titre de chevalier de Caud, fut nommé en 1782 commandant de la ville et du château de Fougères et mourut à Rennes sans postérité en 1797, dernier représentant de sa famille. Il avait épousé Lucile de Chateaubriand, sœur du grand écrivain

CAUZÉ de NAZELLES (du). Armes : *de sable à un lion d'argent, armé et lampassé de gueules, à une bande d'or, chargée de trois molettes de sable, brochant sur le tout.* — Couronne : de Marquis.

La famille DU CAUZÉ DE NAZELLES est originaire du Condomois d'où elle vint se fixer en Champagne au commencement du XVIII^e siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1866, dans le *Nobiliaire Universel* de Saint-Allais, dans le *Nouveau d'Hozier*, dans les *Carrés d'Hozier*, etc.

Noble Jean-François du Causé, écuyer, habitant de la ville de Dunes, en Condomois, fils de feu maître Antoine du Causé et de demoiselle Catherine du Bois, épousa par contrat du 18 mai 1622, rapporté tout au long dans les *Carrés d'Hozier*, noble Anne de Redon, damoiselle, fille de feu maître Florimond de Redon, lieutenant principal au siège d'Agen. Il était consul de Dunes quand il fit son testament le 19 septembre 1628 en faveur de son fils aîné Hérard. Il mourut le 22 du même mois et sa veuve se remaria le 21 octobre 1631 à monsieur maître Jean de Mellet, conseiller du Roi, président au siège présidial de Condom. Il laissa deux fils, noble Hérard Ducausé, qui épousa le 1^{er} juillet 1642 demoiselle Marie de Mellet, fille de son beau-père, et noble Jean-Charles du Causé, sieur de l'Isle, qui épousa le 20 juin 1654 demoiselle Jeanne-Antoinette de La Brunetière. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, Hérard du Causé ne put produire que des titres insuffisants, alléguant qu'il avait perdu ses papiers de famille en 1654 dans l'incendie de la maison de Philippe Merle, notaire à Dunes. En conséquence Pellot, intendant de Bordeaux, lui fit faire défense en 1667 de continuer à porter le titre d'écuyer. Hérard du Cauzé, sieur de Nazelles, habitant de la ville de Dunes, en Condomois, se fit alors accorder par le roi Louis XIV, en avril 1680, des lettres patentes, rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, qui le maintenaient dans sa noblesse nonobstant la perte de ses papiers ; il fit enregistrer ces lettres le 3 janvier 1681 au Parlement de Bordeaux, séant alors à la Réole. Son fils, Jean-Charles du Cauzé, écuyer, sieur de Nazelles, demeurant à Dunes, épousa, par contrat passé à Paris le 4 mai 1680, demoiselle Louise Anceau, fille de feu Martin Anceau, secrétaire du Roi, demeurant en l'île Saint-Louis à Paris. Il se fit maintenir dans sa noblesse le 7 avril 1701 par jugement de M. Legendre, intendant de Montauban, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, sur le vu des lettres de confirmation de noblesse accordées à son père en 1680. Il était lieutenant des maréchaux de France en Armagnac quand il fit son testament le 17 août 1706. Il laissait un fils, Hérard du Cauzé, Sgr de Nazelles, né à Agen le 21 mars 1681. Ce fut celui-ci qui vint se

fixer en Champagne après le mariage qu'il contracta en 1715 avec Catherine de Bezannes de Prouvay, héritière d'une branche de la famille de Bezannes. Il obtint en 1753, par lettres patentes du roi Louis XV, l'érection en marquisat, sous le nom de Nazelles, des seigneuries réunies de Prouvay et de Neufchâtel qu'il possédait sur les confins de la Champagne et du Laonnais. Son fils unique, Louis-Charles-Victor du Cauzé, marquis de Nazelles, fut lieutenant des maréchaux de France, gouverneur de Châlons et chevalier de Saint-Louis. Il avait épousé Aimée-Agathe Clément de Lespine dont il laissa une fille, la marquise de Lesseville, et plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Erard, eut une fille unique mariée au comte de Chamisso ; le second fut vicaire général à Châlons ; le troisième, connu sous le titre de vicomte de Prouvais, fut tué par les Cosaques en 1814 et ne laissa qu'une fille mariée au comte de Raymond ; le plus jeune, Louis-Victor, connu du vivant de ses frères sous le titre de baron de Guignicourt, lieutenant-colonel, décédé en 1848, épousa en 1793 M^{lle} de Ferrette et en eut en 1795 un fils, Hérard, marquis de Nazelles, qui épousa M^{lle} Dupleix de Mézy et qui continua la descendance.

Louis-Charles-Victor, marquis du Cauzé de Nazelles, chevalier, vicomte de Prouvay, Sgr de Méneville, Guignicourt, l'Epine, Bignicourt, Balignac, du Ban de Bussy, etc., chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Caraman, lieutenant des maréchaux de France, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Châlons. M. du Causé prit part à celles tenues à Condom.

La famille du Cauzé de Nazelles a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : d'Ambly 1787, de Redon, de Bezannes 1715, de Chamisso, de Pinteville 1794, Lecler de Lesseville 1777, Leleu d'Aubilly 1828, Werlé 1888, Michel de Trétaigne 1882, de Mannoury de Croisilles, de Balathier-Conygham 1860, de Raymond, Dupleix de Mézy, de Fréville de Lorme 1903, etc.

CAVAIGNAC et CAVAIGNAC de la LANDE et de BARAGNE. Armes concédées en 1811 à Jean-Baptiste Cavaignac : *écartelé au 1 d'azur à une tour d'argent sénestrée d'un pont de deux arches de même, le tout ouvert, ajouré et maçonné de sable ; au 2 de gueules à la muraille non crénelée d'argent, surmontée d'une branche d'olivier du même, qui est des barons sous-préfets ; au 3 de gueules à une gerbe d'or ; au 4 d'azur à une tour crénelée de quatre pièces, ouverte, ajourée et maçonnée de sable.* — Armes concédées en 1818 à Jacques Cavaignac : *coupé au 1 de sable au château ruiné d'or ; au 2 de gueules à trois molettes d'argent, rangées en fasce et soutenues d'une mer d'argent.*

L'auteur de la famille CAVAIGNAC, Jean-Baptiste Cavaignac, ou Cavaignac de la Lande, avocat en Parlement, était né à Montbazens, en Rouergue; il vint se fixer à Gourdon, en Quercy, fut maire de cette ville et mourut à Brives le 29 juin 1804. Il avait épousé Anne Condamine, du lieu de Peyrac, en Quercy, dont il eut trois fils, Pierre-Antoine, né en 1761, Jean-Baptiste, né à Gourdon en 1762, et Jacques, né au même lieu en 1773.

L'aîné de ces trois frères fut de 1811 à 1830 directeur de l'enregistrement à Cahors; il laissa un fils, Pierre-Edmond, né à Cahors en 1823, aujourd'hui décédé.

Jean-Baptiste Cavaignac de la Lande, d'abord avocat au Parlement de Toulouse, fut élu en 1792 député du Lot à la Convention, où il vota la mort de Louis XVI, puis au Conseil des Cinq-Cents; il se rallia plus tard à l'Empire, fut créé comte par Murat, roi de Naples, puis baron de l'Empire par lettres patentes du 13 février 1811, fut préfet de la Somme pendant les Cent Jours, fut exilé comme régicide après les événements de 1815 et mourut à Bruxelles en 1829. Il avait épousé Marie-Julie de Corancez, dame d'honneur de la reine Caroline, dont il laissa trois fils. L'aîné de ces fils, Godefroi, décédé en 1843, fut sous la Monarchie de juillet un des chefs du parti républicain. Le plus jeune, Eugène Cavaignac, né en 1802, général de division, grand-croix de la Légion d'honneur, fut élu député du Lot à l'Assemblée nationale de 1848, fut appelé au ministère de la Guerre le 25 mai de cette même année et dut en cette qualité réprimer l'insurrection de juin, devint à cette époque un des chefs du parti républicain, fut emprisonné pendant quelques jours à Ham après le Coup d'État du 2 décembre 1851 et mourut dans la retraite en 1857. Il avait épousé en 1851 M^{me} Odier; il en laissa un fils, Eugène Cavaignac, né en 1853, qui a été député de la Sarthe et ministre de la Guerre et qui a lui-même laissé des enfants de son mariage en 1875 avec une des filles du général Mojon.

Jacques Cavaignac, le plus jeune des trois fils de Jean-Baptiste, fut nommé en 1814 lieutenant-général des armées du Roi, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du 14 août 1818, puis celui de vicomte par nouvelles lettres du 11 janvier 1823, fut autorisé par ordonnance du 6 août 1817 à joindre à son nom celui de : DE BARAGNE, fut créé pair de France en 1839 et mourut en 1855 sans laisser de postérité de son mariage avec une fille du maréchal de Pérignon.

Principales alliances : Olivier de Corancez, Odier, d'Armailhaecq, Dufaur de Gavardie, de Pérignon 1823, Auriol 1818, etc.

On trouvera dans les *Dossiers bleus* des renseignements sur une famille Cavaignac qui a occupé un rang distingué dans la haute

bourgeoisie du Rouergue. Noble Antoine Cavaignac, Sgr de Bleissés, fut pourvu le 1^{er} avril 1552 de l'office de conseiller et magistrat au siège présidial de Rouergue. Son arrière-petit-fils, noble François de Cavaignac, Sgr de Bleysés, lieutenant de Villefranche-de-Rouergue, épousa le 16 mars 1645 Antoinette de Rességuier et mourut sans postérité. François Cavaignac, sieur de Bleysés, neveu du précédent, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *de gueules à une fasce d'argent chargée d'une tête de cheval d'azur* ; il laissa un fils, Jean-Jacques Cavaignac, Sgr de Bleissés.

CAVAILHÉS de PÉBRENS (de). Armes : d'or à un cavalier passant et armé de toutes pièces de sable, surmonté de deux molettes du même.

La famille DE CAVAILHÉS appartient à la noblesse du Languedoc. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie très succincte dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1899.

Son auteur, Jean-François Cavailhés, de Carcassonne, fut pourvu en 1755 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi près la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier. Il devint dans la suite seigneur de Lasbordes et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Carcassonne. Il avait épousé Marie-Catherine de Pas de Beaulieu qui mourut à Toulouse en 1792. Leur fils, François-Bertrand de Cavailhés, laissa, entre autres enfants, deux fils, Charles-Frédéric de Cavailhés de Pébrens, né en 1795, capitaine de cuirassiers démissionnaire en 1830, marié en 1824 à M^{lle} de Changy, et François-Stanislas de Cavailhés, né en 1805 au château de Lasbordes, marié en 1832 à M^{lle} de Gély, qui ont été les auteurs de deux rameaux. Le chef du second rameau, François-Arthur de Cavailhés, né à Castelnaudary en 1833, a été nommé en 1898 conseiller général de l'Aude.

La famille de Cavailhés n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : de Pas de Beaulieu, de Boyer de Montégut 1784, David de Reynes, Carpentier de Changy 1824, d'Euvrard de Courtenay 1857, Dauphin de Verna, de Maulmont, de Gély 1832, Aynard 1893, etc.

CAVAILLON (de)

Famille sur laquelle les renseignements font défaut.

On trouve que M. Antony-Léon de Cavailon a épousé en juillet 1879 M^{lle} Bichat.

Il avait existé au Comtat Venaissin une puissante famille chevaleresque de ce nom qui a possédé, entre autres grands biens, la seigneurie de Rochegude. Cette famille portait pour armes : d'or à un

lion de sable, armé, lampassé et vilainé de gueules, la queue en forme de palmes de trois pièces. Elle paraît avoir eu pour berceau la ville épiscopale de son nom, au Comtat Venaissin, dont elle possédait la seigneurie en partie. Elle jouit au moyen âge d'un vif éclat. François de Cavaillon, Sgr des Iles de Saussac, de Rochegude, Cosgr de Montdragon, marié le 12 novembre 1505 à Madeleine de Robin de Graveson, puis à Catherine de Thézan, acquit d'importants domaines au diocèse d'Uzès, sur la rive droite du Rhône. Il fut le trisaïeul d'Henri de Cavaillon, Sgr de Malejac et de Rochegude, demeurant au Pont-Saint-Esprit, marié en 1634 à Claire de Biordon, qui fut maintenu dans sa noblesse le 4 janvier 1671 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. La maison de Cavaillon paraît s'être éteinte avec l'arrière-petit-fils du précédent, Marcel de Cavaillon, dit de Romey, Sgr des Iles de Saussac, qui épousa en 1724 Bénédict-Victoire Durand et qui n'en eut qu'une fille. Rostan de Cavaillon de Rochegude avait été admis en 1594 dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

CAVALLIER d'ARNAUDY. Armes de la famille d'Arnaudy : *d'or à un chevron de gueules accompagné en chef de deux palmes de sinople et en pointe d'un rocher de sable.* — L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.

Famille de haute bourgeoisie.

Gabriel CAVALLIER, président de la Cour de justice criminelle de l'Hérault, puis président de la Cour royale de Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Montpellier en 1841, avait épousé en 1793 Anne-Apollonie d'Arnaudy, née à Béziers en 1761, veuve de M. de Carney. Cette dame était avec son frère, décédé dans la suite sans laisser de postérité, la dernière représentante de la branche cadette d'une famille d'Arnaudy à laquelle il a été consacré une notice dans le premier volume de cet ouvrage. Joseph-Eugène Cavalier, fils du précédent, né à Béziers en 1796, conseiller à la Cour royale de Montpellier, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1871, épousa en 1836 M^{lle} Baille. Il en eut une fille, la marquise de Gonet, et un fils, Joseph-Gabriel Cavalier, né à Montpellier en 1839, juge au tribunal civil de Béziers, qui fut autorisé par décret du 12 août 1874 à joindre régulièrement à son nom celui de la famille d'Arnaudy, sous lequel il était connu, bien que cette famille comptât encore des représentants.

CAVARLAY (Aubusson de). Voyez : AUBUSSON DE SOUBREBOST et DE CAVARLAY.

CAVÉ d'HAUDICOURT et d'HAUDICOURT de TARTIGNY. Armes : *de gueules à trois étoiles d'argent 2 et 1.*

Le vicomte Révérend a donné une généalogie de la famille CAVÉ d'HAUDICOURT dans son *Annuaire de la Noblesse* de 1907. Cette famille est originaire de Montdidier, en Picardie, où elle était honorablement connue dès le xvii^e siècle. François Cavé, auquel le travail de M. Révérend fait remonter la filiation, fut maire de Montdidier en 1662. Son fils, Claude Cavé, sieur d'Haudicourt, marié à Marie-Françoise Martinot, était contrôleur au grenier à sel de Montdidier quand il eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 avec celles de son parent, Pierre Cavé, procureur au bailliage de la même ville. Il fut père de Pierre Cavé, Sgr d'Haudicourt, de Tartigny, de la vicomté de Gaunes et de Dyancourt, né à Montdidier en 1702, marié en 1736 à Louise Maillard, fille d'un lieutenant particulier en l'élection de Montdidier, décédé en 1787, qui fut d'abord lieutenant particulier au bailliage de Montdidier et qui fut pourvu le 24 juillet 1748 de l'office anoblissant de conseiller en la Cour des monnaies de Paris. Pierre-Claude Cavé d'Haudicourt, fils du précédent, reçu en 1772 conseiller ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville ; il fut aussi convoqué à celles tenues à Clermont-en-Beauvaisis à cause de ses seigneuries d'Argenlieu et de Coquerelle. Il avait épousé en 1776 M^{lle} Dupont, fille d'un lieutenant particulier au Châtelet de Paris. Il en laissa deux fils, Étienne-Louis Cavé d'Haudicourt, né en 1779, colonel de la Garde nationale d'Amiens, marié en 1799 à M^{lle} de Witasse, et Antoine-Jean Cavé d'Haudicourt de Tartigny, né en 1781, maire de Tartigny, député de l'Oise en 1824, marié à M^{lle} Renson, qui ont été les auteurs de deux rameaux.

Le rameau aîné s'est éteint avec Georges-Auguste, connu sous le titre de comte d'Haudicourt, né en 1851, qui est décédé en 1903 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec la baronne de Cambourg, née Dubern de Boislandry.

Antoine-Jean, auteur du second rameau, fut père d'Hermès-Antoine Cavé d'Haudicourt de Tartigny, né en 1816, conseiller général de l'Oise, marié à M^{lle} de Pommery, décédé en 1871, et grand-père de Charles-Eugène Cavé d'Haudicourt de Tartigny, né à Tartigny en 1849, général de brigade en 1906, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1877 avec M^{lle} de Fransures.

Principales alliances : Bosquillon, le Caron de Chocqueuse, d'Avène de Roberval, de Witasse 1799, de Fransures 1822, 1877, Doé de Maindreville, Dubern (de Boislandry), L'Homme de la Pinson-

sonnière, Guérineau de Boisvilette, Doublat, Berthe de Pommery, etc.

CAVELIER de MOCOMBLE (ou MAUCOMBLE), de CUVERVILLE et de MONTGEON (de). Armes : *d'azur à trois croissants d'or, 2 et 1.* — Devise : *Spes mea Deus.*

Le nom de CAVELIER est porté de nos jours par deux familles nobles, toutes deux originaires de Normandie, qu'il importe de pas confondre. On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie complète de celle de ces familles qui donne lieu à la présente notice ; on trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nobiliaire de Normandie* de M. de Magny, dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1896, dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler, dans les *Dossiers bleus*, etc.

Les divers travaux mentionnés plus haut font remonter la filiation à un Raoul Cavelier dont la veuve, Marguerite de Bouquetout, donna, en 1419, une procuration à son fils, Richard Cavelier, écuyer, et obtint, en 1425, des lettres de relèvement. On a très peu de renseignements sur Richard Cavelier, fils de cette dame, et on ignore le nom de sa femme. On suppose qu'il fut père d'un Jean Cavelier qui figure avec la qualification d'écuyer dans des actes de 1454, 1461, 1474, 1480, 1485, 1486, 1487, 1494 et 1497. Jean II Cavelier, fils présumé du précédent, figure avec la qualification d'écuyer dans des actes de 1502 et de 1513 et épousa Jacqueline Le François par contrat du 7 mai 1519; il produisit en 1540 sa généalogie devant les commissaires députés pour connaître des usurpations de noblesse et fut maintenu dans sa noblesse en 1556, sur le vu de ces titres, par jugement des commissaires aux francs-fiefs. Il fut père de Guillaume Cavelier, écuyer, marié en 1550 à Adrienne de Saint-Sylvestre, auquel le Roi donna, en 1567, 1569, 1577 et 1581, des commissions pour lever des compagnies de gens de pied à son service, et d'Hector Cavelier qui, en 1573, rendit un aveu à la duchesse de Longueville.

La filiation n'est rigoureusement établie que depuis Antoine Cavelier, écuyer, Sgr de Mocomble, qui épousa Jeanne Bailleul par contrat du 13 décembre 1586. Ce personnage était fils d'un des deux frères mentionnés plus haut, mais on ignore duquel. On admet généralement avec Chérin qu'il était fils d'Hector. Il figure dans plusieurs actes avec la qualification de sieur de Maucombe, de Piscat et de la vavassorerie noble du Bocage ; il fut maintenu dans sa noblesse le 8 mars 1642 par jugement rendu à Rouen des commissaires des francs-fiefs et arriva à un âge très avancé puisqu'il assista, en 1652, au mariage de son petit-fils. Il fut père de Pierre Cavelier, Sgr de

Maucombe, marié à Marie de Beaumer, qui fut reçu le 10 mars 1617 conseiller maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Normandie, et grand-père de monsieur maître Jacques de Cavelier, sieur de Maucombe, marié à Madeleine de Saint-Ouen d'Ernemont par contrat passé à Rouen le 8 août 1652, qui fut pourvu le 3 mai de la même année de l'office de trésorier de France au bureau des finances de Rouen. Ce dernier laissa trois fils qui furent maintenus dans leur noblesse en juillet 1717 par jugement de M. de Gasville, intendant de Rouen. Deux de ces fils, Jacques-Philippe, Sgr de Maucombe, et Jean, Sgr de Cuverville, furent les auteurs de deux grandes branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

L'auteur de la branche aînée, Jacques-Philippe Cavelier, Sgr de Maucombe, marié en 1706 à Francisque de Saint-Hélier, fut pourvu en 1698, sur la résignation de son père, de l'office de trésorier de France à Rouen. Il fut père de Barthélemy-Philippe de Cavelier de Maucombe, marié en 1749 à Catherine le Neuf de Tourneville, qui lui succéda dans sa charge de trésorier de France, grand-père de Jean-Barthélemy de Cavelier de Maucombe, né en 1750, marié à M^{lle} le Bailly de la Falaise, qui prit part, en 1789, aux assemblées de la noblesse tenues à Rouen et à Caudebec, et bisaïeul de Philippe-Auguste de Cavelier de Maucombe, né en 1789, qui a eu quatre fils de son mariage en 1819 avec M^{lle} le Barrois de Lemmery.

L'auteur de la seconde branche, Jean Cavelier, Sgr de Cuverville, épousa en 1706 Marie des Champs de Buterval. Il fut père de Jean-François Cavelier, Sgr de Cuverville, né en 1707 au château de Cuverville, au diocèse de Rouen, qui fut nommé en 1726 écuyer de la Petite Écurie du Roi, et grand-père de Jacques-François Cavelier de Cuverville, né au Havre en 1735, qui obtint, le 30 juillet 1755, le certificat de noblesse nécessaire pour être admis dans les chevau-légers, qui épousa en 1765 M^{lle} Grenier de Cauville et dont la descendance subsiste en Normandie.

Louis-Hyacinthe de Cavelier de Cuverville, né au château de Cuverville en 1741, second fils de Jean-François, officier de marine distingué, prit une grande part aux combats livrés par Suffren dans les Indes, fut nommé en 1791 commandant de la marine à Brest, reçut en 1814 le grade de contre-amiral honoraire et mourut à Quintin en 1819. Sa descendance se perpétue en Bretagne. Son petit-fils, Louis de Cuverville, né à Quintin en 1802, fut député des Côtes-du-Nord en 1849, 1852, 1863. Il a été père de Louis de Cuverville, né en 1833, député des Côtes-du-Nord, décédé en 1887, et de Jules-Armand de Cuverville, né en 1834, vice-amiral, grand-officier de la Légion d'honneur, sénateur. On attribue généralement aux représentants de

ce rameau breton de la famille de Cavelier les titres de comte et de vicomte de Caverville.

Il s'est détaché de la branche cadette de la famille de Cavelier un autre rameau qui est connu sous le nom de Cavelier de Montgeon et qui a conservé jusqu'à nos jours le château de Montgeon, près de Montivilliers (Seine-Inférieure). L'auteur de ce rameau prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Montivilliers. Ce rameau n'est pas titré.

Principales alliances : de Saint-Ouen d'Ernemont 1652, de Folleville 1614, de Pardieu, de Combles, de Coster 1810, le Bailly de la Falaise, le Barrois de Lemmery 1819, Mahé de Kérouan 1858, Grenier de Cauville 1729, 1765, de Piperey, Didelot 1889, le Borgne de la Tour 1887, de Kermel, de Lesguern 1860, de Trolong du Romain 1889, Chassin du Guerny 1893, de Martel de Janville 1837, Zylof de Steenbourg 1872, Poret de Civile 1884, de la Coudre de la Bretonnière 1885, Guyon de Guercheville, Latimier du Clésieux, de Couespel de Boisgency 1896, Huchet de la Bédoyère, de l'Escale 1900, de la Motte-Rouge 1906, etc.

CAVELIER d'ESCLAVELLES et de SAINT-JACQUES. Armes : *d'argent à une bande d'azur accompagnée de six losanges de gueules, 3 et 3, mis en orle.* (La branche de Saint-Jacques porte les *losanges d'azur.*)

Cette seconde famille CAVELIER, bien distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartient comme elle à la noblesse de la Haute-Normandie. On en trouvera un tableau généalogique dans le *Nouveau d'Hozier*. Ce travail en fait remonter la filiation à Benoît Cavelier, ou le Chevalier, qui vivait en 1472. Le fils de celui-ci, Guillaume le Chevalier, dit Cavelier, natif de Touques, sieur de Villequier en 1516, conseiller en l'hôtel de ville de Rouen en 1520 et 1529, marié à Anne Poilvilain, décédé le 30 janvier 1540, fut anobli en juin 1523 par lettres patentes du roi François I^{er}. Ce Guillaume Cavelier laissa deux fils : 1^o Robert Cavelier, sieur de Villequier, notaire et secrétaire du Roi en 1552, décédé en 1558, dont le fils Robert, décédé en 1616, fut général des aides de Normandie, et dont le petit-fils, Adrien, conseiller en la Chambre des Comptes de Normandie, mourut sans postérité en 1645; 2^o Nicolas Cavelier, sieur de la Paqueraie et de Saint-Jacques, conseiller au Parlement de Normandie, qui épousa Madeleine Daniel de Boisdenemets et qui continua la descendance. Les trois arrière-petits-fils de ce dernier, Jacques Cavelier, Sgr de Saint-Jacques-sur-Darnetal, capitaine d'une compagnie de gens de guerre pour le service de Sa Majesté au régiment de

la Meilleraie, marié à Gabrielle Voisin, dont il eut un fils; Pierre Cavellier, Sgr de la Garenne, major d'Ardres, en Artois, marié en 1643 à Marguerite Ampleman de la Cressonnière, dont il eut quatre fils; et Adrien Cavellier, Sgr d'Épinay, né en 1623, marié en 1667 à Marie de Roubion, dont il eut trois fils, furent maintenus dans leur noblesse en 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Antoine Cavellier de la Garenne, fils aîné de Pierre, fut tué à l'ennemi en 1691. Son frère, Pierre Cavellier de Saint-Jacques, Sgr de la Garenne, né en 1654, marié successivement en 1685 à Geneviève Lafosse, fille d'un bourgeois de Brouage, et en 1690 à Jeanne de Bachoué, fut major de Brouage, en Saintonge; il fit des preuves de noblesse en 1702 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Madeleine Cavellier de Saint-Jacques, née en Saintonge en 1693.

M. Cavellier d'Esclavelles prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Neufchâtel et à Rouen. Le chevalier Cavellier de Saint-Jacques prit part à celles tenues à Rouen.

La famille Cavellier a fourni de nombreux officiers.

Elle était représentée de nos jours par deux rameaux distingués par les surnoms d'Esclavelles et de Saint-Jean. Le second de ces rameaux est allé se fixer en Franche-Comté au cours du XIX^e siècle.

Principales alliances : de Bachoué, de Brévedent, du Hecquet, de Rostolan 1890, Ampleman de la Cressonnière, Daniel de Boisdenequets, de Bonnechose, de Vanssay, etc.

Il a existé une troisième famille noble du nom de Cavellier. L'auteur de cette famille, Robert Cavellier de la Salle, fut anobli par lettres patentes données à Compiègne le 1^{er} mai 1675 en récompense des services qu'il avait rendus au Canada; il obtint en même temps la concession de vastes domaines dans ce pays où il mourut assassiné en 1687. Son neveu, Jean-Baptiste Cavellier de la Salle, fut anobli à nouveau par lettres patentes données à Paris en juin 1717. Au mois de juillet suivant, il obtint de d'Hozier le règlement de ses armoiries : *de sable à un lévrier courant d'argent surmonté d'une étoile à huit rais d'or.*

CAVROIS de SATERNAULT. Armes anciennes : *de gueules à un cabri d'argent, clariné d'azur; au chef d'or chargé d'une merlette de sable.*

— Armes concédées sous le Premier Empire au général baron Cavrois : *coupé : au 1 parti d'or à trois étoiles d'azur, 2 et 1, et de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires; au 2 d'azur à un croissant d'argent.* — Les représentants actuels portent ces dernières armoiries *chargées en abîme* de l'ancien blason de la famille. — Couronne : de Baron. — Supports : *deux lions*

armés et lampassés de gueules. — Devise : *Non moins à Dieu qu'au Roy*¹.

La famille CAVROIS est originaire de l'Artois où elle occupait avant la Révolution un rang très honorable dans la bourgeoisie. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans son *Annuaire de la Noblesse* de 1895. Il fait remonter son travail à Jean Cavrois, marié à Isabeau Lantoine, qui mourut le 29 janvier 1665 et qui fut inhumé dans l'église de Saulty. Louis-Joseph Cavrois, né à Saulty le 27 juin 1756, s'engagea en 1776 dans les dragons de Monsieur, monta rapidement en grade, fut nommé général de brigade le 26 brumaire an II, fut élu député du Pas-de-Calais à la Chambre des Cent Jours et mourut à Pas-en-Artois en 1833. Ignace-Dominique Cavrois, né en 1715, oncle de cet officier général, épousa à Arras, en 1741, Isabelle Brongniart ; il en eut deux fils, Jean-Baptiste et Florent, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'ainé de ces deux frères, Jean-Baptiste Cavrois, né en 1752 à Bienvillers-au-Bois, épousa en 1773 Pélagie Thuillier et mourut en 1816. Son fils, Alexandre Cavrois, né en 1774 à Pas-en-Artois, général de brigade en 1813, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 20 août 1808, puis baron par nouvelles lettres du 15 août 1810 et mourut en 1820. Il laissa un fils qui mourut prématurément en 1839 sans avoir été marié.

L'auteur du second rameau, Florent Cavrois, né en 1754 à Bienvillers-au-Bois, fut reçu bourgeois d'Arras le 24 avril 1778 et mourut dans cette ville en 1817. Son petit-fils, Louis Cavrois, né à Saint-Omer en 1839, marié à Arras en 1868 à M^{lle} Lantoine, joignit à son nom celui de la terre de Saternault que sa famille possède depuis le xvii^e siècle ; il fut autorisé le 7 juillet 1891 par bref de S. S. Léon XIII à relever le titre de baron de l'Empire qui avait été concédé en 1810 à son grand-oncle, le général Cavrois. Il a eu plusieurs enfants.

Principale alliance : du Pin de la Guérivière 1895.

CAYEUX (de) et CAYEUX. Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1820) : *d'argent à deux fasces d'azur.*

Cette famille appartenait au xviii^e siècle à la bourgeoisie de Morlaix, en Bretagne. Un de ses membres était en 1723 chirurgien de l'hôpital de cette ville. Un autre, Louis CAYEUX, reçu en 1768 chirur-

¹ Des auteurs contemporains ont attribué à la famille Cavrois les armes suivantes : *d'or à une fasce cannelée de sable*, armes qui furent enregistrées d'office dans l'*Armorial général* de 1696 au nom de Barbe Caurois, fille majeure, bourgeoise d'Abbeville. Il ne parait avoir existé aucun rapport entre la famille Cavrois et celle de M^{lle} Caurois.

gien de la sénéchaussée d'Hennebont, fut nommé en 1774 chirurgien major de la place de Lorient. Ce dernier laissa plusieurs fils dont l'un, Aimé-Julien Cayeux, né à Lorient, fut reçu en 1811 docteur en médecine à Paris. Jean-Louis-René Cayeux, né à Morlaix en 1767, également fils de Louis, entra dans l'armée et arriva au grade de lieutenant de cavalerie. Il épousa à Paris, le 17 février 1813, Constance-Florence de Rochechouart-Faudoas, issue d'une des plus illustres familles de France et femme divorcée du prince de Carency, fils aîné du duc de la Vauguyon. Il reçut le titre héréditaire de vicomte, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 14 novembre 1820. Il mourut à Versailles en 1826 et sa femme mourut dans la même ville en 1855. Ils avaient eu un fils, Agénor-René, vicomte de Cayeux, né à Paris en 1806, qui fut reconnu par acte du 8 mars 1809 et qui fut légitimé par le mariage de ses parents. Ce fils est vraisemblablement le même personnage qu'un M. de Cayeux qui était sous Napoléon III chef de comptabilité à l'Imprimerie impériale.

Une branche non noble de la famille Cayeux s'est perpétuée en Bretagne jusqu'à nos jours.

Il a existé au moyen âge une famille de Cayeux fort puissante, qui n'avait aucun rapport avec celle dont il vient d'être parlé et qui tirait son nom de l'importante seigneurie de Cayeux, située sur les bords de la Manche, en Vimeu. Cette famille portait pour armes : *mi-parti d'or et d'azur à la croix ancrée de gueules*. Elle a été représentée aux Croisades. Par une étrange coïncidence, on trouve qu'un de ses membres, Guillaume, sire de Cayeux, épousa vers la fin du xii^e siècle Élisabeth de Béthune, dame de Carency. Deux gentils-hommes du nom de Cayeux furent tués à Azincourt en 1415. Cette famille de Cayeux paraît s'être éteinte au xvi^e siècle.

CAYLA (anciennement **CAILA**) de **NAICHOUX** (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries du 25 mars 1816) : *d'azur à un lévrier passant d'argent, la tête levée vers un soleil d'or posé en chef à dextre ; au chef retrait et cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or*.

Cette famille est originaire du Lauragais, en Languedoc, d'où elle vint se fixer à Bordeaux au commencement du xviii^e siècle. Son auteur, Christophe CAILA, né en 1702, négociant à Bordeaux, épousa, le 20 septembre 1742, Louise Lebon, fille de Louis, bourgeois de Bordeaux et maître horloger. Il fut, dans la suite, seigneur de Nailhoux et jurat de Bordeaux, fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi et mourut en 1775. Il laissa deux fils, Pierre-Martin et Jean-Fulcran-Alexandre, et plusieurs filles dont l'une épousa M. de

Ganduque, conseiller au Parlement de Bordeaux, puis M. Dumas de la Roque, également conseiller au Parlement de Bordeaux¹.

Pierre-Martin de Caila, né à Bordeaux en 1744, naturaliste et archéologue distingué, fut nommé en 1768 avocat général à la Cour des aides de Bordeaux et devint dans la suite avocat général, puis conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux et conseiller général de la Gironde. Il fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 6 octobre 1810, fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 25 mai 1816 et fut enfin autorisé, par nouvelles lettres du même prince du 6 octobre 1820, à fonder un majorat transmissible au comte de Galard qui avait épousé sa nièce, M^{me} de Ganduque; il mourut en 1832 sans laisser de postérité. Il avait été convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux, mais fit défaut.

Jean-Fulcran-Alexandre de Cayla, né en 1745, second fils de Christophe, prit part en 1789, comme coseigneur de Nailhoux, aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary, en Languedoc. Il mourut en 1834 laissant de son mariage en 1765 avec Raymonde-Marguerite d'Entraigues un fils, Raymond-Alexandre de Cayla, mousquetaire gris, qui continua la lignée. Un de ses descendants était de nos jours secrétaire des commandements du prince de Bulgarie.

La famille de Cayla avait fourni depuis 1640 plusieurs consuls à la petite ville de Nailhoux, en Lauraguais.

Principales alliances : Menoire 1764, de Ganduque 1768, Dumas de la Roque 1772, Lafargue, de Claparède 1694, d'Entraigues 1765, etc.

Il avait existé en Languedoc une famille de Caila dont le chef, Pierre de Caila, sieur des Cours, au diocèse de Lavaur, fut maintenu dans sa noblesse le 23 novembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant.

CAYLA (de Baschi du). Voyez : BASCHI DE SAINT-ESTÈVE, D'AUBAÏS, DU CAYLA ET DE PIGNAN.

CAYLA de MONTBLANC (du). Armes (d'après Rietstapp) : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de trois roses rangées d'argent et en pointe d'un croissant de même.*

La famille DE CAYLA DE MONTBLANC, sur laquelle on n'a pu se procurer que des renseignements insuffisants, paraît être originaire de la région des Cévennes. Elle ne figure ni au nombre de celles de cette région qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches

¹ Consulter l'*Etat civil des familles bordelaises avant la Révolution* de M. Pierre Meller.

ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Mais elle est vraisemblablement la même que celle d'un Jean du Cayla, marchand, dont les armes : *d'or à un lion de gueules*, furent enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre d'Alais).

Marc-Antoine du Cayla de Montblanc, né en 1767 à Saint-Chély, près de Marvejols, en Gévaudan, marié à Scholastique de Cabot de la Fare, décédé en 1857, fut élu en 1831 député de l'arrondissement de Marvejols.

Une demoiselle du Cayla épousa vers 1830 le comte Guillaume-Ferdinand de Roquefeuil. M. Gustave du Cayla de Montblanc a épousé en janvier 1863 M^{lle} Alix de l'Horre, de Chânes, en Mâconnais.

CAYLUS (Robert de Lignerac de). Voyez : ROBERT DE LIGNERAC DE CAYLUS.

CAYLUS (de Rougé de). Voyez : ROUGÉ (DE) et CAILUS (DE).

CAYROL (de). Armes : (d'après le règlement d'armoiries de 1822) : *d'or à un chevron de gueules chargé d'une étoile d'argent et accompagné en chef d'une lettre C. de gueules, accostée de deux étoiles du même, et en pointe d'une ancre de sable.*

La famille CAYROL, aujourd'hui DE CAYROL, est originaire du bourg de Pierrefort, en Auvergne. Son auteur, Antoine Cayrol, né dans cette localité, vint se fixer à Paris et se fit recevoir en 1767 procureur au Parlement de cette ville en remplacement de Véron. Il avait épousé Henriette Gaultier de la Pommeraye et en laissa deux fils, Sébastien-Guillaume et Louis-Sébastien Cayrol. L'aîné de ces deux frères, Sébastien-Guillaume Cayrol, puis de Cayrol, né à Paris en 1770, commissaire des guerres en 1793, intendant militaire, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, reçut le titre héréditaire de baron, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 4 octobre 1822. Il mourut en 1826 sans laisser de postérité de son mariage avec M^{lle} Esmangart de Bournonville, décédée à Compiègne en 1863. Son frère, Louis-Sébastien de Cayrol, né à Paris en 1775, commissaire des guerres, puis sous-intendant militaire, député de la Nièvre en 1820, décédé à Compiègne en 1859, a laissé plusieurs enfants. Le chef actuel de la famille de Cayrol a relevé le titre de baron qui avait été conféré à son grand-oncle en 1822.

Principales alliances : d'Argy 1878, de Barton de Montbas, Esmangart de Bournonville, etc.

Le nom de Cayrol a été porté en Languedoc par plusieurs familles distinguées, aujourd'hui éteintes, sur lesquelles on trouvera des renseignements dans la *France protestante* de Haag.

CAZALÈS (de). Armes : de gueules à un chevron d'or accompagné en pointe d'une tour d'argent ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

La famille DE CAZALÈS appartenait au XVIII^e siècle à la noblesse de robe toulousaine. Simon Cazalès, écuyer, fut capitoul de Toulouse en 1737. Simon Cazalès fut reçu en 1757 conseiller au Parlement de Toulouse. De son mariage avec Françoise Maury il laissa, entre autres enfants, une fille, qui épousa en 1780 le marquis de Castelbajac, et un fils, Jacques, qui, à l'époque de la Révolution, joua un rôle politique important. Celui-ci était né en 1758 à Grenade (Haute-Garonne) ; il était capitaine de chasseurs à cheval quand il fut élu député aux États généraux de 1789 par la noblesse de la sénéchaussée de Rivière-Verdun ; il se signala dans cette assemblée par son éloquence et devint bientôt un des principaux chefs du parti monarchique. Cazalès dut émigrer en 1791, sollicita vainement en 1792 l'honneur de défendre Louis XVI devant la Convention, rentra en France sous le Consulat et mourut à Grenade en 1805. Il laissait un fils en bas âge, Edmond-Antoine de Cazalès, né en 1804 à Grenade-sur-Garonne, qui entra dans les ordres en 1843, fut élu en 1848 député à l'Assemblée nationale, fut vicaire général de Versailles et mourut à Rennes en 1876. L'abbé de Cazalès était le dernier représentant de sa famille.

CAZALIS de FONDOUCE.

La famille CAZALIS appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie protestante du Languedoc. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans la *France protestante* de Haag et le vicomte Révérend en a donné un tableau généalogique très sommaire dans l'*Annuaire de la Noblesse* de 1908. Jean Cazalis, auquel le travail de Haag fait remonter la filiation, fut en 1575 et 1597 consul de Villemagne, aujourd'hui Villeveyrac (Hérault). Henri Cazalis fit son testament le 17 janvier 1680. Ses deux arrière-petits-fils, Henri et Jacques Cazalis, furent les auteurs de deux branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. La branche cadette, issue de Jacques, ne porte d'autre nom que celui de Cazalis. L'auteur de la branche aînée, Henri Cazalis, né en 1725, devint seigneur de Fondouce et de Marcougne et coseigneur de Villeveyrac. Il épousa au désert le 10 août 1762 Françoise-Madeleine Figarède et en laissa

deux fils : 1^o Paul Cazalis de Fondouce, né en 1770, marié en 1791 à Suzanne Amat, conseiller général de l'Hérault, décédé en 1854 ; 2^o Henri-Gabriel Cazalis, né en 1778, décédé en 1833, qui a laissé une nombreuse postérité. Paul-Henri Cazalis de Fondouce, fils de Paul, épousa M^{lle} de la Pierre de la Valette et fut secrétaire général de la préfecture de l'Hérault. Il fut père de Paul-Louis Cazalis de Fondouce, né en 1835, ingénieur, qui a épousé en 1861 M^{lle} Mazars de Mazarin, et grand-père de Pierre Cazalis de Fondouce, né à Montpellier en 1875, marié en 1907 à M^{lle} Thomas-Piétri, qui a été élu cette même année conseiller général du canton de Sumène (Gard).

Christophe-Emmanuel Cazalis de Labaréze, né à Vézenobres (Gard), avait été élu le 24 germinal an VII député du Gard au Conseil des Cinq Cents.

CAZANOVE, ou CASANOVE, (de Bigault de). Voyez : BIGAULT D'AUBREVILLE, DE SIGNEMONT, DE FOUCHÈRE, DE MAISONNEUVE, DE CASANOVE, DE PRÉFONTAINE, DE GRANRUT, etc., (de).

CAZASSUS (de).

La famille de CAZASSUS appartient à la noblesse de l'ancien comté de Comminges.

On n'a pu se procurer sur elle que des renseignements insuffisants et elle ne figure au nombre ni de celles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni même de celles qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Jean-Louis de Cazassus, écuyer, ancien garde du corps du Roi, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Comminges tenues à Murct. Jean de Cazassus, écuyer, Sgr de Bouilhac, père du précédent, se fit représenter aux mêmes assemblées.

Le chef de la famille de Cazassus est connu sous le titre de baron depuis la seconde moitié du XIX^e siècle.

CAZAUX. Armes (d'après le règlement d'armoiries du 26 octobre 1816) : *écartelé au 1 d'azur à un pont de cinq arches d'or, brisé au milieu, soutenu d'une rivière d'argent, sommé d'une ville du même, mouvante du flanc, et accompagné en chef d'une étoile aussi d'argent ; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent ; au 3 de sinople à un sabre d'or posé en pal et soutenu d'un foudre d'argent ; au 4 d'azur à un chevron d'or.*

Hippolyte CAZAUX, né en 1770 à Uston, dans l'ancien comté de Foix, colonel-major de l'hôtel des Invalides, officier de la Légion d'hon-

neur, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1846, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 12 avril 1813 et fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre, avec règlement d'armoiries, par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 26 octobre 1816. Il avait épousé M^{lle} Chardron, décédée en 1851. Il en laissa un fils unique, Hippolyte, baron Cazaux, né en 1811, décédé à Saint-Germain-en-Laye en 1882.

Cette famille Cazaux est différente de celle de Jean-Louis Cazaux, né en 1775 à Pointis-Inard (Haute-Garonne), lieutenant-colonel, décédé en 1830, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 19 juin 1813 et qui reçut les armes suivantes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un croissant de même; à la fasce de gueules brochante chargée d'une croix d'argent à cinq doubles branches*, qui est des chevaliers légionnaires. Le lieutenant-colonel Cazaux avait épousé en 1808 M^{lle} Senan dont il ne paraît pas avoir eu de postérité. Son parent, Raymond Cazaux-la Sola, né à Pointis-Inard en 1756, notaire, décédé en 1842, fut député du Gers au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif.

CAZAUX, ou CASAUX, (du Gout de). Voyez : GOUT DE CASAUX (du).

CAZAUX (de), anciennement MARQUÉS DE CAZAUX. Armes : *d'argent à un sautoir de gueules accosté de deux aigles de sable.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CAZAUX appartient à la noblesse de l'Armagnac. On trouvera sur elle d'intéressants renseignements dans les *Titres et confirmations de titres de la Monarchie de juillet et du Second Empire* du vicomte Révérend. Elle avait pour nom primitif celui de MARQUÉS, ou Marqué, qu'elle n'a laissé définitivement tomber en désuétude qu'au XIX^e siècle. Deux de ses représentants, Jean-Charles de Marqués et Georges de Marqués, Sgr de Cazaux, en la paroisse de Las-seube, furent condamnés à l'amende comme usurpateurs de noblesse par jugements successifs du 16 juin 1699 et du 22 mai 1700.

N.... Marqués, sieur de Cazaux, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mirande).

Louis-Dominique de Marqué, sieur de Cazaux, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'Armagnac. De son mariage avec M^{lle} Campan il laissa un fils, Louis-François-Guillaume, né à Las-seube le 8 juillet 1775, officier supérieur d'artillerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, qui laissa tomber en désuétude le nom patronymique de Marqués pour ne conserver que celui

de sa terre de Cazaux. Joseph de Cazaux, fils du précédent, né en 1827, ministre plénipotentiaire, marié à M^{lle} de Châteaubourg, nièce de la duchesse de Cambacérés, fut connu le premier sous le titre de marquis dans la possession héréditaire duquel il fut confirmé le 24 mai 1862 par décret de Napoléon III. Il est décédé en 1881 laissant trois enfants.

La famille de Cazaux, ou de Marquès de Cazaux, a conservé jusqu'à nos jours le château de Cazaux, à Lasseube (Gers).

Principales alliances : Campan, Blachette, Basset de Châteaubourg 1862, Martin du Nord 1886, Cardon de Montigny 1901, etc.

La famille dont il vient d'être parlé ne doit être confondue ni avec la famille du Gout de Casaux, dont le chef est connu de nos jours sous le titre de marquis de Casaux, ni avec un certain nombre de familles de Cazaux, ou de Casaux, qui ont occupé un rang distingué dans la noblesse du sud-ouest de la France et dont il sera parlé dans la notice suivante.

CAZAUX de LARAN et de VIGNAUX (de). Armes : *d'azur à quatre pointes de giron d'or, mouvantes du bas de l'écu, quelquefois accompagnées de cinq tourteaux d'argent posés entre les extrémités des pointes, le tout surmonté d'une cane (alias d'un cygne) d'argent nageant sur une onde de même.*

Cette seconde famille DE CAZAUX, distincte de la précédente, appartenait à l'ancienne noblesse de Gascogne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, particulièrement dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier*.

Le jugement de maintenue de noblesse rendu en sa faveur en 1667 mentionne au nombre de ses premiers auteurs connus un Vital de Cazaux, Sgr de Laran, qui rendit hommage le 23 septembre 1390 à Jean, baron de la Barthe, et un noble Augerot de Cazaux, Sgr de Laran, qui rendit hommage le 19 février 1423 à Jean, comte de Magnoac. Ce même jugement fait remonter la filiation suivie au 29 mai 1547, date à laquelle Hugues de Cazaux, fils de Jean et de Jeanne de Sarriac, épousa Françoise de Vizé. Ce gentilhomme fut créé sénéchal d'Aure le 29 mai 1571 par lettres patentes de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Il fut père de Jean de Cazaux, Sgr de Laran, qui épousa le 2 novembre 1579 Gabrielle de Martres, et grand-père de Jean-Alexandre de Cazaux, Sgr de Laran et de Salles, page de la Grande Écurie du roi Henri IV, qui épousa le 27 novembre 1611 Jeanne de Luppé. Jean-François de Cazaux, Sgr de Laran, fils du précédent, fut élevé parmi les pages du roi Louis XIII et épousa en 1638

Jeanne de Forgues, héritière de la seigneurie de Vignaux, en Armagnac. Il fut maintenu dans sa noblesse le 3 février 1667 par une ordonnance rendue à Mirande de M. Chadebec, commissaire subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux, qui est rapportée tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Il fit de nouvelles preuves de noblesse en 1669 pour obtenir l'admission dans l'ordre de Malte d'un de ses fils, Joseph de Cazaux-Laran. Il fit son testament en 1677 et mentionna dans cet acte ses trois fils. Charles de Cazaux, Sgr de Laran, un des fils du précédent, épousa le 29 mars 1681 Louise Deimé et fut à son tour maintenu dans sa noblesse avec ses enfants le 4 mars 1697 par jugement de Samson, intendant de Montauban. Le rameau des seigneurs de Nestres, fixé dans l'élection de Comminges, fut maintenu un peu plus tard, le 31 juillet et le 17 août 1700, sur preuves remontant à 1547, par jugements de Legendre, successeur de Samson. Charles de Cazaux de Laran fit son testament le 8 juin 1714 et laissa trois fils, Jean-Baptiste, Louis et François. L'aîné de ces trois frères, Jean-Baptiste de Cazaux, Sgr de Vignaux, marié à Toulouse le 17 septembre 1717 à Marie-Françoise de Benoist, fit des preuves de noblesse en 1729 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille Marguerite, née à Toulouse en 1720, puis en 1736 pour obtenir l'admission parmi les pages de la Grande Écurie de son fils aîné, Henri-Catherine de Cazaux, né en juin 1723. Le chef de cette famille était connu à la fin du xviii^e siècle sous le titre de marquis de Cazaux-Laran. La marquise de Cazaux-Laran, baronne de Pointis, née Saint-Jean de Pointis, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du comté de Comminges; elle eut deux filles qui furent successivement supérieures du couvent royal de Saint-Jacques, à Madrid.

C'est à cette famille, qui paraît être aujourd'hui éteinte, qu'appartenait, semble-t-il, M. Alphonse de Cazaux de Larromieu, demeurant à Auch, qui avait épousé M^{lle} de Thézan de Gaussan et dont la fille épousa en 1869 le comte Paul de Belloc.

Une famille de Cazaux possédait en Astarac les seigneuries de Montramé, de Lestoilles, de Boucagnère et de la Tour. Elle portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à quatre vergettes de gueules; aux 2 et 3 d'argent plein*. D'abord condamnée comme usurpatrice de noblesse le 22 août 1666 et le 1^{er} février 1667 par jugements de l'intendant Pellot, elle fut maintenue dans sa noblesse le 31 juillet et le 17 août 1700 par jugements de Legendre, intendant de Montauban, après avoir prouvé sa filiation depuis Pierre de Cazaux, dit le chevalier de l'Estoile, à qui le roi François I^{er} fit une donation le 14 novembre 1526.

Il a existé en Bordelais un très grand nombre de familles de Cazaux, ou de Casaux, dont quelques-unes, aujourd'hui éteintes, arrivèrent à la noblesse à la faveur de leurs charges. La plus en vue de ces familles a fourni de 1685 à 1785 quatre présidents au Parlement de Bordeaux. Un de ses représentants, Guillaume-Joseph de Casaux, Sgr de Larose, Saint-Androny et Langlade, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux. Elle fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armes suivantes : *d'azur à deux lions affrontés d'or, coupé de sinople à une muraille crénelée d'argent et maçonnée de sable, au milieu de laquelle est une porte de ville, ajourée du champ, dont la herse d'or est à moitié levée.* Elle possédait au XVIII^e siècle une île de la Gironde qui a conservé le nom d'île Casaux. Elle paraît avoir eu pour dernière représentante M^{me} de Mondenard, fille du dernier président de Casaux.

Le nom de Casaux a été aussi porté en Béarn par plusieurs familles distinguées dont l'une occupa une brillante situation parlementaire. Cette famille était originaire du bourg de Gan, près de Pau, où Pès et Gaillard de Casaux exercèrent le notariat de 1543 à 1566. Elle possédait à Gelos le domaine de Tout-y-Croit dont le sieur de Casaux, chirurgien et médecin de la reine Jeanne d'Albret, obtint l'anoblissement par lettres du 14 septembre 1563. Jean de Casaux, marié à Camille de Nays, fut premier président au Parlement de Navarre ; il était conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé quand il fit son testament à Pau le 3 mars 1623. Son petit-fils, Henri-Auguste de Casaux, décédé au château de Tout-y-Croit en 1687, fut procureur général au Parlement de Navarre ; il figure dans quelques actes avec la qualification de marquis de Lasseule. Il laissa deux fils, Armand et Auguste de Casaux, qui furent successivement procureurs généraux au Parlement de Navarre. L'aîné de ces fils fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *échiqueté d'argent et de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* Il siégeait aux États du pays à cause de sa seigneurie d'Artis et fut de 1707 à 1731 président à mortier au Parlement de Navarre. Il laissa un fils, Armand, marquis de Casaux, baptisé à Pau en 1707, procureur général au Parlement de Navarre en 1739, qui fut le dernier représentant de sa famille et qui mourut à Pau en 1777 sans laisser de postérité. On trouvera une généalogie de cette famille dans l'*Armorial de Béarn* de MM. de Jourgain et de Dufau de Maluquer.

CAZE (de Botet de la). Voyez : BOTET DE LACAZE (de).

CAZE du TIERS (de la). Voyez ; LACAZE DU TIERS. (de).

CAZE de la BOVE de SALIGNAC de la MOTHE-FÉNELON (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux losanges et en pointe d'un lion, le tout d'or.* — Couronne : *de Comte (aliàs de vicomte).* — Supports et cimier : *trois lions.* — Armes de la famille de Salignac de la Mothe-Fénelon : *d'azur à trois bandes cousues de sinople.*

On trouvera sur la famille DE CAZE de curieux et abondants renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres, particulièrement dans les *Dossiers bleus*, dans les *Carrés d'Hozier* et dans les manuscrits de Chérin. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, du vicomte Révérend, et dans les généalogies manuscrites des familles des fermiers généraux du duc de Caraman. On trouvera des fragments de sa généalogie dans l'*Armorial de la Noblesse* de Languedoc de M. de la Roque, dans les ouvrages de la Chesnaye des Bois, d'Artefeuil, etc.

Jean Caze, demeurant à Lyon, auquel ces divers travaux font remonter la filiation suivie, était d'après la tradition originaire d'Italie et issu d'une ancienne et noble famille de ce pays. On ne voit pas cependant qu'il ait jamais porté de qualifications nobiliaires. Il fit son testament à Montpellier le 13 avril 1554 et mourut le 11 août 1558. Il avait épousé Jeanne Michaeli et en laissa, entre autres enfants, trois fils, Milan, François et Mathurin (aliàs Martin) Caze, qui furent les auteurs de trois branches.

L'aîné de ces trois frères, Milan Caze, fut receveur des aides et tailles du Dauphiné, puis receveur des emprunts de la ville de Lyon en 1558 et 1559 ; il épousa Jeanne David, fille d'un bourgeois de Lyon, par contrat du 13 octobre 1555 dans lequel il prit la qualification de noble. Il fut père de Jacques Caze, baptisé à Lyon le 6 juin 1558, qui fut nommé par lettres du 22 juin 1597 conseiller auditeur en la Chambre des Comptes de Montpellier, qui épousa successivement Madeleine de Rostan et Madeleine de Massanez et qui mourut en 1620. Celui-ci laissa de ces deux unions, entre autres enfants, trois fils : 1^o Jean-François, né du premier lit, qui continua la descendance ; 2^o Antoine, né du second lit, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Montpellier en 1623, dont le fils aîné, Jean, fut tué en 1691 au siège de Mons et dont le second fils, Pierre, épousa Françoise de Montgranier ; 3^o Jean, né en 1608, maître d'hôtel du Roi en 1648, qui épousa le 5 mars de cette même année Marie Huguetau, fille d'un marchand de Lyon, qui fut maintenu dans sa noblesse le 18 avril 1668 par jugement de M. Dugué, intendant de Lyon, sur preuves remontant à 1555, et dont le fils, César,

épousa Catherine Montginot. Jean-François Caze, d'abord conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Montpellier, fut nommé en 1633 trésorier de France au bureau des finances d'Aix, en Provence; il épousa Isabeau d'Arquier de Charleval par contrat passé à Marseille le 12 août 1612 et fit son testament en 1663. Son arrière-petit-fils, Gaspard Caze, baptisé à Lambesc le 9 septembre 1678, marié en 1710 à Marie Watelet, fille d'un receveur des deniers patrimoniaux de la ville de Rethel, arriva à une brillante fortune grâce à la faveur du ministre Torcy, son parent. D'abord surintendant, puis grand maître et enfin trésorier général des postes et relais de France, il fut nommé en 1724 trésorier général des fermiers généraux, devint intendant du Dauphiné, puis de la Bretagne et enfin du Béarn et mourut en 1752. Il avait acquis en 1719 la seigneurie de la Bove, près de Soissons, et en avait obtenu l'érection en baronnie par lettres patentes de mars 1740. Il laissa, entre autres enfants, deux fils : 1° Gaspard-Henri, qui continua la descendance ; 2° Anne-Robert de Caze de Juvincourt, né en 1718, trésorier général des postes et relais de France, fermier général, qui épousa en 1747 Suzanne Les-carmoutier et dont les deux fils ne laissèrent que des filles. Gaspard-Henri de Caze, baron de la Bove, né en 1711, conseiller au Parlement de Paris en 1731, puis au Grand Conseil en 1736, intendant du commerce en 1740, intendant de Champagne en 1749, mourut de la petite vérole en 1750. Il laissait un fils, Gaspard-Louis de Caze, baron de la Bove, né en 1740, conseiller au Parlement de Paris en 1762, député de la Seine sous le Premier Empire, conseiller à la Cour des comptes en 1812, qui mourut en 1824 ne laissant que des filles. Ce dernier baron de la Bove avait été confirmé le 20 septembre 1819, par lettres patentes du roi Louis XVIII, dans la possession héréditaire de son titre de baron avec faculté de le transmettre à son cousin, Alexandre-François de Caze, issu de la troisième branche.

L'auteur de la seconde branche, sire François Caze, écuyer de la ville de Montpellier, épousa par contrat du 2 février 1549 honnête fille demoiselle Catherine Candolle, fille de sire Barthélemy Candolle, écuyer. Il fut père de Jean-Baptiste Caze, qui fut consul pour le Roi dans l'île de Chio, et grand-père de François Caze, écuyer de la ville de Marseille, qui épousa le 8 décembre 1619 Bradamante de Vincheguerra. Les deux fils de ce dernier furent maintenus dans leur noblesse le 5 décembre 1668 par arrêt des commissaires de Sa Majesté chargés de la recherche des faux nobles en Provence. L'aîné d'entre-eux, François, avait épousé en 1652 une demoiselle Martin; il en eut deux fils dont on ignore la destinée.

L'auteur de la troisième branche, Martin, ou Mathurin, Caze, épousa Gilberte Grezolon et fut receveur des tailles à Montbrison, en Forez. Sa descendance se perpétua dans ce pays assez obscurément et ne paraît pas avoir eu de prétentions nobiliaires antérieurement au milieu du XVIII^e siècle. Jean Caze, conseiller du Roi au bailliage de Montbrison, et Jacques Caze, avocat en Parlement, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registres de Montbrison et de Saint-Étienne). Claude Caze, conseiller au présidial de Montbrison, encouragé par la brillante fortune de la branche aînée de sa famille, sollicita en 1746 des lettres patentes de confirmation de noblesse ; son cousin issu de germains, M. Caze, contrôleur général des fermes du Roi en Forez, fit en 1750 une demande semblable ; il ne semble pas que ces deux demandes aient abouti. Jean-François Caze, avocat à Saint-Etienne, en Forez, issu de la même branche, fut pourvu le 3 juin 1755 de la charge anoblissante de conseiller maître en la Chambre des Comptes de Dole. Il fut père de Joseph-François Caze, écuyer, qui acquit le 31 mai 1777 la seigneurie de Béost, en Bresse, et qui était sous Louis XVI receveur général des fermes à Lyon. Les deux petits-fils de celui-ci, Augustin-Joseph Caze, né en 1783 à Voironas, en Bresse, décédé à Rouen en 1859, et Alexandre-François Caze, né à Voironas en 1785, receveur général des finances, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1850 au château de Villeneuve-l'Étang, obtinrent du roi Louis XVIII le 11 septembre 1818 des lettres patentes de confirmation de noblesse. L'aîné de ces deux frères n'eut que deux filles. Le puîné fut substitué par lettres patentes du 29 septembre 1819 au titre de baron de la Bove de son cousin, chef de la branche aînée de la famille de Caze ; il reçut, en outre, le titre héréditaire de vicomte par nouvelles lettres du 25 octobre 1821. Il avait épousé M^{lle} de la Bouère, décédée en 1869, et en avait eu deux fils, Albert-Alexandre, né en 1817, et Alexandre-Xavier, né à Chartres en 1822. Albert-Alexandre, vicomte de Caze de la Bove, demeura célibataire ; mais il adopta son filleul, Alexandre-Léon Plarr, né à Strasbourg en 1855, marié en 1900 à M^{lle} Lambert des Champs de Morel. Alexandre-Xavier épousa en 1849 M^{lle} de Salignac de la Mothe-Fénelon qui se remaria en 1875 au marquis de Maleissye. Il fut autorisé le 8 septembre 1855, par décret de Napoléon III, à joindre à son nom celui de : DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNELON et fut dès lors connu sous le titre de marquis. Il a laissé quatre fils.

La famille de Caze a fourni deux chanoinesses de Saint-Anne de Bavière, nées l'une en 1783, l'autre en 1828.

Principales alliances : d'Arquier 1612, Rouillé d'Orfeuil, de Louet

de Murat de Calvisson 1735, de Forbin de la Barben 1736, de Boul-longne 1737, de Laborde 1768, Brunet d'Evry 1739, de Parseval des Chènes 1831, de Tricaud 1680, Masson de Saint-Amand, Gazeau de la Bouère, de Salignac de la Mothe-Fénelon 1849, Dunmore 1883, etc.

CAZE de la BOVE (Plarr de). Voyez : PLARR de CAZE de la BOVE.

CAZENAVE de MATHECOULON et de LIBERSAC (de). Armes : *écartelé au 1 d'azur à la tour d'argent, crénelée et maçonnée de sable, donjonnée d'or ; au 2 de gueules à trois fasces d'or ; au 3 de gueules à un lion passant d'or ; au 4 d'azur à une quintefeuille d'argent.*

La famille DE CAZENAVE DE MATHECOULON ET DE LIBERSAC appartient à la noblesse de Guienne. D'après la tradition elle serait originaire du Béarn où le nom de Cazenave est très répandu. Un livre de raison écrit en langue romane la fait descendre d'un Annibal qui, en 1400, était seigneur du château de Cazenave, près du village de Gan, à trois lieues de Pau. D'après ce même livre de raison ce gentilhomme aurait eu plusieurs fils dont l'aîné lui succéda dans ses biens et dont le quatrième, Pierre, pauvre cadet sans fortune, se maria en 1439 avec la fille d'un autre cadet de l'Astarac dont le nom n'est pas indiqué. Pierre aurait eu lui-même plusieurs fils dont l'un, nommé Hugues, se serait marié en Astarac en 1464 avec une dame dont on n'indique pas le nom et aurait continué la descendance. Pierre aurait été lui-même père de Jean de Cazenave qui se serait marié en 1498 à Mauzac, au comté de Foix, grand-père de Bertrand de Cazenave, qui aurait épousé en 1530 Marguerite de Lignon, et arrière-grand-père de Jacques de Cazenave qui aurait épousé en Rouergue en 1550 Anne de la Calmontie. Cette filiation ne s'appuie sur aucune preuve. Nicolas de Cazenave, Sgr de la Calmontie, fils de Jacques, fut gouverneur de Montravel et lieutenant-colonel du régiment de Courson ; il eut sa maison incendiée par les protestants en 1621. Il laissa de deux alliances successives deux fils, Jean-Charles de Cazenave, écuyer, sieur de la Motte, lieutenant au régiment de Sainte-Foix, en Guienne, qui continua la descendance, et Jean-Léandre de Cazenave, sieur de la Gorce, dont la postérité s'éteignit dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666 ces deux frères furent assignés devant l'intendant de Bordeaux, Pellot ; ils ne purent produire devant ce magistrat les preuves de leur noblesse alléguant que leurs titres avaient été détruits dans l'incendie de la maison de leur père, en 1621 ; Pellot chargea alors M. de Chilhaud, lieutenant-général en la sénéchaussée de Bergerac, de faire une enquête sur les faits allégués par MM. de Cazenave, puis,

par ordonnance du 12 juillet 1668, renvoya ceux-ci devant le Conseil d'État. Le 26 juin 1669 MM. de Cazenave obtinrent du Conseil d'État, séant à Saint-Germain, un arrêt qui les maintenait dans la qualité de noble et d'écuyer nonobstant qu'ils n'en rapportaient les titres justificatifs dont, en considération de leurs services et de ceux de leur père, Sa Majesté les dispensait et relevait. Cet arrêt, qui n'est du reste connu que par une copie collationnée devant notaires du 1^{er} décembre 1704, constitue un véritable anoblissement. Jean-Léandre de Cazenave, sieur de la Gorce, fut encore maintenu dans sa noblesse le 26 juin 1697 par jugement de M. de Bezons, intendant de Bordeaux. Son neveu, Jacques de Cazenave, sieur de la Calmontie, fils de Jean-Charles, marié le 27 mai 1679 à Jeanne de Ségur de Pitray, fut à son tour maintenu le 15 juin 1699 par jugement du même magistrat. Léonard de Cazenave, petit-fils de celui-ci, épousa vers 1740 Marie de Belcier. Ses deux fils, Léonard de Cazenave, Sgr de Mathecoulon, en la paroisse de Monpeyroux, marié le 22 novembre 1773 à Marie du Bois du Fresne, héritière de la terre de Libersac, et Jean-Augustin de Cazenave de Vélines, dit le chevalier de Cazenave, marié à Marie-Anne des Moulins de Leybardie, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Libourne. Le second de ces deux frères n'eut que des filles. La descendance de l'ainé subsiste sous le nom de Cazenave de Libersac. Elle n'est pas titrée.

La famille de Cazenave a fourni des officiers.

Elle possède encore la terre de Libersac dans le département de la Dordogne.

Principales alliances : de Lajonie, de Ségur de Pitray 1679, de Ségur-Montaigne, de Belcier, des Moulins de Leybardie, de Majence de Camiran, du Bois du Fresne 1773, de Puch, de Jourdain, d'Artigues 1836, de Menou 1830, de Trincaud-Latour 1826, de Boudon de Lacombe 1834, etc.

CAZENAVE de la CAUSSADE. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un canot de quatre rameurs voguant sur une rivière d'argent, onnée de sinople, mouvante de la pointe de l'écu, et au poisson contourné au naturel nageant au-dessus du canot et mouvant du flanc dextre de l'écu ; aux 2 et 3 de gueules (aliàs d'azur) à la tour d'argent, ouverte du champ et donjonnée à sénestre.* — Couronne : *de Comte.*

Cette seconde famille CAZENAVE, bien distincte de la précédente, appartient comme elle à la noblesse de Guienne. Elle était représentée au xviii^e siècle par plusieurs branches dont on ne connaît pas bien le point de jonction.

A l'une de ces branches, aujourd'hui éteinte, appartenait M. Caze-

nave de la Barenne, capitaine aide-major des troupes de la Martinique en 1742, dont le fils fut pourvu en 1765 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, audiencier et contrôleur, en la Chancellerie près le Parlement de Bordeaux.

A une autre branche, également éteinte, appartenait Barthelémy Cazenave, né en 1734, qui fut pourvu en 1769 de la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux.

On trouvera dans le *Bulletin héraldique de France* de mai 1892 une généalogie de la branche des seigneurs de la Caussade, la seule qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours. Arnaud Cazenave, auquel ce travail fait remonter la filiation, était dans la première moitié du xviii^e siècle maître chirurgien au bourg de Noaillan, en Bazadais. Il laissa deux fils, Pierre, qui continua la descendance, et Jean. Ce dernier, décédé sans postérité en 1766, fut pourvu, le 4 décembre 1756, de l'office anoblissant de secrétaire du Roi audiencier en la Chancellerie près le Parlement de Bordeaux. Son frère, maître Pierre Cazenave, natif du bourg de Noaillan, marié à Marguerite Tartas, obtint le 4 juin 1752 des lettres de maîtrise de chirurgie. Le fils de celui-ci, Jean-Pierre Cazenave, pourvu en 1765 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la Chancellerie près le Parlement de Bordeaux, épousa, par contrat passé à Cantenac le 22 septembre 1766, Marguerite de Gascq, héritière de la terre de la Caussade, à Beurech, près de Bordeaux, dont sa descendance a conservé le nom. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux et mourut à Beurech en 1810. Son fils, Germain-Arnaud Cazenave de la Caussade, né à Bordeaux en 1780, marié en 1813 à M^{lle} Couronneau, a été père de Jules de Lacaussade, né en 1817, médecin à Bordeaux, et grand-père de Joseph de Lacaussade, avocat à Bordeaux, et de Paul de Lacaussade.

CAZENAVE de la ROCHE.

Famille de haute bourgeoisie.

Pierre-Edouard CAZENAVE, né à Pau en 1823, médecin de M. le comte de Chambord, décédé en 1898, demanda le 4 janvier 1862 pour lui et pour son fils, Pierre-Tristan, alors mineur, et obtint seulement par décret du 23 juillet 1875 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE LA ROCHE.

Principale alliance : de Biré.

CAZENAVE, ou mieux CASENAVE. Armes concédées en 1812 au chevalier Casenave : *d'azur à une barre cousue de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires, accompagnée en chef d'une branche de chêne d'argent et en pointe d'une vache d'or.*

La famille CASENAVE appartenait dès le XVIII^e siècle à la haute bourgeoisie du Béarn.

Antoine Casenave, né à Lembeye le 9 septembre 1763, d'abord substitut du procureur général en la sénéchaussée de Morlaas, fut élu député des Basses-Pyrénées à la Convention, où il se signala par sa modération et où il demanda la mise en accusation de Marat, puis au Conseil des Cinq-Cents et enfin au Corps législatif. Il fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 15 juin 1812 et mourut en 1818. Sa fille unique, M^{me} Wilson, née en 1802, a été la mère de M. Daniel Wilson, gendre du président de la République Grévy. Un de ses neveux, aujourd'hui décédé, a été conseiller à la Cour de Pau.

Les représentants de la famille Casenave ont quelquefois, soit avant, soit depuis la Révolution, fait précéder leur nom de la particule DE.

Principale alliance : de Beauquesne.

Les noms de Cazenave et de Casenave sont très répandus en Béarn et dans les contrées limitrophes. On ignore si la famille dont il vient d'être parlé est la même que celle d'un Daniel de Casenave, domenger de Bordères, qui eut son blason enregistré à l'Armorial général de 1696 : *de gueules à une maison et un chef d'hermines*. Celui-ci était le fils d'un maître Étienne de Casenave, praticien, décédé à Pau le 13 septembre 1681, qui avait épousé Suzanne du Faure, héritière de Laborde de Bordères. Il était frère de Jean de Casenave, notaire à Pau, receveur au bureau du tabac de cette ville, qui épousa le 24 février 1691 Jeanne de Casaubon, fille d'un apothicaire.

Pierre de Casenave, conseiller du Roi au Parlement de Navarre, comptes, aides et finances, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'or à une tour de gueules accompagnée en chef de trois étoiles d'azur et en pointe d'un croissant de même*. Il fut père de Samuel de Casenave, né en 1686, conseiller au Parlement de Navarre, directeur de l'Université de Pau en 1725, qui acquit les terres et seigneuries d'Escoubés et de Riupeyroux et dont la fille unique épousa en 1732 Jean de Montaut, baron de Coarraze.

Antoine de Cazenave, Jean de Cazenave de Lescombes et Jean de Cazenave-Sourillac, tous trois chevaliers de Saint-Louis, issus d'une famille vivant noblement depuis longtemps, furent simultanément anoblis par lettres patentes de septembre 1720. Ils obtinrent en même temps le règlement de leurs armoiries : *d'azur à une maison d'or, au chef d'argent chargé de deux canettes de sable*.

Une famille DE CAZENAVE DE LABARRÈRE appartenait au XVIII^e siècle à la noblesse des Landes. Elle était originaire de Gaujacq, au diocèse

de Dax. Jean-Gabriel de Cazenave de Labarrère, Sgr de l'abbaye séculière de Cazalon, acquit en 1763 du comte d'Hertault de Beaufort, pour le prix de quarante mille livres, la charge de prévôt général d'Auch et de Béarn. Il mourut en 1775 à l'âge de 70 ans. Sa fille épousa successivement M. de Spens et M. de Batz-Diusse. Il eut aussi deux fils. L'aîné de ceux-ci, Jean-Gabriel Casenave de Labarrère, écuyer, chevalier de Saint-Louis, prévôt général de la maréchaussée d'Auch, Navarre et Béarn, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse des Landes et mourut quelques années plus tard à l'île de France. Le puîné, Jean-Jacques, capitaine de cavalerie, guillotiné en 1794, laissa une fille qui épousa à Saint-Sever, en l'an VI, Jean-Baptiste Vergers.

CAZENAVE (ou mieux **CASENAVE**) de **LAFFITTE** (de). Armes : d'or à un cheval gai de sable ; au chef d'azur chargé d'un croissant montant d'argent accosté de deux étoiles du même.

La famille DE CASENAVE DE LAFFITTE, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à la noblesse du Béarn. Elle était originaire du lieu de Monein et avait pour auteur Armand de Casenave, capitaine, dont le fils, Jean de Casenave, épousa par contrat du 20 août 1624 Marie de Saint-Jean d'Abos. Jean de Casenave, petit-fils des précédents, avocat au Parlement de Navarre, épousa par contrat du 13 juillet 1718 Suzanne d'Audichon, fille de Pierre, Sgr de Laffitte, et de Marie-Suzanne de Badet-Plaisance. Leur fils aîné, François de Casenave, né le 27 avril 1719, devint seigneur de Laffitte après la mort de ses deux oncles maternels, Pierre d'Audichon, lieutenant-colonel du régiment de la marine, en Danemark, et Jean d'Audichon, curé d'Abos. Il ne laissa pas de postérité et après lui la seigneurie de Laffitte fit retour à son plus jeune frère, Henri de Casenave, né en 1726, marié en 1782 à Suzanne de Boyrie. Pierre-Marc de Casenave-Laffitte, baptisé en 1783, fils de ce dernier, épousa en 1820 Marie-Anne Dufau de Nargassies. Il en eut deux fils, qui moururent sans avoir été mariés, l'un en 1842, l'autre en 1849, et une fille, dernière représentante de sa famille, qui épousa le 4 novembre 1845 Firmin-Dabbadie (aliàs d'Abbadie d'Os), conseiller général des Basses-Pyrénées, et qui mourut en 1885.

La famille de Casenave siégeait en 1783 aux États du Béarn à cause de sa seigneurie de Lafitte, à Monein¹.

CAZENEUVE (d'Ailhaud de). Voyez : AILHAUD DE MÉOUILLE ET DE CAZENEUVE (d').

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. G. Balencie.

CAZENEUVE (de), au Comté de Foix. Armes : *de gueules à une maison d'or, maçonnée et ajourée de sable ; au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté d'un soleil et d'une étoile d'or.*

La famille DE CAZENEUVE appartient à la noblesse des anciens comtés de Comminges et de Foix. Elle a eu pour auteur Barthélémy Cazeneuve, avocat, Sgr du Fauga, au comté de Comminges, qui fut élu capitoul de Toulouse en 1604 et qui fut anobli par ses fonctions. Ce magistrat était vraisemblablement parent d'un Jacques Cazeneuve, docteur, qui avait déjà exercé le capitoulat en 1592. Son fils, Jean Cazeneuve, laissa lui-même plusieurs fils. Deux de ceux-ci, Jean-Polycarpe de Cazeneuve, Sgr du Fauga, au diocèse de Rieux, et Gabriel de Cazeneuve, sieur de Jollien, décédés dans la suite l'un et l'autre sans laisser de postérité, furent maintenus dans leur noblesse le 27 mars 1670 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, en vertu des privilèges du capitoulat exercé par leur grand-père. Un troisième frère, François de Cazeneuve, non compris dans le jugement de maintenue de 1670, fut père de Marc-Antoine de Cazeneuve qui continua la lignée et qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse, le 23 avril 1716, par jugement de Laugeois, intendant de Montauban. Jean-Denis de Cazeneuve, petit-fils de Marc-Antoine, prit part en 1789, aux assemblées de la noblesse du comté de Foix. Il fut père de Jean de Cazeneuve, juge de paix du canton de Grisolles, démissionnaire en 1830, dont la descendance subsiste. Ce dernier personnage paraît avoir été le même qu'un Jean-Michel Cazeneuve, né en 1772 à Villenouvelle, chef de bataillon, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 25 février 1809, enregistrées par la Cour impériale de Toulouse, et qui reçut les armes suivantes : *d'argent à un chevron de gueules, chargé du signe des chevaliers légionnaires, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une maison d'or, ouverte et ajourée de sable.*

Principales alliances : de Sers, de Martin de Domec, etc.

CAZENEUVE (de). Armes : *parti d'or et de sable à deux épées croisées en sautoir de l'un en l'autre, à la bordure de gueules, chargée d'une croix d'argent à cinq doubles branches sans ruban, ni couronne, qui est le signe des chevaliers légionnaires.*

Martizy Cazeneuve, né en 1773 à Saint-Martizy, retraité lieutenant-colonel en 1815, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1835, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 6 octobre 1810. Il laissa un fils, Alexandre de Cazeneuve, né en 1805.

CAZENEUVE (de), en Dauphiné. Armes anciennes : *d'azur à une maison d'argent, maçonnée et portillée de sable, sénestrée d'une tourelle sur*

montée de trois girouettes, au chef d'or chargé de trois étoiles d'azur.
 — Armes concédées sous le Premier Empire : *parti au 1 d'azur à une maison adextrée d'une tourelle d'or, ouverte, ajourée et maçonnée de sable, au comble d'or chargé de trois étoiles en fasce d'azur; au 2 d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois trèfles de sinople; à la champagne de gueules brochant et chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

La famille DE CAZENEUVE est fort anciennement connue dans le Haut-Dauphiné. Une vieille tradition la fait descendre de Bernard Casanova, gentilhomme italien qui serait venu se fixer à Gap en 1478 et qui y aurait fait souche.

La famille de Cazeneuve ne figure toutefois au nombre ni de celles du Dauphiné qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni de celles qui prirent part en 1789, aux assemblées de la noblesse. On n'en est pas moins surpris de ne la voir mentionnée dans aucun nobiliaire du Dauphiné, même dans celui si complet de M. de Rivoire de la Batic.

Ignace de Cazeneuve, né à Gap en 1747, était chanoine de la cathédrale de cette ville quand il fut nommé en 1791 évêque constitutionnel des Hautes-Alpes; il fut élu l'année suivante député du même département à la Convention, où il siégea parmi les modérés, fut encore élu député au Conseil des Cinq-Cents et mourut en 1806 dans sa propriété de Vane, près de Gap.

Etienne-Grégoire de Cazeneuve, né à Gap en 1770, retraité lieutenant-colonel en 1821, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, décédé à Gap en 1829, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 9 septembre 1810. Son fils, Jules de Cazeneuve, décédé en 1858, fut président du tribunal civil de Gap. Il a été père de M. Camille de Cazeneuve, né en 1839, juge au tribunal de Gap, qui a eu deux enfants de son mariage, en 1867, avec M^{lle} Virginie Dode de la Brunerie, nièce du maréchal de France du même nom.

Principales alliances : Dode de la Brunerie, Gillet de Chalonge 1888, Picquery de Waronval 1797, etc.

CAZENOVE de PRADINES (de). Armes, : *d'azur à une tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux lions d'argent, quelquefois le tout posé sur une terrasse de sinople.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CAZENOVE DE PRADINES, fixée de nos jours en Bretagne, appartient à l'ancienne noblesse de l'Agenais. On en trouvera une généalogie dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* d'Ogilvy.

Les noms de Cazenove, Cazeneuve, Casenave, Casanove, etc. (en

latin Casanova), ont été portés en Guienne et dans les provinces limitrophes par un nombre considérable de familles qui appartenaient aux conditions sociales les plus diverses et qui se rattachaient évidemment à des souches très distinctes. C'est donc sans preuves certaines que les généalogistes contemporains ont attribué à la famille de Cazenove de Pradines un gentilhomme de Guienne appelé Casanova qui prit part à la troisième croisade et qui signa comme témoin deux actes passés à Saint-Jean d'Acre en septembre 1191 ; un Vital de Cazenove, ou de Cazenave, Sgr du Fréchou, en Albret, qui signa comme témoin des traités passés par le comte de Toulouse le 3 septembre 1242 et en mars 1246 ; un Bernard de Cazenove, chevalier, cité avec trois autres gentilshommes de l'Armagnac et du Bazadais dans un acte passé à Acre en juin 1250 ; un Fortanier de Cazanove (de Casanova), Sgr du Fréchou, qui fut maire de Bordeaux en 1267, 1268, 1270 et 1271, puis sénéchal de Guienne, etc.

Les jugements de maintenue de noblesse du xvii^e siècle ne font remonter la filiation qu'au 15 août 1548, date à laquelle Arnaud de Cazenove, écuyer, Sgr d'Arraigne, capitaine d'une compagnie dans le régiment de Rambures, fils d'André de Cazenove, écuyer, sieur de Béart, et de Charlotte Thibaut, demeurant en la juridiction de la Mothe-Montravel, en Bazadais, épousa Isabeau de Faugère. Arnaud de Cazanove était âgé de 70 ans quand il fit son testament le 8 juillet 1584 dans la maison de Lérisson, en la paroisse de Saint-Aubin, en Bazadais. Son fils, autre Arnaud de Cazenove, écuyer, marié successivement le 18 août 1578 à Anne du Bruil, héritière de la terre de Lérisson, et le 20 janvier 1596 à Marie de Laumond, obtint de plusieurs gentilshommes de sa région un certificat de noblesse sur le vu duquel il fut déchargé du droit de franc-fief par jugement des commissaires rendu le 20 octobre 1606. Il fit son testament le 22 août 1606 et laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean, Sgr de Lérisson, né du premier lit, et Pierre, né du second lit, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 13 octobre 1666 par jugement de Dupuy, subdélégué de Pellot, intendant de Bordeaux.

Jean de Cazenove, Sgr de Lérisson, auteur de la branche aînée, fut tué en 1626 au siège de Montauban. Il avait épousé le 5 avril 1610 Hélène de Vigier. Il fut père d'Antoine de Cazenove, Sgr de Lérisson, qui épousa en 1657 Marguerite d'Agès et dont la descendance s'éteignit avec sa petite-fille, Marie-Barbe, mariée en 1722 à Daniel de Puch d'Estrac. O'Gilvy et d'autres généalogistes ont voulu aussi en faire le père d'un Pierre Cazenove, marié en 1633 à

Élisabeth Gaussergues, qui fut l'auteur d'une famille protestante de Cazenove rapportée plus bas.

Noble Pierre de Cazenove, écuyer, sieur de Lacroze, auteur de la seconde branche, épousa le 14 juillet 1639 Peyronne de Chassarel ; il était seigneur de Pradines, dans la paroisse de Fauguerolles, juridiction de Gontaut, en Agenais, quand il fit son testament le 6 décembre 1662. Il fut père de Jean-Joseph de Cazenove, Sgr de Pradines et de Lacroze, né en 1650, baptisé en 1652 en l'église de Birac, qui épousa le 8 juin 1699 Madeleine Carrier, fille d'un conseiller du Roi au sénéchal de Bergerac, et qui fut maintenu dans sa noblesse d'abord en 1666 par jugement de Dupuy, subdélégué de l'intendant Pellot, puis le 20 décembre 1695 par jugement de M. de Bezons, un des successeurs de Pellot. Le petit-fils de celui-ci, Pierre de Cazenove, Sgr de Pradines, marié en 1760 à Marie-Angélique de Pénicaud, puis en 1792 à Anne-Victoire de Bonnefoux, fut encore maintenu dans sa noblesse le 6 mai 1778 par arrêt de la Cour des aides de Bordeaux. O'Gilvy a avancé que ce gentilhomme avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Agen ; son nom ne figure pas cependant dans le *Catalogue* publié par MM. de la Roque et de Barthélémy. Léon de Cazenove de Pradines, né à Marmande en 1793, fils du précédent, marié en 1823 à sa cousine, Rose de Bonnefoux de Caminel, a été maire de Marmande et conseiller général du Lot-et-Garonne. Son fils, Edouard de Cazenove de Pradines, né à Marmande en 1838, vint, tout en conservant ses propriétés de l'Agenais, se fixer à Nantes après le mariage qu'il contracta en 1866 avec M^{lle} de Bouillé. Il prit une part glorieuse à la guerre de 1870 et dut être amputé à la suite des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Loisy. Député du Lot-et-Garonne en 1871, puis de la Loire-Inférieure en 1884, honoré de l'estime particulière de M. le comte de Chambord, Cazenove de Pradines fut une des personnalités les plus marquantes du parti royaliste. Il a laissé plusieurs enfants.

La famille de Cazenove de Pradines a fourni un grand nombre d'officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi.

Principales alliances : Carrier (de Ladevèze) 1699, de Vigier 1610, 1843, d'Agés 1637, d'Aix 1689, de Puch d'Estrac 1722, de Chassarel 1639, de Bonnefoux 1792, 1823, de Bouillé 1866, Boscal de Réals 1890, Philippon de la Magdelaine etc.

CAZENOVE (de) et CAZENOVE. Armes : d'azur à une tour d'argent, maçonnée de sable, accostée de deux lions d'argent (aliàs d'or) ; soutient le tout posé sur une terrasse de sinople. — Couronne : de Marquis.

Cette seconde famille DE CAZENOVE porte les mêmes armes que la famille précédente. Elle revendique avec cette famille une communauté d'origine que celle-ci a acceptée, bien que le point de jonction des deux souches demeure inconnu. Un de ses représentants, le commandant de Cazenove, en a publié de nos jours une histoire très consciencieuse.

Il résulte de ce travail que la famille de Cazenove était fixée dès la première moitié du *xvi^e* siècle dans les environs de la petite ville d'Anduze, au diocèse de Nîmes, en Languedoc. Guyrault de Cazenove, à partir duquel seulement la filiation a pu être établie, avait épousé vers 1540 Catherine Moullière dont il eut une nombreuse postérité. L'un de ses fils fut l'auteur d'une branche qui demeura fixée à Lézan et qui s'éteignit en 1894. Un autre, le plus jeune de tous, Claude Cazeneufve, fut l'auteur de la branche qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Ce Claude Cazeneufve réalisa une grande fortune dans le commerce des draps et fut consul d'Anduze en 1583 et 1587. Il embrassa le protestantisme que ses descendants professent encore aujourd'hui. Il épousa Marguerite Roure et en laissa sept enfants. L'aîné de ses fils, Claude de Cazenove, consul d'Anduze en 1612, 1616, 1625 et 1628, fut père d'Henri de Cazenove, consul d'Anduze en 1652 et 1653, qui n'eut qu'une fille de son mariage avec Françoise de la Fare. Un des puînés, Pierre Cazenove, consul d'Anduze en 1626, épousa Isabelle de Gaussorgues et continua la lignée. O'Gilvy et après lui les généalogistes qui l'ont copié ont voulu, contre toute vraisemblance, faire de ce Pierre Cazenove un fils puîné de Jean de Cazenove, Sgr de Lérissou, en Bazadais, marié en 1610 à Héléne de Vigier, un des représentants de la famille de Cazenove de Pradines. Pierre Cazenove laissa lui-même plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Charles Cazenove, né à Anduze en 1635, marié le 1^{er} décembre 1666 à Marie Viala, mourut en 1699 laissant à son tour plusieurs enfants, tous nés à Anduze. L'aîné de ses fils, Pierre Cazenove, né le 28 août 1670, alla se réfugier à Genève lors de la révocation de l'édit de Nantes, s'y associa avec Jean Plantamour et Isaac Brés pour faire le commerce des toiles et fut reçu bourgeois de la ville en 1703. Il avait épousé le 15 juin 1697 Marie Plantamour; il en eut, entre autres enfants, trois fils, Jean, Théophile et David, qui furent les auteurs de trois rameaux.

L'auteur du premier rameau, Jean Cazenove, marié à Genève le 4 avril 1732 à Elisabeth Bessonnet, fut nommé en 1738 membre du Conseil des Deux-Cents. Son petit-fils, Charles-Antoine Cazenove, était encore très jeune quand il alla en 1790 se fixer aux Etats-Unis où il fonda avec M. Albert Galatin la ville de la Nouvelle-Genève.

Sa descendance s'est perpétuée en Amérique avec distinction.

L'auteur du second rameau, Théophile Cazenove, né à Genève le 1^{er} mars 1708, alla se fixer à Amsterdam où il mourut en 1760. Il avait épousé en 1734 Marie de Rapin-Thoyras, fille du célèbre historien, et en laissa, entre autres enfants, trois fils : 1^o Jean-Henri Cazenove, né en 1737, fixé en Angleterre, un des directeurs de la Compagnie des Indes, régent de la Banque d'Angleterre, décédé sans alliance ; 2^o Théophile Cazenove, né à Amsterdam en 1749, qui continua la descendance ; 3^o Marc-Antoine Cazenove d'Arlens, né à Amsterdam en 1749, lieutenant-colonel au régiment Esterhazy, chevalier du Mérite militaire en 1814, qui épousa à Lausanne en 1785 M^{lle} de Constant de Rebecque et dont le fils, mousquetaire gris de la garde du roi Louis XVIII, chevalier de la Légion d'honneur, demeura célibataire. Théophile Cazenove épousa à Harlem en 1765 Marguerite van Jever, petite nièce de Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande ; il alla dans la suite se fixer d'abord aux États-Unis, où il fonda dans l'État de New-York la ville de Cazenovia, puis à Paris. Son fils, Quirin-Henri de Cazenove, né à Amsterdam en 1768, prit du service dans les armées du roi Louis XVI, épousa à Lyon en 1792 M^{lle} de Villas, émigra peu après, fut nommé chevalier de Saint-Louis en 1814 et mourut en 1856. Il laissa deux fils, Arthur-Théophile de Cazenove, né en 1795 à Lausanne, où ses parents s'étaient réfugiés, conseiller général du Rhône en 1831, marié en 1832 à sa cousine, M^{lle} de Villas ; et Quirin-Victor de Cazenove, né à Lyon en 1798, administrateur des prisons de cette ville, marié en 1823 à sa cousine, M^{lle} de Cazenove, qui ont l'un et l'autre laissé postérité.

L'auteur du troisième rameau, David Cazenove, né à Genève en 1711, se maria dans cette ville en 1737. Son fils, James Cazenove, né à Genève en 1744, alla se fixer en Angleterre où sa descendance s'est très honorablement perpétuée jusqu'à nos jours.

Principales alliances : Odier, de Rapin-Thoiras 1754, de Constant de Rebecque 1785, de Cottens, Saladin de Lubières, Pictet de Rochemont, de Villas 1792, 1832, Marion de Beaulieu 1820, Brolemann 1821, 1843, Dumas de Marveille 1859, de Seynes 1891, d'Adhémar, etc.

Le nom de Cazenove a été porté en Normandie par une famille considérable qui portait pour armes : *d'argent à deux chevrons d'azur*. L'auteur de cette famille, Guillaume de Cazenove, dit Coulon, gentilhomme gascon, fut fait par Louis XI vice-amiral de France et maître enquesteur des eaux et forêts de Normandie et de Picardie. Il avait épousé Guillaumette le Sec, héritière des terres de Gaillardbois et de Charleval, près de Rouen. Sa descendance s'allia aux familles de Mailly, de Montmorency-Laval, de Ligny, Odoard du

Hazé, etc., et s'éteignit avec Louis de Cazenove qui fut tué au siège de Rouen en 1562.

CAZES (de). Voyez : DECAZES.

CAZES de FRESQUIÈRES (de).

La famille DE CAZES DE FRESQUIÈRES, éteinte dans les mâles en 1855, appartenait à la noblesse du Comtat Venaissin. Elle ne doit être confondue ni avec la famille de Caze de la Bove, mentionnée plus haut, ni avec celle des ducs Decazes.

Elle avait pour auteur Guillaume-Ignace Cazes (ou Cases) de Fresquières, de la ville d'Avignon, dont le fils, Alexandre-Joseph-Ignace Cazes de Fresquières, fut pourvu en 1743 du grade de docteur en droit civil de l'Université d'Avignon, qui, au Comtat, conférait la noblesse au premier degré, et fut, en outre, anobli dans la suite par bref du Souverain Pontife.

Principales alliances : Thiroux de Saint-Félix, de Chazettes de Bargues.

CAZIN d'HONINCTUN et de CAUMARTIN. Armes : (d'après l'Armorial général de 1696 et les règlements d'armoiries de 1781 et de 1818) : *d'or à une bande d'azur chargée d'une molette d'argent.* — Aliàs (d'après le règlement d'armoiries de 1825) : *d'or à une bande d'azur chargée d'une molette d'argent et accompagnée en chef d'un faisán de sinople et en pointe d'un chevreuil de gueules, la tête contournée.* — Armes concédées en 1810 au chevalier Cazin de Caumartin : *parti au 1 d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'une tête de Maure de sable, tortillée d'argent; au 2 de gueules à trois roses d'argent, 2 et 1; à la champagne de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires.*

La famille CAZIN D'HONINCTUN ET DE CAUMARTIN est originaire de Boulogne-sur-Mer où elle occupait un rang distingué dès le xvii^e siècle. On trouvera sur elle des renseignements dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1892, dans le *Nouveau d'Hozier*, dans les *Recherches généalogiques sur les Comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines* de M. de la Gorgue-Rosny, etc.

François Cazin, auquel ces divers travaux font remonter la filiation, habitait en 1654 la basse ville de Boulogne; il avait épousé Marguerite Languaigne) qui était veuve en 1668. Un de leurs fils, François Cazin, marchand, bourgeois de la ville de Boulogne, marié en 1682 à Louise Carmier, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Un autre, Jacques Cazin, marié à Marie Moullière, fut père d'Alexis Cazin, né le 7 septembre 1684, avocat en Parlement, qui

épousa en 1722 Jeanne-Austreberthe Queval. Celui-ci laissa lui-même plusieurs fils dont deux, Pierre-Joseph et François-Alexis, furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Pierre-Joseph Cazin, sieur d'Honinctun, épousa à Boulogne en 1762 Auguste Cléry. Leur fils, Pierre Cazin d'Honinctun, né à Boulogne en 1765, lieutenant des chasses du Roi, officier de la Légion d'honneur, fut anobli et reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 14 août 1818, avec règlement d'armoiries et institution d'un majorat en rentes. Il fut confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres du roi Charles X du 16 mai 1825, avec nouveau règlement d'armoiries et institution en majorat de sa terre de Chaumont. Il eut deux fils : 1° Auguste-René Cazin d'Honinctun, qui reçut le titre héréditaire de vicomte par ordonnance du roi Charles X du 11 avril 1830 et qui de son mariage avec M^{lle} de la Bourdonnaye-Blossac, remariée en 1845 au marquis de la Tour-du-Pin-Gouvernet, laissa une fille, M^{me} de Limas ; 2° Auguste-Joseph, baron Cazin d'Honinctun de la Trésorerie, né en 1798, qui alla se fixer en Bretagne après son mariage avec M^{lle} de Lannigou. Le fils aîné de ce dernier, Ferdinand Cazin, baron d'Honinctun, décédé en 1907, a été conseiller général du Finistère. Ce rameau subsiste en Bretagne.

L'auteur du second rameau, François-Alexis Cazin, Sgr de Caumartin, Wassin, Grandrietz, Roquetun, etc., né à Boulogne le 13 juillet 1724, lieutenant général de l'amirauté de Boulogne, ancien maire de cette ville, obtint en 1781 de d'Hozier le règlement de ses armoiries. Il paraît avoir été père de Pierre-Alexis-Casimir Cazin de Caumartin, né à Boulogne en 1769, conservateur des forêts, décédé en 1849, qui a laissé un fils, officier d'infanterie, et de Félix-Alexis-Augustin Cazin de Caumartin, né à Boulogne en 1774, lieutenant-colonel, officier de la Légion d'honneur, tué à Badajoz en 1811, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 19 septembre 1810 et qui ne laissa que trois filles, M^{mes} de Boisguion, de Bayenghen et de Mons d'Hédicourt.

Principales alliances : Carmier, Camusat de Riancey 1814, de la Bourdonnaye de Blossac, Bottu de Limas 1862, Drillet de Lannigou 1873 et vers 1825, de Saisy 1889, du Pontavice, Boscal de Réals, de Kersauson de Pennandreff 1903, de Boisguion 1829, le Sergeant de Bayenghen, de Mons d'Hédicourt, etc.

On trouvera dans les *Dossiers bleus* des renseignements sur une famille Cazin, ou Cazin de Saint-Antoine, originaire de Sainte-Menehould, qui appartenait au xviii^e siècle à la bourgeoisie d'Épernay, en Champagne. C'est à cette famille que paraît avoir appartenu Hubert

Cazin, né à Reims en 1724, célèbre éditeur français de la seconde moitié du XVIII^e siècle.

La famille Cazin d'Honinctun, aujourd'hui fixée en Bretagne, ne doit pas non plus être confondue avec une famille de Cazin qui a appartenu à l'ancienne noblesse de ce pays. Cette famille portait pour armes : *d'argent à une fasce d'azur*. Elle avait eu pour berceau une terre de son nom située dans la paroisse de Plouigneau, au diocèse de Tréguier. Elle figura de 1427 à 1543 aux réformations et montres de la noblesse de ce diocèse et fut maintenue dans sa noblesse d'extraction par arrêt du 29 novembre 1670 sur preuves de cinq générations.

CAZOTTE (de). Armes : *d'azur à trois racines de carotte d'argent, 2 et 1, feuillées de sinople*.

La famille CAZOTTE, ou CASOTTE, aujourd'hui DE CAZOTTE, appartenait dès le XVII^e siècle à la haute bourgeoisie de Dijon. On trouvera sur elle quelques renseignements dans l'*Armorial de la Chambre des comptes de Dijon*, de M. d'Arbaumont, et dans l'*Annuaire de la noblesse de 1908*.

Jean Casotte, avocat à Dijon, décédé en 1657, fut connu par quelques pièces de vers. Marguerite Cazotte, femme d'Henri Larcher, conseiller du Roi, lieutenant de la chancellerie de Dijon, fit enregistrer son blason à l'*Armorial général* de 1696. Jean Casotte, greffier en chef de la chancellerie de Dijon, eut ses armes inscrites d'office au même *Armorial* : *de sinople à une maison d'argent*. Pierre et Denis-Guillaume Casotte furent nommés l'un en 1725, l'autre en 1747, avocats généraux au siège de la Table de marbre de Dijon. Claude-Pierre Cazotte fut nommé en 1727 procureur près la Chambre des comptes de Dijon. Denis Cazotte fut pourvu le 25 juin 1713 de l'office anoblissant de notaire et secrétaire du Roi en la chancellerie près la Chambre des comptes de Dijon ; mais cet office fut supprimé dès 1716 avant qu'il ait eu le temps d'acquérir la noblesse héréditaire.

La famille Cazotte a été illustrée par le célèbre littérateur Jacques Cazotte. Celui-ci, né à Dijon le 7 octobre 1719, était fils d'un greffier des États de Bourgogne ; il fut longtemps employé dans l'administration de la marine et, dans la guerre contre les Anglais, se signala comme contrôleur des îles du Vent. Il est aujourd'hui surtout connu pour sa mort courageuse sur l'échafaud révolutionnaire, le 25 septembre 1792, et pour le dévouement sublime de sa fille Elisabeth, plus tard M^{me} Robinet de Plas, qui, lors des massacres de septembre, lui sauva la vie en se jetant au-devant de ses assassins.

De son mariage avec M^{lle} Roignan, Cazotte laissa, en outre, deux fils : 1^o Jacques-Scévole Cazotte, né en 1760, officier à l'armée des Princes pendant la période révolutionnaire, puis bibliothécaire de la ville de Versailles, décédé en 1850 ; 2^o Henri Cazotte, né en 1765, marié à M^{lle} de Lafont. Ces deux frères ont été les auteurs de deux rameaux, actuellement existants, dont les représentants font précéder leur nom de la particule DE depuis l'époque de la Restauration. Aucun de ces rameaux n'est titré. Le chef du premier rameau, Jacques-Alexandre de Cazotte, né en 1855, a été nommé en 1905 ministre plénipotentiaire.

Principales alliances : Robinet de Plas, O'Connor, de Forget, Desportes de la Fosse 1885, d'André 1876, de Lavaissière de Lavergne, etc.

CECCALDI (Colonna). Voyez : COLONNA-CECCALDI ET DE GIOVELLINA.

CECCATTY (Pavans de). Voyez : PAVANS DE CECCATTY

CÉCIRE de HONNAVILLE (Pimont de). Voyez : PIMONT DE CÉCIRE DE HONNAVILLE.

CÉLARIÈS de BELFORTÈS.

La famille CÉLARIÈS, ou CÉLERIÈS, est originaire de la petite ville de Puylaurens, en Albigeois, où dès le xvii^e siècle elle occupait un rang distingué dans la bourgeoisie. On trouve sur elle quelques renseignements dans la *France protestante* de Haag. Jacques Célariès fut de 1609 à 1616 prévôt des maréchaux du diocèse de Castres, puis capitaine du château de Viane. Noël Célariès était sous Louis XIII lieutenant principal du juge de Villelongue au siège de Puylaurens. Jacques Célerier, décédé à Puylaurens en 1647, fut un médecin très distingué. Jean Cellerier de la Terrasse était vers le milieu du xvii^e siècle lieutenant principal en la judicature de Puylaurens.

Antoine de Céleriès, de Puylaurens, décédé le 25 avril 1666, fut garde du corps et épousa Anne d'Esparbés, fille du vice-sénéchal de la Haute-Guienne. Un de ses fils, Antoine de Céleriès, sieur de Pécheoulon, conseiller du Roi, maire de Prades-Lauragais, décédé en 1710, avait épousé Jeanne de Mascarène qui passa en Suisse lors de la révocation de l'édit de Nantes ; il eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Lavaur). Un autre de ses fils, Jean Céleriès, officier distingué, chevalier de Saint-Louis, se convertit au catholicisme, fut anobli en mai 1707 par lettres patentes dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier* et obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'argent à un palmier arraché de sinople* ; il ne paraît pas avoir laissé de postérité.

Louis Céleriès de la Terrasse était en 1746 lieutenant-colonel dans l'armée hollandaise.

Une branche de cette famille subsiste sous le nom de CÉLARIÈS DE BELFORTÉS. On n'a pu se procurer de renseignements suffisants sur cette branche qui paraît être demeurée non noble. On ne voit pas, en tout cas, qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Principale alliance : de Forcade.

CELEYRAN (Tapié de). Voyez : TAPIÉ DE CELEYRAN.

CÉLIER et CÉLIER de BOUVILLE. Armes : *d'azur à une fasce d'or chargée d'une tête de lion de gueules et accompagnée en chef d'un chêne d'or, accosté de deux glands de même, et en pointe d'une étoile d'argent.*

La famille CÉLIER est anciennement et honorablement connue dans le Maine et dans l'Orléanais. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin et dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1878.

Elle remonte par filiation à honorable homme Joseph Célier qui, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, résidait en la paroisse de la Bazoche-Gouët, au diocèse de Chartres, avec sa femme, honnête femme Louise le Houx. Nicolas Célier, sieur des Fillières, fils du précédent, né à la Bazoche le 7 décembre 1673, était marchand, demeurant à Châteaudun, quand il épousa le 29 avril 1696 honnête fille Marie Léger. Il devint dans la suite procureur du Roi en l'élection de Châteaudun, fut pourvu, par lettres données à Versailles le 31 mars 1729, de l'office de conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Blois et fut inhumé le 24 juin 1744 en l'église de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun. Il laissa plusieurs fils dont deux, Joseph et Jean-Antoine, furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Joseph Célier, sieur des Filletières, avocat en Parlement, maire de Châteaudun, épousa à Blois le 12 septembre 1724 Catherine Pellequin ; il succéda à son père, par provisions du 24 septembre 1744, dans son office de conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Blois et fut inhumé le 17 novembre 1746 en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris. Son fils, Jacques-Nicolas Célier, né à Blois en 1727, obtint le 25 septembre 1765 une sentence de l'élection de Châteaudun qui l'autorisait à jouir de la noblesse comme fils et petit-fils de conseillers auditeurs en la Chambre des comptes de Blois. Il acquit en 1775 de la famille de Bernardon, pour le prix de 18.000 livres, la terre seigneuriale de Bouville, en la paroisse d'Antheuil, et prit part en 1789 aux assem-

blées de la noblesse tenues à Blois. Cette branche s'est éteinte en 1856 à la mort de la marquise d'Argent de Deux-Fontaines, née Célier de Bouville, dont la descendance possède encore la terre de Bouville dans le département d'Eure-et-Loir.

L'auteur du second rameau, Jean-Antoine Célier, sieur de l'Étang-Neuf, épousa Jeanne Guyard. Il fut père de Jacques-François Célier de l'Étang-Neuf qui épousa en 1784 Adélaïde Garnier et dont la descendance, demeurée non noble, subsiste sous le simple nom de Célier.

Principales alliances : d'Argent de Deux-Fontaines, Bouchard de la Potherie, de Vézien de Montmartin, Paradis de Moncrif de Courgeon, etc.

Il a existé d'autres familles distinguées du nom de Celier.

Jean-Baptiste-Thomas Celier de Soissons, secrétaire du Roi, capitaine de milices à Saint-Domingue, né dans cette île le 29 décembre 1747, fils d'Antoine Celier-Soissons et petit-fils d'autre Antoine Celier-Soissons, tous deux officiers de milices à Saint-Domingue, obtint de d'Hozier en 1783 le règlement de ses armoiries : *d'or à une épée de gueules, posée en pal, accostée de deux croissants d'or.*

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* des renseignements sur une famille Celier qui appartenait au xviii^e siècle à la noblesse du Languedoc. L'auteur de cette famille, Bertrand-Jacques Celier, de la ville de Pézenas, né en 1622, marié en 1652 à Anne de la Treille, avait été pendant trente ans conseiller receveur des tailles et du taillon au diocèse d'Agde et avait été plusieurs fois élu consul de Pézenas quand il fut anobli par lettres patentes d'avril 1699 en récompense de ses services et de ceux de ses fils dont les trois aînés étaient morts au service. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'or à une aigle éployée de sable ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* Son petit-fils, Joseph Celier, Sgr de Larzac, épousa le 29 avril 1715 Elisabeth Destignol, fille d'un brigadier des armées du Roi.

Une famille Cellier a occupé au xviii^e siècle un rang distingué à Metz. Etienne Cellier, né en 1693, fils d'un procureur au Parlement de cette ville, décédé en 1776, fut anobli par l'acquisition d'une charge de trésorier de France au bureau des finances de Metz. Il laissa deux fils : 1^o Jean-François Cellier de Grisy, major pour le Roi à Longwy, qui épousa en 1782 M^{lle} de Goyon des Lochettes et qui en eut un fils, né à Metz en 1783 ; 2^o Charles Cellier de Panne, garde du corps, décédé en 1789, qui laissa deux fils en bas âge de son second mariage en 1781 avec M^{lle} de Trouvé.

CÉLIGNY (de).

Le nom du village de CÉLIGNY, près de Prangins, en Suisse, est celui sous lequel furent élevés les deux enfants adultérins que le prince Jérôme-Napoléon Bonaparte, fils du roi Jérôme, avait eus de la marquise de C..... M. Ernest Adelon, ancien secrétaire de S.A.I. le prince Jérôme-Napoléon, agissant au nom et comme tuteur des mineurs Napoléon-Lucien-Jérôme-Robert, né à Paris le 22 novembre 1874, et Catherine-Marie-Napoléone, née à Paris le 7 juillet 1877, se procura le 8 juillet 1894 à l'effet d'obtenir pour lesdits mineurs l'autorisation de continuer de porter le nom de : DE CÉLIGNY sous lequel ils étaient connus. Un décret du 10 décembre de la même année a autorisé les pupilles de M. Adelon à porter le nom de : CÉLIGNY (sans particule). L'ainé d'entre eux a épousé à Paris, en février 1798, M^{lle} Elisabeth Galakhoff, puis en 1900, après divorce, M^{lle} Daireaux.

CELLARD du SORDET. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois tours de même.*

La famille CELLARD DU SORDET appartient à la noblesse du Mâconnais où elle vint du Dauphiné se fixer dans la seconde moitié du xviii^e siècle. Elle est originaire d'Albon. Jean Cellard des Tours, sieur des Rosiers, résidait à Saint-Vallier dans les dernières années du xvii^e siècle. Son fils, Étienne Cellard des Tours, acquit en 1763 de la famille Assalenc de la Gardette le fief de Chérinuel, au mandement d'Albon. Il fut pourvu en 1776 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près la Chambre des comptes de Grenoble. Il fut lui-même père de Jean Cellard, écuyer, qui vint se fixer en Mâconnais, qui devint lieutenant général au bailliage de Mâcon et qui épousa Marie-Louise Dumont, héritière du fief de Vers, en Beaujolais. Jean Cellard laissa trois fils, Jean Cellard de Prusilly, président en l'élection de Mâcon, Étienne Cellard de Chasselas, avocat au bailliage de Mâconnais, et Étienne-Pierre Cellard du Sordet. Ce dernier épousa Louise Foillard et continua la descendance.

Jean Cellard, Sgr de Prusilly et de Chasselas, et son second fils, Étienne Cellard de Chasselas, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mâcon.

La famille Cellard du Sordet n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers.

Principales alliances : Audras de Beost, Boulard de Gatelier 1822, de Champs de Saint-Léger, Desvignes de Davayé, de Clavière, le Sergeant d'Hendecourt, Henry de Bellevue, de Courbon, etc.

CELLE du BY. Armes (d'après l'Assemblée bailliagère du Forez en 1789, de M. de Valenches) : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à l'aigle*

éployée d'or ; aux 2 et 3 d'azur à un sautoir d'or ; sur le tout d'argent à un croissant comété de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. — Aliàs (d'après le règlement d'armoiries de 1701) : d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'un dauphin renversé et contourné du même.

La famille DE CELLE DU BY est anciennement connue en Forez. On n'a pu se procurer sur elle que peu de renseignements.

M. de Valenches dit qu'elle fut anoblée en 1631. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* les lettres de noblesse qui furent accordées en avril 1701 à un de ses représentants, Jean Celle, demeurant à Lyon, héraut d'armes du titre de Dauphiné depuis le 4 juin 1674.

M. Celle du By, Sgr de l'Ollagnier, en la paroisse de Riotard, se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse de Forez tenues à Montbrison.

La famille Celle du By a fourni plusieurs hérauts d'armes, des officiers, dont deux furent tués à l'ennemi pendant la guerre de la succession d'Espagne, des gardes du corps, des chevaliers de Saint-Louis, etc. Elle était représentée sous Napoléon III par deux jeunes officiers.

CELLE (de Gaullier de la). Voyez : GAULLIER DES BORDES, DE LA CELLE, DE LA GRANDIÈRE (DE).

CELLE (de la), dans la Marche. Armes : *d'azur à une aigle de sable, becquée et membrée d'or, au vol abaissé. — Couronne : de Marquis. — Supports : deux lions.*

La maison DE LA CELLE est aujourd'hui la plus considérable de l'ancienne noblesse chevaleresque de la Marche. On en trouvera des généalogies dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1900, dans le tome III des *Archives de la noblesse* de Lainé, dans l'*Histoire du Berry* de la Thaumassière, etc. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans les manuscrits de Chérin et dans le *Nouveau d'Hozier*.

On trouvera particulièrement dans les manuscrits de Chérin la curieuse lettre suivante, recopiée de la main de Chérin, que Berthier, commissaire du Roi pour exercer par intérim la charge de généalogiste de Ses Ordres, adressa le 7 juillet 1786 à l'abbé de Chabannes, chanoine comte de Lyon : « J'ai l'honneur de vous adresser le mémorial des preuves de M^{lle} de la Celle, destinée à être admise au chapitre noble de Laveine. J'en ai conservé un double au Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit qui dispensera à l'avenir M^{lle} de la Celle d'y rapporter ses titres. Ces preuves remontent avec certitude la filiation de la

« noblesse de la maison de la Celle à l'année 1399. Au-dessus de cette
 « époque on trouve depuis environ 1200 une suite de sujets du même
 « nom, avec liaison entre eux, décorés de la chevalerie et connus par
 « titres originaux. Hugues de la Celle, le dernier de ces sujets, Sgr de
 « Bouéry, eut pour successeur dans la même terre Raulin de la Celle,
 « par lequel commence la filiation. Il est vrai qu'on a plusieurs
 « actes, dont un est de 1331, dans lequel paraît ce Hugues de la
 « Celle ; mais on ne voit point de caractère d'identité entre ce
 « Hugues de 1331 et le Hugues rappelé comme père de Raulin dans
 « l'acte passé par celui-ci en 1399 (fait absolument essentiel à prou-
 « ver). On peut d'autant moins assurer cette identité que le Hugues
 « de 1399 est rappelé sans aucune possession avec Marguerite de la
 « Porte, sa femme, que de plus il y a un intervalle de soixante-huit
 « ans entre ces deux actes et que Hugues de 1331 ne rappelle point
 « sa femme dans aucun des actes qu'on a sur lui ; aussi, pour y remé-
 « dier, il est nécessaire que M. de la Celle produise des actes d'en-
 « viron cette dernière époque dans lesquels cet Hugues ait stipulé ou
 « rappelé sa femme, ou enfin des actes qui identifient le Hugues de
 « 1331 avec le Hugues de 1399..... ».

La maison de la Celle a eu pour berceau le bourg de la Celle, situé près de Dun, à quatre lieues de Guéret. Il existe dans ce bourg quelques vestiges de murailles qui font présumer qu'il y a existé un château fort. La maison de la Celle a possédé dès les temps les plus reculés, dans la paroisse de la Celle, le château de Bouéry qui fut longtemps sa principale résidence. Un Hugues de la Celle est nommé dans un traité passé vers 1040 entre Guillaume, comte de Poitiers, et Jourdain de Laron, évêque de Limoges. Des gentilshommes du nom de la Celle sont mentionnés dans un grand nombre de chartes des XII^e et XIII^e siècles ; mais on verra plus bas qu'il a existé au moyen âge dans le Poitou et dans la Marche plusieurs familles de la Celle et dès lors on ne peut rattacher avec certitude ces gentilshommes à celle de ces familles qui donne lieu à cette notice. Raoul de la Celle, chevalier, Sgr de Bouéry, et son frère, noble homme Hugues de Bouéry, passèrent en 1252 une transaction avec les religieux d'Aubepierre. Hugues de la Celle, damoiseau, Sgr de Bouéry, fils présumé de Raoul, fit un partage avec son frère Barthélemy le vendredi après la Circoncision de l'année 1312 ; il peut avoir été le même personnage qu'un Hugues de la Celle, chevalier, qui fit une acquisition de terres en 1331.

La filiation est régulièrement établie depuis le 14 juillet 1399, date à laquelle fut signé le contrat de mariage de Catherine de la Celle avec Hélie de Neuville. Dans cet acte sont cités Hugues de la Celle

et Marguerite de la Porte, père et mère de Catherine, et Raoulin de la Celle, damoiseau, Sgr de Bouéry, son frère, qui lui fit donation de 25 livres tournois de rentes pour tous ses droits. Raoulin de la Celle est encore cité dans des actes du 7 mai 1404 et du 24 avril 1409. Sa veuve, Marguerite le Groing, rendit hommage en 1431 pour sa terre de Bouéry. Il laissa, entre autres enfants, Raoulin de la Celle, auquel le sire de Châteauroux permit en 1431 de fortifier son château et qui mourut sans postérité, et autre Raoulin de la Celle, qualifié noble et puissant homme, damoiseau, Sgr de Bouéry, qui épousa Catherine de la Trémoille par contrat du 22 novembre 1456 et qui continua la descendance. Un autre Raoulin de la Celle, Sgr de Bouéry, fils de celui-ci, marié en 1494 à Marguerite de Bridiers, obtint en 1480 du roi Charles VIII des lettres qui, comme aîné et descendu des aînés de sa famille, le maintenaient dans le droit de porter seul les armes pleines de sa famille ; il transigea le 25 avril 1499 avec son cousin, François de la Celle, Sgr de Souvolle, qui s'engagea comme cadet à charger ses armes d'un lambel pour brisure. Un de ses petits-fils, Jean de la Celle, écuyer, Sgr du Mondon et de la Barde, décédé dans la suite sans laisser de postérité, acheta de Balthazar de Chalencou, par contrat du 4 juillet 1597, l'importante seigneurie de Chateauclos. Il laissa cette terre à son frère puîné, Louis de la Celle, Sgr de Bouéry, un des cent gentilshommes de la maison du roi Henri IV, marié en 1590 à Marguerite de Bridiers. Celui-ci en rendit hommage au Roi en 1610. François de la Celle, Sgr de Bouéry, fils du précédent, fut maintenu dans sa noblesse le 16 juillet 1634 par sentence rendue en l'élection de Guéret. Il n'était âgé que de 15 ans quand il épousa le 13 février 1607 Sylvaine de Chamborant ; il en eut plusieurs fils dont trois, Louis, Germain et Claude, furent les auteurs de trois grandes branches. Les représentants de ces trois branches furent maintenus dans leur noblesse le 12 novembre 1667, sur preuves remontant à 1494, par jugement de l'intendant Lambert d'Herbigny.

L'auteur de la première branche, haut et puissant seigneur Louis de la Celle, chevalier, marié en 1647 à Catherine de Bertrand, eut en partage la seigneurie de Lavis et la vicomté de Chateauclos dont il donna le dénombrement au Roi le 20 octobre 1669. Son petit-fils, Louis de la Celle, Sgr de Lavis, vicomte de Chateauclos, marié en 1712 à Gabrielle du Carteron, fut connu le premier sous le titre de marquis de la Celle qui depuis lors a toujours été porté par le chef de la famille. Cette branche s'est éteinte avec Camille-Aymar, marquis de la Celle, né en 1827, qui est décédé à Montluçon en 1887 ne laissant que deux filles, la baronne de Witte et la comtesse Gonzalve de Diesbach. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preu-

ves de la noblesse qu'un de ses représentants, Léonard-Sylvain de la Celle-Châteauclos, né en 1755, fit en 1770 pour être admis parmi les pages de la dauphine Marie-Antoinette.

Germain de la Celle, chevalier, vicomte de Châteauclos, Sgr de Villebaton, auteur de la seconde branche, épousa en 1668 Anne Mériçot de Saint-Feyre. Il fut le quadrisaïeul de Georges-Alexandre, vicomte de la Celle-Châteauclos, né en 1806 au château de Villebaton, marié en 1838 à M^{lle} de Maussabré, qui devint en 1887 chef de nom et d'armes de sa maison et qui prit alors le titre de marquis de la Celle. M. de la Celle mourut cette même année, laissant deux fils.

L'auteur de la troisième branche, Claude de la Celle, Sgr de la Barde et de Sardet, épousa le 25 novembre 1664 Sylvie Rollin du Bouchaud. Sa descendance est représentée de nos jours par plusieurs rameaux dont les membres sont connus sous les titres de comte et de vicomte de la Celle.

Il a existé une quatrième branche de la maison de la Celle, celle des seigneurs de Souvolle, dont le point de jonction avec la souche n'a pu être exactement déterminé. Cette branche paraît s'être éteinte dans les dernières années du xvii^e siècle.

C'est par erreur que des généalogistes contemporains ont avancé que la maison de la Celle avait été admise aux honneurs de la Cour en 1786. On a vu plus haut que les preuves de noblesse qu'elle fit à cette époque au Cabinet des Ordres du Roi avaient pour but l'admission d'une demoiselle de la Celle au chapitre noble de Laveine.

La maison de la Celle a fourni un chevalier de Rhodes en 1445, plusieurs chevaliers de Malte depuis Gabriel de la Celle de Bouéry admis dans l'Ordre en 1573, de nombreux officiers dont l'un a été nommé général de brigade en 1899, des chanoinesses de chapitres nobles, un page de la chambre du Roi en 1716, un conseiller général de la Creuse, etc.

Louis-François, marquis de la Celle, vicomte de Châteauclos, et plusieurs autres membres de la maison de la Celle prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la Marche.

Principales alliances : le Groing, d'Aiguirande 1664, 1682, 1725, Ajasson de Grandsaigne 1433, 1648, de la Trémoille 1456, de Bridiers 1494, 1590, Esmoingt de Lavaublanche 1522, de Chamborant 1531, 1607, de Saint-Julien 1765, de Sciglière, du Breuil du Bost, de Bertrand de Beaumont 1638, 1647, de la Marche 1702, de Barton de Montbas 1783, 1872, de Brettes 1773, du Bousquet de Saint-Pardoux, de Bony, de Tournon 1819, de Chabans 1844, de Laugier de Beau-recueil 1856, de Diesbach-Belleroche 1887, du Breuil de Souvolle 1804, de Maussabré 1838, de Beaufranchet, de Beaurepaire-Louvagny 1876.

de Maulmont 1798, de Loubens de Verdalle 1803, de Chauvigny de Blot 1826, de Panevinon 1833, de Pélacot 1865, des Mazis 1875, de Villelume 1872, de Thy de Milly 1878, de Vésian, le Compasseur de Créqui-Montfort de Courtivron 1898, etc.

On trouvera dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* des renseignements sur une famille de la Celle qui aux XI^e et XII^e siècles résidait à Vivonne, en Poitou, et qui était peut-être une branche de celle dont il vient d'être parlé.

Un Hugues de la Celle jouit d'un grand crédit auprès des rois Philippe le Bel, Louis X et Philippe le Long qui lui confièrent plusieurs missions importantes. Il portait pour armes : *de... à la fasce de... accompagnée de sept billettes en orle de..., le tout brisé d'une cotice de... posée en bande.*

Un Geoffroy de la Celle, capitaine de Châtellerault en 1372, prit une part glorieuse aux guerres contre les Anglais. Il portait pour armes : *de.... à trois chevrons de....*

CELLE de CHATEAUBOURG (de la), en Bretagne, et **SELLE** d'ECHUILLY (de la), en Anjou. Armes : *de sable à un croissant d'or accompagné de trois quintefeuilles de même.* — Supports : *deux griffons debout.* — Devise : *Recte et fortiter.*

Cette famille DE LA CELLE, distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartient à la noblesse de Bretagne. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*. Borel d'Hauterive en a donné un tableau généalogique dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1853. On trouvera aussi dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1766 pour être admis parmi les pages de la chambre du Roi.

La famille de la Celle est fort anciennement connue au diocèse de Rennes. Kerviler mentionne un Létard de la Celle qui en 1055 fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Florent par l'église de Hercé, près de Rennes; un Guy de la Celle, qui fut témoin vers 1100 de la fondation du prieuré de la Celle-Guerchoise, en Dourdain; un Geoffroy de la Celle, qui en 1294 devint un demi-chevalier d'ost pour sa terre du Loroux-Bottereau; et un autre Geoffroy de la Celle, chevalier, qui fut tué au siège de Carthage.

La famille de la Celle figure de 1458 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse de la paroisse de Mézières où elle possédait les seigneuries des Rouxières et de la Sécardais. Elle fut maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction, sur preuves de neuf générations, par arrêt de la Chambre de réformation du 15 février 1671. Cet

arrêt fait remonter la filiation à un Perrin de la Celle, vivant en 1430, qui avait épousé Olive Ferron. Jean de la Celle, Sgr de la Sécardais, fils du précédent, marié à Jeanne le Vieil, était en 1455 châtelain de Saint-Aubin-du-Cormier. Il fut père de Jean de la Celle, sieur de la Sécardais, qui épousa en 1482 Perrine Montart, et grand-père de Raoul de la Celle, Sgr de la Sécardais, qui épousa en février 1511 Perrine Frogerais et qui continua la descendance.

Pierre de la Celle, sieur de la Sécardais, était dans les premières années du xvii^e siècle procureur du Roi au siège des eaux et forêts de Rennes, Saint-Aubin et Liffré. Son arrière-petit-fils, François de la Celle, baptisé le 16 février 1685, épousa par contrat du 25 juillet 1713 Anne-Charlotte Denyau, héritière de l'importante seigneurie de Châteaubourg dont sa descendance a conservé le nom. Cette terre avait été érigée en comté par lettres patentes de juillet 1675 en faveur de Charles Denyau, conseiller au Parlement de Bretagne. Depuis cette époque, le chef de la famille de la Celle a été connu sous le titre de comte de Châteaubourg. Paul-François de la Celle de Châteaubourg, petit-fils des précédents, né à Rennes en 1752, fit en 1766 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages de la chambre du Roi ; il épousa dans la suite Bénigne de Chateaubriand, sœur du célèbre écrivain. Son frère, Emmanuel de la Celle de Châteaubourg, fut aussi admis en 1773 parmi les pages du Roi ; il épousa dans la suite, en 1791, M^{lle} Bichier des Roches.

Paul-François de la Celle de Châteaubourg, Emmanuel-Félicité-Malo de la Celle, chevalier de Châteaubourg, et Charles-Joseph de la Celle de Châteaubourg signèrent en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne contre la réunion des États généraux.

La famille de la Celle de Châteaubourg a conservé jusqu'à nos jours la terre de la Sécardais, près de Saint-Aubin-du-Cormier (Ille-et-Vilaine).

Elle ne doit pas être confondue avec la famille Basset de Châteaubourg.

Principales alliances : Denyau, de Chateaubriand, de Farcy 1788, de Ferron, le Poictevin de la Croix-Vaubois, Léziart, de Lavaysse 1821, d'Adhémar de Lantagnac 1907, de Plouays de Chantelou, de Bérouville, Bonjean 1908, etc.

Une famille DE LA SELLE, venue de Bretagne se fixer en Anjou au cours du xvii^e siècle, revendique une origine commune avec la vieille souche bretonne dont il vient d'être parlé et en porte actuellement les armoiries. Cette communauté d'origine paraît avoir été acceptée par la famille de la Celle de Châteaubourg, bien qu'elle ne semble pas rigoureusement démontrée. M. de Magny, qui dans son *Nobi-*

liaire universel de France a consacré une notice à la famille de la Selle, la fait descendre d'un Jean de la Selle, ou de la Celle, qui aurait été un fils puiné de Jean de la Celle, sieur de la Sécardais, marié en 1482 à Perrinne Montard, dont il a été parlé plus haut. Ce personnage n'est pas mentionné dans les généalogies de la famille de la Celle de Châteaubourg. On lui attribue pour fils un Pierre de la Selle, ou de la Celle, qui aurait épousé en 1545 Jeanne le Tellier. Un descendant de celui-ci, Nicolas de la Celle, né en 1642, marié à Anne Fornier de Montagny, vint se fixer en Anjou et y acquit la terre de la Forgetterie, près de Saumur. On ne voit pas qu'il se soit fait maintenir dans sa noblesse, soit en Bretagne, soit en Anjou, lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. A cette époque la famille de la Selle n'avait pas encore adopté le blason des la Celle de Châteaubourg ; Denais, dans son *Armorial d'Anjou*, lui attribue, d'après un sceau du XVIII^e siècle, les armes suivantes : *d'or à un arbre de... soutenu par un croissant montant, au chef de gueules*. Jean de la Selle, petit-fils de Nicolas, marié en 1736 à Marie-Anne Jacob de Tigné, vendit la terre de la Forgetterie et acquit en 1737 celle d'Echuilly, également située près de Saumur. Il fit construire sur cette terre un château que sa descendance possède encore. Il se fit maintenir dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 17 février 1771 et mourut en 1795. Son fils, Jean-Joseph de la Selle d'Echuilly, Sgr d'Echuilly, Saint-Just-les-Verchès, Ligné, le Vaudenay, etc., reçut en 1767 conseiller en la Cour des aides de Paris, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saumur. Il avait épousé M^{lle} Choart dont il eut une fille, M^{me} de Charnières, et trois fils. Deux de ceux-ci, Jean de la Selle d'Echuilly, né en 1768, décédé en 1827, et René de la Selle, né en 1776, marié successivement à M^{lle} de l'Etang et à M^{lle} de Mac-Mahon, sœur du maréchal duc de Magenta, ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

On attribue souvent le titre de comte au chef de la famille de la Selle d'Echuilly.

Principales alliances : de Charnières, Choart, de Becdelièvre, de Mac-Mahon, Achard de la Haye, Gibert, de Baudreuil, de Geoffre de Chabignac 1886, de Siochan de Kersabiec, Rouillet de la Bouillerie, le Normand de Grandcourt, Huchet de Quénétaïn 1902, de la Cousaye 1905, etc.

Il a existé une autre famille de la Selle qui était originaire du Berry et qui vint à la fin du XV^e siècle se fixer dans le Vexin. D'après une généalogie conservée dans le *Cabinet d'Hozier*, cette famille portait pour armes : *d'azur à deux lions adossés d'or, la queue pas-*

sée en sautoir, accompagnés de deux molettes de même, une en chef, l'autre en pointe. Elle s'éteignit avec Anne de la Selle, dame de Neuilly, née en 1653, qui épousa Charles de Brunet.

CELLERY d'ALLENS (de). Armes : *de gueules à une abeille d'or, au chef cousu d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.* — Aliàs : *de gueules à un lion rampant d'or, à la fasce cousue d'azur brochant sur le tout, chargée de trois étoiles d'argent.* — Aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *de sable à une fasce d'or accompagnée de trois quintefeuilles de même.*

La famille DE CELLERY D'ALLENS appartient à la noblesse du Comté de Foix. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin et dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc (généralité de Toulouse)* de M. de la Roque.

Elle est originaire de Toulouse où elle est fort anciennement connue puisqu'on trouve qu'un Jean Celeri fut consul ou capitoul de cette ville en 1264. Les jugements de maintenue de noblesse du xvii^e siècle font remonter la filiation à Étienne Cellery, ou Celeri, notaire, qui fut capitoul de Toulouse en 1531 et qui fut anobli par ses fonctions. Antoine Celeri, docteur et avocat en la Cour, fut à son tour élu capitoul en 1604. Deux de ses fils, Hugues et Antoine Cellery, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée ne tarda pas à s'éteindre. Son auteur, Hugues Cellery, lieutenant particulier en la ville et viguerie de Toulouse, fut père de Louis de Cellery, lieutenant principal de la ville et viguerie de Toulouse, qui fut maintenu dans sa noblesse le 10 janvier 1669, en vertu des privilèges du capitoulat de Toulouse, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

L'auteur de la branche cadette, noble Antoine Cellery, épousa Antoinette Traversies, qui lui apporta la seigneurie d'Allens, au pays de Foix. Leur fils, noble Paul de Selery, Sgr d'Allens, épousa Anne de la Prune par contrat passé le 3 février 1659 au château de la Bastide, au diocèse de Bayeux. Il fut maintenu dans sa noblesse le 22 août 1669, sur preuves remontant à 1540, par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 25 mai 1698 par jugement de Sanson, intendant de Montauban, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et fit son testament le 8 février 1714. Il fut père de Charles de Cellery, Sgr d'Allens, né en 1671, lieutenant des vaisseaux du Roi, qui épousa le 22 février 1721 Marguerite de Montaut de Labat, grand-père de Pierre-François de Cellery, Sgr d'Allens, né en 1728, qui épousa Anne de Montaut par contrat passé le 23 juillet 1749 à Brassac, au diocèse de Pamiers, qui acheta en 1775 les seigneuries

de Durban et de Clermont et qui prit part en 1789, avec le titre de baron de Durban, aux assemblées de la noblesse tenues à Foix, et bisaïeul de François-Stanislas de Cellery d'Allens, né en 1760 au diocèse de Pamiers, qui fit en 1783 devant Chérin les preuves de noblesse requises pour le service militaire.

La famille de Cellery d'Allens a fourni des officiers de terre et de mer distingués.

Principales alliances : de Montaut 1721, 1749, de Solages 1841, de Cambolas 1890, d'Amade 1861, etc.

CELLES (de Bedos-). Voyez : BEDOS-CELLES (DE).

CELORON de BLAINVILLE (de). Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois cigales de même.*

La famille DE CELORON, originaire de Touraine, tire sa noblesse de la charge de secrétaire du Roi dont un de ses membres, Claude de Céloron, fut pourvu en 1637.

La famille de Céloron passa plus tard au Canada, puis à Saint-Domingue et enfin à la Guadeloupe.

M. Céloron de Blainville, chevalier de Saint-Louis, était en 1789 major au Cap (île de Saint-Domingue) pour la partie du Nord.

Pierre-Joseph, chevalier de Céloron, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tours.

Principale alliance : de Vernou-Bonneuil.

CÉNAC-MONCAUT (de).

Famille de haute bourgeoisie anciennement connue en Gascogne.

M. Jean-Mathieu DE CÉNAC-MONCAUT, marié à Paule-Catherine de Tarrieux, était sous Louis XV conseiller aux élus de l'élection de la ville et perche de Mirande. Son fils, Jean-Pierre Cénac-Moncaut, né en 1766 à Saint-Elix (Gers), était procureur impérial à Mirande quand il fut élu en 1815 député de cette ville à la Chambre des Cent jours.

CENDRECOURT (Migneret-Richard de). Voyez : MIGNERET-RICHARD DE CENDRECOURT.

CENDRECOURT (du Bois de). Voyez : BOIS DE CENDRECOURT (DE)

CÉNIVAL (Hellouin de). Voyez : HELLOUIN DE MÉNIBUS ET DE CÉNIVAL.

CÉPEAUX et de VAUBERNIER (du Chemin des). Voyez : CHEMIN (OU DUCHEMIN) DES CÉPEAUX ET DE VAUBERNIER (DU).

CÉPIAN (Don de). Voyez : DON DE CÉPIAN.

CÉPOY (Bouvier de la Motte de). Voyez : BOUVIER DE LA MOTTE DE GONDREVILLE, DE VILLARCEAU ET DE CÉPOY.

CÉRIS (de). Armes : d'azur à une croix alaisée d'argent.

La famille DE CÉRIS, appelée quelquefois de Sérís dans les vieux actes, appartient à la noblesse de l'ouest de la France. On trouvera sur elle des renseignements dans les manuscrits de Chérin; on en trouvera des généalogies dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais et dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau.

Elle est originaire de l'Angoumois où elle possédait dès le xiv^e siècle la seigneurie de la Motte-Saint-Claud. Il a existé au moyen âge dans la noblesse de cette région plusieurs familles de Cérís. On ne sait donc pas si on doit attribuer à celle de ces familles qui donne lieu à cette notice un certain nombre de gentilshommes du nom de Cérís que l'on trouve mentionnés dans des actes des xiii^e et xiv^e siècles. On pense cependant on doit lui attribuer un Boson de Cérís, chevalier, Sgr de Menet, qui fit en 1280 un accord avec le prieur de Montbron, et un Elie de Cérís qui était en 1274 seigneur de la Motte. On ignore à quelle famille de Cérís appartenaient un André de Cérís, qui était en 1355 trésorier du chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand, et un Guillaume de Cérís qui fut député en 1356 par la ville de la Rochelle vers le roi Jean, alors prisonnier des Anglais et détenu à Calais.

Jean de Cérís, écuyer, Sgr de Châteaurenaud et de la Mothe-Saint-Claud, en Angoumois, auquel Beauchet-Filleau fait remonter la filiation, rendit un dénombrement à François de la Rochefoucauld le 1^{er} décembre 1486, ou 1496. On suppose qu'il fut père d'un François de Cérís, Sgr de la Mothe-Saint-Claud, qui rendit hommage le 10 juillet 1497 à Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême. Les jugements de maintenue de noblesse du xvii^e siècle ne font remonter la filiation qu'à un Hélié de Cérís, écuyer, Sgr de Châteaurenaud et de la Mothe, qui, étant sous la tutelle de François de la Rochefoucauld, son oncle, fit le 6 juillet 1525 une transaction avec Christophe de la Chambre, mari de sa sœur Guillemette. Ce gentilhomme épousa Jeanne de Saint-Gelais et en eut trois fils dont le plus jeune, Hilaire, marié le 19 juillet 1564 à Jeanne de Couchaud, continua la descendance.

Alexandre de Cérís, Sgr de Châteaucouvert, en la paroisse de Migron, dans l'élection de Saint-Jean-d'Angély, marié le 5 mai 1658 à Marguerite des Gittons de Puivert, fut maintenu dans sa noblesse le 7 août 1668 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, avec ses trois cousins germains, François, Sgr de Javersacq, Alexandre, Sgr de la Forest, et Pierre, Sgr du Mas-Cluseau, dans l'élection d'Angoulême, que l'on croit être décédés sans postérité. Son fils, Alexandre de Cérís, chevalier, Sgr de Châteaucouvert et de Chenay,

marié en 1697 à Charlotte de Brouilhac, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 1^{er} février 1700 par jugement rendu à Rochefort de Bégon, intendant de la Rochelle. Jean-Alexandre de Cérés, chevalier, Sgr de Chenay, né en 1743, petit-fils du précédent, était officier au régiment de Vexin-infanterie quand il épousa à la Guadeloupe le 1^{er} mai 1770 Marie-Désirée Lauriol. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves qu'il fit en 1780 pour obtenir l'enregistrement de ses titres de noblesse au Conseil supérieur de la Guadeloupe. Deux de ses fils, Pierre-César, né en 1771, décédé sans postérité à Poitiers en 1850, et Louis-Thomas, né à la Guadeloupe en 1773, obtinrent simultanément en 1787 le certificat de noblesse prescrit pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Le second de ces deux frères joua un rôle brillant dans l'insurrection vendéenne et fut nommé en 1804 lieutenant-général des armées du Roi ; il a laissé un fils, Henri, né en 1812. Charles de Cérés, né à la Guadeloupe en 1775, troisième fils de Jean-Alexandre, épousa en 1798 M^{lle} de Savatte de Genouillé ; il a été le grand-père d'Isidore-Gaston de Cérés, né en 1848, avocat à Poitiers, marié en 1875 à M^{lle} Texier d'Arnoult.

François-Marie de Cérés écuyer, sieur de Javersac, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Angoulême).

M^{me} de Cérés, veuve de M. de Saint-Georges, dame de Voissay, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Jean-d'Angely.

La famille de Cérés a fourni des officiers.

Principales alliances : de la Chambre, de Saint-Gelais, de Roffignac 1583, de Lambertye 1594, Vigier 1578, de Lezay, de Pons 1655, de Couvidon 1681, de Brouillac 1693, 1697, de Saint-Martin 1723, de Saint-Georges de Vérac 1752, Desmier 1730, d'Anché 1737, Caillou de la Forgerie 1755, de la Broue de Vareilles, de Beaupoil de Saint-Aulaire 1800, de Savatte de Genouillé 1798, de Bridiers vers 1825, Bernardeau de Valence 1874, etc.

On a vu plus haut qu'il avait existé au moyen âge dans l'ouest de la France plusieurs familles de Cérés. L'une de ces familles appartenait à la noblesse du Poitou. Elle portait pour armes : *losangé d'or et de sable*. Un de ses représentants, Guy de Cérés, Sgr dudit lieu, dit le borgne de Cérés, souverain maître d'hôtel du Roi, commandait en Saintonge en 1337.

CERISE. Armes : *écartelé au 1 d'argent à un lion naissant de sable, lampassé de gueules ; au 2 de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires ; au 3 d'azur à trois étoiles d'argent ; au 4 d'argent à un cerisier de sinople arraché de sable et fruité d'or.*

La famille CERISE est originaire d'Aoste, en Piémont. Elle a, paraît-il, pour auteur un Jean-Guillaume Cerise qui fut anobli en 1516 par lettres du duc de Savoie.

Guillaume-Michel Cerise, né à Aoste en 1769, retraité colonel en 1811, plus tard général de brigade et membre du gouvernement provisoire piémontais, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1820, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 11 juin 1810. Le général Cerise avait épousé en 1805 Wilhelmine Sentf de Pilsach. Leur fils aîné, Guillaume, baron Cerise, décédé en 1879, n'a eu que des filles. Le puîné, Laurent-Philibert Cerise, né à Aoste en 1807, docteur en médecine, membre de l'Académie de médecine, commandeur de la Couronne d'Italie, décédé en 1869, a été père de Guillaume-Laurent, baron Cerise, né en 1848, inspecteur des finances, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1872 avec M^{lle} Félix-Faure, petite-fille du pair de France. Un fils de celui-ci, Laurent-Guillaume Cerise, a épousé en 1906 M^{lle} Wilson, petite-fille de M. Jules Grévy.

Principales alliances : Félix-Faure 1872, de Pinteville de Cernon 1899, Wilson 1906, etc.

CERNAY (de Gislain de). Voyez : GISLAIN DE BONTIN ET DE CERNAY (de),

CERNON (de Pinteville de). Voyez : PINTEVILLE DE CERNON (de).

CERS (de Montalembert de). Voyez : MONTALEMBERT (de).

CERTAIN de BELLOZANNE. Armes : d'azur à un lion couronné d'argent.

La famille CERTAIN DE BELLOZANNE, aujourd'hui éteinte, était originaire de Normandie. On trouvera sa généalogie dans les *Anoblissements, titres et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

Pierre Certain, marié à Jeanne-Catherine Heuzé, était sous Louis XV contrôleur des actes à Mortain. Il laissa deux fils, Jean-Baptiste Certain, né à Mortain en 1724, et François-Paul Certain, né à Mortain en 1735, receveur des tailles dans cette ville, qui réalisèrent une grande fortune. Le second de ces deux frères fut pourvu le 29 octobre 1776 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi; il ne paraît pas avoir laissé de postérité. L'aîné, Jean-Baptiste, vint se fixer à Paris, se fit recevoir bourgeois de cette ville et y fonda une importante maison de banque. Il fut pourvu le 8 juillet 1766 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Il avait épousé vers 1760 Catherine Thévenard. Leur fils, Charles-Jean Certain, né à Paris en 1763, était à l'époque de la Révolution conseiller à la Cour des aides de Normandie; il acquit dans la suite la terre et le château de Bellozanne, dans la Seine-Inférieure, dont il joignit le nom à celui

de Certain, reçut le titre héréditaire de baron, sur institution en majorat de sa terre de Bellozanne, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 2 avril 1822, avec règlement d'armoiries, reçut le titre héréditaire de comte par nouvelles lettres du roi Charles X du 9 janvier 1826 et mourut à Paris en 1838. Ce premier comte de Bellozanne avait épousé M^{lle} Ameil. Leur fils, Charles Certain, comte de Bellozanne, né à Seeaux en 1795, lieutenant-colonel d'état-major, conseiller général de la Seine-Inférieure, officier de la Légion d'honneur, épousa M^{lle} Mortier, fille du maréchal duc de Trévise, décédée en 1883 au château de Bellozanne. Il mourut prématurément en 1840 laissant deux fils, qui moururent jeunes, et une fille, Marguerite-Eve, née en 1830, qui épousa en 1851 le général vicomte Pajol et qui mourut en 1888 au château de Bellozanne.

CERTAIN de GERMAÏ de CIRFONTAINE. Armes : *d'azur à une levrette d'argent; au chef cousu de gueules, denché de trois pièces d'or.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille CERTAIN DE GERMAÏ appartient à la noblesse de Lorraine.

Elle a eu pour auteur Nicolas Certain, Sgr de Noncourt-la-Fontaine, qui fut anobli par lettres patentes et autorisé en même temps à joindre à son nom de : DE GERMAÏ, puis qui fut pourvu le 4 mai 1704 (aliàs 1706) de l'office anoblissant de conseiller, notaire et secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Metz. Nicolas Certain de GermaÏ obtint des lettres d'honneur le 7 février 1726 et transmit alors son office à son fils, Charles-Auguste Certain de GermaÏ de la Neufville-aux-Bois, qui fut reçu le 6 septembre suivant et qui mourut en 1728.

Amour-Constant de GermaÏ de Cirfontaine, chevalier, maréchal des camps et armées du Roi, Sgr de Suzainecourt, descendant des précédents, se fit représenter en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Châlons-sur-Marne et prit part à celles tenues à Chaumont-en-Bassigny.

La famille Certain de GermaÏ a fourni des officiers distingués.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de marquis de GermaÏ de Cirfontaine.

Principale alliance : Boucher de la Rupelle.

CERTAIN (de) et CERTAIN de la COSTE, de la MESCHAUSSÉE et de CANROBERT. Armes : *d'azur à une main dextre appaumée d'or, posée en pal.* — Timbre : *un casque taré de profil, orné de ses lambrequins d'or et d'azur.* — Devise : *Certa manus, certa fides.*

La famille CERTAIN, à laquelle appartenait l'illustre maréchal Can-

robert, est originaire de Brives, en Limousin, où elle occupait dès le xvii^e siècle un rang distingué dans la bourgeoisie. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1896. On trouvera aussi sur elle beaucoup d'intéressants renseignements dans les manuscrits de Chérin. Elle paraît être la même que celle d'un Pierre Certain, greffier de la ville d'Huningue, en Alsace, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *de gueules à une foi de carnation, vêtue d'azur, tenant un cœur enflammé d'or et accompagnée en pointe d'une étoile de même.*

Le travail publié dans l'*Annuaire de la noblesse* fait remonter la filiation à un Pierre Certain, marié à Antoinette de Cognac, dont le fils, autre Pierre Certain, né le 22 décembre 1620, avocat au Parlement de Bordeaux, épousa le 9 juin 1665 sa cousine, Catherine Certain de la Chassagne, fille d'un conseiller du Roi et lieutenant en la sénéchaussée de Brives. Noble Pierre de Certain, fils des précédents, né le 22 novembre 1675, résidant au lieu de Noulhac, dans l'arrondissement actuel de Brives, épousa demoiselle Jeanne de Fieux par contrat passé à Brives le 6 février 1695. Il devint dans la suite seigneur de la Coste de la Meschaussée, en la paroisse de Noulhac, se remaria en 1720 à Catherine Dubois, nièce du cardinal Dubois, et fut anobli, sur la recommandation du grand maître de Malte, par lettres patentes d'octobre 1738, en raison de ses services, de ceux de son frère, Joseph, mort en 1726 capitaine au régiment de Labour, et de ses alliances avec les meilleures familles de la vicomté de Turenne. On trouvera le texte de ces lettres dans le *Nouveau d'Hozier*. Il fit son testament le 4 mai 1761 et cita dans cet acte son fils aîné, Pierre, alors décédé, qui continua la ligne directe, et ses deux autres fils, Louis, religieux, et Jean, prêtre.

Pierre Certain, Sgr de la Coste, né le 4 mai 1696, fils aîné de Pierre et de Jeanne de Fieux, épousa le 5 septembre 1729 Antoinette Damadan. Leur fils, Jean-Pierre de Certain, Sgr de la Coste, né en 1732, avocat, marié le 23 janvier 1764 à Marie de Lavergne, dame du Chastaing, en eut quatre fils qui obtinrent de Chérin le 31 août 1784 le certificat de noblesse prescrit pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Deux de ces fils, Pierre-Gaspard de Certain de la Meschaussée, né en 1767, page du duc de Penthièvre, plus tard capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis, marié en 1803 à Françoise de Miramont de la Peyrouse, et Jacques de Certain, né en 1777, marié en 1811 à Suzanne Pellagot, furent les auteurs de deux rameaux. Le second de ces rameaux compte encore des représentants qui ne sont connus que sous le nom de : DE CERTAIN. Le rameau aîné s'est éteint avec Pierre-Joseph de Certain de la Meschaussée, né en 1811, qui est

décédé en 1881, ne laissant que des filles. L'une de ces filles avait épousé en 1874 M. Léon Escure qui a été connu depuis lors sous le nom d'Escure de la Meschaussée.

La branche à laquelle appartenait le maréchal Canrobert descend, d'après le travail du vicomte Révérend, de Jean-Louis de Certain, Sgr de Lacoste, avocat, né en 1711, qui était fils cadet de Pierre Certain, l'anobli de 1738. Ce personnage n'est mentionné ni dans le testament de son père, ni dans la généalogie donnée par Chérin. Il épousa en 1746 Marie-Louise de Verdal et en laissa trois fils et une fille. Celle-ci épousa en 1776 Antoine Marbot, plus tard général de division, tué au siège de Gênes en 1800 ; elle fut la mère du général baron de Marbot qui a laissé des mémoires bien connus. Le fils aîné de Jean-Louis de Certain, François-Antoine, né en 1754, se qualifia sieur de Canrobert, du nom de carrières de marbre que sa famille possédait près de Laval-sur-Céré (Lot). Il fut officier à l'armée des Princes et obtint la croix de Saint-Louis. Il avait épousé au retour de l'émigration M^{lle} de Niocel. C'est de ce mariage que naquit à Saint-Céré (Lot), le 27 juin 1809, François-Marcelin Certain-Canrobert, général de division en 1853, sénateur du Second Empire et maréchal de France en 1855, sénateur du Lot, décédé en 1895, qui fut une des gloires militaires les plus pures du xix^e siècle. Le maréchal Canrobert avait épousé en 1863 Lilia-Flora Mac-Donald, d'une vieille famille noble d'Écosse à laquelle appartenait le maréchal de France Mac-Donald, duc de Tarente. Il en a laissé un fils.

M. Certain de Lacoste prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Tulle.

La famille de Certain a fourni de nombreux officiers dont onze chevaliers de Saint-Louis ; plusieurs de ces officiers ont péri sur différents champs de bataille.

Principales alliances : d'Amarzit-Sahuguet 1706, Dubois 1720, Bardoulat de la Salvanie 1804, Clédat 1809, de Malliard 1790, Dufaure de Saint-Martial 1833, de Calmels d'Artensac 1865, de Siochan de Kersabiec 1871, de Lavenne de Sichamp 1891, de Verdal 1746, de Marbot 1776, de Niocel 1807, Macdonald 1863, Fabre-Roustan de Navacelle 1890, etc.

CERTAINES (de). Armes : *d'azur à un cerf passant d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Tenants : *Deux anges.* — Devise : *Fiance en Dieu, fiance certaine.*

La maison DE CERTAINES appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque du Nivernais. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres.

On trouvera spécialement dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'elle fit en 1788 pour obtenir les honneurs de la Cour.

Le rapport envoyé le 4 juillet 1788 au maréchal de Duras par Chérin, chargé d'examiner ces preuves, commence en ces termes : « La « maison de Certaines est connue depuis 1323 et sa filiation est éta- « blie depuis 1392. Guiolet de Certaines est le premier sujet connu de « ce nom. Il ne vivait plus dès l'année 1323. Il paraît qu'il avait joui « des honneurs de la chevalerie par la qualité de damoiseau que « prend Bertrand de Certaines, son fils, qui suit. Bertrand de Cer- « taines, damoiseau, rendit au comte de Nevers deux aveux de son « fief de Certaines, l'un le 6 avril 1323 et l'autre le 9 juillet 1325. On « ignore son degré de parenté avec les deux sujets qui suivent, « savoir : 1° avec Guiot de Certaines, écuyer, lequel fournit deux « aveux à la comtesse de Flandre, dame de Nevers, de ce qu'il tenait « d'elle en foi et hommage tant à Certaines qu'au fougage de ce lieu « le 29 avril 1353 et le 21 février 1371 (1372 nouveau style) ; il avait « épousé Oudette, fille de Guiot le Rosselet, du lieu de Cervon ; 2° « avec Regnaud de Certaines, damoiseau, vivant en 1365. Quoique rien « ne relie ces deux derniers sujets, ni avec celui qui précède, ni avec « celui dont on va parler, on ne peut toutefois raisonnablement douter « de leur parenté en les voyant les uns et les autres possesseurs des « mêmes biens et habitants du même lieu. Pierre de Certaines, che- « valier, Sgr de Certaines, c'est à lui que commence la filiation pour « ne plus être interrompue), rendit aveu comme les deux précédents « au comte de Nevers de ce qu'il tenait de lui en fief au lieu et fougage « de Certaines le 8 août 1392, consentit un bail à bourdelage perpé- « tuel le 7 octobre 1425, fonda quatre anniversaires à perpétuité dans « l'église collégiale de Cervon et ne vivait plus en 1446. Le nom de « sa femme est ignoré. Il fut père de deux enfants, savoir : 1° Guil- « laume, écuyer, Sgr en partie de Certaines, lequel... fit un testament « le 19 juillet 1472 par lequel il paraît qu'il avait formé une alliance « de laquelle il n'était venu aucun enfant et qu'il ne laissa pour « postérité qu'un bâtard nommé Antoine ; 2° Nicolas de Certaines, « dont on va parler. Nicolas de Certaines, écuyer, Sgr de Certaines, « et d'Annoville,..... fut institué héritier universel par le testament « de son frère Guillaume du 19 juillet 1472... et était mort lors d'un « aveu du fief de Certaines et autres biens situés dans la paroisse de « Cervon fourni par sa veuve en l'année 1503 tant pour elle qu'au nom « de leurs enfants mineurs qui sont Léonard, Thibaud, Guillaume, « qui suit, et François... » Chérin écrivait d'autre part le 7 avril 1788 à M. de Certaines la lettre suivante, conservée dans le *Nouveau d'Hozier* : « J'ai examiné, monsieur le marquis, vos titres. Votre filia-

« tion est remontée au delà des époques prescrites par le règlement
« de la Cour. Je me ferai un plaisir de rendre compte de vos preuves
« quand les ordres du Roi me seront connus. Je suis avec des senti-
« ments respectueux, monsieur le marquis, etc... » La présentation
de la marquise de Certaines eut lieu le 15 août de cette même année.

La maison de Certaines a eu pour berceau la terre de son nom, située en Nivernais. Borel d'Hauterive, qui lui a consacré une courte notice dans son *Annuaire de la noblesse* de 1888, mentionne au nombre de ses premiers auteurs connus un Guillaume-Bertrand de Certaines, écuyer, Sgr de Certaines, qui en 1296 rendit foi et hommage pour sa terre de Certaines et en donna le dénombrement le lundi de la Quasimodo à la comtesse de Flandre et de Nevers, et un Guillaume de Certaines qui était en 1417 chambellan du duc d'Orléans.

Pierre de Certaines, connu sous le titre de marquis de Fricambault, chef d'escadre sous les ordres de Duquesne, prit une part brillante au célèbre combat naval de Syracuse. Son fils, Edme-Elie de Certaines, capitaine de vaisseau, fit partie de la première promotion de chevaliers de Saint-Louis, en 1693; il commandait le vaisseau l'*Ori- flamme* au combat de Vigo, en 1702, et se fit sauter avec son bâtiment plutôt que de se rendre aux Espagnols et aux Anglais.

La famille de Certaines fut maintenue dans sa noblesse d'extraction le 11 juillet 1634 par sentence de l'élection de Château-Chinon, puis le 21 mars 1635 par ordonnance de MM. de Caumartin et Brisacier, commissaires de Sa Majesté, et enfin le 17 juin 1701 par jugement de Phélippeaux, intendant de Paris. Elle fut admise en 1769 en la chambre de la noblesse des États de Bourgogne.

Edme de Certaines de Villemolin fut admis dans l'ordre de Malte en 1632; il devint dans la suite commandeur de la Romagne au grand prieuré de Champagne. Charles de Certaines fut admis dans le même ordre en 1652; il devint commandeur de Nancy et de Toul.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Pierre-Constant de Certaines de Villemolin, né en 1758, fit en 1773 pour être admis parmi les pages de la dauphine Marie-Antoinette. Ce fut ce Pierre-Constant, marquis de Certaines, qui fit en 1788 les preuves de noblesse dont il a été parlé plus haut pour obtenir l'admission aux honneurs de la Cour de sa jeune femme, née Walsh. Son descendant, Edme, marquis de Certaines, né en 1860, fut nommé en 1904 conseiller général de la Nièvre. Il mourut peu de temps après laissant plusieurs enfants.

Jean-Pierre, comte de Certaines, chevalier, Sgr de Villemolin, le Chemin en partie, Chassigne. Magny, Bailly, etc., prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nevers.

La maison de Certaines a conservé la terre patrimoniale de Certaines jusqu'en 1794, époque à laquelle cette terre fut vendue nationalement comme bien d'émigré. Mais elle possède encore le beau domaine de Villemolin, dans le département de la Nièvre.

Principales alliances : de Chalon, de Lenfernat 1714, de Cotignon 1751, d'Anstrude, de Rougé 1845, de Lancrau de Bréon 1878, 1879, Viel de Lunas d'Espeuilles, Walsh 1788, de Jaucourt 1680, le Bascle d'Argenteuil 1686, de Bretagne 1755, etc.

CERTAN (Demay de). Voyez : DEMAY DE CERTAN.

CERTEAU (de la Barge de). Voyez : BARGE DE CERTEAU (DE LA).

CERVAL (de Lavergne de). Voyez : LAVERGNE DE CERVAL (DE).

CERVONI. Armes : *Coupé : au 1 parti d'argent à trois cerfs de sable, 2 et 1, et de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires ; au 2 de sable à un cheval galopant d'or, bridé et sellé de gueules, accompagné en pointe d'une grenade d'or, enflammée de gueules.* — Les armes concédées en 1810 à Louis-César Cervoni sont *chargées sur le tout d'un lambel à trois pendants d'argent.*

La famille CERVONI est originaire des environs de Bastia, en Corse.

Son auteur, Jean-Baptiste Cervoni, né en 1765 à Soccia, était fils de Thomas Cervoni et de Marie-Catherine Cervoni. Il s'engagea en 1786 comme simple soldat au régiment de Corse, fut nommé commandant à Mantoue, puis général de division le 27 pluviôse an VI et fut tué en 1809 à la bataille d'Eckmühl. Le général Cervoni était officier de la Légion d'honneur. De son mariage avec Marie-Elisabeth Sicurani, il laissa une fille, qui épousa le général Maupoint de Vandeuil et qui mourut en 1889, et deux fils, Thomas Cervoni, né à Corte en 1797, et Louis-César Cervoni, né à Bastia en 1800. Ces deux frères furent simultanément créés barons de l'Empire par lettres patentes du 17 mai 1810. Le second d'entre eux, décédé en 1833, avait épousé M^{lle} de Casabianca, décédée en 1866, dont il a laissé plusieurs enfants.

CÉS-CAUPENNE (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à deux chiens courant l'un sur l'autre d'argent ; au 2 d'argent à la fasce onnée de gueules ; au 3 d'azur à un chevron d'or.* — Couronne : de baron. — Supports : *deux lions d'or, armés et lampassés de gueules.*

La famille de Cés-Caupenne appartient à la noblesse des Landes. On en trouvera une généalogie dans le premier volume du *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* d'O'Gilvy.

Plusieurs de ses représentants exercèrent le notariat au xvi^e siècle.

On trouve qu'Arnaud de Cés, syndic de Saint-Sever, fut nommé député suppléant du tiers état de cette ville aux États généraux de 1614. Dès le milieu de xvii^e siècle, Bernard de Cés, avocat au Parlement, était seigneur de la paroisse d'Horssariou. Son fils, Bernard de Cés, Sgr d'Horssariou, avocat en la Cour du Parlement de Paris, acquit dans les Landes un certain nombre de domaines importants et particulièrement, en 1709, la seigneurie de Caupenne dont sa descendance a conservé le nom. Cette seigneurie avait été le berceau d'une puissante famille chevaleresque à laquelle elle donna son nom et qui compte encore des représentants. Bernard de Cés fut pourvu par lettres du 27 septembre 1674 de l'office de conseiller du Roi, procureur au siège de Saint-Sever, puis, par lettres patentes du 6 mai 1685, enregistrées les 10 mai et 4 juin suivants, de la charge de vice-sénéchal des Lannes; il fut enfin nommé en 1704 prévôt général des armées de Leurs Majestés très chrétienne et catholique. Il avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Bien qu'il n'eût aucun principe d'anoblissement, il fut maintenu dans sa noblesse le 7 décembre 1712 par jugement de M. de Lamoignon, intendant de Bordeaux. Ce jugement, qui était trop manifestement de pure faveur, fut vraisemblablement attaqué, car en mars 1713 Bernard de Cés acquit, pour la somme de 6 000 livres, l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux. Il conserva cet office jusqu'à sa mort. Il avait épousé d'abord en 1676 une demoiselle de Brunet, puis en 1697 Jeanne de la Baume. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Raymond, né du premier lit, et Bernard, né du second lit, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Raymond de Cés, Sgr d'Ossages et d'Agest, auteur du premier rameau, succéda à son père en 1708 dans son office de prévôt général des troupes des rois de France et d'Espagne; il lui succéda encore en 1710 dans ses fonctions de sénéchal des Lannes, puis dans son office de secrétaire du Roi. Son fils, Thomas-Casimir de Cés, qualifié baron d'Ossages, fut capitoul de Toulouse en 1753. Il épousa M^{lle} de Casaubon et en laissa une fille unique qui épousa en 1767 Bernard de Lataulade, baron de Laas.

L'auteur du second rameau, Bernard de Cés, capitoul de Toulouse en 1743, eut en partage les seigneuries de Caupenne, de la Hosse, de Baigts, etc.; il fut connu le premier sous le titre de baron de Caupenne qui a été conservé par ses descendants. Il mourut en 1765 laissant plusieurs fils de son mariage contracté à Toulouse en 1743 avec Isabeau d'Amieu. L'un de ces fils, Raymond-Joseph de Cés, baron de Caupenne, écuyer, ancien mousquetaire de la première com-

pagnie de la garde du Roi, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dax. Il a été l'arrière-grand-père de Raymond-Alfred, baron de Cés-Caupenne, né en 1832, propriétaire du château de Caupenne, sénateur républicain des Landes en 1888, décédé en janvier 1892, qui paraît avoir été le dernier représentant mâle de sa famille.

Principales alliances : de Casaubon, de Lataulade de Laas 1767, d'Amieu de Monbrun 1743, d'Arbo, de Trubressé, de la Borde-Lassalle 1839, de Labat, Delau, de Nogué, Raingo, etc.

CÉSARI et de CÉSARI-ROCCA (Colonna de). Voyez : COLONNA DE LECA-CHRISTINACCE, DE LECA D'ANFRIANI, DE LECA D'ARBORI, DE CÉSARI, DE CÉSARI-ROCCA, D'ISTRIA, DE BOZZI ET D'ORNANO.

CESBRON-LAVAU. Armes enregistrées à l'Armorial général par André Cesbron, curé de la Plaine, représentant de la branche de Lavau, aujourd'hui seule existante : *d'or à une croix pattée de sable, cantonnée de quatre trèfles de sinople.* — Armes enregistrées au même Armorial par Claude Cesbron, sieur de la Voisinière, bourgeois d'Angers, représentant de la branche aînée, aujourd'hui éteinte : *d'argent à deux loups de gueules passant l'un sur l'autre.* — L'écu timbré d'un casque de chevalier.

Originaire de la petite ville de Jallais, dans le Bocage, sur les confins de l'Anjou et du Poitou, la famille CESBRON occupe depuis plusieurs générations un rang particulièrement distingué dans la haute bourgeoisie de sa région. Le vicomte Révérend lui a consacré un intéressant article dans son *Annuaire de la noblesse* de 1900.

Michel-Jehan Cesbron était procureur du Roi à Jallais dès les premières années du xvi^e siècle. Sébastien Cesbron, né en 1521, était en 1564 garde des sceaux de la comté de Montrevault au bailliage et châtellenie de Jallais ; il eut l'honneur de recevoir dans cette ville le roi Charles IX, le 8 octobre 1565.

Michel Cesbron, auquel le travail du vicomte Révérend fait remonter la filiation, était en 1609 procureur du Roi à Jallais. Deux de ses fils, Jacques et Jean, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, dite des sieurs d'Argonne, de la Voisinière et de la Guérinière, est aujourd'hui éteinte. Un de ses représentants, Jean-Baptiste-Guillaume Cesbron d'Argonne, ancien officier au régiment de Poitou, chevalier de Saint-Louis, se signala à l'époque de la Révolution dans l'insurrection vendéenne et fut nommé gouverneur de Cholet après la prise de cette ville par les royalistes.

L'auteur de la seconde branche, Jehan Cesbron, décédé à Jallais

en 1670, fut procureur du Roi dans cette ville et épousa en 1672 Françoise Bidé de Pommeuse. Ses descendants furent tous procureurs du Roi à Jallais jusqu'à l'époque de la Révolution. Le dernier qui ait exercé ces fonctions, Michel-François Cesbron, sieur des Essarts et des Hermes, né à Jallais en 1725, décédé à Chemillé en 1813, fut de 1800 à 1811 conseiller général de Maine-et-Loire. Un de ses fils, Pierre Cesbron des Crances, périt sur l'échafaud révolutionnaire avec sa femme, Rose Hérauld de Mallièvre. Un autre, Charles-Jean Cesbron, sieur du fief de Lavau, dans la paroisse de Trémentines, né à Chemillé en 1763, maire de Cholet, député de Maine-et-Loire en 1825, décédé en 1839, fut père de Charles Cesbron-Lavau, né à Cholet, député et conseiller général de Maine-et-Loire, décédé en 1857, et de Jules-Michel Cesbron-Lavau, né à Cholet en 1800, décédé en 1853, qui ont été les auteurs de deux rameaux actuellement existants.

C'est à une famille différente de celle dont il vient d'être parlé que paraît appartenir un M. Cesbron de l'Isle qui a épousé à Paris en juin 1891 M^{lle} le Juge de Segrais.

Principales alliances : Moricet, de Launay, d'Aviau de Piolant 1877, de Lastic-Saint-Jal 1889, 1895, Gouin 1861, Dard 1890, du Buisson de Courson 1899, de Tarragon 1895, de Geoffre 1909, etc.

CESSAC (Lacué de). Voyez : LACUÉE DE CESSAC.

CESSAC (Rebière de). Voyez : REBIÈRE DE CESSAC.

CESSIAT (de Glans de) Voyez : GLANS DE CESSIAT (DE).

CESSOLE (Spitalieri de). Voyez : SPITALIERI DE CESSOLE.

CESTI (Werther de) Voyez : WERTHER DE CESTI.

CEVILLY (Denecey de). Voyez : DENECEY DE CEVILLY.

CEVINS (Roget de). Voyez : ROGET DE CEVINS,

CÉZAC de BELCAYRE (de). Armes : *d'azur à un pin arraché et fruité d'or, accosté à dextre d'une pique de même, chargée au milieu de la hampe d'un hausse-col d'argent, et à sénestre d'une tête de chien de même, arrachée et colletée de gueules.*

La famille DE CÉZAC appartient à la noblesse du Périgord. Elle est originaire du Quercy.

Zacharie de Cézac, Sgr de la Moulière, auquel remonte la filiation suivie, fut en 1583 gentilhomme servant de la maison du Roi, puis gendarme de la compagnie du roi de Navarre et enfin en 1600 gendarme de la compagnie du duc de Vendôme. Il avait épousé Mar-

guerite de Buade. Leur fils, Antoine de Cézac, Sgr de la Moulière, gentilhomme de la vénerie du Roi, marié en 1612 à Jeanne d'Augeard, fut anobli par lettres patentes du 17 janvier 1621. Il fut lui-même père d'André de Cézac, capitaine au régiment de Tonneins en 1642, marié à Marguerite de Parot de Péchalbès, qui fut anobli à nouveau par lettres patentes de juin 1651 et qui fut maintenu dans sa noblesse le 29 janvier 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, malgré un édit d'août 1664 qui révoquait tous les anoblissements concédés depuis 1611. Pierre-César de Cézac, Sgr de la Moulière, au lieu de Gageac, fils aîné du précédent, marié en 1702 à Anne Bérard, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 11 mars 1698 par jugement de M. de Bezons, un des successeurs de Pellot ; il fut père de René de Cézac, Sgr de la Moulière, qui épousa en 1736 Marguerite de Vassal et dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. La branche actuellement existante de la famille de Cézac paraît descendre d'Antoine de Cézac, troisième fils d'André et de Marguerite de Parot de Péchalbès. Antoine-Pierre de Cézac, probablement fils de celui-ci, épousa vers 1740 Marguerite de Calvimont, héritière de la seigneurie de Belcayre. Il fut père de Jean de Cézac, chevalier, Sgr de Belcayre, Cosgr de Campagnac, en la sénéchaussée de Sarlat, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord. Le fils de ce dernier, François de Cézac, né en 1773, aïeul des représentants actuels, servit à l'armée des Princes. Ses mémoires ont été publiés en 1909 par le baron de Maricourt sous le titre suivant : *Dix ans d'émigration (1791-1801), Souvenirs de François de Cézac, hussard de Bercheny, volontaire à l'armée des Princes* ; il épousa en 1805 sa cousine, M^{me} de Boucher de la Tour, et en eut six fils qui servirent avec distinction dans l'armée française.

La famille de Cézac n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers de mérite, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Boucher de la Tour du Roc, de Calvimont, de Vassal, Betgé de Lagarde 1876, d'Abzac 1770, Coulon de Lagranval 1805, de la Pomélie 1851, etc.

CHAALES des ÉTANGS.

Famille de haute bourgeoisie sur laquelle les renseignements font défaut.

Principale alliance : Dupouy de Bonnegarde 1889.

CHABACQUE (de), ou DECHABACQUE.

Famille de haute bourgeoisie sur laquelle les renseignements font défaut.

Principales alliances : de Plas, d'Arodes de Tailly 1900, etc.

CHABAILLE d'AUVIGNY. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles d'argent.* — Couronne de Comte. — Supports : *deux licornes.*

La famille CHABAILLE d'AUVIGNY est anciennement connue dans le département de l'Aisne.

On ignore si elle est la même que celle d'un François Chabaille, prêtre, curé d'Agnetz, qui eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Clermont-en-Beauvaisis) : *d'or à une croix de gueules.*

On trouve que Charles-Jean-Chrysostome Chabaille d'Auvigny fut baptisé le 27 janvier 1756 à Beurey, près de Bar-le-Duc ; son acte de baptême le dit fils de Jean-Joseph Chabaille d'Auvigny de Morainval, écuyer, et de dame Marie-Anne-Françoise Quenelle, seigneur et dame de la Boulte, Essise, Montfaucon et des fiefs de la Cailhande, la Barre et autres lieux, au bailliage de Château-Thierry, demeurant actuellement en cette paroisse.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille Chabaille d'Auvigny, bien que ses membres figurent avec les qualifications nobiliaires dans un certain nombre d'actes du XVIII^e siècle, et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Moucheton de Gerbrois, de Cacqueray 1888, de Fontaine de Resbecq 1897, etc.

CHABALEYRET (Bourguignat de). Voyez : BOURGUIGNAT DE CHABALEYRET.

CHABAN (Mouchard de). Voyez : MOUCHARDE DE CHABAN.

CHABANAIS (de Colbert-). Voyez : COLBERT (DE).

CHABANASSY de MARNAS. Armes : *d'azur à un sautoir d'or et à un arbre terrassé de sinople brochant sur le tout.*

La famille CHABANASSY DE MARNAS, aujourd'hui éteinte, était originaire du Dauphiné où elle occupait un rang distingué dès le XVIII^e siècle. Cependant, et bien que ses membres aient souvent porté avant la Révolution les qualifications nobiliaires, on ne voit pas qu'elle se soit fait maintenir noble lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa province, ni même qu'elle ait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Un de ses représentants, noble Charles de Chabanassis de Marnas, ancien garde du corps, demeurant à Grenoble, épousa Jeanne-Barbe de Monteynard de Chastelard, née vers 1705, veuve de M. de Vaujany et d'Etienne du Cerf de Croze.

La famille de Chabanassy de Marnas s'est éteinte dans les mâles en la personne de Louis-François-Gabriel Chabanassy de Marnas, né à Lyon en mars 1809, procureur général à la Cour de Cassation, conseiller d'État, sénateur du second empire en 1867, grand officier de la Légion d'honneur, décédé à Villefranche-sur-Mer le 8 juin 1871. M. de Marnas avait épousé en 1839 M^{lle} Anne-Marie de Douglas, née en 1816, qui lui survécut. Il en eut un fils, Paul, qui fut tué à l'ennemi pendant la guerre de 1870, et une fille qui épousa le vicomte Raymond de Lescure et qui mourut sans postérité en 1880.

Principales alliances : de Monteynard, de Douglas, de Lescure, etc.

CHABANEIX du CHAMBON. Armes : *d'or à un chêne de sinople posé sur une terrasse de même.*

La famille CHABANEIX, originaire de la paroisse de Celles, en Périgord, est anciennement et honorablement connue dans sa région. Toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse ; mais ses membres portaient au XVIII^e siècle la qualification de noble bourgeois de Périgueux. La souche s'est partagée en plusieurs branches. Les branches de Plumentie et de Bouy sont aujourd'hui éteintes. La seule branche subsistante descend de maître Blaise Chabaneix qui vers le milieu du XVIII^e siècle était notaire royal à Celles. Cette branche joint à son nom celui du domaine du Chambon qu'elle possédait avant la Révolution dans la paroisse de Marsac. Annet Chabaneix du Chambon, marié à Jeanne Leconte de la Borne, était dans la première moitié du XVIII^e siècle conseiller au présidial de Périgueux ; sa fille épousa en 1736 Joseph Bardi, sieur de Fourtou, mort à Celles en 1769, qui fut le bis-aïeul de M. de Fourtou, ministre en 1877. Maître Guillaume Chabaneix, sieur du Chambon, était en 1765 lieutenant particulier, assesseur civil et criminel au sénéchal et présidial de Périgueux. Sa sœur avait épousé François de Salleton, écuyer, Sgr des Bordes.

Principales alliances : Bardi de Fourtou, de Monteil, de Salleton, etc.

CHABANNES (de Meynard de). Voyez : MEYNARD (DE).

CHABANNES (de Fayet de). Voyez : FAYET (DE).

CHABANNES de la PALICE, de CURTON et du VERGER (de). Armes : *de gueules à un lion d'hermines, lampassé, armé et couronné d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lévriers.* — Devise : *Je ne le cède à nul autre.* — Autre devise : *Non palma sine pulvere.* — L'écu environné du *manteau de pair de France.*

La maison DE CHABANNES est une des plus illustres de la noblesse de France. Ses représentants en ont fait paraître récemment une volumineuse généalogie. On trouvera son histoire dans les ouvrages du Père Anselme, de la Chesnaye des Bois, de Moréri, de Nadaud, etc. ; les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres contiennent sur elle de très importants dossiers.

L'origine de la maison de Chabannes est mal connue. On lui attribue d'ordinaire pour auteur un Eschivat de Chabannes qui épousa vers 1170 Matabrune de Ventadour, fille d'Ebles IV, vicomte de Ventadour, et de Marguerite de Turenne et héritière du château de Charlus-le-Pailhoux, situé dans la paroisse de Saint-Exupéry, non loin d'Ussel, en Bas-Limousin. Les généalogistes ont cherché à rattacher cet Eschivat de Chabannes à la puissante maison des sires de Chabanais, en Angoumois. D'après leur système, l'héritière de cette maison, Amélie de Chabanais, ou de Chabanez, aurait épousé vers 1130 un Guillaume de Mathas que l'on suppose, mais sans preuves certaines, avoir appartenu à une branche cadette de la maison des comtes d'Angoulême de la première race ; elle aurait eu de cette alliance plusieurs fils qui auraient été substitués au nom et aux armes de la famille de leur mère ; l'aîné de ces fils aurait continué la ligne des sires de Chabanais, éteinte au siècle suivant dans la maison de Rochechouart, tandis qu'un des cadets aurait été Eschivat de Chabanez, ou de Chabannes, dont il vient d'être parlé. Celui-ci fut vraisemblablement père d'un Ebles de Chabannes, Cosgr de Charlus-le-Pailhoux, qui, avec sept autres chevaliers de la vicomté de Ventadour, se rendit garant d'un acte de vente consenti par Raymond, vicomte de Ventadour, le jour de la fête des apôtres Pierre et Paul de l'année 1226. Un Ebles de Chabannes, chevalier, Cosgr de Charlus-le-Pailhoux, Sgr de la Force, fils présumé du précédent, est mentionné dans plusieurs actes passés entre les années 1225 et 1255.

Un Gui de Chabannes, vivant à la même époque, mais qu'on ne peut rattacher à la souche, donna quittance d'une somme qu'il avait empruntée, sous la garantie du comte de Poitiers, pour accompagner saint Louis à la croisade de 1248. On a inscrit le nom de ce gentilhomme aux Salles des croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille qui donne lieu à cette notice.

Moréri ne donne la filiation comme régulièrement établie qu'à

partir d'un Hugues de Chabannes, chevalier, Cosgr de Charlus, qui épousa par contrat d'août 1352 Gaillarde de Madic. Vers le milieu du siècle suivant les descendants de cette dame recueillirent par héritage la terre et le château fort de Madic, situés dans l'arrondissement actuel de Mauriac, en Haute-Auvergne. Hugues de Chabannes mourut en 1401, laissant trois fils dont l'aîné, Robert, continua la descendance et dont les deux plus jeunes furent prieurs de Bord et de Saint-Angel. C'est seulement à Robert de Chabannes, chevalier, Sgr de Charlus-le-Pailhoux, fils aîné d'Hugues, que le Père Anselme fait remonter la filiation suivie. Ce gentilhomme accompagna le duc d'Orléans dans son expédition de Guienne qui se termina par la levée du siège de Blaye en 1406, s'empara du château de Lourdes, qui passait alors pour imprenable, et périt glorieusement à Azincourt en 1415; il avait fait son testament le 15 août 1410 et avait demandé dans cet acte à être inhumé à Saint-Exupéry dans le tombeau de ses ancêtres. De son mariage avec Alix de Bort de Pierrefille il laissait trois fils dont l'aîné, Étienne, fut tué en 1423 à la bataille de Crevant-sur-Yonne, dont le second, Jacques, continua la descendance et dont le plus jeune, Antoine, fut l'auteur de la branche des comtes de Dammartin.

L'auteur de cette branche, Antoine de Chabannes, né en 1411, fut un des plus puissants seigneurs de son temps; le roi Charles VII lui fit donation de la seigneurie importante de Saint-Fargeau, en Orléanais; il possédait aussi le comté de Dammartin du chef de sa femme, Marguerite de Nanteuil, qu'il avait épousée par contrat du 20 septembre 1439. Il fut successivement chevalier de l'Ordre du Roi, grand panetier de France en 1450 et grand maître d'hôtel du Roi en 1465, accompagna Jeanne d'Arc dans la plupart de ses expéditions, remporta sur les Anglais plusieurs victoires importantes, notamment celle de Libourne, et contribua beaucoup à les chasser de la Guienne; disgracié un instant à l'avènement de Louis XI et même enfermé à la Bastille, le comte de Dammartin fut un des principaux instigateurs de la *Ligue du bien public*; il mourut en 1488 et fut inhumé dans l'église de Dammartin. Son fils, Jean de Chabannes, comte de Dammartin, épousa d'abord Marguerite d'Anjou, fille naturelle de Nicolas d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, puis Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, fille aînée de Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France; il ne laissa de ces deux unions que des filles.

Jacques de Chabannes, Sgr de Charlus, second fils de Robert et frère aîné du comte de Dammartin, fut également un puissant seigneur, se signala par ses exploits contre les Anglais, fut nommé en

1450 grand maître de France, reçut du roi Charles VII, le 4 juin 1451, donation de la seigneurie considérable de Curton, en Bordelais, et mourut à Bordeaux le 20 octobre 1457 des suites d'une blessure reçue au combat de Chatillon. Ce fut lui qui acquit du duc de Bourbon le 18 mars 1430, pour 6.000 écus d'or, la terre et le château de la Palice, en Bourbonnais. De son mariage en 1432 avec Anne de Lavieu il laissa deux fils, Geoffroy et Gilbert.

L'aîné de ces deux frères, Geoffroy de Chabannes, Sgr de Charlus et de la Palice, fut père de Jacques de Chabannes, Sgr de la Palice, maréchal de France en 1515, si connu dans l'histoire de France sous le nom de maréchal de la Palice, qui fut un des plus grands capitaines de son temps et qui périt à la bataille de Pavie le 24 février 1525. La descendance du maréchal de la Palice s'éteignit avec son fils, Charles, décédé en 1552, qui survécut à son fils et qui ne laissa que des filles; l'aînée de ces filles, mariée successivement à Jean de Tournon et à Philibert de la Guiche, grand maître de l'artillerie de France, leur porta la terre de la Palice que la maison de Chabannes ne racheta qu'en 1731. Une sœur du maréchal de la Palice, Anne de Chabannes, s'était alliée à la Maison de France par son mariage en 1481 avec Charles de Bourbon, prince de Carency.

Gilbert de Chabannes, second fils de Jacques et d'Anne de Lavieu et aïeul de tous les représentants actuels de la maison de Chabannes, eut en partage les seigneuries de Charlus, en Limousin, et de Curton, en Bordelais; il acquit, en outre, l'importante seigneurie de Rochefort, en Auvergne, et recueillit, en vertu d'une substitution, la seigneurie de Madic, dans la même province, dont il fit reconstruire le château et où il obtint la permission de battre monnaie de doubles et de liards; il joua un rôle fort important dans l'histoire de son temps, fut conseiller et chambellan du Roi, chevalier de son Ordre, sénéchal de la Guienne et du Limousin, ambassadeur près du duc de Bourgogne en 1474 et mourut en 1493. Il avait épousé d'abord en 1469 Françoise de la Tour, dont les sœurs s'étaient mariées dans les maisons de Médicis et de Stuart; étant devenu veuf, il se remaria le 30 août 1484 à Catherine de Bourbon, fille du comte de Vendôme, dont il n'eut que trois filles religieuses. Il avait eu de sa première union un fils unique, Jean de Chabannes, qui recueillit ses vastes possessions, qui épousa en 1497 Françoise de Blanchefort et qui continua la descendance. Joachim de Chabannes, fils de celui-ci, jouit d'un grand crédit auprès de la reine Catherine de Médicis dont il était proche parent par sa grand'mère, Françoise de la Tour. Il fut chevalier d'honneur de cette princesse, sénéchal de Toulouse et d'Albigois et obtint par lettres patentes d'octobre 1556 l'érection en

comté de sa seigneurie de Rochefort. Il épousa successivement en 1522 Perronnelle de Lévis, en 1526 Louise de Pompadour, en 1533 Claude de la Rochefoucauld et enfin en 1547 Charlotte de Vienne, qui fut gouvernante des Enfants de France. Deux de ses fils, François, né du troisième lit, et autre François, né du quatrième lit, ont été les auteurs des deux grandes branches actuellement existantes de la maison de Chabannes. Un troisième fils, Gabriel de Chabannes, également né du quatrième lit, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, premier échanson de la Reine, marié à Gabrielle d'Apehon, fut l'auteur de la branche des seigneurs de Pionsat qui s'éteignit dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ; un représentant de cette branche, François-Antoine de Chabannes, né en 1686, lieutenant-général des armées du Roi, racheta en 1731 la terre de la Palice de la famille Brunet d'Evry qui en avait obtenu l'érection en marquisat par lettres de février 1724 ; il légua cette terre à son neveu, Jean-Baptiste de Chabannes, comte de Pionsat, né en 1714, maréchal de camp, décédé sans postérité ; celui-ci la céda en 1782 à Jean-Frédéric de Chabannes, aïeul des représentants actuels de la branche aînée.

L'auteur de la branche aînée, François de Chabannes, comte de Rochefort, chevalier du Saint-Esprit en 1583, conseiller d'État, marié en 1561 à Renée du Prat, obtint par lettres patentes de décembre 1563 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Curton ; il soutint avec zèle la cause du roi Henri IV contre les Ligueurs, remporta sur eux la victoire d'Issoire le 14 mars 1590 et fut à la suite de ce succès nommé lieutenant général en Auvergne. Il fut le trisaïeul de Jacques de Chabannes, marquis de Curton, lieutenant général des armées du Roi en 1738, qui mourut sans postérité en 1742. Jean de Chabannes, marquis de Curton, comte de Rochefort, neveu de cet officier général, épousa en 1759 Marie-Élisabeth de Talleyrand-Périgord. Il en eut deux fils dont l'aîné mourut à Saint-Domingue en 1789, sans laisser de postérité, et dont le second, Jean-Frédéric, marquis de Curton, comte de Rochefort, né en 1762, marié en 1787 à Anne van Lennep, fut connu sous le titre de marquis de Chabannes-la Palice après que son cousin lui eut cédé en 1782 la terre de la Palice. Jean-Frédéric fut élu en 1789 député suppléant de la noblesse du Bourbonnais aux États généraux, mais n'eut pas l'occasion de siéger ; il émigra et ne reutra en France qu'en 1814. Il laissa lui-même trois fils : 1^o Hugues-Frédéric, marquis de Chabannes-la Palice, né en 1791, maréchal de camp, marié en 1827 à miss Dawes, dont le fils, Jacques-Frédéric, marquis de Chabannes-la Palice, né en 1845, aujourd'hui propriétaire du château de la Palice, n'a pas d'enfants ;

2^o Alfred-Édouard, comte de Chabannes-la Palice, né en 1799, maréchal de camp, aide de camp du roi Louis-Philippe, marié à miss Antonella Ellis, de la famille des lords Seaford, dame d'honneur de Madame Adélaïde, dont la descendance subsiste ; 3^o Antoine-Octave, vicomte de Chabannes-Curton, né en 1803, vice-amiral, marié en 1839 à miss Grâce Maitland, de la famille des comtes de Lauderdale, décédé en 1889, dont la descendance subsiste également.

François de Chabannes, auteur de la branche cadette actuelle, reçut de son père le 26 septembre 1554 donation du comté de Saignes et de la seigneurie de Boislamy à charge de porter le nom et les armes de la maison de Blanchefort ; mais on ne voit pas que cette charge ait été observée, au moins par ses descendants. Il épousa le 18 septembre 1570 Valentine d'Armes qui lui apporta la seigneurie du Verger, en Nivernais. Il en eut, entre autres enfants, trois fils : 1^o François de Chabannes, comte de Saignes, chevalier de l'Ordre du Roi, dont la descendance s'éteignit au xviii^e siècle avec Sylvain-Léonard de Chabannes, né vers 1720, chanoine de Saint-Pierre de Vienne, aumonier du Roi, et avec son cousin germain, Gilbert-Honoré de Chabannes, né en 1682, page de la Grande Écurie, maréchal de camp, tué en 1743 à la bataille de Dettingen ; 2^o Jacques de Chabannes, Sgr du Verger, marié en 1610 à Gabrielle Babutte, qui continua la descendance ; 3^o Joachim de Chabannes, Sgr de Trucy, chevalier de l'Ordre du Roi, dont la descendance s'éteignit après quelques générations. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un représentant de cette branche, Claude-François de Chabannes du Verger, né en 1721, fit en 1737 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Claude-François épousa dans la suite, le 26 janvier 1764, Marie-Henriette de Fourvières de Quincy, héritière du château de Quincy, en Nivernais, où il mourut en 1786. Il laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Jean-Baptiste de Chabannes du Verger, né à Clamecy en 1770, écuyer cavalcadour du Roi, marié en 1787 à M^{lle} de Boisgelin, qui fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 17 août 1815, qui reçut le titre héréditaire de marquis par ordonnance du 31 août 1817, confirmée par lettres patentes du 20 janvier 1820, puis le titre de cousin du Roi pour lui et pour ses enfants par ordonnance du 20 juin 1820 et dont la descendance subsiste ; 2^o Henri-Louis, comte de Chabannes, né à Quincy en 1779, marié à Marie Armanton de Jaugy, décédé à Nevers en 1825, dont la descendance subsiste également.

En dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, la maison de Chabannes a fourni un nombre considérable d'officiers de mérite dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des gentilhommes

de la chambre, des pages, des dames d'honneur des rois et des reines de France et des princes de leur sang, un évêque du Puy en 1516, un évêque d'Agen en 1736, six chanoines comtes de Brioude de 1282 à 1756, un chanoine comte de Lyon en 1761, etc.

Il paraît superflu d'ajouter qu'elle a été maintenue dans sa noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et que plusieurs de ses représentants ont joui, au XVIII^e siècle, des honneurs de la Cour.

On a pu voir au cours de cette notice que la maison de Chabannes avait eu l'honneur de s'allier plusieurs fois à la maison de Bourbon ; en raison de cette circonstance ses représentants furent traités de cousins par les rois Louis XI, Charles VIII, Charles IX et par la reine Catherine de Médicis. Après une longue interruption ils furent rétablis dans cette faveur sous Louis XVI malgré l'opinion défavorable de Chérin.

Principales alliances : de Madic 1352, de Bort de Pierrefitte, de Prie 1462, 1504, de Melun d'Épinoy 1513, de la Rochefoucauld 1533, 1545, de la Tour (en Auvergne) 1469, de Blanchefort 1497, de Lévis 1522, 1883, de Pompadour 1526, de Vienne 1547, d'Estaing 1540, de Montboissier-Canillac 1547, 1565, de Bar de Baugy 1545, de Chalus d'Orival 1558, de Lestranges 1558, 1644, du Prat 1561, 1844, de Crussol 1591, de Lénoncourt 1642, de Montagnac, de Rivoire du Palais 1653, de Montlezun 1680, de Scorailles de Roussille 1709, de Gironde, de Cassagnes de Beaufort de Miramon 1776, de Rochechouart-Fauchoas 1697, de Roquefeuil 1731, de Bochart de Champigny, de Talleyrand-Périgord 1759, de Voyer d'Argenson, de Cardevac d'Havrincourt 1867, 1860, 1862, du Hauvel 1889, de Saint-Phalle, de Tournon 1892, de Polignac 1895, de Crevant 1595, de Daillon du Lude 1602, de Dauvet 1630, de la Marche, Feydeau (de Brou), Coeffier (d'Effiat) 1681, de Charry 1678, de Fourvières de Quincy et d'Armes 1764, de Barbançois-Sarzac, de Sartiges-Sourniac 1803, de Boisgelin 1787, de Dreuille 1811, de Bourbon-Busset 1598, 1857, de Bourdeille 1892, de Gabriac 1897, de Tesson 1883, de Choiseul-Praslin 1851, de Chazeron de Piousat, du Plessis-Châtillon 1745, de Laqueuille 1707, d'Apchon 1708, Bernard de Coubert 1743, de Coligny 1496, d'Anjou, de la Trémouille, de Brisay, de Béthune-Hesdigneul 1910, Garnier des Garets 1907, de Mauléon 1910, etc.

Il a existé en Auvergne deux branches naturelles de la maison de Chabannes.

Jean-Charles de Chabannes, marquis de Curton, décédé à Madic en 1655, eut un fils naturel, Charles de Chabannes, sieur de Sauvat, qui fut légitimé et anobli par lettres patentes enregistrées en 1653.

Claude Rivet, veuve de ce bâtard et tutrice de ses enfants mineurs, fut condamnée à l'amende comme usurpatrice de noblesse par jugement du 21 janvier 1667 de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. On ignore la destinée ultérieure de cette branche qui n'est pas mentionnée dans la généalogie de la maison de Chabannes.

Christophe de Chabannes, deuxième marquis de Curton, décédé en 1636, frère aîné de Jean-Charles, eut aussi de Jeanne Julien, qu'il épousa plus tard, deux fils naturels, Gabriel et Christophe, qui furent légitimés par lettres de mai 1614 et anoblis par lettres du mois de juillet suivant. L'aîné de ces deux bâtards, Gabriel de Chabannes, épousa en 1630 Marguerite de Brandon et mourut à Poulagnat en 1659. Il laissa lui-même deux fils : 1° Christophe de Chabannes, Sgr de Mauriat, en Bourbonnais, qui épousa à Clermont-Ferrand en 1672 Marie-Lucrèce de Brezons et qui fut maintenu dans sa noblesse en 1705 avec ses enfants par jugement de M. Leblanc, intendant d'Auvergne ; 2° Charles de Chabannes, qui fut rompu vif en place de Grève à Paris le 19 juin 1659 pour avoir assassiné le marquis de Chabannes-Curton. Gaspard de Chabannes, fils de Christophe, épousa à Moissac en 1700 M^{lle} de Cruzy de Marcillac. Il fut père de Christophe-Jean de Chabannes qui épousa M^{lle} de Montagu et dont la descendance s'est assez obscurément perpétuée jusqu'à nos jours.

La maison des sires de Chabanais, à laquelle on a voulu rattacher la maison de Chabannes, portait pour armes : *d'argent à deux lions passants de gueules, quelquefois couronnés d'azur*. La ligne directe s'éteignit, comme il a été dit plus haut, avec Amélie, dame de Chabanais, qui épousa vers 1130 Guillaume de Mastas et dont les enfants fondèrent une seconde maison de Chabanais. L'héritière de cette seconde maison, Louise, épousa Jean de Rochechouart, Sgr de Tonnay-Charente, décédé en 1316. La terre de Chabanais passa successivement dans les maisons de Thouars et de Vendôme et fut vendue à Joachim de Montesquiou, dit de Montluc, décédé en 1467. L'arrière-petite-fille de celui-ci, Angélique de Sourches, dame de Chabanais, épousa en 1702 Gilbert de Colbert de Saint-Pouange qui fut connu depuis lors sous le titre de marquis de Colbert-Chabanais, conservé par ses descendants.

D'une des deux familles primitives de Chabanais s'était détaché, à une époque inconnue, un rameau qui se perpétua en Poitou jusque vers le milieu du xvi^e siècle. On trouvera une généalogie de ce rameau dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*, de Beauchet-Filleau.

L'illustre maison de Chabannes dont il vient d'être parlé ne doit pas

être confondue avec une famille DE CHABANES qui a appartenu à la noblesse du midi de la France. Cette famille de Chabanes portait pour armes : *de gueules à trois croissants d'or, 2 et 1*. Dans son *Nobiliaire de Montauban*, Lainé lui attribue cependant d'autres armoiries : *parti au 1 d'argent à un chêne de sinople; au 2 d'azur à trois fasces ondées d'argent*. Son chef, noble Chrysogone de Chabanes d'Angelbant, sieur de la Gahé, en l'élection de Rivière-Verdun, né en décembre 1634, marié en 1662 à Perrette d'Izarny, fut maintenu dans sa noblesse d'abord le 28 juillet 1666 par jugement de Duplan, sub-délégué de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 16 novembre 1698 par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. Son père, noble Jean de Chabanes, était, d'après ces jugements, fils de monsieur maître Mariet de Chabanes, conseiller au Parlement de Toulouse, et petit-fils de monsieur maître Raymond de Chabanes, également conseiller au Parlement de Toulouse. Noble Étienne de Chabanes, Sgr de la Gahé, fils de Chrysogone, né à l'Isle-Jourdain en 1663, demeurant à Toulouse, épousa successivement en 1699 Andrée de Beret, veuve de Joseph du Tilhier, écuyer, et en 1714 Anne du Tilhier. On trouvera dans le *Nouveau d'Hoziér* les preuves de noblesse que son fils, François de Chabanes, né en 1718 à la Marquerie, en la sénéchaussée de Toulouse, marié en 1765 à Anne de Pascal de Saint-Julien, fit en 1781 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Pierre-Chrysogone de Chabanes, né à l'Isle-Jourdain en 1768,

Il existait, en outre, au XVIII^e siècle plusieurs familles de très haute bourgeoisie du nom de Chabannes. C'est vraisemblablement à une de ces familles qu'appartenaient un Pierre-Sylvain de Chabannes, agent forestier à Fontenay-le-Comte, qui fut autorisé par ordonnance du 28 février 1815 à joindre à son nom celui de DUPÊUX, et un Léopold-Olivier de Chabannes du Peux, lieutenant de vaisseau, qui mourut en mer le 1^{er} mars 1862 à l'âge de vingt-huit ans.

CHABANNES de SAINT-GEORGES.

La famille CHABANNES DE SAINT-GEORGES, d'honorable bourgeoisie, est anciennement connue à Saint-Rabier, en Périgord, où elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Dès le XVIII^e siècle elle possédait dans les environs de ce bourg les domaines de la Tour, de la Vergne et de la Coste. Guillaume Chabannes, sieur du Clos de Saint-Georges, bourgeois de Saint-Rabier, épousa en 1764 Catherine Durand de Lasagne¹.

¹ Communication de M. le comte de Saint-Saud.

CHABANS (de). Armes : *de gueules à un lion rampant d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, accompagné de douze besants du même rangés en orle (aliàs à la bordure d'azur, ou de gueules, chargée de douze besants d'argent).* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions.*

La famille DE CHABANS appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque du Périgord. Elle paraît avoir eu pour berceau la maison noble de Chabans qu'elle a possédée de toute ancienneté dans l'enceinte même de la forteresse d'Agonac. Le chevalier de Courcelles en a donné une généalogie dans son *Histoire généalogique des pairs de France*. On trouvera aussi sur elle des renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On trouvera particulièrement dans les manuscrits de Chérin un rapport que le généalogiste des Ordres du Roi envoya au duc de Chatillon en janvier 1739 et qui commence dans les termes suivants : « Cette maison, « suivant l'usage de la plupart de celles dont l'ancienneté fait « ignorer l'origine, prétend descendre d'un cadet des comtes de Poitiers, issus des ducs d'Aquitaine ; mais il est plus vraisemblable « qu'elle doit sa naissance à la terre de Chabans, située près de « Plazac, en Périgord. Hélié de Chabans, Sgr de Chabans et d'Agonac, « vivant dès l'an 1257, fit son testament au mois de juillet 1289 en « faveur d'Hélié de Chabans, Sgr de Chabans et d'Agonac, son petit- « fils, lequel vivait encore en 1307 et laissa d'Agnès de Roche- « chouart, sa femme, Mathieu, Sgr de Chabans et d'Agonac, qui eut « pour première femme Péronne de la Tour-Blanche dont la dot fut « cautionnée en 1305 par Guillaume, Sgr de la Tour-Blanche, son « frère..... »

La Chesnaye des Bois, qui a donné une généalogie, du reste fort incomplète, de la maison de Chabans, en fait remonter la filiation, mais naturellement sans aucune preuve à l'appui, à un Hugues de Poitiers qui aurait été un fils cadet de Guillaume, quatrième comte de Poitiers, et d'une fille d'un comte de Toulouse. Cet Hugues de Poitiers aurait eu en partage la terre de Chabans, en Périgord, provenant de l'héritage maternel, aurait épousé en 1098 une petite-fille du comte de la Marche et en aurait eu deux fils, Guillaume et Louis, qui auraient pris le nom de leur terre de Chabans. On a pu voir dans le rapport mentionné plus haut que la filiation ne doit être considérée comme établie que depuis un Hélié de Chabans qui fit son testament en 1289. Ce gentilhomme, qui, d'après la Chesnaye des Bois, aurait été un petit-fils de Louis de Chabans, un des deux frères dont il a été parlé plus haut, aurait épousé en 1203, d'après ce même auteur, Charlotte de Gontaut, fille du baron de Biron, ce que

l'éloignement des dates rend peu vraisemblable, Il fut, toujours d'après la Chesnaye des Bois, père de Mathieu de Chabans, chambellan du roi saint Louis, qui épousa Almaïs Folcois, fille du seigneur de Montagrièr, qui passa une transaction le 6 des ides de juin 1257 et qui fit son testament en janvier 1281. Élie de Chabans, fils d'Hugues, épousa en 1268 Agnès de Rochechouart et fut institué héritier de son grand-père Élie par le testament de 1289 mentionné plus haut. Son arrière-petit-fils, Élie de Chabans, marié le 3 décembre 1402 à Anne Vigier, fut grand panetier de France. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Charles, Sgr de Chabans, né en 1498, épousa très jeune, par contrat du 2 juin 1516, Marguerite de Farges, héritière de la seigneurie de la Chapelle-Faucher. Il en eut deux fils, Pierre, qui continua la lignée, et Baptiste, qui épousa en 1575 Jeanne de la Place et dont la descendance ne tarda pas à s'éteindre. Pierre de Chabans fut chevalier de l'Ordre du Roi et premier gentilhomme de sa chambre et épousa le 16 juillet 1554 Louise Prévost de Sansac, d'une illustre maison du Poitou. Son fils, Antoine de Chabans, Sgr dudit lieu, de Ménesplés, de la Chapelle-Faucher, etc., premier gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, assiégea et prit pour le compte de ce prince le château de Fronsac dont il fut nommé gouverneur. Il avait épousé le 24 août 1588 Philippe de Joumard dont ses descendants joignirent souvent le nom à celui de Chabans. Il fut lui-même père de Gaspard Joumard de Chabans, Sgr des mêmes domaines, capitaine de cinquante hommes d'armes, marié le 26 janvier 1615 à Henriette de Jussac d'Ambleville, dont les deux fils, Antoine et François, furent les auteurs de deux grandes branches. L'aîné de ces deux frères, Antoine, et son neveu, Claude, fils de François, furent maintenus dans leur noblesse le 3 décembre 1666 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, après avoir justifié leur filiation depuis 1257.

L'auteur de la branche aînée, Antoine de Chabans, né en 1626, maréchal de camp, marié en 1681 à Suzanne de Losse, fut connu le premier sous le titre de marquis de Chabans qui depuis lors a été conservé par le chef de la maison de Chabans. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que son arrière-petit-fils, Jean-Alexandre de Chabans-Joumard, baptisé en 1731, fit en 1749 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Ce Jean-Alexandre, marquis de Chabans, fut le dernier représentant mâle de sa branche; il épousa d'abord en 1765 sa cousine Marie de Losse, puis en 1779 Rose Dufaure de Rochefort et mourut en 1808 sans laisser de postérité masculine.

L'auteur de la seconde branche, François de Chabans, Sgr de

Richemont, épousa en 1663 Blaise de Jay de Ferrières. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que son descendant, Nicolas de Chabans de Richemont, né en 1734, fit en 1750 pour être admis parmi les pages de la Petite Écurie. Celui-ci épousa en 1765 Élisabeth d'Aloigny ; on trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son fils, François-Jean-Baptiste-Jacques de Chabans de Richemont, né en 1770, fit en 1785 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie. Cette branche s'est à son tour éteinte avec Amédée, marquis de Chabans, qui est décédé en 1879 ne laissant que cinq filles de son mariage en 1844 avec M^{ie} de la Celle ; trois de ces filles sont demeurées célibataires ; les deux autres sont la vicomtesse de la Bintinaye et la comtesse Léopold de Bruc de Livernière.

La maison de Chabans n'est plus représentée que par une troisième branche, celle des anciens seigneurs d'Épeluches et de Saint-André. Cette branche s'est détachée de la souche à une époque qui n'a pu être exactement déterminée. Son chef, François de Chabans, Sgr d'Épeluches et de Saint-André, marié le 15 mars 1657 à Anne d'Abzac, fut maintenu dans sa noblesse le 15 mars 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, après avoir justifié sa filiation depuis son trisaïeul, Martial de Chabans, marié par contrat de janvier 1513 à Marie du Puy, fille de noble maître Jehan du Puy, licencié ès droits, avocat pour le Roi en la sénéchaussée de Périgord. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un représentant de cette branche, Joseph de Chabans, né le 16 octobre 1757, fit en 1771 pour être admis parmi les pages de la chambre du comte de Provence ; ces preuves font remonter la filiation deux degrés plus haut et établissent que Martial était fils de noble Jehan de Chabans et de Raymonde Joumard et petit-fils d'Aymar de Chabans. Celui-ci est vraisemblablement le même personnage qu'un Audouin de Chabans auquel des travaux contemporains font remonter la filiation de cette branche, qui épousa Jacqueline Guichard par contrat du 26 janvier 1449 et que l'on croit avoir été un fils cadet d'Élie et d'Anne Vigier. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Philippe-Paul de Chabans, né en 1759, frère de Joseph, fit en 1773 pour être admis parmi les pages du comte d'Artois. Cette branche n'est plus représentée que par René, marquis de Chabans, né en 1848, qui est demeuré célibataire.

Le marquis de Chabans, la comtesse de Chabans de Richemont, le vicomte de Chabans, la dame Augustine de Chabans de Cypiaire et le baron de Chabans du Pauly prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

La maison de Chabans a fourni un grand panetier de France en 1407, des gentilhommes ordinaires de la chambre du Roi, des chevaliers de ses Ordres, des pages du Roi et des princes du sang, de nombreux officiers, dont un maréchal de camp, deux chanoines comtes de Lyon, un chevalier de Malte en 1776 (François-Jean-Baptiste de Chabans-Richemont), etc.

Principales alliances : de Rochechouart 1288, de la Marche 1322, de Vigier 1402, de Losse 1439, 1681, 1765, d'Aitz 1496, Prévost de Sansac 1554, de Joumard 1588, de Jussac 1615, de Perry 1703, de Marsanges 1730, de la Faye 1757, Dufaure de Rochefort 1779, de la Garde-Saignes 1729, d'Aloigny 1765, de Galard de Béarn 1726, de la Celle 1844, de la Bintinaye 1883, de Bruc de Livernière 1854, d'Abzac 1657, de Montardy, de la Cropte 1512, de Taillefer 1634, de Sarrau, de Chapt de Rastignac 1796, de Sanzillon 1808, de la Marthonie 1748, Séguier 1808, de la Garde-Saint-Angel 1661, etc.

CHABAUD-la-TOUR (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1817) : *d'argent à une fasce de gueules accompagnée en chef d'une tour de sable, crénelée de trois pièces, maçonnée et ouverte d'or, et en pointe d'un chabot d'azur, le tout soutenu d'une champagne de sable.*

On trouvera des renseignements sur la famille DE CHABAUD-LA-TOUR dans la *France protestante* de Haag et dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend. Cette famille, dont le nom primitif était celui de Chabot, appartenait avant la Révolution à la haute bourgeoisie protestante de Nîmes, en Languedoc. Deux de ses représentants, Firmin de Chabaud, Sgr de Silles, ancien conseiller au présidial de la ville de Nîmes, et Joseph de Chabaud, Sgr de Polverrières, conseiller du Roi, juge magistrat audit siège présidial, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef de deux molettes de même et en pointe d'un croissant d'argent.*

André Chabaud épousa à Nîmes vers 1720 Anne Teissier. Leur fils, Antoine Chabaud, sieur de la Tour, né à Nîmes le 3 février 1727, marié à Marie-Anne Ridou, veuve de Benjamin-Paul Catet du Bignon, fut nommé en 1790 colonel du génie et administrateur du département du Gard ; il mourut à Cette dès l'année suivante. Il laissait un fils, Antoine-François Chabaud de la Tour, puis de Chabaud-la-Tour, né à Paris en 1769, qui à l'époque de la Révolution était lieutenant du génie. M. de Chabaud-la-Tour prit part pendant la Terreur à une insurrection fédéraliste, fut arrêté et condamné à mort et n'échappa à l'échafaud qu'en s'évadant sous les habits de sa femme.

Après le rétablissement de l'ordre, il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents, se rallia à Bonaparte après le 18 brumaire et fut nommé membre du Tribunal, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 11 août 1808, fut élu député du Gard en 1813, vota la déchéance de Napoléon, reçut du roi Louis XVIII le titre héréditaire de baron, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du 22 octobre 1817, fut colonel de la garde nationale de Nîmes et officier de la Légion d'honneur et mourut à Paris en 1832. De son mariage avec M^{lle} Verdier de la Coste, décédée en 1856, il laissait deux fils, James-Hippolyte, baron de Chabaud-la-Tour, né en 1797, officier, marié à M^{lle} Beck, décédé en 1856, et François-Ernest, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée compte encore des représentants.

L'auteur de la seconde branche, François-Ernest de Chabaud-la-Tour, né à Nîmes en 1804, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis-Philippe du 29 mai 1841. Général de division en 1857, plusieurs fois député du Gard depuis 1837, sénateur inamovible en 1877, grand-croix de la Légion d'honneur, il joua un rôle politique important, fut appelé en 1874 au ministère de l'intérieur et mourut à Paris en 1885. Il avait épousé Hélène-Mathilde Périer, décédée en 1895, nièce du ministre Casimir Périer. Leur fils, le baron Arthur de Chabaud-la-Tour, conseiller général et député du Cher, a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1861 avec M^{lle} de Tascher.

Principales alliances : de Chambrier, Périer, de Tascher 1861, de Cholet 1893, Cambro del Cambre 1893, de Lavenne de Choulot 1888, de Fadate de Saint-Georges 1894, Balsan, Lachambre, d'Eimar de Jabrun, etc.

CHABENAT de BONNEUIL (de). Armes : *d'argent à trois pensées au naturel tigées et feuillées de sinople (aliàs à une fasce en devise de gueules soutenue de trois pensées au naturel); au chef d'azur chargé d'un soleil d'or.*

La famille DE CHABENAT DE BONNEUIL ET DE LA MALMAISON a occupé au XVIII^e siècle un rang distingué dans la noblesse de robe parisienne. On en trouvera des tableaux généalogiques dans l'*Histoire du Berry* de la Thaumassière, dans les *Dossiers bleus*, dans le *Cabinet d'Hozier*, etc; on en trouvera aussi une généalogie complète dans les manuscrits de Chérin.

Elle est originaire de la petite ville d'Argenton, en Berry, près de laquelle elle possédait au XVI^e siècle un fief de son nom. François Chabenat, auquel remonte la filiation, était en 1497 bachelier ès

droits civil et canon, garde du scel aux contrats de la justice d'Argenton. Il fut père de François Chabenat, bachelier ès droits, lieutenant de la justice d'Argenton en 1533, marié à Catherine Arnault, et grand-père d'Étienne Chabenat, Sgr de Foulanges, qui vint se fixer à Bourges où il fut receveur des tailles, qui fut anobli par l'échevinage de cette ville et qui mourut en 1593. D'après le travail de Chérin, cet Étienne Chabenat aurait épousé Marie Bauchet, tandis que d'après la Thaumassière il aurait épousé successivement Françoise Maquereau et Simone Macé. Son fils, Étienne II Chabenat, écuyer, Sgr de Chambourbon, conseiller du Roi, contrôleur général des finances, marié le 6 février 1608 à Claude le Maréchal, fille d'un général des finances à Bourges, fut échevin de cette ville en 1623 et 1624. Il laissa plusieurs fils dont deux, Étienne III et François, furent les auteurs de deux branches.

François Chabenat, sieur de Boisvert, auteur de la branche cadette, fut trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Bourges. Sa veuve, Marie Heurtault, et sa belle-fille, Jeanne Ragucan, veuve de François Chabenat, président et trésorier général de France au bureau des finances de la généralité de Bourges, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. M. de Chabenat fils prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Berry comme représentant de M. de Chabenat, son père. Cette branche paraît s'être éteinte peu de temps après la Révolution.

Étienne III Chabenat, auteur de la branche aînée, vint se fixer à Paris, fut nommé conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé et introducteur des ambassadeurs, fut chargé en 1636 et en 1638 de négociations importantes en Piémont, acquit les seigneuries de Bonneuil-sur-Marne, de Savigny, de Noant, etc., et mourut en 1680 à l'âge de 82 ans. Il avait épousé le 6 août 1646 Madeleine Petit de Passy, fille d'un payeur des rentes à Paris. Son fils, Michel Chabenat, qui lui succéda dans sa charge d'introducteur des ambassadeurs, fut connu sous les titres de comte de Bonneuil, de vicomte de Savigny, etc. Il avait épousé Catherine-Charlotte le Febvre, dame de la Malmaison, et mourut en 1698. Il laissait deux fils : 1° Louis-Étienne, qui continua la descendance; 2° Michel, conseiller en la Cour des aides en 1718, qui mourut sans alliance. Louis-Étienne Chabenat, comte de Bonneuil, fut reçu en 1716 conseiller au Parlement de Paris, épousa en 1723 Marie Boucher et mourut en 1747. Il fut lui-même père d'André-Louis Chabenat, comte de Bonneuil, président au Parlement de Paris, qui épousa successivement M^{lle} Lallier du Fayet et M^{lle} Souillet, et d'Étienne Chabenat, Sgr de la Malmaison, qui épousa M^{lle} Douat de Vichy et dont la fille unique épousa en 1785

le marquis d'Évry. André-Antoine, comte de Bonneuil, fils du second lit d'André-Louis, mourut à Paris en 1854. Il avait obtenu, par ordonnance du roi Charles X du 10 décembre 1828 et par lettres patentes du même prince du 20 juillet 1829, pour son fils aîné, Félix-René, né en 1804, la concession héréditaire du titre de vicomte avec institution en majorat de diverses terres situées dans le canton de Mormant (Seine-et-Marne). Félix-René, comte de Bonneuil, mourut en 1884 laissant plusieurs filles et un fils, Roger-Antoine, comte de Bonneuil, qui est le dernier représentant mâle de sa famille et qui n'a pas eu d'enfants de son mariage en 1861 avec M^{lle} de Chatelus.

Principales alliances : Cadier de Veauce, Brunet d'Évry 1785, de Budes de Guébriant, de Coriolis, Guillet de Chatelus 1861, 1865, le Cornu de Balivière, de Geoffroy de Montgay, de Régnier de Guerchy, Jacobé de Haut de Sigy, Grandet, de Rouvrois, etc.

CHABERT (d'Ansac de). Voyez : ANSAC DE CHABERT (D').

CHABERT de FONDVILLE (de), en Dauphiné. Armes de l'ancienne famille de Chabert : *d'azur semé de taux d'argent, à la bande de même, chargée de trois rocs d'échiquier de sable, brochant sur le tout.* — Aliàs : *de gueules (ou d'azur) à une bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de sable.* — Souvent ces armes ont été accompagnées soit d'un chef d'argent, soit d'une bordure potencée et contrepotencée d'argent. — Devise : *Postes portasque refregit.* — Armes de la famille de Chabert de Fondville : *d'azur semé de taux d'argent mis en orle, brisé en chef d'une molette de huit pointes d'or, à la bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de sable brochant sur le tout; au chef d'argent.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Postes portasque refregit.*

Le nom de CHABERT a été porté en Dauphiné par plusieurs familles nobles.

L'une de ces familles, depuis longtemps éteinte, avait pour auteur Pierre Chabert qui fut anobli en 1366 par François II, baron de Sasenage; on ne connaît point ses armoiries.

Une autre famille Chabert, dont les armoiries sont décrites en tête de cet article, était fort anciennement connue » Crest, en Valentinois. Elle se partagea en un certain nombre de branches qui, d'après Chorier, avaient pour auteur commun un André Chabert, fils de Pierre, lequel avait épousé Catherine Baile et vivait avec elle en 1415. Honnête monsieur Chabert-Baile, chevalier en médecine, citoyen de la ville d'Embrun, probablement un des fils des précédents, fit, par acte du 7 février 1448, une institution de quatre rentes viagères, de 300 francs environ chacune, en faveur de quatre filles de bonne et ancienne

famille de la ville d'Embrun ; cette fondation a été respectée jusqu'à nos jours. La principale branche de la famille de Chabert, celle des seigneurs de la Roche, eut pour dernière représentante Benoite Chabert, fille de Jacques, sieur de la Roche, et de demoiselle Claude Rostaing de Simaison, qui épousa dans les premières années du xvi^e siècle Humbert III de Beaumont, Sgr d'Autichamp. D'après Chorier et Guy Allard, la famille de Chabert était en 1670 éteinte dans toutes ses branches, sauf dans celle des seigneurs de Champvert. Cette branche de Champvert, passée en Vivarais, puis en Lyonnais, était représentée à cette époque par Claude Chabert, chevalier, capitaine au régiment de Saint-Mesme, maréchal de bataille dans les camps et armées du Roi ; elle ne tarda pas à s'éteindre. Une branche, passée sous silence par Chorier et par Guy Allard, posséda la seigneurie de Taverny, dans l'élection de Clermont, en Beauvaisis ; son représentant, Jean de Chabert, fut maintenu dans sa noblesse le 27 mars 1667, sur preuves remontant à 1543, par jugement de Doricu, intendant de Soissons. Cette branche paraît avoir eu pour dernière représentante Charlotte Chabert qui, étant veuve de N.... d'Erquery, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Clermont).

La famille de CHABERT DE FONVILLE, actuellement existante, revendique une origine commune avec la vieille race dont il vient d'être parlé ; elle en porte les armoiries avec de légères modifications et croit en être une branche détachée à une époque inconnue. Elle occupait dès les premières années du xvii^e siècle un rang distingué dans la haute bourgeoisie de Grenoble. Un de ses membres fut chargé, en sa qualité d'échevin, d'haranguer le roi Louis XIII à son entrée dans cette ville. M. de Rivoire de la Batie, qui, dans son *Armorial de Dauphiné*, a consacré aux Chabert une longue notice, prétend qu'il fut père de 33 garçons. C'est probablement à cette famille que l'on doit rattacher un Pierre Chabert, conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, greffier en chef au Parlement de Dauphiné, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de sable*. Joseph Chabert, aïeul des représentants actuels, était en 1720 doyen des avocats consistoriaux de Grenoble. De son mariage avec Jeanne Hébrard de la Valonne il laissa quatre fils dont l'aîné, Étienne, n'eut pas d'enfants de son mariage avec M^{lle} d'Arces, dont le second, Joseph, continua la descendance, dont le troisième fut chartreux et dont le quatrième, Michel, décédé sans postérité, fut pourvu de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la Cour des comptes de Grenoble. Joseph Chabert fut, comme son père, doyen

des avocats consistoriaux de Grenoble ; il épousa le 24 août 1750 Jeanne Droguet de Morard. Leur fils, Étienne Chabert de Fondville, exerçait à l'époque de la Révolution la charge de conseiller maître en la Chambre des comptes de Grenoble qui conférait la noblesse au premier degré ; il alla dans la suite se fixer en Berry où il possédait des propriétés du chef de sa femme, Anne-Victoire de Soumard de Crosse. Il laissa deux filles, Olympe et Victoire de Fondville, qui furent chanoinesses du chapitre de Sainte-Anne de Bavière. Il eut aussi quatre fils dont l'aîné, Maurice de Fondville, marié à M^{lle} de la Melletière, proche parente de Chateaubriand, et le plus jeune, Germain de Fondville, chambellan de Napoléon III, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, furent les auteurs de deux rameaux, aujourd'hui l'un et l'autre prêts de s'éteindre. Marie de Fondville, une des filles de Germain, fut chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière. Elle avait un frère, Jules de Fondville, dont la veuve, Françoise de Gaudechart, est aujourd'hui connue sous le titre de comtesse de Fondville.

Principales alliances : Hébrard de la Valonne, Drogat, Pommier du Villard 1777, de Rivoire de la Batie 1779, de Soumard de Crosse, de Fadate de Saint-Georges, Taillandier du Plaix, de Gaudechart, Garnier de la Villesbret, etc.

Il a existé à Annonay, en Vivarais, une famille Chabert qui, d'après la tradition, se rattachait, elle aussi, à celle des Chabert du Dauphiné. Cette famille, de très honorable bourgeoisie, portait pour armes : *de gueules à une bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier d'azur ; au chef d'or chargé d'un lambel à trois pendans d'azur*. Elle a fourni à la ville d'Annonay plusieurs consuls depuis le xvi^e siècle. Sa dernière représentante avait épousé M. Frachon, conseiller général de l'Ardèche sous Napoléon III.

CHABERT d'HIÈRES. Armes (d'après l'Armorial général de 1696 et le règlement d'armoiries de 1825) : *d'azur à un lion échiqueté d'or et de sable*.

La famille CHABERT d'HIÈRES, distincte des familles de Chabert dont il a été parlé dans la précédente notice, est comme elles anciennement connue en Dauphiné. On en trouvera la généalogie dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*, du vicomte Révérend.

Elle est originaire de Saint-Marcellin. Un de ses représentants, François Chabert, avocat au bailliage de cette ville, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Un autre François Chabert, marié à Élisabeth Simond, était sous Louis XV lieutenant en la mai-

trise de la même ville. Victor-François Chabert, fils du précédent, né à Saint-Marcellin en 1757, fut pourvu en 1778 de l'office de conseiller maître en la Chambre des comptes du Dauphiné ; il fut plus tard conseiller à la Cour d'appel de Riom en 1811, puis à celle de Grenoble en 1815 et fut définitivement anobli le 17 juillet 1825 par lettres patentes du roi Charles X. Il fut connu dans les dernières années de sa vie sous le nom de Chabert d'Hières qui a été conservé par ses descendants. De son mariage avec Pierrelle-Victoire de Caire de Chichiliane, décédée à Grenoble en 1860, il laissa une fille, M^{me} de Gaudemaris, décédée en 1873, et un fils, André-Léon Chabert d'Hières, né à Grenoble en 1801, membre du Conseil général de l'Isère, marié à M^{me} Robert, dont la descendance subsiste.

La famille Chabert d'Hières a conservé jusqu'à nos jours le château d'Hières, près de Saint-Marcellin.

CHABERT de la CHARRIÈRE et de PRAILLES. Armes : *d'azur à une bande chargée de trois rocs d'échiquier de sable, à la bordure potencée d'argent.*

La famille CHABERT DE LA CHARRIÈRE revendique une origine commune avec celle des anciens Chabert du Dauphiné auxquels il a été plus haut consacré une notice. Borel d'Hauterive en a donné une généalogie détaillée dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1866.

Elle habitait Tours au xvii^e siècle et appartenait simplement à cette époque à la haute bourgeoisie de cette ville, Michel Chabert, auquel remonte la filiation, fut nommé en 1634 échevin perpétuel de Tours. Son fils, André Chabert, ne portait d'autre qualification que celle de marchand bourgeois de Tours quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *de gueules à un chevron d'argent*. Plus tard ses descendants abandonnèrent ces armoiries pour adopter celle des Chabert du Dauphiné. De son mariage avec Madeleine Belin, il laissa un fils, Charles-Louis Chabert de la Charrière, né à Tours en août 1687, marié en 1711 à Élisabeth Lelong, qui alla se fixer à la Guadeloupe. Hilaire-Louis Chabert de la Charrière, fils de celui-ci, marié à Marguerite-Anquetille Cavalier, fut lieutenant-colonel d'infanterie et commandant du quartier du Baillif, à la Guadeloupe, et obtint en 1774 la croix de Saint-Louis. Il porta le premier les qualifications de la noblesse en raison de son grade et de sa décoration qui lui donnaient la noblesse personnelle. Son fils, Hilaire II Chabert de la Charrière, né au Baillif en 1741, marié à la Guadeloupe en 1768 à Marie-Nicole Lecointre de Bellecour, était membre du Conseil supérieur de la Guadeloupe quand il fut élu le 9 décembre 1789 député de cette colonie à l'Assemblée constituante ; il joua dans cette assem-

blée un rôle assez effacé, dut s'expatrier et mourut aux États-Unis en 1799. Il laissa deux fils : 1° Louis Chabert de la Charrière, conseiller à la Cour royale de la Guadeloupe, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1814 à Marie Laurent-Pédemonte, dont les deux fils sont demeurés célibataires ; 2° André-Nicolas Chabert de la Charrière, président à la Cour royale de la Guadeloupe, décédé sans alliance en 1846, qui a écrit des ouvrages très estimés sur l'esclavage aux colonies.

La famille Chabert de la Charrière ne figure pas au nombre de celles de la Guadeloupe qui au xviii^e siècle firent enregistrer leurs titres de noblesse au Conseil supérieur de l'île.

A la même souche se rattachait Louis-François Chabert, Sgr de Prailles, qui exerçait dans la seconde moitié du xviii^e siècle la charge anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Tours et dont la fille épousa en 1770 Claude-Henri Odart, Sgr de Rilly. Un Chabert de Prailles était en 1791 commissaire à la Guadeloupe.

Principales alliances : Odart de Rilly 1770, Hurault de Gondrecourt, Rousseau de Tilloy, Lecointre de Bellecour, Fereire de Saint-Antonin, Block de Frieberg, etc.

CHABERT (de), en Provence et en Forez. Armes : *d'azur à une bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de sable et quelquefois accompagnée d'une bordure potencée d'argent.*

Le nom de Chabert a été porté en Provence par plusieurs familles nobles distinctes. Celle de ces familles qui donne lieu à cette notice, la seule, semble-t-il, qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours, résidait au xvii^e siècle dans la petite ville de Barbentane où elle occupait un rang honorable dans la bourgeoisie. Elle paraît avoir cherché à se rattacher à une famille de Chabert, anciennement connue en Dauphiné, dont il a été parlé plus haut, et en a adopté les armoiries.

On en trouvera une généalogie très complète et très documentée dans le bel ouvrage du baron du Roure : *les Meyran et leurs alliances* ; on trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1788 pour être nommé lieutenant des maréchaux de France.

Elle a pour premier auteur connu un Antoine Chabert qui possédait en 1444 une maison à Barbentane. Louis de Chabert, auquel remonte la filiation, avait épousé en deuxièmes noces sa parente, Jeanne Chabert. Il était âgé de 90 ans quand son fils, Jean de Chabert, épousa Madeleine de Pagot par contrat passé le 8 octobre 1652 devant notaire à Avignon. Jean Chabert était conseiller du Roi et

maire de Barbentane quand il fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 les armes suivantes, aujourd'hui tombées en désuétude : *parti de gueules à un château d'argent et d'azur à trois tours d'argent, 2 et 1*. Il fut pourvu le 16 février 1704 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Provence et mourut à Barbentane le 17 mai 1705 à l'âge de 78 ans. Son fils, Antoine Chabert, reçu le 5 octobre 1691 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon, plus tard maire de Barbentane, épousa à Avignon le 5 juillet 1699 Marguerite de Gaufridy et mourut à Tarascon le 7 mai 1748 à l'âge de 88 ans. Il fut lui-même père de Charles de Chabert, né à Barbentane en 1703, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, qui s'apparenta brillamment par son mariage contracté à Tarascon le 2 mai 1752 avec Marie-Madeleine de Gras de Preigne et qui fut connu le premier sous le titre de baron. Ce titre a depuis lors été conservé par le chef de la famille. Deux des fils de ce dernier, Jean-Antoine, baron de Chabert, baptisé à Tarascon en 1754, lieutenant des maréchaux de France, marié à Montélimart en 1786 à Ursule de Saint-Ferréol ; et Antoine-Joseph de Chabert, né vers 1765, fixé à Boen, en Forez, par son mariage avec Louise Pontis-la-Tour, ont été les auteurs de deux branches qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours, l'une en Provence, l'autre en Forez. Antoine-Alfred, baron de Chabert, né à Avignon en 1821, chef de la branche aînée, marié à Lyon en 1844 à M^{lle} Poncet de Maupas, décédé en 1879, a été conseiller général du département de Vaucluse,

Principales alliances : de Gras de Preigne 1752, de Marin 1791, de Saint-Ferréol 1786, de Meyran de Lagoy 1819, Poncet de Maupas 1844, de Pierre de Bernis 1867, de Boyseulh 1879, Sublet d'Heudicourt de Lénoncourt 1889, de Gayffier 1889, de Tessières, Siraudin, de Cotton du-Puy-Montbrun, etc.

Il a existé dans la même province, à Toulon, deux familles nobles du nom de Chabert.

Une de ces familles, celle des seigneurs de la Garde, portait pour armes : *de gueules à un sautoir d'argent*. Artefeuil lui attribue pour auteur Pierre de Chabert, de la ville de Toulon, qui portait la qualification de noble dans les premières années du xvi^e siècle. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 6 octobre 1668 par jugement des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence, en 1686 par lettres patentes du roi Louis XIV, le 22 novembre 1698 et le 30 avril 1707 par jugements du premier président Cardin le Bret et contracta au xviii^e siècle des alliances avec les familles de Pontevés-Giens et de Berghes.

L'autre famille toulonnaise de Chabert portait pour armes : *écar-*

telé aux 1 et 4 d'azur à une herse sarrazine d'or; aux 2 et 3 parti d'or et d'azur, au chef d'argent chargé d'une aigle de sable, qui est de Noble du Revest. On trouvera sur elle des renseignements dans le Nouveau d'Hozier. Son auteur, messire Pierre de Chabert, fixé à Toulon au xvi^e siècle, peut avoir été le même personnage qu'un Pierre Chabert qui fut reçu en 1570 docteur en droit civil de l'Université d'Avignon. Il fut père d'Annibal de Chabert qui figure avec la qualification de noble dans ses lettres de docteur en droit, qui se maria en 1612 et qui fut maire et premier consul de Toulon. Deux des fils de celui-ci, François de Chabert et Gaspard de Chabert, consul de Toulon en 1667, furent les auteurs de deux branches. Le chef de la branche aînée, Joseph-Bernard, né à Toulon en 1724, connu sous le titre de marquis de Chabert, admis à l'Académie des Sciences en 1758, fut nommé commandeur de Saint-Louis en 1784 et vice-amiral en 1792; à son retour d'émigration en 1802, il fut nommé membre du Bureau des longitudes et mourut en 1805. On trouvera dans le Nouveau d'Hozier le texte du certificat de noblesse que d'Hozier de Sérigny lui accorda le 15 mars 1756 ainsi qu'à son cousin, Michel-Annibal de Chabert de Burgues, lieutenant de vaisseau, chef de la seconde branche. Ce dernier fit en 1764 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille, Marguerite-Joseph de Chabert de Burgues.

Il a existé à Pertuis, toujours en Provence, une quatrième famille de Chabert qui portait pour armes: *d'or à un chevron d'azur accompagné en pointe d'un carreau d'arbalète de gueules. Cette famille, sur laquelle on trouvera des renseignements dans le Nouveau d'Hozier, avait pour auteur Honoré-Charles Chabert qui fut anobli en 1494 par lettres du roi Charles VIII. Elle fut maintenue dans sa noblesse en 1669 par jugement des commissaires du Roi et s'éteignit au xviii^e siècle avec Honoré Chabert et avec sa sœur, M^{me} Mark de Tripoli.*

CHABERT (de), en Normandie. Armes: *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une bande d'argent chargée de trois couronnes duciales de gueules; aux 2 et 3 d'argent à trois rocs d'échiquier de sable (aliàs de gueules à la bande d'argent chargée de trois rocs d'échiquier de sable)¹.*

Cette famille DE CHABERT appartient à la noblesse de l'ancienne élection de Coutances, en Basse-Normandie. On en trouvera une généalogie dans le *Nobiliaire Universel* de Saint-Allais. Lors de la grande recherche de 1666, ses représentants furent maintenus dans

¹ On remarquera l'analogie de ces armoiries avec celles des Chabert du Dauphiné.

leur noblesse par jugement de Chamillart, intendant de Caen, sur preuves de quatre degrés sans anoblissement antérieur connu. Ce jugement fait remonter la filiation à Jean Chabert qui avait épousé en 1571 Marguerite du Homme. Henri de Chabert, fils du précédent, Sgr de l'Étoile et du Pont-aux-Rats, dans l'élection de Coutances, fut maintenu dans sa noblesse d'extraction le 26 janvier 1624 par jugement des commissaires du Roi. Ses trois petits-fils, Gilles Chabert, sieur de Pont-au-Vast, âgé de dix-neuf ans, Hervé, âgé de dix-sept ans, et Jacques, âgé de douze ans, résidant en la paroisse de Doville, dans l'élection de Saint-Paer, obtinrent de Chamillart le jugement de maintenue dont il a été parlé plus haut. L'aîné de ces trois frères, Gilles, marié en 1669 à Louise d'Anjou, acquit en 1675 la seigneurie de Champeaux, en l'élection d'Avranches. Il fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre d'Avranches) les armes suivantes: *d'azur à un sautoir d'or*.

Un représentant de la famille de Chabert fut condamné à mort comme *brigand de la Vendée* le 6 floréal an II. Ses trois cousins germains, Louis-Baptiste de Chabert, né en 1770, Pierre-Louis de Chabert, né en 1776, marié en 1801 à M^{lle} Flaust, et Jean de Chabert, né en 1780, marié en 1806 à M^{lle} de Baupte, prirent part sous le Directoire et sous le Consulat à l'insurrection royaliste organisée en Normandie par M. de Frotté.

Cette famille de Chabert comptait encore plusieurs représentants au milieu du XIX^e siècle. On ignore si elle subsiste.

Principales alliances: d'Anjou 1669, de la Bellière 1697, de Sainte-Marie 1760, de Lezeaux, de Baupte 1808.

CHABERT de BRACK.

M. Émile Chabert épousa en avril 1862 M^{lle} Noémi de Brack, petite-fille du conseiller d'État Cuvier.

M. Antoine-Frédéric Chabert, fils des précédents, né à Paris le 1^{er} avril 1863, artiste peintre, a demandé le 8 février 1891 et obtenu par décret du 12 janvier 1895 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Brack.

CHABERT.

Théodore CHABERT, né en 1758 à Villefranche, en Beaujolais, général de brigade en 1794, député des Bouches-du-Rhône au Conseil des Cinq-Cents, fut du petit nombre de ceux-ci qui votèrent contre l'établissement du Consulat à vie. Disgracié après la capitulation de Baylen, il reprit du service pendant les Cent-Jours, fut nommé général de division le 17 avril 1815 et mourut à Grenoble en 1845.

Le général Chabert était connu sous le titre de baron qui ne lui fut jamais concédé ni par lettres, ni par décret. C'est vraisemblablement à sa famille que l'on doit rattacher un Jérôme-Frédéric-Charles, baron Chabert, dont le fils, Jérôme-Eugène, baron Chabert, trésorier général, épousa en 1874 une fille du général baron Durrieu et dont un petit-fils a épousé en 1900 M^{lle} Geneviève Marraud des Grottes.

Trois familles Chabert ont reçu des titres de noblesse au cours du XIX^e siècle.

Pierre Chabert, né en 1770 à Joyeuse, en Vivarais, fils de François Chabert et de Marie Veau, général de brigade en 1811, fut créé baron héréditaire par lettres patentes du roi Louis XVIII du 27 septembre 1823. Il reçut en même temps les armoiries suivantes : *d'azur à une lyre d'or accostée de deux étoiles d'argent ; au chef aussi d'argent chargé d'une épée rangée en fasce de sable, la pointe en bas.*

Jean-François Chabert, né en 1758 à Villeneuve-de-Berg, en Vivarais, chef de bataillon, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 29 août 1810. Il reçut les armes suivantes : *d'or à une fasce de gueules chargée du signe des chevaliers légionnaires, accompagnée de deux léopards de sable, tenant de la dextre, celui du chef une grenade, celui de la pointe une épée haute, le tout de gueules.* Il ne laissa que deux filles.

Louis Chabert, né en 1770 à la Tronche (Isère), maréchal de camp en 1815, décédé en 1831, fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 16 décembre 1810, il reçut les armes suivantes : *d'argent à une bordure engreslée de gueules, chargée du signe des chevaliers légionnaires, l'argent chargé d'un écusson de gueules à une épée haute d'argent, montée d'or.* Il avait épousé en 1802 M^{lle} d'Aubigny ; on ignore s'il a laissé postérité.

CHABET (Chassain de) Voyez : CHASSAIN DE MARCILLY, DE CHABET ET DE LA PLASSE.

CHABIEL de MORIÈRE. Armes : *d'azur à trois pommes de pin d'or, 2 et 1, la queue tournée vers la pointe de l'écu.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Cunctis serviendum.*

On trouvera dans les manuscrits de Chérin beaucoup de renseignements sur la famille CHABIEL DE MORIÈRE. On en trouvera aussi des généalogies dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais et dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau.

Elle a pour auteur Rodrigues Chabiel, officier espagnol qui, étant passé au service du roi de France, obtint en mai 1634 des lettres patentes de naturalisation et fut nommé commissaire provincial d'ar-

tillerie en Poitou. Ce Rodrigues Chabiel épousa par contrat du 19 décembre 1621 Marie Péchot, fille d'un conseiller de l'hôtel de ville de Poitiers, et fit son testament le 4 octobre 1669 devant notaire à Mirebeau. Son fils, Charles Chabiel, sieur de Morière, licencié ès lois, avocat en Parlement, épousa en 1661 Jeanne Herboireau, fille d'un procureur au présidial de Poitiers. Celle-ci était veuve quand elle eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Poitiers). Elle laissa, entre autres enfants, deux fils, Jean Chabiel, sieur de Morière, né en 1663, et André Chabiel de Morière, né en 1667, qui furent les auteurs de deux branches. Ces deux branches s'agrégèrent petit à petit à la noblesse au cours du xviii^e siècle sans principe d'anoblissement régulier. Leurs représentants demandèrent au roi Louis XVI de les maintenir dans leur noblesse d'extraction. Chérin, chargé d'examiner leurs titres, envoya en septembre 1783 un rapport très défavorable à la suite duquel leur demande fut rejetée.

La branche aînée avait à cette époque pour chef Jean-Mathieu Chabiel de Morière, né en 1743, qui avait épousé en 1770 Thérèse Creuzé de Latouche. Celui-ci fut nommé en 1784 maire de Poitiers et fut définitivement anobli par ses fonctions. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers et mourut dans cette ville en 1805. Son fils, Bonaventure Chabiel de Morière, né en 1774, fit avec distinction les campagnes de l'armée des Princes, épousa en 1810 M^{lle} Daligé de Saint-Cyran, fille d'un ancien conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Paris, reçut le titre personnel de baron par lettres patentes du 22 janvier 1825 et mourut au château du Verger en 1851. Il laissa un fils unique, Edme-Bonaventure Chabiel, baron de Morière, né en 1811 au château de Saint-Cyran, qui a lui-même laissé trois fils de son mariage en 1840 avec M^{lle} de Saint-Pol.

L'auteur de la branche cadette, André Chabiel de Morière, lieutenant-colonel au régiment de Maisontiers, chevalier de Saint-Louis, s'était fixé dans l'est de la France par le mariage qu'il contracta à Belfort en 1709 avec M^{lle} Noblat, fille d'un bailli et prévôt de cette ville. Son fils, Melchior Chabiel de Morière, né à Belfort en 1716, marié à M^{lle} de Fabry par contrat passé en 1764 devant notaire à Avesnes, demanda vainement en 1783, avec le chef de la branche aînée, à faire reconnaître sa noblesse d'extraction. Il laissa plusieurs enfants. La descendance de son plus jeune fils, Alexandre-Melchior Chabiel de Morière, né en 1783, marié en 1835 à M^{lle} Dervin, subsiste dans le département des Ardennes.

La famille Chabiel de Morière a fourni de nombreux officiers dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Moulins-Rochefort 1735, Jouslard 1710, 1724, Creuzé de la Touche 1770, de Tudert 1808, d'Aligé de Saint-Cyran 1810, de Saint-Pol 1840, d'Aleynac-Contaud de Coulanges 1887, de Borne de Gouvault 1874, de Fougères de Courlandon 1802, de Raeder de Diersbourg 1807, de Coudenhove 1860, Chabot 1665, etc.

CHABLE de la HÉRONNIÈRE.

Famille de haute bourgeoisie fixée dans les environs de Bayeux, en Normandie.

François DE CHABLE, curé de Langey, fit enregistrer son blason à l'Armorial général en 1696 (registre de Falaise) : *d'azur à trois étoiles d'argent, 2 et 1.*

Alexandre Chable de la Coudre était sous Louis XV procureur du Roi en la vicomté de Briouze. Son fils, Honoré Chable d'Essay, né en 1745 à Faverolles (Orne), lui succéda dans ses fonctions ; il fut élu en germinal an V député de l'Orne au Conseil des Cinq-Cents.

Principales alliances : Folliot d'Urville, de Kermerchou de Kérautem 1906, etc.

CHABOCEAU. Armes : *de gueules à trois chaboiceaux d'argent ; au chef d'argent chargé de trois étoiles à trois rais de gueules.*

La famille CHABOCEAU est une des plus anciennes de la bourgeoisie de Parthenay, en Poitou. On en trouvera une généalogie complète dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau. Ce travail fait remonter la filiation à Jean Chaboceau, sieur de la Babinotière, qui vivait à Parthenay en 1572.

Pierre Chaboisseau, capitaine de la milice bourgeoise, Jacques Chaboisseau, avocat ducal, et François Chaboisseau, avocat, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Parthenay) : *d'or à trois chabots de gueules.*

La famille Chaboceau a fourni plusieurs subdélégués de l'intendant à Parthenay.

CHABONS (Gallien de) Voyez : GALLIEN DE CHABONS.

CHABOT (de), aujourd'hui **ROHAN-CHABOT** (de). Anciennes armes de la maison de Chabot : *d'or à trois chabots de gueules posés 2 et 1.* — Devise : *Concussus surgo.* (Cette devise fut prise par l'amiral Chabot qui y joignait pour corps *un ballon à jouer*). — Autre devise (adoptée par François Chabot, gouverneur de Bourgogne au xvi^e siècle) : *Virtutem extendere factis.* — Armes de la branche des ducs de Rohan : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à neuf macles d'or accolées, qui est de Rohan ; aux 2 et 3 de Chabot.* — Alias : *écartelé au 1 de*

*Navarre, au 2 d'Ecosse, au 3 de Bretagne, au 4 de Flandre; sur le tout, écartelé de Rohan et de Chabot. — L'écu environné d'un manteau de pair de France. — Couronne : de Prince sur l'écu, de Duc sur le manteau. — Supports : à dextre un léopard lionné, à sénestre un sauvage portant sa massue sur l'épaule. — Devise (c'est celle de la maison de Rohan) : *Potius mori quam fœdari.**

La maison DE CHABOT est une des plus brillantes de la noblesse française. Il en existe un grand nombre de généalogies. Une des plus récentes et des meilleures est celle que Beauchet-Filleau a donnée dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou.*

La maison de Chabot a eu pour berceau le Bas-Poitou. Le nom ou sobriquet de Chabot, ou Cabot, qui signifie grosse tête, a été porté dès le xi^e siècle dans l'ouest de la France par un assez grand nombre de familles de conditions très variées. Celles de ces familles qui appartenaient à la noblesse ont d'ordinaire adopté pour armes parlantes le poisson à grosse tête que l'on appelle *Chabot*. On ne peut donc attribuer qu'avec la plus grande réserve à la famille qui donne lieu à cette notice les gentilshommes assez nombreux du nom de Chabot dont on trouve la trace dans des chartes des xi^e, xii^e, xiii^e et xiv^e siècles.

On admet d'ordinaire que la maison de Chabot a eu pour premier auteur connu un Guillaume Chabot, Sgr de la Chabotière, qui, avec d'autres seigneurs de la Gâtine et du Bas-Poitou, signa l'acte d'une donation faite en 1040 à l'abbaye de Vendôme par Geoffroy, comte d'Anjou. Quand la maison de Chabot fut devenue une des plus puissantes de France, les généalogistes firent sans aucune preuve de ce gentilhomme le fils d'un Pierre Chabot qui aurait été lui-même un fils puîné de Guillaume IV, duc d'Aquitaine. C'est également sans preuves que l'on a fait de Guillaume Chabot, vivant en 1040, le mari d'une Mahaut de Lusignan. On trouve ensuite un Thibaud Chabot, Sgr de Vouvent, près de Fontenay, qui peut avoir été fils de Guillaume et dont le nom est mentionné dans plusieurs chartes de la seconde moitié du xi^e siècle. On admet d'ordinaire, mais sans en avoir la preuve, que celui-ci fut père d'un Sébran Chabot, Sgr de Vouvent, qui est mentionné dans un certain nombre d'actes à partir de 1130. Ce Sébran Chabot peut avoir été le même personnage qu'un Sébran Chabot qui en 1147 accompagna en Palestine le roi Louis VIII et dont le nom a été inscrit aux Salles des croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille de Chabot actuellement existante. Un autre Sébran Chabot, arrière-petit-fils présumé de celui-ci, se croisa en 1218.

Les auteurs qui ont eu à s'occuper de l'histoire de la maison de Chabot sont en désaccord perpétuel sur les premiers degrés de la filiation. On ne doit donc considérer cette filiation comme nettement établie qu'à partir d'un Sébran, ou Sébrandin, Chabot, Sgr de la Grève, du petit château de Vouvent, etc., qui rendit hommage en 1269 au comte de Poitiers et dont la veuve, Dirois de Chateauroux, est citée dans un acte de 1299. Deux des fils de ce gentilhomme, Thibaud et Guillaume, furent les auteurs de deux grandes lignes qui se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Pour plus de clarté on consacra une notice spéciale à la ligne cadette, dite des seigneurs du Chaigneau.

L'auteur de la ligne aînée, Thibaud Chabot, varlet, Sgr de la Grève et du Petit-Château de Vouvent, signa un accord en 1299 et passa plusieurs actes avec sa mère en 1301 et 1303. Il laissa plusieurs enfants qui en 1327 étaient mineurs sous la tutelle de leur mère, Jeanne de Saint-Vincent. Son fils aîné, Thibaud, Sgr des mêmes domaines, intenta vers 1340 un procès à son oncle Guillaume Chabot, Sgr de Chantemerle, auteur de la branche cadette, qui pendant sa minorité avait dissipé une partie de ses biens. Il existe de nombreux documents relatifs à ce procès entre les deux branches de la maison de Chabot, procès qui ne se termina que dans les premières années du xvi^e siècle. Thibaud Chabot, fils du précédent et seigneur des mêmes domaines, fut père de Louis Chabot, Sgr de la Grève, qui épousa vers 1370 Marie de Craon. Cette dame apporta à son mari, entre autres biens considérables, les châtelainies de Moncontour, Jarnac-sur-Charente et Montsoreau. Elle laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Thibaud Chabot, chevalier, Sgr de la Grève, Moncontour, Montsoreau, etc., marié le 21 juin 1422 à Brunissinde d'Argenton, tué le 18 février 1420 à la célèbre journée des harengs, dont le fils, Louis, n'eut pas de postérité masculine ; 2^o Regnauld Chabot, chevalier, Sgr de Jarnac, marié successivement à Françoise de la Rochefoucauld et en 1437 à Isabeau de Rochechouart, qui prit part avec distinction à la guerre contre les Anglais et qui continua la lignée. Un des fils de ce dernier, Antoine, entré dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut nommé en 1504 grand prieur de France. Un autre, Jacques Chabot, Sgr d'Aspremont et de Brion, puis de Jarnac après la mort de ses frères aînés, marié en 1485 à Madeleine de Luxembourg, en eut, entre autres enfants, deux fils, Charles et Philippe, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette est aujourd'hui éteinte. Son auteur, Philippe Chabot, Sgr de Brion, connu dans l'histoire sous le nom d'amiral de Brion, fut un des personnages les plus célèbres de son temps. Ami d'en-

fance du roi François I^{er} qui lui confia plusieurs ambassades importantes, il fut nommé amiral de France en 1526, conquit en 1535 une partie de la Savoie et du Piémont, eut le premier l'idée de la colonisation du Canada et mourut en 1543 en son hôtel de la rue Saint-Antoine, à Paris. Ses enfants lui firent élever aux Célestins un magnifique tombeau, œuvre de Jean Cousin, qui est aujourd'hui au musée du Louvre. L'amiral de Brion possédait en Bourgogne le comté de Charny qui lui venait de la maison de Luxembourg ; il acquit dans la même province la baronnie de Mirebeau par son mariage en 1526 avec Jeanne de Longwy. Son fils, Léonor Chabot, comte de Charny, chevalier du Saint-Esprit en 1578, décédé en 1597 sans laisser de postérité mâle, était lieutenant général en Bourgogne à l'époque de la Saint-Barthélemy et se rendit célèbre en refusant d'exécuter dans son gouvernement les mesures de rigueur ordonnées par la Cour. Cette branche, qui jouit d'un vif éclat, s'éteignit avec un neveu du précédent, Jacques Chabot, Sgr de Brion, marquis de Mirebeau, comte de Charny, lieutenant général du duché de Bourgogne, chevalier du Saint-Esprit, qui mourut en 1630 sans laisser de postérité masculine.

Charles Chabot, baron de Jarnac, auteur de la branche aînée, actuellement existante, était encore fort jeune quand il épousa en 1506 Jeanne de Saint-Gelais, héritière des seigneuries de Saint-Gelais, Sainte-Aulaye et Montlieu. Il fut chambellan du Roi, chevalier de Saint-Michel, maire de Bordeaux, vice-amiral de Guienne, etc. Son fils, Guy Chabot, baron de Jarnac, maire perpétuel de Bordeaux, gentilhomme de la Chambre du Roi, chevalier de Saint-Michel, sénéchal du Périgord, marié en 1540 à Louise de Pisseleu, est demeuré célèbre par le duel qu'il eut en 1547 avec François de Vivonne, Sgr de la Châtaigneraie, et dans lequel il triompha de son adversaire par un coup imprévu. Depuis cette époque on a nommé coups de Jarnac toutes les surprises d'escrime et au figuré toutes les attaques imprévues. Léonor Chabot de Saint-Gelais, baron de Jarnac, fils du précédent, chevalier de l'Ordre du Roi, laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Guy Chabot de Saint-Gelais, qui obtint l'érection en comté de sa seigneurie de Jarnac et dont la descendance s'éteignit avec son arrière-petite-fille, Henriette Chabot, comtesse de Jarnac, mariée en 1715 à son cousin, Charles-Annibal de Rohan Chabot, et décédée sans postérité en 1769 ; 2^o Charles Chabot, Sgr de Saint-Gelais et de Sainte-Aulaye, qui épousa en 1604 Henriette de Lur et qui continua la descendance.

Henri Chabot, Sgr de Sainte-Aulaye, fils de Charles et d'Henriette de Lur, contracta une très brillante alliance. Il épousa par contrat du

6 juin 1645 Marguerite de Rohan, fille unique d'Henri, duc de Rohan, prince de Léon, comte de Porrhoet, alors décédé, petite-fille du grand ministre Sully et héritière du duché de Rohan et des grands biens de la branche aînée de la maison de Rohan. Cette union d'un simple gentilhomme avec une jeune fille qui était regardée comme le plus grand parti de France eut un retentissement d'autant plus considérable que la duchesse douairière de Rohan refusa son consentement au mariage de sa fille. Celle-ci imposa à son mari la condition qu'il porterait le nom et les armes de Rohan, bien qu'il subsistât à cette époque des branches collatérales de la maison de Rohan dont l'une s'est, du reste, perpétuée jusqu'à nos jours. Par lettres patentes de 1648, Henri Chabot fut confirmé dans la possession du titre de duc de Rohan et créé pair de France. Le nouveau duc de Rohan fut reçu au Parlement en 1652. Le 29 août de l'année suivante il prêta serment devant le Parlement de Bretagne en qualité de premier baron de Bretagne et de président-né de la noblesse aux États de cette province. Depuis cette époque les représentants de cette branche de la maison de Chabot ont été connus sous le nom de ROHAN-CHABOT. Depuis cette époque aussi le fils aîné de son chef a porté du vivant de son père le titre de prince de Léon. Henri Chabot, duc de Rohan, mourut en 1655. Son fils, Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan, marquis de Blain, comte de Porrhoet, etc., pair de France, né en 1652, filleul du Roi et de la Reine-mère, marié en 1678 à Marie-Elisabeth du Bec-Crespin, fille du marquis de Vardes, eut dans les dernières années du xvii^e siècle à soutenir un long procès contre son cousin, le prince de Guéméné, et son beau-frère, le prince de Soubise, représentants de l'ancienne maison de Rohan, qui voulaient l'obliger à quitter le nom et les armes de Rohan. Il fut confirmé dans la possession de ses droits en 1706 par un arrêt du Conseil d'État présidé en cette circonstance par Louis XIV en personne. Il mourut à Paris en 1717 laissant trois fils : 1^o Louis, troisième duc de Rohan, pair de France, né en 1679, marié en 1708 à M^{lle} de Roquelaure, dont le fils aîné, Louis, duc de Rohan et de Roquelaure, pair de France, lieutenant général des armées du Roi, confirmé par brevet du 6 juin 1764 dans le titre de cousin du Roi, mourut à Nice en 1791 sans postérité et dont les fils cadets moururent également sans postérité ; 2^o Guy-Auguste, né en 1683, qui fut l'aïeul des représentants actuels ; 3^o Charles-Annibal, né en 1687, dont il va être parlé.

Charles-Annibal était connu sous le titre de chevalier de Rohan quand il épousa en 1715 sa cousine Henriette Chabot de Jarnac, veuve sans enfants de Paul-Gaston de la Rochefoucauld et héritière du comté de Jarnac ; il fut dès lors connu sous le titre de comte de

Jarnac et mourut sans postérité en 1762. Sa femme fit en 1751 donation du comté de Jarnac à son neveu, Louis-Auguste de Rohan-Chabot, né en 1722, second fils du troisième duc de Rohan, à la condition que lui et ses descendants ne porteraient que le nom et les armes de Chabot. Ce jeune homme prit alors, en effet, le titre de vicomte de Chabot ; mais il mourut sans postérité dès 1753 et après lui le comté de Jarnac passa avec les mêmes conditions à son cousin, Charles de Rohan-Chabot, dont il sera parlé plus bas.

Guy-Auguste de Rohan-Chabot, second fils de Louis, duc de Rohan, et de Marie-Élisabeth du Bec-Crespin, fut connu sous le titre de chevalier de Rohan, puis sous celui de comte de Chabot. Il épousa en 1729 M^{lle} du Breil de Rays, fille et héritière du comte de Rays, puis en 1744 miss Howard, fille du comte de Stafford, fut nommé en 1734 lieutenant général des armées du Roi et mourut en 1760. Il laissait de sa première union deux fils dont l'aîné, Louis-Antoine-Auguste, continua la lignée. Le puîné, Charles de Rohan-Chabot, né en 1740, recueillit en 1753 le comté de Jarnac, comme il a été expliqué plus haut, fut nommé maréchal de camp en 1781, épousa en 1759 M^{lle} de Pons-Saint-Maurice, dont il n'eut qu'une fille mariée au comte de Castellane, puis en 1777 miss Smith et mourut en Angleterre en 1813 ; sa descendance s'éteignit avec son petit-fils, Philippe-Auguste de Chabot, comte de Jarnac, né en 1815, ambassadeur à Londres en 1874, marié en 1844 à miss Fitz-Gérald, décédé à Londres en 1875 sans laisser de postérité. Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, né en 1733, fils aîné de Guy-Auguste, se signala par son courage à la bataille de Minden, en 1758, fut autorisé par brevet de 1775 à porter le titre de duc de Chabot, fut nommé lieutenant général des armées du Roi en 1781, puis chevalier du Saint-Esprit en 1783, devint en 1791, par la mort de son cousin, duc de Rohan, pair de France et chef de nom et d'armes de sa maison et mourut en 1807. Il avait épousé en 1757 M^{lle} de la Rochefoucauld. Leur fils, Alexandre-Auguste, duc de Rohan, né en 1761, marié en 1785 à M^{lle} de Montmorency, lieutenant général des armées du Roi et premier gentilhomme de la chambre du Roi en 1815, décédé l'année suivante, avait été rétabli en 1814 dans sa dignité de pair de France héréditaire. Il laissa trois fils. L'aîné de ceux-ci, Louis-Auguste, duc de Rohan, né en 1788, pair de France, entra dans les ordres après la mort tragique, en janvier 1815, de sa femme, la princesse de Léon, née Sérent, qui, par accident, mit le feu à ses vêtements et succomba à ses blessures quelques heures après. Le duc de Rohan fut nommé archevêque d'Auch en 1828, archevêque de Besançon l'année suivante, cardinal en 1830 et mourut en 1833. Ses deux frères.

Alexandre-Ferdinand, duc de Rohan, né en 1789, maréchal de camp, premier aide de camp du duc de Bordeaux, marié en 1817 à M^{lle} de Gontaut-Biron, décédé en 1869, et Louis-Gérard, comte de Rohan-Chabot, né en 1806, marié en 1831 à M^{lle} de Biencourt, ont été les auteurs des deux rameaux actuellement existants de la maison de Rohan-Chabot.

Le duc actuel de Rohan, né en 1844, marié en 1872 à M^{lle} de Verteillac, est député du Morbihan et l'une des personnalités les plus justement considérées du parti conservateur. Un de ses cousins germains, Auguste de Rohan-Chabot, né en 1859, a relevé le titre de comte de Jarnac pour se conformer aux derniers désirs de son cousin, Philippe-Auguste de Chabot, comte de Jarnac, mentionné plus haut; il a un fils de son mariage avec M^{lle} Oly.

Le chef du second rameau actuel, le comte Guy de Rohan-Chabot, né en 1835, marié en 1867 à M^{lle} Terray de Morel-Vindé, s'est fait concéder le titre romain de duc de Ravèse par brefs pontificaux du 13 mai 1907 et du 3 août 1908. Il a été autorisé à porter ce titre en Espagne par ordonnance royale du 18 août 1907.

Il s'était détaché de la souche, au moyen âge, un certain nombre de branches dont le point de jonction est mal connu. Ces branches s'éteignirent toutes antérieurement au xv^e siècle.

Principales alliances : de Brosse vers 1220, de Beaumont-Bressuire 1243, 1402, du Vergier (de la Rochejaquelein) vers 1245, de Vivonne 1606, de Machecoul vers 1340, de Craon, de Chastillon 1446, 1735, de Courcillon 1444, de la Rochefoucauld vers 1430, 1620, 1707, 1757, 1780, 1545, de Rochechouart 1437, 1751, de Maillé de la Tour-Landry vers 1560, de Saint-Maure 1456, de Luxembourg 1485, d'Estissac 1506, de Saint-Gelais 1506, de Pierrebuffière 1551, de Pisseleu 1540, d'Anglure 1560, de la Châtre 1564, de Durfort de Duras vers 1560, de Clermont-Gallerande, d'Harcourt, de Vernou, de Créqui 1669, de Rohan 1645, 1688, 1663, de Lur (de Saluces) 1604, de Lespinay, de Coetquen 1662, de Melun d'Épinoy 1668, du Bec-Crespin 1678, de la Marck-Schleiden 1700, de Berghes de Grimberghes 1710, de Roquelaure 1708, de Gelas-Lautrec 1739, de Los Rios de Fernan-Nunez 1729, de Crussol d'Uzès 1758, du Breil de Rays 1729, Howard de Stafford 1744, de Clermont d'Amboise 1749, de Beauvau 1764, de Montmorency 1785, de Sérent 1808, de Gontaut-Biron 1812, 1817, de Lambertye 1817, d'Estourmel 1822, de Béthisy 1841, Esterhazy de Galantha 1847, Rouillé de Boissy 1843, de Montault 1871, de Rougé de Caylus 1888, de Talleyrand-Périgord 1891, de Talhouet 1906, Murat 1897, Riquet de Caraman 1900, de Bastard 1892, de Chabrol 1860, Leclerc de Juigné de Lassigny 1894, de Biencourt 1831, de Franqueville

1870, de Villeneuve-Bargemont 1860, de Pins 1868, de Montesquiou-Fezensac 1874, Terray de Morel-Vindé 1867, de Pons-Saint-Maurice 1759, de Castellane 1778, 1815, Fitz-Gérald (des ducs de Leinster) 1809, 1844, Gouffier 1549, de Saulx-Tavannes 1576, 1579, le Veneur de Tilières 1578, de Lorraine 1583, de Vergy 1584, Hurault de Cheverny 1588, d'Aumont, d'Halwin de Piennes 1559, de Marmier, Bernard de Montessus 1590, de Bonneval, de Coligny 1594, de Loménie 1622, de de Saint-Lary de Bellegarde 1619, de Parthenay 1299, de Bertrand de Bricquebec, de Sancerre, etc.

CHABOT du CHAIGNEAU et de MAULÉVRIER (de). Armes : *d'or à trois chabots de gueules, 2 et 1.* — Couronne : *de Marquis.*

La famille DE CHABOT DU CHAIGNEAU est une branche très authentique, détachée au ^{xiv}^e siècle et demeurée fixée en Bas-Poitou, de la puissante maison à laquelle a été consacrée la précédente notice. Elle a été passée sous silence par le Père Anselme dans son *Histoire généalogique des grands officiers de la Couronne* ; mais on en trouvera des généalogies dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* de Beauchet-Filleau et dans les manuscrits de Chérin.

Son auteur, Guillaume Chabot, chevalier, Sgr de Chantemerle, était un frère puîné de Thibaud Chabot, Sgr de la Grève et du Petit-Château de Vouvent, auteur de la branche aînée aujourd'hui connue sous le nom de Rohan-Chabot. Il est appelé noble et puissant homme monseigneur Guillaume Chabot dans un aveu qu'il reçut le samedi avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste 1343 en sa qualité de mari de madame Jeanne Pouverelle. Il fut chargé de la tutelle de son neveu Thibaud Chabot, Sgr de la Grève, fils de son frère aîné. Il s'acquitta fort mal de cette tutelle, qui dura seize ans, et dissipa une partie des biens de son pupille. Celui-ci, devenu majeur, lui intenta un procès qui dura de longues années. Poursuivi pour violences, Guillaume Chabot fut interné à Paris par arrêt du Parlement du 20 novembre 1342 ; il mourut dans cette ville au mois de février suivant. Le 29 janvier 1344, un jugement obligea ses héritiers à aliéner leurs biens et à céder leur seigneurie de Chantemerle au seigneur de la Grève pour l'indemniser du préjudice qu'il avait subi. Noble dame Jehanne Pouverelle, veuve de monseigneur Guillaume Chabot, Sgr de Chantemerle, reçut un aveu le samedi avant la fête de la Madeleine 1347. Son fils aîné, Guesdin Chabot, Sgr de Pressigny, fut blessé et fait prisonnier à la bataille de Poitiers en 1356 ; il est cité avec ses frères dans des arrêts de 1377 et 1378 relatifs au procès que sa famille soutenait contre son cousin Thibaud, Sgr de la Grève, fut poursuivi avec

son frère Sébran en 1389 pour s'être livré à des violences sur ce parent, mais obtint du Roi en 1391 des lettres de rémission en raison de ses services et parce qu'il avait neuf enfants. Il est mentionné comme défunt dans un accord du 10 août 1398. Il avait épousé Jeanne de Saint-Flaive. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Tristan et Louis, qui furent les auteurs de deux grands rameaux.

L'auteur du premier rameau, Tristan Chabot, écuyer, Sgr de Pressigny, de la Roussière et de Nesmy, marié à Jeanne de Rezay, rendit un hommage à Parthenay le 22 mars 1407 et reçut un aveu le 15 juillet 1428 ; il est rappelé comme défunt dans un jugement rendu le 24 août 1447 par le bailliage de Parthenay. Son fils aîné, Jacques Chabot, Sgr de Pressigny, épousa le 13 avril 1443 Agnès de Chaunay qu'il avait enlevée de force à ses parents et dont il n'eut pas d'enfants ; peu de temps après il fut condamné à mort et exécuté pour avoir attaqué à main armée Guy d'Auxigné, lieutenant pour le Roi en Poitou, chargé de l'arrêter. Étienne Chabot, second fils de Tristan, continua la lignée. Son fils, Jacques Chabot, Sgr du Chaigneau, termina le 3 février 1504 par une transaction le procès qui durait depuis si longtemps entre les deux branches de la famille de Chabot. Il fut le bisaïeul d'Antoine Chabot, Sgr du Chaigneau, qui fut maintenu dans sa noblesse le 26 août 1599 par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles dans la sénéchaussée de Fontenay-le Comte. Le fils de celui-ci, Charles Chabot, chevalier, Sgr du Chaigneau, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 28 septembre 1667 par jugement de Barentin, intendant de Poitiers. Charles et Louis-François Chabot du Chaigneau, petits-fils du précédent, furent simultanément admis en 1705 parmi les pages de la Petite Écurie du Roi. Le second d'entre eux épousa en 1716 M^{lle} de la Bretesche. Son fils aîné, Louis-Charles, décédé en 1775, aïeul des représentants actuels, fut connu le premier sous le titre de comte de Chabot du Chaigneau ; il avait épousé en 1747 M^{lle} de Tréhant qui fut guillotinée à Angers le 27 janvier 1794. Il en avait eu deux fils, Charles-Augustin, comte de Chabot, Sgr de la terre du Hallay, Sgr de Baromicu, et Marie-Esprit-Armand de Chabot, Sgr haut justicier de Moureil, qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers. Ce fut l'aîné de ces deux frères, Charles-Augustin, qui acheta en 1777 de Pierre Bonfils la terre importante du Parc-Soubise, aujourd'hui principale résidence du chef de cette branche. D'après Beauchet-Filleau, il avait fait en 1778 des preuves de noblesse devant Chérin pour être admis aux honneurs de la Cour. Son fils, Constantin-Joseph, comte de Chabot, épousa en 1819 M^{lle} de Guerry de Beauregard, nièce des frères la Rochejaquelein. Il en eut trois

filz, Auguste-François, comte de Chabot, marié en 1855, à M^{lle} du Buat, Charles-Raymond, vicomte de Chabot, marié en 1859 à M^{lle} de Colbert-Maulévrier, et Jules, vicomte de Chabot, marié en 1853 à M^{lle} de la Corbière, qui ont été les auteurs de trois sous-rameaux. Guillaume de Chabot, né en 1856, conseiller général de la Vendée, fils aîné d'Auguste-François, marié en 1886 à M^{lle} de Tramecourt, héritière du château de Tramecourt, en Artois, a demandé le 18 mars 1898 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de Tramecourt (voyez ce nom), aujourd'hui éteinte dans les mâles. Son cousin germain, Jean-Constant de Chabot, né en 1862, fils aîné de Charles-Raymond, marié à M^{lle} du Hamel, a relevé le titre de marquis de Maulévrier que portait son aïeul maternel.

L'auteur du second rameau, Louis Chabot, Sgr de l'Aleu, épousa vers 1427 Jeanne Buffeteau. Son descendant, Jacques Chabot, chevalier de Saint-Michel, demeurant en la paroisse de Turageau, dans l'élection de Richelieu, fut maintenu dans sa noblesse le 14 avril 1669 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, avec son fils Charles, sieur de la Bourelière, et son frère Louis, sieur d'Ambers, après avoir justifié sa filiation depuis 1452. Il fut le bisaïeul de Jean-Baptiste de Chabot, né en 1740, évêque de Saint-Claude en 1785, évêque de Mende en 1802, décédé en 1819. Ce rameau s'est éteint avec les deux nièces de ce prélat ; l'une d'elles, née en 1771, épousa successivement le vicomte de Wall et le comte de Glandevès ; sa sœur épousa en 1789 Charles-Louis le Bas, marquis de Bouclans.

Cette branche de la maison de Chabot a fourni des officiers de mérite, un député de la Vendée sous la Restauration, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, etc.

Principales alliances : de Volvire 1340, de la Rochefoucauld, de Bonnevin, de Tinguy 1591, 1843, de Guerry de Beauregard 1718, 1819, Jousseaumé de la Bretesche 1716, Prévost de la Boutetière, le Bolteuc de Coessal 1775, de Rascas 1818, du Buat 1855, du Breil de Pontbriand de la Caunelaye 1881, de Tramecourt 1886, du Pontavice, de Colbert-Maulévrier 1859, du Hamel, de la Corbière 1853, de Ferrières-Sauvebœuf 1892, Foucher de Brandois 1880, d'Isoard de Vauvenargues, de Frédy, de Mesnard-Maynard, de Gourjault, de Saint-Gelais, de Nuchèze, Durcot, le Bault 1741, de Lestang 1753, Aymer 1736, le François des Courtis 1770, de Wall 1787, de Glandevès 1791, le Bas de Bouclans 1789, etc.

Il a existé dans le Maine une famille de Chabot dont les armes étaient identiquement les mêmes que celles des Chabot du Poitou :

d'*or à trois chabots de gueules, 2 et 1*, quelquefois *accompagnés d'un lambel du même*, avec pour supports : *deux lions*. Il ne semble pas cependant que les deux familles se soient jamais considérées comme parentes. La famille de Chabot, du Maine, ne doit pas être confondue avec celle des Chabot de Souville, rapportée plus loin, qui appartient à la noblesse de la même région. Elle a possédé dans le Maine les seigneuries de la Belle-Hôtellerie, de Boisgirard, de Linières, de Fontenelle, etc ; elle a aussi possédé la seigneurie de Montgaudry, au diocèse de Séez, en Normandie ; elle a enfin été possessionnée en Picardie où un de ses rameaux fut maintenu dans sa noblesse le 31 décembre 1699, sur preuves remontant au 4 septembre 1494, par jugement de Bignon, intendant de la province. On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie de cette famille. Thomas Chabot, Sgr de la Belle-Hôtellerie, auquel ce travail fait remonter la filiation, avait épousé Jehanne Avril par contrat passé le 4 septembre 1494 sous le scel de la Cour de Montdobleau. Il fut père de Louis Chabot, Sgr de la Belle-Hôtellerie, demeurant au duché de Vendôme, et grand-père de noble homme Mathurin Chabot, écuyer, Sgr de la Belle-Hôtellerie, qui épousa en 1550 Anne de Savignac. Jacques de Chabot, Sgr de Boisgirard, arrière-petit-fils de celui-ci, fut, d'après Chérin, maintenu dans sa noblesse le 8 août 1670 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. Son fils, René de Chabot, Sgr de Fontenelle, demeurant à Boisgirard, fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 23 mai 1698 par jugement de M. de Miromesnil, un des successeurs de M. de la Noiraye. René de Chabot, chevalier, Sgr de Moncey, petit-fils du précédent, eut lui-même trois fils dont les deux plus jeunes, Paul-Louis, né en 1763, et Joseph, né en 1767, obtinrent en 1783 et 1784 le certificat de noblesse prescrit pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Cette famille a encore fourni un page de la Grande Écurie en 1695 (François Chabot, du rameau de Picardie,) et plusieurs demoiselles de Saint-Cyr (Marguerite de Chabot de Fontenelle, née en 1671, plus tard chanoinesse de Remiremont, Marie-Madeleine de Chabot de Boisgirard, née en 1674, Marie-Madeleine de Chabot de Linières, née en 1685, Louise de Chabot de Montgaudry, née en 1699 à Cantilly, au diocèse du Mans, et Catherine-Suzanne de Chabot de Montgaudry, née en 1701 à Montgaudry, au diocèse de Séez). Jean-Louis-François de Chabot, Sgr de Linière-la-Carelle, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Mans. M. de Chabot, Sgr d'un fief près de Montdobleau, prit part cette même année à celles du bailliage de Montdobleau.

CHABOT de PEUCHEBRUN, de la FOIE, de LUSSAY, de BOUIN.

Armes : d'azur à deux chabots d'argent posés en fasce, celui du chef regardant à dextre, celui de la pointe à sénestre.

Cette seconde famille CHABOT, bien distincte de la grande race à laquelle ont été consacrées les deux précédentes notices, appartient comme elle à la noblesse de l'ouest de la France. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Ce travail fait remonter la filiation au 21 août 1702, date à laquelle Jean Chabot, originaire de la petite ville d'Aigre, en Angoumois, épousa Anne-Catherine Perrin, fille d'un élu en l'élection de Cognac. Jean Chabot se fixa à Cognac à la suite de ce mariage et fut anobli par la mairie de cette ville qu'il exerça en 1722, 1723, 1724, 1725 et 1727. Il fut, en outre, pourvu en 1752 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi près la Cour des aides de Bordeaux. Son fils, François Chabot, écuyer, Sgr de Peuchebrun, marié à Melle en 1732 à Marie Tesnon, en eut plusieurs fils dont trois, Jacques, Joseph-Clément et Joseph, furent les auteurs de trois branches et dont un quatrième, Nicolas Chabot de Potonnier, écuyer, Sgr de Bouvinanches, Chef-Boutonne et Juhé-en-la-Bataille, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers.

L'auteur de la branche aînée, Jacques Chabot, écuyer, Sgr de Peuchebrun, épousa d'abord en 1764 M^{lle} Gilbert, fille d'un procureur fiscal du marquisat de Chef-Boutonne, puis en 1781 une dame Renard, née Allard. Il laissa deux fils : 1^o Nicolas-Edme Chabot de Peuchebrun, né du premier lit en 1769, marié en 1793 à M^{lle} Desprez d'Ambreuil, dont la descendance est près de s'éteindre ; 2^o Nicolas Chabot de Juhé, né du second lit, dont le fils, Jean-Baptiste Chabot de la Foie, né en 1808, a survécu à ses deux fils.

L'auteur de la seconde branche, Joseph-Clément Chabot de Lussay, né en 1736, marié en 1778 à M^{lle} Monnet, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers. Sa descendance s'est éteinte avec son petit-fils, Louis-Eugène de Chabot de Lussay, né en 1818, décédé en 1877, qui a laissé une fille unique mariée à M. Guffroy de Rosemont.

L'auteur de la troisième branche, Joseph Chabot, Sgr de Bouin, naquit en 1736 ; sa descendance s'est éteinte avec son petit-fils, Nicolas-Jules Chabot de Bouin, né en 1807, homme de lettres distingué, collaborateur de Scribe, qui est décédé à Chef-Boutonne en 1856 laissant une fille unique, M^{me} Morisson.

Principales alliances : Gilbert de Deffant 1805, Desprez d'Ambreuil 1793, Avril de Grégueuil 1819, de James 1826, Robert du Botneau 1862, Aulneau de la Touche 1872, de Mallevault 1823, de Lestrade

1838, de Grégoire des Gardies, Rempnoux 1772, Perrin de Boussac 1765, 1790.

CHABOT, à Niort. Armes anciennes (enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *d'argent à trois chabots de sable, 2 et 1*. — Armes concédées sous le premier Empire au général Chabot : *écartelé aux 1 et 4 d'or à trois chabots de gueules, mis en pal; au 2 de gueules à l'épée en pal d'argent, qui est des barons militaires; au 3 d'azur à une forteresse donjonnée de sable, soutenue d'un rocher d'argent, cantonnée en chef à dextre d'une botte éperonnée d'argent, à sénestre d'un casque taré de profil, en pointe à dextre d'une galère antique d'or, à sénestre d'un cygne nageant d'argent*.

Cette troisième famille CHABOT, distincte des précédentes, est originaire de Niort où dès la fin du xv^e siècle elle occupait un rang honorable dans la bourgeoisie. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie. Jacques Chabot, sieur de Thélouze et de la Pimpelière, auquel ce travail fait remonter la filiation, avait épousé vers 1478 Marie de Villiers de Saint-Rémy. Son petit-fils, François Chabot, maire de Niort en 1548, 1564 et 1569, fut le premier juge des marchands à Niort lors de la création du tribunal consulaire de cette ville par Charles IX en 1565. Bien qu'un édit de 1461 eût conféré aux maires de Niort la noblesse héréditaire, on ne voit pas que la famille Chabot se soit jamais considérée comme noble, probablement parce que ses membres exerçaient des professions incompatibles avec la noblesse. Jean-Baptiste Chabot, fils de François, fut à son tour maire de Niort en 1578 et 1586. Deux de ses arrière-petits-fils, Jacques Chabot, sieur du Moulin-Neuf, et Pierre Chabot, sieur de la Joyeuse-Garde, frères, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. L'aîné de ces deux frères, Jacques, était fermier général des abbayes de Celles et des Chatelliers; il avait épousé en 1673 Jeanne Rivet. Trois de leurs fils, François Chabot, sieur de la Guignardière, échevin de Niort, élu en l'élection de Saint-Maixent en 1713, Abraham Chabot, fermier général des abbayes de Celles et des Chatelliers, et Jacques Chabot, sieur de Viré, la Gerbaudie, etc., né en 1686, garde du corps, furent les auteurs de trois branches

La branche aînée a été illustrée par Louis-François Chabot, né à Niort en 1757, général de division en 1794, grand officier de la Légion d'honneur, décédé en 1837, qui fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 30 août 1811 et qui fut confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 28 décembre 1816. Le général Chabot eut un fils, François-Alphonse, baron de

Chabot, né en 1813, décédé en 1875, qui n'a laissé que deux filles, M^{mes} de la Judie et Simoneau.

La seconde branche était représentée de nos jours par M. Armand-Albert Chabot, né à Châtellerault en 1831, marié en 1857 à M^{lle} Chevallereau, et par son frère, Adrien Chabot, né en 1834.

La troisième branche est aujourd'hui éteinte dans les mâles.

La famille Chabot a fourni trois maires et plusieurs échevins de Niort, des officiers dont l'un, frère du général Chabot, fut tué à ses côtés au siège de Lille en 1792, des avocats, des médecins, etc.

Principales alliances: de Villiers vers 1478 et vers 1475, Jouslard 1535, de Salles 1812, Bourdeau de la Judie 1866, Bonneau de la Touche 1723, Filleau 1736, Piet de Boisneuf 1767, Cuvillier de Champoyau 1767, Jard-Panvilliers 1767, Hugueteau de Chaillé 1764, Chevallereau 1855, 1857, etc.

CHABOT de SOUVILLE (de). Armes: *d'azur à une étoile d'or, chargée d'une tour de gueules.* — Couronne: *de Comte.* — Supports: *deux lions (aliés deux licornes).* — Devise: *Cor et caput cabo.*

La famille DE CHABOT DE SOUVILLE appartient à la noblesse du Gâtinais. Elle ne doit être confondue ni avec l'illustre maison poitevine de Chabot, dont le chef porte depuis le xvii^e siècle le titre de duc de Rohan, ni avec une famille de Chabot de la Belle-Hôtellerie qui a appartenu à la noblesse du Maine et dont il a été dit plus haut quelques mots. Elle porte à peu de chose près les mêmes armoiries qu'une famille Chabaud, ou Chabaudi, qui a appartenu à la noblesse du comté de Nice et avec laquelle elle revendique une origine commune. On trouvera des généalogies des Chabot de Souville dans les manuscrits de Chérin, dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois, dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1897, dans le *Nobiliaire universel* de M. de Magny, etc.

Antoine Chabot, auquel remonte la filiation, épousa par contrat passé à Paris le 30 mai 1554 devant Chapelain, notaire dans cette ville, Catherine Lombard, fille d'un valet de chambre du Roi, et obtint en 1555 la survivance de la charge de son beau-père. On a dit, mais sans preuves, qu'il possédait le domaine de Lafond, en Provence, et qu'il était un fils puiné de Jean Chabaud, Sgr des Tourrettes, au comté de Nice. Antoine Chabot partagea le 12 octobre 1571 avec ses beaux-frères la succession de son beau-père. Son fils, Jacques Chabot, fut, peut-être du chef de sa mère, seigneur de Souville, en Gâtinais; il fut nommé commissaire ordinaire d'artillerie par lettres patentes du 1^{er} mars 1617. Il avait épousé Anne Destin par contrat passé le 27 juin 1608 devant Nicolas le Roux, notaire royal à Char-

leval, sous le tabellion d'Andely. Il fut père de Samuel de Chabot, écuyer, Sgr de Souville et de Nacelle, marié le 10 avril 1632 à Suzanne de Runes, qui, ayant été inquiété dans sa noblesse, se fit maintenir noble et exempter de la taille le 19 juillet 1634 par sentence des élus de Pithiviers et dont les quatre enfants partagèrent la succession par acte passé le 13 septembre 1666 devant notaire à Pithiviers. Ces quatre enfants, Samuel, Louis, Jacques et Suzanne de Chabot, furent maintenus dans leur noblesse le 8 juillet 1667 par jugement rendu à Orléans de M. de Machault, intendant, après avoir justifié leur filiation depuis leur bisaïeul, Antoine de Chabot, écuyer, Sgr de la Fonds, marié en 1554. L'ainé des fils, Samuel, épousa le 10 juin 1674 Madeleine de la Taille et fut père de César de Chabot, Sgr de Souville, baptisé en 1675, marié en 1703 à Marie-Madeleine de Blosset, qui fut à son tour maintenu dans sa noblesse le 14 avril 1707 par jugement de M. Jubert de Bouville, un des successeurs de M. de Machault. François de Chabot, Sgr de Souville, fils de César, épousa en 1725 Marie-Françoise d'Estrez de Theuville et en eut un grand nombre d'enfants. Une de ses filles, Marie-Adélaïde de Chabot de Souville, née en 1736 à Theuville, au diocèse de Chartres, fit en 1748 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Un de ses fils, Jacques-Christophe Chabot, Sgr de Souville épousa en 1761 Anne-Claude Pélard; c'est de lui que descendent tous les représentants actuels. Son arrière-petit-fils, Jacques-Eugène de Chabot, né à Nogent-le-Rotrou en 1844, chef de la famille, a été promu en 1896 au grade de général de brigade.

La famille de Chabot de Souville a fourni un grand nombre d'officiers.

Son chef est connu depuis quelques années sous le titre de comte.

Principales alliances: de la Taille 1644, 1674, de Tarragon 1698, de Runes 1632, de Carnazet, d'Eschallard, Avril de Burey 1874, de Boucher 1872, Chellet de Kerdréan, d'Esterno 1868, Neveu des Châteaux de Champrel, de Perrinelle 1892, de Fradel 1900, Moullart de Vilmaest 1909, etc.

La famille DE CHABAUD DES TOURRETTES, au comté de Nice, à laquelle on a voulu rattacher la famille de Chabot de Souville, portait pour armes: *d'or à une comète d'azur chargée d'un château donjonné de trois tours d'argent*. M. de Magny mentionne un Pierre Chabaud, qui fut consul de Nice en 1210, et un Raymond Chabaud, Sgr des Tourrettes, qui fit son testament le 1^{er} juillet 1223 en faveur de ses fils, Milon et Geoffroy. Il fait remonter la filiation à Boniface Chabaud qui fut investi le 13 mai 1354 de la seigneurie des Tourrettes. Honoré Chabaud obtint le 17 avril 1671 l'érection en comté de cette seigneurie par lettres patentes de Charles-Emmanuel, duc de Savoie et comte

de Nice. Il fut le dernier représentant mâle de sa famille et laissa une fille unique, héritière de la terre des Tourrettes, qui épousa Pierre-Antoine Thaon, comte de Saint-André. La famille de Chabaud des Tourrettes a fourni plusieurs commandeurs de Malte.

La maison DE CHABOD DE SAINT-MAURICE était une des plus considérables de Savoie. Elle portait pour armes : *d'azur à trois fleurs de lys d'argent ; au chef de même chargé d'un lion issant de sable*. On en trouvera des généalogies dans les ouvrages de Guichenon et du comte de Foras. Le premier de ces auteurs s'exprime en ces termes : « Tout ce qui peut rendre une famille illustre se rencontre en celle-ci ; l'ancienneté de cinq cents ans justifiée par titres irréprochables, les grandes terres et seigneuries, les alliances prises ou baillées aux principales maisons de Savoie et de Piémont et les charges et les emplois les plus importants de l'État... » Cette appréciation de Guichenon est un peu exagérée, au moins en ce qui concerne l'ancienneté de la maison de Chabod. On peut voir, en effet, dans l'*Armorial de Savoie* de M. de Foras qu'en 1232 ses premiers auteurs étaient simplement marchands et bourgeois de Chambéry et qu'elle ne s'agrégea à la noblesse que dans la seconde moitié du XIII^e siècle. La maison de Chabod de Saint-Maurice a fourni des ambassadeurs, des grands maîtres de l'artillerie, des chevaliers de l'Annonciade, etc. Elle s'est éteinte en 1802.

CHABOT, en Bourbonnais. Armes anciennes : *d'argent à une fasce d'azur accompagnée de trois grenades de gueules, tigées et feuillées de sinople*, — Armes concédées sous le premier Empire à Georges-Antoine Chabot (de l'Allier) : *tiercé en fasces : de sable à une tour surmontée d'un soleil, le tout d'or ; de gueules à une croix d'argent à cinq doubles branches*, qui est des membres de la Légion d'honneur ; *et d'azur à trois chabots d'argent, 2 et 1*. — La branche actuellement existante a adopté les armes de la famille Lebrun : *de gueules à une fasce d'argent accompagnée de trois ciboires d'or*.

La famille CHABOT est une des plus notables de la haute bourgeoisie du Bourbonnais, Elle est originaire de Nérès d'où elle vint sous Louis XIV se fixer à Montluçon. Lutoche Chabot, maître chirurgien dans cette ville, décédé en 1733, laissa deux fils, tous deux appelés Charles, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée subsiste. Son auteur, Charles Chabot, né en 1707, notaire à Montluçon, fut père de Gilbert-Bon Chabot, Sgr de Coulombaroux, Fromenteau, Montaret en partie, né en 1739, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, qui épousa dans cette ville, en 1767, Catherine Bonand

de Montaret, et grand-père de Jean-Baptiste-Mayeul Chabot de Saint-Mamet, conseiller municipal de Moulins, décédé en 1862, qui épousa M^{lle} Collot, fille de M^{me} Collot, née Lebrun, et qui continua la descendance.

L'auteur de la seconde branche, Charles Chabot, commis au grenier à sel de Montluçon, puis notaire royal, épousa en 1752 Marie-Gabrielle Nivelon. Leur fils, Georges-Antoine Chabot, né à Montluçon en 1758, était avocat dans cette ville quand il fut élu député suppléant de l'Allier à la Convention; il fut appelé à siéger en l'an II en remplacement de Vidalin, décédé, et prit place parmi les plus modérés. Ce fut à cette époque qu'il se fit appeler Chabot de l'Allier pour se distinguer de son collègue, le terroriste François Chabot, député de Loir-et-Cher. Il fut dans la suite membre du Conseil des Cinq-Cents, puis du Tribunat, conseiller à la Cour de Cassation, inspecteur général de l'Université et commandeur de la Légion d'honneur, fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 21 juillet 1808 et mourut à Paris en 1819. Il eut un fils, Charles-Raymond Chabot de l'Allier, né à Montluçon en 1796, avocat à Paris, qui fut le dernier représentant de sa branche et qui mourut en 1874 laissant une fille unique décédée en 1909 sans avoir été mariée.

Principales alliances: de Bonand 1767, Souchon d'Aubigneu 1798, Frappier de Saint-Martin 1831, Thibault de la Garenne, Charrier 1837, de Freluc, Georgette du Buisson de la Boulaye 1831, Picard du Chambon, Tardif de Salleneuve 1906, etc.

CHABOULON (Bonnet de). Voyez : BONNET DE CHABOULON.

CHABRAN (Bon de) Voyez : BON DE CHABRAN.

CHABRE (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un chevron d'or accompagné de trois têtes de chèvre coupées de même; aux 2 et 3 d'azur à une croix alaisée d'argent (aliàs d'argent à la croix de gueules), à la bordure de gueules (aliàs de vair).* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions d'or lampassés de gueules.* — Cimier : *une tête de lion d'or, lampassée de gueules, posée de profil.*

La famille DE CHABRE, dont la seule branche subsistante est aujourd'hui fixée en Bretagne, est originaire de Riom, en Auvergne, où elle était honorablement connue dès le xv^e siècle. D'après une tradition qui ne s'appuie sur aucune preuve, elle serait venue de Savoie se fixer en Auvergne vers la fin du xiv^e siècle.

Antoine Chabre fut dans les premières années du xvii^e siècle gardien d'une compagnie d'ordonnances et gouverneur des châteaux de Mousset et d'Artonne. Son fils, Antoine Chabre, lieutenant général

civil et criminel à Riom, marié en février 1631 à Marguerite de Ribeyre, fut anobli par lettres patentes d'avril 1653 en récompense de ses services et de ceux de ses prédécesseurs. Un édit de 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, Antoine Chabre se fit maintenir dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'État du 8 novembre 1667 avec son fils, Paul Chabre, né en 1632, marié le 8 juin 1655 à Hélène Raymond, fille d'un trésorier de France, et avec son petit-fils, Antoine Chabre. Ce dernier était conseiller du Roi et lieutenant criminel en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696; il fut maintenu dans sa noblesse le 18 décembre 1697 par jugement de M. d'Ormesson, intendant, après avoir justifié qu'il avait payé la somme de 3.000 livres et 2 sols pour livre pour jouir du bénéfice des lettres de noblesse accordées à son aïeul Antoine en 1653, révoquées par l'édit de 1664 et rétablies par nouvelles lettres de novembre 1667.

Son cousin, Antoine Chabre, mousquetaire de la seconde compagnie, petit-neveu d'Antoine Chabre anobli en 1653, obtint à son tour en mai 1699 des lettres patentes de confirmation de noblesse dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'argent à une croix de gueules et à une bordure de vair*.

M. de Chabre prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bourbonnais.

La famille de Chabre était représentée au XIX^e siècle par deux branches. La branche aînée, demeurée fixée dans le centre de la France, s'est éteinte avec M. Alexis de Chabre, décédé en 1890 en son hôtel de Montluçon à l'âge de soixante-neuf ans. Le chef de la branche cadette, David de Chabre, ancien garde du corps, sous-préfet de Loudéac en 1815, se fixa en Bretagne par le mariage qu'il contracta en 1817 avec M^{lle} du Boisberthelot. Il mourut en 1818 laissant un fils unique, Étienne de Chabre, rédacteur en chef de l'*Union du Finistère*, à Quimper, décédé en 1876, qui a lui-même laissé plusieurs enfants de son mariage en 1845 avec M^{lle} de Penhoadic.

La famille de Chabre a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Boismarmin, du Boisberthelot 1817, de Penhoadic 1845, Gardin du Boisdulier, le Gendre 1878, de Coatgoureden, Hervé du Penhoat, de Turgy 1907, etc.

CHABREFY (Valleteau de). Voyez : VALLETEAU DE CHABREFY.

CHABRIER de PÉLOUBET (de). Armes : *d'argent à une croix de*

gueules, bordée de sable, chargée de trois roses du champ sur le montant et de deux lions passant d'or sur la traverse.

La famille DE CHABRIER ¹, aujourd'hui éteinte en France, était originaire du Périgord d'où elle passa dans la suite en Agenais. Elle est connue depuis Pierre de Chabrier, habitant du mas de la Giraudie, au diocèse de Périgueux, qui vint se fixer au diocèse de Sarlat par suite de l'arrentement de l'hébergement du Pech de Lestre, en la paroisse de Saint-Pastour, dans la juridiction de Lauzun, qui lui fut consenti le 27 janvier 1446 par Jean de Caumont, Sgr de Lauzun.

Jean de Chabrier, sieur du Pech, était secrétaire du comte de Lauzun quand il fut anobli par lettres patentes de 1603 avec son beau-frère, François de Longueval. Il avait épousé d'abord en 1573 Marie de Flottes, puis Louise de Longueval. Il laissa trois fils : 1° Jacques Chabrier, sieur de Flottes, né du premier lit, juge au comté de Lauzun, qui épousa Marie de Marbotin et dont la descendance s'éteignit au xviii^e siècle ; 2° Gabriel Chabrier, également né du premier lit, qui continua la descendance ; 3° Mathurin de Chabrier, Sgr de la Barde, né du second lit à Lauzun en 1597, avocat à Bordeaux, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1668 par jugement de l'intendant Pellot et dont la descendance s'éteignit avec M^{lle} de Chabrier de la Barde, décédée à Bordeaux en 1798.

Gabriel Chabrier, sieur des Champs, baptisé à Lauzun en 1589, capitaine au régiment de Vaillac, acheta en 1632 de la famille de Courssou la terre de Péloubet pour le prix de 8.300 livres. Son fils, Guillaume de Chabrier, écuyer, sieur de Péloubet, marié en 1667 à Marie Ezemar, fille d'un bourgeois de la Réole, fut maintenu dans sa noblesse le 5 mai 1668 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, sur le vu des lettres de noblesse accordées à son aïeul en 1603 ; il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Michel-François de Chabrier, sieur de Péloubet, né en 1714, fils du précédent, marié à Tonneins en 1743 à M^{lle} de Vendeuil, mourut en 1796 ruiné par la Révolution. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'il avait faites en 1785 pour obtenir la nomination d'un de ses fils au grade de sous-lieutenant. Il laissait, entre autres enfants, trois fils : 1° Nicolas, né en 1755, garde du corps, chevalier de Saint-Louis, marié en 1781, dont le fils n'eut pas de postérité masculine ; 2° Gabriel, né en 1759, marié en 1789 à M^{lle} de Comarque, dont le fils, Armand, né en 1789 à Ségalas, en Agenais, précepteur de Napoléon III, conseiller à la Cour des comptes, sénateur en 1864, mourut sans postérité en 1871 ; 3° Alexandre-Joseph,

¹ Cette notice a été faite en partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

né en 1762, qui épousa en Amérique pendant l'émigration, le 5 mai 1805, Élisabeth Alcott et dont la descendance subsiste aux États-Unis.

La famille de Chabrier a fourni un conseiller à la Cour des aides de Bordeaux en 1673 (Jean de Chabrier de la Barde), des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Principales alliances : de Marbotin, de Cadot d'Argeneuil, d'Escatha, de Paty, de Comarque 1789, Duchesne de Bellecourt, de Bans de Cailhavel 1788, Clerc de Saint-Avil 1781, le Berthon de Bonne-mie, etc.

CHABRIÈRES (de). Armes de la branche anoblie en 1703 : *d'azur à deux fasces ondulées d'argent, au chef d'or chargé d'un bouc naissant de sable*. — Armes de la branche protestante, aujourd'hui seule existante : *d'azur à une ruche d'or entourée d'abeilles de même*. — Devise : *Rien sans peine*.

La famille DE CHABRIÈRES, originaire de Valence, en Dauphiné, appartenait dès le XVI^e siècle à la haute bourgeoisie de cette ville. Elle s'est partagée à une époque très reculée en deux branches dont on ne connaît pas le point de jonction.

La seule de ces branches qui se soit perpétuée jusqu'à nos jours appartenait au culte protestant. On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse. Elle était représentée dans les dernières années du XIX^e siècle par M. Paul-Auguste de Chabrières, demeurant à Crest (Drôme), marié en 1853 à M^{lle} Arlès-Dufour.

On trouvera une généalogie complète de l'autre branche dans le *Bulletin de la Société héraldique* de juillet 1887. Ce travail en fait remonter la filiation à un Pierre de Chabrières qui habitait Valence vers le milieu du XVI^e siècle et qui avait épousé Anne Faure. Pierre de Chabrières, fils du précédent, épousa à la Voulte le 20 mai 1587 Anne de Sauzçon et fit son testament à Valence le 5 août 1620. Son fils, Gaspard de Chabrières, bourgeois de Valence, fermier des péages de Baix, trésorier général du Dauphiné de 1626 à 1658, acquit une grosse fortune en achetant des créances et des propriétés qu'il revendait. Il avait épousé le 12 janvier 1619 Lucrèce d'Arbaletier, d'une famille noble encore existante, et en laissa deux fils : 1^o Charles, qui continua la descendance; 2^o Isaac, né en 1624, qui fut pourvu en 1645 de la charge anoblissante de conseiller au Parlement de Grenoble et dont le fils, François, mourut en 1708 sans laisser de postérité masculine. Charles de Chabrières succéda en 1658 à son père dans sa charge de conseiller trésorier receveur général des finances du Dauphiné, et,

en raison de ces fonctions, fut maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de l'intendant Dugué. Il fut nommé lieutenant des maréchaux de France à Crest par lettres patentes du 8 novembre 1693, acheta au prix de 600 livres une des 200 lettres de noblesse créées par l'édit de mai 1702, se fit accorder en juin 1703 des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin, dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*, et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il avait épousé le 5 janvier 1676 Isabeau de la Roche de Grane dont ses descendants joignirent le nom à celui de Chabrières. Son fils, Paul-César de Chabrières-Laroche, né en 1684, fut nommé en 1726 président en la Chambre des comptes de Grenoble. Il eut en 1760 pour successeur dans cette charge son fils, Charles de Chabrières-Laroche, Sgr de Peyrins, né en 1716. Celui-ci acheta en 1776 la seigneurie de Charmes qui avait été érigée en comté par lettres de 1652 et fut dès lors connu sous le titre de comte. Il laissa deux fils qui furent les derniers représentants de leur branche : 1° Paul-Eléonor, conseiller au Parlement de Grenoble en 1788, décédé sans postérité légitime en 1801; 2° Pierre, dit le chevalier de Peyrins, décédé sans postérité légitime en 1841. Celui-ci laissa tous ses biens à M^{me} de Sallmard qu'il avait reconnue pour sa fille. Il avait été admis dans l'ordre de Malte en 1792.

François de Chabrières avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'argent à une fasce ondulée d'azur; au chef de gueules chargé d'une chèvre naissante d'or*.

Le vicomte de Chabrières prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'élection de Romans.

Principales alliances : d'Arbalestier 1619, 1789, d'Yze de Rosans, de Calignon, de la Roche de Grane 1676, de Bologne de Gardon 1719, de Bannes de Puygiron, de Quinson 1703, du Colombier, le Boucq, Corbeau de Vaulserre 1756, d'Albon, Jacquemet de Saint-Georges 1775, de Sallmard 1781, etc.

CHABRIGNAC (de Geoffre de). Voyez GEOFFRE DE CHABRIGNAC (DE).

CHABRILLAN (de Moreton de). Voyez : MORETON DE CHABRILLAN (DE).

CHABROL de TOURNOEL, de CHAMÉANE, de CROUSOL et de VOLVIC (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à un chevron d'or accompagné de trois molettes du même; aux 2 et 3 d'azur à un pal d'or chargé d'un lion de gueules, lampassé et onglé du même, accosté de six besants d'or posés en pal, 3 et 3*. — Couronne : *de Comte*. — Mantteau de pair de France. — Devise : *Spes mea Deus*.

Si la famille DE CHABROL est de noblesse peu ancienne, elle n'en tient pas moins un rang considérable par ses grandes alliances, par les hommes éminents qu'elle n'a cessé de produire depuis le milieu du XVIII^e siècle et par les hautes dignités dont ont été revêtus plusieurs de ses membres. On a dit qu'elle était d'origine modeste et descendait de simples cultivateurs de Rochemont, en Auvergne. Des auteurs contemporains ont voulu, au contraire, faire des Chabrol actuels une branche longtemps ruinée, et par suite tombée en dérogeance, d'une famille du même nom qui appartenait au moyen âge à la noblesse d'Auvergne, dont un représentant, Bernard Chabrol, se croisa en 1249 et dont un autre représentant, noble Jean Chabrol, était en 1369 capitaine de la ville de Riom.

Ce qui est certain, c'est que la famille de Chabrol actuelle appartenait sous Louis XIV à la bourgeoisie de Riom. Un de ses représentants, Jacques Chabrol, docteur en médecine dans cette ville, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois besants d'or*.

Jacques Chabrol, avocat en Parlement, avait épousé en 1712 Anne Beneyton, veuve de Claude Bruyas. Leur fils, Guillaume-Michel Chabrol, né à Riom en 1714, avocat du Roi au bailliage et siège présidial de cette ville, fut un des plus brillants juriconsultes de son temps et publia de 1784 à 1786 un savant *Commentaire des coutumes d'Auvergne*. En récompense de ses services, Chabrol obtint en 1767 des lettres patentes d'anoblissement, conçues dans les termes les plus flatteurs, qu'il fit enregistrer le 28 mars 1770. Il obtint aussi de d'Hozier le 30 janvier 1770 le règlement de ses armoiries. Il fut nommé conseiller d'État le 21 mars 1788, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom et mourut en 1792. Gaspard-François de Chabrol, fils du précédent, né à Riom en 1740, était à l'époque de la Révolution lieutenant général civil et criminel au présidial de sa ville natale. Malgré l'anoblissement récent de sa famille, il fut élu député suppléant de la noblesse d'Auvergne aux États généraux de 1789 et fut admis à siéger dans cette assemblée en remplacement du comte de Langheac, démissionnaire. Il se signala par la modération de ses opinions, fut incarcéré à l'époque de la Terreur, se tint à l'écart jusqu'au rétablissement de Louis XVIII, fut nommé en 1815 président du collège électoral du Puy-de-Dôme, reçut le titre héréditaire de comte par lettres patentes du 23 février 1816 et mourut à Riom le 5 décembre suivant. Il avait épousé M^{lle} Vissaguet ; il en laissa quatre fils, Guillaume-Michel, Antoine-Joseph, Christophe-Jean et Gilbert-Gaspard, qui eurent les plus brillantes destinées. Ces quatre frères se distinguèrent les uns des autres en joignant à

leur nom, suivant l'usage du temps, celui de leurs domaines de Tournol, de Chaméane, de Crousol et de Volvic.

L'aîné d'entre eux, Guillaume-Michel, comte de Chabrol-Tournol, maire de Riom, président du comité électoral du Puy-de-Dôme, député du Puy-de-Dôme sous la Restauration, décédé à Riom en 1823, avait été créé baron de l'Empire par lettres du 2 avril 1812. Il fut père de Gaspard-Amédée, comte de Chabrol-Tournol, décédé à Riom en 1882, et grand-père de Guillaume, comte de Chabrol-Tournol, député du Puy-de-Dôme en 1871, conseiller général du même département, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1871 avec M^{lle} de Bourbon-Busset.

Antoine-Joseph, né à Riom en 1770, fut connu sous le titre de comte de Chabrol-Chaméane. Il vint se fixer en Nivernais, fut maire de Nevers, député et conseiller général de la Nièvre et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles X; il mourut en 1859 au château de Vernay, en Nivernais, laissant deux fils. L'aîné de ceux-ci, François-Ernest, comte de Chabrol-Chaméane, né en 1803, banquier à Paris, décédé en 1889, a lui-même laissé un fils, le comte Roger de Chabrol, camérier de Sa Sainteté, qui est demeuré célibataire.

Christophe de Chabrol-Crousol, né à Riom en 1771, conseiller général du Puy-de-Dôme en 1803, premier président par intérim à la Cour impériale d'Orléans de 1804 à 1807, président à la Cour impériale de Paris en 1810, créé chevalier de l'Empire par lettres du 11 août 1808, puis comte, sur institution de majorat, par nouvelles lettres du 9 mars 1810, intendant général des provinces illyriennes en 1811, préfet du Rhône en 1814, fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 23 décembre 1823. M. de Chabrol institua sa pairie héréditaire au titre de baron-pair, sur institution de majorat, par lettres patentes du 25 avril 1824, puis au titre de comte confirmé par nouvelles lettres du 16 juin 1829. Il avait été appelé au ministère de la marine en 1824, puis à celui des finances en 1829 et avait reçu le cordon du Saint-Esprit en 1828. Il vécut à l'écart après la révolution de 1830 et mourut en 1836 au château de Chabanne, en Auvergne, avec la réputation d'un des hommes d'État les plus éclairés et les plus sages de son temps. Il avait eu deux fils dont aucun n'a laissé de postérité masculine.

Le plus jeune des quatre frères, Gilbert-Gaspard, connu sous le titre de comte de Chabrol de Volvic, né à Riom en 1773, élève de l'École polytechnique, créé baron de l'Empire par lettres du 17 mai 1810, député de la Seine, puis du Puy-de-Dôme, membre de l'Institut en 1820, grand-croix de la Légion d'honneur, fut appelé en 1812 à la préfecture de la Seine et conserva ces hautes fonctions jus-

qu'à la révolution de 1830. Il mourut à Paris en 1843 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} Dorothée Lebrun, fille du duc de Plaisance, décédée au château de Volvic en 1863.

Principales alliances : Lebrun de Plaisance, de Saulieu, de Fayet, Balbo-Bertone de Sambuy 1855, de Rohan-Chabot 1860, de Bourbon-Busset 1871, de Pierre de Bernis 1902, de Froissard 1870, Brunet d'Evry 1872, de Bérulle 1875, de Sesmaisons 1872, d'Andlau 1878, le Coulteux du Molay 1826, d'Indy 1850, de Revilliasc 1855, de Pommereau 1853, Bérard de Chazelles 1903, etc.

CHABRON de SOLILHAC et de ROHAC (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or surmonté de trois pattes de griffon de même (aliàs accompagné de trois pattes de griffon, 2 et 1).* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Mori pro Rege et patriâ nihil est.*

La famille DE CHABRON appartient à la noblesse du Velay. Des auteurs contemporains ont cherché à la rattacher à celle de Mathieu-Elzéar Chabron, comte de Limandre, qui fut ambassadeur à Turin sous Louis XIV. On trouve d'autre part qu'Hiérosme Chabron, demeurant à Mont-Ferrand, se désista de ses prétentions nobiliaires lors de la grande recherche commencée en 1666 et fut en conséquence condamné le 20 novembre de cette même année par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, à payer comme usurpateur une amende de mille livres.

La famille actuelle de Chabron est originaire du bourg de Saint-Paulien, en Velay, où elle était honorablement connue dès le xvi^e siècle. Borel d'Haulerive lui a consacré une courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1875. Des tableaux généalogiques conservés dans les manuscrits de Chérin et dans le *Nouveau d'Hozier* en font remonter la filiation à Jacques Chabron, juge de Saint-Paulien, dont le fils, monsieur maître Georges Chabron, né en 1670, avocat en Parlement, juge de Saint-Paulien, épousa Marguerite Chabanon par contrat du 31 août 1697. Georges Chabron fut dans la suite seigneur de Chabron, de Chassagnoles, de Soleilhac, etc., et commissaire subdélégué des commissaires départis par le Roi en Velay et en Auvergne, rendit de grands services en ravitaillant l'armée du Dauphiné pendant l'année 1709 et en organisant les secours lors de la peste qui en 1721 dévasta le Velay et le Gévaudan et fut anobli par lettres patentes de novembre 1748. Il mourut l'année suivante, laissant quatre fils qui firent enregistrer le 2 septembre 1749 les lettres de noblesse obtenues par leur père. Deux de ces fils, Georges de Chabron, Sgr de la Tour de Solilhac, demeurant au Puy, et Jacques-

Dominique de Chabron, furent les auteurs de deux branches qui se sont distinguées par les surnoms terriens de Solilhac et de Rohac.

La branche aînée a fourni un général de l'armée catholique et royale de Bretagne en 1796. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'un de ses représentants, Marcellin de Chabron de Solilhac, né à Saint-Paulien en 1769, fit en 1785 pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Marcellin de Chabron fut député de la Haute-Loire sous la Restauration et mourut en 1829. Il était le grand-père de Jean-Georges de Chabron, né en 1837.

L'auteur de la branche cadette, Jacques-Dominique de Chabron, fut garde du corps du roi Louis XV. Il épousa le 18 mai 1743 Élisabeth Peyret de Rohac, demeurant au Puy, veuve de noble Georges Gailhard et fille d'un avocat en Parlement. Il fut père de messire Bertrand de Chabron de Rohac qui épousa le 10 février 1775 Marguerite de Chappuis de Maubou, demeurant à Montbrison, en Forez. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le fils de celui-ci, Jean-Pierre-Claude de Chabron, né au Puy le 4 mai 1777, fit en 1785 pour être admis à l'École militaire. Cette branche était représentée de nos jours par Bertrand de Chabron, né en 1806 à Retournac, en Velay, général de division en 1870, député de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale de 1871, sénateur inamovible, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1889.

Messieurs de Chabron de Solilhac et de Chabron de la Terrasse prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Puy.

Principales alliances : de Chappuis de Maubou 1775, Peyret de Rohac 1743, de Charbonnel vers 1800, Bouchetal 1830, Arnauld, Bouchareinc de Chaumeils-Lacoste, etc.

CHACATON (de). Armes : d'argent à trois branches de laurier de sinople, posées en pal, et une étoile de gueules en chef.

Famille de haute bourgeoisie, originaire de l'ancienne chàtellenie de Murat, en Bourbonnais.

Daniel CHACATON, conseiller du Roi, lieutenant général en la chàtellenie de Murat, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

On voit dans les *Noms féodaux* de dom Bétencourt que Gilbert Chacaton, sieur de Verlobier, avocat en Parlement, possédait en 1733 la terre et seigneurie de Mazeau, en la paroisse de Saint-Priest, près de Murat.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille Chacaton et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Jean-Henri de Chacaton, né en 1813 à Chézy (Allier), a été un peintre distingué.

Principales alliances : de Fradel 1644, Perrot de Chézelles 1686, Aumaistre, de Revanger 1860, Aubert, etc.

CHACENAY (Bertherand de). Voyez : BERTHERAND DE CHACENAY.

CHADENÈDE (Sabatier de la). Voyez : SABATIER DE LA CHADENÈDE.

CHADENET et CHADENET-SENOCQ. Armes du baron Chadenet (d'après le règlement d'armoiries du 2 janvier 1869) : *d'or à une fasce d'azur chargée d'un sabre de cavalerie d'argent posé aussi en fasce, la pointe à dextre, et accompagnée en chef de trois molettes d'éperon de sable et en pointe d'un cheval galopant du même; au franc-quartier de gueules à l'épée haute en pal d'argent*, qui est des barons militaires. (Ces armes sont celles qui avaient été concédées en 1809 au général baron Henry).

La famille CHADENET appartient à la haute bourgeoisie du département de la Meuse.

Un de ses représentants, Jean-Félix Chadenet, né à Verdun en 1798, préfet sous le second Empire, député et conseiller général de la Meuse, décédé en 1874, épousa en 1827 Marie-Françoise Habert-Henry, nièce et fille adoptive du général baron Henry. Il en eut deux fils. Le plus jeune de ceux-ci, Félix-Charles Chadenet, officier d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé M^{lle} Pagny, dont il a eu postérité. L'aîné, Henri Chadenet, né à Verdun en 1828, maître des requêtes au Conseil d'État, conseiller général de la Meuse, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1908 sans avoir été marié, fut autorisé à relever le titre de baron du général Henry, d'abord par décret impérial du 12 septembre 1868, puis par lettres patentes du 2 janvier 1869 portant règlement d'armoiries.

Un autre représentant de la même famille, Louis Chadenet, né à Verdun en 1843, contrôleur des contributions directes, demanda en janvier 1870 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE SENOCQ, qui appartenait à la famille de sa mère. Un décret du 26 août de la même année l'autorisa à s'appeler CHADENET-SENOCQ (*sic*, sans particule).

Plusieurs familles Henry (voyez ce nom) reçurent des titres de noblesse soit sous le premier Empire, soit sous la Restauration. Celle de ces familles qui s'est fondue dans la famille Chadenet était comme elle originaire du département de la Meuse. Jean-Pierre-Léon Henry, né en 1757 à Saint-Laurent, engagé comme soldat en 1778, général de brigade en 1812, commandeur de la Légion d'honneur, décédé sans alliance à Verdun en 1835, avait été créé baron

de l'Empire par lettres patentes du 3 mai 1809. On a vu plus haut qu'il adopta sa nièce, Marie-Françoise Habert, mariée en 1827 à M. Chadenet.

CHADOIS (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de trois étoiles posées 1 et 2 et en pointe d'une aiglette de même.*

La famille DE CHADOIS est originaire de l'Agenais. On en trouvera une généalogie détaillée dans les manuscrits de Chérin. On trouvera aussi sur elle une assez longue notice dans le *Bulletin héraldique de France* de novembre 1892.

Étienne de Chadois, écuyer, du lieu de Saint-Berthomieu, auquel seulement remonte la filiation, épousa demoiselle Claire de Lamouroux par contrat du 12 juillet 1615; il figure dans tous les actes le concernant avec les qualifications de la noblesse. Son fils, noble Arnaud de Chadois, écuyer, Sgr des Toutus, marié par contrat du 20 juin 1661 à Françoise de Lespinasse, fut, lors de la grande recherche des faux nobles, condamné par défaut à 500 livres d'amende comme usurpateur de noblesse par jugement du 4 novembre 1666 de Pellet, intendant de Bordeaux. On ne voit pas qu'Arnaud de Chadois ait interjeté appel de cette condamnation, ni qu'il ait cherché à régulariser sa situation nobiliaire. Son fils, Pierre Chadois, écuyer, capitaine au régiment de Normandie, marié à Hélène du Bois par contrat passé au Port-Louis le 3 mai 1692, et son petit-fils, Gaston-Hilaire de Chadois, marié le 24 avril 1736 à Marie de l'Eglise, n'en continuèrent pas moins de porter les qualifications nobiliaires. Ce dernier, ayant été inquiété dans sa noblesse par les syndics de Saint-Barthélemy qui voulaient le soumettre à la taille, obtint même le 4 août 1740 de la Cour des aides de Bordeaux un arrêt qui déboutait ceux-ci de leurs prétentions et qui le maintenait dans sa noblesse. Malgré cet arrêt, la famille de Chadois continua à être inquiétée dans l'exercice de ses privilèges nobiliaires. Pierre de Chadois, écuyer, Sgr de Lezaigue, ancien capitaine au régiment de Médoc, chevalier de Saint-Louis, fils de Gaston-Hilaire, dut le 27 septembre 1788 s'adresser au Conseil d'État et lui demander de reconnaître définitivement sa noblesse et de faire exécuter l'arrêt rendu en 1740 par la Cour des aides de Bordeaux. Mais le généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner sa requête, émit un avis très défavorable¹ et on ne voit pas que la famille de Chadois ait été admise

¹ Le rapport du généalogiste des Ordres du Roi conservé dans les manuscrits de « Chérin, est conçu en ces termes : « Les titres produits par les sieurs de Chadois « établissent une possession de noblesse remontée à l'an 1615 : mais cette possession n'a pas été sans trouble..... Arnaud Chadois, sieur de Toutus, que M. de

à prendre part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Pierre de Chadois, mentionné plus haut, épousa en 1773 Catherine de Charlot ; il en eut deux fils, Pierre et Guillaume, nés à Saint-Barthélemy en 1776 et 1777.

Paul de Chadois, né en 1830 à Saint-Barthélemy, colonel de mobiles en 1870, marié en 1867 à M^{lle} Léonie de Ségur, décédé en 1900, a été de nos jours, député, puis sénateur républicain de la Dordogne.

La famille de Chadois a fourni un grand nombre d'officiers de mérite dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Elle compte encore des représentants.

Principales alliances : de Digeon, de Ségur, Grenier de Cardenal 1892, Davach de Thèze, etc.

CHAFFAULT (du) et BILLEBAULT du CHAFFAULT. Voyez : BILLEBAULT DU CHAFFAULT.

CHAFFAUT (Amaudric du). Voyez : AMAUDRIC DU CHAFFAUT.

CHAFFIN (Lorin-Sartre de). Voyez : LORIN-SARTRE DE CHAFFIN.

CHAFFOY-MUNANS (de). Armes : *losangé d'or et d'azur, à une fasces d'argent brochant sur le tout.* — Couronne : *de Marquis.* — Adage : *Rebelle de Chaffoy.*

La famille DE CHAFFOY, originaire de Franche-Comté, appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de cette province. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie et on trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1774 pour être admis parmi les pages du comte de Provence.

La maison de Chaffoy a eu pour berceau le village de son nom situé dans les environs de Pontarlier. Ses premiers auteurs connus, Pierre et Renaud de Chaffoy, figurent avec la qualification de cheva-

« Chadois réclame pour son bisaieul, fut déclaré usurpateur de noblesse par jugement de M. Pellot du 4 novembre 1666. Depuis, Gaston-Hilaire de Chadois, son « petit-fils, fut inquiété dans sa noblesse par les habitants de Saint-Barthélemy qui « même s'inscrivirent en faux contre un acte de la production de l'année 1593. Il « est vrai que, par un arrêt rendu contradictoirement à la Cour des aides de Guienne « le 4 août 1740, ceux-ci furent déboutés et Gaston maintenu. Mais il est à observer « que cet acte de l'année 1593 était le plus ancien des titres qui furent alors produits. Après le jugement de condamnation qu'avait éprouvé la famille de Chadois, il est certain qu'elle ne pouvait rentrer dans l'ordre de la noblesse qu'en « appelant au Conseil et en se faisant relever de l'ordonnance qui l'avait déclarée « roturière. Ainsi l'arrêt de la Cour des aides de 1740, quelque respectable qu'il « puisse être, n'est point irréfragable. Dans ces considérations nous estimons que « le sieur de Chadois ne peut être susceptible de la grâce qu'il demande que « lorsqu'il aura remonté rigoureusement sa preuve par titres en bonne forme jus- « qu'à l'année 1560. Aujourd'hui nous ne voyons pas qu'il y ait lieu, sans blesser « les maximes du Conseil, de lui accorder les conclusions de sa requête. »

lier dans une transaction qu'ils signèrent en qualité de témoins en 1178. La filiation suivie remonte à Guy de Chaffoy, chevalier, qui vivait en 1250. Ce gentilhomme laissa d'une alliance inconnue deux fils, Henri, écuyer, marié à Estenette Borgeois, qui fit son testament le lundi après la huitaine de la fête de l'Annonciation de la Vierge de 1329, qui demanda dans cet acte à être inhumé dans le cloître du prieuré d'Arbois et qui continua la descendance, et Jean qui est mentionné dans des actes de 1289 et de 1312. Jean de Chaffoy, écuyer, fils d'Henri, fit son testament le 16 juin 1376 en faveur de sa femme, Alix de Lambelot. Il fut père de Richard de Chaffoy, chevalier, qui rendit hommage le 20 octobre 1422 à Philippe, duc de Bourgogne, de sa terre de Montenay et des autres biens qu'il possédait au comté de Bourgogne et dont la veuve, Catherine de Pasquoy, alors remariée à Amédée de Quingey, damoiseau, fit son testament en avril 1438. Richard de Chaffoy, écuyer, fils de celui-ci, figure dans plusieurs actes avec la qualification de citoyen de Besançon. Il fut père de Pierre de Chaffoy, cogouverneur de Besançon, qui fut député en 1518 par le Conseil et par le corps des notables de cette ville pour signer un traité d'alliance avec les cantons suisses de Berne, de Fribourg et de Soleure, et grand-père de Pancrace de Chaffoy, Sgr d'Anjeu et de Mélincourt, qui fut panetier et gentilhomme ordinaire de la chambre de l'empereur Charles-Quint et qui fit son testament à Besançon le 16 mai 1542. Ce fut le petit-fils de celui-ci, Melchior de Chaffoy, capitaine dans l'armée des Pays-Bas au service du roi d'Espagne, marié en 1601 à Claudine de Grachaux, qui acquit la terre et seigneurie de Munans, mouvante du château de Montmartin, dont il rendit hommage le 6 mars 1605. Jean-Claude de Chaffoy, écuyer, Sgr de Munans, Anjeu, etc., fils du précédent, marié en 1640 à Anne de Montrevel, fille d'un gouverneur de Besançon, fit en 1652 la preuve de trente-deux quartiers de noblesse paternels et maternels pour être admis dans la confrérie de Saint-Georges. Son petit-fils, Hardouin de Chaffoy, écuyer, Sgr de Munans, épousa Françoise de la Forest de Divonne par contrat passé à Dôle le 15 avril 1720; il mourut en 1756 laissant deux fils: 1° Charles-François de Chaffoy, chevalier, marié à Besançon en 1756 à Jeanne de Prat de Peuzeux, qui obtint en juillet 1774 l'érection en baronnie, sous le nom de Munans, de ses terres réunies de Chaffoy, de Munans et de Sorans et qui obtint en 1774 l'admission de son fils aîné, Louis-Antide, parmi les pages de Monsieur, comte de Provence; 2° Antide-Hippolyte de Chaffoy, marié à Laon en 1766 à M^{lle} Leclerc, qui obtint en 1780 l'admission de son fils aîné, Charles-Antide, parmi les pages de la Petite Écurie.

Nicolas-Louis de Chaffoy, noble, et N... de Chaffoy, Sgr de Courcelle, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registres de Pontarlier et de Vesoul).

La famille de Chaffoy s'est éteinte en France dans la seconde moitié du XIX^e siècle ; mais elle compte encore des représentants dans les Pays-Bas où un de ses membres était allé se fixer à l'époque de la Révolution.

Elle a fourni un gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles-Quint, des gouverneurs de Besançon, des pages du roi Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et du comte de Provence, des officiers supérieurs, des chanoinesses comtesses de Neuville, etc.

Principales alliances : Borgeois (de la Tour Saint-Quentin), de Seey, de Poly, de la Forest de Divonne 1720, de Pra de Pezeux 1756, de Montrevel 1640, etc.

CHAGOT.

Famille de haute bourgeoisie.

Jean-François CHAGOT fut de 1816 à 1818 maire du Creuzot. Son fils aîné, Henri-François Chagot, né en 1789, maire du Creuzot de 1821 à 1830, conseiller général de Saône-et-Loire de 1831 à 1833, fut directeur de la verrerie et de la cristallerie du Creuzot. Un des puînés, Louis-Jules Chagot, né en 1801, marié à M^{lle} Lejéas, dont il n'eut pas d'enfants, décédé en 1877, fut conseiller général de Saône-et-Loire de 1852 à 1871, député du même département de 1867 à 1870 et officier de la Légion d'honneur. Léonce Chagot, neveu du précédent, né en 1822, marié en 1856 à M^{lle} Ligier de la Prade, a été conseiller général de Saône-et-Loire, directeur des mines de Montceau-les-Mines et maire de cette ville.

CHAGRIN de SAINT-HILAIRE et de BRULLEMAIL. Armes (d'après le règlement de 1700) : d'or à une tourterelle d'azur. — Alias (d'après l'Armorial de 1696) : d'or à trois tourterelles de gueules, 2 et 1.

La famille CHAGRIN DE SAINT-HILAIRE appartient à la noblesse de l'ancienne généralité d'Alençon, en Normandie. On en trouvera une généalogie complète dans le *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, année 1896.

Son auteur, Alexandre Chagrin, sieur des Nos, était conseiller du Roi et ancien contrôleur général du taillon au bureau des finances de la généralité d'Alençon quand il obtint en novembre 1657 des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*. Il ne jouit pas longtemps de la faveur qui lui avait été accordée, car

en août 1664 un édit du roi Louis XIV révoqua tous les anoblissements concédés depuis 1611. Il laissa trois fils : 1° Jacques Chagrin, sieur des Nos, capitaine d'artillerie, qui continua la descendance ; 2° autre Jacques Chagrin, prêtre ; 3° Robert Chagrin, lieutenant au régiment d'Alençon, mort au service à Tournay en 1693. Jacques Chagrin, écuyer, sieur des Nos, capitaine au régiment des fusiliers, fit enregistrer sur blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Alençon). Il fut définitivement anobli en mars 1700 par nouvelles lettres patentes dont on trouvera également le texte dans le *Nouveau d'Hoziier*. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il avait épousé à Brullemail en 1701 Charlotte de Fontaines, héritière de la seigneurie de la Poudrière. Leur fils, Jacques-Guillaume Chagrin, Sgr de la Poudrière, des Nos et de la Bouverie, Sgr et patron de Saint-Hilaire-sur-Rille, né en 1704, acquit en 1735 le domaine de Brullemail, huitième de fief de haubert. Il laissa deux fils, Jacques-Richard, Sgr et patron de Saint-Hilaire, né à Brullemail en 1739, marié à M^{lle} de Guéroult, et Charles-Guillaume, Sgr de Brullemail, chevalier de Saint-Louis, marié à M^{lle} de Labbey du Mesnil, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche des Chagrin de Saint-Hilaire subsiste. Elle a conservé jusqu'à nos jours le château de Saint-Hilaire, près de Laigle, dans le département de l'Orne. Elle a produit au XIX^e siècle un général de division commandant le XVI^e corps d'armée (Louis-Albert Chagrin de Saint-Hilaire, grand officier de la Légion d'honneur, décédé en 1908 à l'âge de 86 ans). Elle n'est pas titrée.

La branche cadette, dite de Brullemail, est aujourd'hui éteinte. Son chef, Jacques Chagrin de Brullemail, né en 1783, fut sous la Restauration maire de Sées et député de l'Orne. Alfred-Alexandre de Brullemail, né en 1819, fils de celui-ci, est décédé en 1881, ne laissant que deux filles, la comtesse de Monspey et M^{me} de Beauregard.

Jacques-Richard Chagrin avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Alençon.

Principales alliances : de Guerpel 1677, de Cacqueray, de Monspey vers 1870, des Moutis 1681, de Maurey 1698, de Fontaines, de Lhermite 1733, de Guéroult, de Labbey, de Morel d'Achè 1810, de Kaerhout, du Temple de Rougemont, Savary de Beauregard 1879, etc.

On ignore si la famille dont il vient d'être parlé a quelque rapport avec celle d'un Pierre Chagrin, demeurant à Moutiers, en l'élection de Mortagne, qui, lors de la grande recherche de 1666, fut condamné comme usurpateur de noblesse par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon.

CHAIGNEAU. Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'or à un chêne de sinople.*

La famille CHAIGNEAU, dont les branches françaises sont aujourd'hui éteintes, a occupé un rang distingué dans la bourgeoisie du Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Jonas Chaigneau, célèbre ministre protestant, fit construire en 1598 le temple protestant de Saint-Maixent. Son fils, Pierre Chaigneau, sieur des Francs, docteur en médecine, marié en 1633 à Suzanne Rivet, en eut deux fils, Jonas et Louis, qui furent les auteurs de deux branches.

Jonas Chaigneau, sieur des Francs, fut père de Pierre Chaigneau, sieur des Francs, qui, étant encore mineur, eut ses armes inscrites d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Niort) : *de gueules à trois coquilles d'or, 2 et 1.* Cette branche paraît s'être éteinte avec Pierre-Antoine Chaigneau des Francs qui épousa en 1810 Marie-Anne Nicolas.

Louis Chaigneau, sieur de la Guyonnière, auteur de la seconde branche, fut docteur en médecine. Il épousa Julie Patreau qui, étant veuve, fit enregistrer le blason de son mari à l'Armorial général de 1696. Sa descendance se partagea en deux rameaux dont l'un subsiste avec distinction en Irlande. Le rameau français s'est éteint avec Pierre-Antoine Chaigneau, né en 1795, décédé en 1879, qui a légué plus d'un million aux œuvres charitables de la ville de Saint-Maixent.

Il a existé en Poitou plusieurs autres familles notables du nom de Chaigneau. A l'une de ces familles appartenait Jean-Louis Chaigneau, né à Vouvent en 1767, qui fut député de la Vendée au Conseil des Cinq-Cents. Émile Chaigneau, fils du précédent, né à Vouvent en 1795, décédé à Nantes en 1882, fut député de la Vendée sous la monarchie de Juillet. Il était le père de M^{me} Charles Dupuy, femme du secrétaire de M. le comte de Paris.

CHAIGNON (de). Armes : *d'azur à un lion d'or, armé et lampassé de sable, empoignant de sa patte droite une épée d'argent à la garde d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *à droite un lion d'or, armé et lampassé de gueules, à gauche un lévrier d'argent, accolé de gueules et bordé d'or.* — Devise : *Fortiter et suaviter.*

Saint-Allais a donné dans son *Nobiliaire Universel* une généalogie complète de la famille DE CHAIGNON. On trouvera aussi sur cette famille d'intéressants renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et surtout dans les *Carrés d'Hozier*.

La famille de Chaignon est originaire du Périgord. Les jugements

de maintenue de noblesse rendus en sa faveur au xvii^e siècle en font remonter la filiation à noble homme Albert Chaignon, écuyer, sieur du Puybarbaci, qui aurait épousé Françoise Dessalire par contrat passé à Thivier le 15 mars 1522 dans lequel il est ainsi désigné. Ce même Albert de Chaignon, écuyer, sieur du Puybarbaci, aurait fait le 30 janvier 1560 un testament dans lequel il mentionne sa femme, Françoise des Salis, son fils, Hélié, alors décédé, et les enfants de celui-ci. On trouve ensuite que noble Jean Chaignon des Lans, écuyer, sieur de la Chabroulie, fils de feu noble Hélié, écuyer, sieur de la Chapelle, et de demoiselle Françoise de las Brossas, épousa Péronne de la Martonie par contrat du 3 août 1578. Mais on peut encore voir dans les *Carrés d'Hozier* que ces actes de 1522, 1560 et 1578 sont faux. Dans la réalité, maître Jean Chaignon, praticien, natif et habitant du bourg de Courgnhac, petit-fils de maître Albert Chaignon et de Françoise de Salles, sa veuve, épousa par contrat du 15 novembre 1585, dans lequel il est ainsi désigné, Perronne de la Martonie, fille naturelle de messire Geoffroy, vivant Sgr de la Martonie. Ce Jean Chaignon s'agrégea définitivement à la noblesse ; il est qualifié écuyer, sieur de la Chabroulie, dans le testament qu'il fit le 15 octobre 1633 devant maître Pierre du Cheyron, notaire royal.

Ses deux petits-fils, Jacques et Gaston de Chaignon, furent maintenus dans leur noblesse, sur preuves remontant à 1522, d'abord le 5 janvier 1667 par jugement de M. de Montozon, commissaire subdélégué en Périgord de Pellot, intendant de Bordeaux, puis le 6 décembre de la même année par jugement de Pellot lui-même. Ces deux jugements sont rapportés tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Le second de ces deux frères, Gaston, fut encore maintenu dans sa noblesse le 25 janvier 1668 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, qui est également rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*.

Jacques de Chaignon, l'aîné des deux frères maintenus en 1667, avait épousé en 1661 Marguerite Mallet. Il en eut plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Marc-François de Chaignon, chevalier, Sgr de la Chapelle, né en 1669, capitaine de cavalerie au régiment de Montrevel, décédé en 1741, épousa en Brabant le 17 février 1703 Ida-Cornélia van de Ven. Son fils unique, Jean-Joseph de Chaignon, exerça pendant quarante-trois ans, de 1744 à 1787, les fonctions de ministre du roi de France près la république du Valais. Il épousa en 1759 Françoise de Quartery, issue d'une ancienne famille de ce pays, et en laissa deux fils.

L'aîné de ces fils, Maurice-Georges de Chaignon, né en Valais en 1761, acquit en Bourgogne la terre de Lamotte et se fit admettre en

1787 en la chambre de la noblesse des États de cette province. Il épousa en Lorraine en 1789 M^{lle} Quenel, fille d'un secrétaire du Roi, et en eut deux fils.

Pierre-Pancras de Chaignon, second fils de Jean-Joseph, né à Sion en 1767, se fixa à Saint-Amour, en Franche-Comté, après le mariage qu'il contracta en 1794 avec M^{lle} de Saint-Maurice, de la famille des princes de Montbarrey, et fut dans la suite conseiller général du Jura. Il laissa deux fils.

Le chef de la famille de Chaignon est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : de Courten, de Bons, de la Fargue, de Saint-Maurice 1794, de Beaupoil de Sainte-Aulaire 1651, de la Chassigne de Sereys 1865, Bouyonnet de Lavillatte, etc.

CHAILLÉ (Merland de). Voyez : MERLAND DE CHAILLÉ.

CHAILLET de VERGES. Armes : *de gueules à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une tulipe de même mouvant d'un croissant d'argent.*

La famille CHAILLET DE VERGES ET DE GRANDFONTAINE, éteinte dans la seconde moitié du xix^e siècle, était anciennement connue en Franche-Comté. Elle paraît avoir eu pour berceau le bourg de Rochejean où ses représentants exerçaient au xvii^e siècle des fonctions de justice seigneuriale.

On lui attribue d'ordinaire pour auteur un Hugues Chaillet qui fut anobli par lettres patentes de l'empereur Charles-Quint données à Spire le 7 mars 1545 et enregistrées à la Chambre des comptes de Lille. Cependant ses représentants ne portaient pas de qualifications nobiliaires au xvii^e siècle et elle paraît ne s'être définitivement agrégée à la noblesse qu'après que Jean-Baptiste Chaillet de Rochejean, avocat en Parlement, et son frère, Jacques-Joseph Chaillet, eurent acheté, en 1725, la seigneurie de Verges. On ne voit, du reste, pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa province.

Jacques-Joseph Chaillet, docteur ès droits, et Jean-François Chaillet, deux de ses représentants, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Pontarlier).

Pierre-François-Xavier Chaillet de Verges, né à Lons-le-Saulnier en 1763, général de brigade, fut arrêté à l'armée des Pyrénées pendant la Terreur, ramené à Paris, condamné à mort comme complice des ennemis de la République et guillotiné le 2 juillet 1794.

La famille Chaillet de Verges a fourni de nombreux officiers dont cinq chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : Domet de Vorges, Roux de Grandfontaine, Chomereau de Saint-André, etc.

CHAILLON de JONVILLE (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1816) : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux abeilles et en pointe d'un lion, le tout du même*.

Ancienne famille parisienne.

Jean-Pierre CHAILLON, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, receveur général des finances de Caen, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Paris) ses armoiries telles qu'elles sont décrites en tête de cet article. Pierre Chaillon, Sgr de Mézières, décédé en 1738, fut conseiller au Parlement de Paris.

François Chaillon, décédé en 1765, fut gentilhomme ordinaire de la maison du Roi et son ministre à Bruxelles, puis à Genève. Son fils, Augustin-François Chaillon, Sgr de Jonville, conseiller au Parlement de Paris en 1752, fut nommé successivement maître des requêtes en 1762, président au Grand Conseil en 1768 et conseiller d'État. Il fut lui-même père d'Antoine-René Chaillon de Jonville, né à Paris en 1771, colonel de cavalerie, aide de camp du duc de Bourbon et du duc d'Enghien, marié à M^{lle} de Veauce, qui reçut le titre héréditaire de comte, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du 2 mars 1815. La famille de Chaillon de Jonville s'est éteinte avec Auguste, comte de Jonville, fils du précédent, qui n'a pas eu d'enfants de son mariage en 1834 avec M^{lle} de Bréda, décédée en 1864.

Principales alliances : Gayardon de Fenoyl 1768, de Ricouart, de Frédefond de Sauvagnac 1768, Cadier de Veauce, de Bréda, etc.

CHAILLOU (Amelot de) Voyez : AMELOT DE CHAILLOU.

CHAILLOU (de Laage de). Voyez : LAAGE DE CHAILLOU (DE).

CHAILLOU de l'ÉTANG. Armes (d'après le *Nobiliaire de Bretagne* de Potier de Courcy) : *d'azur à un chevron échiqueté d'argent et de gueules de deux tires, accompagné en chef de deux soleils d'or et en pointe d'une croissette du même*.

La famille CHAILLOU est originaire de Guingamp, en Bretagne, où elle est anciennement connue. Potier de Courcy mentionne René Chaillou, qui fut procureur de Guingamp en 1565, et Michel Chaillou du Ruporzou, qui fut maire de la même ville en 1611. Yves Chaillou de Kermouster et Claude Chaillou de Kernéis furent encore maires de Guingamp l'un en 1627, l'autre en 1717.

La famille Chaillou fut du nombre de celles qui ne purent faire

reconnaître leur noblesse lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666. Un de ses représentants, Charles Chaillou de Kervinas, se désista de lui-même de ses prétentions en 1668; un autre, Gilles Chaillou de Rucat, fut condamné comme usurpateur en 1670.

François-Benoit Chaillou, sieur du Croisat, et Ambroise-Julien Chaillou, sieur de l'Étang, furent pourvus, l'un en 1742, l'autre en 1743, de la charge de conseiller maître en la Chambre des comptes de Nantes.

La famille Chaillou de l'Étang subsistait à Redon en 1865.

Principale alliance : de la Grandière.

Il a existé dans la noblesse de robe parisienne une famille Chaillou dont les armoiries étaient à peu de chose près les mêmes que celles attribuées aux Chaillou de Bretagne : *d'azur à un chevron échiqueté d'argent et de gueules de deux traits, accompagné en chef de deux croissants et en pointe d'une coquille d'argent surmontée d'un soleil d'or*. Cette famille était originaire de Dreux et a fourni à cette ville plusieurs maires. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Cabinet d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*. Thibaud Chaillou fut maire de Dreux dans la première moitié du xvi^e siècle. Son fils, maître Pierre Chaillou, conseiller et argentier du Roi, fut pourvu de la charge anoblissante de secrétaire du Roi; il avait épousé Madeleine d'Alessa qui mourut en 1583 et dont il laissa deux fils. L'aîné de ceux-ci, Olivier Chaillou, né en 1568, prêtre de grand mérite, décédé en 1643, refusa l'évêché de Laon et fut le fondateur du couvent des Minimes de la Place Royale, à Paris. Le puîné, Jean Chaillou, conseiller maître en la Chambre des comptes de Paris, laissa trois fils qui moururent tous sans postérité : 1^o François, conseiller maître en la Chambre des comptes; 2^o Claude, conseiller au Parlement de Paris en 1634; 3^o Jacques, secrétaire du Roi. Il subsistait, en outre, à Dreux au xvii^e siècle, un certain nombre de branches non nobles de la famille Chaillou.

CHAILLOU de FOUGEROLLES

La famille CHAILLOU DE FOUGEROLLES, d'honorable bourgeoisie, est originaire des environs de Thouars, en Poitou.

On ignore si elle a quelque rapport avec celle de François Chaillou, marchand bourgeois de la ville de Bressuire, de Charlotte Chaillou, femme de N... Benestreau, marchand bourgeois de la ville de Bressuire, et de Jean Chaillou, marchand bourgeois de la ville de Bressuire, qui eurent leur blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre de Thouars) : *de sinople à trois huitres d'argent*,

2 et 1, pour les deux premiers, et *de gueules à un chat d'argent surmonté d'un lion de même* pour le troisième.

René-Jacques Chaillou fut reçu le 2 janvier 1787 procureur du Roi ancien, alternatif et triennal des dépôts à sel de Thouars; René-Charles-Augustin Chaillou de Billasson, nommé en 1779 maire d'Argenton-Château, prit part en 1789 aux assemblées du tiers-état du Poitou.

René-Frédéric Chaillou, né à Thouars le 3 septembre 1819, propriétaire du château de Fougerolles, près de Doué, en Anjou, marié à M^{lle} Caillard de Beauvoir, demanda en 1866 et obtint par décret du 24 octobre 1870 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE FOUGEROLLES. Il est décédé en 1896, laissant une fille, M^{me} de Couet, et un fils, René Chaillou de Fougerolles, conseiller général du canton de Vihiers (Maine-et-Loire), marié en 1885 à M^{lle} d'Assy, qui est connu depuis quelques années sous le titre de comte de Fougerolles.

Principales alliances : Caillard de Beauvoir, Janson de Couet 1873, Geoffroy d'Assy 1885, de Maillé de la Tour-Landry 1909, etc.

La famille CHAILLOU DES BARRES, éteinte en 1874, portait pour armes : *tiercé en fasce : de gueules à une branche de chêne posée en fasce d'argent et soutenue d'une muraille crénelée de trois pièces et une demie du même; d'azur à la croix alaisée d'or, cantonnée de quatre rubis au naturel; et de sinople au rocher d'or mouvant d'une mer agitée d'argent*. Elle descendait de maître Claude Chaillou qui était sous Louis XV juge prévôt de Saintpuis, près d'Auxerre. Jean-Nicolas Chaillou, sieur du Mé et des Barres, fils du précédent, né à Saintpuis en 1751, était conseiller du roi élu en l'élection de la Charité-sur-Loire, en Nivernais, quand il fut pourvu le 27 septembre 1786 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France; il fut nommé en 1810 président du Conseil général de la Nièvre. Son fils, Claude-Étienne Chaillou des Barres, né en 1784 à Beaumont-la-Ferrière, en Nivernais, préfet de l'Ardèche sous le premier Empire, conseiller général de l'Yonne sous la Monarchie de Juillet, marié en 1805 à M^{lle} de Champagny, fille du duc de Cadore, décédé en 1857, reçut le titre héréditaire de chevalier par lettres patentes du 27 janvier 1816, fut autorisé par ordonnance du 20 mars suivant à joindre régulièrement à son nom celui de : DES BARRES et reçut enfin le titre de baron, avec autorisation de constituer un majorat, par lettres patentes du roi Charles X du 10 janvier 1825, confirmées le 20 mars 1842 par nouvelles lettres du roi Louis-Philippe. Il laissa une fille, la baronne Crespin du Havelt, décédée sans postérité en 1868, et un fils, Jean, baron Chaillou des Barres, qui demeura célibataire et qui mourut en 1874 au château des Barres (Yonne).

CHAIS van BUREN. Armes : *de gueules à un chevron d'or accompagné en pointe d'un cœur du même ; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.* — Cimier : *une étoile d'argent entre un vol du même.*

Le nom de CHAIS, ou CHAIX, très répandu dans la Haute-Provence, a été porté dans cette région au moyen âge par une famille noble et distinguée. Guillaume Chaix vivait en Trièves en 1285. Raymond Chaix était auditeur aux comptes en 1345 ; sa descendance s'éteignit en 1680 d'après l'*Armorial du Dauphiné* de M. de Rivoire de la Batie. Un gentilhomme du nom de Chaix rendit hommage au Dauphin à Bardonnenche en 1334 ; un autre figure en 1339 dans un recensement de la noblesse de Château-Dauphin, en Briançonnais. On a expliqué dans la notice consacrée à la famille d'Audiffret comment les privilèges de la noblesse furent supprimés dès le xv^e siècle dans la haute vallée de la Durance et comment, par suite de cette circonstance, les familles nobles de cette région se trouvèrent ruinées, puis confondues avec la bourgeoisie dont rien ne les distinguait plus. La plupart de ces familles s'expatrièrent. Un rameau de la famille Chaix vint à cette époque se fixer dans le bourg de Vizan, au Comtat Venaissin, où il subsista, du reste, peu de temps, et s'y allia aux familles d'Armand (de Blacons) et de Séguins (de Vassieux), deux des meilleures du pays.

C'est à cette famille Chaix du Briançonnais que se rattachent, d'après la tradition, un certain nombre de familles Chais, ou Chaix, nobles ou notables, qui ont existé dans le Haut-Dauphiné et dans la Haute-Provence et dont quelques-unes se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Celle de ces familles qui donne lieu à cette notice appartenait au commencement du xvii^e siècle à la haute bourgeoisie du Gapençais. On en trouvera une généalogie dans le premier volume du *Recueil généalogique suisse*. Son auteur, Jacques Chais, vint du Forest-de-Saint-Julien, près de Gap, s'établit à Genève en 1639 ; il mourut dans cette ville en 1650, à l'âge de 45 ans. Il laissait un fils, Jean-François Chais, qui fut reçu bourgeois de Genève le 18 novembre 1663 pour 500 florins, un mousquet et un seillot pour l'incendie. La famille Chais a été illustrée par Charles Chais, petit-fils du précédent, né à Genève en 1700, théologien érudit et orateur éloquent, qui a longtemps desservi avec zèle l'église wallonne de La Haye. Charles Chais a écrit un certain nombre de très savants ouvrages de théologie protestante. Il avait épousé à La Haye en 1734 Wilhelma Pauw. Leur petit-fils, Charles-Alexandre Chais, né à La Haye en 1763, fut secrétaire du haut conseil de la noblesse des Pays-Bas. Il avait épousé en 1795 Catherine van Buren. Il fut père d'Hendrick Chais van Buren

et grand-père de Charles-Alexandre Chais van Buren, décédé à Amsterdam en 1888, qui fut le dernier représentant mâle de sa famille.

CHAISE (Iweins de la). Voyez : IWEINS DE LA CHAISE.

CHAISE (le Gris de la). Voyez : LE GRIS DE LA CHAISE.

CHAISE (de Girard de la). Voyez : GIRARD DE LA CHAISE (DE).

CHAISE (Roy de la) Voyez : ROY DE LA CHAISE.

CHAISE (de la). Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une fasce d'or accompagnée de trois quintefeuilles du même ; aux 2 et 3 de sable à un lion rampant d'or.*

La famille DE LA CHAISE est originaire de la petite ville de Montcenis, en Bourgogne, où elle occupait sous l'ancien régime un rang distingué dans la bourgeoisie. On en trouvera une généalogie dans les *Anoblissements, titres et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend.

Elle paraît être la même que celle de Catherine de la Chaise, prieure titulaire de Marsigny, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mâcon) : *de sable à un lion d'argent couronné, lampassé et armé d'or.* On trouve aussi qu'Adrien de la Chaize, prévôt de l'église collégiale de Bourbon-Lancy, près de Montcenis, fit enregistrer au même Armorial (registre d'Autun) les armes suivantes : *d'azur à un chevron d'or chargé de trois croissants de gueules et accompagné de quatre étoiles d'argent, posées deux en chef et deux en pointe, mises en fasce.*

Jean de la Chaise, avocat au Parlement de Bourgogne, avait épousé vers 1740 Marie Vénot. Il en eut deux fils dont le plus jeune, Claude, receveur général des finances, fut père de M^{mo} Puniét de Parry. Jacques-François de la Chaise, né à Montcenis (Saône-et-Loire) le 14 janvier 1743, fils aîné de Jean, entra dans l'armée en 1762 en qualité de gendarme de la garde du Roi et était à l'époque de la Révolution lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis. Nommé général de brigade en 1793, il prit sa retraite peu de temps après, se retira à Beauvais, où il venait d'épouser M^{lle} de Catheu, et fut nommé maire de cette ville en 1795. Après le 18 brumaire, il fut appelé à la préfecture du Pas-de-Calais, conserva ces fonctions jusqu'à l'époque des Cent-Jours et mourut à Beauvais en 1823. Le général de la Chaise avait été créé chevalier de l'Empire par décret du 28 janvier 1809, puis baron de l'Empire par lettres patentes du 6 juillet 1810 ; il fut confirmé dans la possession de son titre de baron par nouvelles lettres du 6 juillet 1816. Ses deux fils, Adalbert-Charles, baron de la Chaise, né à Beauvais en 1797, général de brigade, commandeur de la Légion

d'honneur, marié en 1844 à M^{lle} de Médine, décédé dans sa ville natale en 1869, et Edmond-Olivier de la Chaise, né en 1801, officier de la garde royale, marié à M^{lle} de Nully d'Hécourt, décédé à Beauvais en 1867, ont été les auteurs de deux rameaux. Il subsiste, en outre, des branches collatérales demeurées non nobles.

La famille de la Chaise a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : Puniet de Parry 1799, de Catheu 1794, Lescot de la Millandrée, de Nully d'Hécourt, Chaptal 1886, Caussin de Perceval 1881, de Malherbe 1875, de Médine 1844, de Metz-Noblat, du Bois de Riocour 1878, de Ségur-Cabanac 1902, de la Faire 1890, de Longueil 1891, Law de Lauriston-Boubers 1907, etc.

Il a existé en Bourbonnais et en Auvergne une famille noble du nom de la Chaise qui paraît s'être éteinte dans la première moitié du xviii^e siècle.

Une autre famille de la Chaise, originaire de Saint-Sever, dans les Landes, fut anoblie par lettres patentes de 1733.

CHAIX de LAVARÈNE. Armes : d'or à un chêne de sinople englanté d'or ; au chef d'azur chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

Originaire de Clermont, en Auvergne, la famille CHAIX est anciennement et honorablement connue dans la bourgeoisie de cette ville aux environs de laquelle elle a possédé les domaines de Lavarène, du Sauzet, etc. François Chaix fut échevin de Clermont en 1719.

Antoine-Clément Chaix, né en 1810 à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), marié à M^{lle} Marmontel ; son fils, Gaspard-Joseph Chaix, officier, né au même lieu en 1853, y demeurant, marié en 1881, à M^{lle} d'Avranches du Kermont ; son frère, Louis-Antoine-Clément Chaix, né au même lieu en 1825, archiprêtre, curé de la cathédrale de Clermont, décédé en 1892 ; et Jean-Clément Chaix, né à Billom en 1852, demandèrent le 10 décembre 1876 et obtinrent par décret du 27 août 1877 l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de : DE LAVARÈNE. M^{me} veuve Jean-Baptiste Chaix, née Atkins, fit le 4 février 1880 la même demande pour son fils mineur, Jean-Anténor Chaix, né à Toulon en 1861.

La famille Chaix de Lavarène a fourni des officiers dont plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Son chef a tout récemment pris le titre de comte de Lavarène.

Principales alliances : Marmontel, Bès de Berc, d'Avranches du Kermont 1831, du Casse 1909, etc.

CHAIX. en Dauphiné et à Genève. Armes : d'azur à un château d'ar-

gent sur une terrasse du même ; au chef d'argent chargé de trois peignes de cardeur de sinople et à la pointe de pourpre.

Famille d'honorable bourgeoisie, anciennement connue dans les environs de Crest, en Dauphiné, dont on trouvera une généalogie dans le premier volume du *Recueil généalogique suisse* publié en 1902. Pierre CHAIX, maître chirurgien, auquel ce travail fait remonter la filiation, mourut en septembre 1702 à Aouste, près de Crest. Son fils, Pierre Chaix, né à Aouste en 1689, médecin du Roi et de la Tour de Crest, marié à Marguerite Reynaud, fut père de Paul Chaix, né en 1727, qui passa en Espagne, se maria à Cadix en 1769 à Maria Gonzalès-Cadellas et fut consul d'Espagne à Ostende, et grand-père de Georges Chaix, né à Madrid en 1784, peintre distingué, qui vint se fixer à Genève après le mariage qu'il contracta dans cette ville en 1807 avec M^{lle} Jeanne Daunant. La descendance de ce dernier est aujourd'hui représentée par plusieurs rameaux répandus en Suisse, en France, en Algérie et en Espagne.

La famille Chaix a fourni des consuls d'Espagne et de diverses républiques sud-américaines, des professeurs, etc.

Principale alliance : de Bovet vers 1650, vers 1710 et 1784.

CHAIX d'EST-ANGE. Armes : *de gueules à un lion d'or, couronné, armé et lampassé de même.*

La famille CHAIX a occupé un rang distingué à Sisteron depuis le xv^e siècle. Une constante tradition la fait descendre d'une famille du même nom qui appartenait au moyen âge à la noblesse du Briançonnais et dont il a été parlé à l'article Chais. Elle a donné à la ville de Sisteron un certain nombre de consuls ou de syndics, depuis Bertrand Chaix nommé en 1474, des sénéchaux et deux lieutenants généraux aux submissions en 1640 et 1675.

Isaac Chaix, fils de Raymond, de la ville de Sisteron, et de Louise de Berluç, fut reçu le 10 mai 1621 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Provence ; il fut père de Jean Chaix qui lui succéda dans sa charge en 1639 et qui mourut en 1684 sans laisser de postérité masculine.

Jean-Antoine Chaix, lieutenant général aux submissions du siège de Sisteron, et Gaspard Chaix, Sgr de la Penne, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Sisteron). Le second d'entre eux, Gaspard, fut maintenu dans sa noblesse le 24 mai 1709 par jugement rendu à Aix du premier président Cardin le Bret, après avoir justifié que son père, autre Gaspard de Chaix, sieur de la Penne, avait été reconnu noble par jugements de la Cour souveraine des francs-fiefs du 3 juillet 1656 et du 5 juin 1674. Il avait épousé Fran-

çoise d'Autric de Vintimille dont il n'eut pas d'enfants et qui fit son testament à Apt le 19 juin 1753.

F. Richard Chaix d'Est-Ange, né à Apt en 1754, chevalier de la Légion d'honneur, exerça sous le Consulat et sous le premier Empire les fonctions, supprimées en 1811, de procureur général près la Cour criminelle de la Marne. Son fils, Gustave Chaix d'Est-Ange, né à Reims en 1800, fut un des plus célèbres avocats de son temps. Successivement bâtonnier de son ordre, procureur général près la Cour d'appel de Paris, vice-président du Conseil d'État, sénateur, grand officier de la Légion d'honneur, il mourut à Paris en 1876. Il avait eu une fille, M^{me} Gressier, femme du ministre de Napoléon III, décédée sans postérité en 1862, et un fils, Gustave-Gaspard, conseiller général et député de la Gironde, décédé en 1887.

Principales alliances : de Revilliasc 1608, 1641, de Trimond 1600, de Laidet 1656, de Gombert 1619, de Laugier-Villars 1629, d'Autric de Vintimille, de Castagny vers 1660, Roze, Lorges, Gressier, du Teil 1890, de Fumel 1895, de Berluc, de Monier, Saffalin 1647, etc.

CHALABRE (de Mauléon-Narbonne de Bruyères de). Voyez : MAULÉON-NARBONNE DE BRUYÈRES DE CHALABRE (DE).

CHALABRUEYSSE de GALIMARD. Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'argent à un chevron de gueules chargé de trois fleurs de lys d'or; parti d'azur au lion couronné d'or, armé et lampassé de gueules.* — Aliàs (d'après des cachets des xvii^e et xviii^e siècles) : *d'argent à un chevron d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or.*

La famille CHALABRUEYSSE est anciennement connue en Vivarais. M. Benoit d'Entrevaux lui a consacré une assez longue notice dans son *Armorial du Vivarais*. Elle paraît avoir eu pour nom primitif celui de DEL MALSOIER. Elle a pour premier auteur connu un Pons del Masoier, aliàs Chalabruaysse, qui fit le 30 septembre 1427 son testament devant notaire à Aubenas. Étienne et Jean de la Chalabruesse étaient en 1464 au nombre des principaux contribuables du mandement d'Entraigues. La filiation suivie remonte à Pierre Chalabruesse qui vivait dans la première moitié du xvi^e siècle. Benoit Chalabruesse, dit le capitaine Galimard, fils de celui-ci, fit construire une maison forte dans le domaine de Conchis qu'il possédait en la paroisse de Genestelle. Il épousa Jacqueline du Trémolet et en eut trois fils, Jean, Charles et Antoine Chalabruesse de Galimard, qui furent les auteurs de trois branches. On ne connaît à aucune de ces branches de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elles aient jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. Les deux premières branches paraissent s'être éteintes au xviii^e siècle. La troi-

sième branche ne fut plus connue après la Révolution que sous le nom de GALIMARD, sans particule. Elle s'est éteinte dans les mâles dans les dernières années du XIX^e siècle et n'était plus représentée en 1908 que par M^{me} veuve Galimard, née Penchenier, et par ses belles-sœurs, M^{mes} le Sourd et Combier, nées Galimard.

La famille Chalabruesse de Galimard a fourni des officiers de mérite, dont un mestre de camp de cavalerie, des chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur et un écrivain de mérite, le Père Jean de Galimard, de la compagnie de Jésus.

Principales alliances : du Trémolet, de Chalendar de la Motte 1631, de Colombet 1754, de Julien de Vinezac 1734, Champanhet 1779, 1807, 1840, etc.

CHALAIN (Blandin de). Voyez : BLANDIN DE CHALAIN.

CHALAIS (Dumans de). Voyez : DUMANS DE CHALAIS.

CHALAIS (de Talleyrand-Périgord de). Voyez : TALLEYRAND-PÉRIGORD (DE).

CHALAIS (de Galard de Béarn de). Voyez : GALARD (DE).

CHALAMBEL, ou **CHALEMBEL**, (DE). Armes : *de sable à deux lions affrontés et couronnés d'or, soutenant un lys de jardin au naturel.* — L'écu timbré d'un casque taré de profil, orné de ses lambrequins. — Supports : *deux levrettes.*

La famille DE CHALAMBEL a eu pour berceau la petite ville de Saint-Germain-Lambron, dans le département du Puy-de-Dôme. Claude Chalambel, né dans cette ville en 1770, en fut maire pendant plus de quarante ans et y mourut en 1832. Il fut anobli le 24 mai 1821 par lettres patentes du roi Louis XVIII, en récompense du dévouement avec lequel il avait soigné des étrangers atteints de la peste. Son fils, Auguste de Chalambel, a laissé deux fils de son mariage en 1839 avec M^{lle} de la Chassaigne de Sereys.

CHALAMBERT (Guyard de). Voyez : GUYARD DE CHALAMBERT.

CHALAMON et **CHALAMON** de **BERNARDY**. Armes de la famille Chalamon (d'après un cachet du XVIII^e siècle) : *de... à l'aigle à deux têtes de...* — Armes de la famille de Bernardy : *d'azur à un cor de chasse d'argent, lié du même (alias d'or), surmonté d'une trangle d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois grenades d'or.*

La famille CHALAMON est une des plus anciennes de la bourgeoisie de la ville de Privas, en Vivarais. M. Benoît d'Entrevaux lui a consacré une notice dans son *Armorial du Vivarais*. Elle a pour premier auteur connu Jean Chalamon, de Privas, dont le fils Paul épousa le

19 mai 1577 Catherine, fille de Jean Valclare, d'Aubenas. Paul II Chalamon, fils du précédent, épousa le 21 décembre 1610 Anne, fille de sire Pierre de Monteils, bourgeois de Privas. Maître Jean-Jacques Chalamon était en 1756 juge à Privas.

Louis-Camille Chalamon, président du tribunal de Privas, épousa en 1833 M^{lle} Pauline de Bernardy, décédée à Privas en 1888, qui appartenait à une famille noble de la région. Leur fils aîné, Jean-Victor Chalamon, né en 1835, membre du Conseil général de l'Ardèche, fut adopté le 14 novembre 1871 par son oncle à la mode de Bretagne, Jean-Pierre-Augustin de Bernardy, et fut dès lors connu sous le nom de CHALAMON DE BERNARDY. Il épousa en 1872 M^{lle} de Migot dont il a eu plusieurs enfants.

Il a été consacré en son lieu une notice à la famille de Bernardy, ou de Bernardy.

CHALANCON de POLIGNAC (de). Voyez : POLIGNAC (DE).

CHALANDAR, ou CHALENDAR (de). Voyez : CHALENDAR (DE).

CHALANDON.

La famille CHALANDON est une des plus justement considérées de la haute bourgeoisie du Mâconnais.

Un de ses représentants était en 1767 contrôleur des guerres à Mâcon. Un autre, Jean Chalandon, négociant à Lyon, fut fusillé comme contre-révolutionnaire le 11 décembre 1793.

La famille Chalandon a été illustrée de nos jours par un saint prélat, Georges Chalandon, petit-fils du précédent, né à Lyon en 1804, archevêque d'Aix en 1857, comte romain, décédé en 1873. Mgr Chalandon avait adopté les armes suivantes : *d'azur à un Saint-Georges de carnation, vêtu et nimbé d'or, portant un bouclier d'argent à la croix d'azur, monté sur un cheval de bataille effaré, bardé, housé et caparaonné d'or, foulant aux pieds un dragon ailé de sinople, près d'une église d'argent posée à senestre; à la champagne d'argent chargée d'un roquet de gueules, accosté de quatre têtes de clou de sable.* — Devise : *Georgi, noli timere, ecce ego tecum sum.*

Un neveu de ce prélat, M. Emmanuel Chalandon, décédé en 1895, a été conseiller général du département de l'Ain.

Principales alliances : Jacob de la Cottière, Turin, Jourdan.

CHALANIAT (Rodde de). Voyez : RODDE DE CHALANIAT.

CHALANQUI-BEURET. Armes de la famille Beuret : *coupé au 1 de gueules au soleil d'or, accosté de deux épis de blé du même; au 2 d'azur au dextrochère d'or tenant une épée d'argent, accosté de deux*

molettes du même ; à la bordure de sinople chargée de huit abeilles d'or.

M. Victor-Joseph CHALANQUI, officier, marié en 1861 à M^{lle} Sarah BEURET, deuxième fille du général vicomte Beuret, demanda le 20 juin 1869 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille Beuret qui venait de s'éteindre dans les mâles par la mort de son beau-père. Il n'avait pas encore été statué sur sa demande au moment de la chute de l'Empire, le 4 septembre 1870. Son fils, Louis-Michel-Victor, marié en 1897 à M^{lle} Cuignet, a été connu sous le titre de vicomte Chalanqui-Beuret.

Il a été consacré en son lieu une notice à la famille Beuret.

CHALARD (du). Armes : *d'azur à trois larmes d'argent, 2 et 1.*

La famille DU CHALARD a eu pour berceau le bourg de Saint-Léonard, situé près du Dorat, dans la Basse-Marche. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Elle est vraisemblablement la même que celle d'un Joachim du Chalard, né à la Souterraine, dans la même région, qui fut avocat au Grand Conseil vers le milieu du xvi^e siècle et qui fut l'auteur d'une *Sommaire exposition des ordonnances du roi Charles sur les plaintes des États tenus à Orléans l'an 1550*.

Joseph du Chalard, Sgr du Grand-Billard, auquel le travail de Beauchet-Filleau fait remonter la filiation, fut consul de Saint-Léonard à la fin du xvi^e siècle ; il écrivit une *Vie de Saint-Léonard* dont le manuscrit existe à la Bibliothèque Nationale. Il avait épousé Jeanne Coussaud. Leur fils, Jean du Chalard, Sgr de la Palisse, vint se fixer au Dorat après le mariage qu'il contracta le 18 novembre 1618 avec Dauphine Rampion, fille d'un procureur fiscal de cette ville ; il fut nommé le 19 août 1624 conseiller du Roi et son lieutenant particulier en la sénéchaussée de la Basse-Marche, au Dorat. Son second fils, François du Chalard, Sgr de la Grandmaison, décédé sans postérité en 1707, et son petit-fils, Jean du Chalard, neveu du précédent, décédé en 1754, exercèrent après lui la même charge. Jean-Marie du Chalard, fils de Jean, entra dans l'armée, fut capitaine au régiment de Berry et obtint en 1758 la croix de Saint-Louis. Il fut père de Jean-Armand du Chalard, né en 1765, décédé à Saint-Léonard en 1849, qui servit avec distinction à l'armée des Princes et qui fut fait chevalier de Saint-Louis en 1815.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille du Chalard, bien que ses membres, sans doute en raison de leurs fonctions, aient pris les qualifications nobiliaires dans un assez grand nombre

d'actes des xvii^e et xviii^e siècles ; elle n'a pas été maintenue noble lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Jean-Armand du Chalard, mentionné plus haut, avait épousé en 1809 M^{lle} de Berthou, d'une famille noble de Bretagne. Ses trois fils, Armand du Chalard, né en 1809, marié en 1838 à M^{lle} Gay-Lussac ; Louis-Amédée du Chalard, né en 1813, marié en 1848 à M^{lle} de Taveau, et Charles-Eugène du Chalard, né en 1817, ingénieur en chef de la marine, officier de la Légion d'honneur, marié successivement en 1849 à M^{lle} de Berthou, puis à M^{lle} de Taveau, ont été les auteurs de trois rameaux actuellement existants.

Le chef de la famille du Chalard est connu depuis quelques années sous le titre de comte.

Principales alliances : de Fontréaulx, d'Alesme, Guiot, Tourniol 1762, de Berthou 1809, 1849, Gay-Lussac 1838, de Cadaran 1868, de Taveau 1848, le Camus 1884, Garnier de Boisgrollier 1880, de Brunel de Bonneville 1886, etc.

CHALENDAR, ou CHALANDAR, (de) et MOTTE-CHALENDAR (de la).

Armes : *de sinople à un lévrier passant d'argent, quelquefois colleté de gueules et bouclé d'argent.* — La branche des seigneurs de Cornillon portait : *de sinople au lévrier passant d'argent, surmonté d'un lambel à trois pendants d'or et accompagné en pointe d'un croissant du même ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — La branche des seigneurs de la Motte portait les armes de la famille le Franc de la Motte : *de gueules à un lion d'or soutenant de ses pattes de devant une étoile de même ;* elle écartelait souvent ces armes de l'ancien blason des Chalendar.

La famille DE CHALENDAR est originaire du Vivarais. Il existe sur elle de volumineux dossiers dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier*. M. de Gigord en a donné une généalogie dans la *Noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg aux États généraux de 1789*. On trouvera aussi une généalogie de la branche existante dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1899. Enfin, on trouvera sur la famille de Chalendar d'intéressants renseignements dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux et dans la *France nouvelle* de M. Villain.

Jacques de Chalendar, premier auteur connu de la famille, est qualifié notaire à Chassiers, en Vivarais, dans un acte du 13 décembre 1379 ; il figure dans un arrêt de franc-fief rendu le 17 juillet 1389 par Josselin Roichonis, procureur du Roi. Il avait épousé Jeanne,

dite de Chassiers; il en laissa deux fils dont l'aîné, Pierre, marié à Marguerite de la Prade, fit son testament en 1432 et dont le puîné, Aymar, notaire à Chassiers, reçut le 24 juin 1438 des reconnaissances emphytéotiques. Bertrand de Chalendar, fils de Pierre, rendit hommage en 1449 à l'évêque de Viviers et est mentionné dans des actes de 1465 et de 1466. Il avait épousé Hélié de Borne, veuve de noble Louis de Montfort. La situation nobiliaire de ces divers personnages paraît avoir été assez douteuse et la famille de Chalendar semble ne s'être agrégée définitivement à la noblesse qu'au cours du xvi^e siècle. La souche se partagea en deux grandes branches dont on connaît mal le point de jonction. D'après le travail de M. de Gigord, qui a été suivi par le vicomte Révérend dans l'*Annuaire de la noblesse*, Armand de Chalendar, notaire à Chassiers, fils de Bertrand et d'Hélié de Borne, aurait épousé successivement Louise Satgelle et Marguerite le Franc et deux de ses fils, Guillaume, né du premier lit, et Guigues, né du second lit, auraient été les auteurs de ces deux branches. M. Benoit d'Entrevaux et M. Villain supposent avec plus de vraisemblance que Bertrand de Chalendar eut d'Hélié de Borne deux fils, Guigues, marié en 1474 à Pétronille le Franc de la Motte et auteur de la branche de la Motte, considérée par M. de Gigord comme la cadette, et Armand, marié successivement à Louise Istagel et à Marguerite le Franc et auteur de la branche des seigneurs de Cornillon, considérée par M. de Gigord comme l'aînée. D'après ce système, l'ordre des branches se trouve donc interverti.

Guigues, ou Guigon, de Chalendar, auteur de la branche de la Motte, était devenu seigneur de la Motte par son mariage en 1474 avec Pétronille le Franc. Son fils, noble et égrège personne monsieur maître Aymes Chalendar, docteur ès droits, Cosgr de Vinasac, procureur général du pays de Vivarais, natif et habitant du lieu de Chassiers, fit son testament le 31 avril 1541. Dans cet acte il demanda à son fils Guillaume de prendre le nom et les armes de la famille de la Motte, à laquelle appartenait sa mère. Guillaume épousa par contrat du 2 mai 1546 demoiselle Catherine de Pouhet, fille de feu noble Jacques Pouhet, licencié ès lois, procureur du Roi au siège de Villeneuve-de-Berg. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1^o noble Pierre de Lamotte, Sgr dudit lieu, syndic du Languedoc, habitant de Chassiers, marié le 29 juillet 1584 à demoiselle Louise du Roure de Grisac, dont le fils mourut sans postérité ; 2^o Jean de la Motte, écuyer, docteur ès lois, qui succéda à son frère comme syndic du Languedoc et qui épousa le 16 août 1598 Jeanne de la Balme d'Uzer. Les deux fils de celui-ci, Aimé de Chalendar de la Motte, Sgr d'Uzer et de Chatusac, président et juge mage à Valence, en Dauphiné, marié en 1631 à Marie de

Merle de la Gorce, et Jean de la Motte, Sgr de Saint-Laurent-du-Bains, au diocèse de Viviers, marié successivement en 1627 à Catherine Larcher et en 1644 à Honorade Girard, furent maintenus dans leur noblesse le 23 septembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc; ce jugement est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. L'aîné de ces deux frères avait déjà été maintenu en Dauphiné le 7 juillet 1668 par jugement de l'intendant Dugué; sa descendance s'éteignit avec Charles-Louis de la Motte-Chalendar, né le 30 mars 1749, admis en 1766 parmi les pages de la Petite-Écurie, qui, ayant été emprisonné pendant la Terreur, fut sauvé de l'échafaud par le geôlier Garanger et qui, par reconnaissance, épousa en 1795 la fille de celui-ci. Charles-Louis de la Motte-Chalendar eut de cette union une fille unique, M^{me} Giraud, dont les enfants ont été connus sous le nom de GIRAUD DE LA MOTTE. La descendance de Jean de la Motte, le second des deux frères maintenus en 1668, s'éteignit avec Christophe de la Motte-Chalendar de Saint-Laurent qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bas-Vivarais.

Armand de Chalendar, auteur de la branche des seigneurs de Cornillon, épousa d'abord Louise Istagel (ou Stagelle), qui fit son testament en 1481, puis Marguerite le Franc. Il fut père de Guillaume de Chalendar, qui reçut diverses reconnaissances en 1519 et 1520 et qui épousa en 1506 Françoise de la Tour, et grand-père de Guillaume de Chalendar, Sgr de Cornillon, qui épousa le 2 décembre 1556 Catherine de Beauvoir du Roure. Deux des fils de celui-ci, Antoine et Claude, furent les auteurs de deux rameaux.

Antoine de Chalendar, Sgr de Cornillon, auteur du premier rameau, épousa le 7 juin 1588 Isabeau des Mares. Son petit-fils, Antoine de Chalendar, Sgr de la Combe, demeurant au diocèse de Viviers, marié le 4 janvier 1650 à Martine de Mercoyrol, fut maintenu dans sa noblesse le 16 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Ce rameau fut encore maintenu dans sa noblesse le 17 novembre 1697 par jugement de M. de Lamoignon, intendant du Languedoc. Il s'éteignit avec Jean-Baptiste de Chalendar, né en 1710, arrière-petit-fils du précédent, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec Jeanne de Puech, veuve de Jean de Cubières.

Le second rameau s'est seul perpétué jusqu'à nos jours. Son auteur, Claude de Chalendar, s'était fixé en Velay par le mariage qu'il contracta en 1589 avec Gabrielle Bonnet. Il fut père de Charles de Chalendar, qui épousa en 1614 Marguerite le Blanc, et grand-père d'autre Charles de Chalendar, qui épousa en 1635 Anne Véron. On ne voit pas que ce rameau de la famille de Chalendar ait fait recon-

naître sa noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. On ne voit pas davantage qu'il ait été représenté en 1789 aux assemblées de la noblesse. Mais son chef, Claude-Joseph de Chalendar, marié en 1744 à Jeanne Forel, fut maintenu noble le 17 août 1760 par arrêt de la Cour des aides de Montpellier. Deux fils de celui-ci, François-Mathieu, lieutenant des maréchaux de France au Puy, chevalier de Saint-Louis, marié à Catherine de Sigaud de Chidrac, puis en 1810 à M^{lle} Romeuf, et Jean-Baptiste, né en 1751, lieutenant-colonel en 1797, marié à Nancy en 1788 à Marie-Thérèse de la Barthe, ont été les auteurs de deux sous-rameaux. Le premier de ces sous-rameaux, omis par M. de Gigord et par le vicomte Révérend, subsiste honorablement à Lyon, à Tain et à Saint-Agrève. L'auteur du second sous-rameau, Jean-Baptiste, laissa une fille, M^{me} du Barail, qui fut la mère du général du Barail, et un fils, Arsène-Vincent de Chalendar, né en 1792 à Vaudoncourt, dans les Vosges. Celui-ci eut une brillante carrière militaire et fut général de division et grand officier de la Légion d'honneur. Il fut connu le premier sous titre de comte de Chalendar. Il laissa deux fils dont l'aîné est décédé à Libourne en 1875 sans avoir eu de postérité masculine et dont le second, Fernand, né au Mans en 1846, général de brigade en 1892, a eu plusieurs enfants de son mariage avec M^{lle} Roguin.

Principales alliances : de Bénéfice de Cheylus, du Roure 1556, de Chambaud 1625, Mercoyrol de Beaulieu 1659, 1719, Tailhand, Jourda de Vaux 1682, Clavel de Veyran, de Tardy de Montravel, du Barail 1818, de la Barthe 1788, Chaperon 1871, de Chanaleilles 1748, etc.

CHALENDRAY (de Bordes de). Voyez : BORDES DE CHALENDRAY (DE).

CHALÉON-CHAMBRIER (de). Armes : *d'azur à une bande d'argent chargée d'un lionceau de gueules.*

La famille DE CHALÉON-CHAMBRIER appartient à la noblesse du Dauphiné. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Elle a eu pour auteur Just de Chaléon, originaire du Royannais, célèbre avocat au Parlement de Grenoble, qui fut anobli par lettres patentes d'avril 1655, enregistrées en la Chambre des comptes du Dauphiné le 21 juillet suivant et en la Cour des aides le 26 juin 1656. Un édit d'août 1664 ayant révoqué tous les anoblissements concédés depuis 1611, Just de Chaléon se fit accorder en octobre 1665 un certificat du ministre Louvois et des lettres patentes du roi Louis XIV qui exceptaient de cette mesure les lettres de noblesse obtenues par lui en 1655. Il fut maintenu dans sa noblesse le 10 avril 1670 par jugement rendu à Lyon de M. Dugué, intendant. Il avait épousé Isa-

beau de Gumin qui fit son testament en même temps que lui à Pont-en-Royans le 24 septembre 1667. Leur fils, noble Laurent de Chaléon, avocat, reçut conseiller au Parlement de Grenoble le 11 février 1668, épousa Marguerite Chambrier, fille du juge des terres de Mgr le duc de Lesdiguières. Il fut père de noble Jean-Baptiste de Chaléon de Chambrier, né en 1685, conseiller au Parlement de Grenoble, marié à Marguerite de Bardonnenche, qui joignit à son nom celui de la famille Chambrier, à laquelle appartenait sa mère, et qui fit son testament en 1733, et grand-père de Laurent-César, connu sous le titre de baron de Chaléon-Chambrier, né à Grenoble en 1729, conseiller au Parlement de cette ville en 1750, qui fut élu député de la noblesse du Dauphiné aux États généraux de 1789, mais qui donna sa démission dès le mois de décembre de cette même année. Ce dernier avait épousé à Grenoble en 1763 Anne-Pierrette de la Coste. Leur fils, Sébastien-César de Chaléon-Chambrier, né en 1766, fit en 1781 ses preuves de noblesse pour être promu au grade de sous-lieutenant.

Laurent Chaléon, Sgr de Saint-Roman, conseiller du Roi au Parlement, aides et finances de Dauphiné; sa femme, Marguerite de Chambrier de l'Isle; et Suzanne de Chaléon, épouse de Claude de Garnier, conseiller du Roi, trésorier de France en la province de Dauphiné, avaient fait enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

La famille de Chaléon-Chambrier compte encore des représentants.

Elle a fourni des conseillers au Parlement de Grenoble, des officiers, des membres de la Légion d'honneur.

Principales alliances : de Bardonnenche, de Garnier, de Chambrier de l'Isle, de la Coste, etc.

CHALIÈS (de). Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une rose boutonnée du même.*

La famille CHALIÈS, OU DE CHALIÈS, est anciennement et honorablement connue en Rouergue. Toutefois, on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'a pas pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. M. de Bonald lui a consacré un intéressant article dans le supplément de ses *Documents généalogiques sur des familles du Rouergue*. Pierre de Chaliès de la Roquette fut pourvu par lettres patentes du 18 septembre 1693 des charges de conseiller du Roi et de maire perpétuel et héréditaire de Saint-Léons. Ses descendants, Victor-Frédéric Chaliès, né en 1835, ancien président de la Chambre des notaires de Milhau, et Michel-Léon Chaliès,

né en 1838, frère du précédent, receveur de l'enregistrement, ont été autorisés avec leurs enfants, le 3 mars 1899, par jugement du tribunal civil de Milhau, à faire précéder leur nom de la particule DE portée par leurs ascendants avant la Révolution.

On remarquera l'analogie des armoiries attribuées à la famille de Chaliès avec celles d'une famille de Chalier qui a appartenu à la noblesse de l'Auvergne et dont il sera parlé dans la note consacrée à la famille Challier de Granchamps,

CHALLAN-BELVAL.

Famille de haute bourgeoisie.

Joseph-Pierre Challan, né à Noyers le 24 floréal an XIII, percepteur, fut autorisé par décret impérial du 25 avril 1863 à joindre à son nom celui de Belval et à s'appeler CHALLAN-BELVAL.

Le docteur Challan demanda inutilement, en février 1876, l'autorisation de substituer à son nom celui de : DE CHALLAN DE BELVAL, *consacré par les traditions de sa famille*. Sa petite-fille a épousé en 1888 le marquis de Poyen.

La famille Challan de Belval paraît être distincte de celle d'un Didier Challan-Daigremont qui sous Louis XV était conseiller au bailliage de Meulan. Le fils de celui-ci, Antoine-Jean-Baptiste Challan, né en 1754 à Meulan, était à l'époque de la Révolution procureur du Roi au bailliage de Mantes et de Meulan ; il fut député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents, puis au Corps législatif, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1808, fut confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 25 novembre 1814 et mourut en 1831 sans laisser, semble-t-il, de postérité. Il avait reçu les armes suivantes : *tiercé en fasce : d'azur à un drapeau d'or posé en barre ; de gueules à l'étoile d'argent et de sable à un livre fermé d'argent surchargé d'un cœur de gueules sommé d'une pensée de sinople et surmonté d'un compas ouvert d'or*.

CHALLAYE (de). Armes (d'après M. de Valenches) : *écartelé : aux 1 et 4 losangé d'azur et d'argent en barre de six traits, à la fasce de gueules chargée de trois étoiles d'or brochant ; aux 2 et 3 d'or à deux lions affrontés de gueules ; sur le tout d'argent à une main au naturel tenant trois tiges de sinople, un soleil de gueules au canton sénestre ; au chef d'azur chargé d'un chat passant d'argent, colleté de gueules*.

La famille CHALLAYE, ou DE CHALLAYE, est anciennement connue en Forez. Elle remonte par filiation à Jean Challaye-la-Valette, marchand

au lieu de Malfer, dont le fils, maître Joseph Challaye, notaire royal à Montbrison, puis contrôleur au grenier à sel de ladite ville, épousa d'abord en 1683 Catherine Mallier, puis Toussainte Chappuis. Pierre de Challaye, petit-fils de ce dernier et de sa seconde femme, baptisé à Montbrison en 1730, fut pourvu en 1760 de la charge anoblissante de conseiller au Parlement de Dombes ; il avait épousé en 1755 M^{lle} Chappuis de la Goutte dont il eut plusieurs enfants.

Un M. de Challaye était consul de France à Erzeroum sous Napoléon III.

On ignore si la famille de Challaye compte encore des représentants.

Principales alliances : Chappuis de la Goutte, Ravel de Montagny 1777, de Bronac de Vazelhes 1787, etc.

CHALLEMEL-LACOUR (autrefois de la **COUR**) et de la **RIVIÈRE**.

La famille CHALLEMEL appartient à l'ancienne bourgeoisie de Normandie. Elle est représentée de nos jours par deux branches qui se distinguent par leurs surnoms terriens.

Claude Challemel de la Rivière épousa vers 1750 Anne Collas, d'une vieille famille d'Argentan dont une branche subsiste sous le nom de Collas de Gournay. M. Challemel de la Rivière a épousé vers 1880 M^{lle} de Beauchef de Servigny.

François Challemel, sieur de la Cour, marié à Renée Marie, était dans la première moitié du XVIII^e siècle conseiller du Roi, procureur au grenier à sel de Carrouges (Orne). Son fils, François Challemel, sieur de la Cour, avocat au Parlement, notaire à la Ferté-Macé (Orne), épousa à Alençon le 21 juin 1736 Marie-Marguerite Taillarda, fille d'un substitut au bailliage et siège présidial. Plus récemment, Paul-Amand Challemel-Lacour, né à Avranches en 1825, professeur au lycée de Limoges, exilé en 1852, préfet du Rhône en 1870, député radical des Bouches-du-Rhône en 1871, sénateur du même département en 1876, ambassadeur, président du Sénat, décédé en 1896, a joué un rôle politique important.

Principales alliances : de Saint-Pol 1902, 1903, Collas, de Beauchef de Servigny vers 1880, Magon de la Vieuville 1907, etc.

CHALLET (ou **CHELLET**) de **KERDRÉAN** (de). Armes : *d'azur à trois chevrons d'argent l'un au-dessus de l'autre accompagnés de trois étoiles d'or posées deux en chef et une en pointe.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lévriers.*

La famille DE CHALLET, ou de CHELLET, appartient à la noblesse de la Beauce. Elle a toujours été assez obscure et on n'a pu se pro-

curer sur elle que peu de renseignements. On trouvera cependant sur elle un dossier assez important dans les *Carrés d'Hozier*. Elle se croit issue d'une famille de Chellet qui appartenait au moyen âge à la noblesse de Normandie.

Elle avait pour chef, dans la seconde moitié du xvi^e siècle, Christophe de Challet, écuyer, Sgr dudit lieu, qui avait épousé vers 1565 Gabrielle de Michelet, de la paroisse de la Louppe, dans le Perche. D'après un tableau généalogique conservé dans les *Carrés d'Hozier*, tableau qui malheureusement ne s'appuie sur aucune preuve et n'est accompagné d'aucune date, ce gentilhomme aurait été fils de Michel de Challet, marié à Marguerite de Louville, d'une famille de la Beauce, petit-fils de Simon de Challet, Sgr de la Godefroy, marié à Anne de Creux, et arrière-petit-fils de Léon de Challet, Sgr de la Godefroy, marié à Marguerite d'Argouges, lequel aurait été lui-même fils d'un Hugues de Challet, du pays d'Avranches, marié à Jeanne de Clinchamps, qui fut un des principaux lieutenants du maréchal de Boucicaut. D'après le même tableau, Hugues aurait été un arrière-petit-fils d'un Pierre de Challed, qui épousa en 1272 Gillette de Montléart.

Christophe de Challet, mentionné plus haut, laissa de Gabrielle de Michelet deux fils, André et Urbain de Challet, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, aujourd'hui seule subsistante, a adopté l'orthographe Chellet. Son auteur, André de Challet, ou de Chellet, seigneur de divers domaines en Touraine, fut gentilhomme de la chambre du Roi et épousa Gillette du Pont, d'une famille de Touraine. Il fut le trisaïeul de Roger de Challet qui épousa Madeleine, fille du comte de Kerdréan, et dont les enfants furent connus sous le nom de Chellet de Kerdréan. Les *Carrés d'Hozier* ne contiennent que très peu de renseignements sur cette branche qui ne paraît pas avoir été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse et dont le chef est connu de nos jours sous le titre de comte de Kerdréan.

Urbain de Challet, écuyer, Sgr de Souville, auteur de la seconde branche, épousa le 15 novembre 1603 Anne de Saint-Martin, de la paroisse de Chanceville. Son fils, Léonor de Challet, Sgr de Chanceville, fut maintenu dans sa noblesse le 16 avril 1667 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans. Il fut lui-même père de Léonor-Jacques de Challet, Sgr de Chanceville, dont la veuve, Anne de Baudouin, fut à son tour maintenue dans sa noblesse le 15 mai 1700 par jugement de M. Jubert de Bouville, successeur de M. de Machault, grand-père de noble homme Jacques de Challet, écuyer, Sgr de Chancerville, né le 13 novembre 1693 à Villeau, au diocèse de Chartres, qui épousa le 21 avril 1719 François de Pontbriand, et bisaïeul

de Philippe de Challet et de Marie-Victoire de Challet de Chancer-ville, née à Villeau en 1724, qui fit en 1735 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr et qui était en 1790 religieuse à Poissy.

Michel-Antoine de Challet, écuyer, sieur de l'École, à la Croix-du-Perche, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Chartres.

Principales alliances : de Pontbriand, de Kerdréan, de Chabot, etc.

CHALLETON de BRUGHEAS

Famille de haute bourgeoisie qui joint à son nom celui de sa terre de Brugheas, près de Vichy, en Bourbonnais.

M. J.-F. CHALLETON DE BRUGHEAS a été de nos jours conseiller général de Seine-et-Oise.

CHALLIER de GRANDCHAMPS. Armes : *palé d'argent et de gueules de six pièces, à un lion de sable, armé et lampassé de gueules, brochant sur le tout.* — Devise : *Non aspera terrent.*

La famille CHALLIER DE GRANDCHAMPS appartenait, aux XVII^e et XVIII^e siècles, à la haute bourgeoisie de la Picardie. Borel d'Hauterive lui a consacré une courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1869. Elle est, paraît-il, originaire du Bourbonnais d'où elle serait venue s'établir en Picardie dans la première moitié du XVII^e siècle. On a cherché à la rattacher à une famille Chalier qui a appartenu à la noblesse de l'Auvergne et dont il sera parlé plus bas.

Jean Challier était, vers le milieu du XVI^e siècle, conseiller du Roi et receveur de l'élection de Ponthieu. Son petit-fils, autre Jean Challier, Sgr de Sonnevile, fit enregistrer à l'Armorial de 1696 (registre d'Abbeville) ses armoiries telles que la famille Challier de Grandchamps les porte encore de nos jours.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille Challier de Grandchamps. Elle ne figure pas au nombre de celles de Picardie qui furent maintenues nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Elle ne figure pas non plus au nombre de celles de cette province qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Elle a fourni des officiers, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Elle était représentée au XIX^e siècle par Louis Challier de Grandchamps, chevalier de la Légion d'honneur, qui a eu plusieurs enfants de son mariage en 1842 avec M^{lle} O'Donnel, d'une illustre famille d'Irlande.

Principales alliances : O'Donnel, de Cremoux 1872.

Il a existé en Auvergne une famille noble du nom de Chalier, ou

Challier. Cette famille portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant aussi d'or*. Elle descendait de Gabriel Chalier qui épousa Catherine de Fourcy par contrat du 20 juillet 1581. Le fils de celui-ci, Pierre de Chalier, sieur de Pérignat, près des Martres de Veyres, baptisé en 1597, se désista de lui-même de ses prétentions nobiliaires lors de la grande recherche des faux nobles et fut, en conséquence, condamné le 20 novembre 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant, à payer une amende de 200 livres. Il fut père de François Chalier, écuyer, Sgr de Pérignat, baptisé en 1633, et grand-père de Gabriel Chalier, Sgr de Pérignat, qui fut anobli en avril 1700, par lettres patentes dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hozier*, et qui obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Ces lettres s'étant trouvées rentrer dans la catégorie de celles qui avaient été révoquées par l'édit d'août 1715, Gabriel Chalier se fit confirmer dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'État du 26 mai 1716. Pierre Chalier obtint l'érection en comté de sa seigneurie de Pérignat par lettres de février 1762 enregistrées au Parlement le 3 mai 1763, à la Cour des comptes en juin suivant et au bureau des finances de Riom le 31 mai 1764. Jean-Baptiste de Chalier de Pérignat prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom. La famille de Chalier paraît avoir eu pour dernier représentant M. Jean-Baptiste-César de Chalier, longtemps maire de Beaumont, près de Clermont-Ferrand, mort à Cannes en 1862.

CHALLOU-SAINTE-MARD (Petiton de). Voyez : PETITON DE CHALLOU-SAINTE-MARD.

CHALMETON de CROÏ (ou CROÏ). Armes de la famille de Croï (d'après l'Armorial général de 1696) : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à trois fasces de gueules ; aux 2 et 3 d'argent à trois doloires de gueules posées en fasce l'une sur l'autre*.

La famille CHALMETON, de très honorable bourgeoisie, est originaire du département du Gard.

Ferdinand Chalmeton, né à Saint-Ambroix le 4 avril 1812, directeur des mines de la Compagnie houillère de Bessèges, décédé à Nîmes en 1903, avait épousé dans cette ville le 7 août 1849 Claire-Huberte de Croï. M^{me} Chalmeton était avec son frère, Charles-Alphonse de Croï, décédé célibataire en 1904, la dernière représentante d'une vieille famille nimoise qui n'a aucun rapport avec la puissante maison des ducs de Croy et à laquelle il sera consacré une notice en son lieu. Ferdinand Chalmeton eut de son mariage deux fils, Denis, né en 1849,

et Hubert, officier d'artillerie, qui ont joint à leur nom celui de la famille de leur mère et qui ont été connus, ainsi que leurs enfants, sous le nom de CHALMETON DE CROY.

Les représentants de la famille Chalmeton avaient vainement demandé, le 20 janvier 1881, l'autorisation de joindre régulièrement à leur nom celui de : DE CROY.

Principales alliances : de Chazelles-Lunac, de Bertier de Sauvigny, Hamelin 1906, etc.

CHALMOT (de) et CHALMOT. Armes : d'argent à un vol de sable accompagné de trois étoiles de gueules, 2 et 1. — Aliàs : d'azur à trois étoiles d'or au vol d'argent posé en abîme. — Aliàs : d'azur à un vol d'argent accompagné de trois étoiles d'or, 2 et 1 ; au chef d'or chargé de trois quintefeuilles de gueules.

La famille DE CHALMOT, qui n'est plus représentée en France que par une branche tombée dans l'obscurité, appartenait avant la Révolution à la noblesse du Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*.

Dès le milieu du xv^e siècle la famille de Chalmot était honorablement connue dans les environs de Niort. Beauchet-Filleau en fait remonter la filiation à un Martin Chalmot, auquel il attribue la qualification d'écuyer et qui passa le 2 mars 1477 un accord avec son fils, Guillaume, Sgr de la Motte. Jacques Chalmot, Sgr de Place, de la Motte de Genouillé, etc., fils de celui-ci, marié le 10 septembre 1530 à Florence de Villiers, fut pair de Niort en 1535 et échevin de la même ville en 1536. Il laissa deux fils, Philippe et Pierre, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 23 août 1667 par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers.

L'auteur de la branche aînée, Philippe Chalmot, Sgr de la Gaillardrie et de la Briaudière, paraît avoir été anobli par le maire de Niort qu'il exerça en 1591 et 1596. Il laissa lui-même deux fils, Philippe II et Jean, qui partagèrent sa succession le 12 mai 1622 et qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Philippe Chalmot, Sgr de la Briaudière, échevin de Niort, laissa à son tour de deux alliances successives trois fils : 1^o Philippe, troisième du nom, Sgr de Sainte-Rhue, en la paroisse de Saint-Médard, qui épousa Anne Saviot et qui continua la descendance ; 2^o Pierre, dont le fils, Jean, quitta la France lors de la révocation de l'Édit de Nantes et ne paraît pas avoir eu de postérité ; 3^o Jacques, Sgr du Portail, qui se retira à Berlin lors de la révocation

de l'Édit de Nantes et dont le fils, Jacques Chalmot du Portail, lieutenant général au service de Hollande en 1728, paraît n'avoir laissé que des filles. Louis-Pierre Chalmot, chevalier, Sgr de Sainte-Rhuc, marié en 1767 à Marie-Élisabeth de Culant, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Civray. Ce rameau s'est éteint avec M. Chalmot de Sainte-Rhuc, probablement fils du précédent, qui mourut à Niort sans avoir eu d'enfants de son mariage en 1795 avec M^{lle} Janvre de la Bouchetière.

L'auteur du second rameau, Jean Chalmot, ministre protestant, épousa à Niort en 1623 Marie Savignac et en eut un très grand nombre d'enfants. C'est vraisemblablement de son plus jeune fils, Pierre Chalmot, notaire à Chefboutonne, que descend une famille Chalmot qui subsiste dans une situation modeste.

Jacques Chalmot, Sgr de la Cour, auteur de la branche cadette, fut secrétaire du syndic de Saumur en 1596 ; il fut maître des requêtes de Navarre, puis conseiller au Parlement de Paris, et fut vraisemblablement anobli par ces fonctions. Son descendant, Jacques-Louis Chalmot, Sgr de Puyfoulard, alla se réfugier en Hollande lors de la révocation de l'Édit de Nantes et y épousa à Leuwarden, le 10 août 1701, sa parente Angélique de Chalmot. Il fut père d'Henri-Emilius de Chalmot, baptisé en 1703, enseigne aux gardes du prince d'Orange, qui épousa d'abord à Leuwarden, en 1731, Emilie Savoie, puis à Maestricht, en 1746, Suzanne du Moulin et dont la postérité s'est très honorablement perpétuée en Hollande jusqu'à nos jours.

La famille de Chalmot a fourni de nombreux officiers au service de France et de Hollande, des ministres protestants, etc.

Principales alliances : d'Auzy, Bonneau du Chesne 1627, de la Barre 1692, de Culant 1767, Janvre de la Bouchetière 1796, du Chesne de Vauvert 1670, de Gourjault, etc.

CHALONGE (Gillet de). Voyez : GILLET DE CHALONGE.

CHALOT (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries du 23 décembre 1815) : *d'or à une croix pattée de gueules, cantonnée de quatre lions de sable, armés, lampassés et couronnés de même.*

On trouvera de curieux détails sur la famille DE CHALOT actuellement existante dans les *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend. L'auteur de cette famille, Jacques-Auguste Chalot, né le 5 mai 1771 à Paris, où son père, Antoine Chalot, exerçait la profession de marchand épicier, était lieutenant-colonel de cavalerie et officier de la Légion d'honneur quand il reçut le titre héréditaire de chevalier par lettres patentes du roi Louis XVIII du

23 décembre 1813. Il obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Le blason qu'il se fit accorder était celui d'une famille de Chalot, éteinte vers l'époque de la Révolution, qui appartenait à la noblesse de Provence et à laquelle il sera plus bas consacré quelques lignes. Le chevalier Chalot reçut après la Révolution de juillet une pension de 250 francs comme *vainqueur de la Bastille*. Il mourut à Paris en 1848. Il avait épousé en 1820 Caroline Vanhove, veuve du célèbre acteur Talma et elle-même artiste dramatique, dont il n'eut pas d'enfants et qui mourut à Paris en 1860. Il avait eu, probablement d'un premier mariage, un fils, Auguste de Chalot, qui épousa à Paris en mai 1820 M^{lle} de Gottal et qui en eut lui-même une fille, M^{lle} Laborie, et deux fils. Le second de ceux-ci, Isidore-Louis de Chalot, né en 1831, a laissé des enfants.

La famille provençale de Chalot était originaire du diocèse de Rennes, en Bretagne, où elle a possédé la seigneurie du Bouchet, en la paroisse de Bourg-des-Comptes. Elle figure de 1446 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse dudit diocèse. Artefeuil en a donné une généalogie qui a été reproduite par la Chesnaye des Bois. Pierre de Chalot, Sgr du Bouchet, auquel ce travail fait remonter la filiation, épousa le 6 octobre 1403 Jeanne Guillaume. Son arrière-petit-fils, Jean de Chalot, écuyer, Sgr de la Chaletaye et du Bouchet, marié en 1527 à Blanche Lemaitre, n'en eut que des filles dont l'aînée, Suzanne, héritière des biens de sa maison, épousa en 1585 Geoffroy de Lescoet, premier président en la Chambre des comptes. Georges de Chalot, frère puîné de Jean, vint se fixer à Arles, en Provence, par le mariage qu'il contracta dans cette ville le 12 juin 1525 avec Gillette Peline. Il fut le bisaïeul de Théophile de Chalot qui obtint le 23 avril 1645 des lettres de relief de noblesse et dont les enfants furent maintenus dans leur noblesse en 1669 par jugement des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Provence. La famille provençale de Chalot s'est éteinte avec Trophime de Chalot qui épousa à Arles en 1719 Claudine Trucheman et qui n'en eut que deux filles.

CHALOTAIS (de Caradeuc de la). Voyez : CARADEUC DE LA CHALOTAIS (DE).

CHALRET du RIEU. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'or à trois hures de sanglier de sable, 2 et 3 ; aux 2 et 3 d'argent à trois fasces ondées d'azur ; au chef d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or*, qui est du Rieu.

La famille CHALRET est originaire du Rouergue où dès le commencement du XVIII^e siècle elle occupait un rang honorable dans la bour-

geoisie. Le vicomte Révérend lui a consacré une courte notice dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1899. Étienne Chalret, docteur en médecine, avait épousé vers 1700 Marie de la Brue. Il en eut, entre autres enfants, une fille qui épousa le 25 mars 1727 Pierre du Rieu de Maison-neuve, représentant d'une très ancienne famille noble du Rouergue. Une nièce de ce gentilhomme, Henriette du Rieu de Maisonneuve, héritière de sa branche, épousa à son tour en 1734 Pierre Chalret, probablement frère de sa tante. Leur petit-fils, Jean-René-Victor Chalret, né en 1779, président à la Cour royale de Toulouse, décédé en 1868, joignit le premier à son nom celui de la famille du Rieu qui a été conservé par ses descendants. Il laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Paul, décédé en 1894, a été père de M. Léonce Chalret du Rieu, élu en 1898 conseiller général du canton de Caussade (Tarn-et-Garonne).

La famille Chalret du Rieu n'est pas titrée. On ne lui connaît, du reste, pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

Principales alliances : du Rieu, Baconnière de Salvette 1891, etc.

Il sera consacré une notice spéciale à la famille du Rieu qui est encore représentée par plusieurs branches.

CHALUMEAU. Armes (d'après un cachet du XVIII^e siècle) : *de gueules à deux chalumeaux de..., liés de...*

Famille de haute bourgeoisie.

Jean CHALUMEAU était dans les dernières années du XVII^e siècle contrôleur de la marchandise à Paris. Son fils, Paul Chalumeau, alla se fixer à Saint-Domingue et devint un des plus riches propriétaires de cette île. Il fut père de Pierre-Charles Chalumeau, né à Saint-Domingue en 1732, lieutenant de milices dans cette colonie, puis conseiller et procureur du Roi de la maison de ville de Chinon, en Touraine, qui épousa M^{lle} Lenée de Dauzay, fille d'un contrôleur des guerres, et qui mourut à Chinon en 1784, et grand-père de Louis Chalumeau, né en 1777, décédé en 1864, qui épousa en 1800 M^{lle} de Joannis, fille d'un officier de marine, et dont la descendance subsiste. Un des petits-fils de ce dernier, Henri Chalumeau, né en 1830, a été tué à la bataille de Solférino.

Principales alliances : de Joannis, de la Porte, Poignant de Lorgère, Allain, Bérard, etc.

On ignore si c'est à cette famille que l'on doit rattacher un Abner-Théophile Chalumeau, né en 1798 à Saint-Gaultier (Indre), qui fut autorisé par ordonnance du 7 avril 1830 à joindre à son nom celui de : de Verneuil.

CHALUP (de Bertin de). Voyez : BERTIN DE CHALUP (DE) aux Additions et Corrections du tome V.

CHALUP (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un lion rampant d'or, armé, couronné et langué de même; aux 2 et 3 d'argent à trois cloches de sinople mises en pal (ou mieux à un pal de vair).* — Devise : *Toujours fidèle à Dieu, à l'honneur et au Roi!* — Cri de guerre : *Lempzours!*

La famille DE CHALUP appartient à la noblesse de Guienne. On en trouvera des généalogies détaillées dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois et dans les manuscrits de l'abbé de Lespine, au Cabinet des Titres. Ces travaux font remonter la filiation à un Ithier de Chalup dont le fils, Guillaume, fut élu en 1491 maire de Périgueux. Guillaume de Chalup avait épousé successivement Clémence de Meiguenac et Bertrande de Puyssilhou. Jacques de Chalup, né d'une de ces deux unions, est qualifié, dans un acte du 25 avril 1528, écuyer, sieur des Rois, conseiller pour le Roi dans la sénéchaussée de Périgueux. La situation nobiliaire de ces divers personnages paraît avoir été assez douteuse et leur descendance semble ne s'être définitivement agrégée à la noblesse que dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Jacques de Chalup, mentionné plus haut, fit son testament le 4 août 1540 et est rappelé comme défunt dans un acte du 5 janvier 1554. Il laissa plusieurs fils dont les deux aînés, Raymond et Jean, furent les auteurs de deux grandes branches; la descendance du troisième, Annet, conseiller du Roi, lieutenant général au siège présidial de Bazas, s'éteignit avec son petit-fils; la descendance du quatrième, François, conseiller du Roi au siège présidial de Bazas, s'éteignit également au bout de peu de temps.

La branche aînée est aujourd'hui éteinte. Son auteur, Raymond de Chalup, sieur de Fareirou et d'Egliseneuve, avocat au siège présidial de Périgueux, avait épousé le 16 janvier 1554 Marguerite Arnaud, fille du seigneur de Laborie. Il fut père de Bernard de Chalup, avocat au Parlement de Bordeaux, qui épousa le 20 septembre 1591 Anne de Tourtel, fille unique de Jean, bourgeois de Brantôme, et grand-père de Jacques de Chalup, qui épousa Anne Alexandre, fille de Léonard, avocat en la Cour, et qui fut maintenu dans sa noblesse d'abord le 26 avril 1635 par ordonnance des commissaires généraux députés par le Roi en Guienne, puis le 24 mars 1667 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux. Martial de Chalup, Sgr de Fareirou et de Charly, fils du précédent, marié en 1678 à Jeanne du Chassaing et décédé à Brantôme en 1708, fut encore maintenu dans sa noblesse le 21 juillet 1705 par jugement de M. de

la Bourdonnaye, successeur de Pellot. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* les preuves de noblesse que l'aîné de ses petits-fils, Léonard-Alexis de Chalup de Fareyrou, né en 1738, fit en 1754 pour être admis parmi les pages de la Grande-Écurie ; ce jeune homme devint dans la suite maréchal de camp ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux avec les qualifications de comte de Chalup et de seigneur de Puymartean. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses frères, également appelé Léonard-Alexis, né à Brantôme en 1749, fit en 1765 pour être admis parmi les pages de la Grande-Écurie.

L'auteur de la branche cadette, Jean de Chalup, avocat au Parlement de Bordeaux, épousa le 20 janvier 1560 Jeanne Roubert. Leur arrière-petit-fils, Pierre de Chalup, Sgr du Grangier et de Villoche, avocat au Parlement de Bordeaux, marié en 1663 à Anne de Cremoux, fut maintenu dans sa noblesse le 27 août 1704 par jugement de l'intendant la Bourdonnaye. Il fut le bisaïeul de Joachim de Chalup, Sgr de Grangier, du Bost, de Puymartean, etc., conseiller au Parlement de Bordeaux, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Joachim de Chalup fut plus tard président de chambre à la Cour de Bordeaux, puis en 1818 premier président à celle d'Angers ; il mourut en 1825 au château d'Arricaud. Il était connu depuis le rétablissement de Louis XVIII sous le titre de comte de Chalup de Puymartean. C'est de lui que descendent les représentants actuels de la famille de Chalup.

Principales alliances : Arnaud de Laborie 1554, 1696, de Cremoux 1663, de la Bastide de Chaune 1719, d'Alesmes de Meycourby, de Calvimont, de Bertin (de Chalup), de Beaupoil de Sainte-Aulaire 1861, de Cosnac 1884, de Calmeil, du Chassaing 1678, Duroy, d'Escatha 1624.

CHALUS (de Bourbon-). Voyez : BOURBON-BUSSET, CHALUS ET LIGNIÈRES (DE).

CHALUS (de), dans le Maine. Armes : d'azur à trois croissants d'argent, 2 et 1. — Supports : un lion et deux lévriers. — Devise : *Fais ce que dois*.

Le nom de Chalus a été porté en France par un certain nombre de familles d'ancienne noblesse. Deux de ces familles, originaires l'une du Maine, l'autre de l'Auvergne, se sont perpétuées jusqu'à nos jours. La famille de Chalus, du Maine, qui donne lieu à cette notice, paraît avoir eu pour berceau une seigneurie de son nom qu'elle a longtemps possédée sur le territoire de la paroisse d'Andouillé,

aujourd'hui commune du département de la Mayenne. Le vicomte H. de la Messelière en a donné une intéressante généalogie dans le second volume de son *Recueil généalogique*.

La famille de Chalus a pour premier auteur connu un Guillaume de Chalus qui fut héritier de Jeanne de Grazay en 1406 et qui vivait encore en 1439. Le jugement de maintenue de noblesse de 1668 ne fait remonter la filiation suivie qu'à un noble homme Guillaume de Chalus, probablement fils du précédent, qui avait épousé Guillemette le Porc, dame de la Bénéhardière, en la paroisse de Saint-Hilaire-des-Landes, et qui figure dans des actes de 1470, 1476 et 1483. Ce gentilhomme laissa deux fils, Pierre et Guyon, qui passèrent un acte le 20 août 1520 et qui furent les auteurs de deux grandes branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 20 juin 1668 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours.

Pierre de Chalus, écuyer, Sgr de la Bénéhardière, auteur de la branche aînée, épousa Jeanne de Mégaudais. Il fut père de Jean de Chalus, écuyer, Sgr de Chalus et de la Bénéhardière, qui rendit hommage pour sa terre de Chalus le 20 juillet 1553. Celui-ci laissa deux fils : 1° Guillaume de Chalus, Sgr de Chalus et de la Bénéhardière, dont la descendance s'éteignit avec Anne de Chalus de la Bénéhardière, mariée en 1694 à Jacques de Nossay ; 2° Michel de Chalus, marié en 1579 à Marie Goddé, qui acquit le 13 juillet de cette même année la terre de la Poupardière et dont la descendance subsiste. Jean de Chalus, Sgr de la Poupardière, né en 1661, marié en 1683 à Marie Delisle, veuve de Julien Breteau, notaire, vint peu de temps après se fixer dans la paroisse de Princé, au diocèse de Rennes, en Bretagne, où il mourut en 1721. Son fils, Jean de Chalus de la Poupardière, né à Princé en 1690, marié dans cette paroisse en 1714 à Renée-Françoise Trotteminard, décédé à Redon en 1770, fut maintenu dans sa noblesse le 20 décembre 1754 par arrêt de la Cour des aides de Paris. Il laissa plusieurs fils qui furent admis en 1762 dans l'ordre de la noblesse de Bretagne et dont l'un, Paul-René de Chalus, chevalier de la Poupardière, né à Princé en 1725, marié en 1756 à Jacqueline Héliguen, décédé en son hôtel de Lamballe en 1797, fut l'aïeul des divers représentants actuels.

Guyon de Chalus, auteur de la seconde branche, fut père de Geoffroy de Chalus, Sgr de la Brandais, en la paroisse de Saint-Hilaire-des-Landes, qui épousa le 10 mars 1542 Guillemine du Boisbéranger. Un descendant de celui-ci, Jean-Charles de Chalus, Sgr de la Brandais, marié en 1774 à Perrinne le Testard de Roussillon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine ; il laissa plu-

sieurs fils dont la descendance s'est éteinte dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Son cousin, René-Augustin de Chalus, né en 1764, prit une part brillante aux guerres de la Chouannerie et reçut de Louis XVIII exilé le grade de maréchal de camp ; il laissa un fils unique, Arthur, comte de Chalus, zouave pontifical, qui fut mortellement blessé à Castelfidardo en 1860, sans avoir été marié.

La famille de Chalus a fourni des officiers et des magistrats distingués.

Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte.

Principales alliances : du Bouchet, de la Jaille, de Galard-Béarn, de Romilly, Léziart, de Courson 1802, Urvoy de Closmadec 1877, de la Barre de Nanteuil 1876, de Trédern 1798, de Lorgeril 1840, Fro-tier de la Messelière 1872, de Vassé, du Boisbéranger 1542, du Hamel de Milly 1629, de Méaulne, le Mintier, de la Broise, de Laage de Bellefaye 1906, etc.

CHALUS, ou **CHASLUS** (de), en Auvergne. Armes : *d'azur à un poisson d'or mis en bande, accompagné de six étoiles du même en orle (aliàs de cinq étoiles du même, 2 en chef et 3 en pointe) et quelquefois d'une bordure cousue et engreslée de gueules.*

Il a existé en Auvergne un certain nombre de familles d'ancienne noblesse du nom de CHALUS, ou CHASLUS. Une seule de ces familles subsiste, celle des anciens seigneurs de Prondines ; deux autres, celle des seigneurs de Chaslus-Lambron et celle des seigneurs de Cousan et de la Mauriange, se sont éteintes au commencement du XIX^e siècle.

La plus illustre de ces familles était celle qui avait eu pour berceau l'antique château féodal de Chaslus-Lambron, situé non loin d'Issoire, qui domine la plaine de Saint-Germain-Lambron. Elle portait pour armes : *échiqueté d'or et de gueules, l'écu sommé d'un casque de chevalier couronné d'une couronne ducal, avec pour cri de guerre : Chaslus ! et pour devise : Excelsi cunctos servata fide triumphans.* Son premier auteur connu, Guy, vivant en 967, était, d'après la tradition, un fils puiné d'un comte d'Auvergne et avait épousé l'héritière du château de Chaslus-Lambron dont ses descendants gardèrent le nom. La famille de Chaslus-Lambron fut fort puissante au moyen âge. Son chef, Gérard de Chaslus, épousa dans les premières années du XIII^e siècle Alix, fille de Robert, comte d'Auvergne et de Clermont. Des auteurs contemporains ont voulu faire descendre d'un frère puiné de ce Gérard la famille de la Chassigne de Sereys, actuellement existante (voyez ce nom). La filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis un Hugues de Chaslus dont les

enfants partagèrent la succession par acte de 1290. Dans cet acte de partage de 1290 est mentionné un Aymeric de Chalus qui fut peut-être le même personnage qu'un Aymeric de Chalus nommé cardinal en 1333; cependant François Duchesne, historien des cardinaux français, prétend que ce prélat tirait son nom de la petite ville de Chalus, en Limousin, où il était né et qui fut pendant plusieurs siècles une possession de la maison de Bourbon-Busset. Pierre de Chalus et d'Apchon, sieur de Sansac, demeurant en la paroisse de Chalus, dans l'élection d'Issoire, fut maintenu dans sa noblesse le 15 juillet 1668 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Cette maison s'est éteinte avec François-Amable, comte de Chalus, né en 1731, page du duc d'Orléans, et avec sa sœur, la duchesse de Narbonne, née Chalus, dame d'atours de Madame Adélaïde, décédée en 1821.

La maison DE CHALUS DE COUSAN ET DU CHATELET portait pour armes : *d'azur à trois fasces d'or, alésées et bastillées de trois pièces*. On admet d'ordinaire, malgré la différence des armoiries, qu'elle était une branche détachée à une époque inconnue de celle des seigneurs de Chalus-Lambron. Son premier auteur connu, Robert de Chalus, fit une transaction en 1326. Amblard de Chalus, fils de Robert, fit des transactions en 1339, 1348 et 1352. Charles de Chalus, baron de Couzans, Auteroche et le Monteil, demeurant au château de Couzans, paroisse de Vabret, prévôté de Mauriac, marié en 1645 à Marthe du Croc de Chabannes, fut maintenu dans sa noblesse le 3 janvier 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant, après avoir prouvé sa filiation depuis Robert de Chalus, marié à Catherine du Breuil, dont le fils, Lionel, épousa Agnès du Chambon, dont le petit-fils, Gabriel, Sgr de la Mauriange, épousa Marguerite de Curières d'Auteroche et dont l'arrière-petit-fils, Maurice, épousa Louise des Ages par contrat du 2 juillet 1518. Le dernier représentant mâle de cette famille, Charles-Henri de Chalus du Chatelet, né en 1778 à Ydes (Cantal), fit en 1788 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Sa sœur, Marie-Charlotte de Chalus du Chatelet, épousa en 1809 Jean-Baptiste de Ribier de Layre qui fut connu depuis lors sous le nom de Ribier du Chatelet.

La famille DE CHALUS DE PRONDINES, la seule des familles auvergnates de Chalus qui compte encore des représentants, porte les armes décrites en tête de cet article. Elle possédait au moyen âge un château de son nom dans le pays de Combrailles. On ignore si elle tirait son nom de ce château ou si elle lui avait imposé le sien. Elle revendique une origine commune avec la famille de Chalus-Lambron et croit en être une branche détachée à une époque

demeurée, d'ailleurs, inconnue. Son chef, Louis de Chalus, né en 1769, se fit, du reste, reconnaître comme parent par la duchesse de Narbonne, dernière représentante des Chalus-Lambron. Raymond de Chalus se croisa en 1250; on a inscrit en 1866 le nom de ce chevalier aux Salles des croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille de Chalus de Prondines, bien que l'on ne sache pas exactement à quelle famille de Chalus il appartenait.

La famille de Chalus de Prondines fut admise en 1786 aux honneurs de la Cour. Chérin, chargé d'examiner les preuves de noblesse qu'elle fit dans cette circonstance, envoya le rapport suivant, conservé dans ses manuscrits : « Le nom de Chaslus est commun à trois maisons, « ou familles, de la province d'Auvergne, distinguées par leurs armes. « Celle qui fait le sujet de ce mémoire est connue par une généa-
« logie de l'Ordre du Saint-Esprit vérifiée sur titres originaux jusqu'à « l'année 1708... Elle est connue et prouve sa filiation depuis Guil-
« laume de Chaslus, damoiseau, Sgr de Vialleveloux, au diocèse « de Clermont, qui passa un bail à fief le 6 mai 1412 et reçut un « aveu de biens mouvant de lui au mois d'octobre 1417. Il avait « épousé Marguerite de Prondines et en avait eu Amblard qui suit; « il mourut avant le 15 juin 1427. Amblard de Chalus, écuyer, Sgr « de Vialleveloux, nommé avec son père dans l'aveu de 1417 qu'on « vient de citer, fit un bail emphytéotique en 1427 et laissa de « Louise Varnane : 1^o Antoine, qui suit... »

Antoine de Chaslus, descendant des précédents, épousa par contrat du 26 juin 1593 Catherine le Loup, héritière de la seigneurie de Prondines. Leur petit-fils, Alexandre-François de Chaslus, sieur de Prondines, en l'élection de Riom, marié le 26 novembre 1654 à Jeanne de Gouzolles, et son oncle, François de Chaslus, marié le 25 septembre 1645 à Anne d'Aubusson de Banson, furent maintenus dans leur noblesse le 8 août 1666 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne, après avoir justifié leur filiation depuis 1427. François de Chalus, sieur de Prondines, fils de François, marié le 19 janvier 1690 à Antoinette de Lestrade, fut encore maintenu dans sa noblesse le 19 juin 1708 par jugement de M. le Blanc, intendant d'Auvergne. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit en 1712 pour obtenir l'admission parmi les pages de la Grande Écurie de son fils, Pierre, né en 1691. Celui-ci épousa dans la suite, le 13 mai 1729, Marie-Anne de la Roche-Aymon. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son petit-fils, Louis de Chalus, né le 3 décembre 1769, fit en 1781 pour être admis à l'École militaire. Ce fut ce même Louis de Chalus qui fut admis aux honneurs de la Cour en 1786 sous le titre de comte de

Chalus, conservé depuis lors par le chef de la famille, et qui se fit reconnaître comme parent par la duchesse de Narbonne.

Un M. de Chalus prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont-Ferrand ; mais on ignore à quelle famille de Chalus il appartenait.

La famille de Chalus de Prondines a fourni des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, des chanoinesses comtesses de Laveine, un des cent gentilshommes de la maison du roi François I^{er}, un gouverneur de la Basse-Auvergne en 1527, un chevalier de l'Ordre du Roi en 1592, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : d'Aubusson de Banson 1645, de Saint-Julien-Peyrudette 1563, Leloup de Prondines 1593, de Fradel des Granges 1627, de Thianges 1768, de la Roche-Aymon 1729, de Lestrade 1690, Morel de la Colombe 1874, etc.

CHALVET de ROCHEMONTEIX et de NASTRAC (de), en Auvergne, et **CHALVET** (de), à Toulouse. Armes : *de gueules à un lévrier passant d'argent, colleté de gueules ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — La branche aujourd'hui éteinte des seigneurs de Vernassal portait : *d'azur à une bande d'or chargée de trois croix pattées de gueules, accompagnée en chef d'une tête de lion et en pointe d'une rose feuillée et ligée d'argent ; parti de gueules au lion d'argent, à la bordure d'or.* — La branche fixée à Toulouse portait : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une bande d'or chargée de trois croix de gueules et accompagnée en chef d'une tête de lion d'argent, lampassée de gueules, et en pointe d'une quintefeuille d'argent ; aux 2 et 3 de gueules au lévrier rampant d'argent, colleté d'or, et à une bordure d'or.*

La famille DE CHALVET DE ROCHEMONTEIX a eu pour berceau la petite ville de Salers, en Auvergne, où elle était honorablement connue dès les premières années du xvi^e siècle. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois.

C'est sans aucune preuve qu'on a cherché à la rattacher à un certain nombre de personnages du nom de Chalvet que l'on trouve avoir appartenu au moyen âge à la noblesse de la même région. La souche était déjà partagée au xvi^e siècle en deux branches dont on connaît mal le point de jonction. L'une de ces branches, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, demeura fixée en Auvergne. L'autre branche, éteinte au xix^e siècle, alla s'établir à Toulouse et occupa un rang distingué dans la noblesse de robe de cette ville.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie de la

branche d'Auvergne, généralement considérée comme l'ainée. Cette branche ne peut remonter par filiation suivie au delà d'un Jean Chalvet qui résidait à Salers dans les premières années du xvi^e siècle. Ce Jean Chalvet ne paraît pas avoir appartenu à la noblesse. Il est vraisemblablement le même personnage qu'un Jean Chalvet, marchand, habitant de Salers, qui rendit hommage en 1502 pour son domaine de la Raschiegra-Sobrana. Des branches non nobles de la famille Chalvet se perpétuèrent longtemps en Auvergne. On trouve qu'un Jehan Chalvet de Chaylade fut compris au rôle dressé en 1545 des roturiers sujets au ban et à l'arrière-ban du bailli des montagnes d'Auvergne; on trouve aussi que, lors de la grande recherche commencée en 1666, un Hugues de Chalvet, juge de Riom-ès-Montagnes, se désista de ses prétentions nobiliaires. Jean Chalvet, de la ville de Salers, mentionné plus haut, fut père d'Antoine Chalvet, Sgr de la Jourdanie et de Rochemonteix, qui obtint le 25 août 1533 d'Artaud, baron d'Achon, tant pour lui que pour ses successeurs, l'autorisation d'avoir un banc dans l'église paroissiale du Falgoux et de faire construire un colombier sur piliers dans son domaine de Rochemonteix. Cet Antoine Chalvet, qui paraît s'être le premier agrégé à la noblesse, avait épousé Gabrielle de Douhet (aliàs de Dienne); il est mentionné dans une sentence du bailli de Saint-Martin-Valmeroux du 21 juin 1541. Son fils, Guiot, ou Guinot, Chalvet, dit de Rochemonteix, Sgr de la Jourdanie, épousa d'abord Hippolyte Vigier, héritière de la seigneurie de Vernassal, puis le 15 janvier 1537 noble Anne du Puy de Dienné. Il fit son testament le 11 janvier 1548 et cita dans cet acte ses deux fils, Jean, né du premier lit, auteur du rameau des seigneurs de Vernassal, et Antoine, né du second lit, auteur du rameau des seigneurs de Nastrac.

Le premier de ces rameaux est aujourd'hui éteint. Son auteur, Jean Chalvet de Rochemonteix, Sgr de Vernassal, épousa le 29 novembre 1561 Louise d'Antil de Ligonès. Il fut le bisaïeul de François de Chalvet, Sgr de la Roche-Vernassal, marié en 1658 à Marie de Bouthillier de Rancé, qui fut maintenu dans sa noblesse le 11 mars 1667 par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Maximilien de Chalvet de Rochemonteix, connu sous le titre de comte de Vernassal, fils des précédents, page de la Grande-Écurie en 1679, marié en 1710 à M^{lle} de Chavagnac, eut une belle carrière militaire, fut nommé en 1734 lieutenant général des armées du Roi, en 1735 commandeur de Saint-Louis et mourut à Paris en 1755. Il survécut à son fils, Henri-Gilbert, brigadier de cavalerie, qui fut tué en 1744 au siège d'Audenarde. Celui-ci avait épousé en 1739 M^{lle} de Montmorin de Saint-Hérem dont il laissa un fils, Gaspard.

L'auteur du second rameau, noble homme Antoine Chalvet, dit de Rochemonteix, écuyer, Sgr du lieu, était fort jeune quand il épousa le 6 juillet 1555 demoiselle Jeanne de Laubar, dame du Cayre. Il fit son testament le 13 août 1596 et laissa huit fils : 1° noble Jean de Rochemonteix, écuyer, sieur du Cayre, de Nastrac, etc., marié en 1607 à Madeleine de Salesse, maintenu dans sa noblesse le 20 juin 1634 par sentence des élus de Saint-Flour, qui continua la descendance ; 2° noble homme Guiot de Rochemonteix, dit del Caire, écuyer, sieur de la Maisonneuve, marié successivement à Jeanne de Molen de la Vernède et à Marie de Saillans ; 3° noble Gabriel de Rochemonteix, marié en 1603 ; 4° Hugues ; 5° Henri, sieur de la Garde, marié en 1615 ; 6° Étienne, marié en 1621 à Louise de Chalus, dont il n'eut pas d'enfants ; 7° autre Guiot, marié en 1630 ; 8° Jacques, sieur du Vernet, marié en 1633 à Madeleine de la Broa. Les représentants de ce rameau, François de Rochemonteix, anciennement dit Chalvet, écuyer, Sgr de Nastrac, en la paroisse de Marchastel, dans l'élection de Saint-Flour, marié en 1638 à Madeleine d'Oradour ; son fils Jean et leur cousin, Jean, Sgr du Vernet, furent maintenus dans leur noblesse le 26 mai 1668 par jugement de M. de Fortia. On trouvera le texte de ce jugement dans le *Nouveau d'Hozier*. Rose Chalvet de Rochemonteix de Nastrac, arrière-petite-fille de François, baptisée en 1726 à Saint-Just, près de Brioude, plus tard visitandine à Aurillac, fit en 1737 ses preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. M. de Chalvet de Rochemonteix prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Saint-Flour. Ce rameau compte encore des représentants. Son chef est connu sous les titres de marquis de Rochemonteix et de comte de Nastrac. Il a fourni de nos jours un religieux de grand mérite, le Père de Rochemonteix, de la Compagnie de Jésus, historien très distingué, ancien recteur du collège du Mans, directeur de diverses œuvres de jeunesse à Paris.

On trouvera des généalogies de la branche de Toulouse dans les manuscrits de Chérin et dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque. L'auteur de cette branche, Mathieu Chalvet, né en Auvergne, était neveu du célèbre Pierre Lizet, premier président au Parlement de Paris. Il étudia le droit à Toulouse, épousa le 24 décembre 1552 Jeanne de Bernuy et fut reçu l'année suivante conseiller au Parlement de Toulouse. Les généalogistes en ont fait, mais sans aucune preuve, les uns le fils aîné, d'autres le frère puîné d'Antoine Chalvet, Sgr de la Jourdanie et de Rochemonteix, auteur de la branche d'Auvergne. Il fut un des magistrats les plus érudits de son temps, fut nommé en 1573 président aux enquêtes

du Parlement de Toulouse, fut appelé au Conseil d'État en 1603 et mourut en 1607. Il laissa plusieurs enfants qui partagèrent sa succession par acte du 26 juillet 1607. Deux de ses fils, Christophe Chalvet, Sgr de la Fabélie et de Buzet, reçu le 20 décembre 1595 trésorier de France au bureau des finances de Toulouse, et François Chalvet, conseiller au Parlement de Toulouse en 1587, président au même Parlement en 1605, marié successivement en 1588 à Jacqueline Reynier, dame de Fenouillet, et en 1618 à Lucrèce Claret de Saint-Félix, furent les auteurs de deux rameaux dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 21 août 1669 et le 24 janvier 1670 par jugements de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Le premier de ces rameaux s'éteignit au xviii^e siècle. François Chalvet, auteur du second rameau, fut père de Jacques de Chalvet de Reynier, marié en 1629 à Gabrielle de Baderon de Maussac, qui fut nommé en 1644 gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et grand-père de François de Chalvet, baron de Fenouillet, conseiller au Parlement de Toulouse en 1663, marié en 1660 à Anne de Reich de Pennautier, qui obtint en 1682 et en 1690 l'admission dans l'ordre de Malte de ses deux plus jeunes fils, Henri-Louis et Joseph de Chalvet. François-Auguste de Chalvet de Rochemonteix, né à Toulouse en 1666, fils aîné de François, fut admis en 1683 parmi les pages de la Grande-Écurie du Roi; il fut plus tard conseiller au Parlement de Toulouse et sénéchal de cette ville. Son fils, Henri-Auguste, sénéchal de Toulouse, marié en 1734 à Élisabeth de Jouglas de Parazo, fut connu le premier sous le titre de marquis de Chalvet qui fut conservé depuis lors par le chef de cette branche. Il fut père d'André-Antoine, marquis de Chalvet, conseiller au Parlement en 1755, sénéchal de Toulouse, marié à M^{lle} de Montserrat, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. Henri de Chalvet, second fils de François et d'Anne de Reich, épousa Marie-Thérèse Fajon et fit son testament à Toulouse en 1739; il fut père de Bernard de Chalvet de Rochemonteix, né en 1739, marié à M^{lle} d'Albouy de Monestrol, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Castelnaudary, et grand-père d'André-François de Chalvet de Rochemonteix, né dans cette ville en 1775. Cette branche s'est éteinte vers le milieu du xix^e siècle. Elle avait fourni un grand nombre de magistrats éminents au Parlement de Toulouse, huit chevaliers de Malte, un page du Roi, des sénéchaux de Toulouse, un célèbre prédicateur (Hyacinthe de Chalvet, né en 1605, dominicain, professeur de théologie à l'Université de Caen de 1662 à 1676, décédé à Toulouse en 1683), etc.

Principales alliances de la branche d'Auvergne : d'Antil de Ligonés 1561, de Rochefort 1587, de Bonnevie, de Bouthillier de Rancé 1658,

de Chavagnac 1710, de Montmorin 1739, d'Oradour 1638, d'Apchon de Saint-André 1672, de Léautoing 1723, de la Tour d'Auvergne 1718, de Bouillé 1756, de Chalus 1621, de Molen de la Vernède 1600, Corbin de Mangou 1879, etc.

Principales alliances de la branche de Toulouse : de Paulo, de Reich de Pennautier, de Jougla, d'Albouy, de Baderon de Maussac, du Barry-Conty d'Argicourt vers 1800, Barbara de Boissésou vers 1800, etc.

Il a existé en Dauphiné une autre famille de Chalvet qui portait pour armes : *d'or à une rose de gueules*. Cette famille avait pour auteur Pierre Chalvet, conseiller au Parlement de Grenoble, qui fut anobli par sa charge. Pierre Chalvet, fils du précédent, fut également conseiller au Parlement de Grenoble. Alexandre Chalvet était en 1716 conseiller des eaux et forêts du Dauphiné. M. de Chalvet, était en 1740 conseiller en la Chambre des comptes du Dauphiné. M. de Chalvet prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'élection de Grenoble. Cette famille, probablement éteinte aujourd'hui, était représentée sous la Restauration par M. Pierre-Antoine de Chalvet, conseiller de préfecture. Trois de ses représentants, Pierre Chalvet, conseiller au Parlement de Dauphiné; Alexandre Chalvet, conseiller du Roi, maître des eaux et forêts de Dauphiné; et Alexandre de Chalvet, chanoine de la cathédrale de Die, avaient fait enregistrer leur blason à l'Armorial de 1696.

CHALVRON (Guillier de). Voyez : GUILLIER DE CHALVRON.

CHAMAILLARD de la MANDINIÈRE.

Famille de haute bourgeoisie honorablement connue dans le département de la Loire-Inférieure.

CHAMAILLART (Ponthier de). Voyez : PONTIER DE CHAMAILLART.

CHAMBARLHAC (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois colombes d'argent, membrées et becquées de gueules*. — Le rameau des Chambarlhac de l'Aubépain portait : *écartelé aux 1 et 4 de Chambarlhac; au 2 d'or à un aubépin terrassé de sinople, qui est de l'Aubépain; au 3 de sinople à un camp à trois tentes d'argent, celle du milieu supérieure*.

La famille DE CHAMBARLHAC appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera des tableaux généalogiques dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque et dans la *France Moderne* de M. Villain. On trouvera aussi dans les tomes VII et XIII

du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais des généalogies assez complètes des principaux rameaux de la branche aînée.

La famille de Chambarlhac est originaire du Vivarais d'où ses branches se sont répandues dans le Velay. Elle paraît avoir eu pour berceau la seigneurie de son nom située dans le Haut-Vivarais ; cette seigneurie appartenait dès le xv^e siècle à la famille de Truchet qui la possédait encore au xviii^e siècle. Raymond de Chambarlhac, chevalier (*miles*), assista le 24 juillet 1179 à la fondation de la Chartreuse de Bonnefoy par le comte de Toulouse. Le roi Charles VI, s'étant arrêté en 1394 au Puy-en-Velay, descendit dans la maison de Pierre de Chambarlhac, chanoine de la cathédrale de cette ville, et y séjourna pendant trois jours. Saint-Allais fait remonter la filiation, mais sans preuves à l'appui, à un Hugon de Chambarlhac, Sgr de l'Herm, damoiseau, qui rendit hommage le 9 mars 1326 au baron de Fay. Il fait de ce gentilhomme le père d'un Raymond de Chambarlhac, damoiseau, Sgr de l'Herm, qui rendit hommage au baron de Fay le 3 mai 1352, et le grand-père d'un Pons de Chambarlhac qui rendit hommage en 1399 comme procureur de sa femme, Bermonde Rochette. Les jugements de maintenue de noblesse du xvii^e siècle ne font remonter la filiation suivie qu'à un Louis de Chambarlhac, Sgr de l'Herm, arrière-petit-fils présumé du précédent, mentionné dans un acte du 15 avril 1510, qui donna le 15 septembre 1524 une quittance générale à Pierre et à Jean de Chambarlhac, père et fils, de la paroisse des Vostres, et dont le fils Jean, Sgr de l'Herm, fit son testament le 20 décembre 1534. Ce dernier épousa en 1507 Claude de Pra ; il en eut plusieurs fils dont l'un, Pierre, fut chanoine comte de Brioude et dont deux autres, Antoine et Louis, furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Antoine de Chambarlhac, écuyer, Sgr de l'Herm, épousa par contrat du 20 août 1527 Colombe des Estres (alias d'Estrées), rappelée comme veuve dans un acte du 15 juillet 1557. Leur fils, Claude, marié le 11 janvier 1557 à Anne des Cours, en eut lui-même deux fils : 1^o Antoine, dont il va être parlé ; 2^o autre Antoine, marié en 1606, dont le fils Claude, Sgr de Fontmourette et de la Roche-les-Fay, fut maintenu dans sa noblesse le 13 décembre 1668 par jugement de M. de Bezons et dont la descendance subsistait il y a peu d'années. Antoine, dit le Vieux, de Chambarlhac, Sgr de l'Herm, fils aîné de Claude, épousa le 21 mai 1581 Marguerite Guillot. Deux de ses fils, tous deux appelés Jean, furent les auteurs de deux grands rameaux.

L'auteur du premier rameau, Jean de Chambarlhac, Sgr de Coste-chaude, au diocèse du Puy-en-Velay, épousa en 1637 Charlotte de Benoit de Jolivet. Leur fils, Antoine de Chambarlhac, Sgr de Coste-

chaude, marié en 1671 à Marie Blanc de Molines, fut maintenu dans sa noblesse le 25 septembre 1669 par jugement de M. de Bezons. Il laissa lui-même deux fils : 1^o Claude, marié en 1701 à Marie-Anne de Clavières, dont la descendance s'éteignit avec son petit-fils, Joseph-Florimond, connu sous le titre de baron de Chambarlhac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel en 1791, lequel n'eut que trois filles de son mariage en 1806 avec M^{lle} de Solmes de Vêrac ; 2^o Antoine de Chambarlhac. Aucun généalogiste ne mentionne le mariage de ce dernier. Il eut cependant un fils, peut-être naturel, Antoine de Chambarlhac, Sgr de Montgros, né en 1708, qui épousa Catherine Joannique. Ce rameau s'est éteint avec le petit-fils de celui-ci, Dominique-André de Chambarlhac, né en 1754 à Array-sur-Scille, en Lorraine, général de brigade en 1805, lieutenant général des armées du Roi en 1814, mort sans alliance à Paris en 1823, qui fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 22 octobre 1810.

Le second rameau de la branche aînée fut maintenu dans sa noblesse le 28 octobre 1669 par jugement de M. de Bezons. Son auteur, Jean de Chambarlhac de l'Herm, avait épousé Marie Blanc de Molines. Il fut père de Jean de Chambarlhac de la Chaumette, qui épousa en 1698 Marie-Thérèse Allirand, et grand-père de Jean-Antoine de Chambarlhac de l'Aubépain, qui épousa en 1723 M^{lle} de Goys. Le petit-fils de celui-ci, Jacques-Antoine de Chambarlhac de l'Aubépain, né en 1754 à Estables, en Velay, général de division, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1826, fut créé baron de l'Empire sous la dénomination de Laubespin par lettres patentes du 30 août 1811. Il laissa une fille, M^{lle} Quéru, et trois fils qui furent les derniers représentants de leur rameau et qui moururent sans postérité. L'aîné de ces fils, Jean-Antoine, fut page du comte de Provence ; le plus jeune Louis-Antoine, baron de Chambarlhac-Laubespin, décédé en 1867, fut général de brigade.

L'auteur de la branche cadette, Louis de Chambarlhac, habitant de Saint-Clément-sous-Fay-en-Montagne, au diocèse de Viviers, laissa d'une alliance inconnue un fils, Guillaume, qui fit son testament le 12 octobre 1563. Pierre de Chambarlhac, fils de celui-ci, épousa le 7 mars 1566 Antoinette des Cours. Il en eut deux fils, Alexandre, Sgr de l'Herm, marié en 1604 à Catherine d'Allard, et Pierre, marié en 1610 à Jeanne Cros, dont les enfants furent maintenus dans leur noblesse le 7 décembre 1669 par jugement de M. de Bezons. La descendance de Pierre ne tarda pas à s'éteindre. Mais celle de son frère aîné, Alexandre, s'est perpétuée assez obscurément jusqu'à nos jours. Elle n'est pas titrée.

MM. de Chambarlhac de l'Aubépain et de Chambarlhac de Montre-

gard prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues au Puy-en-Velay. M. de Chambarlhac prit part cette même année à celles tenues à Montbrison, en Forez.

La famille de Chambarlhac a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, un page de Monsieur, comte de Provence (plus tard Louis XVIII), etc.

Principales alliances : Blanc de Molines 1671, 1644, 1654, de Chanaileilles 1724, d'Allard 1604, de Brenas 1647, de Clavières 1701, de Banne 1745, de Solmes de Vérac 1806, du Bessey de Contenson, etc.

Il a existé en Périgord au moyen âge une famille de Chambarlhac (aliàs Chamberlhac, ou Chambrilhac), qui portait pour armes : *écartelé aux 1 et 4 de... au lion de...; aux 2 et 3 de...; sur le tout un écu de... portant une bande de...* Cette famille avait eu pour berceau un château de son nom situé sur le territoire de la paroisse d'Agonac. On lui attribue un Astor de Chambarlhac, qui prit part à la septième croisade, et un Philippe de Chambarlhac qui fut évêque de Sion en 1338 et archevêque de Nicosie en 1345. Jean de Chambarlhac reçut du roi Charles VI en 1404 donation de la forteresse et châtellenie de Montagrier; il fut nommé en 1410 capitaine général des galères ordonnées pour faire la guerre aux Génois. La dernière représentante de cette famille de Chambarlhac, Jeanne, épousa Arnaud, baron de Bourdeille; elle fut la mère du cardinal de Bourdeille décédé en 1484.

CHAMBAUD de JONCHÈRES et de la BRUYÈRE (de). Armes : *d'azur à un lion d'or; au chef d'hermines chargé de cinq mouchetures de sable.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Post prælium rectus.*

La famille DE CHAMBAUD DE JONCHÈRES, d'ancienne noblesse, est originaire du Vivarais d'où elle passa en Velay, puis en Bourbonnais et enfin en Périgord. La plupart des généalogistes l'ont confondue avec la famille de Chambaud de Saint-Lager, moins ancienne, qui a également appartenu à la noblesse du Vivarais. On trouvera sur les Chambaud d'abondants renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres et particulièrement dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*. On en trouvera aussi un tableau généalogique dans le *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne* d'O'Gilvy. On trouvera enfin sur ses premiers auteurs des renseignements, du reste assez sommaires, dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux.

La famille de Chambaud a eu pour berceau le château de son nom

situé sur une montagne escarpée à deux kilomètres du bourg de Chalencon. Son premier auteur connu, Pierre de Chambaud, paraît comme témoin en 1088 dans l'acte par lequel Guigon, fils de Sylvion de Chalancon, fit une restitution à l'abbaye de Saint-Bernard de Romans. André de Chambaud, petit-fils d'Hugues, vivant en 1275, épousa vers 1320 Alix de la Tourette. Leur fils, Hugues de Chambaud, devint seigneur de la Tourette par héritage de son oncle, Hugues de la Tourette, tué à la bataille de Tournay; sa descendante, Guillemette de Chambaud, dame de la Tourette, épousa en 1549 Louis de Presle, Sgr de Vaussèches.

Un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* ne donne la filiation de la branche existante que depuis un Gaspard de Chambaud, écuyer, qui dans les premières années du xvi^e siècle possédait la seigneurie de la ville de Privas. Ce gentilhomme fit son testament le 6 mai 1530 devant Filhol, notaire à Privas. Il laissa de Jeanne de Châteaubourg deux fils, Pierre et Jacques, qui partagèrent sa succession par acte du 13 mai 1543. On suppose, malgré l'éloignement des dates, que Jacques, l'un de ces deux frères, fut le même personnage qu'un Jacques de Chambaud, Sgr dudit lieu et de Vacheyrolles, vicomte de la ville de Privas, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, qui fut un zélé chef protestant, qui, à la tête de 4.000 hommes, battit sous les murs de Saint-Agrève les troupes royales commandées par le duc de Joyeuse, qui eut plus tard son château de Privas pris d'assaut et incendié et dont la fille unique, Paule, héritière de la baronnie de Chambaud et des autres grands biens de sa maison, épousa d'abord le 5 septembre 1605 René de la Tour de Gouvernet, puis Claude de Hautefort, vicomte de Lestranges. Pierre de Chambaud, l'autre fils de Gaspard et de Jeanne de Châteaubourg, n'eut de la succession de ses parents qu'une légitime de 800 écus d'or; il fut capitaine de cent hommes d'armes et commandant pour le Roi du château d'Ardes, en Auvergne. Il s'était fixé dans cette province par le mariage qu'il avait contracté le 16 août 1527 avec Anne Tartarin. Son fils, Jean de Chambaud, écuyer, marié le 14 novembre 1562 à Françoise de Frémenges, fut nommé en 1566 gentilhomme servant du duc d'Anjou, qui fut plus tard le roi Henri III. Il fut lui-même père de Claude de Chambaud, écuyer, Sgr de la Jailhe et de l'Hormet, demeurant à Sussat, qui épousa le 8 février 1607 Pierrette de Lorme et qui, étant âgé de 80 ans, fit son testament à Sussat le 2 avril 1665, et grand-père de Martin de Chambaud de Chalouze, écuyer, sieur de Lormet, qui épousa le 2 mars 1647 Anne de Sarrazin et qui fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants le 8 juin 1700 par jugement rendu à Moulins de M. de Nointel, intendant.

Le fils de ce dernier, François de Chambaud de Chalouze, Sgr de Jonchères, en Velay, s'était fixé en Bourbonnais par le mariage qu'il avait contracté le 28 février 1683 avec Gabrielle de Saint-Martin, fille d'un gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans. Il laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, messire Gilbert de Chambaud, chevalier, Sgr de Jonchères, né en 1694 à Marcillat, en Bourbonnais, fut garde du Roi et épousa le 20 mai 1732 Françoise Varin, fille d'un marchand du lieu de Beaune, en Bourbonnais; il en eut, entre autres enfants : 1^o Jean-Baptiste de Chambaud de Jonchères, qui épousa en 1769 à Bourmont, en Bassigny, Marie-Aune Blanchelaine et dont un fils, Jean-Baptiste-Charles, né à Bourmont en 1771, fit en 1782 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire; 2^o et 3^o Étienne et Nicolas-Charles de Chambaud de Jonchères, nés à Beaune l'un en 1744, l'autre en 1746, qui firent en 1755 leurs preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire; 4^o Gilberte de Chambaud de Jonchères, née à Beaune en 1747, qui fut admise à Saint-Cyr en 1758. Un M. de Chambaud prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bourbonnais.

Un autre fils de François et de Gabrielle de Saint-Martin, Guillaume de Chambaud-Jonchères, Sgr du Mont et du Mazeau, en Bourbonnais, vint se fixer en Périgord par le mariage qu'il contracta le 15 avril 1729 avec Christine de Boulogne, née à la Guadeloupe, fille de Pierre Boulogne, bourgeois, et héritière de la vicomté de Servanches. Martin de Chambaud-Jonchères, fils du précédent, né le 8 mai 1736 à Servanches, en Périgord, fut capitaine de grenadiers, épousa le 10 février 1767 Suzanne Renaudière, fille d'un conseiller honoraire au présidial d'Angoumois, et mourut pendant la Terreur dans la prison de Confolens. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il avait faites en 1784 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Martin-Guillaume, né en 1774 à Sainte-Aulaye, au diocèse de Périgueux. Celui-ci servit avec distinction à l'armée des Princes et obtint la croix de Saint-Louis. Il a été père d'Hercule, connu sous le titre de baron de Chambaud-Jonchères, consul général, qui a laissé plusieurs enfants de son mariage avec M^{lle} de Ségur-Montaigne, décédée en 1895.

Principales alliances : de la Tour du Pin-Gouvernet, d'Hautefort de Lestranges 1620, de Bodin de Saint-Laurent, de Ségur 1880, 1896, etc.

La famille DE CHAMBAUD DE SAINT-LAGER appartenait à la noblesse du Vivarais comme celle dont il vient d'être parlé. Elle portait pour armes : *tiercé en fasce au 1 d'argent à un chevron d'azur accompagné de trois casques grillés de front de gueules; au 2 d'azur à trois étoiles d'or posées en fasce; au 3 d'argent au lévrier courant de*

gueules. On en trouvera des tableaux généalogiques dans l'*Armorial de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque et dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux. Elle était originaire du Mas de la Coste et descendait d'un Claude Chambaud qui fit son testament le 5 janvier 1529. Claude II Chambaud, fils du précédent et de Louise Charrier, fut coseigneur de Saint-Lager, receveur des États du Vivarais, capitaine-châtelain du Pousin et député du Tiers-État aux États de Blois. Il paraît s'être le premier agrégé à la noblesse, bien que ses descendants aient été reconnus comme parents par les La Tour du Pin, issus par les femmes des autres Chambaud. Il avait épousé le 4 février 1556 Catherine de Chalendar de la Motte. Il en eut, entre autres enfants, quatre fils dont les descendants furent maintenus dans leur noblesse le 15 janvier 1671 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc : 1° Simon-Pierre, dont le fils, autre Simon-Pierre, mourut sans postérité masculine ; 2° Mathieu, sieur de Saint-Alban, capitaine-châtelain du Pousin en 1601, qui épousa en 1596 Jeanne Chabeul et dont la descendance, passée en Prusse lors de la révocation de l'Édit de Nantes, subsiste peut-être dans ce pays ; 3° Paul, Sgr de Saint-Quentin, syndic des églises réformées du Vivarais en 1622, dont la descendance s'éteignit au xviii^e siècle ; 4° Noël, ou Noël, Sgr d'Argence, marié en 1603 à Simone de la Tour, qui continua la descendance. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un descendant de ce dernier, François de Chambaud de Saint-Lager, né en 1731 à Charmes, au diocèse de Valence, fit en 1746 pour être admis parmi les pages de la Grande-Écurie. Ce François de Chambaud paraît avoir été le dernier représentant mâle de sa famille, au moins en France.

CHAMBAUD. Armes : d'azur à une cuirasse d'argent surmontée de deux molettes d'éperon d'or ; à la champagne de gueules chargée d'une croix d'argent à cinq doubles branches, sans ruban, ni couronne, qui est des chevaliers légionnaires.

Cette famille d'Auvergne a eu pour auteur Pierre Chambaud, né à Chamalières en 1761, général de division, officier de la Légion d'honneur, décédé à Thiers en 1831, qui fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 3 janvier 1809. Le général Chambaud laissa un fils, Henri, chevalier Chambaud, qui a lui-même laissé postérité.

CHAMBAUDOUIN d'ERCEVILLE (Rolland de). Voyez : ROLLAND DE CHAMBAUDOUIN D'ERCEVILLE.

CHAMBEAUDRIE (Périllault de). Voyez : PÉRILLAULT DE CHAMBEAUDRIE.

CHAMBERET (Tyrbas de). Voyez : TYRBAS DE CHAMBERET.

CHAMBGE d'ELBHECQ, de NOYELLES et de LIESSART (du). Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux merlettes de sable et en pointe d'un trèfle de sinople.* — Couronne : *de Baron.* — Cimier : *un lion naissant de sinople tenant dans la patte dextre assise une merlette de sable.* — Supports : *deux lions de sinople, armés et couronnés d'argent, tenant chacun une banderolle aux armes de l'écu.* — Devise : *Pour un mieulx du Chambge.*

La famille DU CHAMBGE appartient à la noblesse de Flandre. On en trouvera des généalogies dans le tome VIII des *Archives de la noblesse de France* de Lainé, dans les *Notes historiques relatives aux offices et aux officiers du bureau des finances de Lille*, publiées à Lille en 1855 par le baron du Chambge de Liessart, dans les *Généalogies tournaisiennes* du comte du Chastel de la Howardries et enfin dans les *Généalogies lilloises* récemment publiées par M. Denis du Péage dans les *Mémoires de la Société d'études de Cambrai*.

Pierre du Chambge, auquel remonte la filiation suivie, était en 1532 conseiller et procureur en cour laïque; il était procureur général aux bailliages de Tournay-Tournais quand il mourut à Tournay le 19 août 1547. Il laissa d'une alliance inconnue un fils, Nicolas du Chambge, qui reçut le 20 novembre 1514 une donation de son parrain, Nicolas de Saint-Genois, chevalier, qui acheta la bourgeoisie de Tournay le 30 mai 1556, qui fut échevin de cette ville, puis grand bailli de Rumes, et qui mourut à Tournay en 1578. Nicolas du Chambge avait épousé Jeanne, fille légitimée d'Arnould de Cuinghien, chevalier. Son fils, Jean du Chambge, né en 1537, bailli de Rumes, puis de Pecq, marié à Tournay en 1557 à Jossine Clau, en eut, entre autres enfants, trois fils : 1° Séraphin, Sgr de Liessart, né en 1560, marchand à Tournay, qui continua la lignée; 2° Jehan, né en 1566, dont la descendance s'éteignit vers la fin du xvii^e siècle; 3° Noël, licencié ès lois, dont la descendance s'éteignit également vers la fin du xvii^e siècle. Nicolas du Chambge, Sgr de Liessart, fils de Séraphin, né à Tournay en 1595, vint se fixer à Lille, acquit en 1620 la bourgeoisie de cette ville et en devint échevin. Il laissa lui-même trois fils : 1° Séraphin, qui continua la descendance; 2° Simon-Pierre, né à Lille en 1626, conseiller maître en la Chambre des comptes de cette ville en 1661, dont les fils moururent sans postérité; 3° Pierre-François, né à Lille en 1638, auditeur en la Chambre des comptes de cette ville, puis conseiller de la ville de Bruges, qui fut créé chevalier par lettres du roi d'Espagne du 8 juin 1695 et dont les enfants moururent également sans postérité. Séraphin du

Chambge, sieur de Liessart, maire de Lille, reçut le titre de chevalier par lettres du roi d'Espagne du 6 octobre 1662 sur l'exposé par lui fait à Sa Majesté que ses pères et devanciers avaient toujours vécu noblement et tenu le rang des patrices et des plus notables de la ville de Tournay ; après l'annexion de la Flandre au royaume de France, il se fit anoblir à nouveau par lettres patentes du roi Louis XIV d'octobre 1673. Son fils, Simon-Pierre du Chambge, sieur de Liessart, baptisé en 1669, trésorier de France au bureau des finances de Lille en 1693, décédé en 1726, laissa trois fils, Pierre-François, Louis-Joseph et Charles-Eubert, qui furent les auteurs de trois branches.

L'auteur de la branche aînée, Pierre-François du Chambge, chevalier, Sgr d'Elbhecq, épousa en 1728 Marie-Josèphe Fruict. Son fils, Pierre-Joseph du Chambge, connu sous le titre de baron d'Elbhecq, né à Lille en 1733, avait le grade de maréchal de camp quand il fut nommé député suppléant de la noblesse de Flandre aux États Généraux de 1789 ; il fut admis à siéger cette même année en remplacement du baron de Noyelles, démissionnaire, professa les idées nouvelles, fut nommé en 1791 lieutenant général des armées du Roi, fut chargé en 1793 du commandement de l'armée des Pyrénées-Orientales et mourut presque aussitôt après. Cette branche s'est éteinte avec Désiré, baron d'Elbhecq, fils du précédent, trésorier de la Martinique, décédé en 1822, qui ne laissa qu'une fille, M^{me} du Bos d'Hornicourt.

L'auteur de la seconde branche, Louis-Joseph du Chambge, sieur de Noyelles, était né à Lille en 1697. L'aîné de ses fils, Louis-Séraphin, décédé sans postérité en 1794, obtint par lettres patentes de mai 1772 l'érection en baronnie de sa seigneurie de Noyelles et fut élu député de la noblesse de Flandre aux États Généraux de 1789. Cette branche était représentée de nos jours par les deux petits-neveux du précédent. L'aîné de ceux-ci, Pierre-Émile du Chambge, baron de Noyelles, né à Amiens en 1825, secrétaire des hospices d'Angers, marié en 1864 à M^{me} Pivron, fille d'un professeur au Prytanée de La Flèche, décédé à Angers en 1878, a laissé un fils unique, Fernand-Léon, baron du Chambge de Noyelles, né à La Flèche en 1870, électricien à Bruxelles. Le puîné, Joseph-Hyacinthe du Chambge de Noyelles, général de brigade en 1888, est décédé en 1892 laissant une fille, M^{me} Valette d'Osia.

L'auteur de la troisième branche, Charles-Eubert du Chambge, sieur de Liessart, né en 1706, fut premier président au bureau des finances de Lille. Son fils, Charles-Philippe du Chambge, chevalier, sieur de Liessart, né en 1746, décédé à Londres pendant l'émigra-

lion, exerçait les mêmes fonctions en 1789. On trouvera dans les Manuscrits de Chérin les preuves de noblesse qu'il fit en 1788 pour obtenir la nomination d'un de ses fils au grade de sous-lieutenant. Cette branche s'est éteinte avec Louis-Albéric du Chambge de Lies-sart, né à Douai en 1817, qui fut confirmé dans la possession du titre de chevalier par décret impérial du 25 juin 1860 et qui mourut en 1872 sans avoir contracté d'alliance.

Principales alliances : de Madre 1628, Obert 1693, Cardon 1692, 1761, de Grimaldi 1757, de Sparre 1730, Fruict 1728, de la Porte de Vaulx 1765, de Courteville d'Hodicq 1765, Coppens, du Bos d'Hornicourt, du Chastel de la Howardries 1772, de Sainte-Marie 1767, van Zuylen van Nyevelt 1802, Déliot de la Croix 1771, le Maistre d'Anstaign 1769, Blondel d'Aubers 1790, de Bergerand 1794, de Malet de Coupigny 1816, etc.

Il a existé à Tournay une autre famille du Chambge qui portait pour armes : *d'azur à trois têtes d'oiseau d'argent, becquées et huppées d'or, le dedans du bec de gueules*. Cette famille, dont on trouvera la généalogie dans les *Généalogies tournaisiennes*, était vraisemblablement une branche détachée de la précédente à une époque inconnue. Elle s'éteignit avec Charles-Joseph du Chambge, né à Tournay en 1663, échevin de cette ville, dont la fille unique épousa en 1730 Charles-Joseph de Pollinchove, premier président au Parlement de Flandre.

CHAMBINE (Cadet de). Voyez : CADET DE GASSICOURT, DE CHAMBINE, DE VAUX, DE LIMAY, DE FONTENAY, DE BEAUPRÉ, DE VILLEMOMBLE, etc.

CHAMBLY (de la Tour du Pin-). Voyez : TOUR DU PIN (DE LA).

CHAMBODUC de MAGNIEU et de SAINT-PULGENT (de). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un chevron d'or; au 2 d'azur à une motette d'or; au 3 d'azur à une rose d'argent*.

La famille DE CHAMBODUC appartient à la noblesse du Forez. Elle a eu pour berceau la petite ville de Saint-Germain-Laval où son auteur, honnête homme Germain Chamboduc, était encore simple artisan en 1649. Maître Pierre de Chamboduc de Magnieu, Sgr de Saint-Pulgent, en Forez, marié successivement à N... Champagny et à Claudine de Monchavin, fut pourvu, par lettres patentes du 18 juillet 1727, de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi et du duc du Maine en la chancellerie près le Parlement de Dombes. Il fit son testament le 27 septembre 1738 et mourut en 1741. Il laissa deux fils, Claude et Thomas, qui furent les auteurs de deux branches.

Maitre Jean-Baptiste-Claude Chamboduc de Magnieu, auteur de la branche aînée, fut conseiller en l'élection de Roanne et mourut le 28 août 1758. Il avait acheté le 1^{er} janvier 1733 le fief de la Garde ; il prêta foi et hommage en 1753 pour ledit fief ainsi que pour la rente noble de Magnieu. De son mariage avec Benoite Guignaud il laissa un fils unique, Pierre Chamboduc de Magnieu, Sgr de la Garde, né en 1728. Celui-ci épousa le 28 mars 1758 Marie-Anne Fourgon, fille d'un négociant de Lyon. Il reçut en 1772 de M. Bertin, trésorier de France, quittance de la somme de 6.000 livres qu'il avait dû payer pour droit de confirmation de la noblesse acquise par son grand-père, mort en charge en 1741. On trouvera dans les Manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que son fils, Jean-Baptiste Chamboduc de Magnieu, né à Saint-Germain-Laval en 1764, fit en 1785 pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Victor de Chamboduc de Magnieu épousa en 1819 Anne-Léonide de Foudras. Cette branche s'est éteinte vers le milieu du XIX^e siècle.

La seconde branche subsiste. Son auteur, Thomas Chamboduc, marié à Jeann-Marie Jullien, acheta en 1753 le fief de Saint-Pulgent que sa descendance a conservé jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom. M. Chamboduc de Saint-Pulgent prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montbrison.

La famille Chamboduc a fourni des officiers, un préfet de la Dordogne sous le Second Empire, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Battant de Pommerol, Puy de la Bastie 1790, de Foudras 1819, Courbon de Saint-Genest 1894, Daudé du Villard 1786, Fourgon de Maisonforte 1738, Rambaud de la Sablière 1813, etc.

CHAMBOISSIER. Armes : *d'azur à trois chaires à l'antique d'or.*

Famille de haute bourgeoisie, anciennement connue à Vic-le-Comte, en Auvergne.

N..... Chamboissier, bailli de la juridiction de Vic-le-Comte, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Clermont).

Pierre Chamboissier, né à Vic-le-Comte, docteur en médecine, savant mathématicien, a publié en 1785 un *Essai sur le mouvement des corps*.

La famille Chamboissier a fourni un bailli du comté d'Auvergne en 1702, des notaires et de nos jours un avocat au barreau de Paris.

Principale alliance : de Murat vers 1700.

CHAMBON (Borel du). Voyez : BOREL DU CHAMBON DE LETTERODE ET DE MONTCHAUVEL.

CHAMBON (Chabaneix du). Voyez : CHABANEIX DU CHAMBON.

CHAMBON (des Marais du). Voyez : MARAIS DU CHAMBON (DES).

CHAMBON (Picard du). Voyez : PICARD DU CHAMBON.

CHAMBON (du Pont du). Voyez : PONT DU CHAMBON (DU).

CHAMBON (Maistre du). Voyez : MAISTRE DU CHAMBON.

CHAMBON (de) en Languedoc. Armes : *d'argent à trois têtes de more de sable, torpillées du champ, posées 2 et 1.*

La famille DE CHAMBON appartient à la noblesse du Languedoc. On en trouvera des généalogies dans le *Nouveau d'Hozier* et dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois. Jacques Chambon, auquel ces travaux font remonter la filiation, fut général des finances à Toulouse vers le milieu du xvi^e siècle. Il figure avec la qualification de noble dans une procuration qu'il donna le 11 mars 1552 et dans des actes de 1553 et de 1555. D'après la tradition, il aurait été originaire d'Auvergne; on peut cependant se demander si on ne doit pas l'identifier avec un Jacques Chambon, juge de Viviers, que l'on trouve avoir été anobli par lettres patentes de février 1516, enregistrées au Parlement de Toulouse. Son fils, Simon Chambon, fut pourvu le 5 juin 1587 de l'office de général des monnaies en la province de Languedoc qui avait appartenu à son père. Il fit son testament le 28 février 1613 et demanda dans cet acte à être enterré aux Grands-Augustins de Toulouse, auprès de ses père et mère. Il avait épousé Marie, fille d'Antoine Ferrier, conseiller au Parlement de Toulouse de 1556 à 1562. Il en laissa deux fils : 1^o Pierre Chambon, général des finances à Toulouse, dont le fils, François, baptisé le 3 août 1632, vendit en 1647 l'office de général des finances exercé par son père, fut maintenu dans sa noblesse le 6 juillet 1700, sur preuves remontant à 1552, par jugement de M. de Lamoignon, intendant, et ne laissa pas de postérité; 2^o Jean de Chambon, marié successivement à Marguerite de Gauléjac, puis le 9 décembre 1625 à Marguerite d'Azémar de Cransac, qui fit son testament le 14 juin 1660 et qui continua la descendance. On ne voit pas que le fils de ce dernier, Pierre Chambon, né en 1629, sieur de la Générale, en la paroisse d'Allayrac, au diocèse de Montauban, ait jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. Il épousa en 1660 Marie de Ramondy et en eut, entre autres enfants,

deux fils, Jean-Baptiste et Joseph, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée s'est perpétuée dans le département du Tarn. Son auteur, Jean-Bernard de Chambon, né en 1661, marié à Marie de Pydemare, vint se fixer à Bourg-Saint-Bernard, au diocèse de Toulouse. Son petit-fils, Jean-Pierre de Chambon, marié en 1778 à Marguerite de Serin, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Toulouse. Il eut plusieurs fils. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que l'aîné de ceux-ci, Jean-Raymond, né le 24 avril 1780 à Saint-Bernard, fit en 1788 pour être admis à l'École militaire.

L'auteur de la seconde branche, Joseph de Chambon de la Barthe, né en 1670, fut major et commandant de la ville de La Fère, en Picardie, où il mourut en 1744. Son fils, Julien de Chambon de la Barthe, né à La Fère en 1721, maréchal de camp en 1784, fut de 1768 à 1777 commandant général de l'artillerie des îles française du Vent. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement souverain rendu à Paris le 6 octobre 1779. Il avait épousé en 1758 M^{lle} d'Achéry, fille d'un maire de Saint-Quentin, décédée à la Martinique en 1770. Il en eut un fils unique, Julien-Joseph de Chambon de la Barthe, né en 1765 à Vermand, au diocèse de Noyon, qui fit en 1777 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

La famille de Chambon a fourni de nombreux officiers, des commandants de places fortes, des chevaliers de Saint-Louis.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : de Gauléjac, d'Adhémar de Cransac, d'Aldéguier, d'Achéry, etc.

CHAMBON de CONTAGNET. Armes : *d'argent à une aigle éployée de sable, accompagnée en pointe d'un lévrier de même, courant sur une terrasse de sinople; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

La famille CHAMBON DE CONTAGNET, aujourd'hui éteinte, a occupé un rang distingué dans la haute bourgeoisie du Vivarais. On trouvera sur elle des renseignements dans la *Revue du Vivarais* et dans l'*Armorial du Vivarais*. Son auteur, Louis Chambon, du lieu de Cheylard, épousa le 5 février 1683 Esther Sautel, héritière de la terre de Contagnet, dont ses descendants ont conservé le nom. Son arrière-petit-fils, Joseph-Alexandre Chambon de Contagnet, né en 1762, épousa en 1792 M^{lle} de Valleton et en eut quatre enfants qui furent les derniers représentants de leur famille : 1° Joseph-Camille, né en 1794, docteur en médecine; 2° Clotilde, née en 1795, qui épousa en 1823 le docteur Freydiér-Laffont et dont les descendants

ont relevé le nom de Contagnet; 3^e Lucien, mort doyen du chapitre de Viviers; 4^e Albin, né en 1807, mort jeune.

On trouve qu'un Michel Chambon, demeurant en Vivarais, fut anobli par lettres d'avril 1701 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'azur à une épée d'argent, posée en pal, la pointe en haut, la garde et la poignée d'or.*

CHAMBON d'ARBOUVILLE (de) en Beauce. Armes : *fascé d'or et d'azur de six pièces.*

La terre seigneuriale de Chambon, située dans le pays de Combrailles, en Auvergne, était au moyen âge la propriété d'une famille fort puissante à laquelle elle donna son nom. Pernelle de Chambon, fille d'Annet, épousa avant 1224 Guy II, comte d'Auvergne. Jean du Chambon est mentionné dans un traité conclu en 1249 entre le sire de Bourbon et le comte d'Auvergne. Jean de Chambon, damoiseau, fils de feu Étienne, chevalier, prit à ferme de l'abbaye de Bonlieu le domaine de Modard par acte passé le 31 octobre 1310 devant un notaire du pays de Combrailles. Cette famille de Chambon, dont la domination s'étendait sur tout le pays de Combrailles, paraît s'être éteinte au xiv^e siècle, du moins en Auvergne.

La famille DE CHAMBON d'ARBOUVILLE, qui a occupé un rang distingué dans la noblesse de la Beauce, a toujours revendiqué une origine commune avec celle des seigneurs de Chambon, en Combrailles, et en a de tout temps porté les armoiries. Elle est aujourd'hui éteinte et ne figure dans ce recueil que parce que les généalogistes contemporains ont cherché à lui rattacher une famille de Chambon de Trousseauville, rapportée à la suite. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie très sommaire; mais on trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les Manuscrits de Chérin.

La famille de Chambon d'Arbouville sollicita, en effet, au xviii^e siècle la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. Le généalogiste des Ordres du Roi, chargé dans cette circonstance d'examiner ses preuves de noblesse, adressa le 17 octobre 1756 au comte d'Argenson le rapport suivant : « Cette noblesse passe pour « l'une des anciennes de la Beauce. On n'en connaît cependant la « filiation établie qu'à commencer à Jacques de Chambon, écuyer, « marié l'an 1407 avec Jeanne Gaillard, dont vint Charles de Cham- « bon, Sgr de Gondainville, marié l'an 1461 à Louise d'Escures... Il « y a eu de ce nom beaucoup d'officiers... ». Dans un autre mémoire, envoyé en 1776, Chérin s'exprime de son côté dans les termes suivants : « Le marquis de Chambon d'Arbouville a l'honneur de sup- « plier Sa Majesté de permettre que sa femme ait celui de lui être

« présentée. Sa famille est originaire d'Auvergne et est très ancienne
 « dans cette province. Une branche cadette est venue s'établir dans
 « la province de Beauce, il y a beaucoup plus de 300 ans. Une
 « partie de la terre d'Arbouville a tombé en partage dans ce temps à
 « Charlot de Chambon par son mariage avec demoiselle d'Escures.
 « Elle a toujours été possédée depuis de père en fils par les ancé-
 « tres du marquis d'Arbouville qui ont différentes bonnes alliances
 « et qui ont servi avec distinction. » Le même généalogiste écrivait
 encore au comte de Vergennes au mois de mai de cette même
 année : « La famille de Chambon, en Beauce, prétend, mais sans
 « preuves, être originaire d'Auvergne. Elle établit sa filiation depuis
 « 1456. Ses possessions sont peu considérables; la plupart de ses
 « alliances sont simples, quoique nobles, et ses services peu mar-
 « qués au-dessus de cent années; mais elle jouit de la réputation
 « de bonne noblesse. »

Comme on a pu le voir plus haut, la filiation de la famille de Chambon doit être considérée comme établie à partir de Jacques de Chambon, écuyer, qui épousa en 1407 Jeanne Gaillard et dont le fils, Charles de Chambon, Sgr de Godainville, ou Godinville, en Beauce, épousa en 1461 Louise d'Escures. L'arrière-petit-fils de ce dernier, Pierre de Chambon, Sgr de Magneville et de Godainville, né vers 1540, marié à Marguerite de Cosne, fut un des cent gentilshommes de la maison du Roi. Il fut père de Guillaume de Chambon, chevalier, Sgr de Godainville, Moigneville, Beaudreuille, etc., qui épousa le 11 février 1607 Marguerite de Roux de Reigny, et grand-père de François de Chambon, Sgr des mêmes terres, qui se rendit acquéreur de l'importante seigneurie d'Arbouville et qui fut maintenu dans sa noblesse le 26 novembre 1667 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans. Ce François avait épousé en 1635 Louise de Halot dont il eut douze enfants; il obtint en 1667 l'admission dans l'Ordre de Malte d'un de ses fils, Alexandre-Adrien de Chambon d'Arbouville. Pierre de Chambon, petit-fils de François, maréchal de camp en 1738, gouverneur de Schelestadt, dans la Haute-Alsace, décédé en 1753 à l'âge de soixante-dix ans, fut connu le premier sous le titre de marquis d'Arbouville, conservé depuis lors par le chef de la famille. De son mariage en 1724 avec M^{lle} de Montmorin de Saint-Hérem, il laissa un fils et deux filles, les comtesses de Pange et de Cossart d'Espies. Son fils, Gaspard-Louis de Chambon, marquis d'Arbouville, marié en 1766 à M^{lle} Fréteau de Peny, guillotiné en 1794, fut maréchal de camp et sous-gouverneur des enfants du comte d'Artois; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Orléans. Il eut plusieurs fils dont l'un fut admis en 1787 aux honneurs de la Cour et

dont un autre, Jean-Baptiste-Louis-Pollux, fut admis en 1776 dans l'ordre de Malte.

La famille de Chambon d'Arbouville paraît s'être éteinte peu de temps après la Révolution.

Elle avait fourni des maréchaux de camp, des gouverneurs de places fortes, des chevaliers de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, deux chevaliers de Malte, etc.

Principales alliances : de Cambis 1676, de Montmorin de Saint-Hérem 1724, de Barville, Fréteau de Pény 1766, de Cossart d'Espiès, Thomas de Pange, etc.

Il a existé en Auvergne plusieurs familles nobles du nom de Chambon.

L'une de ces familles portait pour armes : *d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable*. Un de ses représentants, frère Jean de Chambon, commandeur de la Feuillée, mourut au siège de Rhodes en 1522.

Gilbert du Chambon, de la paroisse de Besse, au diocèse de Clermont, fut anobli par lettres de mai 1497. Sa descendance paraît s'être éteinte avec Charlotte du Chambon, mariée en 1604 à Julien de Laizer.

La famille DE CHAMBON DE MARCILLAT, fixée aux environs de Montluçon, en Bourbonnais, portait pour armes : *coupé en chef d'or à une fasce de gueules accompagnée en chef de deux merlettes de sable et en pointe de sable à trois chevrons d'hermines*. Elle fut maintenue dans sa noblesse, d'abord le 3 août 1666, puis en 1700, par jugements de M. Lambert d'Herbigny et de M. de Nointel, intendants de Moulins, après avoir justifié sa filiation depuis Antoine de Chambon, écuyer, Sgr de Mimorin, marié le 27 mai 1523 à Gabrielle de Maumejan. Un de ses représentants, Jean de Chambon des Ternes, fut admis dans l'ordre de Malte en 1647. Un autre, décédé en 1754, fut nommé en 1748 lieutenant général des armées du Roi. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'Antoinette-Sylvie de Chambon de Marcillat, née en 1726 à Marcillat, en Bourbonnais, fit en 1733 pour être admise à Saint-Cyr. La famille de Chambon de Marcillat avait encore en 1840 un représentant domicilié rue de Varennes, à Paris.

Claude-Jérôme Chambon, né en 1757 à Boulon, en Roussillon, commissaire des guerres, commandeur de la Légion d'honneur, décédé en 1833, fut créé chevalier de l'Empire, sous le nom de CHAMBON DE LIMORON, par lettres patentes du 3 mai 1810, puis baron par nouvelles lettres du 13 mars 1812. Il reçut les armes suivantes : *écartelé au 1 d'or à un arbre arraché de sinople accompagné en*

chef de deux tiges à trois épis chacune du même, posées en chevron : au 2 des barons militaires ; au 3 de gueules à un bœuf arrêté et contourné d'argent ; au 4 d'or à une fourmi de sable.

CHAMBON de TROUSSEAUVILLE (de). Armes : *de sinople à deux fasces d'argent.*

On trouvera sur la famille DE CHAMBON DE TROUSSEAUVILLE beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Cette famille, originaire d'Auvergne d'après la tradition, revendique une origine commune avec la famille de Chambon d'Arbouville, qui précède. Elle résidait sous Louis XIV dans la petite ville de Breteuil, située dans l'élection de Conches, au diocèse d'Evreux, en Normandie, et y occupait un rang distingué dans la bourgeoisie. Noble homme maître Jacques de Chambon, marié en 1660 à Prudence Baudot, fut conseiller du Roi, lieutenant général criminel au bailliage de Breteuil. Son fils, Godefroy de Chambon de Trousseauville, né dans cette ville en 1666, ancien brigadier de la compagnie des gens d'armes de la garde de Sa Majesté, obtint en janvier 1712 des lettres patentes d'anoblissement. Un édit de 1715 ayant révoqué tous les anoblissements concédés à cette époque, les descendants de Godefroy obtinrent en avril 1767 de nouvelles lettres patentes qui exceptaient de cette révocation les lettres de noblesse de 1712. Claude-Godefroy de Chambon de Trousseauville, un des fils de Godefroy, fut brigadier des armées du Roi. Il avait épousé en 1714 Henriette de Courseulles dont il eut plusieurs fils. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ces fils, Louis-Godefroy de Chambon, Sgr de Trousseauville, né en 1723, garde du corps, marié à Paris en 1756 à Marguerite Dansse, fit en 1772 et en 1773 pour obtenir l'admission à l'École militaire de ses deux fils, Charles-Gabriel, né à Rugles en 1758, et Charles-Godefroy, né en 1764. Charles-Godefroy de Chambon de Trousseauville, autre fils de Godefroy, fut garde du corps et chevalier de Saint-Louis et épousa en 1753 M^{lle} de Brossard. On trouvera, toujours dans le *Nouveau d'Hozier*, les preuves de noblesse que ses deux fils, Charles-Robert, né en 1755 à Sainte-Marguerite-de-l'Autel, au diocèse d'Evreux, et François, né en 1758, firent en 1767 et 1772 pour être admis à l'École militaire. Charles-Robert fut dans la suite maréchal de camp honoraire (1815), maire d'Épinal, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Il fut père de Godefroy de Chambon de Trousseauville, né à Épinal en 1783, directeur des contributions indirectes, et grand-père de Robert de Chambon, né en 1823 à Bourg-en-Bresse, préfet, membre du conseil général de l'Aube, qui fut confirmé par décret

impérial du 4 juin 1869 dans la possession du titre de marquis sous lequel il était connu et qui n'a pas eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} Renaux.

Il subsistait au XVIII^e siècle des branches collatérales de la famille de Chambon de Trousseauville.

A l'une de ces branches, éteinte en 1764, appartenait Jacques de Chambon, sieur de Mousseaux, un des gens d'armes de la garde du Roi, qui fut anobli par lettres patentes de mai 1721.

A une autre branche appartenait Alexandre de Chambon, qui était garde du corps depuis vingt-cinq ans quand il fut anobli par lettres patentes de décembre 1780. Ces lettres, dont on trouvera le texte dans le *Nouveau d'Hoziér*, disent que la famille de Chambon, honorablement connue en Normandie, est originaire d'Auvergne et que deux de ses branches ont été anoblies en 1712 et en 1721.

On trouve que Jourdan de Chambon, conseiller du Roi, lieutenant en l'élection de Conches, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef d'un soleil d'or et en pointe d'une gerbe de même.*

CHAMBON la ROUVIÈRE, ou de la ROUVIÈRE. Armes : *d'azur à une gerbe d'or, liée de gueules et surmontée d'une étoile aussi d'or.*

Vieille famille protestante, originaire du bourg de Saint-Ambroix (Gard). André Chambon, marchand audit lieu, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre d'Uzès). La famille Chambon résidait au XVIII^e siècle au château de la Rouvière, près de Saint-Ambroix. Bien qu'on ne lui connaisse pas de principe d'anoblissement, ses membres ont souvent pris à cette époque les qualifications nobiliaires.

M. Chambon, ancien juge de paix, et ses deux fils, l'un ancien militaire, l'autre négociant à Marseille, avaient demandé le 12 mars et le 1^{er} juin 1861 et avaient obtenu le 9 juillet de la même année, par jugement du tribunal civil de Nîmes, l'autorisation de faire rectifier les actes de leur état civil et d'y faire substituer au nom de CHAMBON celui de CHAMBON DE LA ROUVIÈRE porté par leurs ascendants avant 1789. Sur appel du procureur général, la Cour de Nîmes, par arrêt du 22 novembre 1864, cassa le jugement du 9 juillet 1861 et fit défense à ses obtenteurs de porter d'autre nom que celui de Chambon la Rouvière, sans particule. On trouvera dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1866 tous les détails relatifs à cette affaire.

Principales alliances : de Plantin, de Bousquet de Florian 1820, Rodier de la Bruguière, etc.

CHAMBONAS (de la Garde de). Voyez : GARDE DE CHAMBONAS (DE LA).

CHAMBORANT (de Moynier de). Voyez : MOYNIER DE CHAMBORANT (DE).

CHAMBORANT (de Belloc de). Voyez : BELLOC DE CHAMBORANT (DE).

CHAMBORANT (de) Armes : *d'or à un lion de sable, armé et lampassé de gueules.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports et Cimier : *Trois dragons d'or issants.* — Devise : *Oncques ne faillit.*

La maison DE CHAMBORANT appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de la Marche et du Limousin. Un de ses représentants, le chevalier de Chamborant de Droux, en a publié en 1783 l'histoire détaillée sous le titre suivant : *Inventaire des titres généalogiques de la maison de Chamborant.* On en trouvera aussi une généalogie complète dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud, continué par l'abbé Lecler. On trouvera enfin sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. Le rapport envoyé au comte de Vergennes le 24 novembre 1781 par Chérin, chargé de vérifier les preuves de Cour des Chamborant, commence en ces termes : « Cette maison est d'ancienne chevalerie
« et connue dès le xi^e siècle par différentes fondations. Elle trouve
« son origine dans la terre de Chamborant, près de Montmorillon, en
« Poitou. Dès l'an 1130, Aynard et Geoffroy de Chamborant, frères
« et enfants de feu Geoffroy de Chamborant, sont qualifiés cheva-
« liers, qualité que leurs successeurs ont continué de prendre. Guil-
« laume de Chamborant, écuyer de corps des rois Charles V et
« Charles VI, est qualifié noble et puissant sire et baron d'Annebec et
« de Ranne en l'année 1380. On voit par son sceau l'écusson de ses
« armoiries côtoyé d'un coutelas d'un côté et d'un baudrier de l'autre
« en forme de supports comme apparemment un attribut de sa charge
« d'écuyer du corps du Roi. Pierre de Chamborant, chevalier, Sgr de
« Chamborant, était marié en 1366 avec Marguerite de Forges. C'est
« par cette alliance que sont venues les terres de la Clavière, de
« Droux, d'Orsenne, etc. Il y a eu de cette maison plusieurs chambel-
« lans des Rois et, entre autres, Jacques de Chamborant, chevalier,
« Sgr de Chamborant, chambellan du roi Charles VII en 1445, fils de
« Foucault de Chamborant, Sgr de Chamborant, de Droux, de la Cla-
« vière, etc., chevalier bachelier en 1418, depuis lequel la filiation
« est prouvée sans interruption. De ce Jacques de Chamborant sont
« sorties toutes les branches connues... »

La maison de Chamborant a eu pour berceau la seigneurie de Chamborant, située en Poitou, sur les confins de la Marche et du Limousin, aujourd'hui commune du canton du Grand-Bourg, dans l'arrondissement de Guéret. C'est sans aucune preuve que, dans son

Nobiliaire de Touraine, l'Hermitte-Souliers a avancé qu'elle descendait des comtes de Flandre. Elle est connue dès le XI^e siècle et ses premiers auteurs furent témoins de diverses donations faites à l'abbaye de Bénévent. La filiation est à peu près établie depuis Geoffroy de Chamborant dont la femme, Denise Gazeau, rendit un aveu le dimanche après la fête de la Madeleine 1354. Guillaume, fils puîné du précédent, baron d'Amébec et de Rânes, en Normandie, fut écuyer du Roi et son ambassadeur près du duc de Bretagne, puis près du duc de Milan ; il fit son testament le 22 février 1399 ; il paraît avoir été le même personnage qu'un Guillaume de Chamborant qui, à la même époque, était sénéchal de la Marche. Pierre, Sgr de Chamborant, que l'on croit avoir été fils aîné de Geoffroy, épousa avant 1366 Marguerite de Forges, héritière des terres de la Clavière, de Droux, etc. Il fut père de Foucault de Chamborant, Sgr dudit lieu, de Droux, de la Clavière, etc., mentionné dans un certain nombre d'actes de la fin du XIV^e siècle, qui épousa une sœur de Bertrand de Maumont, évêque de Tulle, et grand-père d'autre Foucault de Chamborant, Sgr des mêmes terres, chevalier bachelier en 1418, marié à Jeanne de Cluys, dont les enfants partagèrent la succession le 10 mai 1452 et auquel seulement le rapport de Chérin fait remonter la filiation suivie. Jacques de Chamborant, chevalier, Sgr de Droux, de la Clavière, etc., fils de ce dernier, épousa Marguerite Chauvet par contrat passé à Sannat le 28 mars 1452. Leur fils, Guy de Chamborant, Sgr de Droux, la Clavière, etc., fait chevalier par le roi Louis XII sur le champ de bataille d'Agnadel, en 1512, épousa le 29 janvier 1491 Françoise de Salignac, ou de Salignac. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Pierre et Gaspard, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, haut et puissant seigneur Pierre de Chamborant, chevalier, eut en partage la seigneurie de Droux, aujourd'hui commune du canton de Magnac-Laval, dans l'arrondissement de Bellac ; il épousa par contrat du 17 avril 1534 Philippe de Loubes. Il en eut deux fils : 1^o Jean, qui continua la descendance ; 2^o Pierre, chevalier de l'Ordre du Roi, chambellan et colonel de la garde suisse du duc d'Alençon, frère du Roi, son lieutenant général au gouvernement du Berry, dont le fils, Louis, baron de Neuvy et d'Ars, mourut sans postérité. Jean de Chamborant, Sgr de Droux, fut chevalier de l'Ordre du Roi et épousa en 1575 Catherine de Chateaufieux. Il en eut à son tour deux fils : 1^o Gaspard, Sgr de Droux, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse le 16 mars 1667 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges, rapporté tout au long dans le *Nouveau Hozier*, et s'éteignit dans les mâles en 1709 ; 2^o Joachim, qui continua la descendance. Joachim de Cham-

borant, chevalier, né en 1578, premier écuyer de Madame, sœur du Roi, épousa par contrat du 16 octobre 1611 Catherine Desvaux, héritière de la seigneurie de Villevert, située sur le territoire de la paroisse d'Essé, près de Confolens, en Angoumois. Il en eut plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse en 1667 avec leur cousin, le seigneur de Droux, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant. Trois de ces fils, Jean, Sgr de Villevert, maréchal de bataille, marié successivement en 1636 à Gabrielle de Couhé et en 1655 à Suzanne du Saulnier ; Maria, Sgr du Vignaud et du Mastouraud, en Basse-Marche, marié en 1649 à Marie Chevalier de la Frapinière ; et Gilbert, Sgr de Périssat, sur le territoire de la paroisse d'Essé, en Angoumois, marié en 1642 à Marthe Neaulme, furent les auteurs de trois rameaux.

Un représentant du premier rameau, Jean de Chamborant, Sgr de la Grange-Pastoureau, né en 1684, épousa en 1729 sa cousine Marie-Anne de Chamborant de Droux, veuve de M. de Mondin et héritière de la seigneurie de Droux ; il prit après son mariage le titre de baron de Droux. Il eut deux fils. Le plus jeune de ceux-ci, Barthélemy, chevalier de Droux, né au château de Droux en 1730, chevalier de Malte, gentilhomme du prince de Condé en 1769, fut l'auteur de la généalogie de la maison de Chamborant dont il a été parlé plus haut. L'aîné, Paul-Jean, baron de Droux, devint en 1780 chef de nom et d'armes de sa maison par la mort de son cousin, Étienne de Chamborant, Sgr de Villevert, baron de Saint-Junien. Il épousa en 1763 Louise de Robert de Villemartin et en eut deux fils : 1^o Charles, baron de Chamborant, page du prince de Condé en 1776 ; 2^o François, né à Droux en 1769, chevalier de Malte en 1770. Ce rameau émigra lors de la Révolution, alla se fixer en Russie et s'y perpétua jusqu'à nos jours. On peut voir, en effet, dans le *Bulletin de la Société héraldique* de juin 1887 qu'à cette époque la maison de Chamborant était représentée en Russie par le comte Nicolas de Chamborant, ancien officier supérieur, père d'une fille, et par le comte Vladimir de Chamborant, directeur des postes étrangères à Moscou, marié à M^{lle} de Stépanoff et père de plusieurs enfants.

Le second rameau de la branche aînée paraît avoir eu pour dernier représentant Jean-Baptiste de Chamborant, né en 1740 à Attigny, au diocèse de Reims, chevalier de Saint-Louis, qui épousa Scholastique Lyon et qui n'en avait pas encore d'enfants en 1783. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un frère du précédent, Jean-Joachim de Chamborant de Villevert, né à Attigny en 1745, décédé sans postérité en 1788, fit en 1754 pour être admis à l'École militaire.

L'auteur du troisième rameau, Gilbert, laissa un fils unique, Joachim

de Chamborant, Sgr de Périssat, né à Confolens en 1642, qui, n'étant pas encore âgé de dix-huit ans, épousa en 1660 Marguerite du Pin de la Rivière. Joachim laissa à son tour, entre autres enfants, deux fils : 1^o Jacques de Chamborant de Droux, Sgr de Périssat, né en 1662, marié en 1700 à Françoise du Pin des Roches ; 2^o Jean de Chamborant, Sgr de Maillat, marié en 1691 à Catherine Vidau, dame de Chambau. Ces deux frères furent les auteurs de deux sous-rameaux.

Le second de ces sous-rameaux est aujourd'hui éteint dans les mâles. Il était représenté à Confolens, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, par François de Chamborant, né en 1776, qui n'a pas eu d'enfants, et par son cousin germain, François-Auguste de Chamborant, né vers 1785, dont le fils n'a eu que deux filles.

Le premier sous-rameau a eu pour dernier représentant légitime Alexis-Paul, baron de Chamborant de Périssat, né à Confolens en 1780, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec M^{lle} Corderoy de Malubert. Ce baron de Chamborant avait eu de M^{lle} Anne Goursaud un fils naturel, Charles-Guillaume Goursaud, né à Confolens le 6 février 1807. Il fut autorisé par jugement du tribunal de Bordeaux à adopter ce fils, qui se trouva ainsi en droit de joindre à son nom de Goursaud celui de la famille de Chamborant de Périssat, et le maria en 1836 à une riche héritière, M^{lle} Curmer, fille du célèbre éditeur. Charles-Guillaume Goursaud de Chamborant fut sous le Second Empire conseiller général de la Charente. Il reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes de Napoléon III du 26 juin 1867 et obtint par ces mêmes lettres l'autorisation de porter les armoiries de la maison de Chamborant. Cependant cette maison comptait encore en France des représentants légitimes ; sur les réclamations de ceux-ci, des jugements successifs rendus à Paris le 22 décembre 1855 et à Bordeaux le 4 juin 1862 et le 16 juin 1870 firent défense à Charles-Guillaume de porter le nom de Chamborant sans le faire précéder de celui de Goursaud. Un arrêt de la Cour d'appel de Bordeaux le condamna, en outre, le 23 juillet 1872, à une amende de 2.000 francs pour avoir éludé ces défenses en signant des affiches électorales du nom de G^d de Chamborant de Périssat. Mais, sur ces entrefaites, un décret du président de la République du 29 avril 1872, inséré au bulletin des lois du 15 mai suivant, l'autorisa à supprimer définitivement le nom de Goursaud. On trouvera des renseignements sur ces divers procès dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1873. Le baron Guillaume de Chamborant de Périssat mourut en 1887 au château de Villevert, qu'il avait racheté. Il laissait un fils, Albert, baron de Chamborant de Périssat, né en 1837, qui a lui-même laissé trois enfants de son mariage avec M^{lle} Grimoult.

L'auteur de la branche cadette, Gaspard de Chamborant, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, eut en partage l'importante seigneurie de la Clavière, dans la Haute-Marche, que sa descendance conserva jusque vers le milieu du xviii^e siècle. Il devint, en outre, baron d'Azay-le-Féron, en Touraine, par le mariage qu'il contracta vers 1539 avec Louise de Reilhac. Son arrière-petit-fils, Étienne de Chamborant, Sgr de la Clavière, marié en 1639 à Marie Philippes, fut maréchal de camp, membre du Conseil d'État et privé, gouverneur de Philipsbourg et l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi. Il fut père de Pierre de Chamborant, connu le premier sous le titre de marquis de la Clavière, qui fut admis en 1670 parmi les pages de la Grande-Écurie du Roi. Celui-ci eut trois fils : 1^o Alexandre-Étienne, né au château de la Clavière en 1685, connu sous le titre de marquis de Puylaurens, décédé sans postérité, qui fut écuyer de main de la reine Marie Leczynska ; 2^o Claude, comte de la Clavière, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Montmédy, premier gentilhomme et gouverneur du comte de la Marche, qui continua la descendance ; 3^o Henri, chevalier de Malte, mort jeune. André-Claude, marquis de Chamborant de la Clavière, né en 1732, fils de Claude, fut admis en 1745 parmi les pages de la Petite-Écurie ; il acquit en 1769 un régiment de hussards auquel il donna son nom et devint dans la suite lieutenant général des armées du Roi. Il fut le dernier représentant mâle de sa branche et mourut pendant l'émigration, en 1805, n'e laissant que deux filles. L'aînée de celles-ci, Jeanne-Thérèse, née en 1770, chanoinesse comtesse de Neuville, épousa le baron de Sarret de Coussergues, puis le comte de Moynier, et eut de celui-ci un fils qui releva le nom de Chamborant. La seconde, Justine-Rose, née en 1772, également chanoinesse comtesse de Neuville, épousa en 1795 le chevalier de Belloc et en eut un fils qui fut autorisé par décret du 25 juillet 1864 à joindre à son nom celui de la famille de Chamborant.

La maison de Chamborant a formé une troisième branche dont le point de jonction avec la souche n'a pu être exactement déterminé. Cette branche, qui a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Lavaux, était connue depuis le xiv^e siècle. Elle s'éteignit avec Sylvaine de Chamborant, qui épousa en 1607 François de la Celle, et avec sa sœur, Gabrielle, qui épousa vers la même époque son cousin, Jean de Chamborant, fils puîné du seigneur de la Clavière.

La maison de Chamborant a été admise aux honneurs de la Cour le 15 septembre 1753.

Elle a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, un grand nombre d'officiers de mérite, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des gentilshommes de la Chambre des rois

de France, des chevaliers de Malte, deux demoiselles de Saint-Cyr en 1702 et 1753, etc.

Paul-Jean, comte de Chamborant, chevalier, Sgr de Saint-Martial et de Maseloux, baron de Droux et de Samburaud, lieutenant des maréchaux de France à Bellac, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la Basse-Marche.

Principales alliances : de Maulmont, de Menou 1436, de Pierre-buffière 1473, de Grossolles, de Salaignac 1491, Ysoré d'Hervault, de la Béraudière, Couraud de la Rochechevreux 1606, Pot de Piedgu 1713, de Mascureau, de Couhé 1636, de Coustin, de Volvire, du Lau, Guiot du Dognon, du Pin, de Bony de Lavergne 1780, de la Couture-Renom 1748, de la Marche, de Reilhac, de Bertrand de Beaumont 1637, de la Châtre 1659, de Barbançois 1660, de la Myre-Mory 1753, de Lévis, de Sainte-Maure-Montausier, d'Aubusson, Ajasson de Grandsaigne, de Chauvigny, de Lezay, de Magnac, de la Celle, du Peyroux, de Chateaubodeau, du Breuil du Bost de Gargillesse 1664, Joubert de la Bastide 1664, etc.

CHAMBORD (Devaulx de). Voyez : DEVAULX DE CHAMBORD.

CHAMBORS (de la Boessière de). Voyez : BOESSIÈRE-CHAMBORS (DE LA).

CHAMBOST (de Rivérieulx de). Voyez : RIVÉRIEULX DE VARAX ET DE CHAMBOST (DE).

CHAMBRAY (de la Roque de). Voyez : ROQUE DE CHAMBRAY (DE LA).

CHAMBRAY (DE). Armes : *d'hermines à trois tourteaux de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — Supports : *deux anges de carnation*. — Cimier : *une aigle au vol éployé*. — Devise : *Regit nidum majoribus alis*.

La maison DE CHAMBRAY est une des plus brillantes de l'ancienne noblesse de Normandie. Elle a eu pour berceau la terre seigneuriale de son nom, située sur les bords de l'Iton, dans le département de l'Eure, dont elle possède encore le château. Cette seigneurie de Chambray ne doit pas être confondue avec une autre seigneurie du même nom, aujourd'hui commune du canton de Vernon, dans le même département, dont le château appartient à la princesse Georges de Croy. Il a existé, toujours dans la même région, une baronnie de Chambrays qui fut acquise en 1716 par la maison de Broglie et qui fut érigée en sa faveur en duché-pairie, sous le nom de Broglie, par lettres patentes de juin 1742; le bourg de Broglie, anciennement de Chambrays, est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bernay, dans le département de l'Eure.

La Chesnaye des Bois et Saint-Allais ont donné des généalogies de la maison de Chambray. On trouvera, en outre, dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, les preuves de noblesse que cette maison fit sous Louis XV pour être admise aux honneurs de la Cour. Le généalogiste des Ordres du Roi, chargé d'examiner ces preuves, envoya au Premier Écuyer le 8 décembre 1760 un rapport qui commence en ces termes : « La maison de Chambray, également
 « recommandable par son ancienneté, par ses alliances et par les
 « charges qu'elle a occupées, a pris son nom de la terre de Cham-
 « bray, située sur la rivière d'Iton, au diocèse d'Evreux, en Nor-
 « mandie. Elle est connue depuis Simon, Sgr de Chambray, cheva-
 « lier, qui fit diverses donations en 1239 à l'abbaye de Notre-Dame-
 « du-Désert, dans l'évêché d'Evreux, et, entre autres, du patronat de
 « l'église de Saint-Laurent de Chambray. On trouve ensuite Jean de
 « Chambray, chevalier, qui assigna en 1283 aux religieux du monas-
 « tère de la Chaise-Dieu, au même diocèse, une rente sur des biens
 « situés près de Chambray et en scella l'acte de son sceau qui repré-
 « sente un semé d'hermines à trois tourteaux. La filiation est certaine
 « depuis Jean de Chambray, premier du nom, chevalier, Sgr de
 « Chambray, qualité monseigneur dans plusieurs actes, lequel
 « mourut avant le 11 janvier 1360, laissant d'Yolande de Sommère,
 « son épouse, entres autres enfants, Yon, ou Yvon, de Chambray,
 « chevalier, Sgr de Chambray, père de deux filles, dont l'aînée,
 « nommée Yolande, porta la terre de Chambray en dot à Jean d'Illiers,
 « chevalier, et Roger de Chambray, chevalier, Sgr de Limeux et de
 « plusieurs autres terres, qui porta les armes sous le connétable du
 « Guesclin en 1371 et était mort en 1414. Il avait épousé Catherine,
 « dame de Ménières, et en avait eu, entre autres enfants, Jean... »

La Chesnaye des Bois et les généalogistes qui l'ont copié ont cherché à rattacher la maison de Chambray à la puissante maison des sires de la Ferté-Fresnel. Ils lui ont attribué pour auteur un Simon, fils puîné de Richard, baron de la Ferté-Fresnel, qui aurait été partagé de la seigneurie de Chambray et qui aurait épousé dans les dernières années du xii^e siècle Isabelle de Grandvilliers, héritière de la terre de son nom. Le nom des seigneurs de Chambray figure dans un très grand nombre d'actes des xiii^e et xiv^e siècles. Mais, comme on a pu le voir plus haut, la filiation ne peut être considérée comme rigoureusement établie que depuis Jean, chevalier, Sgr de Chambray, rappelé comme défunt dans un acte du 11 janvier 1360. Jean de Chambray, petit-fils de celui-ci, fait chevalier en 1428, racheta par acte du 2 février de cette même année la seigneurie de Chambray qui appartenait à sa cousine germaine Yolande, fille de son oncle Yon. Il eut ses biens

confisqués par ordre du roi d'Angleterre Henri V, dont il avait refusé de reconnaître la domination, et ne les recouvra qu'après la retraite des Anglais, en 1450 ; il fit alors reconstruire le château de Chambray qui avait été incendié par les Anglais. Il laissa deux fils : 1° Jean de Chambray, chevalier, Sgr dudit lieu, de Varennes, etc., baron de Ponsay, en Vendômois, un des cent gentilshommes de la maison du Roi, chevalier de son Ordre en 1500, décédé en 1528, qui continua la descendance ; 2° Jacques, chevalier de Saint-Michel, bailli d'Evreux, chambellan du roi Louis XII, chargé d'une ambassade par ce prince en 1499, qui mourut sans enfants. L'aîné de ces deux frères, Jean, eut lui-même, entre autres enfants, deux fils : 1° Nicolas, Sgr de Chambray, baron d'Auffay, au Pays de Caux, décédé en 1560, qui continua la descendance ; 2° Jean, panetier ordinaire du Roi, capitaine de cent hommes des ordonnances, qui fut l'auteur de la branche des seigneurs de Ponsay, en Vendômois, éteinte vers le milieu du xvii^e siècle. Gabriel, Sgr de Chambray, baron d'Auffay, fils de Nicolas, fut député de la noblesse du bailliage d'Evreux aux États généraux tenus à Blois en 1576 ; il fut dans la suite gentilhomme de la Chambre du Roi et chevalier de son Ordre. Il fut père de Tanneguy de Chambray, Sgr dudit lieu, baron d'Auffay, etc., maréchal de camp, et grand-père de Nicolas de Chambray qui fut chargé par César, duc de Vendôme, de négocier le mariage de sa petite-fille, Marie-Françoise de Savoie-Nemours, avec le roi de Portugal et de conduire cette princesse à Lisbonne et qui fut maintenu dans sa noblesse le 16 février 1668 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen. Ce fut ce dernier qui fut connu le premier sous le titre de marquis de Chambray, conservé depuis lors par le chef de la maison de Chambray. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* et dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un certain nombre de ses descendants firent depuis les dernières années du xvii^e siècle jusqu'en 1789 pour être admis soit aux Écoles militaires, soit à Saint-Cyr. Le plus jeune de ses fils, Jacques-François de Chambray, admis dans l'ordre de Malte en 1701, décédé dans cette île en 1755, fut lieutenant général des troupes de terre et de mer de son Ordre et fut un des plus brillants officiers de marine de son temps. Louis, marquis de Chambray, né en 1713, neveu du précédent, fut admis en 1730 parmi les pages de la Grande Écurie du Roi. Il laissa plusieurs fils, nés de trois alliances successives. L'aîné de ces fils, Louis-François, marquis de Chambray, né en 1737 au château de Chambray, admis en 1762 aux honneurs de la Cour, maréchal de camp, fut élu député aux États généraux de 1789 par la noblesse du bailliage d'Évreux ; il siégea dans cette assemblée parmi les plus fidèles défenseurs de la monar-

chie, émigra à l'expiration de son mandat et mourut à Vienne en 1807 sans laisser de postérité de son mariage en 1762 avec M^{lle} Rouillé de Fontaine. Son plus jeune frère, Jacques, vicomte, puis marquis de Chambray, né en 1754, d'abord chevalier de Malte, admis en 1782 aux honneurs de la Cour, député suppléant de la noblesse du bailliage d'Alençon aux États généraux de 1789, prit part à l'expédition de Quiberon, puis à l'insurrection royaliste organisée en Normandie par M. de Frotté, et fut nommé maréchal de camp à la Restauration. Il avait été relevé de ses vœux pour épouser en 1780 M^{lle} Gougenot dont il laissa deux fils. L'aîné de ces fils, Georges, marquis de Chambray, né en 1783, général d'artillerie, marié en 1826 à M^{lle} de Saint-Phalle, décédé en 1848, a été père de Jacques-François, marquis de Chambray, conseiller général du canton de Damville, qui n'a pas eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} de la Chambre de Vauborel, décédée. Le puîné, Georges, comte de Chambray, né en 1786, maire d'Alençon, décédé en 1849, a laissé plusieurs fils dont l'un a lui-même eu deux fils.

La maison de Chambray a donné au xviii^e siècle cinq chevaliers à l'Ordre de Malte.

Principales alliances : de Bailleul, de Prunelé 1530, de Canouville, d'Angennes 1578, d'Ailly 1600, de Folleville 1704, d'Aubenton 1741, de Courcy, le Sesne de Ménilles, Rouillé de Fontaine 1762, des Rotours 1804, de Lespinasse-Langeac, de Saint-Phalle 1826, de la Chambre de Vauborel 1852, Ogier d'Ivry 1841, de Chappuis de Maubou 1853, d'Allonville, de Duret 1648, des Brosses, du Fay, etc.

CHAMBRE (de Michal du Donjon de la), en Savoie. Voyez : MICHAL DU DONJON DE LA CHAMBRE (DE).

CHAMBRE de VAUBOREL (de la). Armes : *de sable à une fasce d'or, frettée de gueules, accompagnée de trois roses d'or.* — Couronne : *de Marquis.* — Devise : *Altissimus nos fundavit.*

La famille DE LA CHAMBRE DE VAUBOREL, aujourd'hui complètement éteinte, appartenait à la noblesse de Normandie. On en trouvera une généalogie dans le tome VII du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais. On trouvera aussi dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres, la généalogie que M. de la Chambre de Vauborel, demeurant à Mortain, produisit en 1788 devant Chérin fils, généalogiste des Ordres du Roi, dans le but d'obtenir les honneurs de la Cour.

On a cherché à rattacher la famille normande de la Chambre à une famille du même nom, originaire de la Maurienne, qui a occupé au moyen âge un rang brillant dans la noblesse de Savoie. Un

membre de cette famille prit part à la première croisade ; un autre, Louis de la Chambre, était en 1478 gouverneur du Piémont et de la Savoie. Philippe de la Chambre fut nommé cardinal en 1533. La famille savoisiennne de la Chambre est éteinte depuis longtemps. Elle portait : *d'azur semé de fleurs de lys d'or, à la bande de gueules brochante*.

La famille normande de la Chambre paraît avoir eu pour berceau une terre de son nom, située près de Falaise. La généalogie produite en 1788 n'en fait remonter la filiation qu'à Richard de la Chambre, écuyer, Sgr du Mesnil-Bacon, en la paroisse de Saint-Germain-de-Talvande, près de Vire, qui épousa Jeanne de Saint-Manvieux par contrat passé le dimanche après la fête de saint Denis 1369. Ce même Richard fit faire le 20 juillet 1391 une enquête juridique sur sa noblesse et son extraction noble. Dans cette enquête sont rappelés son grand-père, Jean de la Chambre, et la femme de celui-ci, Jeanne Bacon, sœur et héritière de Jean Bacon, Sgr du Mesnil-Bacon. Richard de la Chambre fut père d'autre Richard de la Chambre, Sgr de Saint-Manvieux, qui épousa Michelle de la Broise par contrat du 24 avril 1432 et qui fit constater sa noblesse par enquête juridique du 18 mai 1449, et grand-père de Guillaume de la Chambre qui épousa Julienne du Vauborel, héritière de la terre de ce nom. La noblesse de ces premiers auteurs de la famille de la Chambre paraît avoir été souvent contestée et Guillaume de la Chambre, dont il vient d'être parlé, fut même débouté de ses prétentions nobiliaires lors de la célèbre recherche de Montfaut, en 1463. Sur les réclamations des habitants du Mesnil-Gilbert, son petit-fils, Gilles de la Chambre, Sgr du Vauborel, marié le 27 décembre 1517 à sa cousine Jeanne du Vauborel, fut encore débouté de ses prétentions nobiliaires et condamné à payer la taille par un arrêt de la Cour des aides de Normandie de 1531. Il fut le grand-père de Guillaume de la Chambre, Sgr du Vauborel, substitut du procureur du Roi au siège de Périers et Beautissel, qui se fit relever de cette condamnation par un nouvel arrêt de la Cour des aides de Normandie du 19 février 1609. Lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, Georges de la Chambre, Sgr du Vauborel, petit-fils de Guillaume, fut condamné le 10 novembre 1666 par jugement de l'intendant Chamillart, à payer comme usurpateur de noblesse une amende de 1.000 livres, attendu que ses auteurs avaient déjà été condamnés par Montfaut en 1463 et par la Cour des aides en 1531. Il appela de cette condamnation devant le Conseil d'État qui le maintint définitivement dans sa noblesse par arrêt du 1^{er} avril 1670. Mathieu de la Chambre, connu sous le titre de marquis de Vauborel, né en 1746, brigadier des armées du Roi, marié à M^{lle} le Harivel, produisit en 1788 ses titres

de noblesse au Cabinet des Ordres du Roi pour être admis à monter dans les carrosses du Roi, mais ne put obtenir cette faveur. Il servit à l'armée des Princes et mourut pendant l'émigration. La famille de la Chambre de Vauborel s'est éteinte avec son fils, Charles-Henri de la Chambre, marquis de Vauborel, né en 1782, qui mourut en 1852 laissant de son mariage avec M^{lle} le Veneur de Carrouges une fille unique mariée cette même année au marquis de Chambray et aujourd'hui décédée.

Georges de la Chambre du Vauborel, maintenu au Conseil en 1670, dont il a été parlé plus haut, eut un frère appelé Pierre. Celui-ci fut vraisemblablement le même personnage qu'un Pierre de la Chambre, sieur de Vauborel, sénéchal de la Dobiais, Linières, etc., en Bretagne, marié à Laignelet le 10 avril 1673 à Anne de Myreleau, qui fut condamné à 400 livres d'amende comme usurpateur de noblesse par jugement du 18 septembre 1670 des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Bretagne. Anne de la Chambre de Vauborel, probablement fils du précédent, épousa vers 1705 Louise Baston et en eut six enfants qui furent baptisés à Lecousse de 1708 à 1722. Cette branche bretonne de la famille de la Chambre de Vauborel fut maintenue dans sa noblesse en 1698 par arrêt du Conseil. Elle est passée sous silence par Saint-Allais; mais on trouvera sur elle quelques renseignements dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler.

La famille de la Chambre de Vauborel a fourni des officiers, des chevaliers de Saint-Louis, une chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière, etc.

Principales alliances : de la Broise 1432, 1647, du Vauborel, du Mesniladelée, de Camprond 1552, Davy 1677, le Harivel de Fresne 1764, le Veneur de Carrouges, de Chambray 1852, Baston (de la Ribouisière), etc.

CHAMBRE (de la). Armes : d'azur à un chevron d'or accompagné de trois têtes de lion aussi d'or, lampassées de gueules.

La famille DE LA CHAMBRE appartient à la noblesse de Saintonge. Elle est ancienne; mais elle a toujours été fort obscure et on n'a pu se procurer sur elle que peu de renseignements. Beauchet-Filleau lui a consacré une courte notice dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Il en fait remonter la filiation à Christin de la Chambre, capitaine des gens d'armes écossais de la garde du Roi, qui donna quittance de ses gages militaires le 26 novembre 1428. Nicole de la Chambre, écuyer, Sgr de la Guierche, Chedigné, etc., fils présumé du précédent, passa un acte en 1451 et

épousa Catherine Chenin, dame de la Jarrie-Audouin. On croit qu'il eut deux fils : 1° Guy de la Chambre, Sgr de Villeneuve-la-Comtesse, qui rendit un aveu en 1483 et dont la descendance paraît s'être éteinte avec Louise de la Chambre, mariée vers 1580 à Jean de Vivonne, Sgr de Bougouin ; 2° Nicole de la Chambre, écuyer, Sgr de la Jarrie-Audouin, dont la veuve, Perrette Ravard, rendit un aveu en 1503 au nom de ses enfants. La descendance de ce dernier posséda, entre autres biens, la seigneurie de la Motte de Ténac, en Saintonge. Elle fut maintenue dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Charles de la Chambre, écuyer, Sgr de la Motte à Ténac, marié vers 1650 à Marie Labbé, et ses deux fils, Louis de la Chambre, sieur de la Motte, et Joachim de la Chambre, écuyer, Sgr de Ténac, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

François-Charles de la Chambre, Sgr de la Motte, à Ténac, de la Garenne et du Cheyron, né en 1744, marié à M^{lle} de Combarel de Gibanel, décédé en 1831, prit part en 1789, sous le titre de marquis de la Chambre, aux assemblées de la noblesse tenues à Saintes. Il laissa plusieurs fils dont l'un épousa en 1793 M^{lle} Guichard.

D'après la *Noblesse de Saintonge et d'Aunis convoquée pour les États généraux de 1789*, de M. de la Morinerie, la famille de la Chambre subsistait en Saintonge sous Napoléon III.

Principales alliances : de la Rochefoucauld 1493, de la Laurencie 1528, de Rochechouart 1576, de la Croix de Jovelle 1720, de Combarel de Gibanel, Huon de l'Etang, etc.

CHAMBRIER (de Chaléon-). Voyez : CHALÉON-CHAMBRIER (DE).

CHAMBRIER (de). Armes . d'or à un chevron droit, entrelacé d'un autre chevron renversé de sable, à la fasce de même brochant sur le tout ; l'écu chargé₂ (par concession du roi de Prusse Frédéric-Guillaume) d'un autre écu d'argent portant une aigle de sable couronnée d'or, qui est celle du royaume de Prusse. — Cimier : un héraut d'armes portant dans la main droite une masse d'armes, qu'il appuie sur sa hanche, et couvert d'un bonnet albanais. — Supports : deux lions.

La famille de CHAMBRIER appartient à la noblesse du canton de Neuchâtel, en Suisse. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie complète dans son *Dictionnaire de la noblesse*. On en trouvera aussi un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus*.

Elle a eu pour berceau la petite ville de Traves, en Franche-Comté, et a eu vraisemblablement dans le passé une origine commune avec celle de Jacques Chambrier, cogouverneur de Besançon, conseiller au Parlement de Dôle en 1531, qui fut anobli en 1536 par lettres

patentes de l'empereur Charles-Quint. Jacques Chambrier portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois croixes alésées d'argent*. Ses enfants embrassèrent la Réforme et allèrent se fixer en Suisse.

La famille de Chambrier actuellement existante remonte par filiation à noble homme Jehan Chambrier qui vint du comté de Bourgogne s'établir à Neufchâtel, qui mourut dans cette ville en 1505 et dont la veuve, Catherine du Locle, dite Besancenot, fit son testament le 9 mai 1521. Pierre Chambrier, fils du précédent, fut châtelain de Neufchâtel et conseiller d'État; il mourut de la peste en 1545 et fut inhumé à côté de son père dans l'église de Neufchâtel. Il laissa quatre fils et une fille qui se maria dans l'illustre maison savoisienne de Menthon. Deux de ses fils, Benoit et Jean Chambrier, furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aimée, Benoit Chambrier, d'abord chanoine de l'église collégiale de Neufchâtel, rentra dans le monde après avoir embrassé la Réforme, fut châtelain de Neufchâtel et conseiller d'État, épousa Rose de l'Ecureux-Simonin et mourut en 1571. Il avait acquis en 1537 le fief de Gruyères pour lequel il fut admis en 1547 dans le rang des nobles aux audiences générales; il acquit aussi le fief de Savagnier qui lui donnait droit de séance aux États du comté de Valengin. Il fut père de Pierre Chambrier, conseiller d'État en 1576, lieutenant général au gouvernement de Neufchâtel, qui fut chargé de plusieurs négociations importantes, particulièrement près de la Cour de Wurtemberg, et qui épousa Isabeau de Graffenried, fille d'un sénateur de Berne. La descendance de celui-ci s'est partagée en un certain nombre de rameaux dont quelques-uns se sont perpétués jusqu'à nos jours avec beaucoup de distinction. Pierre de Chambrier, chef de la famille, fut nommé en 1708 conseiller d'État et trésorier général pour le roi de Prusse, souverain de Neufchâtel; son fils, Josué de Chambrier, marié à Henriette de Cabrol, héritière de la seigneurie de Travagnet, en Languedoc, fut nommé en 1731 chambellan du roi de Prusse. Jean-Pierre de Chambrier, cousin des précédents, fut connu le premier sous le titre de baron de Chambrier; il était chambellan du roi de Prusse et fut nommé en 1785 envoyé extraordinaire de ce prince près de la Cour de Turin.

L'auteur de la seconde branche, Jean Chambrier, décédé en 1582, prit du service en France et fut maréchal général des régiments suisses dans l'armée du duc d'Alençon. Son fils, Jean Chambrier, fit reconnaître sa noblesse le 17 septembre 1618 par brevet d'Henri II, prince de Neufchâtel, dont il était chambellan. Cette branche s'est éteinte avec l'arrière-petit-fils de celui-ci, Jonas de Chambrier, con-

seiller privé du roi Frédéric-Guillaume, décédé en 1743, qui survécut à son fils, Samuel, conseiller d'État en 1725, procureur général de la principauté en 1730, mort sans postérité masculine en 1736.

La famille de Chambrier a fourni un grand nombre de conseillers d'État de la principauté de Neuchâtel, des chambellans des rois de Prusse, des officiers de mérite au service des rois de France et des rois de Prusse, un ministre de Prusse près la Cour de France en 1722, etc.

Principales alliances : de Menthon, de Graffenried, d'Erlach, de Cabrol de Travernet, de Luze, de Pury, de Schwertz-Landas, d'Estavayer, de Perregaux, de Chabaud-la-Tour vers 1895, etc.

CHAMBRUN (de Pineton de). Voyez : PINETON DE CHAMBRUN (DE).

CHAMBRUN d'UXELOUP de ROSEMONT (de). Armes : *de sable à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et d'un croissant d'argent et en pointe de deux croissants de même.* — Couronne : *de Comte.*

La famille DE CHAMBRUN D'UXELOUP DE ROSEMONT appartient à la noblesse du Nivernais. On en trouvera une généalogie complète dans les manuscrits de Chérin. Pierre Chambrun, marchand de fer à Nevers, auquel ce travail fait remonter la filiation, était veuf de Jeanne-Gilberte Gautier quand il assista le 6 décembre 1729 au contrat de mariage de son fils, Charles Chambrun, et de Claude Moreau, fille de feu maître Nicolas Moreau, vivant bourgeois de Nevers. Charles Chambrun acquit dans la suite le domaine d'Uxeloup dont il joignit le nom au sien et que sa descendance a conservé jusqu'à nos jours. Il fut pourvu par lettres patentes du 29 mai 1760 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi et auditeur en la Cour du Parlement, Chambre des comptes, aides et finances de Metz. Son fils, Claude Chambrun, sieur d'Uxeloup, lui succéda dans son office le 13 septembre 1764. Il avait épousé, par contrat passé à Nevers le 23 novembre 1762, Marie-Charlotte Michel, fille d'un procureur du Roi en l'élection de Nevers. Il acquit le 17 juin 1782 du marquis de Chabannes, pour le prix de 60.000 livres, les terres et seigneuries de Rosemont, Luthenay et la Vesvre, situées en Bourbonnais, fit en 1788 des preuves de noblesse pour obtenir l'admission parmi les gardes du corps de son fils, Alexis-Louis, né à Nevers le 4 avril 1771, et prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Nivernais.

La famille de Chambrun de Rosemont a fourni des officiers.

Elle n'est pas titrée.

Elle ne doit être confondue ni avec la famille de Pineton, de vieille

noblesse du Gévaudan, dont le chef est connu sous le titre de marquis de Chambrun, ni avec une famille Guffroy dont le chef a porté de nos jours le titre de comte de Rosemont.

Principales alliances : Courtin de Neufbourg 1881, Fleutot de Domgermain 1877, de Mulot de Villenaut, Vyau de la Garde, Robin de la Cotardièrre 1892, des Mazis 1910, etc.

C'est vraisemblablement à une branche collatérale, demeurée non noble, de cette famille qu'appartenait Hugues-Cyr Chambrun, né à Donzy, député suppléant du Tiers État du Nivernais aux États généraux de 1789.

CHAMBURE (Pelletier de). Voyez : PELLETIER DE CHAMBURE.

CHAMÉANE (de Chabrol-). Voyez : CHABROL (DE).

CHAMERLAT des GUÉRINS (de). Armes : *d'or à une fasce denchée d'azur, chargée de trois croissants d'argent, au lion issant de gueules en chef.*

La famille DE CHAMERLAT DES GUÉRINS est anciennement et honorablement connue en Auvergne. Elle est originaire de la petite ville d'Olliergues et est vraisemblablement la même que celle d'un Étienne de Chamérlat, un des trois écuyers d'Agnès III de la Tour d'Olliergues qui vinrent certifier à Messieurs du présidial de Riom avoir assisté à la mort de ce seigneur, tué en 1415 à la bataille d'Azincourt. Elle vint plus tard se fixer à Courpière, puis, au cours du xvii^e siècle, à Riom. Elle occupait à cette époque un rang distingué dans la bourgeoisie de sa région. Jean Chamérlat, auquel remonte la filiation suivie, mourut en 1615. Son petit-fils, Annet Chamérlat, sieur des Guérins, en la paroisse de Glaine-Montaigu, dans le canton actuel de Billom, épousa en 1654 Catherine de Chabron de Solilhac. Jean de Chamérlat, conseiller du Roi en la sénéchaussée d'Auvergne et siège présidial de Riom, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Deux représentants de la famille de Chamérlat des Guérins furent pourvus, l'un en 1776, l'autre en 1782, de l'office anoblissant de président trésorier de France au bureau des finances de Riom ; ils étaient encore en charge en 1789 et le second d'entre eux remplissait à cette époque les fonctions de chevalier d'honneur audit bureau. Nicolas-François de Chamérlat des Guérins, marié en 1812 à M^{lle} d'Albignac, fut longtemps maire de Riom. Il a été père de M. Louis de Chamérlat des Guérins, né à Riom en 1816, qui a eu deux fils de son mariage en 1853 avec M^{lle} Juvet des Marands.

La famille de Chamérlat des Guérins a fourni un conseiller au pré-

sidial de Riom en 1698, des gens d'armes de la garde du Roi, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : Hébrard de Villeneuve, de Bonfils, d'Albignac 1812, Jouvot des Marands 1853, de Chabron de Solilhac 1654, de Matharel 1710, du Ligondès 1813, de Compte de Tallobre 1803, etc.

CHAMERLAT de BOURASSOL et des ROCHETTES (de). Armes : *d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois merlettes de sable, 2 et 1.*

Cette seconde famille DE CHAMERLAT appartient à l'Auvergne comme la précédente dont, malgré la différence des armoiries, elle est vraisemblablement une branche détachée à une époque inconnue. Elle est originaire de Billom où elle est anciennement connue. Jean-Joseph Chamerlat, marié à Françoise Sauvageon, fut pourvu en 1761 de l'office anoblissant de président trésorier de France au bureau des finances de Riom. Son fils, Benoît Chamerlat, lieutenant général au présidial de Clermont, lui succéda en 1775 dans son office de trésorier de France et le conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Il avait épousé en 1775 Anne Fournier de la Grange et en eut six filles et trois fils. Le plus jeune de ceux-ci, Georges de Chamerlat des Rochettes, garde du corps sous la Restauration, demeura célibataire. Les deux aînés, Marc de Chamerlat, marié à M^{lle} Perron, et Pierre de Chamerlat de Bourassol, marié à M^{lle} Maugeue d'Ennezat, ont l'un et l'autre laissé une nombreuse postérité.

Principales alliances : Barthomivat de Neufville 1864, André d'Aubière, Teilhard d'Eyry, de Cisternes de Lorme, Téallier des Moulins, Vimal-Dessaigne, Thouron de Bertinval de Bressolles, de Villardi de Montlaur 1887, Chapiteau de Remondias 1897.

CHAMEROLLES (Lambert de). Voyez : LAMBERT DE CHAMEROLLES.

CHAMILLART de la SUZE (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries du 13 mars 1819) : *écartelé aux 1 et 4 d'azur au lévrier passant d'argent, colleté de gueules, au chef d'or chargé de trois étoiles de sable, qui est de Chamillart; aux 2 et 3 d'argent à trois fasces nébulées de gueules, qui est de Rochechouart-Mortemart. — Couronne : de Marquis. — Manteau : de pair de France.*

Plus distinguée par son illustration que par son ancienneté, la famille DE CHAMILLART est originaire de Sens. On en trouvera des tableaux généalogiques dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Dossiers bleus*. On croit qu'elle descend d'un Michel Chamillart qui, dans les

dernières années du xvi^e siècle, était receveur des tailles et taillon de Sens. Pierre Chamillart, né à Sens, fils présumé de Michel, vint se fixer à Paris, fut avocat en Parlement et professeur de droit et fut chargé des affaires bénéficiales du cardinal Mazarin. Il avait épousé Perrette Poupardin, décédée en 1644, et en laissa deux fils, Guy, qui continua la descendance, et Henri, Sgr de Villatte.

Henri Chamillart, Sgr de Villatte, vint se fixer en Berry après le mariage qu'il contracta à Bourges avec Anne Bourdaloue, sœur du célèbre père Bourdaloue. Celle-ci fut taxée en 1667 à 750 livres pour jouir du privilège de noblesse attribué aux échevins de Bourges. Leur fils, Henri Chamillart, Sgr de Villatte, d'abord premier commis de son cousin, le ministre Michel Chamillart, fut nommé en 1705 président en la Chambre des comptes de Paris. Il avait épousé Madeleine de Lusse, qui se remaria en 1713 au marquis de Saumery, sous-gouverneur du roi Louis XV ; il en eut une fille unique qui épousa en 1719 Louis de Pechpeirou, comte de Guitaut.

Guy Chamillart, fils aîné de Pierre, fut successivement avocat général au Grand Conseil, procureur général de la Chambre de justice en 1662 et intendant de Caen en 1666. Il mourut dans cette ville en 1675, laissant quatre fils de son mariage avec Catherine Compaing : 1^o Michel, qui continua la descendance ; 2^o Jean-François, évêque de Dol, puis de Senlis, premier aumônier de la duchesse de Bourgogne, membre de l'Académie française, décédé en 1714 ; 3^o Guy, capitaine aux gardes, tué à la bataille de Valcourt en 1689 ; 4^o Jérôme, connu sous le titre de comte de Chamillart, maréchal de camp en 1704. Michel Chamillart, né en 1652, fut admis dans l'intimité du roi Louis XIV grâce à son habileté au jeu de billard et fut bientôt investi de la confiance de ce prince qui appréciait sa grande intégrité. Successivement conseiller au Parlement de Paris, intendant de la généralité de Rouen, intendant des finances, Chamillart fut nommé en 1699 contrôleur général des finances, puis en 1701 secrétaire d'État de la guerre, prouva dans ces hautes fonctions qu'on peut être à la fois un très honnête homme et un ministre fort médiocre, se démit en 1708 et mourut dans la retraite en 1721. Il avait épousé en 1680 Isabelle le Rebours, fille d'un maître des comptes, qui mourut en 1731 en son château de la Suze, dans le Maine. Chamillart laissa de cette union trois filles, la marquise de Dreux-Brézé, la maréchale duchesse de la Feuillade et la duchesse de Lorge. Il eut aussi un fils, Michel Chamillart, connu sous le titre de marquis de Cany, qui fut grand-maréchal des logis de la maison du Roi et qui mourut avant lui en 1716 à peine âgé de vingt-sept ans. Le marquis de Cany avait épousé en 1708 Marie-Françoise de Rochechouart, fille du duc de Mortemart, qui se remaria en

1722 à Jean-Charles de Talleyrand, prince de Chalais. Leur fils, Louis-Michel Chamillart, marquis de la Suze et de Courcelles, né en 1709, grand-maréchal des logis de la maison du Roi, marié en 1748 à M^{lle} de Chauvelin, fille du garde des sceaux, décédé en 1774, fut nommé en 1748 lieutenant général des armées du Roi. Il laissa un fils unique, Louis-François, marquis de Chamillart de la Suze, né à Paris en 1751, grand-maréchal des logis de la maison du Roi, maréchal de camp en 1790, puis lieutenant général des armées du Roi, chevalier du Saint-Esprit en 1825, marié en 1775 à M^{lle} de Santo-Domingo, décédé au château de Courcelles-la-Suze en 1833, qui fut créé pair de France héréditaire par ordonnance du 15 août 1815 et qui fut confirmé dans la possession du titre de marquis et pair, sans majorat de pairie, par ordonnance royale du 31 août 1817, puis par lettres patentes du 13 mars 1819. Alphonse-Louis, marquis de Chamillart de la Suze, fils du précédent, colonel d'infanterie, marié en 1801 à M^{lle} de Saint-Pol, est décédé dans un âge avancé au château de Courcelles en 1871. Son petit-fils, Robert-Michel, marquis de Chamillart de la Suze, né à Nogent-le-Rotrou en 1836, a été conseiller général de la Sarthe. Il est décédé en 1898, laissant une fille unique mariée en 1896 au comte Harscouet de Saint-Georges et sa famille n'est plus représentée que par son frère, Lionel, marquis de Chamillart de la Suze, né vers 1840, demeuré célibataire.

La famille de Chamillart de la Suze a joui au xviii^e siècle des honneurs de la Cour avec dispense de preuves comme issue d'un ministre secrétaire d'État.

Principales alliances : Bourdaloue, de Pechpeirou de Guitaut 1719, le Rebours 1680, de Dreux-Brézé 1698, d'Aubusson de la Feuillade 1701, de Durfort de Lorge 1702, de Rochechouart-Mortemart 1708, de Talleyrand-Grignols 1732, de Chauvelin 1748, de Villeneuve-Trans et Bargemont 1767 et 1832, de Saint-Pol 1801, 1831, du Bourg de Bozas 1828, de Félix du Muy 1835, de Conen de Saint-Luc 1874, Harscouet de Saint-Georges 1863, 1896, de Bar 1863, etc.

CHAMISSIEU (David de). Voyez : DAVID DE CHAMISSIEU.

CHAMISSO (Mayran de). Voyez : MAYRAN DE CHAMISSO.

CHAMISSO (de). Armes : *d'argent à cinq trèfles de sable posés en sautoir en chef et deux mains, dextre et sénestre, renversées du même, posées en pointe.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions rampants et contournés.*

La maison DE CHAMISSO, ou DE CHAMISSOT, originaire de Lorraine,

passée dans la suite en Champagne, appartient à la noblesse chevaleresque de l'est de la France. On n'en connaît pas de généalogie imprimée. Mais on trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. On trouvera particulièrement dans les manuscrits de Chérin une généalogie qu'elle envoya sous Louis XVI au Cabinet des Ordres du Roi dans le but d'obtenir les honneurs de la Cour. Chérin fils, chargé d'examiner ce travail, fit en janvier 1789 un rapport dans lequel il s'exprime en ces termes : « La filiation est parfaitement établie depuis Jacques, « sire de Chamisso, chevalier, lequel ne vivait déjà plus le « 2 juillet 1320, laissant pour enfants : 1° Simon, qui ne paraît pas « avoir eu de postérité ; 2° Jacques, dont le sort est ignoré ; 3° Liébaut, « qui suit ; 4° et 5° Jeanne et Agnès, dont la destinée est inconnue. « Liébaut, sire de Chamizzot, possédait des fiefs dans la seigneurie « de Hardincourt, suivant les lettres de don de cette seigneurie et de « celle de Chatillon accordées le 2 juillet 1320 par Simon de Chamizzot, écuyer, son frère, au comte de Bar. Il passa un traité, conjointement avec Philippe et Jean de Chamizzot, chevaliers, ses fils, « le 3 juin 1375 avec les citoyens de Metz relativement à divers griefs « que ces derniers avaient essayés de la part des habitants de Chamizzot. Jean de Chamizzot, premier du nom, chevalier, passa un « traité le 3 juin 1375 conjointement avec Liébaut, son père, et « Philippe de Chamizzot, chevalier, son frère. Il eut d'une alliance « inconnue Watterin de Chamissot, écuyer, lequel donna des lettres « scellées de son sceau le 13 mai 1363 et ne vivait plus le 1^{er} juin 1407, « laissant pour fils Jean de Chamizzot, deuxième du nom, écuyer, « lequel reçut le don qui lui fut fait le 1^{er} juin 1407 par Robert, duc « de Bar, du fief de Chatillon, qui avait appartenu à Simon de Chamizzot, et rendit hommage le 12 mars 1421 au successeur de ce « prince de ce qu'il avait au même lieu de Chatillon et généralement « de tout ce que feu messire Jean de Chamizzot, chevalier, son « grand-père, et messire Watrin de Chamizzot, son père, possé- « daient mouvant des fiefs du duc de Bar. Il fut père d'Alexis de « Chamisso, écuyer, Sgr d'Audevannes et de Villosne, de la forte « maison de Houdiomont, de Bellefontaine, bailli de l'évêché de « Verdun, lequel rendit hommage au duc de Bar le 9 avril 1445... ».

Le jugement de maintenue de noblesse de 1670 ne fait remonter la filiation qu'à ce même Alexis de Chamisso, Sgr d'Audevannes et de Villosne-sur-Meuse, bailli de l'évêque de Verdun, mentionné plus haut, lequel fut nommé écuyer de René, roi de Jérusalem et de Sicile, duc de Lorraine, par lettres de ce prince du 22 mars 1499. Ce gentilhomme avait épousé Lucie de Montois, héritière des seigneuries de

Bellefontaine et de Sathenay. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1° Nicolas de Chamisso, Sgr de Villosne, qualifié monseigneur dans plusieurs actes, décédé en 1550, dont les deux fils, Warin et Alexis, paraissent être morts sans postérité ; 2° Warin de Chamisso Sgr d'Audevannes en partie et de Villosne-sur-Meuse, nommé en 1534 par le roi François 1^{er} commandant de deux cents hommes de pied pour la garde du fort de Montfaucon, qui épousa Anne Cuissotte et qui continua la descendance. Ce dernier laissa à son tour, entre autres enfants, deux fils : 1° Claude de Chamisso, Sgr d'Audevannes, de Villosne, etc., capitaine de cinquante arquebusiers à cheval sous le maréchal d'Aumont, qui épousa d'abord en 1576 Françoise de Boubers, puis en 1578 Marguerite de Heulles ; 2° Prudent de Chamisso, sieur de Villosne et de Sivry, décédé en 1612, qui épousa Bernardine Lebrun. Ces deux frères furent les auteurs de deux grandes branches.

Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 8 octobre 1670, et le 25 octobre 1672, sur preuves remontant à 1499, par jugements de M. de Caumartin, intendant de Champagne.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un représentant de la seconde branche, Louis de Chamisso de Boncourt, marié à Reims en 1769 à Marie-Anne Gargam, fille d'un trésorier de France, fit en 1783 et 1789 pour obtenir l'admission parmi les pages de la Grande-Écurie de ses fils, Charles-Hippolyte, né en 1769 au diocèse de Châlons, et Charles-Louis, né en 1774. D'autres représentants de la famille de Chamisso firent en 1777 et en 1778 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Louise-Gabrielle de Chamisso, née en 1777 à Villiers-en-Argonne, fut enfin admise à Saint-Cyr en 1786.

Un représentant de la branche aînée, Ulric, né en 1763 au diocèse de Metz, fut admis aux honneurs de la Cour le 9 février 1789 sous le titre de comte de Chamisso.

Le comte de Chamisso, maréchal de camp, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nancy.

Ludolphe-Adalbert de Chamisso de Boncourt, né au château de Boncourt en 1781, suivit ses parents dans l'émigration, fut admis parmi les pages de la reine de Prusse, servit dans l'armée prussienne, accompagna de 1815 à 1818 Kotzebue dans son voyage de découvertes, se fit connaître comme naturaliste par plusieurs ouvrages estimés, fut en même temps un des meilleurs poètes allemands de la première moitié du XIX^e siècle et mourut à Berlin en 1838.

La famille de Chamisso a fourni de nombreux officiers.

Elle est encore représentée en France et en Allemagne. En outre, M. Casimir-Joseph Mayran, né à Verdun le 2 mai 1853, officier d'infanterie, a été autorisé par décret du 29 octobre 1875 à joindre à son nom celui de : DE CHAMISSO, qui était celui de la famille de sa mère.

Principales alliances : d'Ambly, de Chérissey 1692, d'Y de Seracourt 1637, de Boubers 1576, de Widranges 1905, du Cauzé de Nazelles, des Armoises, de la Vaulx, etc.

CHAMMARD (Parrical de). Voyez : PARRICAL DE CHAMMARD.

CHAMON-MAIRESSE (de).

MM. Théophile Chamon, né en 1818 à la Neuville-Saint-Rémy (Nord), Adolphe Chamon, né à Cambrai en 1820, et Charles-Anatole Chamon, né à Cambrai en 1828, demeurant les deux premiers à TERNY-SORNY (Aisne) et le troisième à Lille, demandèrent le 16 mars 1870 l'autorisation de joindre à leur nom celui de : DE CHAMON et de s'appeler CHAMON DE CHAMON. Leur demande ayant été rejetée, MM. Chamon demandèrent le 28 février 1875 et obtinrent par décret du 11 septembre suivant l'autorisation de joindre à leur nom celui de la famille MAIRESSE, à laquelle appartenait leur mère, en faisant précéder de la particule DE les deux noms ainsi réunis, et de s'appeler DE CHAMON-MAIRESSE.

On ignore si c'est à cette famille qu'appartenait Antoine-Jacques de Chamon, né en 1767 à Bulguéville, en Lorraine, évêque de Saint-Claude en 1823, chevalier du Saint-Esprit, décédé en 1851. Ce prélat portait : *d'azur à l'ancre en pal, à la flèche en barre sur la strangle, entourée d'un serpent se mordant la queue, le tout d'argent.*

La famille Mairesse appartenait à l'ancienne bourgeoisie de Lille. On trouve qu'Anne-Robertine Mairesse, épouse de Jean Volant, écuyer, sieur d'Esverquains, conseiller du Roi et grand trésorier héréditaire de Lille; Louis Mairesse, négociant à Lille, François Mairesse, Sgr de la Viéville, et Marguerite Foulon, veuve de Mathieu Mairesse, marchand et échevin de Cambrai, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 : *d'argent à un navire équipé d'or, girouetté de gueules, flottant sur une mer d'azur.*

CHAMONIN (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1719) : *d'argent à un chevron de gueules accompagné en chef de deux étoiles d'azur et en pointe d'une ancre de sable.* — Timbre : *un casque de profil orné de ses lambrequins d'azur, d'argent, de gueules et de sable.*

La famille CHAMONIN, aujourd'hui DE CHAMONIN, appartient à la haute bourgeoisie du nord de la France. Elle est originaire d'Italie d'où elle vint se fixer en Flandre vers le milieu du XVII^e siècle. Borel d'Haute-

rive en a donné une généalogie dans son *Annuaire de la noblesse* de 1858. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* le règlement d'armoiries qu'un de ses membres, Jean-François Chamonin, négociant à Dunkerque, se fit accorder par d'Hozier en août 1719.

La famille Chamonin a donné aux XVIII^e et XIX^e siècles un grand nombre de magistrats municipaux à la ville de Dunkerque.

Ce n'est que vers le milieu du XIX^e siècle qu'elle a commencé à faire précéder son nom de la particule **DE**.

Principales alliances : Meurisse de Saint-Hilaire, Deswarte, Deschamps de Pas 1811, Marcadé, etc.

CHAMONT (Culhat de). Voyez : **CULHAT ET CULHAT DU FRESNE, DE CHAMONT ET DE CORHEIL**.

CHAMORIN (de). Armes de la branche des barons de Chamorin (d'après le règlement d'armoiries de 1809) : *coupé : au 1 parti d'or à un dragon de sinople, armé d'une épée d'azur, et de gueules à l'épée haute en pal d'argent, qui est des barons militaires ; au 2 d'azur à un palmier terrassé d'or, fruité d'argent, accosté de deux étoiles aussi d'argent*. — Couronne : *de Baron*. — Armes de la branche anoblée en 1819 (d'après le règlement d'armoiries obtenu par elle à cette époque) : *d'azur à une croix d'argent chargée d'un lys de gueules et cantonnée de quatre hérons d'or*.

La famille **DE CHAMORIN** est originaire de la ville de Sainte-Menehould, en Champagne, où elle était honorablement connue dès le XVII^e siècle. Pierre Chamorin, né en 1639, lieutenant civil et criminel au siège de Sainte-Menehould, fut pourvu en 1674 de la charge de secrétaire du Roi. Il est vraisemblable qu'il ne remplit pas les formalités nécessaires pour acquérir la noblesse héréditaire attachée à cette charge, car on ne voit pas que la famille de Chamorin ait été considérée comme noble antérieurement à la Révolution. La descendance de Pierre Chamorin se partagea en plusieurs branches.

Une de ces branches était représentée sous Louis XVI par Augustin Chamorin, chef d'escadron, qui avait épousé Agathe Joanny. Vital-Joachim Chamorin, fils des précédents, né en 1773 à Bonnelles (Seine-et-Oise), entra dans l'armée et fit brillamment les campagnes de la Révolution et de l'Empire ; il venait d'être promu au grade de général de brigade quand il fut tué à l'ennemi, en Espagne, le 25 mars 1811. Le général Chamorin était commandeur de la Légion d'honneur. Il avait été créé baron de l'Empire par lettres patentes du 10 février 1809. De son mariage, en 1802, avec M^{lle} Boulée, il laissa trois fils : 1^o Augustin-Alfred, baron de Chamorin, né en 1803, qui ne

laissa que des filles ; 2° Hippolyte de Chamorin, né en 1804, maire de Jouy-en-Josas, qui fut autorisé, par arrêté ministériel du 2 avril 1875, à recueillir, après la mort de son frère aîné, le titre héréditaire de baron conféré à leur père et qui a laissé plusieurs fils de son second mariage avec M^{lle} Rauch ; 3° Charles de Chamorin, officier, qui a laissé plusieurs enfants.

Le chef d'une autre branche, Pierre-Basile Chamorin de Cappy, né en 1755 à Joigny, fils de maître Basile Chamorin et de Thérèse Féneux, d'abord médecin principal d'un corps d'armée, puis maire de Châlons, député de la Marne en 1815, décédé en 1826, fut anobli par lettres patentes du 20 janvier 1815. Il avait épousé M^{lle} de Cappy dont il laissa une fille unique mariée en 1822 au comte de Sainte-Suzanne, pair de France.

Principales alliances : de Bruneteau de Sainte-Suzanne 1822, de Cappy, Soullier de Lortal, de Besson, etc.

CHAMOY (Rousseau de). Voyez : ROUSSEAU DE CHAMOY.

CHAMOUIN (Marchand de). Voyez : MARCHAND DE CHAMOUIN.

CHAMP (de). Armes concédées en 1820 à Jean-Gaspard Champ : *d'argent à une bande d'azur accompagnée en chef d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules, et en pointe d'un chêne terrassé de sinople.* — Armes concédées à la même date à Jean Champ : *d'argent à une bande d'azur, chargée d'une tête de maure au naturel, tortillée d'argent et accompagnée en chef d'un lion de sable, armé et lampassé de gueules, et en pointe d'un chêne terrassé de sinople.* — La famille de Champ ajoute souvent à ces armoiries *un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Couronne : *de Baron.*

La famille DE CHAMP, honorablement connue à Lyon, descend de Jean-François Champ qui vers le milieu du xviii^e siècle était marchand libraire à Grenoble. Gaspard Champ, fils du précédent, vint se fixer à Lyon, y acheta une charge d'agent de change et y épousa en 1774 Julie Bruyset, fille d'un imprimeur libraire. Il était syndic de sa compagnie quand il fut pourvu en 1785 de l'office de secrétaire du Roi près la Cour des aides de Montpellier. On sait que cet office conférait à ses titulaires la noblesse héréditaire après vingt ans d'exercice ; mais il fut supprimé par la Révolution avant que Gaspard Champ ait pu accomplir ce délai. Les deux fils de celui-ci, Jean-Gaspard Champ, né à Lyon en 1781, officier de la garde nationale, et Jean Champ, né à Lyon en 1786, régularisèrent leur situation nobiliaire en se faisant accorder par le roi Louis XVIII, le 11 juillet 1820, des lettres

patentes d'anoblissement avec règlement d'armoiries. Ils furent dès lors connus sous le nom de : DE CHAMP. Jean-Gaspard, l'aîné des deux frères anoblis en 1820, avait épousé en 1809 M^{lle} Legoux, fille d'un négociant. Il en eut deux fils : 1° Jean-Dionys de Champ, né en 1815, avocat, dont le fils unique, Raoul-Gaspard de Champ, n'a pas laissé de postérité de son mariage avec une petite-fille de l'illustre savant Chevreul ; 2° Théobald de Champ, né à Lyon en 1818, qui épousa en 1847 M^{lle} Languet de Sivry et dont la descendance subsiste.

La famille de Champ n'est pas titrée.

Principales alliances : Chevreul, Languet de Sivry 1847, de Leusse 1874, etc.

CHAMP de LALANDE (du). Armes : *d'azur à deux tours ajourées d'argent, rangées en fasce, accompagnées de trois étoiles de même, posées 1 et 2 ; au chef cousu de gueules chargé de deux étoiles d'argent et d'un croissant de même en chef.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.* — Devise : *Prodesse plus quam processe.*

La famille DU CHAMP DE LALANDE, originaire du Limousin, est anciennement et honorablement connue dans cette province. M. de Mailhol, M. de Magny, M. Bachelin-Deflorenne et d'autres généalogistes contemporains lui ont consacré dans leurs ouvrages de pompeuses notices, ont voulu en faire une famille de noblesse ancienne et lui ont attribué pour berceau un fief du Champ qu'elle aurait possédé dès l'an 1400 aux environs de Beynat, dans la vicomté de Turenne.

Dans la réalité, la famille du Champ de Lalande n'est mentionnée dans aucun nobiliaire ancien et on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement. Elle ne figure ni au nombre de celles qui se firent maintenir nobles lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Limousin. On ne voit même pas qu'elle ait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

Jean du Champ acheta en 1717 la seigneurie de Sérilhac ; le duc de Bouillon, vicomte de Turenne, lui fit remise des droits de féodalité ; il épousa dans la suite Marthe de Jouvenel.

François du Champ, chevalier de Saint-Louis, officier à l'armée des Princes, épousa au retour de l'émigration sa cousine Marthe du Champ, veuve du vicomte Mathieu de Cosnac.

Joseph-Gabriel du Champ, marié à M^{lle} de Jouvenel et décédé en 1877 au château de Verdier, près de Tulle, fut président du conseil de préfecture de la Corrèze. Plus récemment Henri-Arthur du Champ, ancien magistrat, marié à M^{lle} de la Tailhède, a été bâtonnier de l'ordre des avocats de Tulle.

A la même famille appartenait vraisemblablement Maurice Duchamp de la Geneste, caissier de la Banque de France à Tulle, décédé en mai 1891.

La famille du Champ a fourni des officiers et des magistrats distingués, des chevaliers de Saint-Louis.

Il a existé en Franche-Comté une famille **DU CHAMP**, fort distinguée, qui portait pour armes : *d'azur à deux étoiles d'or en chef et au croissant de même en pointe*. Cette famille avait pour auteur Guyot du Champ, dit Prince, demeurant à Dôle, qui fut anobli en 1466 par le duc Philippe le Bon dont il était conseiller et receveur des finances. Guillaume du Champ, Sgr d'Assaut, était en 1490 greffier au Parlement de Bourgogne pour le Comte. Jean-Baptiste du Champ, Sgr de Parthey et de Choisey, commandant l'artillerie du comté de Bourgogne, reçut du roi d'Espagne des lettres de chevalerie qu'il fit enregistrer à Dôle le 10 mars 1645. Jean-Baptiste du Champ d'Assaut, conseiller au magistrat de Dôle, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que Louis-Auguste du Champ d'Assaut, né à Dôle en 1766, fit sous Louis XVI pour être admis à l'École militaire. La famille du Champ d'Assaut s'est éteinte avec Victoire-Charlotte, sœur du précédent, née à Dôle en 1757, qui fit des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr, qui épousa dans la suite, en 1786, le comte de Guitaut et qui mourut en 1840 au château d'Époisses.

CHAMPAGNAC (Pétiniaud de). Voyez : PÉTINIAUD DE CHAMPAGNAC.

CHAMPAGNAC (de Ribier de). Voyez : RIBIER DE CHAMPAGNAC (DE).

CHAMPAGNE (de Bancenel de). Voyez : BANCENEL (DE).

CHAMPAGNE (de), dans le Maine. Armes : *de sable fretté d'argent, au chef du même chargé d'un lion issant de gueules*. — La branche des seigneurs de Longvoisin, fixée en Champagne, avait adopté les armoiries des anciens comtes de ce pays, dont elle se croyait issue : *d'azur à une bande d'argent accompagnée de deux cotices contre-potencées d'or de douze pièces*.

La maison **DE CHAMPAGNE** a occupé un rang considérable dans la noblesse du Maine et de l'Anjou. Elle s'est complètement éteinte en 1812 et ne figure dans ce recueil que parce qu'on la confond souvent avec une autre maison de Champagne, d'ancienne noblesse de Franche-Comté, qui s'est perpétuée jusqu'à ces dernières années. Il en existe un très grand nombre de généalogies imprimées et l'on trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de

manuscrits du Cabinet des Titres. Elle tirait son nom de l'importante seigneurie, ou baronnie, de Champagne, située sur les confins du Maine et de l'Anjou, et descendait de Brandelis, sire de Champagne, Sgr de Parcé, de Pescheseul, de Bazoges, etc., premier baron du Maine, mari de Louise de Rohan, décédée en 1257, qui fit son testament le 11 septembre 1247, mourut en 1249 et fut inhumé dans l'église Saint-Pierre de Parcé. Ce seigneur était un fils puiné d'Hugues, baron de Mathéfélon, Sgr de Champagne, premier baron du Maine et de l'Anjou, et de Jeanne de Sablé.

La maison de Mathéfélon, dont la maison de Champagne tirait son origine, était une des plus puissantes du Maine et de l'Anjou. Les historiens ne sont pas d'accord sur son origine. Elle avait pour premier auteur authentique Herbert, sire d'Arnay et de Champagne, vivant en 967 et décédé avant l'an 1002, dont un petit-fils, Hubert, épousa en 1080 Elisabeth, héritière de la seigneurie de Mathéfélon, en Anjou. Thibaut, baron de Mathéfélon et de Duretal, Sgr de Chaumont, premier baron d'Anjou, frère aîné de Brandelis, sire de Champagne, décédé, en 1249, fondateur de la maison de Champagne, continua la lignée de la maison de Mathéfélon. Sa descendance s'éteignit avec Pierre, baron de Mathéfélon, qui, étant allé combattre les infidèles en Hongrie, fut tué en 1396 à la bataille de Nicopolis. Les barons de Mathéfélon portaient pour armes : *de gueules à trois écussons d'or, 2 et 1, (aliàs, à six écussons, 3, 2, 1).*

Au ^{xvii}^e siècle, les généalogistes voulurent faire d'Herbert, sire d'Arnay et de Champagne, vivant en 967, auteur commun des maisons de Champagne et de Mathéfélon, le fils puiné d'un Thibaut qui aurait porté le titre de comte de Champagne et qui aurait été un descendant de Robert, comte de Champagne, gendre du roi Louis le Bègue. On peut voir dans les manuscrits de Chérin que ce Thibaut était comte de Blois, de Tours et de Chartres et ne porta jamais le titre de comte de Champagne. Il avait épousé Luitgarde, fille du comte de Vermandois. Il en eut au moins un fils, Eudes, comte de Blois et de Tours, décédé en 996, qui épousa Berthe de Bourgogne. Eudes II, comte de Blois, de Chartres et de Tours, fils des précédents, s'empara des comtés de Troyes et de Meaux après la mort de son cousin Étienne de Vermandois et prit alors le titre de comte de Champagne qui fut conservé par ses successeurs. Sa descendance s'éteignit avec Jeanne, comtesse de Brie et de Champagne, reine de Navarre, femme du roi Philippe-le-Bel.

Brandelis, fondateur de la maison de Champagne, dans le Maine, laissa plusieurs fils. L'un de ces fils, Foulques, sire de Champagne, Parcé, Pescheseul, etc., premier baron du Maine, mari de Jeanne

de Sully, dame en partie de Beaugency, fille d'Henri de Sully, grand bouteiller de France, se croisa en 1246. Son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles. Son fils, Foulques, sire de Champagne, premier baron du Maine, marié à Jeanne d'Harcourt et décédé avant 1290, fut père de Jean, sire de Champagne, premier baron du Maine, décédé en 1335, qui continua la descendance, et de Geoffroy de Champagne, maréchal des armées du Roi, qui contribua au gain de la bataille de Montcassel livrée aux Flamands en 1328. Jean de Champagne, décédé en 1335, laissa deux fils, Jean et Thibaut, qui périrent tous deux en 1364 à la bataille de Cocherel. L'aîné de ces fils, Jean, chevalier banneret, lieutenant pour le roi de la province de Touraine, fut père de Brandelis de Champagne, premier baron du Maine, chambellan du roi Charles VI, qui mourut en 1411. Ce dernier laissa trois fils qui se rendirent célèbres par leur bravoure. L'aîné d'entre eux, Jean, sire de Champagne, premier baron du Maine, décédé en 1436, qui continua la descendance, fut duc de Bari, au royaume de Naples, et grand maréchal de Sicile, d'Anjou et de Provence ; le second, Hardouin, Sgr de Tucé, fut gouverneur de Touraine et grand chambellan de Sicile ; le troisième, Guillaume, commanda les sept chevaliers français qui défirent sept chevaliers anglais dans un combat, près de Pons, en Saintonge, et demeura seul maître du terrain. L'aîné des trois frères, Jean, eut huit fils dont sept périrent à la journée de Verneuil en 1424. Le seul de ses fils qui ait survécu, Pierre, sire de Champagne, premier baron du Maine, grand maréchal et vice-roi de Sicile et d'Anjou, remporta sur les Anglais plusieurs succès importants. Il avait épousé en 1441 Marie de Laval. Il en eut plusieurs fils dont trois, René, Brandelis et Jean, furent les auteurs de trois grandes branches.

René, sire de Champagne, premier baron du Maine, auteur de la branche aînée, mort avant son père en 1480, avait épousé en 1477 Julienne de Beaumanoir. Il fut père de Pierre, sire de Champagne et de Pescheseul, premier baron du Maine, chevalier de l'Ordre du Roi en 1527, ambassadeur extraordinaire en Angleterre, qui mourut à Pescheseul en 1529, et grand-père de Jean, sire de Champagne, qui fut surnommé le Grand Jean, à cause de sa haute taille, et aussi le Grand godet à cause du grand nombre de huguenots qu'il fit noyer dans son étang de Pescheseul. Ce dernier fut le dernier représentant de sa branche ; il mourut en 1576 laissant une fille, héritière de biens considérables, qui épousa le 9 octobre 1559 Philippe de Château-briand, comte de Grassay.

L'auteur de la seconde branche, Brandelis de Champagne, chambellan du Roi, gouverneur de Saumur, grand sénéchal du Maine,

Perche et comté de Laval, devint seigneur de la Suze, dans le Maine, par la donation que lui en fit en 1498 sa cousine germaine Anne de Champagne, femme de René de Laval, dit de Retz, Sgr de la Suze. Son fils, Baudouin de Champagne, baron de la Suze, chambellan des rois Louis XII et François I^{er}, ambassadeur extraordinaire près de l'électeur palatin en 1521, puis près de l'empereur Charles-Quint en 1528, décédé à la Suze en 1560, fut père de Nicolas de Champagne, chambellan du Roi, chevalier de son Ordre, qui obtint par lettres patentes de février 1566 l'érection en comté de sa seigneurie de la Suze et qui fut tué l'année suivante à la bataille de Saint-Denis. Ce dernier laissa lui-même deux fils, Louis et Brandelis, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'auteur du premier rameau, Louis de Champagne, comte de la Suze, tué à la bataille de Coutras en 1587, fut conseiller d'État, lieutenant général des armées du Roi et chevalier de ses Ordres. Il fut père de Louis de Champagne, comte de la Suze, lieutenant général des armées du Roi, généralissime des armées de la République de Berne, à qui le Roi fit don en 1636 des comtés de Belfort et de Ferrette, et grand-père de Gaspard de Champagne, comte de la Suze, de Belfort et de Ferrette, lieutenant général des armées du Roi, qui joua un rôle important lors des troubles de la Fronde et qui mourut en 1694. Celui-ci fut le dernier représentant mâle de son rameau ; il ne laissa que deux filles dont la seconde épousa en 1699 son cousin Hubert-Jérôme de Champagne, comte de Villaines.

L'auteur du second rameau, Brandelis de Champagne, un des plus illustres officiers généraux de son temps, obtint par lettres patentes de 1587 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Villaines, fut créé chevalier du Saint-Esprit en 1599 et reçut en 1619 le bâton de maréchal de France. Sa descendance s'éteignit au xviii^e siècle avec deux sœurs, Marie, mariée en 1732 au comte de Choiseul, et Anne-Catherine, mariée en 1739 au comte d'Estrées, maréchal de France, et avec leur cousine, Judith, mariée en 1761 à Anne-Léon de Montmorency, marquis de Fosseux, décédée en 1763.

La troisième branche fut beaucoup moins brillante que les deux précédentes. Son auteur, Jean de Champagne, Sgr de Longvoisin et de Vandeuil, était allé se fixer en Champagne. Ses deux petits-fils, Roland de Champagne, Sgr de Longvoisin et de Vandeuil, mariés en 1544 à Jeanne de Ravenel, et Nicolas de Champagne, Sgr de Morans, mariés en 1546 à Marie de Verdolet, tué à la bataille de Dreux en 1562, furent les auteurs de deux rameaux dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 13 octobre 1667, sur preuves remontant à 1524, par jugement de M. de Caumartin, intendant de Cham-

pagne. Le premier rameau paraît s'être éteint avec Louis-Antoine de Champagne, né vers 1752. Le second rameau s'est éteint avec Charles-Ferdinand, connu sous le titre de marquis de Champagne, brigadier des armées du Roi en 1769, marié en 1763 à M^{lle} de Busancy-Pavant, et avec leur fille, la comtesse de la Briffe, décédée sans postérité en 1812. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'Angélique de Champagne de Morans, née au diocèse de Troyes en 1704, fit en 1708 pour être admise à Saint-Cyr.

Principales alliances : de Rohan, de Beaumont, de Sully, d'Harcourt, Leclerc de Juigné, de Tucé, d'Aumont, de Beaumanoir de Lavardin 1525, 1477, de Sillé, de Laval de Machecoul, de Craon, de Morell de Putanges, de Châteaubriand, de Gironde de Montcléra 1505, de Cardaillac 1508, de Saint-Gelais 1549, de Lorge de Montgommery, de Melun 1572. Goyon de la Moussaye, de la Rochefoucauld de Roye, de Clermont-Gallerande 1662, de Coligny-Chatillon, Fouquet de la Varenne, de Talaru 1661, de Montmorency-Fosseux 1761, de Choiseul 1732, le Tellier de Louvois d'Estrées 1739, de Montigny, de Reilhac, de Saint-Belin, de Barbin de Broyes, de Flavigny, du Buat, de Marguerie 1726, de Busancy-Pavant 1763, de la Briffe 1798, etc.

CHAMPAGNE-BOUZEY (de), en Franche-Comté. Armes : *d'or à un lion couronné de gueules*. — La maison de Champagne a souvent écartelé ses armes de celles de la maison de Vellefaux : *de gueules à une fasce d'argent, frettée d'or et de sable, accompagnée en chef de trois têtes de léopard d'or*.

Cette seconde famille DE CHAMPAGNE, distincte de la puissante maison à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartenait à l'ancienne noblesse chevaleresque de Franche-Comté. On n'en connaît pas de généalogie imprimée et on ne trouvera sur elle que peu de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres. Elle a longtemps possédé la seigneurie du gros village de son nom, près de Salins.

Les historiens racontent, sans preuves positives à l'appui, qu'Hugues, comte de Troyes, ayant conçu des doutes sur la légitimité de la naissance de son fils, Odon de Champagne, le déshérita au profit d'un cousin. Odon, ainsi frustré, aurait inutilement cherché à recouvrer par les armes l'héritage paternel, se serait retiré après sa défaite en Franche-Comté, où son oncle l'empereur Frédéric Barberousse lui aurait fait don en 1166 des seigneuries de Liesle et de Lombard, et aurait édifié dans ses nouvelles possessions un village auquel il donna le nom de Champagne.

Le nom des seigneurs de Champagne, en Franche-Comté, se ren-

contre dans un grand nombre de chartes des XIII^e et XIV^e siècles. Mais la filiation n'est rigoureusement établie que depuis Jean de Champagne qui avait épousé Elicte de Chambornay, avec laquelle il vivait en 1399.

Henri de Champagne leva à ses frais un régiment de mille hommes en 1636.

Charles de Champagne, chevalier de la confrérie de Saint-Georges, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Besançon).

François-Xavier de Champagne obtint par lettres patentes de 1756 l'érection en marquisat, sous le nom de Champagne, de la baronnie d'Igny que sa famille possédait depuis longtemps.

Claude-Antoine-Louis, marquis de Champagne, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Franche-Comté. Adrien-Gabriel de Champagne, chevalier, comte de Bouzey, baron de Vitreys, prit part cette même année à celles des bailliages d'Arney et de Vézelize, en Lorraine.

La famille de Champagne quitta la Franche-Comté après la Révolution pour aller se fixer à Paris et en Normandie où elle possédait le beau château de Ménil-Jean, près de Putanges (Orne).

Elle s'est éteinte avec Jean-Henri, marquis de Champagne-Bouzey, décédé en 1904, qui n'a pas eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} de Sainte-Aldegonde, et avec ses sœurs, la comtesse d'Armaillé, décédée en 1905, et la marquise d'Oilliamson, décédée en 1865.

Elle avait fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Malte, douze chevaliers de Saint-Georges, etc.

Principales alliances : de Chilly, de Scy, de Saint-Mauris-Chastenois, de Chambornay, de Vellefaux, de Moustier, d'Orglandes, de Vienne, de Vaudrey, d'Amandre, de Raincourt, d'Hennezel, de Laurencin, du Parc, d'Oilliamson 1850, de Sainte-Aldegonde, de Grivel, de la Forest d'Armaillé, du Lau d'Allemans, etc.

CHAMPAGNE de la BRIOLE.

Famille de haute bourgeoisie.

Principale alliance : du Perrier-Dumouriez.

On trouve que Jean-François Champagne, né en 1751 à Semur-en-Auxois, longtemps proviseur du collège Louis-le-Grand, membre de l'Institut, décédé en 1832, fut créé chevalier de l'Empire par lettres du 18 mars 1809. Il reçut les armes suivantes : *d'or à une plume et une palme au naturel, croisées en sautoir, chargées d'un rouleau de papyrus en forme de manuscrit antique de sable et surmontées d'un œil ouvert au naturel ; à la bordure de gueules chargée du signe des*

chevaliers légionnaires. Il avait épousé M^{me} Lebrun, veuve du ministre des Affaires étrangères, dont il n'eut pas d'enfants.

On trouve aussi qu'une famille Champagne de Kerdavy, de la paroisse de Plusquellec, au pays de Cornouailles, en Bretagne, fut condamnée à l'amende comme usurpatrice de noblesse par jugement de 1670.

CHAMPAGNÉ (de). Armes : *d'hermines à un chef de gueules*. — Le rameau aîné, dit de Champagné-Giffart, porte : *parti au 1 de Champagné, au 2 d'argent à une croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or et cantonnée de quatre lions de gueules, langués, onglés et couronnés d'or*, qui est de Giffart. — *L'écu en bannière*. — *Couronne : de Marquis*.

La maison DE CHAMPAGNÉ, originaire de Bretagne, fixée en Anjou au xiv^e siècle, appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de ces deux provinces. Elle a eu pour berceau la seigneurie de Champagné, ou de Champagné, située sur le territoire de la paroisse de Gévezé, au diocèse de Rennes. On trouvera sur elle d'abondants renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres et la Chesnaye des Bois en a donné une généalogie complète dans son *Dictionnaire de la noblesse*. Le marquis et le comte de Champagné-Giffart furent admis aux honneurs de la Cour de France l'un le 12 mars 1781, l'autre le 11 avril 1786. Chérin, chargé d'examiner les preuves de noblesse que la maison de Champagné dut faire en cette circonstance, envoya le 12 février 1781 au duc de Coigny un rapport qui commence en ces termes : « La maison de Champagné est « d'ancienne chevalerie. Elle a pris son nom d'une terre située en « Haute-Bretagne, dans la paroisse de Gévezé, au diocèse de Rennes. « L'abbé le Laboureur, l'un des plus savants généalogistes de « France, apprend que l'aînée de ses branches, après avoir possédé la « terre de son nom pendant une longue suite de siècles, s'éteignit au « commencement du xv^e dans celle de Montbourcher du Bordage. « Après l'extinction de cette branche, l'aînesse passa à celle des sei- « gneurs de la Montagne, que le même abbé le Laboureur dit avoir « été séparée dès le xii^e siècle et qui avait pour chef en 1291 Gohier « de Champagné dont le frère juveigneur était décoré de la cheva- « lerie dès l'année 1236. Mais la filiation n'est certaine que depuis « Pierre de Champagné, chevalier, Sgr de la Montagne, qui passa « divers actes en 1350 et années suivantes et mourut avant la Saint- « Michel de l'année 1390... »

La maison de Champagné est connue de toute ancienneté. Les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* mentionnent

un Guihénoc de Campania, qui fut témoin d'une charte de Saint-Georges vers 1040 et d'une charte d'Alain Fergent en 1085. Maino de Champagné paraît comme témoin dans une charte de 1050. Le nom de la maison de Champagné figure dans un grand nombre d'actes des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Juhel de Champagné se croisa en 1190 d'après un titre du Cabinet Courtois ; son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

La maison de Champagné était partagée dès le moyen âge en deux grandes branches principales dont on ne connaît pas le point de jonction. La branche aînée s'éteignit avec Bertrand, chevalier, Sgr de Champagné, qui épousa Jeanne de Montbourcher par contrat du 26 mai 1392 et dont les enfants moururent sans postérité. Tiphaine de Champagné, sœur de ce gentilhomme, se maria le même jour que son frère avec Simon de Montbourcher, chevalier, Sgr du Bordage, et recueillit dans la suite la terre de Champagné et les autres biens de sa branche.

La branche des seigneurs de la Montagne, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, était représentée au XIII^e siècle par Gohier de Champagné, écuyer, Sgr de la Montagne, mentionné dans des actes de 1266 et de 1291. D'après un titre du Cabinet Courtois, ce gentilhomme aurait suivi saint Louis en Égypte. Son fils, Pierre de Champagné, chevalier, est mentionné dans un grand nombre de chartes et fit son testament le samedi après Noël 1384. C'est à lui que le travail de Chérin fait remonter la filiation rigoureusement suivie. De son premier mariage avec Jeannette de Saint-Mervé, il laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Pierre de Champagné, Sgr de la Montagne et de Montigné ; 2^o Robin. La descendance de l'aîné de ces deux frères demeura bretonne ; elle s'éteignit avec Jean de Champagné, Sgr de la Montagne, décédé dans les dernières années du XVI^e siècle, et avec ses deux filles mariées l'une en 1583 à Paul Hay, Sgr et châtelain des Nétumières, l'autre à Claude Pépin, Sgr de Sévigné. Robin de Champagné, second fils de Pierre, vint se fixer en Anjou après le mariage qu'il contracta avec Jeanne Lorenz le lundi après la fête de la Décollation de saint Jean-Baptiste 1365. Il possédait la seigneurie de la Motte-Ferchaut, en la paroisse du Lion-d'Angers. Il fut père d'Olivier de Champagné, Sgr de la Motte-Ferchaut, qui épousa Roberte de Vendôme par contrat du 27 mai 1405, et grand-père de Jean de Champagné, écuyer, Sgr de la Motte-Ferchaut et de la Buzardière, qui épousa Roberte du Bois par contrat du 15 mars 1450. Ce dernier laissa deux fils : 1^o Thibaut, Sgr de la Motte-Ferchaut et de la Lizière, dont la descendance subsiste ; 2^o Pierre, Sgr du Vieux-Mossé, dont la descendance, fixée à Courléon, dans l'élection de Saumur, fut maintenue dans sa noblesse le 8 mars 1668 par jugement

de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, et s'éteignit avec Anne-Charlotte de Champagné, mariée le 9 janvier 1731 à Joseph-Louis de Brissac. René de Champagné, fils de Thibaut, laissa deux fils, Louis, Sgr de la Motte-Ferchaut, et Simon, Sgr de la Pommeraye, en la paroisse de Marans, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Le premier de ces rameaux fut maintenu dans sa noblesse le 16 mars 1668 par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours, puis le 21 août 1715 par jugement de M. de Chauvelin de Beauséjour, également intendant de Tours. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que son dernier représentant, René de Champagné de la Motte-Ferchaut, né en 1693, décédé sans postérité à Angers en 1726, fit en 1710 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie.

Le second rameau s'est seul perpétué jusqu'à nos jours. Jean de Champagné, fils de son auteur, épousa le 8 février 1584 Gabrielle de Vrigny. Deux de leurs fils, René de Champagné, Sgr de la Pommeraye et de Moiré, marié en troisièmes noces le 3 janvier 1638 à Marie de la Motte, et Simon de Champagné, Sgr de la Pommeraye et de Courléon, marié en 1623 à Jacqueline de Cantineau, furent les auteurs de deux grands sous-rameaux dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 20 août 1667 par jugement de l'intendant Voisin de la Noiraye. René, fils de l'auteur du premier de ces sous-rameaux, aujourd'hui seul existant, épousa le 9 septembre 1670 Anne Giffart. Ses deux arrière-petits-fils, René-François, connu sous le titre de marquis de Champagné, Sgr d'Auverse et du Fresne, marié en 1765 à M^{lle} Tahureau, et Guillaume, connu sous le titre de marquis de Champagné-Giffart, Sgr de la Roche-Normand, chevalier de Saint-Louis, marié en 1764 à M^{lle} Patry, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angers. Le second de ces deux frères avait reçu d'importantes donations de sa parente, Pélagie Giffart de la Roche-Giffart, veuve de Guy des Vaux de Levaré, à charge de joindre à son nom celui de la famille Giffart qui a été conservé par ses descendants.

La maison de Champagné a fourni un brigadier des armées du Roi en 1767, deux connétables de Rennes en 1536 et 1573, des gentilshommes de la chambre du Roi, des pages du Roi et des princes du sang, une demoiselle de Saint-Cyr en 1686.

De nos jours, René-Charles, marquis de Champagné, marié successivement à M^{lle} de la Grange et à M^{lle} d'Haranguier de Quincerot, décédé en 1890, a été conseiller général de la Mayenne. Son fils, Alain, marquis de Champagné-Giffart, a épousé en 1898 M^{lle} de Langle.

Principales alliances : de Chevigné, de Montbourcher du Bordage

1392, 1473, le Bouteiller, du Bouchet 1446, 1618, de Malestroit, Hay des Nétumières 1583, de Hercé 1410, Frezeau de la Frezelière, de Vaugiraud 1506, d'Andigné 1542, 1687, Hardouin de la Girouardière 1571, du Buat 1584, de Méaulne, du Boisbéranger 1610, de la Landelle 1650, de Beauvau 1649, de Lanlivy 1697, de la Barre du Teil-leul 1719, Giffart 1670, de Quatrebarbes 1710, de la Planche 1727, du Bois de Maquillé 1747, de Charnières 1660, du Breil de Rays vers 1495, des Escotais, de Chavagnac, de Vendôme 1405, de la Haye-Montbaut 1719, Louis de la Grange, de Langle 1898, etc

CHAMPAGNY (Nompère de). Voyez : NOMPÈRE DE CHAMPAGNY DE CADORE.

CHAMPANHET, CHAMPANHET de TAVERNOL et CHAMPANHET de SARJAS. Armes de la branche aînée : *d'or à trois tiges de panais de sinople, 2 et 1.* — Armes de la branche de Tavernol : *parti au 1 d'argent à une terrasse de sinople complantée d'un panais d'or accosté de six épis de même, trois à dextre et trois à sénestre ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent, qui est de Champanhet, au 2 d'azur à un limier élané d'argent sur une terrasse de sinople ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or, qui est de Tavernol de Barrès.* — Armes de la branche de Sarjas : *d'azur à une terrasse de sinople complantée d'un panais d'or ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

La famille CHAMPANHET est une des plus anciennes de la haute bourgeoisie du Vivarais. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux et dans la *France moderne* de M. Villain. Elle a eu pour berceau le mas de Saint-Vincent, en la paroisse d'Entraigues, où elle est connue dès la première moitié du xv^e siècle.

Guillaume Champanhet, notaire à Saint-Andéol, épousa vers 1640 Marie Dumas, fille de Guillaume, notaire à Boulogne, et sœur d'autre Guillaume, juge de Privas. Il en eut trois fils, Christophe, Jean et François, qui furent les auteurs de trois branches.

Christophe Champanhet, auteur de la première branche, alla s'établir à Vals, fut bailli de ce bourg et épousa en 1679 Jacqueline Verchy. Sa descendance était représentée de nos jours à Vals et à Aubenas par M. Régis Champanhet, avocat, qui a eu des enfants de son mariage en 1893 avec M^{lle} de Crousnilhon.

Jean Champanhet, auteur de la seconde branche, alla s'établir à Vesseaux et y succéda comme notaire à son beau-père, Claude Devès. Son fils, Jean, né en 1683, était en 1720 juge de la baronnie de Boulogne. Jean Champanhet, petit-fils de celui-ci, servit dans les gen-

darmes de la garde du Roi, épousa en 1789 M^{lle} de Tavernol de Barrès et en eut plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Amédée-Americ Champanhet, garde du corps, plus tard vice-président du tribunal de Privas, marié en 1832 à M^{lle} Vollant, décédé en 1862, fut institué héritier par son oncle maternel, le chanoine Pierre de Tavernol, à charge de joindre à son nom celui de la famille de Tavernol. Il a laissé deux filles religieuses, aujourd'hui l'une et l'autre décédées, et un fils, Albert Champanhet de Tavernol, né en 1838, qui est demeuré célibataire.

L'auteur de la troisième branche, François Champanhet, épousa le 3 juillet 1683 Bonne-Anne de Justet de Sardiges, issue d'une famille noble de la région et veuve avec deux filles de Charles Achard, Sgr de Sarjas. François Champanhet acheta de ses belles-filles la terre de Sarjas et la transmit à ses descendants. Son petit-fils, Louis Champanhet, sieur de Farjas, notaire à Saint-Andéol, était au xviii^e siècle lieutenant du bailli d'Aubenas. Antoine Champanhet, né en 1807, colonel du génie, commandeur de la Légion d'honneur, marié en 1856 à M^{lle} Danycan, demanda le 9 février 1861 l'autorisation pour lui et pour ses enfants de joindre régulièrement à son nom celui de : DE FARJAS, sous lequel il était connu ; on ne voit pas que cette autorisation lui ait été accordée. Il a eu une fille, mariée à Lyon en 1880 au comte de Marenches, et un fils, Charles Champanhet de Sarjas, marié en 1885 à M^{lle} Gouin d'Ambrières. Félix Champanhet de Sarjas, issu de la même branche, a épousé en 1894 M^{lle} de Kératry, fille de l'ancien préfet de police.

La famille Champanhet a fourni de nombreux notaires, deux députés de l'Ardèche, un conseiller à la Cour d'appel de Paris, des chanoines, des officiers supérieurs, etc.

Principales alliances : de Trémolel, Chalabruysson de Galimard, de Rocher, de Crounillon 1893, 1905, Blachère, de Justet de Sardiges, Abrial 1810, Danycan, de Marenches, Gouin d'Ambrières, de Kératry, de Tavernol de Barrès, Frèrejean, Buirette de Verrières, Thomas 1825, etc.

CHAMPCHEVRIER (de la Rue du Can de). Voyez : RUE DU CAN DE CHAMP-CHEVRIER (DE LA).

CHAMPCOURT (Faguet de). Voyez : FAGUET DE CHAMPCOURT.

CHAMPDAVID (Geoffrenet de). Voyez : GEOFFRENET DE CHAMPDAVID.

CHAMPDIVERS (Buson de). Voyez : BUSON DE CHAMPDIVERS.

CHAMPEAUX (Palasne de). Voyez : PALASNE DE CHAMPEAUX.

CHAMPEAUX-VERNEUIL (*Lèvesque de*). Voyez : LÈVESQUE DE CHAMPEAUX-VERNEUIL.

CHAMPEAUX de VAUXDIMES (*de*). Armes : *d'or à une bande de sable chargée de trois besants du champ et accompagnée de deux croix pattées de gueules*. — Couronne : *de Marquis*. — Devise : *Dieu le volt*.

Le nom de CHAMPEAUX a été porté en Bourgogne par deux familles nobles qui se sont l'une et l'autre perpétuées jusqu'à nos jours et qu'il importe de ne pas confondre. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* beaucoup de renseignements sur celle de ces familles qui donne lieu à la présente notice et Saint-Allais en a donné dans son *Nobiliaire universel* une généalogie très complète. Cet auteur, qui a été copié par un certain nombre de généalogistes contemporains, attribue à la famille de Champeaux une origine très reculée. Il en fait, mais sans preuves à l'appui, la même que celle d'un Guillaume de Champeaux, né au village de Champeaux, près de Melun, évêque de Châlons-sur-Marne, décédé en 1121, qui fut un des maîtres d'Abélard et un des fondateurs de l'Université de Paris, et que celle d'un autre Guillaume de Champeaux, évêque duc de Laon et pair de France, qui fut ministre des rois Charles VII et Louis XI.

Des preuves de noblesse faites en 1782 pour obtenir l'admission d'une demoiselle de Champeaux à la maison d'éducation de l'Enfant-Jésus font remonter la filiation à Edme de Champeaux, écuyer, dont la veuve, Anne de Cluny, dame de Gissey, passa un accord le 23 mai 1582. D'après Saint-Allais, ce même Edme de Champeaux, écuyer, aurait rendu hommage le 11 mars 1559 à François de Bretagne, comte de Vertus, pour sa terre et seigneurie de Saint-Martin, près de Chaumont-en-Bassigny, acquise par son père Jean de Champeaux. Edme de Champeaux fut père de Nicolas de Champeaux, écuyer, Sgr de Gissey, qui épousa par contrat du 24 août 1609 Pierrette Millotet, fille d'un receveur général en Bourgogne, et grand-père d'Edme de Champeaux, écuyer, gendarme de la compagnie de Mgr le Prince, qui épousa le 22 décembre 1643 Edmonde Milletot. On peut voir dans le *Nouveau d'Hozier* que la famille de Champeaux ne figure pas au nombre de celles qui, lors de la grande recherche de 1666, furent maintenues dans leur noblesse par jugement de Bouchu, intendant de Bourgogne. Elle ne fut pas non plus maintenue à cette époque par M. de Caumartin, chargé de la recherche des faux nobles en Champagne. Mais Jean de Champeaux, né en 1650, second fils d'Edme et d'Edmonde Milletot, fut maintenu dans sa noblesse le 5 janvier 1698 par jugement de M. Ferrand, intendant de Bourgogne. Il avait épousé Suzanne Bérard dont il n'eut pas d'enfants et qui lui

apporta la terre de Vauxdimes. Il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Dijon). Son frère aîné, Edme de Champeaux, sieur de Verailles, demeurant à Préfontaine, sur le territoire de la paroisse de Busserolle, en Champagne, n'est pas mentionné dans le jugement de maintenue de noblesse de 1698 ; il épousa par contrat du 3 mai 1695 Marie-Diane de la Méchaussée et continua la descendance. Il laissa, entre autres enfants, deux fils, Georges-Edme et Jacques-Charles, qui furent les auteurs de deux rameaux.

L'aîné de ces deux frères, Georges-Edme de Champeaux, écuyer, né le 21 décembre 1701, fut juge et lieutenant au bailliage de la Chaume, au ressort de Langres ; il épousa d'abord en 1728 Jeanne de Boussard, dont il n'eut pas d'enfants, puis à la Chaume en 1752 Marie Chameroy, veuve de Claude Darbois, marchand. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit en 1778 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son plus jeune fils, Jean-Baptiste-Nicolas, né en 1768 à la Chaume, décédé dans la suite sans postérité, et celles qu'il fit en 1782 pour obtenir l'admission d'une de ses filles, Marie-Élisabeth, à la maison de l'Enfant-Jésus. Son fils aîné, Joseph-Nicolas de Champeaux, né en 1753, était vicaire général du diocèse de Rodez et curé de Montigny quand il fut élu député du clergé du bailliage de Montfort-l'Amaury aux États généraux de 1789 ; il siégea à la gauche de cette assemblée, prêta le serment civique, devint plus tard conseiller inspecteur de l'Université de France, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 23 octobre 1811 et mourut en 1815. Henri-Joseph de Champeaux, un des frères de cet ecclésiastique, fut maire de Saint-Georges, près d'Auxerre, et épousa en 1797 M^{me} de Noel de Courgerennes ; il en laissa un fils, Augustin-Joseph de Champeaux de Saint-Georges, né en 1798, qui fut dans la suite receveur des domaines et de l'enregistrement à Angers.

Jacques-Charles de Champeaux de Préfontaine, fils cadet d'Edme et de Marie-Diane de la Méchaussée, naquit en 1709 et épousa en 1734 Anne Poisot. Son fils, Étienne de Champeaux, épousa en 1765 Jeanne Darbois, fille d'un premier lit de sa tante, M^{me} Georges-Edme de Champeaux. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit en 1779 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Pierre-Clément, né en 1767 à Courban (Côte-d'Or). Pierre-Clément devint dans la suite général de brigade de cavalerie et fut blessé mortellement à Marengo. Il avait épousé à Autun en 1791 M^{me} Gaudillot dont il laissa trois fils, Achille, décédé dès 1808, Gaston, plus tard sous-préfet, et Eugène.

MM. de Champeaux de Vauxdimes, de Champeaux frère et de

Champeaux de Faverolles prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Langres.

Principale alliance : Armynot du Chatelet 1716.

CHAMPEAUX (de) et CHAMPEAUX de la BOULAYE (de). Armes : *d'azur à un cœur d'or (aliàs d'argent) accompagné de trois étoiles d'argent (aliàs d'or).* — Devise : *Huc pax mea* (anagramme du nom de Champeaux).

Cette seconde famille DE CHAMPEAUX appartient comme la précédente à la noblesse de Bourgogne. On en trouvera une généalogie dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois ; mais ce travail est rempli d'inexactitudes.

Jean-Baptiste de Champeaux, auquel remonte la filiation, est qualifié député pour le Roi en qualité de commissaire dans un acte qu'il passa le 16 juillet 1593 avec la ville de Chalon-sur-Saône. Son descendant, Denis de Champeaux, avocat au Parlement de Dijon, marié le 14 juin 1658 à Jeanne Goureau, fut pourvu en 1691 de l'office anoblissant de conseiller du Roi, contrôleur ancien et mitriennal des conseillers, secrétaires, trésoriers, receveurs et payeurs des augmentations des gages tant anciens que nouveaux des conseillers, secrétaires du Roi et des officiers des grande et petite chancelleries ; il conserva cet office jusqu'à sa mort, arrivée à Dijon en avril 1693. Il laissa deux fils, Denis de Champeaux, demeurant à Autun, et Joseph de Champeaux, demeurant à Saulieu, qui furent simultanément maintenus dans leur noblesse le 31 mai 1698 par jugement de Ferrand, intendant de Bourgogne, en raison de la charge anoblissante acquise par leur père. Ce jugement est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Les deux frères maintenus en 1698 furent les auteurs de deux branches.

Denis de Champeaux, Sgr de Saucy, chef de la branche aînée, épousa en 1755 Anne de Maurey. Il acquit en 1774 la terre de la Boulaye, près d'Autun, dont sa descendance a conservé le nom. Il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Autun avec son fils, Denis de Champeaux-Saucy.

L'auteur de la seconde branche, Joseph Champeaux, écuyer, demeurant à Saulieu, épousa le 1^{er} novembre 1703 demoiselle Madeleine de Riollet et mourut en 1746 à l'âge de soixante-douze ans. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son fils, Jean-Baptiste-Lazare de Champeaux, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Nice, marié en 1752 à Claudine Grangier de Parpas, fit en 1771 et en 1779 pour obtenir l'admission à l'École militaire de deux de ses fils, Louis-Philibert, né à Autun en

1763, et Jean-Baptiste-Lazare, né au même lieu en 1768. Jean-Baptiste-Lazare de Champeaux prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Autun.

Jeanne Moingeon, veuve de Denis Champeau, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur des augmentations de gages de la petite chancellerie de France, Pierrette Champeau, veuve d'Andoche de la Loge, écuyer, Denis Champeaux, écuyer, et sa femme, Philiberte Lagoutte, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Cette famille de Champeaux a fourni de nombreux officiers dont l'un fut tué en 1747 à la bataille de Lawfeld.

Elle est représentée de nos jours par plusieurs rameaux dont l'un se distingue par le surnom de la Boulaye. Le chef d'un autre rameau est connu sous le titre de marquis de Champeaux.

Principales alliances : de Riollot 1703, 1762, Espiard 1744, de MacMahon, de la Ferté-Meun, de Beynaguet de Pennautier 1879, Yermoloff, de Bodin de Galembert, de Loynes, d'Esterno, de Masson d'Autume 1803, le Mulier 1722, Texier de la Pommeraye 1889, de Frévol de Ribains, de Cotignon 1860, etc.

Il a existé en Bretagne plusieurs familles d'ancienne noblesse du nom de Champeaux. La seule de ces familles qui subsistât au xviii^e siècle portait pour armes : *d'hermines à un lion de gueules, armé et couronné de sable*. Elle avait eu pour berceau une seigneurie de son nom située dans la paroisse d'Auverné, au diocèse de Rennes. Elle fut maintenue dans sa noblesse par arrêt de 1668 après avoir justifié sa filiation depuis Jean de Champeaux, notaire de cour séculière, qui avait épousé vers 1460 Renée Meschinot. Charles de Champeaux, sieur du Greix, marié en 1628 à Marie Charette, fut nommé chevalier de l'Ordre du Roi en 1658. Jean-Baptiste de Champeaux, décédé en 1780, fut conseiller au Parlement de Bretagne. Cette famille de Champeaux paraît avoir eu pour dernière représentante Jeanne de Champeaux qui, étant veuve de M. de Sécillon, fut guillotinée à Lorient en février 1794.

CHAMPÉRON (Coste de). Voyez : COSTE DE CHAMPÉRON.

CHAMPETIER de RIBES. Armes (d'après l'Armorial général de Rietstapp) : *d'azur à un chevron d'argent accompagné en chef de deux tours du même et en pointe d'un lion d'or tenant une épée d'argent garnie d'or*.

La famille CHAMPETIER DE RIBES, originaire de Guienne, occupe depuis plusieurs générations un rang particulièrement distingué dans la haute bourgeoisie parisienne.

Un de ses représentants, M. Julien-Henri-Ferdinand Champetier de Ribes, né en 1861, cogérant de la société Christofle et C^{ie}, demanda le 27 janvier 1892 et obtint par décret du 13 juin suivant l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille Christofle à laquelle appartenait sa mère.

Principales alliances : Christofle, De la Palme, Durant des Aulnois, Ribadeau-Dumas 1902, Mac-Nab, etc.

CHAMPEVILLE de BOISJOLY. Armes : *d'azur à une ville d'argent baignée par une mer de sinople ; au chef d'argent chargé d'un faucon issant de gueules.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux levrettes.*

Famille de haute bourgeoisie qui résidait au xviii^e siècle dans la ville de Civray, en Poitou.

François CHAMPEVILLE DE BOISJOLY était sous Louis XVI brigadier des gardes du corps et prenait, en raison de ses fonctions, la qualification d'écuyer.

Plus récemment, M. Champeville de Boisjoly était conseiller à la Cour d'Orléans ; son fils a épousé en 1880 M^{lle} de Montgeon.

Principales alliances : Cavelier de Montgeon 1880, de Fontréaux, Bourdier de Lailé vers 1785, de Laubier, etc.

CHAMPFEU (de). Armes : *d'azur à un sautoir d'or cantonné de quatre couronnes à l'antique du même.*

La famille DE CHAMPFEU appartient à la noblesse du Bourbonnais. On trouvera sur elle des renseignements dans les *Dossiers bleus* et dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres. Elle remonte par filiation à Charles de Champfeu, qualifié écuyer, sieur de la Motte, qui avait épousé Judith de Ballore et dont le fils, Jean de Champfeu, écuyer, sieur de la Motte, épousa le 26 janvier 1530 Françoise le Long. Jean de Champfeu, étant devenu veuf, se remaria à Jeanne Girard. Il avait eu de sa première femme un fils, Georges de Champfeu, sieur de la Motte, qui ne paraît pas avoir eu de postérité. De sa seconde union il eut un autre fils, Jean de Champfeu, écuyer, Sgr de la Garenne, avocat en la sénéchaussée et siège présidial de Bourbonnais, qui épousa le 12 mai 1567 Péronnelle de Palierne, veuve d'Adrien de la Mesnardière, et qui continua la descendance. Noble homme Jean de Champfeu, fils du précédent, fut pourvu le 15 février 1597 de l'office anoblissant de trésorier de France au bureau des finances de Moulins et devint dans la suite président dudit bureau. Il épousa le 1^{er} juin 1602 Anne du Lion et en eut quatre fils qui partagèrent sa succession par acte du 6 octobre 1637 : 1^o Antoine de Champfeu, baron de Bréville, trésorier

de France à Moulins en 1637, écuyer ordinaire de Sa Majesté; 2^o Jean-François de Champfeu, écuyer, Sgr de la Fin-Fourchault, trésorier de France à Moulins en 1642, qui continua la descendance; 3^o Philippe de Champfeu, maître d'hôtel ordinaire du Roi; 4^o Jean de Champfeu, qui fut déchargé du droit de franc-fief par arrêt du Conseil d'État du dernier mars 1674. Jean-François de Champfeu avait épousé en novembre 1637 Isabelle Billard, veuve de Claude Feydeau; il mourut le 7 avril 1662 et au mois de janvier suivant sa veuve vendit son office de trésorier de France. Son fils, Bernard de Champfeu, écuyer, conseiller du Roi, maire perpétuel de Moulins, marié le 10 avril 1694 à Reine Fourans (aliàs Tourault), fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 et se fit maintenir dans sa noblesse le 21 avril 1698, sur preuves remontant à 1495, par ordonnance de Jacques le Vayer, commissaire de Sa Majesté en la généralité de Moulins¹. Il fut père de Pierre de Champfeu, né à Moulins en 1695, qui en novembre 1736 fit des preuves de noblesse devant d'Hozier pour être pourvu de l'office de conseiller du Roi, chevalier d'honneur au siège présidial de Moulins.

M. de Champfeu prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Moulins.

Pierre-Jacques de Champfeu, né à Moulins en 1764, officier à l'armée des Princes, plus tard inspecteur général des services de la maison du Roi, marié en 1803 à M^{lle} Rodier, décédé en 1828, regut le titre héréditaire de comte, avec règlement d'armoiries, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 17 octobre 1820. Son fils, Jules, comte de Champfeu, né à Moulins en 1808, est décédé en 1855, laissant deux fils de son mariage avec M^{lle} Béraud des Rondards, décédée en 1851. L'aîné de ces fils est décédé sans alliance. Le second, Antoine-Léon, comte de Champfeu, né à Moulins en 1848, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, a eu plusieurs enfants de son mariage avec M^{lle} de Nanteuil.

Principales alliances : Bardou 1616, de Chabannes 1637, de Montmorin de Saint-Hérem 1635, de Chauvigny de Blot 1685, Richard de Soultraît 1825, de Faudoas-Cabanac 1857, Mangot d'Orgères, Hastier de la Jolivette 1863, Poissalole de Nanteuil 1893, etc.

CHAMPFLEUR (Menjot de). VOYEZ : MENJOT D'ELLENNE, DE CHAMPFLEUR-GROUTEL ET DE DAMMARTIN.

CHAMPFLEURY (Couscher de). VOYEZ : COUSCHER DE CHAMPFLEURY.

¹ On trouve que, lors de la grande recherche commencée en 1656, un Gilbert de Champfeu, sieur de Villette, demeurant à Moulins, probablement issu d'une branche collatérale, renonça de lui-même à la qualité d'écuyer.

CHAMPFLEURY (Pichot de). Voyez : PICHOT DE CHAMPFLEURY.

CHAMPFLOUR (de). Armes : *d'azur à une étoile d'or, surmontée d'un vol d'argent, séparé, abaissé et soutenu d'une fleur d'œillet d'or, tigée et feuillée de même.* — Couronne : *de Comte.*

La famille DE CHAMPFLOUR appartient à la noblesse de l'Auvergne. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans la *Recherche générale de la noblesse d'Auvergne* (1656-1727), publiée en 1907 par le docteur de Ribier. Elle occupait dès la première moitié du xvi^e siècle un rang distingué dans la haute bourgeoisie de Clermont-Ferrand, et M. de Mesgrigny, intendant d'Auvergne, la cite dans un rapport de 1637 comme une des plus opulentes de cette ville.

Les jugements de maintenue de noblesse obtenus en 1667 et 1732 par la famille de Champflour en font remonter la filiation à François Champflour dont le fils, Jean Champflour, marié vers 1509 à Marie de Preux, fut consul de Clermont en 1542 et 1545. Claude Champflour, né en 1512, fils de Jean, fut échevin de Clermont en 1553 et 1568 et administrateur des biens des pauvres en 1560. Il fut père de Guillaume Champflour, né en 1537, un des trésoriers de la gendarmerie de France en 1582, receveur des décimes du diocèse de Clermont en 1585, et grand-père de Géraud Champflour, né le 30 août 1578, garde des sceaux à la Cour des aides de Clermont-Ferrand, échevin de cette ville en 1633, conseiller d'État, qui épousa le 16 février 1602 Michelle Tailhandier et qui mourut le 22 janvier 1662. Géraud Champflour laissa au moins trois fils : 1^o Jean Champflour, sieur de l'Oradoux, né à Clermont en 1607, conseiller du Roi, garde des sceaux à la Cour des aides de cette ville, marié à Marie Fayet, décédé en 1692, qui fut maintenu noble le 11 juillet 1667, en vertu du privilège de sa charge, par jugement de M. de Fortia, intendant ; 2^o Jehan de Champflour, sieur du Pré de Cros, né en 1621, écuyer du Roi en sa Grande Écurie, marié le 12 février 1648 à Anne Rollat, dont le petit-fils, Hugues-Gérard de Champflour, Sgr de la Roche d'Onnezat, conseiller à la Cour des aides de Clermont, marié en 1720 à Jeanne Boyer, dame de la Roche d'Onnezat, puis en 1728 à Marie-Anne Laville de Chignat, décédé en 1745, fut maintenu noble le 18 janvier 1732 ; 3^o Jehan Champflour, Sgr de Fleury, en la paroisse de Chanonat, né en 1622, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Clermont, dont le petit-fils, Jean Champflour, sieur de Beaumont et d'Allagnat, né en 1684, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siège présidial de Clermont, marié en 1715 à Marie Mayraud, d'abord maintenu noble le 18 janvier 1732, obtint en octobre 1749 des lettres de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* le texte de ces lettres de 1749.

MM. Champflour d'Alagnat et Champflour-Josserand prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont. Étienne de Champflour était à la même date procureur général près la Cour des aides de cette ville.

La famille de Champflour n'est pas titrée.

Elle a fourni deux prélats éminents, Étienne de Champflour, évêque de la Rochelle en 1703, archevêque d'Aix en 1729, et Jean-Baptiste de Champflour, évêque de Mirepoix de 1736 à 1748. Elle compte encore parmi ses membres de nombreux officiers, dont l'un fut fusillé à Quiberon en 1795 et dont plusieurs obtinrent la croix de Saint-Louis, un député sous la Restauration, un maire de Moulins, sept gardes des sceaux près la Cour des aides de Clermont, etc.

Principales alliances : Bérard de Chazelles 1772, de Cambefort 1799, de Marion-Gaja 1904, etc.

CHAMPGRAND (Labbe de). Voyez : LABBE DE CHAMPGRAND.

CHAMPIÉ (de Payan du). Voyez : PAYAN DU MOULIN, DES LÔNES ET DU CHAMPIÉ (DE).

CHAMPIER (Tessier de). Voyez : TESSIER DE CHAMPIER.

CHAMPIGNY (de Bochart de). Voyez : BOCHART DE CHAMPIGNY (DE).

CHAMPIGNY (Gassot de). Voyez : GASSOT DE CHAMPIGNY, DE DEFFENS et DE Fussy.

CHAMPION de NANSOUTY. Armes : *d'azur à un homme (ou champion) d'or, armé et cuirassé de toutes pièces, tenant une épée et un bouclier de même et courant au combat.* — Armes concédées sous le Premier Empire au général de Nansouty : *écartelé au 1 d'azur à l'épée haute en pal d'argent, montée d'or, qui est des comtes militaires, au 2 de gueules à trois merlettes d'argent, 2 et 1, celles en chef affrontées; au 3 de gueules à une croix d'argent chargée d'un écusson de sable au cep de vigne au naturel terrassé de sinople, surmonté d'un comble d'azur chargé d'un soleil rayonnant d'or; au 4 d'azur à un guerrier d'or, armé de toutes pièces.* — Devise : *Audax, sed fidelis.*

La famille CHAMPION DE NANSOUTY est originaire d'Avallon, en Bourgogne, où dès le xvii^e siècle elle occupait dans la bourgeoisie un rang particulièrement distingué. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin.

Martin Champion, auquel remonte la filiation, était né à Moréal en 1544 et avait épousé Pierrette Forestier. Son fils, maître Étienne Champion, bourgeois, avocat en Parlement, demeurant à Avallon, fut père d'autre Étienne Champion, habitant d'Avallon, com-

mis en 1635 à la recette du grenier à sel de cette ville, qui fut pourvu le 3 avril 1687 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi au grand sceau et qui la conserva jusqu'à sa mort arrivée à Avallon le 8 septembre 1699. Celui-ci avait épousé Madeleine Boullard. Leur fils, autre Étienne Champion, baptisé à Avallon le 9 janvier 1655, fut seigneur d'Annéot et épousa le 24 février 1685 Marguerite de Guyon, fille d'un conseiller du Roi lieutenant criminel au bailliage d'Avallon. Il était conseiller du Roi, lieutenant particulier aux bailliage et chancellerie d'Avallon, quand il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Il vendit à Charles de la Condamine la charge de secrétaire du Roi de son père et fut maintenu dans sa noblesse le 27 octobre 1715 par jugement de M. de la Briffe, intendant de Dijon, comme fils d'un secrétaire du Roi mort en exercice. Edme-Étienne-François Champion, fils du précédent, né à Avallon le 27 mars 1689, fut pourvu par lettres du 11 juillet 1744 de la charge de conseiller au Parlement de Bourgogne. Il épousa le 3 juin 1713 Marie-Charlotte de Bretagne, héritière de la terre de Nant-sous-Thil dont ses enfants conservèrent le nom transformé en celui de Nansouty. Il fut admis en 1748 aux États de Bourgogne et mourut à Dijon en 1755, laissant deux fils, Étienne et Jean-Baptiste-Charles Champion de Nansouty, qui ont été les auteurs de deux branches.

L'aîné de ces deux frères, Étienne de Nansouty, capitaine au régiment de Bourgogne, marié le 29 avril 1746 à Marie-Jeanne Filzjean, en laissa trois fils : 1° Étienne, conseiller au Parlement de Bourgogne en 1768 ; 2° Jean-Baptiste-François, connu sous le nom de Champion de Beauregard, né à Dijon en 1751, lieutenant des maréchaux de France, qui épousa en 1801 sa cousine germaine, M^{lle} de Nansouty ; 3° Pierre, né en 1753. Le chef de cette branche, Charles-Étienne de Nansouty, général de brigade, marié en 1854 à M^{lle} de Dion, se crut en droit, à l'extinction de la branche cadette, de relever le titre de comte conféré à cette branche en 1808. Il n'a pas eu d'enfants ; mais son frère, Eugène de Nansouty, a eu deux fils de son mariage en 1850 avec M^{lle} Emma de Dion, sœur de sa belle-sœur.

L'auteur de la seconde branche, Jean-Baptiste-Charles Champion du Bois de Nansouty, né à Dijon le 1^{er} mai 1718, capitaine de grenadiers, major du Château-Trompette, à Bordeaux, chevalier de Saint-Louis, épousa à Bordeaux le 24 avril 1765 Antonie-Hélène Herpaillier. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit en 1778 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Étienne-Antoine de Nansouty, né à Bordeaux en 1768. Celui-ci devint dans la suite un des plus brillants officiers

généraux du Premier Empire, fut successivement général de division en 1803, écuyer de l'Empereur, grand aigle de la Légion d'Honneur, fut créé comte de l'Empire par lettres patentes du 29 juillet 1808 et mourut en 1815. De son mariage avec M^{lle} de Vergennes, décédée en 1849, le général de Nansouty laissa un fils unique, Étienne-Charles, comte de Nansouty, né en 1803, qui fut confirmé dans la possession de son titre de comte par lettres patentes du roi Louis XVIII du 30 novembre 1816, qui fut créé pair de France héréditaire en 1827 par ordonnance du roi Charles X et qui mourut en 1863. Ce second comte de Nansouty avait épousé en 1831 une riche héritière, M^{lle} Cuillier-Perron, décédée en 1879; il en laissa une fille unique, M^{lle} Marguerite de Nansouty, décédée à Paris en 1894.

Jean-Baptiste-François Champion de Beauregard, capitaine au régiment de Guienne, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dijon.

Principales alliances : de Bretagne de Nant-sous-Thil 1713, Beuve-rand de la Loyère 1749, Gravier de Vergennes, de Dion 1850, 1851, de Malherbe 1876, etc.

CHAMPION de CRESPIGNY, en Normandie et en Angleterre. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à un lion armé et lampassé de gueules, accompagné au canton dextre de la pointe d'un fer de moulin; aux 2 et 3 d'azur à trois fasces d'argent.* — Timbre : *un chapeau de gueules retourné d'hermines.* — Devise : *Mens sibi conscia recti.*

La famille CHAMPION DE CRESPIGNY, fixée en Angleterre depuis la révocation de l'édit de Nantes, est originaire de Normandie. Elle résidait au xv^e siècle dans les environs d'Avranches et avait dès cette époque des prétentions à la noblesse. Mais elle ne put faire reconnaître ces prétentions lors de la célèbre recherche de Monfaut, en 1463, et ses représentants, Jean et Michel Champion, frères, furent déboutés par ce magistrat et soumis à la taille. L'un de ces deux frères, Jean, se fit alors accorder en 1470 des lettres d'anoblissement. La descendance de l'autre, Michel, demeurée roturière, fut condamnée à l'amende comme usurpatrice de noblesse par arrêts de la Cour des aides de Normandie de 1591 et de 1622. Elle était représentée sous Louis XIV par Richard Champion et par son fils Claude, demeurant le premier à Saint-Jean-le-Blanc, dans l'élection de Vire, le second à Vierville, dans l'élection de Bayeux, qui en 1667 furent l'un et l'autre condamnés comme usurpateurs de noblesse à 300 livres d'amende par jugement de Chamillart, intendant de la généralité de Caen. Claude Champion possédait dans les environs de Bayeux la seigneurie de Crespigny dont sa descendance a conservé le nom.

Il fit reconnaître sa noblesse le 9 août 1674 par arrêt de la Cour des aides. Il vint en 1685 se réfugier en Angleterre avec ses trois fils et reçut le grade de colonel dans l'armée anglaise. Le second de ses fils Thomas, Champion de Crespigny, capitaine de dragons au service d'Angleterre, marié à M^{lle} Grainger, de Caen, continua la descendance. Le petit-fils de celui-ci, Claude Champion de Crespigny, né en 1734, marié en 1764 à miss Mary Clarke, fut créé baronnet en 1805. Il fut père de sir William Champion de Crespigny, baronnet, né en 1765, qui épousa en 1786 Sarah, fille du comte de Plymouth, et qui en laissa une nombreuse postérité.

La famille Champion de Crespigny a donné à l'armée anglaise de nombreux officiers.

Principales alliances : Bathurst, Irby of Boston, etc.

La famille Champion de Crespigny dont il vient d'être parlé peut avoir eu dans le passé une origine commune avec la famille CHAMPION DE CICÉ, éteinte en 1810, qui a occupé un rang si brillant dans la noblesse de Bretagne. Cette famille avait eu, en effet, pour berceau la Normandie et Potier de Courcy lui attribue pour auteur un Jean Champion, originaire de Condé-sur-Vire, qui fut anobli aux francs-fiefs en 1470. Or on a vu que Michel Champion, auteur des Champion de Crespigny, avait eu un frère appelé Jean qui fut anobli en 1470. On est en droit de supposer que ces deux Jean Champion, tous deux anoblis en 1470, ne doivent faire qu'un seul personnage. Toutefois les armoiries des deux familles sont complètement différentes. Celles des Champion de Cicé sont : *d'azur à trois écussons d'argent chargés chacun de trois bandes de gueules*. Pierre Champion, fils de Jean, vint se fixer à Rennes, y fut maître des monnaies, fut élu en 1519 procureur des bourgeois de la ville et mourut vers 1521. Il fut père de Gilles Champion, avocat distingué, procureur des bourgeois de Rennes de 1520 à 1525, qui épousa en 1524 Jeanne Corsin. Le petit-fils de celui-ci, François Champion, sieur des Croix, près de Rennes, et de Cicé, en la paroisse de Brutz, décédé en 1596, fut chevalier de l'Ordre du Roi en 1572. Il laissa trois fils : 1° René, marié en 1597 à Charlotte de Cornulier, qui obtint l'année suivante l'érection en baronnie de sa terre de Cicé et qui continua la descendance ; 2° Georges, sieur des Perrières, chevalier de l'Ordre du Roi ; 3° Guy, sieur de la Chaise, évêque de Tréguier en 1620. Charles Champion, baron de Cicé, conseiller d'État, fils de René, était doyen des conseillers au Parlement de Bretagne quand il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par arrêt du 3 décembre 1668. Sa descendance a été illustrée par Jérôme Champion de Cicé, né à Rennes en 1735, évêque de Rodez en 1770, archevêque de Bordeaux en

1779, député aux États généraux de 1789, nommé garde des sceaux cette même année, archevêque d'Aix sous le consulat, comte de l'Empire en 1808, décédé en 1810. Ce prélat fut le dernier représentant mâle de sa famille. Il avait eu deux frères. L'un de ces frères, Jean-Baptiste, né en 1725, décédé en 1805, fut évêque de Troyes en 1758, puis d'Auxerre en 1761, et député du clergé de son diocèse aux États généraux de 1789. L'autre, Louis-Toussaint, comte de Cicé, né en 1732, décédé en 1792, avait épousé en 1767 M^{lle} de Voisenon, sœur de l'académicien du même nom ; il en eut quatre fils qui périrent dans les guerres de la Révolution.

La famille Champion de Cicé avait donné au Parlement de Bretagne des magistrats éminents. Elle a encore fourni des officiers de terre et de mer dont l'un fut nommé chef d'escadre en 1784, un vicaire apostolique au Siam en 1701, une demoiselle de Saint-Cyr en 1742, etc.

CHAMPION-LE TELLIER d'ORVILLIERS. Armes de la famille le Tellier d'Orvilliers : *d'azur à un lézard d'argent posé en pal ; au chef cousu de gueules chargé d'une étoile d'or.*

Famille de haute bourgeoisie.

M. Auguste CHAMPION, décédé à Evreux en 1870 à l'âge de soixante et onze ans, joignit à son nom celui de LE TELLIER d'ORVILLIERS après qu'il eut été adopté par M^{me} Marie-Françoise-Yvonne le Tellier d'Orvilliers. De son mariage avec M^{lle} le Doulx de Bacquepuis, née en 1795, héritière de la terre de Melleville, il laissa un fils, M. Adrien d'Orvilliers, capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur, décédé en 1882. Ce dernier laissa à son tour une fille, dernière de son son nom, qui épousa en 1889 M. Chenu de Mangou, officier de cavalerie.

Il a existé en Normandie un certain nombre de familles nobles du nom de le Tellier. La famille le Tellier d'Orvilliers, à laquelle appartenait la mère adoptive de M. Auguste Champion, avait pour auteur Jean le Tellier, né en 1620, décédé en 1690, que Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, comte de Gisors, nomma le 30 avril 1646 avocat du Roi aux bailliage et vicomté de Vernon, dans le comté de Gisors, et qui fut anobli en mai 1659 par lettres de roi Louis XIV.

Les familles Champion de Crespigny et Champion-le Tellier d'Orvilliers n'ont aucun rapport avec la famille de Champion (voyez ce nom), d'ancienne noblesse de la même province, dont les représentants ont souvent porté le nom de Champion.

CHAMPLAIN (Destouy de). Voyez : DESTOUY DE CHAMPLAIN.

CHAMPLIEUX (Moreau de). Voyez : MOREAU DE CHAMPLIEUX.

CHAMPLOUIS (Nau de). Voyez : NAU DE CHAMPLOUIS.

CHAMPMORIN (Chesnon de). Voyez : CHESNON DE CHAMPMORIN.

CHAMPORIN (Vincent-Lefebvre de). Voyez : VINCENT-LEFEBVRE DE CHAMPORIN.

CHAMPOZOU (Hébert de). Voyez : HÉBERT DE CHAMPOZOU.

CHAMPREL (Neveu des Châteaux de). Voyez : NEVEU DES CHATEAUX DE CHAMPREL.

CHAMPRENOU (Pellu du). Voyez : PELLU DU CHAMPRENOU.

CHAMPREPUS (Marigues de). Voyez : MARIGUES DE CHAMPREPUS.

CHAMPREUX d'ALTENBOURG (de). Armes : *de gueules à quatre cotices d'argent*. — Couronne : *de Marquis*.

La famille CHAMPREUX, ou CHAMPEREUX, était honorablement connue dès le commencement du xvi^e siècle à Nozeroy, près de Salins, en Franche-Comté. D'après le Père Dunand et d'après l'Armorial de Baverel elle serait originaire du pays de Vaud, en Suisse, où primitivement elle aurait appartenu à la noblesse sous le nom d'Altenbourg. Dans ce cas elle aurait perdu à un moment donné sa noblesse par dérogeance car au xvii^e siècle ses représentants ne portaient qu'exceptionnellement les qualifications nobiliaires. La souche s'est partagée en un certain nombre de rameaux qui paraissent avoir eu pour auteur commun Pierre Champreux vivant à Nozeroy en 1591.

Claude-Joseph Champreux, greffier de Nozeroy, avait fait enregistrer à l'Armorial général de 1696 (registre de Besançon) les armes suivantes, aujourd'hui tombées en désuétude : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'une orange tigée et feuillée de sinople*. Claude-Bastienne Pierre, veuve de M. de Champreux, avocat en Parlement, fit enregistrer au même Armorial (registre de Salins) les armes de son mari, également tombées en désuétude : *d'azur à un oranger d'or*.

Pierre-François Champreux, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du corps de la Compagnie Écossaise, fut autorisé par le Roi en 1779 à posséder, bien que non noble, le fief de la Bulyère, près de Cramans. On sait qu'en Franche-Comté les personnes non nobles ne pouvaient posséder de fiefs qu'après en avoir obtenu l'autorisation. Ce même Pierre-François Champreux obtint, du reste, quelques années plus tard, en 1788, un arrêt du Parlement de Besançon qui lui reconnaissait huit générations de noblesse.

Un membre de la famille Champreux exerçait en 1789 la charge

anoblissante de président trésorier de France au bureau des finances de Bourges.

Claude-Joseph Champreux, Sgr du fief de la Bulyère, à Cramans, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Salins.

La famille de Champreux vint se fixer à Toulouse dans les premières années du xix^e siècle. Léon-Pierre, marié vers 1835 à M^{lle} de Saint-Félix, décédé en 1848, fut connu le premier sous le titre de marquis de Champreux d'Altenbourg. Son fils, Rodolphe-Charles, marquis de Champreux d'Altenbourg, né en 1839, conseiller général de la Haute-Garonne, a épousé en 1886 M^{lle} Bécane, veuve du général Prouvost.

La famille de Champreux a fourni des officiers dont deux chevaliers de Saint-Louis.

Principales alliances : de Montrichard, Crestin d'Oussières, de Bancel, Pavans de Cecatty, de Montaut-Brassac 1827, de Saint-Félix, de Maulbon d'Arbaumont 1840, etc.

CHAMPROBERT Pellard de). Voyez : PELLARD DE CHAMPROBERT.

CHAMPROND (de Barrin de). Voyez : BARRIN (DE).

CHAMPS de BOISHÉBERT et de RAFFETOT (des). Armes : d'argent à trois perroquets de sinople, becqués et onglés de gueules, 2 et 1. — Couronne : de Marquis.

La famille DES CHAMPS DE BOISHÉBERT appartient à la noblesse de la Haute-Normandie. On en trouvera dans les *Dossiers bleus* une généalogie complète. M. de Magny lui a également consacré une longue notice dans son *Nobiliaire de Normandie*. Enfin, on trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1780 pour être nommé écuyer du roi Louis XVI.

Robert des Champs, Sgr d'Esnotot et de Cabourg, auquel ce dernier travail fait remonter la filiation, obtint du roi Charles VII, le 28 juillet 1437, des lettres par lesquelles ce prince, voulant récompenser ses services et la part qu'il avait prise à la réduction du pays de Caux et de la ville d'Houleur, lui attribuait, jusqu'à la valeur de 500 livres tournois, une part des biens confisqués à quelques-uns de ses sujets coupables d'avoir suivi le parti des Anglais. Ce même Robert des Champs, sieur d'Esnotot, fut autorisé à jouir des privilèges de la noblesse, attendu qu'il possédait des biens nobles, moyennant le paiement d'une finance de 60 livres dont il lui fut donné quittance en 1471. Il fut lieutenant pour le roi au gouvernement de Montivilliers. Il laissa deux fils : 1^o Jean, Sgr d'Esnotot, marié le 5 juillet 1501 à Marguerite de Plaimbleu ; 2^o Adam. La descendance de l'aîné de ces deux frères fut

maintenue dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen, comme issue de Robert des Champs, anobli aux francs-fiefs en 1470, et s'éteignit peu de temps après. Maître Adam des Champs, sieur de Grengues, conseiller en Cour laye, fils puiné de Robert, fut substitué du procureur du Roi au siège de Montivilliers; il épousa Marie d'Escrespintot et en eut deux fils, Pierre et Adam, qui partagèrent sa succession par acte du 15 février 1534. L'aîné de ces fils, Pierre des Champs, Sgr de Grengues, procureur du Roi en la vicomté de Montivilliers, fut père d'Antoine des Champs, écuyer, Sgr de Grengues, de Beuzeville et de Mont-l'Evêque, qui épousa en 1565 Marie le Grand, et grand-père de Charles des Champs, qui épousa le 28 avril 1586 Suzanne le Bouteiller et qui rendit aveu au Roi le 21 mars 1603 pour sa seigneurie de Boishébert. Ce dernier laissa, entre autres enfants, deux fils : 1^o Antoine des Champs, Sgr de Boishébert, dont la descendance fut maintenue dans sa noblesse le 12 août 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière et s'éteignit peu de temps après ; 2^o Jean des Champs, Sgr de Costecoste, de Montaubert et de Landres, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, qui épousa en 1626 Elisabeth Dubin et qui continua la lignée. Jean laissa à son tour, entre autres enfants, trois fils dont le second, Jean-Augustin, gentilhomme ordinaire du Prince de Condé, fut chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel et dont l'aîné, Adrien, et le troisième, Jean-Baptiste-François, furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Adrien des Champs, Sgr de Costecoste, Landres, Montaubert, etc., épousa le 1^{er} août 1670 Anne Boulaye. Son arrière-petit-fils, François-Adrien des Champs de Boishébert, né en 1748, fut admis en 1762 parmi les pages de la Petite Ecurie. Il épousa dans la suite, en 1772, M^{lle} Chauvin d'Offranville et fut père de Charles-Raoul des Champs de Boishébert, né en 1776, qui fut conseiller général de la Seine-Inférieure. C'est de ce dernier que descendent les divers représentants actuels. L'un de ceux-ci est connu sous le titre de marquis de Boishébert.

L'auteur de la seconde branche, Jean-Baptiste-François des Champs, Sgr de la Bouteillerie, alla se fixer au Canada, fut major commandant de la ville de Québec et épousa dans cette ville, le 16 octobre 1672, Catherine-Gertrude Maccard. Il fut père de Louis des Champs de Boishébert, Sgr de la Bouteillerie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1721 Geneviève de Ramsay, fille du gouverneur de Montréal, au Canada, et grand-père de Charles des Champs de Boishébert, Sgr de la Bouteillerie, chevalier de Saint-Louis, qui épousa, en 1761, sa cousine, M^{lle} de Boishébert, issue de la branche

ainée. Ce fut un fils de ce dernier, Roch-Gabriel des Champs de Boishébert, né à Paris le 17 juin 1762, qui fit en 1780 des preuves de noblesse pour être nommé écuyer du Roi. Ce jeune homme fut connu dans la suite sous le titre de comte de Raffetot. Il épousa M^{lle} Dupont d'Englesqueville et en eut deux enfants qui furent les derniers représentants de leur branche, une fille, mariée au comte de Maleissye, et un fils, Roch des Champs, comte de Raffetot, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec M^{lle} Grandin.

MM. de Boishébert prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage de Caudebec.

Principales alliances : de Bailleul 1575, Bretel, Auber 1741, de Ramsay, Tardieu de Maleissye, le Bègue de Germiny 1798, 1801, Naguet de Saint-Vulfran 1812, Robert de Saint-Victor, de Piperey 1811, du Val d'Angoville 1848, de Bovet, de Graveron, de Brasdefer, Desson de Saint-Aignan, d'Argy 1900, de Fromont de Bouailles, Rouxelin de Formigny de la Londe 1909, etc.

Le nom de Deschamps, ou des Champs, très répandu en Normandie, y a été porté par un certain nombre de familles nobles, aujourd'hui éteintes, qui étaient distinctes de la famille des Champs de Boishébert. Cinq de ces familles, fixées dans la généralité de Rouen, furent maintenues dans leur noblesse, lors de la recherche de 1666, par divers jugements de M. de la Gallissonnière; une autre fut maintenue à la même époque par jugement de M. de Marle, intendant d'Alençon.

L'une de ces familles était fixée à Montivilliers, c'est-à-dire exactement dans la région habitée par les des Champs de Boishébert. Elle portait pour armes : *d'argent à une fasce de gueules chargée de trois molettes d'éperon d'or*. Son auteur, Nicolas Deschamps, demeurant à Montivilliers, avocat du Roi dans cette ville, fut anobli, sans finance, par lettres patentes de juillet 1593. Il fut père de Nicolas des Champs, avocat du Roi au bailliage de Caux, lieutenant criminel en la vicomté de Montivilliers, marié en 1615 à Marguerite Mathieu, dont le petit-fils, Jean des Champs, sieur de la Motte et du Chouqué, marié le 23 octobre 1668 à Catherine de Caumont, fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères le 3 octobre-1669 par jugement de M. de la Gallissonnière.

Une famille des Champs qui possédait les seigneuries de Cutreval et d'Arquemont, toujours dans l'élection de Montivilliers, portait pour armes : *d'azur à trois roses d'argent*. Elle fut maintenue dans sa noblesse le 28 janvier 1667 par jugement du même M. de la Gallissonnière.

CHAMPS de COURGY (des) et DESCHAMPS. Armes : *d'azur à un chevron d'or surmonté d'une étoile d'argent et accompagné en chef de deux roses de même et en pointe d'un gland d'or.*

La famille DES CHAMPS DE COURGY appartient à la noblesse de Bourgogne. On en trouvera une généalogie dans les manuscrits de Chérin. Elle est originaire de l'Auxerrois et remonte par filiation à Prix des Champs, décédé en 1696, qui fut conseiller du Roi, receveur des tailles de l'élection d'Auxerre et qui avait épousé Anne du Pin. Ce personnage peut avoir été le même qu'un N... Deschamps, exerçant les mêmes fonctions, qui eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696. Son fils, autre Prix des Champs, conseiller du Roi, receveur des impositions au bailliage d'Avallon, épousa par contrat passé à Auxerre le 24 février 1669 Louise le Muet, fille d'un receveur des deniers des décimes du diocèse d'Auxerre. Il fit enregistrer avec elle son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Semur). Il fut pourvu par lettres du 14 juin 1705 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Dijon et mourut en 1719. Il laissait un fils, Joseph des Champs, Sgr de la baronnie de Courgy, receveur des tailles du comté d'Auxerre, puis trésorier des États de Bourgogne, qui se maria à Auxerre le 6 mai 1710 à Élisabeth Petit. Joseph des Champs laissa lui-même deux fils : 1^o Joseph-Prix des Champs de Courgy, trésorier receveur général des rentes de l'Hôtel de ville de Paris, qui épousa d'abord M^{lle} le Bas du Plessis, puis le 1^{er} juillet 1758 Élisabeth Guyhou de Montlevaux ; 2^o Joseph-Guillaume des Champs de Charmelieu, trésorier particulier des États de Bourgogne au comté d'Auxerre et au bailliage d'Avallon, qui épousa le 31 août 1756 Anne-Charlotte de Béze de Saint-Cyr et dont le fils, Pierre-Joseph des Champs de Charmelière, né à Auxerre en 1755, connu sous le titre de marquis de Saint-Bris, mourut à Auxerre en 1841 sans laisser de postérité. Joseph-Prix des Champs de Courgy laissa à son tour de sa seconde union trois fils : 1^o Joseph des Champs de Courgy, né à Paris en 1759, dont le fils mourut sans postérité ; 2^o Benjamin-Prix des Champs du Vaizeau, qui mourut sans alliance en 1825 ; 3^o Augustin-Benjamin des Champs de Courgy de Saint-Georges, né à Paris en 1762, qui fit en 1777 des preuves de noblesse pour obtenir le grade de sous-lieutenant. Jean-Louis des Champs, né en 1814, fils de ce dernier, fut connu sous le titre de baron de Courgy ; il épousa M^{lle} de Bellanger de Rebourceaux et en eut une fille, M^{me} de Langle de Cary, que l'on croit avoir été la dernière représentante de sa famille.

Prix Deschamps, décédé en 1696, dont il a été parlé plus haut, eut un frère, François, qui épousa Edmée Navarre. La descendance de ce frère demeura non noble. Elle s'est éteinte avec Jean-Prix Deschamps,

né en 1772, député et conseiller général de l'Yonne, officier de la Légion d'honneur, décédé en 1856.

Principales alliances : de Béze de Saint-Cyr 1756, le Bas du Plessis, Guyhon de Montlevaux 1758, de Langle de Cary 1863, Boudin de Roville, Martin de Chanteloup, de Bellanger de Rebourceaux, de Lar-demelle, de Bobet, etc.

CHAMPS de la VILLENEUVE et de BRÈCHE (des). Armes : *d'azur à trois chardons fleuris d'or, tigés et feuillés de même, posés un et deux.* — Supports : *deux sauvages au naturel, la couronne surmontée d'une fleur de lys d'or.*

La famille DES CHAMPS DE LA VILLENEUVE est originaire de la Champagne d'où elle passa plus tard en Bourgogne. Elle est de noblesse ancienne. La Chesnaye des Bois en fait remonter la filiation à Jean des Champs, Sgr de Châteaurenard, baron de la Roche, Villiers-le-Sec, Nolleçon, la Haye, etc., qui aurait épousé Catherine d'Aspremont par contrat du 20 septembre 1241. Mais son travail, du reste très sommaire, n'est accompagné d'aucune preuve, ni même d'aucune date, hormis celle du contrat de 1241. Lainé, dans son *Nobiliaire de Champagne*, fait remonter la filiation à Geoffroy des Champs, écuyer, qui, étant assisté de son frère, messire Pierre des Champs, chevalier, Sgr de Sainte-Aumont, épousa par contrat passé le 20 septembre 1483 devant notaire à Langres, Marguerite du Fay, fille d'Anglebert, chevalier, Sgr du Pallier. La Chesnaye des Bois fait contre toute vraisemblance de ce Geoffroy des Champs, marié en 1483, le petit-fils de Jean, marié en 1241. Geoffroy des Champs laissa deux fils, Jacques, écuyer, Sgr de Rouilly, marié à Jeanne de Foissy, et David, écuyer, marié à Jeanne d'Amoncourt, lesquels firent, par acte du 20 mai 1520, l'échange de divers biens provenant de la succession de leurs parents. La famille des Champs fut maintenue dans sa noblesse en 1667 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne, après avoir justifié une filiation noble depuis 1531. Elle vint peu de temps après se fixer en Bourgogne. Son chef, Nicolas des Champs, Sgr de Riel-Dessus, marié à M^{lle} de Bretagne, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Châlon-sur-Saône). Charles-Marguerite des Champs, petit-fils de Nicolas, fut admis en 1736 aux États de Bourgogne. Il avait épousé vers 1735 Marie du Bois de la Rochette qui lui apporta les seigneuries de Mazoncle, de Montot et de Brèche. Il fut connu le premier sous le titre de comte de la Villeneuve. Il mourut en 1754 laissant plusieurs fils, dont l'aîné, Antoine-Louis des Champs, comte de la Villeneuve, Sgr de Brèche, né en 1739, épousa en 1772 Anne de Saint-Belin.

Principales alliances : de Bretagne, du Bois de la Rochette, de Saint-Belin 1772, Ancelin de Saint-Quentin 1849, Mac-Guckin de Slane 1898 et vers 1860, Petitjean, etc.

Il a existé en Champagne une autre famille des Champs, très distinguée, qui portait pour armes : *d'or à trois chevrons de sable accompagnés de trois annelets du même*. Le jugement de maintenue de noblesse rendu par Caumartin en faveur de cette famille en fait remonter la filiation à Erard des Champs, sieur de Fontaines, en Rethélois, qui est mentionné dans des actes de 1381 et de 1384 et dont le fils, Jacques des Champs, sieur de Fontaines, servait en 1425 dans l'armée d'Henri V, roi d'Angleterre et soi-disant de France. Jean des Champs, Sgr de Marcilly-sur-Seine, marié à Lyon en 1622 à Marie Fouré, fut conseiller d'État et maître d'hôtel ordinaire de Sa Majesté. Il fut connu le premier sous le titre de marquis de Marcilly. Il laissa plusieurs fils qui furent maintenus dans leur noblesse en 1670 par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne. L'aîné de ces fils, Louis, marquis de Marcilly, fut lieutenant général des armées du Roi. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que deux nièces de cet officier général, Marie-Claire et Élisabeth des Champs de Marcilly, nées, l'une à Passy en 1675, l'autre à Villiers-la-Garenne en 1677, firent en 1686 et 1687 pour être admises à Saint-Cyr.

CHAMPS de SAINT-LÉGER, de SAINT-LÉGER de BRÉCHARD, du CREUSET et de SALORGES (de). Armes : *d'hermines à cinq plantes de mandragore d'argent, mal ordonnées, au franc-canton d'hermines*. — Le rameau qui a relevé le nom de la famille de Brécharde écartèle ses armes de celles de cette famille : *d'azur à trois bandes d'argent*. — Couronne : de *Marquis*. — Devise : *Virtus ac decus*.

La famille DE CHAMPS appartient à l'ancienne noblesse du Nivernais. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les divers recueils de manuscrits du Cabinet des Titres et le baron de Varey en a publié une généalogie en 1893 sous le titre suivant : *Notice historique et généalogique sur la famille de Champs*.

Un tableau généalogique conservé dans le *Cabinet d'Hozier* en fait remonter la filiation à Pierre de Camps, écuyer, qui, le mardi avant la Toussaint de l'année 1390, donna à titre de bourdelage divers héritages à Guyot, panetier. Ce personnage laissa deux fils, André et Hérard, qui partagèrent sa succession par acte passé le 27 octobre 1419 devant Bongard, notaire à Moulins. L'aîné de ces deux frères, André, écuyer, Sgr de Champs, avait épousé Jeanne de Ligny ; il fut père de François, écuyer, Sgr dudit lieu de Champs, qui épousa le 3 février

1460 Julie d'Aunay, et grand-père de Pierre de Champs, écuyer, Sgr dudit lieu, qui épousa le 7 janvier 1489 Gillette de Bussy. François de Champs, fils de ce dernier, perdit sa noblesse par dérogeance ; les lettres de relief obtenues par sa descendance en 1638 disent qu'il fut marchand de bestiaux. De son mariage avec Claudine de Chandion, il laissa un fils, noble homme François de Champs, Sgr dudit lieu, marié à Louise Tridon, qui continua la dérogeance commencée par son père. Ce François de Champs fit son testament le 3 octobre 1605. Son fils, Jacques de Champs, Sgr dudit lieu et de Saint-Léger de Fougeret, domicilié en la paroisse de Saint-Léger, dans l'élection de Nevers, fut prévôt des maréchaux de France à Château-Chinon et épousa Françoise Doreau par contrat passé le 7 août 1616 devant notaire à Nevers. Il obtint le 28 janvier 1638 des lettres patentes datées de Saint-Germain-en-Laye par lesquelles le Roi le relevait de la dérogeance commise par son aïeul et par son père. Sur le vu de ces lettres il fut maintenu dans sa noblesse le 8 août 1657 par arrêt de la Cour des Aides de Paris rendu contre les habitants de Chinon et les échevins de Nevers qui voulaient le soumettre à la taille. La famille de Champs de Saint-Léger fut définitivement maintenue dans sa noblesse le 2 mars 1673 par arrêt du Conseil d'État. Jacques des Champs eut quatre fils. Le second de ceux-ci, François de Champs, écuyer, Sgr de Saint-Léger, prévôt provincial du Morvan à Château-Chinon, épousa en 1658 Françoise Moreau, fille d'un conseiller au grenier à sel de Château-Chinon. Il laissa lui-même plusieurs fils dont trois, messire François-Gaspard de Champs, écuyer, Sgr de Saint-Léger, marié en 1693 à Gasparde de Courvol ; Jacques de Champs, écuyer, sieur du Creuset, gendarme ordinaire de la garde du Roi, marié en 1703 à Anne le Breton ; et Claude de Champs, Sgr de Salorges, né à Château-Chinon en 1685, marié d'abord en 1716 à Marie Richou, fille d'un avocat, dont il n'eut que des filles, puis en 1757 à Jeanne Barouin, furent les auteurs de trois grandes branches. Ces trois branches se sont perpétuées jusqu'à nos jours distinguées par les surnoms terriens de Saint-Léger, du Creuset et de Salorges.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que l'auteur de la branche aînée, François-Gaspard, fit en 1720 pour obtenir l'admission parmi les pages de la Grande Écurie de son fils, Claude-François de Champs de Saint-Léger, né à Saint-Léger en 1703. Celui-ci épousa dans la suite, en 1729, Esmée Rapine de Foucherainne. Son fils, François de Champs, écuyer, Sgr de Saint-Léger, né en 1734, marié en 1765 à M^{lle} Save d'Ougny, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nevers. Il laissa lui-même deux fils : 1° Paul-

Augustin, né à Saint-Léger en 1766, dont le fils unique, Albert, connu sous le titre de comte de Saint-Léger, né à Lyon en 1801, n'eut que deux filles, la baronne de Varey et la comtesse de Gassart ; 2^o Louis, né à Saint-Léger en 1767, qui eut plusieurs fils de son mariage en 1811 avec M^{lle} de Bréchar d. Trois de ces fils ont laissé postérité. L'aîné d'entre eux, François-Maurice de Champs de Saint-Léger, né en 1812, marié en 1839 à M^{lle} de Montagu, fut autorisé par ordonnance du 1^{er} février 1844 à joindre à son nom celui de la famille de Bréchar d dont sa mère était la dernière représentante; il fut connu depuis lors sous le titre de comte de Bréchar d.

On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* les preuves de noblesse que Jacques de Champs, Sgr du Creuset, auteur de la seconde branche, fit en 1716 pour obtenir l'admission à Saint-Cyr de sa fille aînée, Françoise, et dans le *Nouveau d'Hozier* celles qu'il fit en 1726 pour obtenir l'admission dans la même maison de sa seconde fille, Marie-Antoinette. Son petit-fils, Amable de Champs, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nevers. Il laissa deux fils, Guillaume-Auguste, préfet de la Creuse sous la monarchie de Juillet, et Ferdinand-Auguste, qui ont laissé l'un et l'autre postérité masculine.

François-Auguste de Champs de Salorges, décédé en 1887, chef de la troisième branche, fut ingénieur de première classe de la marine et officier de la Légion d'honneur; il a laissé deux fils.

Principales alliances : de Courvol, de Cotignon, de Bourgoing 1623, de Bréchar d, 1675, 1814, de Blanchetort 1621, de Borne de Grandpré 1699, Rapine 1729, Thiroux de Gervilliers 1834, Dervieu de Varey 1857, des Hayes de Gassart 1860, de Raffin de la Raffinie 1833, d'Abbadie de Barrau 1847, de Ladmira ult 1850, de Thésut 1802, de Montagu 1839, de Rolland 1862, de Monti-Rézé 1879, du Bois de Hoves de Fosseux 1877, Bernard de Montessus 1898, Garnier de Falletans 1875, Domet de Vorges 1869, Richard de Soultrait, de Dormy 1850, de Gangnières de Souvigny 1881, de Drouas 1907, etc.

La famille de Bréchar d, dont une branche a porté le nom de Bressoles, appartenait à l'ancienne noblesse du Berry. Il en a été dit quelques mots à la fin d'une notice consacrée à une famille de Bressoles, du Bourbonnais.

CHAMPS de BISSERET, de la VAREINNE, de SAVIGNY et de VERNEIX (des). Armes : d'azur à un chevron d'or (aliàs à une fasce d'argent), accompagné de trois roses du même. — Aliàs : d'azur à trois roses d'argent. — Aliàs (d'après le règlement d'armoiries accordé en 1783 à Joseph Deschamps de Savigny) : coupé d'azur et d'or au lion passant de l'un en l'autre, armé et lampassé de gueules. —

Cimier : un lion naissant d'or, langué de gueules, tenant de la patte droite une épée d'argent, garnie d'or.

La famille DESCHAMPS, ou DES CHAMPS, appartient à l'aristocratie du Bourbonnais. Elle est originaire de Montluçon et descend de Claude Deschamps, marié à Gilberte Giraud, qui en 1579 était simple marchand de cette ville. Autre Claude Deschamps, marchand à Montluçon, fils du précédent, marié vers 1590 à Gabrielle Soret, acquit dans le commerce une fortune considérable. Il laissa trois fils, Jean, Claude et Étienne Deschamps, qui furent les auteurs de trois branches.

Jean Deschamps, auteur de la branche aînée, fut seigneur de Mirebeau, des Montais, etc., et lieutenant-général de la châtellenie de Montluçon ; il fut anobli par l'acquisition d'une charge de conseiller secrétaire du Roi. Son fils, Nicolas Deschamps, également secrétaire du Roi, fut père de Victor des Champs, Sgr des Montais, et de Jean des Champs qui possédait en 1688 la baronnie de Mirebeau, en la paroisse de Verneix. Jean Deschamps, représentant de cette branche, possédait en 1726 dans la paroisse de Lavault la seigneurie de Bissereet dont sa descendance a conservé le nom. M. Deschamps de Bissereet prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Moulins. Cette branche possède encore aujourd'hui le château de Bissereet, près de Montluçon. Son chef est connu de nos jours sous le titre de comte de Bissereet.

L'auteur de la seconde branche, noble Claude Deschamps, conseiller du Roi, élu pour le Roi en l'élection de Montluçon, fut père de Jacques Deschamps, écuyer, Sgr de la Fragne, en la paroisse de Verneix, conseiller du Roi et son avocat au bureau des finances de Moulins, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Le fils de celui-ci, Claude-Antoine Deschamps, Sgr de la Fragne, Lignière, etc., épousa le 27 février 1726 Marie Luylier, fille d'un procureur du Roi en la châtellenie de Montluçon et héritière de la seigneurie de la Vareinne ; il fut définitivement anobli par l'acquisition d'une charge de trésorier de France au bureau des finances de Moulins et mourut à Montluçon le 27 décembre 1764. Il fut père de Jacques-Antoine Deschamps de la Vareinne, né à Montluçon en 1728, marié en 1768 à M^{lle} Fourreton de Margelay, décédé dans sa ville natale en 1807, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Bourbonnais, qui fut nommé général de brigade en 1793 et qui fut destitué comme noble dès la même année. Antoine-Nicolas Deschamps de la Vareinne, né à Montluçon en 1770, fils unique du général de la Vareinne, fut député de l'Allier de 1822 à 1832, il fut créé baron de l'Empire, avec institution de majorat, par lettres patentes du

17 mars 1811; il fut confirmé dans la possession de son titre par nouvelles lettres du roi Louis XVIII du 1^{er} juin 1816 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois roses du même*. Il fut le dernier représentant de sa branche et laissa une fille unique, Élisabeth-Stéphanie, mariée en 1818 au comte d'Agoult et décédée en 1850 au château de la Vareinne.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie de la troisième branche. L'auteur de cette branche, Étienne Deschamps, sieur de Verneix, gendarme de la garde du Roi, puis gentilhomme servant de Monsieur, épousa le 9 février 1637 Madeleine Girault, fille d'un conseiller du Roi, élu pour le Roi en l'élection de Montluçon, et fut inhumé à Verneix le 28 septembre 1670. Il avait été anobli par lettres patentes données à Paris en 1654; mais il négligea de faire enregistrer ces lettres qui, du reste, rentraient dans la catégorie de celles qui furent révoquées par l'édit d'août 1664¹. Son fils aîné, Antoine Deschamps, sieur de Verneix, gentilhomme servant de Mgr le duc d'Orléans, épousa le 27 septembre 1696 Marie Charreton, fille d'un conseiller du Roi, élu en l'élection de Montluçon, et en laissa deux fils, Joseph et Nicolas. L'aîné de ces deux frères, Joseph Deschamps, sieur de Savigny, né en 1706, garde du corps, demanda sous Louis XVI, en raison des services de ses ancêtres et des lettres de noblesse obtenues par son aïeul en 1654, la faveur d'être maintenu dans sa noblesse et anobli en tant que besoin. Chérin, chargé d'examiner sa requête, envoya le 14 mars 1783 à M. Amelot un rapport défavorable qui se termine en ces termes : « On voit que les « lettres de noblesse accordées au chef de cette famille ont été le « prix de ses services militaires, que ses descendants ont suivi ses « traces et ont d'ailleurs occupé des places honorables. C'est à Sa « Majesté qu'il appartient de décider si ces considérations suffisent « pour déterminer la grâce que demande M. de Savigny. » Joseph Deschamps de Savigny fut anobli par lettres patentes de mars 1783 et obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il laissa un fils, Gilbert des Champs de Savigny, né en 1746, lieutenant-colonel du régiment de Hainaut, chevalier de Saint-Louis, qui mourut en 1817 sans avoir été marié. Louis Deschamps, sieur de Verneix, second fils d'Étienne et de Madeleine Girault, fut gentilhomme ordinaire de la vénerie et épousa le 3 août 1697 Charlotte le Comte; il fut père de Louis Deschamps, sieur de Verneix, gentilhomme ordinaire de la vénerie du Roi, qui épousa le 7 juin 1732 Anne des

¹ On sait que cet édit révoqua tous les anoblissements concédés depuis 1611.

Champs, et grand-père de Joseph des Champs de Verneix qui épousa le 3 février 1755 Marie Guérin et dont la descendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

La famille des Champs a fourni dans ses diverses branches de nombreux officiers.

Principales alliances : d'Agoult, de Bouchard d'Aubeterre, Destutt d'Assay, etc.

CHAMPS de BLOT (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de six (alias de trois) molettes d'éperon d'argent.* — Couronne : de *Marquis.*

La famille DE CHAMPS, OU DES CHAMPS, appartient à l'ancienne noblesse de l'Auvergne. Elle a longtemps possédé dans cette province la seigneurie du Chier, ou de Cher, située sur la territoire de la paroisse de Manzat, au diocèse de Clermont et en l'élection de Gannat.

On ignore si elle a quelque rapport avec celle d'un Astorg des Champs, chevalier, vivant en 1204. On trouve aussi que Guy des Champs était en 1345 bailli des montagnes pour l'évêque de Clermont et que Jean des Champs était en 1450 garde des sceaux du même bailliage.

Le jugement de maintenue de noblesse rendu en 1666 en faveur de la famille de Champs en fait remonter la filiation à Simon des Champs, écuyer, Sgr du Chier, qui vivait encore quand son fils, Antoine des Champs, écuyer, épousa Anne de Neuville par contrat du 22 décembre 1506. Autre Antoine des Champs, écuyer, Sgr du Chier, fils des précédents, épousa Anne Astorg, ou d'Astorgue, par contrat du 24 mai 1540. Il fut lui-même père d'Antoine des Champs, écuyer, Sgr du Chier, qui épousa le 10 juillet 1581 Louise de Villelume, grand-père de Gabriel des Champs, écuyer, Sgr du Chier, qui épousa le 9 février 1614 Anne de Chalus, et bisaïeul d'Antoine des Champs, Sgr du Chier, y demeurant, qui épousa le 3 novembre 1653 Marie de Villelume et qui fut maintenu dans sa noblesse le 23 décembre 1666, sur preuves remontant à 1500, par jugement de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Le petit-fils de ce dernier, Hugues de Champs, écuyer, Sgr de Cher et de Lorcière, épousa par contrat du 24 janvier 1731 Marguerite-Agnès de Chauvigny de Blot. Quelques années plus tard la famille de Champs recueillit par héritage, du chef de cette dame, le beau château de Blot, en Auvergne, qu'elle a conservé jusqu'à nos jours et dont elle a gardé le nom.

On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'Amable-Gilbert de Champs, né en 1772 au château de Blot, en la

paroisse de Blot-l'Église, fit en 1782 pour être admis à l'École militaire. Ce jeune homme épousa dans la suite M^{lle} de Forget de Mons; il en eut une fille qui épousa en 1812 Emmanuel Androdias de Murol et qui fit don du château de Blot à son neveu à la mode de Bretagne, Tony de Champs. On trouvera dans les manuscrits de Chérin les preuves de noblesse que Jean-Baptiste-Paul de Champs, né au château de Blot en 1775, frère d'Amable-Gilbert, fit en 1787 pour être admis dans la marine

François-Charles de Champs de Blot, père de ces deux jeunes gens, marié le 6 mars 1767 à Antoinette Compte de Talobre, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Riom.

Le chef de la famille de Champs a été connu depuis la Restauration sous le titre de comte de Champs de Blot.

Principales alliances : d'Astorg 1540, de Villelume 1581, 1653, de Chalus 1614, de Chauvigny de Blot 1731, Compte de Talobre 1767, de Forget de Mons, du Guiny, etc.

CHAMPS du MÉRY de GUITTERIE (des). Armes : d'argent à deux lions d'or, affrontés, lampassés et armés de gueules. — Couronne : de Comte. — Supports : deux griffons.

Saint-Allais a donné une généalogie de la famille DES CHAMPS DU MÉRY dans le premier volume de son *Nobiliaire Universel*. Il attribue à cette famille une origine très reculée et la fait descendre d'un Adam des Champs, né en 1370, notaire au Châtelet de Paris, qui fut anobli en 1400 par lettres du roi Charles VI.

La famille des Champs paraît être originaire du Mans; elle appartenait simplement au xvi^e siècle à la haute bourgeoisie de cette ville. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Dictionnaire historique et biographique de la Mayenne* de l'abbé Angot. Adam des Champs, né en 1522, auquel seulement remonte la filiation suivie, fut, d'après Saint-Allais, président en l'élection du Mans. Il fut père d'Adam Deschamps, né en 1567, lieutenant de la maréchaussée du Maine, et grand-père d'autre Adam des Champs, né en 1604, marié successivement à Marie Cotteblanche et à Renée du Bois, qui acheta en 1630 la charge de receveur des tailles dans l'élection de Mayenne. Ce dernier laissa de sa seconde union au moins deux fils : 1^o Daniel, receveur des tailles à Mayenne, dont le fils, Charles-Daniel, anobli par une charge de trésorier de France au bureau des finances de Paris, laissa une fille unique mariée en 1718 dans la famille de Baglion de la Dufferie; 2^o David, Sgr de la Guitterie et autres lieux, né en 1653, receveur des tailles, qui acquit la charge nouvellement créée de gouverneur de la ville et du château de Mayenne et qui continua la descendance.

René-Jean des Champs, Sgr du Méry, fils de ce dernier, né en 1698, marié en 1735 à Charlotte Bridier, fut nommé en 1732 conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Nantes. Il fut aussi pourvu, d'après le *Dictionnaire de la Mayenne*, de la charge anoblissante de secrétaire du Roi. Il laissa deux fils : 1^o René-David des Champs du Méry, Sgr de la Guitterie, président trésorier de France au bureau des finances d'Alençon, qui fut père de David-François, né en 1772, officier à l'armée des Princes, et grand-père de David-Ferdinand, né en 1802 ; 2^o François-Charles des Champs du Méry, né en 1744, conseiller auditeur en la Chambre des comptes de Normandie, puis officier à l'armée des Princes, dont le fils aîné, Adam-David, né en 1784, épousa M^{lle} de Sarcus.

Principales alliances : de Brossard, de Sarcus, de Reiset 1853, de Blois 1839, d'Avoust, Riols de Fonclare 1892, du Pontavice 1849, etc.

CHAMPS de MOREL (Lambert des). Voyez : LAMBERT DES CHAMPS DE MOREL.

CHAMPS de PAS (des). Voyez : DESCHAMPS DE PAS.

CHAMPS du MANOIR (des). Voyez : DESCHAMPS DU MANOIR.

CHAMPS de la RIVIÈRE (des). Voyez : DESCHAMPS DE LA RIVIÈRE.

CHAMPSAVIN (le Beschu de). Voyez : LE BESCHU DE CHAMPSAVIN ET DE LA BASTAYS.

CHAMPSNEUFS (Bernard des). Voyez : BERNARD DES CHAMPSNEUES.

CHAMPVALLIER (Dumas de). Voyez : DUMAS DE CHAMPVALLIER.

CHAMPTASSIN (Pouchet de). Voyez : POUCHET DE CHAMPTASSIN.

CHAMPVALLINS (du Gaigneau de). Voyez : GAIGNEAU DE CHAMPVALLINS (DU).

CHAMPVANS (Guigues de). Voyez : GUIGUES DE CHAMPVANS.

CHAMPVANS (Amey de). Voyez : AMEY DE CHAMPVANS.

CHAMPVERMEIL (Madier de). Voyez : MADIER DE LAMARTINE, DE CHAMPVERMEIL ET DE MONTJAU.

CHAMPVILLE (Fabius de). Voyez : FABIUS DE CHAMPVILLE.

CHAMPY (Benoit-). Voyez : BENOIT-CHAMPY.

CHAMPY (Lambert). Voyez : LAMBERT-CHAMPY et BENOIT-CHAMPY.

CHANAL (de).

M^{me} DE CHANAL, née Anne-Félicité de Forestier, mourut à Paris en 1858 âgée de 80 ans. François-Adolphe de Chanal, né à Paris en 1811, préfet des Hautes-Alpes en 1848, puis de l'Ain, fut nommé général de brigade en 1871, fut plus tard député républicain de la Corrèze et mourut en 1882. Il était commandeur de la Légion d'honneur. De son mariage avec M^{lle} Henry, décédée à Toulouse en 1890, il laissa une fille mariée en 1873 dans la famille de Neukirchen de Nyvenheim.

On n'a pu se procurer aucun renseignement sur les ascendants du général de Chanal. Les généalogistes et biographes l'ont bien fait descendre d'une famille de Chanal qui a appartenu à la noblesse de la Bresse ; mais cette famille s'est complètement éteinte dès la première moitié du xvii^e siècle.

La famille de Chanal, de Bresse, portait pour armes : *d'azur à une bande onnée d'argent accompagnée de trois (aliàs de deux) lionceaux du même*. On trouvera sur elle quelques renseignements dans les *Dossiers bleus* et Guichenon en a donné une généalogie complète dans son *Histoire de la Bresse et du Bugey*. Son auteur, Isaac Chanal, était originaire de Pont-de-Veyle. Il fut pourvu, par lettres données à Turin le 15 juin 1569, de la charge d'avocat fiscal de Bresse, puis par lettres du 17 octobre 1571 de la charge anoblissante de juge mage de Bresse qu'il exerça jusqu'à son décès. Il fut, en outre, auditeur de camp des armées de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, et conseiller d'État. Par lettres patentes données à Montereau le 26 juillet 1604 le roi Henri IV autorisa sa veuve et ses deux fils, François et Isaac, à jouir du privilège de noblesse qu'il avait acquis par sa charge et qui avait été reconnu par lettres du 20 novembre 1598. Il avait épousé d'abord Louise de Châtillon, fille du seigneur de la Poype, dont il eut une fille, puis Aimée Venet dont il eut cinq filles et deux fils. L'aîné de ces fils, François de Chanal, homme d'armes de la compagnie d'ordonnances du duc de Bellegarde, puis maréchal des logis d'une compagnie de gens d'armes, mourut sans avoir été marié. Il institua héritière sa sœur, Catherine Chanal, femme du sieur de Saint-Loup, à charge que son second fils, alors page du vicomte de Grandval, prendrait le nom et les armes de Chanal. Mais ce jeune homme fut tué à l'ennemi dès sa sortie de page. Depuis cette époque on ne trouve plus trace en Bresse de la famille de Chanal.

CHANALEILLES (de). Armes : *d'or à trois lévriers de sable, colletés d'argent, courant l'un sur l'autre*. — Couronne : de *Marquis*. — Cimier : *une tête de cheval*. — Tenants : *deux anges*. — Devise : *Fideliter et alacriter*. — Légende : *Canes ligati*.

La maison DE CHANALEILLES est considérée à juste titre comme une des plus anciennes de la noblesse française. Elle tire son nom de la seigneurie de Chanaleilles, située près de Saugues, sur les confins du Gévaudan et du Velay, et aujourd'hui commune du département de la Haute-Loire.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin la généalogie détaillée que la maison de Chanaleilles envoya en 1785 au Cabinet des Ordres du Roi pour jouir des honneurs de la Cour. Le rapport de Chérin fils, chargé d'examiner cette généalogie, commence dans les termes suivants : « La maison de Chanaleilles est d'une noblesse ancienne et pure. Elle paraît avoir pris son nom d'une terre, ou tîef, située au diocèse de Viviers et prouve parfaitement sa filiation depuis Raymond de Chanaleilles, qualifié damoiseau, Sgr de la Valette, au même diocèse, lequel reçut le 3 octobre 1274 l'hommage lige que lui firent plusieurs de ses vassaux, habitants de la paroisse de Saint-Cricq de Javiac. » Dans une lettre adressée au duc de Coigny le 11 octobre de la même année, le généalogiste Berthier s'exprime d'autre part dans les termes suivants : « La mémoire sur la famille de Chanaleilles a été fait par M. Chérin fils. Le maison, ou famille, de Chanaleilles, en Vivarais, est ancienne. Elle prouve sa filiation depuis 1274, a quelques services, mais non suivis, et de bonnes alliances dont une de marque avec celle de Gabriac qui lui donne une parenté de huit ou neuf degrés avec M. le prince de Condé et M. le prince de Conti. » On trouvera encore des généalogies de la maison de Chanaleilles dans le tome XIX du *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, dans la *France héraldique* de Poplimont, dans la *Noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg aux États généraux de 1789* de M. de Gigord, etc.

Une légende, qui naturellement ne s'appuie sur aucune preuve, fait descendre la maison de Chanaleilles de Codrus, dernier roi d'Athènes, lequel avait institué des fêtes en l'honneur de la blanche Diane (*Canu Neleis*). Après l'expulsion des Rois, Nélée, fils de Codrus, serait allé se réfugier en Germanie d'où ses descendants seraient passés en Gaule lors des invasions barbares. Charles-Martel aurait fait don à l'un de ceux-ci de vastes domaines en Velay auxquels leur nouveau possesseur, en souvenir de son illustre origine, aurait donné le nom de Chanaleilles, en latin *Cananellis* ou *Canalellis*.

L'abbé Chambron, décédé en 1789 âgé de plus de 85 ans, a laissé d'énormes dossiers généalogiques sur les principales familles du Velay et du Gévaudan. Il attribue pour premier auteur connu à la maison de Chanaleilles un Haldafrigidus de Caneliæ qui est men-

tionné dans une charte de 811. Il croit que celui-ci fut père d'un Hugues, Sgr de Chanaleilles, de Freycinet et de Pouzas, qui périt en 841 à la bataille de Fontenay, et grand-père d'un Othon, dit le Fort, Sgr de Chanaleilles, qui serait décédé en 873. Ce qui est certain, c'est que de nombreuses chartes des x^e, xi^e et xii^e siècles permettent de constater l'existence à cette époque reculée d'un certain nombre de seigneurs de Chanaleilles que l'on ne peut relier entre eux qu'au moyen d'hypothèses.

Arnaud de Chanaleilles accompagna Raymond, comte de Toulouse à la première croisade, en 1096. Guillaume de Chanaleilles, chevalier du Temple, prit part à la seconde croisade en 1153. Bernard, Sgr de Chanaleilles, accompagna en 1270 saint Louis dans son expédition d'Afrique. Le nom et les armes de la maison de Chanaleilles ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles.

Lors de son admission aux honneurs de la Cour, sous Louis XVI, la maison de Chanaleilles justifia sa filiation depuis Raymond de Chanaleilles, damoiseau, Sgr de la Valette, qui reçut un hommage lige le 3 octobre 1274. Ce gentilhomme était un frère puiné de Bernard, Sgr de Chanaleilles, le chevalier croisé mentionné plus haut, que l'on croit être mort sans postérité. Raymond de Chanaleilles laissa d'une alliance inconnue deux fils : 1^o autre Raymond, damoiseau, qui, par acte du 24 janvier 1301, céda à son frère tous les droits qu'il pouvait avoir sur la succession paternelle ; 2^o Béraud, Sgr de Chanaleilles, qui reçut un hommage le 1^{er} novembre 1311, qui épousa Astorge, héritière du château de Vals, près du Puy, et qui continua la descendance. L'aîné des petits-fils de celui-ci, Pons de Chanaleilles, rappelé comme défunt dans un acte du 12 septembre 1384, vendit la terre de Chanaleilles au comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, qui en fit donation à Guérin, Sgr d'Apchier ; la terre de Chanaleilles passa plus tard par mariage dans la famille de la Rochenégly et ne rentra qu'au xviii^e siècle dans la famille de ses possesseurs primitifs. Pons de Chanaleilles n'eut pas d'enfants. Ce fut son frère puiné, Valentin de Chanaleilles, damoiseau, Sgr de Vals, de la Valette, du Pin et d'Ucel, près d'Aubenas, mentionné dans un certain nombre d'actes de la fin du xiv^e siècle et du commencement du xv^e, mari d'Isabelle du Bosc, qui continua la lignée. Son fils, Pierre de Chanaleilles, écuyer, Sgr des mêmes domaines, marié à Agnès de Castrevieille, se qualifiait en 1427 bailli royal du Vivarais et du Valentinois. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Hilaire de Chanaleilles, écuyer, Sgr du Pin et de la Valette, marié par contrat du 26 juillet 1556 à Claude d'Agrain, fille du seigneur des Ubaz, en eut plusieurs fils dont deux, Gaspard et Jean-Claude, furent les auteurs

de deux grandes branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 6 mars 1670 par jugement souverain de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

L'auteur de la branche aînée, Gaspard de Chanaleilles, écuyer, Sgr du Pin, épousa d'abord par contrat du 26 novembre 1589 Catherine de Borne, dont il n'eut pas d'enfants et qui lui apporta la seigneurie de la Saumès. Il se remaria par contrat du 22 novembre 1601 à Jeanne de Rozilhes dont il eut plusieurs fils. La propre tante maternelle de celle-ci, Louise de Budos de Portes, avait épousé en 1593 Henri, duc de Montmorency, et en avait eu une fille mariée en 1609 au prince de Condé. Par suite de cette alliance la branche aînée de la maison de Chanaleilles se trouva donc apparentée de très près aux maisons de Condé et de Conti. Guillaume de Chanaleilles, fils de Gaspard et de Jeanne de Rozilhes, fut connu le premier sous le titre de comte de la Saumès ; il épousa en 1655 Jeanne de Gabriac qui fit son testament au château de la Saumès le 15 juillet 1714. Leur arrière-petit-fils, Jean-Louis de Chanaleilles, comte de la Saumès, né en 1743, admis en 1777 à siéger aux États du Languedoc en qualité d'envoyé de la baronnie de Castelnaud d'Estretéfons, obtint le 3 novembre 1785 la faveur de monter dans les carrosses du Roi et de jouir des honneurs de la Cour ; il mourut en 1822 sans laisser de postérité de deux unions successives avec M^{lle} de Montferrier et avec M^{lle} Gerbier, fille du célèbre avocat. Son petit-neveu, Paul-René de Chanaleilles, marquis de la Saumès, né en 1845, propriétaire du château de la Saumès (Ardèche), est connu sous le titre de marquis de Chanaleilles depuis la mort, survenue en 1893, du dernier représentant de la branche cadette ; celui-ci lui a légué le château de Chanaleilles (Haute-Loire) et l'hôtel de Chanaleilles, à Paris. Il a été élu en 1904 conseiller général de la Haute-Loire.

L'auteur de la seconde branche, Jean-Claude de Chanaleilles, Sgr du Buisson, épousa Claude de la Tour de Bains par contrat du dernier février 1619. Son descendant, Charles de Chanaleilles, Sgr du Villard, marié en 1724 à M^{lle} de Chambarlhac, fut nommé maréchal de camp en 1734. Il racheta la terre de Chanaleilles, qui avait été aliénée au xiv^e siècle, et fut dès lors connu sous le titre de marquis de Chanaleilles. Il fut père de Joseph-Guillaume, marquis de Chanaleilles, dont la veuve, Agathe Durand de Rilly, fut guillotinée à Avignon en 1794. Charles-Guillaume de Chanaleilles, fils de celui-ci, né à Aubenas en 1767, capitaine de vaisseau, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, marié en 1807 à la baronne de Salles, née Carrère, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 9 janvier 1810, puis fut confirmé dans la possession héréditaire du

titre de marquis, sous lequel il était connu, par nouvelles lettres patentes du roi Louis XVIII du 30 mai 1817. Il fut créé pair de France en 1837 par le roi Louis-Philippe et mourut en 1845 laissant trois fils. Les deux plus jeunes de ces fils, Gustave-Adolphe, lieutenant-colonel, décédé en 1861, et Adolphe-Gustave, général de brigade, décédé en 1873, n'eurent pas de postérité. Leur frère aîné, Sosthènes, marquis de Chanaleilles, né en 1807, fut conseiller général de l'Ardèche et mourut à Paris en 1893 dernier représentant mâle de sa branche. Il avait épousé en 1832 une des filles du duc de Crillon, décédée en 1895, qui fut dame d'honneur de la duchesse d'Orléans. Il en laissa une fille unique mariée en 1856 au marquis de Marcieu. On a vu plus haut qu'il avait légué au chef de la branche aînée son hôtel de la rue de Chanaleilles, à Paris, et son château de Chanaleilles.

Jean-Baptiste de Chanaleilles de la Saumès, ancien lieutenant au troisième régiment des chasseurs à cheval; Jean-Louis de Chanaleilles de la Saumès, major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, pour ses fiefs de la Blachée, etc.; et dame Magdeleine de Chanaleilles du Villard, veuve de Charles de Chalendar de la Motte, pour son fief d'Uzers, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg.

La maison de Chanaleilles a fourni, en dehors des personnages cités plus haut, de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des pages du Roi, des commandants de places fortes, etc.

Quatre de ses membres furent admis dans l'Ordre de Malte en 1624, 1787, 1790 et 1795.

Principales alliances : de Vals, de Montjoi, de Caritat 1442, de Vincens de Mauléon de Causans, de la Garde de Chambonas, d'Agrain des Ubaz 1556, de Tournon 1630, de Lestranges 1642, de Rostaing, de Hautefort 1693, de Langlade, de Monteil 1700, de Chambarlhac 1724, de Durand de Rilly, de Berton des Balbes de Crillon 1832, de Las-Cases 1853, d'Andlau 1850, Émé de Marcieu 1856, de Borne 1589, de Rozilhes 1601, de Cadoine de Gabriac, de Ginestous, de Chambaud de Saint-Lager, du Vidal de Montferrier, Gerbier 1780, de Chalendar de la Motte, de Barjac, etc.

CHANARD de la CHAUME. Armes (d'après l'*Armorial de la noblesse du Périgord* de M. de Froidefond de Boulazac) : d'or à un chevron d'azur accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un croissant du même; à la bordure engreslée d'azur.

La famille CHANARD DE LA CHAUME est originaire du Périgord où elle était honorablement connue au XVIII^e siècle. On lui attribue les armoiries d'une famille de la Chaume avec laquelle elle paraît n'avoir

aucun rapport et qui appartenait au xv^e siècle à la noblesse des environs d'Amberf, en Auvergne.

Étienne Chanard, sieur de la Chaume, fils de Léonard, était en 1776 juge du comté d'Allemans, en Périgord ; il possédait les domaines des Simons et de la Paquie sur le territoire de la paroisse d'Allemans.

La famille Chanard de la Chaume était représentée de nos jours par M. P. Chanard, notaire, et par son cousin, M. Chanard de la Chaume, ancien consul à Terre-Neuve et à Tiflis. Celui-ci a eu un fils, Henri de la Chaume, et deux filles mariées l'une vers 1880 au colonel Lemaire de Montifault, l'autre à M. d'Andurraïn.

CHANAUD, ou CHANEAU, (de. Armes : *d'argent (alias d'or) à trois merlettes de sable. 2 et 1.* — Alias (d'après les preuves de noblesse pour l'école militaire) : *d'argent à trois chouettes au naturel, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.*

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie complète de cette famille noble du Périgord ; on trouvera aussi sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*. Noble monsieur maître Jean CHANAUD, Sgr de Lescaux, Cosgr des paroisses aliénées de la terre de Clérons, auquel le travail de Chérin fait remonter la filiation, était conseiller référendaire en la chancellerie près la Cour des aides de Guienne quand il acquitta le 1^{er} décembre 1715 de M. Bourret, lieutenant de la maréchaussée de Libourne, l'office anoblissant de secrétaire du Roi contrôleur en ladite chancellerie exercé par feu Bernard Bourret. Il fut pourvu de cet office par lettres patentes du 15 janvier 1713. Il exerça ledit office jusqu'au 28 juin 1733, date à laquelle le sieur Ayma de Frégignel en fut pourvu en ses lieu et place, et obtint des lettres d'honneur le 26 septembre 1735. Il avait épousé successivement Jeanne Chanaud et Anne de Grégoire des Gardies. Il avait eu du premier lit un fils unique, Pierre Chanaud, né le 23 avril 1686, qui épousa le 2 décembre 1724 Jeanne de Larmandie de Monteysat et qui mourut dès 1731. Pierre Chanaud laissa lui-même deux fils dont l'aîné, Jean-Charles, né en 1726, continua la descendance. Le puîné, Élie-François de Chanaud, Sgr de Lescaut, officier de la garde du Roi, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord tant en son nom que comme représentant de sa belle-sœur Marie de Larmandie, veuve de Jean-Charles de Chanaud, écuyer, Sgr de Lescaux, dame des fiefs et biens nobles de Saint-Hibard, de Clérons et de Saint-Sulpice. Jean-Charles de Chanaud, chevalier, Sgr de Lescaux, était capitaine d'infanterie au régiment de la Tour du Pin quand il épousa, le 16 décembre 1761, Marie-Anne de Larmandie de Monteysat.

Il en laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Élie-Jean-François de Chanaud, né le 13 novembre 1778 à Cause de Clérent, près de Bergerac, fit en 1788 des preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

Élie-Marcellin de Chanaud était président honoraire du tribunal de Bergerac quand il mourut en 1861 à l'âge de 80 ans.

La famille de Chanaud comptait encore des représentants il y a quelques années. On trouve, en outre, que Jean-Raymond Marucheu de Chanaud, fils de John, docteur en médecine, et de Marie de Chanaud, a épousé en 1908 M^{lle} du Merle.

La famille de Chanaud n'a jamais été titrée.

Elle a fourni des officiers.

Un de ses représentants, Elie Chanaud, sieur des Bories bourgeois du bourg de Clairans, avait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Un autre, Jean Chanaud, bourgeois de Causse de Clairans, eut ses armes enregistrées d'office au même Armorial.

Principales alliances : de Saint-Ours (au xvii^e siècle), de Grégoire des Gardies, de Larmandie, etc.

CHANAY (de Constantin de). Voyez : CONSTANTIN DE CHANAY (DE).

CHANCEAULME de FONROSE de CLARENS, de SAINT-MARTIN, de SAINTE-CROIX (de). Armes : *d'argent à trois casques mal ordonnés d'argent.*

La famille DE CHANCEAULME DE CLARENS, originaire de Bergerac, en Périgord, y était très anciennement et très honorablement connue. Une tradition la fait descendre d'un archer de la garde écossaise du roi Charles VII. Elle est mentionnée comme résidant à Bergerac dans un certain nombre d'actes du xvi^e siècle.

Henri-Abel Chanceaulme était en 1762 contrôleur des guerres. André de Chanceaulme, capitaine au régiment d'Artois, était en 1775 lieutenant des maréchaux de France à Libourne. Messire Jean Chanceaulme, sieur de Saint-Martin, frère du précédent, marié à Marie de Lespinasse, était en 1742 lieutenant particulier à Libourne. Son fils aîné, messire Jean-Élie de Chanceaulme, sieur de Fonrose, demeurant place Saint-André, à Bordeaux, fut pourvu en 1767 de la charge anoblissante de conseiller en la chambre des requêtes du Parlement de cette ville; il conserva cette charge jusqu'à la suppression des Parlements, lors de la Révolution, et périt sur l'échafaud en 1794. Il avait épousé à Bordeaux le 16 mars 1779 Laure Fiquepeau, native de la Martinique, et en eut quatre filles : 1^o M^{me} de Chanceaulme de Sainte-Croix, décédée à Bergerac en 1863, dont la fille unique fut M^{me} de

Cressac ; 2^e la vicomtesse de Ségur ; 3^e Madame du Soulier, décédée en 1864, et 4^e Hénrie, qui demeura célibataire. Le conseiller de Chanceaulme de Fonrose eut aussi un fils, Jean-Baptiste de Chanceaulme de Fonrose, qui épousa vers 1800 Claire-Élisabeth-Zerphile de Cadrous. Celui-ci laissa deux filles qui furent les dernières représentantes de leur rameau : 1^o Louise-Eucharis, mariée en 1824 à Jules-Édouard, comte de Loyac, ancien capitaine des milices de la Martinique, chevalier de Malte, chevalier de la Légion d'honneur ; 2^o Marie-Virginie, mariée au marquis de Bideran par contrat passé à Bergerac le 23 juillet 1832.

Antoine de Chanceaulme de Fonrose, Sgr de Lanne- Soubiran, fils puîné de Jean, Sgr de la Séguinie, et de Jeanne de Lespinasse, vint au cours du xviii^e siècle se fixer au château de Clarens, en Armagnac, par son mariage avec M^{lle} Dufau de Lautic. Il fut père de Jean-Maurice de Chanceaulme de Fonrose, garde du corps du roi Louis XVI, décédé à Clarens en 1865, et grand-père de Denis-Alfred de Chanceaulme de Clarens, conseiller général du Gers, qui mourut en 1879 à l'âge de 67 ans. Celui-ci fut le dernier représentant mâle de son rameau et ne laissa de son mariage, en 1844, avec M^{lle} de Tartas que trois filles, la baronne de Pichon-Longueville, la marquise de Verthamon et la comtesse de Boury.

Jean-Henri Chanceaulme de Sainte-Croix, chevalier de Saint-Louis, issu d'un autre rameau, épousa religieusement le 13 mai 1813 Marthe Gauthier et fit son testament en octobre 1820 ; il laissa, entre autres enfants, un fils, Pierre de Chanceaulme de Sainte-Croix.

Principales alliances : de Tartas 1844, de Caumia de Baillenx 1843, de Malartic de Fondat 1811, de Pichon-Longueville, de Verthamon, Aubourg de Boury 1880, de Loyac 1824, de Ségur, de Bideran 1832, de Cressac, de Lespinasse, etc.

CHANCEL de la GRANGE (Aliàs de la **GRANGE-CHANCEL**) et de **BARBAUDAUD** (de). Armes : d'argent à un arbre de sinople soutenu d'un croissant de gueules montant ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or. — Aliàs : d'azur à trois cerfs passant d'argent. — Couronne : de Marquis. — Devise : *Chancel ne chancelle mie.*

La famille DE CHANCEL a occupé un rang distingué dans la noblesse du Périgord. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie très complète dans son *Dictionnaire de la noblesse*.

Cet auteur la croit originaire de la Bretagne où elle aurait possédé, entre autres biens, les seigneuries de Coelviv et de Quirquené. Il la fait descendre d'un Geoffroy Chancel, chevalier de l'Ordre du Roi, qui aurait épousé Marie de la Grange d'Arquien, fille du grand-

maître de l'artillerie de France, qui aurait été envoyé en Périgord à la tête d'une armée par le roi Louis XII, qui serait mort dans ce pays le 2 mai 1521, après avoir rétabli l'évêque dans son siège épiscopal, et qui aurait été inhumé dans l'église collégiale de Saint-Front où sous Louis XVI on voyait encore son épitaphe presque détruite par le temps. Cette brillante origine paraît n'avoir existé que dans l'imagination du célèbre généalogiste. On ne voit pas qu'il ait jamais existé en Bretagne de famille noble du nom de Chancel et les diverses généalogies de la maison de la Grange d'Arquien sont muettes sur la prétendue alliance rapportée par la Chesnaye des Bois.

La filiation ne paraît être sérieusement établie que depuis Gérauld Chancel, sieur de la Veysonie, petit-fils présumé du précédent, qui épousa Jeanne de Vigouroux par contrat du 5 janvier 1542 et qui fut pourvu sans finance en 1551 de l'office de président au siège présidial de Périgueux. Gérauld Chancel laissa deux fils : 1^o Pierre Chancel, écuyer, Sgr de la Fouilhouse et de Barbedor, marié par contrat du 27 décembre 1574 à Marguerite Faure de la Roderie ; 2^o Jean Chancel, Sgr de la Chalupie et de Gènebrières, marié par contrat du 26 janvier 1571 à Anne Chalup. Ces deux frères furent les auteurs de deux grandes branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 5 mai 1668 par jugement rendu à Agen de M. Pellet, intendant de Bordeaux.

La branche aînée a possédé, entre autres biens, une seigneurie de la Grange et ses représentants ont souvent été connus sous le nom de la Grange-Chancel. Joseph de Chancel, Sgr de la Grange et d'Antoniât, né à Périgueux en 1676, page de la princesse de Conti, puis maître d'hôtel et chevalier d'honneur de la duchesse douairière d'Orléans, marié en 1708 à M^{lle} du Cluzel, décédé le 27 décembre 1758 en son château d'Antoniât, près de Périgueux, fut un des poètes dramatiques les plus justement estimés de la première moitié du xviii^e siècle. Ayant écrit contre le Régent une satire sanglante intitulée *les Philippiques*, il fut emprisonné aux îles Sainte-Marguerite, s'évada, erra pendant quelques années dans plusieurs pays étrangers et ne put rentrer en France qu'après la mort du prince dont il s'était attiré l'inimitié. Le poète Lagrange-Chancel eut deux fils dont l'aîné, Anne-François, fut tué en 1743 à la bataille de Dettingen. Le puîné, François-Victor de Chancel, chevalier, Sgr de Lagrange, d'Antoniât, etc. né en 1712, marié à Limoges en 1746 à M^{lle} Martin de Nantiât, fut lui-même un poète distingué et publia en 1797 une édition des œuvres de son père suivie d'un certain nombre de contes et de poésies de sa façon. Il avait eu une fille, la marquise de Raymond de Sallegourde, et cinq fils. L'aîné de ceux-ci, Charles-François-Joseph

de Chancel, chevalier, Sgr de Lagrange, garde du corps de Sa Majesté, épousa à Bordeaux en 1781 M^{lle} de Policard. Il fut père de Louis-Joseph de la Grange-Chancel, qui épousa M^{lle} Graves, et grand-père d'Achille de la Grange-Chancel, décédé en 1847, qui n'eut pas d'enfants de son mariage avec M^{lle} Fournier de Violet, décédée à Bordeaux en 1899. Alfred-Augustin, marquis de la Grange-Chancel, est décédé à la Martinique en septembre 1891 à l'âge de 65 ans ; il avait épousé Mérope Maillet, décédée l'année précédente.

La branche cadette était représentée au xviii^e siècle par Jean de Chancel, Sgr d'Eyliaç et de la Chalupie, qui n'eut que des filles de son mariage, en 1757, avec M^{lle} de Montozon, et par son cousin, Joseph-Jérôme de Chancel, Sgr de Barbadaud, qui épousa en 1751 M^{lle} de Sanzillon et qui mourut en 1773 laissant trois fils, Antoine, né en 1759, Barthélemy et Martial.

MM. de Chancel d'Antogniac, de Chancel de la Feuillade et de Chancel de Barbadaud prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Périgueux.

La famille de Chancel a fourni de nombreux officiers dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des avocats au Parlement de Bordeaux, des gardes du corps, etc.

Elle comptait encore des représentants à la Martinique en 1904.

Principales alliances : de la Brousse 1640, de Bertin d'Antoniât 1666, du Cluzel 1708, Lefebvre de la Faluère, Martin de Nantiât 1746, de Cheverry 1777, de Raymond de Sallegourde 1764, Fournier de Violet, de Montozon 1678, 1757, d'Alby, de Chalup 1571, de Marquessac 1626, de Foucauld de Lardimalie 1657, de Sanzillon 1751, de Faubournet de Montferrand 1732, etc.

CHANCEL (de), en Angoumois. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux clefs et en pointe d'un croissant, le tout d'or¹.*

La vieille souche à laquelle a été consacrée la précédente notice ne doit pas être confondue avec une famille CHANCEL, originaire, elle aussi, du Périgord, dont une branche, passée en Angoumois au xviii^e siècle et anoblée par ses charges, a été connue de nos jours sous le nom de : DE CHANCEL. Cette seconde famille de Chancel a eu pour berceau le bourg de Mareuil dans les environs duquel une de ses branches, demeurée non noble, s'est perpétuée jusque sous la Restauration.

L'auteur de la branche existante, N... Chancel, Sgr de Gaillardias,

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Saint-Saud.

épousa à Mareuil, vers 1620, Catherine de Pindray. Son descendant, Pierre Chancel, marié vers 1750 à Jeanne Leblanc, résidait à cette époque à Angoulême et ne portait d'autres qualifications que celles de maître et d'avocat à la Cour ; mais il fut anobli dans la suite par l'acquisition d'une charge de conseiller au Parlement de Douai. Il laissa plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Jean-Nestor de Chancel, né à Angoulême en 1753, nommé général de division en 1793, périt quelques mois plus tard sur l'échafaud révolutionnaire sans avoir été marié. Un autre, Pierre-Ausone de Chancel, né à Angoulême en 1756, prit part en qualité de secrétaire aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême en 1789, fut plus tard député de la Charente au Corps Législatif, puis conseiller à la Cour royale de Bordeaux et mourut en 1849. Un troisième frère fut père d'Ausone de Chancel, né à Vars en 1808, poète distingué, sous-préfet de Blidah, dont la descendance subsiste en Algérie.

Principales alliances : de Gères 1830, de Larose 1835, Morin, Chapeau, Millon, de la Croix 1903, Bellier de Villentroy, d'Ayala 1836.

CHANCERELLE et CHANCERELLE de ROCQUANCOURT.

La famille CHANCERELLE appartient à la haute bourgeoisie de Bretagne. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Répertoire de biobibliographie bretonne* de Kerviler. Elle est originaire de Nantes. Son chef vint vers le milieu du xix^e siècle s'établir à Douarnenez et y fonda une usine à sardines qui ne tarda pas à prendre un développement considérable. Il laissa huit fils dont deux sont entrés dans les Ordres. L'aîné de ces fils, Auguste Chancerelle, né vers 1830, négociant à Douarnenez, fermier des Eaux-Bonnes, épousa d'abord M^{lle} Bernard, dont il eut un fils, Auguste, puis M^{lle} de Rocquancourt-Keravel, décédée en 1893, dont il eut deux autres fils, Élie et Guy. L'aîné de ceux-ci, Élie, a été autorisé par décret du 14 juillet 1900 à joindre à son nom celui de : DE ROCQUANCOURT qui appartenait à la famille de sa mère. Il sera consacré une notice à la famille de Rocquancourt.

CHANCOURTOIS (Béguyer de). Voyez : BÉGUYER DE CHANCOURTOIS.

CHANDEPIE de BOIVIERS (Lantenois-). Voyez : LANTENOIS-CHANDEPIE DE BOIVIERS.

CHANDIEU (de Loys-). Voyez : LOYS-CHANDIEU (DE).

CHANDON et CHANDON de ROMONT et de BRIAILLES. Armes : d'or à une fasce de gueules, denchée de sable, accompagnée de trois trèfles de sable. — Couronne : de Comte. — Supports : deux lions.

Le nom de CHANDON DE BRIAILLES a été porté en Champagne par deux familles, l'une éteinte vers l'époque de la Révolution, l'autre encore existante, qui étaient l'une et l'autre originaires du Mâconnais. La première de ces familles a longtemps possédé dans ce dernier pays une seigneurie de Briailles. Les généalogistes du XIX^e siècle, particulièrement M. de Magny dans son *Nobiliaire Universel*, ont cherché à faire sortir ces deux familles d'une souche commune. Le vicomte Révérend a aussi consacré une intéressante notice aux deux familles Chandon de Briailles dans son *Annuaire de la noblesse* de 1906.

La plus ancienne de ces deux familles revendiquait une origine fort reculée et se croyait issue de celle des anciens seigneurs du château de Chandon, situé dans les environs de Charlieu, en Roannais. Sibylle de Chandon, héritière du château de Chandon, vivait en 1295. Dans la réalité la famille Chandon de Briailles qui s'éteignit vers l'époque de la Révolution était connue en Mâconnais dès la première moitié du XV^e siècle. A cette époque ses représentants portaient simultanément les qualifications nobiliaires et celle de bourgeois de Mâcon. Un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* en fait remonter la filiation suivie à un Jean Chandon, écuyer, qui vers le milieu du XV^e siècle possédait, entre autres biens, la seigneurie de Briailles, en la paroisse d'Ingrandes, et qui épousa successivement Agathe de Vouzandé et Jeanne Ruelle, dame de Dinechin. M. de Magny, dont le travail ne doit être accepté qu'avec beaucoup de réserve, fait de ce gentilhomme le fils d'un Michel de Chandon, chevalier, qui aurait épousé en 1425 Madeleine Seys de Chanceau de Salornay, le petit-fils d'un Raymond de Chandon, chevalier, décédé, en 1426, qui aurait épousé Vincelette de Vergy et qui aurait acquis en Bourgogne la seigneurie de Chanteau, et l'arrière-petit-fils d'un Philippe de Chandon, qui aurait épousé en 1374 Charlotte du Lys. Deux des fils de Jean Chandon, Sgr de Briailles, et de Jeanne Ruelle, Jean et Thomas, furent les auteurs de deux grandes branches. La descendance d'un troisième frère, Charles, Sgr de Dinechin, s'éteignit en la personne de son petit-fils.

L'auteur de la branche aînée, noble homme Jean Chandon, Sgr de Briailles, épousa le 12 novembre 1478 Marguerite de Molins et fit son testament en 1502. Il fut père de noble Jean de Chandon, Sgr de Briailles, qui épousa Marguerite de Damas par contrat passé le 6 janvier 1522 devant notaires en l'officialité de Mâcon, grand-père de Jean Chandon, Sgr de Briailles et du Chanceau qui épousa Pernelle d'Oye et qui fit son testament à Mâcon le 27 octobre 1586, bisaïeul de Jean de Chandon, écuyer, Sgr de Briailles, qui fut maintenu dans sa noblesse

avec ses frères, le 2 août 1600, par arrêt de la Cour des aides et qui épousa Suzanne de Vény par contrat passé le 25 juin 1611 devant le notaire royal d'Artaize, et trisaïeul de Claude-Geoffroy de Chandon, chevalier, Sgr de Briailles, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du Roi, qui vint se fixer en Champagne, qui épousa le 1^{er} juillet 1653 Gabrielle de Bermand, fille et héritière du baron de Lanques, et qui fut maintenu dans sa noblesse en décembre 1667, sur preuves remontant à 1478, par jugement de M. de Caumartin, intendant de Champagne. Cette branche était représentée sous Louis XVI par deux frères qui en furent les derniers représentants. L'aîné d'entre eux, Philibert-François, connu sous le titre de comte de Briailles, mourut en 1789 laissant une fille, Victoire-Adélaïde, née à Paris en 1784, qui épousa Eugène-Victor de Percy et qui mourut en 1833. Le puîné, Claude-Charles de Chandon, dit le vicomte de Briailles, demeurant à Chaumont, épousa en 1772 M^{me} Boucher de l'Étang, née Elisabeth de Fraigne, et n'en eut pas d'enfants.

La seconde branche perdit pendant plusieurs générations sa noblesse par suite de dérogeance. Son auteur, Thomas Chandon de Chanceau, marié à Thomasse Fustallier, était en 1506 avocat du Roi au bailliage de Mâcon. Robert Chandon, fils du précédent, fut comme lui avocat au bailliage de Mâcon ; il se maria trois fois et laissa deux fils : 1^o Jean Chandon, sieur de la Montagne, né du second lit, célèbre avocat au Parlement de Paris, maître des requêtes en 1578, président au grand Conseil en 1585, premier président en la Cour des aides en 1592, démissionnaire en 1597, qui fut anobli par ses charges et qui ne laissa que des filles ; 2^o Gratian Chandon, Sgr d'Avayé, né du troisième lit, lieutenant au présidial de Mâcon, marié à Philiberte Bernard, qui obtint le 18 février 1585 des lettres patentes de relief de dérogeance. Ce dernier laissa trois fils, Thomas, Sgr de Davayé, lieutenant particulier au présidial de Mâcon, Nicolas, abbé de Saint-Pierre de Lestrie, et Pierre, conseiller au Parlement de Dijon, qui furent les derniers représentants de leur branche et qui moururent tous trois sans postérité.

Cette première famille Chandon de Briailles portait pour armes : *d'or à une fasce de gueules accompagnée de trois trèfles de sable*. Elle avait fourni des officiers de mérite et avait contracté des alliances avec les familles de Damas, 1522, de Veiny 1601, de Vichy, de Bermand de Lanques 1653, de Croizier de Saint-Segraux 1708, de Percy, etc.

La famille Chandon de Briailles actuellement existante descend d'un Jean Chandon qui était bourgeois de Cluny dans la seconde moitié du xvii^e siècle. M. de Magny fait de ce personnage un fils de Pierre

Chandon, le conseiller au Parlement de Dijon mentionné plus haut, que les généalogistes anciens font mourir sans postérité. Ce qui est certain, c'est que les premiers auteurs de la famille Chandon de Briailles actuelle ne portaient pas de qualifications nobiliaires et ne firent même pas enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696. Catherin Chandon, fils de Jean, épousa en 1686 Jeanne Perrier, puis en 1703 Claudine Buyat, et vint se fixer à Mâcon. Son petit-fils, Claude Chandon, né à Mâcon en 1732, conseiller du roi et son avocat au bailliage de Macon, épousa Marie-Madeleine Monlong et en eut deux fils, Léonard et Pierre-Gabriel Chandon, qui furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée s'est très honorablement perpétuée en Mâcon-nais sous le seul nom de Chandon. Un de ses représentants, Eugène Chandon, né en 1801, décédé en 1864, a été bâtonnier de l'ordre des avocats de Mâcon. Cette branche a été omise dans le travail de M. de Magny.

L'auteur de la seconde branche, Pierre-Gabriel Chandon, né à Mâcon le 14 novembre 1778, épousa à Épernay le 31 août 1816 M^{lle} Adelaïde Moët, fille d'un très riche négociant en vins de Champagne. Il s'associa à son beau-père, donna à la maison Moët et Chandon un développement considérable et mourut le 23 juillet 1850. Il laissait deux fils, Jean-Rémy-Gabriel Chandon, né en 1819, et Paul Chandon, né en 1821, conseiller général de la Marne, qui lui succédèrent dans sa maison de commerce. L'aîné de ces deux frères avait vainement demandé le 6 avril 1854 l'autorisation de joindre à son nom celui de : DE ROMONT ; il fut admis dans l'ordre de Malte en 1843, fut créé comte romain par bref pontifical de 1866 et mourut en 1868 laissant de son mariage avec M^{lle} Michéau deux fils qui sont connus sous le nom de Chandon de Briailles. Paul Chandon, né en 1821, fils puîné de Pierre-Gabriel, fut admis en 1843 dans l'ordre de Malte ; il obtint le 2 septembre 1854 du comte de Percy, receveur des finances à Semur, petit-fils de Philibert-François Chandon, comte de Briailles, un acte sous seing privé le reconnaissant comme parent et l'autorisant à porter le nom de Chandon de Briailles. Il fut connu dès lors sous le nom de Chandon de Briailles, demanda vainement le 14 février 1866 l'autorisation de porter régulièrement ce nom, fut créé comte romain par bref pontifical du 4 août 1876 et laissa trois fils de son mariage en 1849 avec M^{lle} de Mordant de Massiac. Le second de ces fils, Gaston Chandon de Briailles, né en 1852, conseiller général de la Marne, a à son tour été créé comte romain par bref pontifical de 1882.

Principales alliances : de Saint-Loup 1802, Moët 1816, Vyau de

Baudreuil de Fontenay 1891, de Mordant de Massiac 1849, de Maigret 1875, 1876, d'Andigné de la Blanchaye 1885, de Clermont-Tonnerre 1878, de Salignac-Fénelon 1897, etc.

CHANÉAC (Leblanc de). Voyez : LEBLANC DE CHANÉAC.

CHANDORÉ (Vétat de). Voyez : VÉTAT DE CHANDORÉ.

CHANEL (de Croy-). Voyez : CROY-CHANEL (DE),

CHANGARNIER.

La famille CHANGARNIER, originaire d'Autun, appartient à la haute bourgeoisie de sa région. Plusieurs de ses représentants exercèrent le notariat au XVIII^e siècle. Un autre, Nicolas Changarnier, né à Autun en 1756, avocat dans cette ville, fut élu député de Saône-et-Loire au conseil des Cinq-cents, siégea parmi les royalistes et fut exclu de l'assemblée après le 18 fructidor. Il mourut à Dijon en 1829. Plus récemment la famille Changarnier a été illustrée par Nicolas-Théodule Changarnier, fils du précédent, né à Autun en 1793, général de division en 1843, gouverneur de l'Algérie, commandant supérieur de la garde nationale de Paris en 1849, exilé en 1852, député de la Somme en 1871, sénateur inamovible en 1875, grand-officier de la Légion d'honneur, décédé en 1877, qui joua un rôle politique considérable.

M^{lle} Marie-Jeanne Changarnier, petite-fille de M. François-Bernard Changarnier, conseiller à la Cour de Dijon, épousa en 1870 M. Harold (Cheval) de Fontenay, archiviste paléographe. Bien que la famille Changarnier compte encore des représentants, leur fils, François-Théodule de Fontenay, né à Autun en 1871, fut autorisé par décret du 9 mai 1884 à joindre à son nom celui du général Changarnier, son grand-oncle.

CHANGEY (Delecey de). Voyez : DELECEY DE CHANGEY.

CHANGEY (Guyard de). Voyez GUYARD DE CHANGEY.

CHANGY (Carpentier de). Voyez : CARPENTIER DE CHANGY.

CHANLAIRE (de). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois étoiles du même.*

La famille DE CHANLAIRE est originaire de Vitry-le François, en Champagne, où dès le XVII^e siècle elle occupait un rang distingué dans la bourgeoisie.

On peut voir dans les *Dossiers bleus* que noble homme maître Jacques Chanlaire, conseiller du Roi et son avocat au grenier à sel de

Vitry, épousa par contrat du 3 juin 1643 Suzanne Pérignon, fille d'un lieutenant en l'élection de Sainte-Menchould. Il avait eu, probablement d'un premier mariage, un fils, Gilles de Chanlaire, avocat au Parlement de Paris, puis procureur du Roi en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Vassy, en Champagne, qui épousa dans cette ville en 1661 Madeleine Thiébault. Pierre de Chanlaire, arrière-petit-fils du précédent, décédé à Vassy en 1803, fut pourvu en 1767 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi auprès du Conseil d'Artois et la conserva jusqu'à l'époque de la Révolution. Ce même Pierre de Chanlaire, avocat en Parlement, Sgr du fief d'Averny, à Yèvres, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Chaumont. Il laissa plusieurs fils. La descendance de l'aîné de ces fils s'est éteinte avec Pierre de Chanlaire, né à Paris en 1792, qui mourut à Versailles en 1875. La descendance d'un des puînés s'est perpétuée à Vassy jusqu'à nos jours.

La famille de Chanlaire n'est pas titrée.

Elle a fourni des avocats, un chevalier de Malte en 1816, des membres de la Légion d'honneur, un maire de Vassy sous Napoléon III, etc.

Principales alliances : Fossé d'Arcosse, du Bois du Tilleul, Mougin de Montrol 1900, de Pompéry, etc.

CHANNAC de la SELVE. Armes : *d'azur à un éperon d'or.*

Famille d'ancienne bourgeoisie du Bas-Vivarais.

Antoine Channac, Cosgr des mandements de Stournayres et de Berrias, acquit en 1787 de la princesse de Marsan la terre de la Selve, avec moyenne et basse justice, que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours dans le département de l'Ardèche. Son petit-fils, Gustave Channac de la Selve, est décédé au château de la Selve en 1898 laissant trois enfants de son mariage avec M^{lle} de Retz de Serviés.

Principales alliances : de Retz de Serviés, de Jouffroy d'Abbans, de Faget de Casteljou vers 1810, etc.

CHANORIER. Armes : *d'azur à trois losanges d'or, 2 et 1.*

La famille CHANORIER appartient à l'ancienne bourgeoisie du Mâconnais.

Marie Chanorier, femme de N... Porrier, Sgr de Marigny, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mâcon)

Hugues-Eustache Chanorier, marié à Jeanne-Philippe Pollet, d'abord conseiller receveur alternatif des tailles de l'élection de Lyon, puis receveur général des finances de la généralité d'Auch, fut pourvu le 5 septembre 1764 de l'office anoblissant de conseiller secrétaire du Roi, audientier en la chancellerie établie près le Conseil supé-

rieur d'Alsace, à Colmar, et le conserva jusqu'à sa mort arrivée en 1769. Son fils, Jean Chanorier, écuyer, né à Lyon le 15 novembre 1746, receveur général des finances des généralités d'Auch et de Bayonne, obtint de d'Hozier en 1771 le règlement de ses armoiries. Il fut élu en l'an VII député de Seine-et-Oise au Conseil des Cinq-Cents, fut membre de l'Institut (section des sciences mathématiques et physiques) et mourut à Croissy le 29 mai 1806.

Une branche de la famille Chanorier s'est perpétuée jusqu'à nos jours en Maconnais.

CHANOY (du). Voyez : **DUCHANOY.**

CHANSAC (Poinsot de). Voyez : **POINSOT DE CHANSAC.**

CHANSIERGUES d'ORNANO et du BORD (de). Armes : *d'azur à trois flambaux d'argent, allumés de gueules ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.* — La branche aînée, dite d'Ornano, pose l'écu sur *une colonne d'argent à la base et au chapiteau d'or*, pièce principale des armoiries de la famille Colonna d'Ornano. — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux corneilles au naturel.* — Devise : *Lux amicis, hostibus ignis.* — Cri de guerre : *Virtus cognita.*

La famille DE CHANSIERGUES est honorablement connue depuis la fin du xv^e siècle dans les diocèses de Viviers et d'Uzès, en Languedoc. M. de la Roque en a donné une généalogie dans l'*Annuaire historique et généalogique de la province de Languedoc*, année 1861. On trouvera aussi sur elle beaucoup de renseignements dans le *Nouveau d'Hozier* et dans les *Carrés d'Hozier*.

Elle remonte par filiation à noble François Chansiergues, du lieu de Rochemaure, au diocèse de Viviers, dont le fils, noble Pierre Chansiergues, épousa, par contrat passé à Rochemaure le 6 février 1497, noble Marie Dulus, fille de noble Louis Dulus, dudit lieu de Rochemaure. Ce même noble et honorable homme Pierre Chansiergues, du lieu de Rochemaure, fit son testament le 20 mars 1533 à Bollène, au Comtat-Venaissin, dans la maison de son frère, noble Louis Chansiergues. Son fils, noble et honorable homme Charles Chansiergues, demeurant en la ville du Saint-Esprit, au diocèse d'Uzès, est mentionné avec sa femme, Catherine Dumas, dans un acte du 28 octobre 1545. Il est appelé feu honorable maître Claude Chansiergues, notaire et greffier, de la ville du Pont-Saint-Esprit, dans le contrat de mariage, passé le 28 décembre 1587, du sieur Guillaume Chansiergues, son fils, et de demoiselle Isabeau de Nardin, veuve de feu capitaine

Antoine Grimaldi et fille de feu maître Michel Nardin, docteur en médecine. Guillaume Chansiergues, étant devenu veuf, se remaria le 15 septembre 1614 avec Madeleine de Cabiac. Il laissa deux fils, Antoine, né du premier lit, et Pierre, né du second lit, qui furent les auteurs de deux branches. Ces divers personnages n'appartenaient pas à la noblesse et ne figurent dans aucun acte avec la qualification d'écuyer.

Le sieur Antoine Chansiergues, auteur de la branche aînée, était contrôleur pour le Roi au grenier à sel du Saint-Esprit quand il épousa Marie Brancassi d'Ornano par contrat passé le 14 février 1623 en présence de son frère Pierre, bourgeois du Saint-Esprit, auteur de la branche cadette; il fut père de Pierre Chansiergues, qui continua la descendance. Monsieur Pierre Chansiergues, fils de feu monsieur maître Antoine Chansiergues, conseiller et contrôleur pour le Roi au grenier à sel de la ville de Saint-Esprit, et de demoiselle Marie de Colonne d'Ornano, épousa par contrat du 8 septembre 1677 demoiselle Suzanne de Broche, fille du sieur Antoine Broche. Il fut condamné le 22 mai 1698 par jugement de l'intendant du Languedoc à payer comme usurpateur de noblesse une amende de 2 000 livres. Il fut père de monsieur maître Joseph-Antoine Chansiergues, avocat en la ville du Saint-Esprit, qui épousa par contrat du 19 janvier 1704 demoiselle Marie Renoyer, fille de monsieur Michel Renoyer, grenetier au grenier à sel de Saint-Esprit. Joseph-Antoine laissa deux fils : 1° monsieur maître Michel-Ignace Chansiergues, docteur et avocat, habitant de Saint-Esprit, qui épousa demoiselle Anne David, fille d'un bourgeois de Saint-Esprit, par contrat post-nuptial passé le 25 novembre 1734 en présence de son cousin, messire Pierre de Chansiergues, trésorier général de France à Montpellier, intendant des gabelles du Languedoc, et qui continua la descendance ; 2° Joseph-Benoist, qui prit du service dans l'armée du duc de Parme, qui reçut le titre de comte par lettres de ce prince du 24 août 1728, qui devint dans la suite gouverneur de Guastalla et qui ne laissa pas de postérité. Benoit de Chansiergues, fils de Michel-Ignace, fut élevé parmi les pages du duc de Parme, fut plus tard écuyer de ce prince et épousa à Parme le 14 août 1770 Hélène-Anne, comtesse Rados. Il se fit maintenir dans sa noblesse le 4 avril 1775 par arrêt de la Cour des Comptes de Montpellier, releva, après la mort de son oncle, le titre de comte qui avait été conféré à celui-ci en 1728 par la Cour de Parme et joignit le premier à son nom celui de la famille d'Ornano à laquelle appartenait sa trisaïeule. Il fut père du comte Louis-Ignace de Chansiergues d'Ornano, né à Guastalla en 1775, garde du corps du duc de Parme, qui épousa au Vigan le 13 floréal an XIII Agathe-Philippine d'Albignac,

et grand-père de Paulin-François, comte de Chansiergues d'Ornano, qui épousa en 1851 M^{lle} de Baroncelli-Javon et qui mourut en 1857 laissant lui-même un fils, né en 1855. Cette branche se perpétue à Avignon.

L'auteur de la seconde branche, Pierre de Chansiergues, bourgeois de Saint-Esprit, épousa le 20 février 1638 Isabeau de Reboul. Il fut père de Guillaume de Chansiergues, sieur du Bort, qui épousa le 27 janvier 1679 Marguerite de Piolenc, issue d'une très vieille famille noble de la région. Le petit-fils de celui-ci, Pierre-Louis de Chansiergues du Bord, fit reconnaître sa noblesse le 3 juin 1775 par arrêt de la Cour des Comptes, aides et finances de Montpellier. Il demanda quelques années plus tard à être maintenu dans sa noblesse par un arrêt du Conseil. D'Hozier, chargé d'examiner sa requête, composa un mémoire qui se termine en ces termes : « Résultat. La famille de
« Chansiergues établit sa filiation par titres originaux depuis l'an
« 1550 et, par le secours d'expéditions revêtues des formes pres-
« crites à l'égard des habitants du Comtat-Venaissin par lettres
« patentes du Roi du 30 avril 1784, elle remonte jusqu'en 1497. Il est
« de notre devoir d'observer que les sujets qui composent la généa-
« logie de cette famille n'ont pas toujours pris également dans les
« actes qu'ils ont passés des qualifications nobles et que même on
« ne les voit constamment affectées dans les pièces originales que
« depuis l'année 1619. Nous ne passerons pas sous silence un fait
« consigné dans les registres de la recherche des faux nobles faite
« en la généralité de Montpellier en 1698 à l'égard d'un sujet du
« nom de Chansiergues domicilié en la ville du Saint-Esprit. *Pierre*
« *Chansiergues, du Saint-Esprit*, apprennent les registres dont nous
« sommes dépositaires, *pour l'amende à laquelle il a été condamné*
« *par jugement dudit intendant du 22 mai 1698, à cause de l'usur-*
« *pation par lui faite des titres de noblesse, paiera la somme de*
« *2 000 livres*. Il est certain qu'on ne doit pas confondre ce Pierre de
« Chansiergues, condamné en 1698, avec Pierre de Chansiergues,
« bisaïeul des suppliants, puisque celui-ci était mort avant le
« 17 octobre 1667 ; mais en même temps il semble qu'on ne peut se
« défendre de concevoir des préjugés défavorables sur la noblesse
« de leur famille à l'identité de nom et de domicile. Nous ne cherche-
« rons pas au surplus à donner à cette conjecture plus de force
« qu'elle ne comporte. Nous avons exposé les faits qui résultent de
« la production des suppliants et nous laissons à la sagesse de Sa
« Majesté à en apprécier le mérite. » Pierre-Louis de Chansiergues
fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil du 23 mai 1789.
Sa descendance s'est éteinte avec son petit-fils, Pierre-Henri, connu

sous le titre de baron de Chansiergues du Bord, longtemps conseiller général de la Drôme, décédé en 1878, qui survécut à son fils et qui ne laissa qu'une fille mariée vers 1860 au marquis de Bimard.

La famille de Chansiergues a fourni depuis deux siècles de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Guillaume Chansiergue de Bord, du lieu du Saint-Esprit, et Pierre Chansiergue, viguier du Saint-Esprit, eurent leur blason enregistré d'office à l'Armorial général de 1696 (registre d'Uzès).

Principales alliances : Colonna d'Ornano 1623, de Piolenc 1627, 1679, de Magnin 1639, Rados 1770, d'Albignac 1805, de la Bruyère 1824, de Baroncelli-Javon 1851, Blanc de Saint-Laurent, d'Andrée de Renoard, de Bimard, de Broche, de Vanel 1748, etc.

CHANTEAU (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1845) : *parti au 1 de gueules à trois pals d'argent ; au chef coupé d'azur à une rose d'argent, accostée de deux étoiles du même, et d'or ; au 2 écartelé d'azur et d'argent emmanché, coupé de deux pièces et deux demies. le premier quartier chargé d'un léopard passant d'or.*

La famille DE CHANTEAU appartient à la noblesse de Bourgogne.

Un de ses représentants, Jean Chanteau de Rozières, Sgr d'Attricourt, originaire de Gray, fut pourvu le 27 novembre 1732 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près la Cour des comptes de Dôle et fut reçu le 24 janvier 1733.

Jacqueline Michel, veuve de Jean-Baptiste de Chanteau, Sgr d'Attricourt, dame du quart du fief de Nuits, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Dijon.

Gabriel Chanteau avait épousé vers 1780 Charlotte du Crest de Chigy. Leur fils, Louis-Marie Chanteau, né le 2 janvier 1782 à Saint-Seine-l'Abbaye (Côte d'Or), sous-intendant militaire, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, marié en 1822 à Francine-Elisabeth Croft, décédé à Paris le 14 septembre 1857, reçut le titre personnel de baron par lettres patentes du roi Louis-Philippe du 27 septembre 1845 ; il obtint en même temps le règlement de ses armoiries. Il eut un fils, Antoine-Adolphe, baron de Chanteau, décédé en 1857, qui épousa Victoire-Denise Collignon, décédée en 1877, et qui laissa lui-même deux fils : 1° Maurice, baron de Chanteau, décédé à Nice en 1903, qui a eu deux enfants de son mariage avec M^{lle} Vollette, décédée en 1905 ; 2° Augustin-François de Chanteau, né en 1848, archiviste paléographe, décédé en 1882.

Principales alliances : du Crest, de Foras 1891, etc.

Il a existé en Berry une autre famille de Chanteau dont les armoi-

ries avaient beaucoup d'analogie avec celles des Chanteau de Bourgogne : *de gueules à trois pals d'argent ; au chef cousu d'azur chargé d'une rose d'argent*. Un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus* fait remonter la filiation de cette famille à un François Chanteau, sieur de la Cour, dont le fils, Louis de Chanteau, sieur de la Cour, épousa en 1587 Marie du Breuil. Charles de Chanteau, écuyer, sieur de la Cour, demeurant en la paroisse de Rouvre-les-Bois, près de Châteauroux, petit-fils de ce dernier, fut maintenu dans sa noblesse par jugement de l'intendant du 30 septembre 1667. La famille de Chanteau de la Cour paraît s'être éteinte peu de temps après ce jugement. Elle ne figure, en tout cas, ni au nombre de celles qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696, ni au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Berry.

CHANTECLAIR (de Vouges de). Voyez : VOUGES DE CHANTECLAIR (DE).

CHANTEGREIL de la MARCODIE. Armes : *de gueules à un coq d'argent, passant et chantant, onglé et becqué d'or*.

La famille CHANTEGREIL DE LA MARCODIE est anciennement et honorablement connue en Périgord.

Ses membres figurent dans un certain nombre d'actes du xviii^e siècle avec la qualification de noble et même avec celle d'écuyer. Cependant on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région.

Pierre Chantegreil de la Marcodie était sous Louis XVI président en l'élection de Périgueux. Il fut père de François et de Joseph Chantegreil de la Marcodie qui continuèrent la descendance. Plus récemment la famille Chantegreil de la Marcodie a fourni un colonel, officier de la Légion d'honneur. Un des neveux de celui-ci, Gaston de la Marcodie, ancien élève de l'École polytechnique, était il y a quelques années inspecteur de la comptabilité des services techniques des chemins de fer de l'Ouest.

CHANTELAUZE. Armes : *de sinople à un chevron d'argent chargé d'un losange de gueules*.

La famille CHANTELAUZE est une des plus anciennes et une des plus justement considérées de la haute bourgeoisie du Forez.

Elle a été illustrée par Victor Chantelauze, né à Montbrison en 1787, député de la Loire en 1824, premier président à la Cour royale de Grenoble, qui fut appelé par le roi Charles X à faire partie du minis-

tère Polignac en qualité de garde des sceaux. Après la révolution de 1830 M. Chantelauze fut traduit avec ses collègues devant la Chambre des pairs et condamné à la détention. Il fut gracié après quelques années et mourut dans la retraite en 1859. Il avait épousé Marie-Françoise Richard du Colombier qui lui survécut jusqu'en 1863. Leur fille, la comtesse d'Allard, était décédée dès 1859 à l'âge de 36 ans, Michel-Balthazar de Chantelauze, frère du ministre, mourut à Montbrison en 1859, à l'âge de 76 ans.

Plus récemment la famille Chantelauze a fourni un écrivain distingués.

Principale alliance : d'Allard.

CHANTELOU (du Plouays de). Voyez : PLOUAYS DE CHANTELOU (DU).

CHANTELOUP (Chaptal de). Voyez : CHAPTAL DE CHANTELOUP.

CHANTELOUP (l'Espagnol de). Voyez : L'ESPAGNOL DE CHANTELOUP.

CHANTELOUP (Rougane de). Voyez : ROUGANE DE CHANTELOUP.

CHANTELOUP (Martin de). Voyez : MARTIN DE CHANTELOUP.

CHANTEMERLE (Jacquetot de). Voyez : JACQUETOT DE CHANTEMERLE.

CHANTEMESLE (Belin de). Voyez : BELIN DE CHANTEMESLE.

CHANTEPIE (le Royer de). Voyez : LE ROYER DE CHANTEPIE.

CHANTEPIE (de). Armes : d'azur à une croix d'argent chargée d'une pie de sable et cantonnée de quatre besants d'or.

Ancienne famille noble de Basse-Normandie sur laquelle on trouvera dans les *Dossiers bleus* d'abondants renseignements. On trouvera aussi dans le *Nouveau Hozier* les preuves de noblesse que Jean-Baptiste DE CHANTEPIE fit en 1785 pour être admis à l'École militaire.

La famille de Chantepie est originaire d'Italie d'après la tradition. Elle est connue en Normandie depuis Jean de Chantepie, écuyer, qui acquit un héritage par acte passé en la vicomté de Vire le 1^{er} mars 1325. On trouve ensuite un Jean Chantepie, écuyer, qui passa un acte en la vicomté de Vire le 28 octobre 1411. Jean Chantepie, homme d'armes, un des fils du précédent, vendit à son frère Guillaume, par acte du 4 août 1459, tout ce qui pouvait lui revenir de la succession de ses parents. Il fut vraisemblablement le même personnage qu'un Jean Chantepie, du lieu de Chambres, dans l'élection d'Avranches, que l'on trouve avoir été débouté de ses prétentions nobiliaires et remis

à la taille lors de la célèbre recherche de Montfaut, en 1463¹. Guillaume Chantepie, Sgr de la Bigne et de la Gondonnière, frère de Jean, continua la descendance. Il vendit sa terre de la Gondonnière par acte passé le 6 juin 1471 devant tabellions à Condé-sur-Noireau et laissa, entre autres enfants, deux fils, Henri et Nicolas, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 23 mai 1671 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, sur preuves de quatre degrés, sans anoblissement antérieur connu.

L'auteur de la branche aînée, Henri Chantepie, écuyer, Sgr de la Gondonnière, renonça à la succession de son père par acte du 6 août 1475. Il épousa Laurence Basire et fut père de Nicolas de Chantepie, Sgr de la Gondonnière, qui épousa le 18 avril 1503 Colette Picot. Celui-ci laissa trois fils, Nicolas, Guillaume et Henri, dont les descendants furent maintenus dans leur noblesse le 22 mai 1608 par arrêt de la Cour des aides de Rouen. Jean de Chantepie, écuyer, Sgr du Bois, fils puîné de Jacques, Sgr de la Gondonnière, épousa Marie Viard le 26 novembre 1672. Il fut père de Jean-Baptiste de Chantepie, né à Jurques, en l'élection de Caen, qui épousa en 1722 honnête fille Marie Vautier, grand-père de Nicolas de Chantepie, né en 1732, qui épousa d'abord Anne-Marthe Roussel, puis en 1772 Madeleine Diguët, fille d'un bourgeois de Caen, ancien notaire à Noyers, et bisaïeul de Jean-Baptiste de Chantepie, né à Caen le 23 mai 1776, qui fit en 1785 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire.

L'auteur de la seconde branche, Nicolas de Chantepie, est mentionné dans un acte de 1489 avec sa femme, Florence de Fontenay, dame de Fincel. Son arrière-petit-fils, Nicolas de Chantepie, marié en 1592 à Isabeau Escoulant, fut maintenu dans sa noblesse en 1599 par jugement de M. de Mesmes de Roissy. Il laissa deux fils : 1° Étienne de Chantepie, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1634 par jugement de M. d'Aligre et qui, de son mariage en 1626 avec Marie Crespin, laissa huit fils, tous maintenus par Chamillart lors de la grande recherche ; 2° Robert de Chantepie, né en 1605, Sgr de la Fosseurie, qui fut père de Louis de Chantepie, Sgr de Lescobarderie, demeurant à Coutances, décédé en 1716, et grand-père d'Hervé de Chantepie, né en 1696, lequel eut deux fils de son mariage avec Françoise Landaise. Hervé de Chantepie, l'aîné des fils d'Étienne, fut premier président au présidial de Coutances et épousa en 1665 Jacqueline de Pigousse ; il fut père de Pierre de Chantepie et grand-père d'Hervé de Chantepie.

¹ Voir le *Hérald d'armes* I^{er} volume. 1861-64, page 415.

Jean-Baptiste de Chantepie, ancien officier d'infanterie, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Coutances.

La famille de Chantepie a fourni de nombreux officiers, des chevaliers de Saint-Louis, etc.

On croit qu'elle compte encore des représentants. On trouve que M. Jules de Chantepie, conservateur de la bibliothèque de l'Université, est décédé à Paris en 1904.

Principales alliances : d'Argouges, de Bailleul, de la Bigne 1550, du Rosel 1640, de Montesson (au xv^e siècle), etc.

Il a existé dans le Maine une autre famille de Chantepie qui était honorablement connue dès le xv^e siècle au Pont-de-Mayenne. René de Chantepie, sieur du But, demeurant à Laval, ayant été assigné lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, fit en mars 1667 la déclaration qu'il n'avait jamais eu de prétentions nobiliaires. Cette famille de Chantepie s'allia à la famille de Farey et s'éteignit au xviii^e siècle dans la famille de la Barre.

CHANTERAC (de la Cropte de). Voyez : CROPTE DE CHANTÉRAC (DE LA).

CHANTERENNE (Bocquet de). Voyez : BOCQUET DE CHANTERENNE.

CHANTRANS (de Pillot). Voyez : PILLOT DE CHENECEY DE COLIGNY-CHATILLON ET DE CHANTRANS (DE).

CHANTREAU de la JOUBERDRIE et du COUTEAU de. Armes : d'azur à trois merlettes (alias trois tourterelles) d'argent, 2 et 1 ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

La famille DE CHANTREAU appartient à la noblesse du Bas-Poitou. On en trouvera dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou* une généalogie complète qui est l'œuvre du comte de Saint-Saud. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que deux de ses membres firent, l'un en 1743 pour être admis parmi les pages de la Grande-Écurie, l'autre en 1778 pour être admis à l'École militaire.

La généalogie mentionnée plus haut fait remonter la filiation à Jacques Chantreau, Sgr de Rigueil, qui rendit hommage le jeudi après la Saint-Jean 1388 à Robert, écuyer, Sgr de Sauzai, pour sa terre de l'Hébergement. Ce Jacques Chantreau avait épousé Marie Belert, ou Velort ; il en eut trois fils qui partagèrent la succession de leurs parents par acte du 3 septembre 1433. L'un de ces fils, Jacques Chantreau, écuyer, sieur de Rigueil, épousa Jeanne Morineau et laissa deux enfants qui partagèrent sa succession par acte du 7 octobre 1485. Jean Chantreau, fils du précédent, peut avoir été le même person-

nage qu'un Jean Chantreau, écuyer, Sgr de la Vergerie, qui était le 4 mars 1517 homme d'armes dans la compagnie de Charles de la Trémoille. On lui attribue pour fils un autre Jean Chantreau, écuyer, Sgr de la Vergerie, qui épousa le 15 juin 1529 Renée Turpin et à partir duquel seulement la filiation doit être considérée comme rigoureusement établie. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Pierre Chantreau, écuyer, Sgr de la Joubardrie, marié le 31 août 1623 à Marie Ranfray, fut maintenu dans sa noblesse le 22 juin 1637 par arrêt de la Cour des aides. Il fut père de Daniel Chantreau, écuyer, Sgr de la Joubardrie, d'Avayole et de Launay, demeurant à Avayole, dans l'élection de Richelieu, marié le 28 janvier 1665 à Anne Guilloteau, qui fut maintenu dans sa noblesse le 17 juillet 1664 par arrêt de la Cour des aides, mais qui, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, fut condamné comme usurpateur à 1800 livres d'amende par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours¹. Daniel Chantreau interjeta appel de cette condamnation devant le Conseil d'État qui le maintint dans sa noblesse par arrêt du 1^{er} avril 1671. Son fils, Daniel Chantreau, écuyer, Sgr des mêmes terres, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Fontenay-le-Comte). Il avait épousé en 1694 Marguerite Regnier qui, étant veuve, fut maintenue dans sa noblesse avec ses enfants mineurs le 15 avril 1707 par jugement de M. Doujat, intendant de Poitiers, puis le 24 février 1715 par jugement de M. Quentin de Richebourg, successeur de M. Doujat. Deux de ses fils, Daniel-Henri Chantreau, Sgr de la Joubardrie, marié en 1720 à M^{lle} Brunet de Sairigné, et Louis-Isaac Chantreau, Sgr du Couteau, marié en 1721 à M^{lle} de la Couture-Renom, furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Daniel-Henri, fut père de Louis-Henri Chantreau de la Joubardrie, qui fut admis en 1743 parmi les pages de la Grande-Écurie, et grand-père de Gabriel-Ferdinand de Chantreau de la Joubardrie, né à Fontenay-le-Comte en 1767, qui fit en 1778 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire. Cette branche s'est éteinte avec un neveu de ce dernier, Charles-Auguste de Chantreau, né à Saintes en 1790, marié à M^{lle} de Cugnac, qui est décédé à Niort en 1872 laissant tous ses biens au chef de la branche cadette.

La branche cadette était représentée au xix^e siècle par Louis-Félix de Chantreau, né en 1801, qui est décédé à Poitiers en 1870 laissant quatre fils de son mariage en 1845 avec M^{lle} des Roches de Chassay.

Charles et Pierre Chantreau, Sgrs de la Bonnière et des Touches,

¹ Consulter les *Maintenues de noblesse de la généralité de Poitiers* (1714-1718), publiées dans le tome XXII des *Archives historiques du Poitou*.

prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Poitiers.

La famille de Chantreau n'est pas titrée.

Elle a fourni de nombreux officiers parmi lesquels un maréchal de camp en 1827, décédé à Luçon en 1850, deux pages du Roi, un grand vicaire de Luçon en 1821, un sous-préfet sous la Restauration, etc.

Principales alliances : Ranfray 1623, Bernardeau 1703, Brunet de Sairigné 1720, Bullion de Montlouet 1756, des Francs 1782, de Cugnac 1845, Poictevin de la Rochette 1796, de Maynard de la Claye 1826, de la Couture-Renom 1721, des Roches de Chassay 1845, de Lestang 1730, etc.

Il a existé d'autres familles de Chantreau.

On trouve que Martin Chantreau, sieur de la Tour, fut anobli par lettres patentes d'octobre 1676 en récompense de ses services militaires et obtint en même temps le règlement de ses armoiries : *d'azur à un chef d'or chargé de trois molettes d'éperon de gueules*.

François de Chantreau, Sgr en partie de la justice de Balnot, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Barsur-Seine) : *d'argent à une sauterelle de sinople*.

CHANU de LIMUR. Armes : *d'azur à une étoile d'or*. — Devise : *Pour fidèlement tenir*.

La famille CHANU DE LIMUR, qui occupe depuis plusieurs générations un rang distingué en Bretagne, est originaire de Guérande où elle est honorablement connue depuis le milieu du xvr^e siècle. Toutefois on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et elle n'a jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. Elle paraît donc n'avoir aucun rapport avec celle d'un G. Chanu de la Robinière, domicilié dans la paroisse de Plumaudan, qui figura en 1427 à la réformation de la noblesse du diocèse de Saint-Malo.

Jean-Alain Chanu épousa vers 1630 Julienne-Marie le Trézie, héritière des domaines du Cardinal et de Kerheden, situés à Guérande. Son petit-fils, Joseph Chanu de Kerheden, était en 1692 officier au régiment irlandais de Jacques II, cavalerie ; il vint se fixer à Vannes après le mariage qu'il contracta avec Louise Bourgeois, fut nommé en 1700 garde-seel au présidial de cette ville, près de laquelle il possédait du chef de sa femme le domaine de Limur, et mourut en 1709. Il fut père de Charles-Louis Chanu de Kerheden, conseiller au présidial de Vannes en 1730, puis lieutenant-général de l'amirauté de la même ville, qui épousa Marie-Jacquette le Minihiy du Rumen, grand-père de Jean Chanu de Limur, lieutenant-général de l'amirauté de Vannes après son père, qui épousa à Lorient en 1778 M^{lle} Véry de Romain, et bisaïeul de N. Chanu de Limur, lieutenant de vaisseau,

chevalier de Saint-Louis, qui épousa en 1815 M^{lle} Calvé de Soursac. Ce fut ce dernier qui acquit à Vannes en 1819 de la famille de Gouvello la belle demeure qui a été connue depuis lors sous le nom d'*hôtel de Limur*. Son fils, Francis de Limur, né en 1817, conseiller général du Morbihan sous Napoléon III, s'apparenta aux meilleures familles de la région par son mariage avec M^{lle} de Plœuc et fut connu le premier sous le titre de comte, porté après lui par son fils. Minéralogiste très distingué, il avait réuni dans son hôtel de Vannes une remarquable collection de minéralogie et d'archéologie préhistorique.

On trouvera d'intéressants renseignements sur la famille Chanu de Limur dans le *Repertoire de bibliographie bretonne* de Kerviler.

Principales alliances : l'Héritier, Briant de Laubrière, de Plœuc, Jacquetot de Boisrouvray, de Mauduit vers 1775, etc.

CHANVALLON (Thibault de). Voyez : THIBAUT DE CHANVALLON.

CHANZY.

La famille CHANZY, d'honorable bourgeoisie, a été illustrée de nos jours par Antoine-Alfred Chanzy, né en 1823 à Nouart (Ardennes), général de division en 1870, gouverneur de l'Algérie en 1873, sénateur inamovible en 1875, ambassadeur en Russie en 1879, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé en 1883.

Principales alliances : d'Embry de Rocreuse 1902, de Girard de Charbonnières, Pyrot de Crépy 1877.

CHAPAIS, ou CHAPPAIS, (de), en Dauphiné et en Normandie. Armes : d'argent à un vaisseau de sable. — Aliàs (d'après le règlement d'armoiries du 24 octobre 1815) : écartelé au 1 parti d'azur à un dauphin pamé d'or, surmonté d'une étoile d'argent, et d'or à un chevron d'azur ; au 2 d'or à trois fasces de gueules ; au 3 d'argent à un vaisseau de sable soutenu d'une mer de sinople ; au 4 d'azur à un chevron d'or.

La famille DE CHAPAIS est originaire des environs de Crest, en Dauphiné. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier*, au Cabinet des Titres, la généalogie qu'elle produisit au Cabinet des Ordres du Roi lorsqu'en 1786 elle sollicita des lettres de confirmation de noblesse. Ce travail mentionne Aymard de Chappais, Sgr de Hautchamp, et son frère, Amédée de Chappais, chevalier, qui furent témoins le 23 mai 1345 au testament de Louis de Poitiers, comte de Diois et de Valentinois. On trouve ensuite un messire Antoine de Chapais qui en 1467 était chanoine de Saint-Sauveur de Crest. Noble Louis Chappays, auquel remonte la filiation suivie, épousa noble Guillaume de Castaing par

contrat passé à Vienne le 10 février 1513 : il est mentionné dans un certain nombre d'actes soit avec la qualification de noble, soit avec celle d'honorable homme, mais jamais avec celle d'écuyer. Son fils, noble Louis de Chapais de Grave, Sgr de Plaisance, habitant du mandement de Grave, au diocèse de Valence, épousa honnête femme Isabelle de Bounet. Il fut père d'honorable homme sire Louis Chapais, écuyer de Crest, mentionné dans de nombreux actes de la seconde moitié du xvr^e siècle, qui épousa honorable femme Louise de Ville-neuve et qui fit son testament le 28 septembre 1580, grand-père de François Chapais, capitaine d'une compagnie de carabiniers, et bisaïeul d'André Chapais, maire de Crest, qui épousa Marie Richard. François de Chapais, fils de ce dernier, fut baptisé à Crest le 19 mai 1661 ; il vint se fixer à Rouen et y épousa Marguerite Campion, tille d'un ancien juge consul, par contrat du 17 juillet 1701 dans lequel il est simplement appelé le sieur François Chapais ; il fut nommé en 1715 juge consul de Rouen. Il laissa un fils, Jean-Baptiste-François de Chapais, né en 1704, marié à Madeleine le Noble, qui fut juge consul et premier échevin de Rouen. Celui-ci laissa à son tour deux fils qui obtinrent en 1786 des lettres patentes de confirmation de noblesse.

Le plus jeune de ces fils, Charles-Bernard de Chapais de Marivaux, né à Rouen en 1754, avocat général à la Cour des aides de Normandie en 1788, prit part l'année suivante aux assemblées de la noblesse tenues à Rouen ; il fut dans la suite conseiller général de la Seine-Inférieure, conseiller à la Cour de Bourges et chevalier de la Légion d'honneur, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 19 septembre 1810, puis baron, sur institution de majorat, par nouvelles lettres du 22 mars 1814, fut confirmé dans la possession héréditaire de son titre par lettres patentes du roi Louis XVIII du 24 octobre 1815, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et mourut en 1831 laissant une fille unique, M^{me} Levasseur, dont le mari fut autorisé, par arrêté ministériel du 2 février 1841, à relever le titre de baron de son beau-père et à recueillir le majorat qui y était attaché.

André-François de Chapais, fils aîné de Jean-François et de Madeleine le Noble, fut échevin de Rouen. Il épousa Victoire Cahierre et en eut deux fils : 1^o André de Chapais, conseiller à la Cour de Rouen, qui épousa M^{me} Follope et qui en eut six enfants ; 2^o François de Chapais, qui épousa M^{me} de Cacqueray de Monval et qui en eut un fils, Louis-Gustave, né en 1806.

Principales alliances : Levasseur 1801, de Cacqueray.

CHAPEL (de). Armes (d'après le règlement d'armoiries de 1788) : *écartelé aux 1 et 4 d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois chapeaux antiques d'azur, avec des cordons de gueules; aux 2 et 3 de sable à deux annelets d'or concentriques; au chef d'argent chargé d'une croix pleine de sable.* — Couronne : de Marquis. — Supports : à dextre un rosier grimpant au naturel, à sénestre un lion.

La famille DE CHAPEL appartient à la noblesse du Languedoc. On trouvera sur elle des renseignements dans le *Nouveau d'Hozier*. On en trouvera aussi des généalogies dans l'*Annuaire de la noblesse* de 1861 et dans le deuxième volume de l'*Annuaire historique et généalogique de la noblesse de Languedoc* de M. de la Roque, années 1862-1863.

Une tradition, qui ne s'appuie sur aucune preuve, la fait venir d'Italie. Elle était fixée dès la fin du xvi^e siècle au diocèse de Nîmes où elle occupait un rang honorable dans la bourgeoisie. Étienne de Chapel, auquel les généalogies mentionnées plus haut font remonter la filiation, épousa Marguerite Regord par contrat passé au Caylar en 1590. Il fut père d'Antoine Chapel, qui épousa le 21 mai 1623 Jeanne, fille de Jacques Pépin, notaire royal au Caylar, et de Marguerite d'Albizzi, et qui fit son testament à Massillargues le 13 octobre 1671, et grand-père de Claude Chapel, conseiller du Roi, maire perpétuel du Caylar, qui épousa le 18 avril 1659 Marie Lautier et qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Nîmes). Le fils de ce dernier, Jacques de Chapel, baptisé en 1665, alla se réfugier en Prusse lors de la révocation de l'édit de Nantes, servit dans un corps de jeunes calvinistes émigrés, revint plus tard en France et fut capitaine au régiment de Champagne. Il avait épousé en 1690 Claude de Baudan. Il en laissa deux fils, Claude et Jean, qui firent des officiers de mérite. La famille de Chapel chercha au xviii^e siècle à s'agréger à la noblesse. Son chef, Jacques de Chapel, petit-fils de Jacques et de Catherine de Baudan, lieutenant en second au régiment de Bourbon-infanterie, marié en 1780 à M^{lle} de Buissy, fille d'un président à mortier au Parlement de Flandre, régularisa sa situation nobiliaire en se faisant accorder par le roi Louis XVI, le 8 septembre 1788, des lettres patentes de confirmation de noblesse et d'anoblissement en tant que besoin qui sont rapportées tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*; il obtint, le 29 octobre suivant, le règlement de ses armoiries. Son fils, Jacques-Denis de Chapel, né à Valenciennes en 1786, maire d'Alais en 1829, chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1813 à M^{lle} de Bosanquet de Cardet, fut député du Gard sous la monarchie de juillet. Il fut lui-même père de Maurice-Frédéric-Alfred de Chapel, qui épousa en 1839 M^{lle} de Montlaur, et

grand-père d'Eugène-Fernand de Chapel qui a eu deux fils de son mariage avec M^{lle} de Combes des Morelles.

La famille de Chapel n'est pas titrée.

Elle a fourni des officiers distingués dont l'un fut blessé mortellement à Fontenoy.

Principales alliances : de Bosanquet de Cardet 1755, 1813, de Buissy 1780, d'Amboix 1838, d'Adhémar 1846, de Villardi de Montlaur 1839, Palluat de Besset 1861, de Combes des Morelles, etc.

CHAPEL d'ESPINASSOUX (de). Armes : *d'azur à un chevron d'hermines accompagné de trois besants d'argent : au chef d'or chargé d'une croix ondée de sable.*

Cette seconde famille de CHAPEL, bien distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice, appartient comme elle à la noblesse du Languedoc. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans ses *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*. Elle eu pour berceau la petite ville de Marvejols, en Gévaudan, qu'elle n'a jamais cessé d'habiter jusqu'à nos jours. Jean de Chapel, sieur de Gimels-la-Valmanière, épousa vers 1740 Jeanne Vigan. Leur fils, Antoine-Ltienne de Chapel, sieur d'Espinassoux, la Brousse, etc., né à Marvejols le 27 septembre 1712, marié dans cette ville le 24 mars 1772 à Marie-Dorothee d'Eimar de Jabrun, fut pourvu cette même année de l'office de conseiller maître en la Chambre des comptes, aides et finances de Montpellier qui conférait à ses titulaires la noblesse au premier degré et qu'il conserva jusqu'à sa suppression, lors de la Révolution. Il fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mende, mais fit défaut. Il mourut en 1813 laissant cinq fils : 1^o Jean-Simon, qui continua la descendance ; 2^o Dominique, conseiller général de la Lozère, décédé au château de Pineton en 1865 sans avoir été marié ; 3^o Antoine-Aimé, chanoine de Saint-Denis, décédé en 1845 ; 4^o Augustin, aumônier de l'hospice Saint-Jacques à Marvejols, décédé en 1821 ; 5^o Achille-Xavier, président de la chambre de commerce de Bayonne, conseiller général de la Lozère, décédé à Marvejols en 1851 sans avoir été marié. Jean-Simon de Chapel d'Espinassoux, né à Marvejols en 1777, président du tribunal de cette ville, conseiller général de la Lozère, député du même département en 1830, décédé à Marvejols en 1847, fut anobli le 15 juin 1818 par lettres patentes du roi Louis XVIII. Il avait épousé en 1808 M^{lle} Malet et en eut deux fils : 1^o Antoine-Henri, qui continua la descendance ; 2^o Augustin-Charles, décédé à Marvejols en 1899, dont le fils unique mourut sans postérité en 1898. Antoine-Henri de Chapel d'Espinassoux, né en 1817, marié à M^{lle} Bricogne, décédé à Marjevols en 1885,

fut président du Conseil général de la Lozère. Il a lui-même laissé deux fils.

Principales alliances : d'Eimar de Jabrun 1772, de Malafosse, Bourdeau de la Judie 1853, de Ricard 1877, de Douglas 1903, etc.

CHAPEL de la PACHÉVIE (de). Armes : d'azur à trois fasces crénelées d'or, la première de quatre créneaux, la seconde de trois et la troisième de deux. — Cimier : une tête de nègre. — Supports : deux griffons. — Cri de guerre : *Murat*.

La famille DE CHAPEL DE LA SALLE ET DE LA PACHÉVIE appartient à l'ancienne noblesse de l'Auvergne. On en trouvera une généalogie très complète dans le *Dictionnaire de la noblesse* de la Chesnaye des Bois. Une tradition très ancienne, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve, la fait descendre de celle des anciens vicomtes de Murat qui occupait au moyen âge un rang considérable dans la noblesse d'Auvergne et dont elle a toujours porté les armes pleines. Elle tire son nom du fort de Chapel, situé dans la paroisse de Chavagnac, près de la ville de Murat.

Bouillet mentionne dans son *Nobiliaire d'Auvergne* un Gilbert qui était seigneur de Chapel en 1066 et 1080. Un Chapel donna en 1190 les rentes d'un village au prieur de la paroisse de Bredon, située près de Murat. Chatard de Chapel était de 1209 à 1224 seigneur de Virsac, en Combrailles. Géraud de Chapel fut présent, avec les principaux gentilshommes de la Haute-Auvergne, à un accord conclu en 1304 entre Guillaume de Murat et Pierre de Brezons. Le nom de la famille de Chapel figure dans un assez grand nombre de chartes du xiv^e siècle et de la première moitié du xv^e. Bertrand de Chapel vendit en 1447 le fief de Courbines et fut inscrit à l'Armorial de 1450.

La Chesnaye des Bois fait remonter la filiation à un Chapel qualifié noble homme, damoiseau et seigneur de la Salle dans un terrier du 10 février 1455. Il attribue à ce gentilhomme deux fils : 1^o Vital, qui continua la descendance ; 2^o noble homme Philippe Chapel, damoiseau, Sgr de la Salle, qui est ainsi désigné dans un terrier du 9 février 1500. Noble homme Vital Chapel, damoiseau, est ainsi qualifié dans un terrier du 31 juillet 1462. Il donna quittance, par acte du 20 février 1477, d'une partie de la dot de sa femme, Irlande de Pouzols. Il fut père de Jean Chapel, écuyer, sieur de la Salle, qui donna quittance de la dot de sa femme, Léonne de Claviers, par acte passé le 1^{er} décembre 1540 devant Demurat, notaire. C'est à cet acte de 1540 que le jugement de maintenue de noblesse obtenu en 1666 par la famille de Chapel fait remonter la filiation suivie. Jean Chapel eut une fille, Aune, qui épousa en 1553 Louis d'Anjony, écuyer, Sgr

du Cambon. et un fils, autre Jean Chapel, écuyer, Sgr de la Salle et de Maliargues, qui épousa Antoinette d'Anjony par contrat du 18 octobre 1551 et qui continua la lignée. Le petit-fils de celui-ci, Antoine Chapel, sieur de la Pachévie, en la paroisse de Rouffiac, dans la prévôté de Maurs, marié le 7 juin 1637 à Louise de Braquillanges, héritière de la seigneurie de la Pachévie, fut maintenu dans sa noblesse avec ses enfants, le 2 octobre 1666, par jugement de M. de Fortia, intendant de la province. Ce jugement rappelle que les deux frères de l'obtenteur périrent l'un au siège de Philippsbourg, l'autre à celui de Cazal, qu'un de ses oncles fut gentilhomme de la reine Marguerite et qu'un autre périt à l'assaut de Montauban. L'arrière-petit-fils des précédents, Pierre-Joseph de Chapel, chevalier, Sgr de la Pachévie, et de Bezaudun, cosgr de Tournemire, capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, épousa Elisabeth de Meynard de Maumont par contrat passé à Tulle le 8 janvier 1777. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'il fit en 1785 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Raymond-Hippolyte de Chapel de la Pachévie, né à Tulle en 1777. Celui-ci était sous Louis-Philippe maire de Rouffiac et membre du conseil d'arrondissement d'Aurillac. Sa descendance subsistait il y a peu d'années au château de la Pachévie (Cantal).

La famille de Chapel a fourni des officiers.

Principales alliances : d'Anjony 1551, 1553, de Mornay 1591, de Braquillanges 1637, de Cosnac 1676, de Chazettes de Bargues 1689, Colinet de Labeau 1725, de Meynard de Maumont 1777, etc.

Il a existé en Savoie une famille de Chapel qui portait pour armes : *d'azur à trois étoiles à six rais d'or, 2 et 1, et un croissant d'argent en pointe*. L'auteur de cette famille, Jean Chapel, trésorier provincial de Tarentaise, fut anobli en 1665 par sa nomination à la charge de conseiller en la Chambre des comptes de Savoie. Sa descendance acquit en 1700 du prince de Carignan la vicomté de Maurienne et s'éteignit avec Anne-Françoise de Chapel mariée en 1763 à Jean-Joseph de Bracorens de Savoiron.

CHAPELAIN (de), en Gévaudan. Armes : *d'argent à un lévrier grim pant de sable, au chef d'azur*.

La famille DE CHAPELAIN appartient à l'ancienne noblesse du Gévaudan. M. de la Roque en a donné une généalogie dans son *Armorial de la noblesse du Languedoc*. On trouvera aussi dans le *Nouveau d'Hozier* la généalogie qu'un de ses membres produisit en 1789 au cabinet des Ordres du Roi dans le but d'obtenir pour son fils le grade de sous-lieutenant.

La famille de Chapelain est connue depuis Odilon Chapelain, damoiseau, qui vivait dans la première moitié du xiv^e siècle. M. de la Roque attribue pour fils à ce gentilhomme un Bernard Chapelain qui aurait épousé Isabeau de Guérin. On croit que celui-ci fut le grand-père d'un Guillaume Chapelain qui était seigneur de Puechcheiral et d'Issenges dans les dernières années du xiv^e siècle. Le travail conservé dans le *Nouveau d'Hozier* fait remonter la filiation à noble homme Vital Chapelain, fils présumé du précédent, qui reçut une quittance par acte passé le dernier avril 1434 devant notaire à Saint-Esprit, au diocèse d'Uzès. Ce même noble Vital Chapelain et son fils Antoine, de la paroisse d'Espaignac, au diocèse de Mende, passèrent une transaction en juillet 1485 avec discret honorable maître Antoine Chappelain, notaire, habitant de la paroisse de Flourac, qui possédait une métairie indivise avec eux. Noble homme Antoine Chappelain, Sgr de Puy-Eraillh, demeurant en la ville d'Espaignac, au diocèse de Mende, est mentionné dans des actes du 20 janvier 1503, du 3 novembre 1503 et du 23 décembre 1518, soit seul, soit avec son fils Jean. On a très peu de renseignements sur ce dernier. Il est mentionné avec sa femme, Gaspere Chappellaine, dans un acte passé en 1557 par leur fils, Antoine. Noble Antoine Chapelain, Sgr de Puech-Eraillh, fit une transaction le 7 octobre 1567 avec Pierre Borel, bourgeois de la ville de Saint-Ambueys, au diocèse d'Uzès, mari de sa sœur, Jeanne Capellaine ; il est encore cité dans un acte de 1572. Il fut père de noble Claude de Chapelain, Sgr de Puech-Araillh, qui épousa le 30 août 1578 Anne de Folaquier de Saint Julien ; celle-ci était veuve quand elle fit son testament le 20 octobre 1626. Les deux fils de Claude de Chapelain et d'Anne de Folaquier, Antoine, Sgr d'Issenges, et Claude, Sgr du Cros, marié le 5 mars 1629 à Hélix du Des-trect, furent les auteurs de deux branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 18 septembre 1669, sur preuves remontant à 1503, par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc.

La branche aînée s'éteignit avec Lucrèce-Françoise de Chapelain d'Issenges qui épousa en 1701 Jean de Grégoire, Sgr de Saint-Sauveur.

Claude, auteur de la branche cadette, fut père de Charles de Chapelain, Sgr de Felgeirolles, qui épousa en 1648 sa cousine germaine, Marie de Narbonne, dame de Trouilhas. La descendance de celui-ci s'est partagée en plusieurs rameaux dont l'un s'est perpétué jusqu'à nos jours. Le chef de cette branche est connu sous le titre de baron de Chapelain de Gras de Saint-Sauveur.

Madame de Chapelain se fit représenter en 1789 aux assemblées

de la noblesse tenues à Mende. Claude-Antoine de Chapelain, Sgr de Trouilhas, prit part cette même année à celles tenues à Nîmes.

La famille de Chapelain a fourni de nombreux officiers, un vicaire général de Bazas au xviii^e siècle, un préfet au xix^e siècle, des chevaliers de Saint-Louis, des membres de la Légion d'honneur, etc.

Principales alliances : de Pelet de la Carrière 1610, de Narbonne de Trouilhas 1648, de Merle de Lagorce, de Grégoire de Saint-Sauveur 1701, d'Hérial de Brisis, de la Garde de Malbosc, de Retz de Servières 1762, 1796, de Florit de la Tour de Clamouse de Torsac 1818, Veau de la Nouvelle, de Gourey-Récicourt 1873, Raguenet de Saint-Albin, d'Albignac 1720, etc.

CHAPELAIN de SÉRÉVILLE et du BROSSERON. Mêmes armes que la famille précédente.

La famille CHAPELAIN de SÉRÉVILLE est tout à fait distincte de la famille de Chapelain à laquelle à été consacrée la précédente notice bien qu'elle s'en soit fait attribuer le blason par le règlement d'armoiries du 19 novembre 1819. Le vicomte Révérend en a donné une généalogie dans ses *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration*. Il en donne la filiation depuis Pierre Chapelain, officier de la maison du duc d'Orléans, qui avait épousé vers 1720 Marie-Marguerite Marquet. Charles-Pierre Chapelain, fils du précédent, né à Paris le 7 janvier 1723, marié en 1747 à M^{lle} Collet, fut pourvu le 10 février 1772 de la charge anoblissante de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, qu'il conserva jusqu'à sa suppression, lors de la Révolution. Il mourut en 1803 laissant deux fils, Charles-Jacques Chapelain de Sérévillle et Jacques Chapelain du Brosseron.

Le plus jeune de ces deux frères, Jacques Chapelain du Brosseron, né à Paris en 1766, membre du Conseil général de l'Oise, fut créé baron de l'Empire par lettres patentes du 23 février 1811. Il reçut en même temps les armes suivantes : *coupé au 1 parti d'argent à deux pals de gueules et des barons membres du collège électoral; au 2 de gueules à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un rocher de trois coupeaux, celui du milieu surmonté d'un oiseau, le tout d'or*. Il mourut en 1845 en son château de Sorel, près de Compiègne, laissant de son mariage avec M^{lle} Buret de Sainte-Anne une fille unique, la baronne de Segonzac, décédée en 1872.

Charles-Jacques Chapelain, né en 1747, fils aîné du secrétaire du Roi, joignit à son nom celui de sa terre de Sérévillle que sa descendance a conservée jusqu'à nos jours dans le département de l'Yonne. Il laissa une fille, qui épousa en 1803 Georges de Poilvilain, marquis

de Crenay, maréchal de camp, et qui n'en eut pas d'enfants, et un fils, Charles Chapelain de Sérévillle, qui naquit en 1785 à Gênes, en Italie. Ce fils entra dans l'armée, fut capitaine de cuirassiers et donna sa démission en 1813. Il reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 19 novembre 1819 et obtint en même temps un règlement d'armoiries qui lui accordait le blason des anciens Chapelain du Gévaudan, encore existants. Il avait épousé M^{lle} de Braquemont, décédée en 1875. Il en laissa plusieurs fils, dont l'un a continué la descendance, et plusieurs filles dont la plus jeune, mariée en 1847 au comte de Sparre, avait été adoptée par son oncle, le général marquis de Crenay.

Principales alliances : Marquet. Collet, de Bardou de Segonzac 1808, de Poilvillain de Crenay 1803, Aubé de Braquemont, de Bonardi du Ménil 1840, de Labbey de Druval 1864, de Monspey 1845, Monier de la Sizeranne 1877, Colas des Francs 1881, Rebillot 1874, Beuvain de Beauséjour 1882, de Sparre 1847, etc.

Il a existé en Poitou une famille de Chapelain qui portait pour armes : *de sable à un cerf d'or surmonté à dextre (aliàs à senestre) d'une branche d'arbre de même*. Cette famille paraît avoir eu pour dernier représentant Joseph Chapelain, écuyer, Sgr des Vaux, qui fut maintenu dans sa noblesse le 19 novembre 1667 par jugement de Barentin, intendant de Poitiers.

CHAPELET, ou CHAPLET, (du). Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné de trois chapelles d'argent*.

La famille DU CHAPELET, OU DU CHAPLET, est une de ces vieilles familles nobles de Normandie qui se sont perpétuées honorablement, mais pauvrement, à travers les siècles sans jamais sortir de leur canton et sans avoir jamais produit aucun personnage de marque. On en trouvera un tableau généalogique dans les *Dossiers bleus*. On trouvera aussi sur elle quelques renseignements dans le *Dictionnaire historique des communes du département de l'Eure*, de Charpillon, à l'article consacré à la commune de la Chapelle-Gautier. La famille du Chapelet possédait, en effet, dès la seconde moitié du xv^e siècle, la seigneurie de la paroisse de Saint-Laurent-des-Grès, située au diocèse de Lisieux et dans l'élection de Bernay, réunie en 1745 à celle de la Chapelle-Gautier.

Guillaume Chapelet, écuyer, auquel le travail mentionné plus haut fait remonter la filiation suivie, était seigneur de Saint-Laurent-des-Grès et du fief du Petit-Mesnil, situé à Saint-Aquilin-d'Augerans, et avait épousé Marguerite Ravacher. Lors de la montre passée à Beaumont-le-Roger en 1469, il se présenta armé de brigandines,

salade et vouge, suffisamment monté. Son fils, Jacques du Chapelet, marié en 1486 à Jeanne de Brucourt, en eut lui-même trois fils, Richard, marié en 1528 à Isabeau le Maître, Pierre, marié en 1524 à Gabrielle Dandel, et Jean, marié en 1531 à Marie le Charpentier, qui après sa mort se partagèrent la seigneurie de Saint-Laurent. Ces trois frères furent les auteurs de trois branches dont les représentants furent maintenus dans leur noblesse le 3 mars 1667 par jugement de M. de la Gallissonnière, intendant de Rouen.

L'auteur de la branche aînée, Richard, fut père de François du Chapelet, écuyer, Sgr de Saint-Laurent, en partie, et d'Échaufour, qui épousa en 1574 Françoise Raoulin, grand-père de Jacques du Chapelet, Sgr des mêmes domaines, qui épousa en 1601 Jacqueline Puchot, bisaïeul d'Henri du Chapelet, écuyer, Sgr des mêmes domaines et de Brucourt, de la religion prétendue réformée, qui épousa Marie le Mansel et qui fut maintenu dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de Chamillart, intendant de Caen, et trisaïeul de Gabriel du Chapelet, né le 1^{er} août 1642, dont les biens furent décrétés et passèrent au sieur de Neuville.

L'auteur de la seconde branche, Pierre, fut père de Thomas du Chapelet, Sgr en partie de Saint-Laurent, qui épousa en 1562 Marie de Chaulieu, et grand-père de Guillaume du Chapelet, Sgr du Val et de la Métairie, qui eut des enfants de son mariage avec Marguerite Labbey.

La troisième branche posséda la seigneurie de la Charmoie et résida longtemps à Saint-Denis-d'Augeron.

La seigneurie de Saint-Laurent passa par mariage dans la famille d'Aureville ; elle rentra dans la famille du Chapelet par le mariage de Marie-Madeleine d'Aureville avec son cousin Jacques-Rodolphe du Chapelet, sieur de Brécourt, dont le fils, Jean-Rodolphe, était en 1812 maire de Saint-Laurent-des-Grès.

MM. du Chaplet des Essars et du Chaplet, Sgr de la Goulafrière, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Orbec.

La famille du Chapelet compte encore des représentants.

Elle n'est pas titrée.

Principales alliances : d'Aureville, de Vanssay, de Chaulieu, Labbey, de Nollent 1830, de la Boullaye d'Esmainville, etc.

CHAPELLE de JUMILHAC de RICHELIEU. Armes : *d'azur à une chapelle d'or.* — Couronne : de *Marquis.* — Tenants : *deux anges.* — La branche aînée, substituée au titre de duc de Richelieu, écartèle ses armes de celles de la maison du Plessis-Richelieu : *d'argent à trois chevrons*

de gueules; elle les timbre d'une couronne *ducale*, l'écu enveloppé du manteau de pair de France.

La famille CHAPELLE DE JUMILHAC, dont le chef a été au *xix^e* siècle substitué au titre de duc de Richelieu, est originaire des confins du Périgord et du Limousin. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin, dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud, etc. On trouvera, en outre, dans les manuscrits de Chérin un rapport que le généalogiste des Ordres du Roi adressa le 6 mars 1760 à M. le premier écuyer et qui commence dans les termes suivants : « Messieurs de Jumilhac prétendent tirer leur origine d'un Guillaume « Chapelle, Sgr de la Valade, en Périgord, vivant en 1440. Ils ont « même à l'appui de cette prétention des décisions rendues en leur « faveur en 1736 par le marquis de Refuge et par le père dom de « Montfaucon. Mais, par les titres qui se trouvent dans le Cabinet « des Ordres du Roi, on ne peut remonter leur filiation qu'à Antoine « Chapelle, Sgr de Saint-Jean-Ligourre et Courbefy, anobli en « décembre 1597, lequel, par le testament qu'il fit en 1603, substitua « ses biens à ses fils par ordre de primogéniture... »

Il est extrêmement difficile d'établir l'origine d'Antoine Chapelle, l'anobli de 1597. La terre de la Valade, que cet Antoine Chapelle possédait en Périgord dans les dernières années de sa vie, appartenait dès le *xv^e* siècle à une famille noble du nom de Chapelle. Le chef de cette famille, Antoine-Bernard Chapelle, écuyer, Sgr de la Valade, y demeurant, fit une déclaration devant notaire le 17 février 1562 et fit son testament le 2 février 1563. Il résulte de ces deux actes, dont l'authenticité est, du reste, très contestée, qu'il avait eu deux fils, tous deux appelés Antoine, l'un naturel, l'autre légitime, ce dernier né de son mariage avec Isabelle d'Estivaud. Antoine Chapelle, anobli en 1597, paraît ne devoir être identifié avec aucun de ces deux fils. D'après le travail de Chérin il aurait été fils d'un Bernard Chapelle qui épousa Madeleine de Bouchaud par contrat passé le 25 février 1542 au lieu de Peyzac, en Limousin. Ce qui est certain, c'est qu'il était maître de forges et possédait une fortune considérable, qu'il acquit, entre autres domaines, la seigneurie de Jumilhac, en Périgord, et qu'en récompense d'un important prêt d'argent il fut anobli, en décembre 1597, par lettres du roi Henri IV, confirmées en 1609. Antoine Chapelle, Sgr de Jumilhac, étant veuf de Catherine Baillot, ou Belot, s'était remarié le 5 octobre 1579 à Marguerite de Vars, du lieu de Saint-Jean-Ligourre, en Limousin. Il se qualifie seigneur de Jumilhac et de la Valade dans son testament qu'il fit le 10 mars 1603 et auquel il ajouta un codicille le 5 avril 1610. Par ces actes, dans lesquels il nomme ses enfants, il fit un legs important à Antoine, dit

Tonichon, se disant fils de son frère, feu vénérable monsieur maître François Chapelle de Jumilhac, en son vivant chanoine de la collégiale de Saint-Yrieix. Il laissa, entre autres enfants, trois fils : 1^o François, né du premier lit, qui fut l'auteur de la branche aînée ; 2^o Jacques, né du second lit, qui fut l'auteur de la seconde branche ; 3^o Antoine, Sgr de Jumilhac, baron de Corbefy, qui épousa le 3 janvier 1610 Louise, fille du baron d'Hautefort, et qui n'en eut pas d'enfants. Il a existé en Poitou une troisième branche de la famille Chapelle de Jumilhac ; il sera parlé plus bas de cette troisième branche dont le point de jonction avec la souche est mal connu.

L'auteur de la branche aînée, François Chapelle de Jumilhac, mourut avant son père le 13 février 1610. Il avait épousé d'abord le 22 juin 1589 Hélène de la Vergne, dont il eut trois fils appelés Jean, Léonard et Antoine, puis le 3 septembre 1606 Isabeau Journet, dont il eut deux autres fils appelés Antoine et Pierre. Ce dernier fut seigneur de Laubespain du Laubexpi et n'eut qu'une fille de son mariage en 1644 avec M^{lle} de Bony de Lavergne. On n'a pu se procurer que peu de renseignements sur cette branche. Sa dernière représentante, Anne, était âgée de 23 ans quand elle épousa le 29 septembre 1766 messire Jacques-Urbain d'Alesme, Sgr de Vouhet et du Breuil.

L'auteur de la seconde branche, Jacques Chapelle de Jumilhac, Sgr de Saint-Priest et de Saint-Jean-Ligourre, épousa Madeleine de Douhet par contrat du 21 septembre 1609. Il fut père de François Chapelle, Sgr de Saint-Jean-Ligourre, baron d'Arfeuille, marié le 12 septembre 1644 à Marie d'Affis, fille d'un président au Parlement de Bordeaux, qui obtint, par lettres patentes du 28 mai 1657, l'érection en marquisat de sa seigneurie de Jumilhac et qui fut maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges. Ce premier marquis de Jumilhac laissa à son tour trois fils : 1^o Jean-François Chapelle, marquis de Jumilhac, baron d'Arfeuille, lieutenant de Roi à Sarlat, qui épousa en 1682 Marie d'Esparbès de Lussan et qui continua la descendance ; 2^o Jean-Baptiste Chapelle de Jumilhac, Sgr de Saint-Jean de Ligourre, lieutenant des maréchaux de France, dont la descendance s'éteignit au commencement du XIX^e siècle dans la famille Faulte de Vanteaux après avoir fourni un archevêque d'Arles en 1746, commandeur du Saint-Esprit, et un évêque de Lectoure ; 3^o Guillaume Chapelle de Jumilhac, Sgr de Cubjac, dont la descendance s'éteignit avec Antoine, comte de Jumilhac-Cubjac, gouverneur de la Bastille en 1762, et avec son fils, Henri-Joseph, baron de Jumilhac, maréchal-de-camp, gouverneur de la Bastille en survivance, qui mourut en 1820 sans avoir eu d'enfants de son mariage avec M^{lle} de Launay, fille de l'infortuné gouverneur

de la Bastille massacré le 14 juillet 1789. Pierre-Joseph, marquis de Jumilhac, fils unique de Jean-François, épousa en 1731 M^{lle} de Menou et fut nommé en 1745 lieutenant-général des armées du Roi. Son fils, Pierre, marquis de Jumilhac, maréchal-de-camp en 1760, marié en 1763 à M^{lle} Pourcheresse d'Estrabonne, en eut deux fils, Antoine-Joseph et Joseph-Léon, qui furent les auteurs des deux rameaux actuellement existants.

L'auteur du premier rameau, Antoine-Joseph de Chapelle, marquis de Jumilhac, né à Paris en 1764, lieutenant-général des armées du Roi en 1815, décédé à Lille en 1826, avait épousé Simplicie-Armande de Vignerot du Plessis-Richelieu, sœur du duc de Richelieu, l'éminent ministre de la Restauration. Il en eut deux fils qui, par ordonnance royale du 27 décembre 1818, furent substitués aux noms, titres, armes et pairie héréditaire de leur oncle maternel. L'aîné de ces fils, Armand-Odet, marquis de Jumilhac, né en 1804, décédé sans alliance en 1879, fut confirmé, par lettres patentes du 13 mars 1820 et du 11 avril 1831, dans la possession du titre de duc de Richelieu et de la dignité de pair de France. Le puîné, Armand-Marcel, comte de Jumilhac, né en 1808, marié en 1845 à M^{lle} de Nadaillac, décédé en 1862, fut père d'Odet-Richard-Amable, marquis de Jumilhac, duc de Richelieu et de Fronsac, décédé en 1880, qui a lui-même laissé un fils de son mariage en 1875 avec M^{lle} Heine, remariée en 1889 au prince de Monaco.

L'auteur du second rameau, Joseph-Léon, comte de Jumilhac, né en 1773, épousa successivement en 1796 M^{lle} Parat de Chalandrey et en 1821 M^{lle} de Boisse. Il laissa du premier lit un fils, Jules, comte de Jumilhac, qui épousa en 1821 M^{lle} d'Osseville et dont la descendance subsiste.

On a vu plus haut qu'il avait existé en Poitou une troisième branche de la famille Chapelle de Jumilhac. Le point de jonction de cette branche avec la souche n'est pas très clair. Un jugement de maintenance de noblesse rendu en sa faveur le 16 mai 1715 par Quentin de Richebourg, intendant de Poitiers, la fait descendre d'un Antoine Chapelle, écuyer, sieur de Jumilhat, qui avait épousé Jeanne Descordes et dont le fils Guillaume Chapelle, écuyer, sieur de la Forge de Miramon, épousa Anne de Teyssière par contrat du 28 avril 1607. Cet Antoine Chapelle peut avoir été un des deux fils, l'un légitime, l'autre naturel, tous deux appelés Antoine, que laissa Antoine-Bernard Chapelle, écuyer, Sgr de la Valade, le testateur du 2 février 1563 dont il a été parlé plus haut. Il est plus vraisemblable qu'il faut l'identifier avec Antoine, dit Tonichon, Chapelle, fils du chanoine François Chapelle de Jumilhac, qu'Antoine Chapelle, Sgr de

Jumilhac et de la Valade, l'anobli de 1597, nommé dans son testament de 1603. Guillaume Chapelle, Sgr de la Forge de Miramon, laissa de son mariage avec Anne de Teyssière un fils, Aymar Chapelle, sieur de Miramon, qui épousa Renée de Villedon par contrat du 10 juillet 1633. Aymar laissa à son tour deux fils : 1^o Pierre Chapelle, écuyer, sieur de la Forge, qui fut maintenu dans sa noblesse le 17 mars 1667 par jugement de M. de Montozon, subdélégué en Périgord de Pellot, intendant de Bordeaux, et qui épousa le 14 janvier 1667 Catherine Jourdain, héritière de la terre de Fontaine, en l'élection de Fontenay-le-Comte et au diocèse de la Rochelle ; 2^o François Chapelle, sieur de Bessac, qui épousa par contrat du 23 juin 1675 Louise d'Anché, d'une famille noble du Poitou. Les deux fils de l'aîné de ces deux frères, Pierre-Gabriel, né en 1686, marié à Suzanne des Francs, et François, baptisé en 1690, décédé sans alliance en 1739, et leur cousin germain, Pierre, sieur de Mondegault, fils de François, marié à Jeanne de Tustal par contrat du 21 avril 1694, furent maintenus dans leur noblesse le 16 mai 1715 par jugement de l'intendant Quentin de Richebourg. On trouvera le texte de ce jugement dans les *Maintenues de noblesse de la généralité de Poitiers* (1714-1718), publiées en 1892 dans les *Archives historiques du Poitou*. Paul Chapelle, écuyer, sieur de Fontaine, fils de Pierre-Gabriel, né à Fontaine le 15 mars 1724, épousa Françoise Arnault et en eut six fils. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que deux de ces fils, François-David Chapelle de Fontaine, né à Fontaine, en 1749, et Jacques-François, né au même lieu en 1753, firent en 1760 et 1764 pour être admis à l'École militaire. On ignore la destinée ultérieure de cette branche.

Plusieurs représentants de la famille Chapelle de Jumilhac furent admis, avec dispense de preuves, aux honneurs de la Cour en 1760, 1763, 1770, 1772 et 1774.

Pierre et Joseph-Louis de Chapelle de Jumilhac furent admis dans l'Ordre de Malte, l'un en 1661, l'autre en 1775.

Principales alliances : d'Arlot de Frugie 1580, d'Hautefort 1610, de Tessières, de Bony de Lavergne 1744, de Douhet 1609, Daffis 1644, de la Marthonie 1667, d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre 1682, de Menou 1731, de Sarrazin 1656, de Bertin de Bourdeille, Jourdain de Launay, de Vignerot du Plessis-Richelieu, du Pouget de Nadaillac, de la Rochefoucauld 1905, d'Hervilly 1786, de Galard-Béarn de Brassac, de Boisse 1821, de Villains 1849, le Forestier d'Osseville 1821, de Saint-Genys, de Sommyèvre 1863, le Pelletier de Rosambo 1851, des Francs, d'Anché 1675, etc.

CHAPELLE (Baudesson de la). Voyez : BAUDESSON DE VIEUX-CHAMPS, DE POINCHY, DE RICHEBOURG, DE LA CHAPELLE ET DE BOISSEAUX.

CHAPELLE (de Beaufranchet de la). Voyez : BEAUFRANCHET (DE).

CHAPELLE (Boby de la). Voyez : BOBY DE LA CHAPELLE.

CHAPELLE (Boussard de la). Voyez : BOUSSARD DE LA CHAPELLE.

CHAPELLE (Duc de la). Voyez : DUC DE LA CHAPELLE.

CHAPELLE (le Tainturier de la). Voyez : LE TAINURIER DE LA CHAPELLE.

CHAPELLE (Gardye de la). Voyez : GARDYE DE LA CHAPELLE-CROSVILLE.

CHAPELLE (Gauthier de la). Voyez : GAUTHIER DE LA CHAPELLE.

CHAPELLE et de la **CHAPELLE-NOUGARÈDE** (Lamy de la). Voyez : LAMY DE LA CHAPELLE.

CHAPELLE (le Filleul de la). Voyez : LE FILLEUL DE LA CHAPELLE.

CHAPELLE d'APCHIER (de Morel de la Colombe de la). Voyez : MOREL DE LA COLOMBE DE LA CHAPELLE D'APCHIER (DE).

CHAPELLE (Passerat de la). Voyez : PASSERAT DE LA CHAPELLE ET DE SILANS.

CHAPELLE (Sauveur de la). Voyez : SAUVEUR DE LA CHAPELLE.

CHAPELLE (Salomon de la). Voyez : SALOMON DE LA CHAPELLE.

CHAPELLE de BIARNÈS et de MORTHON (de la), en Périgord. Armes : *d'azur à un lion d'or; au chef d'argent chargé de trois tourteaux de gueules.* — Couronne : de Comte. — Supports : deux lions.

La famille DE LA CHAPELLE DE BIARNÈS ET DE MORTHON appartient à la noblesse du Périgord. M. de Magny en a donné une généalogie dans le tome XXII de son *Nobiliaire Universel* et on trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit sous Louis XVI pour être admis à l'École militaire.

Le travail de M. de Magny est une œuvre de haute imagination. Cet auteur fait descendre la famille de la Chapelle d'un frère de Simon de la Chapelle, décédé en 1426, qui fut successivement évêque d'Agen en 1385, de Poitiers en 1390, de Carcassonne en 1409, archevêque de Lyon en 1413 et cardinal; il fait remonter la filiation à Simon de la Chapelle, neveu et filleul de ce prélat, dont le fils, Olivier, décédé le 23 janvier 1507, épousa en 1472 Aveline de Melun. Plusieurs des personnages qu'il attribue comme premiers

auteurs à la famille de la Chapelle, du Périgord, appartiennent à la famille de la Chapelle de Carman, rapportée à la suite.

Dans la réalité la famille de la Chapelle qui donne lieu à cette notice appartenait simplement au xvii^e siècle à la haute bourgeoisie de sa région. Elle descend de maître Bernard de la Chapelle, bailli et juge royal de Bergerac, qui fit son testament le 25 février 1646. Monsieur maître Pierre de la Chapelle, bailli et juge royal de Bergerac, fils du précédent, s'apparenta brillamment par le mariage qu'il contracta vers 1650 avec Éliane de Vassal, issue d'une des plus anciennes familles nobles de la région. Il fut père de Jean de la Chapelle, Sgr de Béarnés, né à Bergerac en 1654, gouverneur du château de Joux et de la ville de Pontarlier, en Franche-Comté, chevalier de Saint-Louis, chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, décédé à Pontarlier en 1742, qui épousa par contrat du 15 avril 1704 Marie-Thérèse Camus de Beaulieu, fille d'un conseiller du Roi en ses Conseils, contrôleur général de l'artillerie de France. Ce Jean de la Chapelle avait obtenu en février 1703 des lettres patentes d'anoblissement qu'il fit enregistrer le 24 mars suivant au Parlement de Bordeaux, séant alors à la Réole, et le 9 juillet en la Cour des aides, séante à Libourne. Il fut père de Simon de la Chapelle, Sgr de Béarnés et de Morthon, né en 1704, gouverneur de Bergerac en 1733, qui épousa par contrat du 25 juin 1742 Marie Thibaud, fille d'un ancien directeur des domaines du Roi en la généralité de Lyon, et qui mourut le 3 janvier 1774. Celui-ci laissa quatre fils dont l'aîné, Jean-Edme-Xavier, né à Bergerac en 1743, fusillé à Quiberon en 1795, et le plus jeune, Jean-Pierre-Xavier, commissaire des guerres, décédé en 1830, furent les auteurs de deux branches, dont le second, Étienne-Xavier, chevalier de Saint-Louis, mourut sans alliance en 1832 et dont le troisième, Magloire, tué à Quiberon en 1795, eut un fils unique, officier de la garde royale, qui périt en défendant le château des Tuileries lors de la révolution de juillet 1830.

L'auteur de la branche aînée, Jean-Edme-Xavier de la Chapelle, avait épousé en 1774 Madeleine du Fraisse, demeurant à Bergerac, fille de monsieur maître Léonard du Fraisse, avocat en Parlement. Ce fut lui qui fit des preuves de noblesse pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Jean-Baptiste, né en 1776. Sa descendance, fixée au château de Bourgade-la-Chapelle, à Labarde, en Médoc, s'est éteinte dans la seconde moitié du xix^e siècle.

L'auteur de la seconde branche, Jean-Pierre-Xavier, épousa à Arras en 1777 M^{lle} Marchon. Trois de ses fils ont laissé postérité. Le chef de cette branche est connu de nos jours sous le titre de comte de la Chapelle-Morthon.

MM. de la Chapelle, de la Chapelle de Morthon et de la Chapelle de Beaulieu prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Périgord.

La famille de la Chapelle a fourni de nombreux officiers.

Principales alliances : de Chalup 1639, de Vassal, Digeon, Camus de Beaulieu (des Sgrs de la Guibourgère et de Pontcarré) 1704, du Bois de la Grèze 1683, Boudet 1832, Baysseance 1817, Gontier de Biran 1668, de Constantin 1870, 1897, etc.

CHAPELLE de VAUSALMON (de la), en Bretagne. Armes : *d'argent à trois gresliers de sable, 2 et 1.*

Il a existé en Bretagne un certain nombre de familles nobles du nom de LA CHAPELLE. La seule de ces familles qui subsistât lors de la grande recherche commencée en 1666 a possédé, entre autres biens, la seigneurie de Vausalmon, en la paroisse de Paramé, et celle de la Villepelotte, en la paroisse de Guégon. Elle a figuré de 1479 à 1513 aux réformations et montres de la noblesse du diocèse de Saint-Malo. Ses représentants furent maintenus dans leur noblesse le 17 décembre 1668 par arrêt des commissaires chargés de la recherche des faux nobles en Bretagne. Cet arrêt fait remonter la filiation à Jean de la Chapelle, marié à Jeanne Tranchant, qui était en 1479 archer de la garde de Saint-Malo. Jean de la Chapelle, sieur de Vausalmon, fils des précédents, épousa Guillemette Garnier et rendit aveu à Rennes en 1539 pour la terre de la Ville-Saliou qu'il possédait à Paramé. La famille de la Chapelle de Vausalmon fut encore maintenue dans sa noblesse en 1679 par jugement de l'intendant de la province. Jean-Hyacinthe de la Chapelle de Kercointe, né en 1717, hérita en 1732 de la seigneurie du Broussay; son fils, Joseph-René de la Chapelle, Sgr du Broussay, chevalier de Saint-Louis, assista aux États de 1766 et épousa en 1764 Louise-Pélagie Michiels de Brévéhan, décédée en 1768.

M. Frédéric de la Chapelle de Vausalmon, ancien inspecteur de la marine, officier de la Légion d'honneur, mourut en mars 1895, âgé de 76 ans, à Ruillé-le-Gravelais (Mayenne).

La famille de la Chapelle de Vausalmon a fourni des officiers de terre et de mer distingués.

Principales alliances : du Bot, de la Choue, Cassard de Broussay, de Couasnon, etc.

CHAPELLE du BOUCHEROUX (de la), en Limousin et en Berry. Armes : *d'azur à une fasce d'argent accompagnée de trois étoiles d'or.* — Supports : *deux aigles.*

La famille DE LA CHAPELLE DU BOUCHEROUX appartient à la noblesse du Berry. Saint-Allais 'en a donné une généalogie dans son *Nobiliaire universel* et on trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses membres fit en 1781 pour être admis à l'École militaire. Tardieu, qui lui a consacré une courte notice dans son *Grand dictionnaire historique, généalogique et biographique de la Haute-Marche*, dit qu'elle est originaire de la Haute-Marche et qu'elle y est connue depuis l'an 1180; il ajoute qu'elle remonte par filiation à Humbaud, sieur de la Chapelle-sous-Lépaud, vivant en 1300, dont le fils Jean vivait en 1355. Dans la réalité la filiation ne paraît être rigoureusement établie que depuis Aubert de la Chapelle, écuyer, Sgr du Boucheroux, en la paroisse de Layrac, au diocèse de Limoges, écuyer d'écurie du roi Louis XI, marié à demoiselle Isabeau de Bron, qui obtint du Roi le 30 mars 1464 des lettres de sauvegarde et dont les enfants partagèrent la succession par acte du 23 février 1499. D'après Saint-Allais cet Aubert de la Chapelle aurait été fils d'un Guillot de la Chapelle, damoiseau, Sgr du Boucheron, qui aurait épousé Catherine de Chateaufort de Marcillac par contrat du 2 avril 1384; mais l'éloignement des dates rend ce système de filiation difficilement admissible. Deux des fils d'Aubert de la Chapelle, Jean et Louis, furent les auteurs de deux grandes branches.

L'auteur de la branche aînée, Jean de la Chapelle, était en 1517 garde du scel établi aux contrats de la chancellerie de Boussac et en 1539 châtelain de la même ville. Il fut le trisaïeul de Pierre de la Chapelle, écuyer, sieur du Pleix, et de Claude de la Chapelle, prêtre, docteur en théologie et droit canon, chancelier de l'église cathédrale et université de Bourges, qui firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Bourges). L'aîné de ces deux frères avait été maire de Bourges. Il fut père de Jean de la Chapelle, né à Bourges en 1655, secrétaire des commandements du prince de Conti, puis receveur général des finances de la Rochelle, membre de l'Académie française, décédé en 1723, qui fut le dernier représentant de sa branche et qui n'eut pas d'enfants de son mariage en 1687 avec M^{lle} Pellart.

L'auteur de la seconde branche, Louis de la Chapelle, écuyer, Sgr du Boucheroux, épousa Marguerite de Nicosac qui, étant veuve, fit son testament le 23 septembre 1541 devant Galard, notaire de l'officialité de Limoges. Son descendant, Joseph de la Chapelle, écuyer, Sgr de Lavau, porte-étendard des gardes du corps du Roi, demeurant à Lavau, en l'élection de Saint-Amand, marié le 30 janvier 1694 à Gilberte de May, fut maintenu dans sa noblesse le 30 avril 1715 par jugement rendu à Bourges de l'intendant Foullé de Martangis. Un

arrière-petit-fils de celui-ci, Charles-Henri de la Chapelle du Boucheroux, né en 1771 à Saint-Pierre-le-Bost, en Berry, fit en 1781 ses preuves de noblesse pour être admis à l'École militaire; il mourut dès 1792 sans avoir été marié. Il eut un frère, Pierre-Joseph, connu le premier sous le titre de comte de la Chapelle du Boucheroux, qui épousa le 27 pluviôse an III Béatrix de la Forêt de Bullion et qui en eut trois fils. On ignore si cette branche subsiste. Un de ses représentants, M. de la Chapelle, Sgr du Boucheron, avait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse du bailliage d'Issoudun.

Principales alliances : le Groing 1662, du Peyroux, de Neufchaise, de la Forêt de Bullion, de Maussabré 1711, Gassot, Chenu, etc.

Il a existé en Berry une autre famille de la Chapelle, celle des seigneurs de la Motte-Beaujeu et de Pierrefitte, qui portait pour armes : *d'argent à une bande de sable et à une fasces d'azur, chargée de trois étoiles d'or, brochant sur le tout*. Borel d'Hauterive, qui en a donné une généalogie dans son *Annuaire de la noblesse* de 1860, croit qu'elle était une branche de la précédente, détachée de la souche à une époque inconnue. Il en fait remonter la filiation à Pierre de la Chapelle, Sgr de la Motte-Beaujeu, près de Sancerre, dont le fils, Guillaume, fit partie en 1383 de la montre de Philippe de la Châtre et épousa en 1396 Jeanne Lemaire. Cette famille fut maintenue dans sa noblesse par jugement du 13 décembre 1666. Elle s'éteignit avec Ursule de la Chapelle, dame de la Motte-Pierrefitte, qui épousa le 6 décembre 1741 Charles de Chevalier d'Almont

La famille de la Chapelle-Launay, également du Berry, portait pour armes : *d'argent à deux pals de gueules accompagnés de sept merlettes de sable*. La Thaumassière en fait remonter la filiation à Jean de la Chapelle, écuyer, qui épousa le 2 septembre 1439 Lucette de la Porte. Cette famille paraît s'être éteinte vers la fin du xvii^e siècle.

CHAPELLE de CARMAN (de la) Armes : *parti au 1 d'azur à un pal d'argent, accosté de deux bustes, ou têtes humaines, de même; au 2 d'azur à six fasces d'or*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux griffons*.

La famille DE LA CHAPELLE DE CARMAN appartient à la noblesse des confins du Sarladais, du Quercy et du Bas-Limousin. On en trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie dressée en 1782.

Elle remonte par filiation à noble Pierre de la Chapelle qui avait épousé noble Jeanne de Brossinhac et qui vivait en Sarladais dans les dernières années du xv^e siècle. Noble personnage Guillaume de la Chapelle, fils des précédents, épousa par contrat passé le 9 avril 1523 à Volpies, au diocèse de Sarlat, noble Catherine de la Borie, fille du

seigneur de Prats; il reçut à cette occasion une donation de son oncle, noble homme Antoine de la Chapelle, sieur de la Chapelle et de Volpies. Ce même noble homme Guillaume Lachapelle, Sgr du repaire de Volpies, y fit son testament le 3 septembre 1533. Il laissa deux fils : 1^o François Lachapelle, écuyer, Sgr de Volpies, qu'il institua héritier universel et dont la veuve, demoiselle Marie de Lourdat, fit son testament le 26 mars 1561 ; 2^o noble Guillaume Lachapelle, auquel il légua 300 livres et qui continua la descendance. Noble Guillaume Lachapelle, écuyer, Sgr de Cinel (aujourd'hui Sineuil), en Sarladais, épousa Hélyette de Saint-Astier par contrat du 6 juillet 1572 et fit son testament le 29 octobre 1575 au château de Saint-Front, au diocèse d'Agen. Son fils, noble Jehan la Chapelle, écuyer, Sgr de Sinel, en la paroisse de Saint-Sernin, épousa par contrat du 19 mars 1590 demoiselle Géraude de Caors, héritière de la seigneurie de Carman, ou Carmaing, située sur le territoire de la paroisse de Loudours, près de Creysse, en Quercy; il fut nommé maréchal de camp en 1615 et fit son testament au château de Sineuil le 31 mai 1624. Il fut lui-même père de noble François de la Chapelle, Sgr de Carman, qui épousa le 8 janvier 1629 Jeanne de Corn, et grand-père de noble François de la Chapelle de Sineuil, Sgr de Carman, qui fut maintenu dans sa noblesse d'abord le 1^{er} avril 1667, sur preuves remontant à 1523, par jugement de M. de la Brousse, commissaire subdélégué de l'intendant Pellet, puis le 16 avril 1698 par jugement de l'intendant Bezons, qui épousa le 23 mai 1671 Marguerite de Vassal et qui fit son testament à Carman le 18 décembre 1714. Celui-ci laissa deux fils : 1^o François de la Chapelle, Sgr de Carman, qui épousa le 20 décembre 1699 Louise de Chabrignac et qui continua la descendance; 2^o Pierre de la Chapelle, dont la fille, Anne, née à Creysse en 1734, fut admise en 1739 à la maison de Saint-Cyr.

M. de la Chapelle de Carman prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Cahors et à celles tenues à Tulle.

La famille de la Chapelle de Carman paraît s'être éteinte dans les dernières années du xix^e siècle.

Elle avait fourni des officiers, un page du prince de Conti, plus tard officier à l'armée des Princes, etc.

Principales alliances : de Corn 1629, de Vassal 1671, de Saint-Astier 1572, de Caors 1590, de Jouvenel 1736, Dussol 1761, de Cosnac vers 1880, etc.

CHAPELLE d'UXELLES (de la). Armes (d'après le règlement d'armoiries du 15 novembre 1817) : *écartelé au 1 d'argent à une bande de gueules chargée d'une étoile et accompagnée de deux boucles en forme d'an-*

neau, le tout d'or ; au 2 d'argent à un lion couronné de gueules ; au 3 d'or à deux lions de sable posés en bande ; au 4 d'azur à trois fasces d'or et à la bande brochante du même ; sur le tout d'azur à une chapelle d'or soutenue du même et ouverte du champ.

La famille DE LA CHAPELLE qui donne lieu à cette notice occupe de nos jours un rang distingué dans l'aristocratie du département de Saône-et-Loire. On trouvera sur elle de curieux détails dans le quatrième volume et dans les Additions du cinquième volume des *Titres, anoblissements et pairies de la Restauration* du vicomte Révérend. C'est par erreur que des généalogistes contemporains l'ont fait venir du Périgord. Elle a eu pour berceau les environs d'Évreux où elle occupait au commencement du xviii^e siècle une situation des plus modestes. Elle avait pour nom primitif celui de Siot. Laurent Siot, dit la Chapelle, né à Évreux, fils de Laurent Siot, vint se fixer à Lyon, y épousa le 1^{er} juin 1711 Françoise Couchaud, fille d'un marchand de Grenoble, et y acquit le 7 juillet 1712 un fonds de commerce dans lequel il fit fortune. Son fils, Charles-Joseph Lachapelle, né à Lyon le 24 mars 1713, négociant dans cette ville, député du commerce, fut père de Claude Lachapelle, intéressé dans les affaires du Roi, qui mourut sans postérité en 1799, et de Charles-Gilbert Lachapelle, baptisé à Lyon le 11 août 1755, premier commis de la maison du Roi en 1785, puis secrétaire des commandements du Dauphin, décédé en 1794, qui épousa le 28 décembre 1780 M^{lle} Leschevin de Prévoisin. Celui-ci laissa deux fils, Charles-Hippolyte, né à Versailles le 20 octobre 1784, et Charles-Ernest, né à Passy le 3 février 1791, qui épousèrent deux sœurs, M^{lles} Taffu, et qui furent les auteurs de deux branches actuellement existantes.

L'aîné de ces deux frères, Charles-Hippolyte de la Chapelle, officier de la garde royale, marié en 1814, décédé au château d'Uxelles en 1829, reçut le titre héréditaire de vicomte par lettres patentes du roi Louis XVIII du 15 novembre 1817. Son fils, Charles-Henri de la Chapelle, né à Versailles en 1815, décédé à Uxelles en 1890, fut confirmé dans la possession de ce titre par décret impérial du 5 avril 1862. Il laissa lui-même deux fils qui ont eu l'un et l'autre plusieurs enfants.

L'auteur de la seconde branche, Charles-Ernest de la Chapelle, officier de la garde royale, maître d'hôtel du roi Charles X, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Loisy en 1874, reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du 11 septembre 1820. Son fils, Charles-Émile, baron de la Chapelle, né en 1817, décédé à Loisy en 1899, a laissé une nombreuse postérité de son mariage en 1846 avec M^{lle} de Chiseuil.

Principales alliances : Leschevin de Prévoisin 1780, Georgette du

Buisson de la Boulaye 1809 et 1888, de Clavière 1842, de Joybert 1880, de Carnazet 1874, de Cotton 1887. Neyrand 1874. Quarré de Verneuil 1835, Courlet de Vrégille 1841, Bouthillon de la Serve 1849, Maublanc de Chiseuil 1846, d'Auxais 1884, de Lescure 1880, Viénot de Vaublanc 1908, etc.

En dehors des familles auxquelles il vient d'être consacré des notices il a existé en France un grand nombre de familles nobles du nom de la Chapelle qui sont aujourd'hui éteintes.

L'une de ces familles portait pour armes : *d'or à deux fasces de gueules accompagnées de trois tourteaux de même en chef et d'un en pointe*. Son chef, Antoine de la Chapelle, Sgr de Sévignac, en la paroisse de Villards, dans l'élection de Saintes, fut maintenu dans sa noblesse, lors de la recherche de 1666, par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges.

Il a existé à Laval une famille Chapelle, puis de la Chapelle, sur laquelle on trouvera de curieux renseignements dans le *Dictionnaire historique de la Mayenne* de l'abbé Angot. L'auteur de cette famille, honnête homme Louis Chapelle, sieur de la Hennerie, marchand, épousa vers 1570 Marie Cormerie. Un de ses petits-fils, François Chapelle, marchand, fonda en 1681 l'hôpital Saint-Louis, à Laval. Louis Chapelle, cousin germain du précédent, avocat et procureur fiscal à Laval, se fit accorder en janvier 1700 des lettres de relief de dérogeance. Ces lettres le faisaient descendre d'une famille de la Chapelle, alors éteinte, qui avait appartenu à la noblesse de la même région. Il adopta, avec le nom de la Chapelle, les armes de cette famille : *d'argent à 9 mouchetures d'hermines, 3, 3, 2, 1*. Sa descendance possédait au xviii^e siècle les seigneuries de Fouilloux, Saint-Jean-sur-Erve, Saint-Jean-sur-Mayenne, etc.

Une famille de la Chapelle, originaire du Bas-Maine, fixée en Anjou, qui portait pour armes : *d'or à la croix de sable*, fut maintenue dans sa noblesse le 4 juin 1667, sur preuves remontant à 1462, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours.

Il existait, enfin, en Gascogne au xviii^e siècle une famille de la Chapelle qui portait pour armes : *d'azur à un phénix d'or, sur son bûcher, regardant un soleil d'or posé au premier quartier et accompagné de rayons de soleil du même*. Le chef de cette famille, noble Jean de la Chapelle, Sgr de Lazarens, demeurant à Mont-de-Marsan, fut maintenu dans sa noblesse le 24 mars 1668 par jugement de Pellot, intendant de Bordeaux, après avoir justifié sa descendance de François de la Chapelle, demeurant à Mont-de-Marsan, dont le fils Pierre, Sgr de Lazarens, épousa le 3 octobre 1549 Agnès de Talazac. On trouvera dans le *Cabinet d'Hoziér* les preuves de noblesse que Françoise

de la Chapelle, petite-fille de Jean, née en 1689 à Saint-Avril, au diocèse d'Aire, fit en 1700 pour être admise à Saint-Cyr.

CHAPELLES (Bretton des). Voyez : BRETTON DES CHAPELLES.

CHAPELLES (Chevestre des). Voyez : CHEVESTRE DES CHAPELLES.

CHAPELLES (Grillon des). Voyez : GRILLON DES CHAPELLES.

CHAPERON, à Libourne. Armes : *de gueules à un arbre de sinople planté sur une terrasse du même, mouvante de la pointe de l'écu, à la levrette d'argent courant au pied de l'arbre et trois étoiles de même rangées en chef.*

La famille CHAPERON est une des plus considérées de la haute bourgeoisie du Libournais. Elle était représentée à Libourne au commencement du XVII^e siècle par deux frères. Armand et Julien Chaperon, qui, d'après la tradition, étaient venus d'Aunis se fixer dans cette ville. Le premier de ces deux frères, Armand, était en 1602 trésorier et jurat de la ville de Libourne ; il ne paraît pas avoir eu de postérité. Le second, Julien, eut trois fils, Jean, Arnaud et autre Arnaud, qui furent les auteurs de trois rameaux.

Le premier rameau ne tarda pas à s'étendre. Son auteur, Jean Chaperon, décédé en 1659, fut greffier en chef des présentations en la Cour des aides de Guienne, transférée à Libourne en 1634 ; il laissa deux fils : 1^o Jacques, qui lui succéda dans sa charge et dont le fils, Jean, marié à Thérèse de Ferrand, mourut sans postérité ; 2^o Jean, né en 1644, maire de Libourne en 1711 et 1714.

Arnaud Chaperon, auteur du second rameau, fut capitaine au régiment de Montausier, puis maire de Libourne en 1657 et 1668. Il fut père de Jean Chaperon, né en 1650, qui se fit recevoir bourgeois de Bordeaux, grand-père de Jean Chaperon, acquéreur en 1708 de la maison noble de Terrefort, à Cubzac, greffier garde-minutes du Parlement de Bordeaux, décédé en 1752, qui fut pourvu en 1730 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi en la chancellerie près la Cour des aides de Guienne, et bisaïeul de Marc Chaperon, chevalier, sieur de Terrefort, premier président au bureau des finances de Bordeaux, qui épousa le 7 août 1730 Anne Cazenave de Ténac. Un des fils de ce dernier, François-Joseph Chaperon de Terrefort, baron de Tustal, né en 1734, marié à M^{lle} de Gaigneron, fut reçu en 1759 conseiller au Parlement de Bordeaux ; il périt sur l'échafaud révolutionnaire et ne laissa que des filles dont l'une épousa en 1796 Laurent de Lafaurie, comte de Monbadon, plus tard maréchal de camp et pair de France héréditaire. Marc Chaperon eut deux autres fils, Michel-Casimir de Chaperon, Sgr

de Lataste, qui épousa en 1771 M^{lle} de Maupoint et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Bordeaux, et Armand-Julien de Chaperon, Sgr de Galatheau, qui épousa d'abord M^{lle} de Pichon, puis en 1785 M^{lle} Bardy des Essars. Ce dernier laissa un fils, Pierre-Casimir Chaperon de Saint-Julien, qui fut le dernier représentant mâle de son rameau.

Le troisième rameau, aujourd'hui seul existant, est demeuré non noble. Son auteur, Arnaud Chaperon, avocat au Parlement, lieutenant pour le Roi en la juridiction de Fronsac, avait épousé Catherine Olivier. Il fut père d'Ignace Chaperon, né en 1645, conseiller au présidial de Libourne, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696, grand-père de Jean-Joseph Chaperon, né en 1698, procureur au présidial de Libourne, jurat de cette ville, qui épousa en 1726 M^{lle} de Sèze, propre tante de l'illustre défenseur de Louis XVI, et bisaïeul de Paul-Romain Chaperon, né en 1732, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire. Un petit-neveu de ce dernier, Paul-Romain-Joseph Chaperon, né en 1812, négociant en vins, a été plusieurs fois élu président du tribunal de commerce de Libourne ; un autre, Paul-Romain, né à Libourne en 1808, ingénieur distingué, a été officier de la Légion d'honneur. Raymond-Félix Chaperon, né à Libourne en 1814, plusieurs fois bâtonnier de l'ordre des avocats de cette ville, a été nommé en 1883 président du comité royaliste de la même ville. Raymond Chaperon, né en 1849, négociant à Libourne, a été élu en 1886 conseiller général de la Gironde pour le canton de Fronsac. Guillaume-Louis Chaperon, né à Libourne en 1784, alla faire souche à Morlaix, en Bretagne, où il avait épousé en 1812 M^{lle} Alexandre. Les divers représentants de ce rameau, au nombre de seize, avaient vainement demandé le 22 février 1870 l'autorisation de joindre à leur nom celui de : DE TERREFORT qu'avait porté le rameau anobli, aujourd'hui éteint.

Principales alliances : Belliquet, de Rolland, Saige, Cazenave de Ténac, de Lafaurie de Monbadon, Olivier, de Sèze, Exshaw 1851, de Chalendar 1871, Dupuy de la Grandrive, Vallet de Payraud, Decazes, Durand-la-Grangère 1772, de Gaigneron 1768, Leperche, Aymen, de Ferrand, etc.

On a cherché de nos jours à rattacher les Chaperon du Libournais à une famille Chaperon, ou Chapperon, qui appartenait aux xiv^e et xv^e siècles à la noblesse des confins de la Bretagne, de l'Anjou et du Poitou. Cette famille portait pour armes : *d'argent à trois chaperons de gueules*. Elle peut avoir eu pour auteur un Robert Chaperon qui figura en 1274 dans un acte d'acquisition passé par le vicomte de Rohan. Elle donna son nom à une seigneurie de la Chaperonnière,

située à Jallais, près de Cholet, en Anjou. Jean Chaperon, Sgr de la Chaperonnière, épousa vers 1400 Lucette Pelaud, dame de la Bourgonnière, au diocèse de Nantes. Charles Chaperon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, prit part à la défense de Rhodes. François Chaperon, Sgr de Savenières, au diocèse de Nantes, épousa en 1465 Anna de Chevigné et en eut une fille, Jeanne, mariée en 1496 à Gilles de Clérembault.

La famille Chaperon, de Libourne, a fait paraître en 1876 une généalogie dans laquelle a été consignée sa prétention de descendre des anciens Chaperon de Bretagne.

CHAPITEAU de REMONDIAS. Armes : *d'azur à trois étoiles d'or, rangées en fasce, accompagnées de trois chapiteaux de même, deux en chef et un en pointe, ce dernier soutenu d'un croissant d'argent.* — aliàs (armes enregistrées à l'Armorial général de 1696) : *d'argent à trois chapiteaux corinthiens posés 2 et 1, un croissant en chef et trois étoiles en cœur rangées en bande, le tout de sable.* — Couronne : *de comte.*

La famille CHAPITEAU appartient à la noblesse de l'Angoumois. On en trouvera des généalogies dans les manuscrits de Chérin, dans le *Nobiliaire du Limousin* de Nadaud, dans le *Nobiliaire universel* de M. de Magny, etc.

Ces divers travaux en font remonter la filiation à noble homme Pierre Chapiteau, avocat au siège présidial d'Angoumois, maire d'Angoulême en 1570, échevin de la même ville en 1574, décédé le 9 octobre 1577, qui fut anobli par ses charges. Pierre Chapiteau avait épousé Émilie Loubert. Il en eut deux fils, Denis et Antoine, qui furent les auteurs de deux branches. Les représentants de ces deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 30 novembre 1666 par jugement de M. d'Aguesseau, intendant de Limoges.

L'auteur de la branche aînée, Denis Chapiteau, fut seigneur de Remondias, en la paroisse de Meyssac, dans l'élection d'Angoulême, et de l'Isle d'Espagnac ; il fut à son tour élu maire d'Angoulême en 1586. Étant veuf sans enfants de Marguerite de Lage, il se remaria le 6 juin 1599 à Françoise (alias Favienne) Guy. Il laissa de cette seconde union un fils, Salomon Chapiteau, Sgr de Remondias, qui épousa le 19 juin 1647 Isabeau Chauvet et qui continua la descendance. Le fils de celui-ci, Guy Chapiteau, Sgr de Remondias, marié le 27 mai 1681 à Charlotte Lurat, fut maintenu dans sa noblesse le 5 juillet 1704 par un jugement de M. Rouillé de Fontaine, intendant de Limoges, qui est rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*. Il fut le grand-père de Pierre-Jean Chapiteau, chevalier,

Sgr de Remondias, qui fit en 1725 ses preuves de noblesse pour être admis parmi les pages de la Reine. Pierre-Jean épousa en 1732 Marie-Anne Hastelet qui se remaria dans la suite à Charles de Fornel. Il en eut plusieurs fils dont l'aîné, Salomon, Sgr de Remondias, né en 1733, épousa en 1763 Thérèse du Rousseau de Chabrot et dont le second, également appelé Salomon, né en 1741, marié à M^{lle} de Couhé de Lusignan, périt en 1795 dans la fatale expédition de Quiberon. Ce dernier avait eu un fils, Prosper, né en 1787, qui fut connu sous le nom de Chapiteau de Lajomerie et qui mourut en 1847 sans avoir été marié. Charles de Chapiteau de Remondias, né en 1764, fils unique de Salomon et de Thérèse du Rousseau de Chabrot, fit en 1784 les preuves de noblesse prescrites pour obtenir le grade de sous-lieutenant ; il épousa en 1786 M^{lle} Guyot d'Asnières et en eut un fils, Salomon-Charles, chevalier de Remondias, né en 1787, garde du corps du roi Louis XVIII, qui épousa en 1819 M^{lle} Bloin et dont la descendance subsiste. Cette branche a conservé jusqu'à nos jours le château de Remondias.

La seconde branche paraît s'être éteinte peu de temps après la Révolution. Son auteur, Léonard Chapiteau, avait eu en partage la seigneurie de Guissale, en la paroisse de Vindelle. Il fut père de Léonard Chapiteau, Sgr de Guissale, qui épousa en 1643 Isabelle Ithier.

Guy Chapiteau, écuyer, Sgr de Reymondias, et Pierre Chapitiaux (*sic*), écuyer, Sgr de Guysal, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

M. de Remondias, Salomon Chapiteau de Guissale et M. Chapiteau, Sgr de Chantemerle, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Angoulême.

Principales alliances : Lajamme de Belleville 1668, de la Croix de Puyriaud, de Couhé de Lusignan, du Rousseau de Chabrot, Guyot d'Asnières 1786, le François des Courtis de la Valette, Malbay de la Vigerie 1843, du Buc de Marcussy 1860, de Chameralat 1897, de Fouquet 1904, etc.

CHAPLET, ou CHAPELET, (du). Voyez : CHAPELET (DU).

CHAPONAY-MORANCÉ (de). Armes : d'azur à trois coqs d'or, becqués, membrés, crétés et barbés de gueules, 2 et 1. — Couronne : de Marquis. — Supports : deux lions. — Cimier : un coq d'or, becqué, crété, barbe et membré de gueules. — Devise : Gallo canente, spes redit.

Il a existé en Dauphiné au moyen âge une famille DE CHAPONAY, noble et distinguée, qui paraît avoir eu pour berceau la petite paroisse du même nom située dans le diocèse de Lyon et aux bailliage et élec-

tion de Vienne. Guy Allard mentionne un Odon de Chaponay, qui fut évêque de Valence en 1137, et un Soffrey de Chaponay qui fut évêque de Grenoble en 1244. Falcon de Chaponay, gentilhomme dauphinois, contracta en 1191 un emprunt au camp devant Saint-Jean-d'Acre ; son nom a été inscrit aux Salles des Croisades du musée de Versailles avec les armes de la famille de Chaponay-Morancé, actuellement existante, bien que la communauté d'origine de cette famille avec celle des Chaponay du Dauphiné n'ait jamais été rigoureusement démontrée. Ceux-ci paraissent avoir porté les armes suivantes : *de... à une croix de..., cantonnée de quatre coqs, ou chapons, de...* Ce sont, en tout cas, ces armoiries que portait la pierre tombale de Pierre de Chaponay, chevalier, Sgr de Ponsonnas, décédé la veille de la fête de Saint-Paul 1289 et inhumé dans l'église des Jacobins de Lyon. Humbert de Chaponay, dit Passerat, Sgr de Ponsonnas, chevalier dauphinois, fut un des signataires du traité de 1343 qui cédait le Dauphiné à la France. La famille de Chaponay de Ponsonnas paraît s'être éteinte à la fin du XIV^e siècle.

La famille de Chaponay-Morancé qui donne lieu à cette notice est à la fois la plus ancienne et la plus illustre des familles consulaires de Lyon. Dès le XIII^e siècle elle occupait dans cette ville une situation commerciale importante. Il est possible qu'elle soit un rameau détaché à une époque inconnue de la vieille souche dauphinoise mentionnée plus haut et qu'elle ait été forcée à un moment donné pour rétablir sa fortune de renoncer à sa noblesse et de se livrer au commerce ; mais ce n'est là qu'une hypothèse. La plupart des généalogistes anciens ont attribué à cette famille une origine chevaleresque. Trompé par des productions insuffisantes et peut-être aussi par la falsification de divers titres, Chérin fils lui-même tomba dans cette erreur et accorda en 1788 à MM. de Chaponay le certificat d'ancienne noblesse nécessaire pour être admis aux honneurs de la Cour. On trouvera dans ses manuscrits, conservés au Cabinet des Titres, la lettre suivante qu'il écrivit au Grand Écuyer le 15 novembre 1788 : « Mgr, j'ai examiné les preuves de M. le comte de Chaponay, capitaine au régiment des chasseurs des Alpes, lequel demande à avoir l'honneur de monter dans les carrosses de Sa Majesté. Son nom est avantageusement connu depuis l'an 1232 et il remonte par ses titres originaux sa noblesse et sa filiation jusqu'en 1297. Ses alliances sont bonnes et il y a quelques services militaires sur les derniers degrés. » Le travail de Chérin, reproduit plus récemment par Saint-Allais, fait remonter la filiation suivie à un Pierre de Chaponay, damoiseau, qui aurait reconnu le 4 avril 1297 tenir divers biens en tîef de l'église Saint-Just de Lyon, qui aurait fait une transac-

tion le 25 juin 1314 et qui, d'une alliance inconnue, aurait laissé, entre autres enfants, Humbert, Sgr de Ponsonnas, le signataire du traité de 1343 mentionné plus haut, lequel aurait continué la lignée. Humbert aurait lui-même été père de Bernard de Chaponay, damoiseau, Sgr de Ponsonnas et de la maison forte de Feysin, qui aurait épousé Étienne de Varey, grand-père d'Antoine de Chaponay, damoiseau, Sgr de la maison forte de Feyzin, qui aurait épousé Catherine de Ville-Neufve, bisaïeul de Jean de Chaponay, Sgr de la maison forte de Feysin, qui aurait épousé Catherine de Pompierre et aurait fait son testament le 18 janvier 1447, et trisaïeul de Philibert de Chaponay, écuyer, Sgr de Feyzin, marié à Françoise Villard.

Grâce aux savantes et consciencieuses recherches de M. de Valous, l'origine de la famille de Chaponay-Morancé est aujourd'hui parfaitement connue. Il est établi que les premiers auteurs connus de cette famille ne portaient pas de qualifications nobiliaires. On peut s'en rendre compte par un certain nombre d'actes tels que les testaments d'Isabelle de Chaponay en 1287, d'Humbert de Chaponay en 1316, de Pierre de Chaponay en 1333, de Guillaume de Chaponay en 1339, d'André de Chaponay en 1347, de Mathieu de Chaponay en 1400, etc.

La *Généalogie de la maison de Chaponay*, publiée par M. de Valous en 1882, fait remonter la filiation à Pierre, dit Perronin, de Chaponay, citoyen de Lyon, qui est mentionné dans des actes des années 1269, 1271 et 1273 et qui fut nommé en 1292 un des douze conseillers de la ville. Ce personnage laissa d'une alliance inconnue au moins sept enfants. L'un de ses fils, Pierre de Chaponay, citoyen de Lyon, fut inscrit en 1320 au rôle du serment; il avait épousé Catherine de Villeneuve qui était veuve de lui en 1339 et de laquelle il eut huit enfants. Parmi ceux-ci on doit mentionner Jacquemet de Chaponay, drapier, conseiller de ville en 1358, et Mathieu de Chaponay, citoyen de Lyon, chef de bannière de la milice urbaine, qui fut neuf fois élu conseiller de ville de 1364 à 1391. Ce fut ce dernier qui continua la descendance; il possédait une fortune considérable et avait épousé Marguerite de Varey, issue d'une des principales familles consulaires de Lyon; il fit son testament en 1400 et laissa quatre enfants. Le plus jeune de ses fils, Ayuard de Chaponay, changeur, fut quatre fois conseiller de ville de 1401 à 1422. L'aîné, Antoine de Chaponay, citoyen et bourgeois de Lyon, conseiller de ville en 1401, abandonna le commerce en faveur de son fils dans les dernières années de sa vie et vécut dès lors noblement. Dans son testament, fait en octobre 1424, il se qualifie noble homme Antoine de Chaponay, damoiseau, bourgeois de Lyon. Il avait épousé Catherine de Nièvre, fille d'un drapier;

il en eut deux filles dont l'une fut religieuse et dont l'autre épousa Guillaume Gontier, apothicaire, conseiller de ville. Il eut aussi un fils, Jean de Chaponay, négociant, quatre fois conseiller de ville, qui épousa Catherine Chappuys et qui continua la lignée. A partir de Philibert de Chaponay, fils de celui-ci, le travail de M. de Valous est d'accord, sauf pour les qualifications, avec ceux de Chérin et de Saint-Allais. Ce Philibert de Chaponay, conseiller de ville en 1467 et 1471, fut négociant et associé des frères Goudin, drapiers; il fit en 1476 son testament dans lequel il se qualifie noble homme, jadis bourgeois de Lyon. Il avait épousé Françoise de Villars. Il en eut, entre autres enfants, un fils, Jean de Chaponay, citoyen et bourgeois de Lyon, docteur ès droits, vice-bailli de Vienne, qui commença la série des illustrations de la famille et qui fut nommé successivement en 1495 conseiller-maitre et en 1498 président en la Chambre des comptes du Dauphiné. Jean de Chaponay acquit à la faveur de ses charges la noblesse personnelle. Il avait épousé Catherine Palmier par contrat du 13 mai 1492. Il en laissa, entre autres enfants, deux fils, Soffrey et Nicolas, qui furent les auteurs de deux branches.

Nicolas de Chaponay, auteur de la branche cadette, omise par Saint-Allais, fut conseiller de ville à Lyon en 1533 et épousa Hélène Albizzi. Il laissa deux fils : 1^o Jean, dont la dernière descendante, Françoise, épousa en 1725 Denis de Grimoard-Beauvoir du Roure de Beaumont, comte de Brison, et mourut en 1752; 2^o Nicolas, dont la descendance s'éteignit avec Humbert de Chaponay, successivement intendant du Lyonnais, en 1634, du Bourbonnais, en 1638, du Berry, en 1640, décédé à Lyon en 1672, et avec son fils, Balthazar, prévôt des marchands de Lyon en 1678, décédé sans alliance.

L'auteur de la branche aînée, aujourd'hui seule existante, Soffrey de Chaponay, cosgr de Feyzin, marié en 1519 à Jeanne Lemaistre, décédé à Grenoble en 1544, succéda en 1517 à son père dans sa charge de président en la Chambre des comptes du Dauphiné et eut lui-même pour successeur son fils Laurent, décédé en 1582. Le fils de celui-ci, Pierre de Chaponay, Sgr d'Eybens et de Bresson, marié le 22 février 1582 à Françoise Scarron, fille d'un conseiller d'État, fut conseiller du Roi, contrôleur général des finances du Dauphiné en 1581 et trésorier de France à Lyon en 1586. Il fut père de Bertrand de Chaponay, Sgr d'Eybens et de Saint-Laurent-du-Plat, trésorier de France à Lyon en 1615, chevalier de Saint-Michel en 1625, gentilhomme de la chambre du Roi, qui épousa en 1613 Virginie Emé de Saint-Julien, et grand-père d'Octavien de Chaponay, Sgr de Morancé, né en 1615, et de Laurent de Chaponay, Sgr de Venissieu, qui furent simultanément maintenus dans leur noblesse le 18 juin 1667, sur

preuves remontant à 1423, par jugement rendu à Grenoble de l'intendant Dugué. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'Octavien de Chaponay de Génissieu, fils unique du second de ces deux frères, fit en 1714 pour être nommé chevalier d'honneur à la Monnaie de Paris ; la descendance de ce gentilhomme s'éteignit avec sa petite-fille mariée en 1763 au marquis de Quinsonnas. Octavien de Chaponay, Sgr de Morancé, né en 1615, épousa en 1649 Louise de Loras et mourut à Lyon en 1687. Il fut père de Gaspard de Chaponay, qualifié baron de Morancé, qui épousa en 1680 Marie de Baglion de la Salle, de Jean de Chaponay, qui fut tué à l'ennemi en 1673, et d'Alexandre de Chaponay, qui fut admis dans l'ordre de Malte en 1673. Pierre de Chaponay, fils de Gaspard, marié en 1722 à M^{lle} Dareste, fut connu le premier sous le titre de marquis de Chaponay-Morancé, conservé depuis lors par le chef de la famille. Il fut lui-même père de Pierre-Élisabeth, comte, puis marquis de Chaponay-Morancé, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Lyonnais, et grand-père de Pierre-Anne, marquis de Chaponay-Morancé, né en 1754, premier page de M^{me} la comtesse d'Artois en 1780, qui fut admis aux honneurs de la Cour le 23 janvier 1789 et qui épousa en 1796 M^{lle} Durand de Chatillon, fille d'un trésorier de France. C'est de ce dernier que descendent les divers représentants actuels.

La famille de Chaponay a fourni, en dehors des personnages cités au cours de cette notice, des chevaliers de Malte, de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, un brigadier des armées du Roi au xviii^e siècle, des chanoinesses de Sainte-Anne de Bavière et des chapitres noble d'Alix et d'Ainay, un bibliophile distingué, décédé en 1878, etc.

Principales alliances : de Grimoard-Beauvoir du Roure, Artaud de Montauban, de Moreton de Chabrillan, Émé de Saint-Julien 1613, Pourroy de l'Auberivière de Quinsonnas 1765, de Loras 1649, de Baglion de la Salle 1680, Dareste 1722, Nicolau de Montriblond 1753, Gigault de Crisenoy de Lyonne, de Clermont, du Bois de Courval 1850, de Biencourt 1858, de Truchi de Varennes 1825, Reynaud de Boulogne de Lascours 1850, Duplat de Monticourt 1878, Brugière de Barante 1905, de Croy 1908, Schneider 1887, de Gayardon de Gressolles 1800, du Port-Roux 1830, Dauphin de Verna 1838, Basset de Chateaubourg, de Villars, etc.

CHAPONAY-DISIMIEU (de). Armes : de gueules à une fasce engreslée d'or et à trois bandes retraites d'argent, mouvantes du chef.

Cette seconde famille de Chaponay, aujourd'hui éteinte, appartene-

nait à la noblesse du Dauphiné. Tous les auteurs sont d'accord pour la considérer comme distincte de celle à laquelle a été consacrée la précédente notice. Elle était originaire de l'ancien bailliage de Saint-Marcellin où elle était honorablement connue dès la fin du xv^e siècle. On ne trouvera sur elle que peu de renseignements dans les nobiliaires du Dauphiné, même dans celui si complet de M. de Rivoire de la Batie. M. Villain, qui en a donné un tableau généalogique dans le tome II de sa *France moderne*, en fait remonter la filiation, mais sans preuves à l'appui, à un Pierre de Chaponay, damoiseau, sieur de Saint-Bonnet, châtelain de Montrigaud, qui aurait vécu en 1375. D'après ce même auteur Pierre de Chaponay aurait été père d'un André de Chaponay, damoiseau, mentionné au terrier de Montrigaud dans une reconnaissance du 13 mai 1389, aïeul d'un Falcoz de Chaponay, Sgr de Saint-Bonnet, marié à Catherine Vinay, et bisaïeul d'un Pierre de Chaponay, Sgr de Saint-Bonnet, marié le 2 février 1412 à Françoise Tivoley.

Jean de Chaponay était en 1495 procureur général fiscal. Son neveu, Antoine de Chaponay, fut reçu en 1512 conseiller au Parlement de Grenoble et fut peut-être anobli par sa charge. Pierre et Henri de Chaponay furent contrôleurs généraux des finances, l'un en 1575, l'autre en 1592. Gaspard de Chaponay, marié en 1590 à Marguerite de Galbert, fut bailli de Valence. Aucun de ces personnages n'est mentionné dans le travail de M. Villain.

Humbert de Chaponay de Saint-Bonnet fut nommé en 1638 conseiller au Parlement de Grenoble. Son fils, François de Chaponay, Sgr de Saint-Bonnet, marié en 1683 à Marie-Anne de Soissons, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Saint-Marcellin).

Louis-François de Chaponay de Saint-Bonnet épousa dans la seconde moitié du xviii^e siècle la dernière représentante de l'ancienne famille de Disimieu. Il fut dès lors connu sous le titre de comte de Disimieu et de Saint-Jullin. Il mourut en 1803 laissant les terres de Disimieu, de Crémieu et de Saint-Jullin à Pierre, comte de Chaponay-Saint-Bonnet, né au château de Saint-Bonnet, chevalier de Saint-Louis. Celui-ci fut le dernier rejeton mâle de sa famille ; il mourut en 1830 laissant de son mariage en 1819 avec Stéphanie d'Agoult, une fille unique, Marie-Julie-Amicie, née en 1824, héritière de biens considérables, qui épousa en 1843 le comte de Monteynard et qui mourut dès 1851.

CHAPOT-LAROCHE. Armes : d'azur à un arbre d'or arraché, soutenu en pointe d'un croissant du même.

La famille CHAPPOT, aujourd'hui CHAPOT, est une des plus anciennes de la bourgeoisie de la Basse-Auvergne. Tardieu, qui lui a consacré une notice dans son *Dictionnaire des anciennes familles de l'Auvergne*, dit qu'elle a eu pour berceau le lieu de la Chaume, près de Saint-Anthème, et qu'elle remonte par filiation suivie à l'année 1480. Elle vint peu après cette époque se fixer à Saint-Anthème et donna à cette ville depuis 1530 une série de notaires royaux.

La famille Chapot a encore fourni des curés de Saint-Anthème, des baillis de la Roue, des magistrats, des avocats, des écrivains de mérite, des gens d'armes des compagnies d'ordonnances, un brigadier des gardes du corps du roi Louis XVIII, etc.

Principales alliances : Calemard, Barthomivat, Gardien de Malta-verne, Martinat de Chaumont, etc.

CHAPOULIE (de Bonet de la). Voyez : BONET DE LA CHAPOULIE (DE).

CHAPOUILLÉ (Renard de). Voyez : RENARD DE CHAPOUILLÉ.

CHAPPE d'AUTEROCHE. Armes : *fascé d'or et de gueules de six pièces.*

— Couronne : *de Comte.* — L'écu accosté *de deux lions passants.*

La famille CHAPPE d'AUTEROCHE est originaire de l'Auvergne. C'est par erreur que des généalogistes contemporains ont avancé qu'elle était noble et même de noblesse ancienne. On ne lui connaît aucun principe d'anoblissement et elle n'a jamais été l'objet d'un jugement de maintenue de noblesse. Elle n'en occupait pas moins dès le XVII^e siècle un rang très honorable dans la ville de Mauriac et un de ses représentants, Pierre Chappe, conseiller du Roi, receveur des deniers patrimoniaux de cette ville, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Au siècle suivant la famille Chappe acquit la terre d'Auteroche dont plus tard elle joignit le nom au sien. L'abbé Jean Chappe d'Auteroche, né à Mauriac en 1722, membre de l'Académie des sciences, fut un des plus célèbres astronomes de son temps ; il mourut en 1769 à San-Lucar, en Californie, où il s'était rendu pour étudier le passage de la planète Vénus. Le frère de cet ecclésiastique, Ignace-Urbain Chappe, avocat en Parlement, vint se fixer dans le Maine après le mariage qu'il contracta vers 1760 avec Marie Devernay, issue d'une des plus honorables familles de la bourgeoisie de cette province, et fut nommé contrôleur général du domaine du Roi au département de Laval. Il laissa plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Claude Chappe, né le 26 décembre 1763 à Brulon (Sarthe), illustra son nom par la découverte du télégraphe aérien qu'il fit adopter et appliquer par la Convention ; le premier essai de ce télégraphe, en 1793, servit à annoncer la reprise de Condé

sur les Autrichiens. Chappe fut alors nommé directeur général des télégraphes; mais il fut abreuvé de dégoûts par Bréguet et Béthen-court, qui lui contestaient ses droits au titre d'inventeur, et se suicida en 1805. Ignace-Urbain-Jean Chappe, frère aîné du précédent, né à Laval en 1762, était procureur de la commune du Mans quand il fut élu député de la Sarthe à la Législative. Il joua dans cette assemblée un rôle assez effacé, aida son frère dans ses travaux scientifiques, lui succéda dans ses fonctions d'administrateur général des télégraphes, obtint en 1814 la croix de la Légion d'honneur et mourut à Paris en 1829.

Le chef de la famille Chappe est connu depuis la seconde moitié du *xix^e* siècle sous le titre de baron Chappe d'Auteroche.

Principales alliances : Tardif de Petiville, Flury-Hérard 1890, de Laureau, Hicks 1887, etc.

Il a existé une autre famille Chappe, originaire de Dijon, passée plus tard à Lyon et en Bresse, qui portait pour armes : *chappé d'azur et d'argent à trois têtes de sable, tortillées d'argent, posées 2 et 1*. Cette famille descendait de Jacques Chappe, décédé en 1694, et de son fils, Antoine, qui tenaient à Dijon l'hôtellerie du Lyon d'Or. Marc-Antoine Chappe, né à Dijon en 1697, fils d'Antoine, fut bibliothécaire de la ville de Lyon et fut anobli par l'échevinage de cette ville qu'il exerça en 1740. Il acquit près de Nantua la seigneurie de Brion et fut admis en 1761 au nombre des nobles de la Bresse et des Dombes. Son fils, Antoine-Suzanne de Chappe de Brion, né en 1729, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Bresse et à celles du Lyonnais. Il fut le dernier représentant, mâle de sa famille et laissa une fille unique mariée en 1782 au comte de Moyria.

On trouve qu'Antoine-André Chappe, avocat au Parlement de Nancy, fut pourvu le 12 septembre 1781 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie près le Parlement de Metz. Il obtint de d'Hozier l'année suivante le règlement de ses armoiries : *d'azur à une bande coupée d'or et de gueules et à une croix à douze pointes d'argent brochante*.

CHAPPEDELAINÉ (de), dans le Maine. Armes : *de sable à une épée d'argent, mise en bande, la pointe en bas, accompagnée de six fleurs de lys de même, rangées en bande, trois en chef et trois en pointe*. — Couronne : *de Comte*. — Supports : *à dextre un léopard, à sénestre un lion*. — Devise : *A jamais !*

La famille DE CHAPPEDELAINÉ appartient à l'ancienne noblesse du Maine, où elle vint de Normandie se fixer au cours du *xvi^e* siècle. Elle a pour premier auteur connu Jean de Chappedelaine qui vivait en 1340.

Guillaume de Chappedelaine, probablement fils de celui-ci, vivait en 1383 et avait épousé Jeanne de Catehoulle, héritière de la seigneurie de Clinchamps, dans la sergenterie de Saint-Sever, en Basse-Normandie. Il fut père de Pierre de Chappedelaine qui en 1419 fut déclaré rebelle à Henri V, roi d'Angleterre, et qui, par acte du 3 janvier 1427, fit des promesses de mariage à demoiselle Clémence de Brély. En 1423 un membre de la famille de Chappedelaine figura pour la paroisse de Saint-Judace à une montre de la noblesse du diocèse de Dol, en Bretagne. Nicolas Chappedelaine, du lieu de Clinchamps, figure au nombre des gentilshommes de la sergenterie de Saint-Sever qui firent reconnaître leur noblesse lors de la célèbre recherche entreprise par Montfaut en 1463.

Pierre de Chappedelaine, écuyer, sieur de l'Oraille, vint établir sa résidence dans le Maine après le mariage qu'il contracta le 28 mai 1524 avec Jacqueline d'Isles, ou de l'Île, héritière de la terre de son nom, située en la paroisse de Brécé, dans les environs de Mayenne. Il en eut deux fils, tous deux appelés Joachim, qui partagèrent sa succession par acte du 11 octobre 1560. L'un de ces fils paraît être mort sans postérité. L'autre épousa le 15 septembre 1554 Guionne de Landrepouste et fut père de François de Chappedelaine, écuyer, Sgr d'Isle et de la Guiberdière, qui épousa le 28 novembre 1598 Suzanne de Champagne et qui continua la lignée. François de Chappedelaine, fils du précédent, marié le 19 juillet 1630 à demoiselle Claude du Boisbéranger, fut maintenu dans sa noblesse le 11 mai 1641, après avoir justifié une filiation noble depuis le 3 janvier 1427, par sentence de Jean Guilton, sieur de Valbrée, trésorier général de France, commissaire de Sa Majesté pour le régalement des tailles en la généralité de Tours. Il laissa lui-même deux fils, René de Chappedelaine, Sgr d'Isle, en l'élection de Mayenne, marié le 20 décembre 1671 à Marie Cousin, d'Angers, et Jacques de Chappedelaine, Sgr d'Esmenard et de la Guiberdière, marié en 1698 à Lucrèce des Nos, qui furent maintenus dans leur noblesse le 16 décembre 1667 par jugement de Voisin de la Noirays, intendant de Tours, après avoir justifié leur filiation depuis leur trisaïeul, vivant en 1523. Ces deux frères déclarèrent dans cette circonstance qu'ils étaient les seuls représentants de leur famille et qu'ils ne se connaissaient aucun parent de leur nom. Ils furent les auteurs de deux rameaux.

Le rameau cadet s'est éteint au XVIII^e siècle dans la famille de Gaalon. On trouvera dans les *Carrés d'Hozier* et dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse qu'un de ses représentants, Alexis-René de Chappedelaine d'Esmenard, né en 1729, petit-fils de Jacques, fit en 1743 pour être admis parmi les pages de la Reine.

René de Chappedelaine, auteur du premier rameau, fut père de René-Gilbert de Chappedelaine, Sgr de l'Isle, né à Brecé en 1679, qui fut nommé en 1710 juge civil et criminel à Mayenne et qui épousa en 1722 Anne de Bazogers. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le fils de celui-ci, Jean de Chappedelaine, né en 1724, fit en 1747 pour être nommé écuyer de main du Roi. Jean de Chappedelaine, épousa dans la suite, en 1763, sa cousine germaine, Marie-Renée de Bazogers, qui lui apporta le domaine de la Cour de Grazay et avec laquelle il eut à subir pendant la Terreur une longue détention dans les prisons de Chartres. Leur fils, Jean-René, connu le premier sous le titre de comte de Chappedelaine, né à Mayenne en 1766, admis en 1778 parmi les pages de M^{me} la comtesse d'Artois, prit part avec distinction aux guerres de la chouannerie, fut nommé maréchal de camp en 1814 et fut impliqué en 1817 dans la conspiration ultraroyaliste dite du bord de l'eau. Cette branche était représentée de nos jours par le comte de Chappedelaine, consul général en retraite, propriétaire du château du Mesnil-Soleil, près de Falaise, en Normandie, qui a eu trois fils de son mariage avec M^{lle} Holinska, décédée en 1898.

Jean de Chappedelaine, Sgr de Bulu, et Anne-Andrée-Thérèse de Chappedelaine-Daumas, demoiselle, dame du fief de la Mordanterie, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine.

CHAPPEDELAINE (de), en Bretagne. Mêmes armes que la famille précédente.

Il existe en Bretagne une famille de Chappedelaine qui revendique une origine commune avec la famille précédente et qui en porte les armoiries. On verra au cours de cette notice que la communauté d'origine des deux familles n'a pu être démontrée qu'au moyen de titres falsifiés et que les Chappedelaine de Bretagne étaient encore non nobles au xvii^e siècle. Il est possible, au surplus, qu'un Chappedelaine de Normandie soit venu se fixer en Bretagne à une époque inconnue et que ses descendants aient perdu leur noblesse par dérogeance pendant un laps de temps assez long.

On trouvera sur les Chappedelaine de Bretagne de nombreux et intéressants renseignements dans les manuscrits de Chérin. Le vicomte Révérend leur a aussi consacré un article dans son *Annuaire de la noblesse de 1909*.

La famille bretonne de Chappedelaine était fixée à Lamballe à la fin du xvi^e siècle. A cette époque ses membres exerçaient dans cette ville les professions relativement modestes de notaire et de procureur. Elle commença vers le milieu du xvii^e siècle à chercher à

s'agréger à la noblesse ; mais, lors de la grande recherche des faux nobles commencée en 1666, Olivier Chapdelenne, demeurant à Lamballe, ayant été invité à produire les titres justificatifs de sa noblesse, se désista de lui-même de ses prétentions nobiliaires par acte du 3 octobre 1668 et paya cent livres d'amende pour avoir usurpé la qualification d'écuyer.

Quelques années plus tard les Chapdelaine, ou Chappedelaine, de Lamballe s'étaient de nouveau agrégés à la noblesse. En 1710 ils obtinrent de Ferrand, intendant de la province, un jugement qui les maintenait dans leur noblesse. Le plus ancien titre qu'ils produisirent devant ce magistrat était ce même acte de partage du 11 octobre 1560 dont il a été parlé dans la notice précédente au sujet des Chappedelaine de l'élection de Mayenne. Seulement ils firent gratter sur cette pièce le nom de celui des deux frères Joachim de Chappedelaine qui était mort sans postérité et y firent substituer celui de leur ascendant, Martin de Chappedelaine. Le jugement de 1710 ayant eu peu d'autorité en Bretagne où, contrairement à ce qui se passait dans le restant de la France, c'était le Parlement qui était chargé de la recherche des faux nobles, la famille de Chappedelaine dut, pour mettre un terme aux attaques dont sa noblesse était l'objet, s'adresser au Conseil d'État et lui demander de faire définitivement reconnaître ses prétentions. Cette requête fut l'objet d'un rapport fort défavorable du généalogiste des Ordres du Roi qui avait été chargé de l'examiner. Celui-ci fit observer, en effet, que la plus ancienne pièce produite, c'est-à-dire le partage de 1560, avait été falsifiée, que sur deux degrés de leur filiation les propres titres de MM. de Chappedelaine ne leur donnaient que la qualité de sire, qui équivalait en Bretagne à celle de marchand ou de bourgeois et impliquait par conséquent au moins une dérogeance, et qu'enfin la minute elle-même du jugement de maintenue rendu par l'intendant en 1710 avait été l'objet d'altérations et de grattages. En 1774 la famille de Chappedelaine parvint enfin à faire reconnaître ses prétentions par le Parlement de Bretagne et en obtint un arrêt qui la maintenait dans sa noblesse sur preuves de dix générations.

Jean-Baptiste-Marc de Chappedelaine de Boslan, né en 1741 à Illifaut, chevalier de Saint-Louis, signa en 1788 la protestation de la noblesse de Bretagne, servit avec distinction à l'armée des Princes, fut nommé maréchal de camp en 1814, fut connu à cette époque sous le titre de comte et mourut à Saint-Méen le 3 juin 1819. Son neveu, Jean-Baptiste-Michel de Chappedelaine, né en 1781 à Illifaut, épousa M^{lle} Picot de Limoélan, héritière de la terre de Limoélan et sœur du chevalier de Limoélan qui fut l'auteur de l'attentat de la rue Saint-

Nicaise contre le Premier Consul. Il en eut quatre fils dont le plus jeune, Louis-Antoine, né à Sévignac en 1814, sous-lieutenant de chasseurs, fut tué à l'ennemi en Algérie en 1845. Édouard de Chappedelaine de Boslan, né à Sévignac en 1808, second fils de Jean-Baptiste-Michel, officier de marine démissionnaire en 1830, a été conseiller général des Côtes-du-Nord. Il est décédé au château de Limoélan en 1893 laissant trois fils dont le plus jeune, Louis, marié en 1907 à M^{lle} de Chavagnac, est conseiller général et député des Côtes-du-Nord.

Principales alliances : de Marnière de Guer, de Clairambault, Picot de Limoélan, d'Avout, de Carné, de Gibon 1836, du Bouays de Couesbouc, de Lorgeril 1898, de Chavagnac 1907, le Bel de Penguilly 1889, de Jacquelin-Dulphé 1907, etc.

On trouve qu'un sieur de Chappedelaine, célibataire, âgé de 62 ans, procureur du Roi de la maréchaussée de Caen, fut anobli en 1786.

CHAPPET de VANGEL. Armes : *de gueules à un alérion d'or ; au chef cousu d'azur chargé de trois roses d'argent.*

Famille sur l'origine de laquelle les renseignements font défaut.

M. Albert CHAPPET DE VANGEL avait épousé en 1828 M^{lle} Albine de Pomey. Son fils, Paul Chappet de Vangel, domicilié à Bourg-en-Bresse, marié en 1858 à M^{lle} Gaillard de Lavernée, a été père de M. Henri Chappet de Vangel, fixé dans les Landes, qui a eu un fils de son mariage en 1894 avec M^{lle} Lacretelle.

Principales alliances : Blachier du Rouchet de Chazotte 1852, Gaillard de Lavernée, Daresté de la Chavanne 1880, de Pomey, Lacretelle, etc.

CHAPPOT (ou CHAPOT) -LAROCHE. Voyez : CHAPOT-LAROCHE.

CHAPPOT de la CHANONIE. Armes : *de sable à trois chevrons d'argent, accompagnés en chef à dextre d'une étoile d'or, à senestre d'un crois-sant d'argent et en pointe d'une moucheture de contre-hermine d'argent.* — Couronne : de Comte. — Devise du maire de Poitiers : *Vin-dex splendoris aviti.*

La famille CHAPPOT est très anciennement et très honorablement connue en Bas-Poitou. Beauchet-Filleau en a donné une généalogie dans son *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou*. Elle possédait dès les premières années du xvii^e siècle la terre de la Brossardière, en la paroisse de Saint-André-d'Ornoy. On trouve qu'un Louis Chappot, écuyer, Sgr de la Brossardière, mourut le 28 novembre 1620. Pierre Chappot, sieur de la Brossardière, probablement fils du précédent, fut de 1603 à 1618 sénéchal de la Roche-sur-Yon. De son mariage avec Jacqueline Arnaud il eut trois fils dont

l'aîné, Pierre, gendarme de la garde du Roi, mourut en 1648 des suites des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Lens et dont les deux plus jeunes, Louis et Henri, furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Louis Chappot, sieur de la Brossardière, marié en 1663 à Catherine de Signy et décédé en 1677, fut élu maire de Poitiers le 1^{er} juin 1667; il fut maintenu dans sa noblesse cette même année par jugement de l'intendant Barentin en raison de ses fonctions de maire et à charge de payer la taxe. Mais un édit rendu cette même année avait supprimé le privilège qu'avaient depuis 1372 les maires de Poitiers d'être anoblis par leurs fonctions. Le jugement rendu par Barentin fut donc attaqué et probablement rapporté. En tout cas le fils de l'obtenteur, Louis Chappot, sieur de la Brossardière, chevalier de Saint-Louis, maréchal des logis des gens d'armes de la garde ordinaire du Roi, crut devoir régulariser sa situation nobiliaire en se faisant accorder en juin 1714 des lettres patentes d'anoblissement. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* le texte de ces lettres qui sont conçues dans les termes les plus flatteurs. Le dernier représentant de cette branche, Louis Chappot de la Brossardière, né en 1753, mourut prématurément en 1785, laissant une fille unique qui mourut dans les prisons d'Angers pendant la Terreur. Il avait épousé Cécile Talour de la Carterie qui se remaria à Guillaume Bulkeley, qui se signala par son courage lors de l'insurrection vendéenne, et qui mérita le surnom d'Amazone de la Vendée.

On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la seconde branche, aujourd'hui seule existante, et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Son auteur, Henri Chappot, sieur de la Chanonie, en la paroisse de Mouilleron-le-Captif, fut conseiller au présidial de la Rochelle, commissaire examinateur et enquêteur et juge à la police. Il avait épousé Suzanne Barré qui, étant veuve, eut ses armes enregistrées d'office à l'Armorial général de 1696 (registre des Sables-d'Olonne). Les représentants de cette branche ont été autorisés le 18 mars 1867 par un jugement du tribunal de Napoléon-Vendée à joindre régulièrement à leur nom celui de : DE LA CHANONIE sous lequel ils étaient connus et que leurs ascendants portaient avant la Révolution.

La famille Chappot a fourni des officiers, des magistrats, des médecins, des ecclésiastiques de mérite, un conseiller d'arrondissement de la Vendée, etc.; plusieurs de ses membres ont péri dans l'insurrection vendéenne.

Principales alliances : Arnaud, Pierres 1630, d'Orfeuille 1635, Thibaud de la Carte 1642, Guinebauld, Coué de la Tremblaye 1884, etc.

CHAPPOTIN (de). Armes : *d'or à l'aigle de sable, dont les deux pieds sont supportés chacun par un cœur de gueules, surmontée en chef d'une étoile de sable et accostée de deux roses de gueules, ligées de même.* — On trouve aussi les armes suivantes : *d'azur à trois besants d'or et au lambel d'argent.*

La famille DE CHAPPOTIN est originaire de la Lorraine d'où ses branches se sont répandues en Bourgogne, dans l'Île de France, en Bretagne, en Poitou, à Saint-Domingue et en Dauphiné. On trouvera sur elle beaucoup de renseignements dans les *Dossiers bleus*, au Cabinet des Titres. D'après une tradition, qui, du reste, ne s'appuie sur aucune preuve, son auteur, Jean Chappotin, capitaine de cavalerie, aurait reçu du roi François I^{er} des lettres d'anoblissement en récompense de sa belle conduite à la bataille de Marignan. On ne voit pas cependant que les descendants de ce personnage aient porté de qualifications nobiliaires antérieurement à la Révolution, ni qu'ils aient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

D'après un tableau généalogique conservé dans les *Dossiers bleus*, Jean Chappotin, le capitaine de cavalerie mentionné plus haut, aurait laissé trois fils qui seraient allés s'établir à Nancy, à Lunéville et à Grenoble. L'aîné de ces fils, autre Jean Chappotin, aurait été gouverneur d'Irancy et se serait marié vers 1550. Il aurait eu lui-même quatre fils : 1^o Jean Chappotin, troisième du nom, gouverneur d'Irancy, qui épousa Marie Petit et qui continua la descendance ; 2^o Étienne Chappotin, président en l'élection de Nemours ; 3^o Claude Chappotin, Sgr d'Arnaud, dont le fils fut bailli de Nemours et capitaine des chasses de ce duché ; 4^o Germain Chappotin, qui alla se fixer à Poitiers. Jean Chappotin, troisième du nom, laissa à son tour de Marie Petit quatre fils : 1^o Pierre, qui eut plusieurs enfants de son mariage avec Marie Demichot ; 2^o Jean ; 3^o Claude ; 4^o Nicolas. Le plus jeune de ces quatre fils, Nicolas, alla se fixer à Auxerre et laissa lui-même plusieurs fils. L'aîné de ceux-ci, Jean Chappotin, doyen au bailliage et présidial d'Auxerre, marié en 1650 à Marie Lallemand, fut père de Jean Chappotin, qui épousa Marie Rousseau, fille d'un boucher d'Auxerre, et grand-père de Jean-Baptiste Chappotin, capitaine de cavalerie, marié à Marie Bouchet, qui alla en 1721 s'établir à Saint-Domingue. Le petit-fils de ce dernier, François-Amable de Chappotin, vint après la Révolution se fixer à Nantes et mourut dans cette ville en 1829.

Nicolas Chappotin, conseiller au bailliage et siège présidial d'Auxerre, fit enregistrer à l'Armorial général de 1696 ses armoiries telles qu'elles sont décrites en tête de cet article et telles que la famille les porte encore de nos jours. Son parent, François Chappotin, pro-

cureur en la Cour du Parlement de Paris, fit enregistrer au même Armorial les armoiries suivantes, aujourd'hui tombées en désuétude : *de gueules à une fasce d'or chargée d'une molette de sable et accompagnée de trois couronnes d'argent.*

La famille de Chappotin a fourni plusieurs baillis et gouverneurs de la ville de Nemours, des officiers de mérite, des magistrats.

Principales alliances : de Chennevières 1891, Galbaud du Fort 1863, de Sallier du Pin, Duverger de Cuy 1863, etc.

CHAPPUIS de MAUBOU (Cognet de la Roue de). Voyez : **COGNET DE LA ROUE DE CHAPPUIS DE MAUBOU.**

CHAPPUIS de MAUBOU (Gaillard de Dananche de). Voyez : **GAILLARD DE DANANCHE.**

CHAPPUIS de la GOUTTE de MAUBOU (de). Armes : *d'azur (aliàs de gueules) à une fasce d'or (aliàs d'argent) accompagnée de trois roses d'argent, deux en chef et une pointe (aliàs de deux roses d'or en chef et d'un lion de même en pointe).* — Couronne : *de Marquis.*

La famille de Chappuis, aujourd'hui près de s'éteindre, appartient à la noblesse du Forez. Elle paraît être la même qu'une famille Chappuis, possessionnée à la Boutresse et à Montverdun, qui a fourni dès le xiv^e siècle des prévôts à Marcilly-le-Chatel et à Marols. Elle revendique pour auteur un noble homme Durand Chappuis, damoiseau de Condrieu, qui mourut le 27 octobre 1377.

Lors de la grande recherche du xvii^e siècle elle produisit une généalogie qui faisait remonter sa filiation à un noble Jean Chappuis lequel aurait épousé Jeanne de Chaumont par contrat du 3 août 1430 et aurait fait son testament le 20 octobre 1490. Mais cette filiation ne doit être considérée comme établie qu'à partir d'un Gabriel Chappuis, Sgr de Chaumont, dont on a voulu faire un fils du précédent et qui fit son testament le 17 juillet 1562, c'est-à-dire 132 ans après le mariage de ses prétendus parents. Dans cet acte de 1562, où il figure avec la qualification d'écuyer, Gabriel Chappuis mentionne sa femme, Claudine du Verdier, et ses quatre enfants. Trois de ses fils, Claude, Christophe et Vital, furent les auteurs de trois branches.

Claude Chappuis, l'aîné de ces trois frères, était en 1591 conseiller du Roi, contrôleur général du taillon en la généralité de Lyon ; sa descendance se fonda en 1665 dans la famille Gayardon de Gressolles.

L'auteur de la seconde branche, Christophe Chappuis, épousa Françoise du Boes. Son petit-fils, Pierre Chappuis, Sgr de Margnolas, président au Parlement de Dombes en 1648, fut plus tard conseiller

du Roi en ses Conseils d'État et privé. La descendance de celui-ci occupa un rang brillant et s'éteignit avec Louis-Charles Chappuis, Sgr de Margnolas, qui obtint par lettres de janvier 1746 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Mirebel et dont la fille unique épousa à Lyon en 1764 Jean Trollier de Messimieux, Sgr de Fétan, conseiller en la Cour des monnaies.

La troisième branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Son auteur, Vital Chappuis, Sgr de Foris, Panissières, Villette, Trézette, la Goutte, etc., figure dans un certain nombre d'actes avec les qualifications nobiliaires. Il fut conseiller du roi au bailliage et siège présidial de Forez, séant à Montbrison, et épousa à Saint-Rambert par contrat du 28 mai 1591 Anne de la Veuhe, fille d'un élu pour le Roi. Trois de ses fils, Claude Chappuis, écuyer, Sgr de Villette et de Foris, marié à Marie Reymond par contrat passé à Saint-Bonnet le 4 février 1617 ; noble Jacques Chappuis, avocat en Parlement, capitaine et châtelain de la ville et prévôté royal et de Montbrison, marié le 22 avril 1617 à Catherine Allard, fille d'un contrôleur général des finances en la généralité de Lyon ; et Pierre Chappuis, Sgr de la Goutte et du Sapey, maître des requêtes de la Reine-mère, contrôleur général du taillon de la généralité de Lyon, marié en 1617 à Toussainte Reymond, furent les auteurs de trois rameaux.

Les représentants du premier rameau, Michel et Pierre Chappuis, Sgrs de Villette, fils de Claude, d'abord maintenus dans leur noblesse le 15 juin 1657 par arrêt de la Cour des aides, furent condamnés à l'amende comme usurpateurs et déclarés roturiers le 16 juin 1668 par jugement de Dugué, intendant du Lyonnais, attendu que les premiers actes de leur production avaient été reconnus faux. Ils appelèrent de cette condamnation devant le Conseil d'État qui les maintint dans leur noblesse par arrêt du 27 mai 1671. Ce rameau se ruina et s'éteignit dans la misère en 1792.

Jacques Chappuis, auteur du second rameau, fut père de Vital Chappuis, lieutenant général criminel et doyen des conseillers aux bailliage et sénéchaussée de Forez, qui épousa en 1641 Émerantienne Chassain, de Montbrison, et qui fut maintenu dans sa noblesse le 20 juin 1677 par arrêt de la Cour des aides de Paris. Vital laissa lui-même deux fils : 1^o Pierre-Vital, chevalier, Sgr de la Salle, qui épousa en 1679 Jacqueline de Bayle et dont la descendance s'éteignit vers l'époque de la Révolution ; 2^o Pierre, qui épousa en 1703 Louise Servonnet et dont la descendance s'éteignit également vers l'époque de la Révolution. Deux petits-fils de ce dernier, Louis et François de Chappuis de Clérimbert, nés l'un en 1742, l'autre en 1744, furent admis parmi les pages de la Dauphine. On trouvera

dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que le premier d'entre eux fit dans cette circonstance, en 1753 ; ces preuves font remonter à 1377 la filiation de la famille de Chappuis.

On trouvera dans les manuscrits de Chérin une généalogie du troisième rameau. L'auteur de ce rameau, Pierre, fut père de Claude Chappuis, écuyer, Sgr de la Goutte et du Sapey, conseiller du Roi aux bailliage et siège présidial de Montbrison, marié en 1648 à Claudine Baraillon, qui, d'abord maintenu dans sa noblesse le 15 juin 1637 et le 21 avril 1639 par arrêts de la Cour des aides de Paris, puis condamné comme usurpateur, en même temps que ses cousins germains, par jugement de l'intendant Dugué en 1668, fut définitivement maintenu par l'arrêt du Conseil d'État rendu le 27 mai 1671. Claude Chappuis laissa plusieurs fils qui furent encore maintenus dans leur noblesse le 24 mai 1698 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de la généralité de Lyon, sur le vu de l'arrêt du Conseil obtenu par leur père en 1671. Deux de ces fils, André Chappuis, Sgr de Laval, cornette au régiment royal de Piémont, marié le 2 mars 1695 à Charlotte-Marie de Lorme, et Pierre Chappuis, Sgr de la Goutte et de Maubou, marié en 1705 à Marie-Catherine Thoynet, furent les auteurs de deux sous-rameaux.

André Chappuis, Sgr de Laval, auteur du premier sous-rameau, laissa lui-même, entre autres enfants, deux fils : 1° Claude Chappuis de la Goutte, dont le fils, Aymar, épousa en 1759 Françoise du Guet et en eut un fils, Claude, né à Montbrison en 1765, qui paraît être mort sans postérité ; 2° Aymar-André Chappuis, Sgr de Laval, connu sous le titre de baron d'Iseron, marié en 1737 à Pétronille de Mont-d'Or, dont la descendance s'éteignit avec son petit-fils, Pierre-Antoine Chappuis, baron d'Iseron, né en 1767, décédé sans postérité en 1835. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que ce dernier avait faites en 1780 pour être admis parmi les pages de la Grande Écurie.

Pierre Chappuis, Sgr de la Goutte et de Maubou, auteur du second sous-rameau, fut grand-père de Jean-Pierre Chappuis de Maubou, Sgr de Nervieu, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Montbrison et qui mourut en 1793, victime de la Terreur, et de Pierre-Antoine Chappuis de Saint-Julien, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Lyon et dont la fille unique épousa en 1814 M. Gaillard de Dananche. Pierre Chappuis de Maubou, né en 1777, fils unique de Jean-Pierre, laissa deux fils : 1° Brice-Alexis, né en 1803, connu sous le titre de marquis de Maubou, qui continua la descendance ; 2° Brice-Jules, né en 1809, dont la fille épousa en 1859 Albin Cognet (de la Roue). Brice-Alexis laissa à son tour deux

filles, la comtesse de Chambray et M^{me} Gaillard de Dananche, et un fils, Stanislas, marquis de Maubou, né en 1834. Celui-ci, dernier représentant mâle de sa famille, n'a pas eu d'enfants de son mariage en 1870 avec M^{lle} de Buisseret, mais a adopté son neveu, Jean Gaillard de Dananche, connu depuis lors sous le titre de comte de Maubou et marié en 1890 à M^{lle} Guérinet. En outre, M. Albin Cognet (de la Roue), né à Lyon en 1833, a été autorisé avec ses fils par décret du 14 septembre 1877 à joindre à son nom celui de la famille de Chappuis de Maubou à laquelle appartenait sa femme.

La famille de Chappuis a fourni, en dehors des personnages mentionnés au cours de cette notice, des officiers et des magistrats de grand mérite, une demoiselle de Saint Cyr en 1758, etc.

M. de Jouvencel en a donné une intéressante généalogie dans son *Assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Lyon* en 1789.

Principales alliances : de Vinols, Gayardon de Gresolles 1665, Cachet de Garnerans 1681, Courtin de Neufbourg, Chassain 1641, de Gaulne 1683, du Rozier 1686, Bernou (de Rochetaillée), de Colomb d'Écotay, Gaillard de Dananche 1814, 1856, Scott de Martinville 1772, de Chabron, Quarré du Plessis 1802, de Chambray 1854, de Buisseret 1870, de Mazenod 1700, de Harenc 1727, de Mont-d'Or 1737, des Gouttes de la Salle 1803, de la Poix de Fréminville, etc.

On a souvent cherché à rattacher aux Chappuis du Forez une famille de Chappuis qui a occupé un rang distingué en Dauphiné.

Cette famille dauphinoise de Chappuis revendiquait pour auteur un Durand Chappuis qui vivait en 1380 et dont le fils, noble Pierre Chappuis, aurait fait son testament le 23 juillet 1412. Une note conservée dans les *Carrés d'Hozier* fait observer que cet acte de 1412 est faux. Louis Chappuis, fils de Pierre, aurait épousé le 4 janvier 1395 Drevonne de Genas et en aurait eu deux fils, Hiérosme et Thomas, qui auraient été les auteurs de deux branches. La descendance d'Hiérosme, fixée à Pommiers, était représentée en 1670 par Claude Chappuis ; elle portait pour armes, d'après M. de Rivoire de la Batie : *d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un lion de même*. La descendance de Thomas Chappuis, fixée à Condrieu, portait pour armes : *d'argent à un chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. M. de Rivoire de la Batie lui attribue cependant les armes suivantes : *coupé au 1 d'azur à une hache d'argent posée en pal ; au 2 de gueules à une tour crénelée d'argent*. On en trouvera une généalogie complète dans les manuscrits de Chérin. Sa situation nobiliaire fut longtemps très douteuse et on ne voit pas que ses membres aient porté la qualification d'écuyer antérieurement au xvii^e siècle. Gasparde du Bourg, veuve de noble Fran-

çois Chappuis, fit son testament le 2 novembre 1627. Son fils aîné, Benoit, fit reconnaître sa noblesse le 16 juillet 1604 par arrêt du Parlement de Grenoble. Le puîné, Pierre Chappuis, sieur de Bienassis, d'abord notaire royal, épousa le 19 novembre 1606 Marguerite de Disimieu, issue d'une famille de très ancienne noblesse, et se fit accorder le 21 février 1607 des lettres patentes qui le relevaient des dérogeances encourues par son père et par lui. Il laissa deux fils : 1° Hiérosme, qui fut maintenu dans sa noblesse le 7 juillet 1667 par jugement de l'intendant Dugué et dont la descendance paraît s'être fondue dans la famille de Claveyson ; 2° Pierre, Sgr de Bienassis, d'abord religieux, qui, étant rentré dans le monde, devint un brillant avocat au Parlement de Grenoble et épousa successivement Félix de Cuet et en 1655 Hélène de Leusse. L'arrière-petit-fils de ce dernier, François-Ennemond de Chappuis de Bienassis, né en 1748 à Crémieu, au diocèse de Vienne, obtint en 1771 le certificat de noblesse prescrit pour être admis dans les cheveau-légers. Les Chappuis du Dauphiné paraissent s'être éteints vers l'époque de la Révolution.

Des généalogistes contemporains ont cherché à rattacher aux Chappuis de Bienassis, du Dauphiné, une famille de Chappuis qui existe de nos jours en Silésie et qui aurait quitté la France lors de la révocation de l'édit de Nantes. Cette famille avait pour nom primitif celui de Lacombe et est originaire du pays de Vaud, en Suisse. Elle a été anoblie par lettres du 8 janvier 1794. Rietstapp lui attribue les armes suivantes : *d'azur à une arbalète d'argent chargée d'une flèche de même, empennée de gueules, l'arbalète accostée en pointe de deux étoiles d'argent.*

Il a existé dans le Comté de Comminges et en Languedoc une autre famille de Chappuis. Cette famille portait pour armes : *d'argent à un chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.* Cependant le *Nobiliaire toulousain* de Brémoud lui attribue d'autres armes : *d'azur à un dex trochère au naturel, brassardé d'argent, mourant du flanc sénestre de l'écu et tenant trois tiges feuillées et fleuries d'or.* Elle avait pour auteur François Chappuis, avocat, qui fut anobli en 1621 par le capitoulat de Toulouse. Le fils de celui-ci, monsieur maître Pierre-Jean de Chappuis, sieur du Bousquet, avocat au Parlement, marié le 21 janvier 1641 à Catherine-Gabrielle de Benoist, fut à son tour capitoul en 1650. Il fut père d'Antoine de Chappuis, né en 1647, qui fut maintenu dans sa noblesse, en vertu du capitoulat, le 8 janvier 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc, rapporté tout au long dans le *Nouveau d'Hozier*, et de Bernard de Chappuis du Bousquet qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 juin

1693 par jugement rendu à Montauban de l'intendant Lambert d'Herbigny. Ce dernier avait épousé en 1669 Françoise Deymie. On trouvera dans le *Nouveau d'Hozier* les preuves de noblesse que son descendant, Thomas de Chappuis du Bousquet, chevalier de Saint-Louis, marié à Toulouse en 1767 à M^{lle} de Mun de Sarlabous, fit en 1778 pour obtenir l'admission à l'École militaire de son fils, Marc-Antoine de Chappuis, né en 1768 au Bézéril (diocèse de Lombez).

Il existait au xviii^e siècle une famille de Chapuis de Tourville sur laquelle on n'a pu se procurer que peu de renseignements. Charles-Gaston Chapuis de Tourville, né en 1749 à Hettange-la-Grande (Moselle), s'engagea comme simple grenadier, fut nommé maréchal de camp en 1792, général de division en 1793 et mourut en 1809 à Cattenom (Moselle). Un représentant de cette famille, noble Pierre-Hilaire de Chapuis de Tourville, était venu se fixer en Vivarais par son mariage en 1752 avec M^{lle} de Burine de Tournay ; il prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villeneuve-de-Berg. Il eut un fils, Jean-François de Chapuis de Tourville, qui épousa à Aubenas en 1803 M^{lle} de Blachère de Roudeyran et dont la descendance est aujourd'hui éteinte.

Une famille Chapuis, originaire de Poligny, a occupé un rang distingué dans la noblesse de Franche-Comté. Elle portait : *de gueules à un chevron d'or accompagné de trois glands d'argent, chaque gland tigé de trois feuilles de même*. On lui attribue aussi les armes suivantes : *d'azur à une licorne saillante d'argent*. Thomas Chapuis, docteur ès droits, auquel remonte la filiation, résidait à Vesoul en 1575. Sa descendance se partagea en plusieurs branches. L'une de ces branches s'éteignit avec Claude-Simon Chapuis, de Poligny, qui fut nommé le 18 mai 1699 conseiller maître en la Chambre des comptes de Dôle, qui obtint des lettres d'honneur le 21 août 1732 et qui mourut en 1744 laissant tous ses biens à l'hôpital de Poligny. Le chef d'une autre branche, François Chapuis, colonel en Catalogne, fut anobli par lettres patentes de 1655 et vint se fixer à Besançon. Son descendant, Pierre-Auguste Chapuis de Rosières, président à mortier au Parlement de Besançon, obtint par lettres patentes de 1740 l'érection en marquisat, sous le nom de Rosières, de ses terres réunies de Magny, de Mont-le-Vernois et d'Épenoux. Cette branche s'est éteinte de nos jours dans la famille de Grivel. La famille de Chapuis avait donné trois présidents à mortier au Parlement de Franche-Comté. Claude-Gabriel Chapuis avait été admis dans l'Ordre de Malte en 1777.

CHAPT de RASTIGNAC et de MESSILLAC (de). Armes : *d'azur à un lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or*. — Couronne : *de*

marquis. — Supports : deux lions léopardés. — Devise : *In Domino confido.*

La maison DE CHAPT DE RASTIGNAC ET DE MESSILLAC a occupé un rang considérable dans l'aristocratie du centre de la France. Saint-Allais et la plupart des autres généalogistes qui ont écrit son histoire l'ont fait descendre d'une famille Chat, ou Cat, issue d'après la tradition de celle des anciens sires de Chabanais, qui appartenait au moyen âge à la noblesse du Limousin et qui possédait dans cette province, entre autres vastes domaines, une seigneurie de Lage-au-Chat. On verra par ce qui va suivre que l'origine de la maison de Chapt n'a pu être exactement déterminée et que sa noblesse pourrait bien être beaucoup moins ancienne qu'on ne le suppose d'ordinaire.

Au xviii^e siècle la maison de Chapt de Rastignac, désirant jouir des honneurs de la Cour, envoya au Cabinet des Ordres du Roi sa généalogiste détaillée. Le généalogiste Beaujon, chargé d'examiner ce travail, eut la faiblesse de l'accepter sans contrôle suffisant et envoya le 26 février 1767 au Premier-Ecuyer le mémoire suivant qui en est le résumé : « La maison de Chapt de Rastignac a la prétention
« d'être une branche collatérale des anciens sires de Chabanais, au
« diocèse de Limoges, connus dès la fin du ix^e siècle et éteinte vers
« l'année 1130 dans celle de Mastas. Mais, sans vouloir prononcer
« sur le fondement de cette prétention, que l'éloignement des lieux
« et la rareté des monuments ont enveloppée de ténèbres, on ne peut
« refuser à la maison de Chapt le rang distingué que son ancienneté,
« ses alliances, ses possessions et ses services lui donnent dans
« l'ordre de la noblesse du Limousin et du Périgord. Entre divers
« sujets du nom de Chapt, vivant dans les xi^e, xii^e et xiii^e siècles, on
« trouve : Guy Chapt, qui souscrivit avec Aimery, son fils, à la fon-
« dation du prieuré de la Péruse, au diocèse de Limoges, faite avant
« l'an 1073 par Jourdain, sire de Chabanais ; Aimery Chapt, qui est
« nommé dans une charte du monastère de la Faye, en Limousin,
« de l'année 1194 et fut témoin du traité de mariage de Raymond,
« vicomte de Turenne, avec Hélis, fille de Guy, comte d'Auvergne,
« d'environ l'an 1210 ; un autre Aimery Chapt, aussi chevalier, qui
« fit en 1257 une donation au chapitre de Saint-Yricix ; Bernard Chapt,
« damoiseau, Sgr de Lage-au-Chat, qui épousa avant 1260 Raymonde,
« fille d'Aimery, Sgr de Salagnac, et fut père de Bernard Chapt,
« damoiseau, Sgr de la même terre en 1288, lequel fut aussi seigneur en
« partie de Mansac et eut pour successeur dans cette dernière sei-
« gneurie Guichard, qui suit, depuis lequel la filiation est certaine ;
« Guichard Chapt, premier du nom, Sgr en partie de Mansac, vivant
« en 1328, lequel mourut avant le mois de février 1368 laissant Gui-

« chard, qui suit, et Aimery Chapt, d'abord trésorier de l'église
 « romaine, évêque de Volterre, en Toscane, puis de Bologne, en Ita-
 « lie, et prince de l'Église et ensuite évêque de Limoges, gouverneur
 « et réformateur général du Limousin, décédé en 1390 ; Guichard
 « Chapt, deuxième du nom, chevalier, Sgr de Lage-au-Chapt, qui
 « fonda en 1368 dans l'église de Saint-Yrieix un anniversaire pour le
 « pape Innocent VI, né en Limousin, dont il était probablement
 « allié, et mourut avant l'année 1404. Il avait eu d'une femme dont
 « le nom est ignoré : 1° Aimery Chapt, damoiseau, qui servit en 1405
 « dans la compagnie de Guillaume des Tours, chevalier bachelier, et
 « continua la branche des Seigneurs de Lage-au-Chapt, qui s'est éteinte
 « au commencement du xvi^e siècle dans la maison de Carbonnières
 « après avoir formé des alliances avec celles de Flamenc, de la Reynie
 « et de Rosiers ; et 2° Jean Chapt, premier du nom, Sgr de la Ger-
 « manie, en Périgord, puis de Jalley et de Rastignac, dans la même
 « province, par son mariage avec l'héritière de ces deux terres,
 « lequel mourut avant l'année 1452, père d'Antoine Chapt, Sgr des
 « mêmes terres, qui passa en 1452 une transaction avec Jean Chapt,
 « Sgr de Lage-au-Chapt, son cousin germain, sur le partage des
 « biens de Guichard Chapt, deuxième du nom, leur aïeul ci-dessus
 « rappelé. Sa filiation et celle de son père sont établies par la tran-
 « saction qu'on vient de rapporter et dont on ne produit à la vérité
 « qu'une copie informe et d'une écriture qui n'est que d'environ l'an
 « 1535 ; mais on rapporte plusieurs actes de procédure en forme
 « pour l'exécution de cette transaction. Le même Antoine eut, entre
 « autres enfants, Jean, qui suit, et Galienne, épouse de Bernard
 « Foucauld, Sgr de Lardimalie... » Plus tard ce même Beaujon,
 après un examen approfondi des titres de la maison de Chapt de
 Rastignac, dut concevoir des doutes formels sur la communauté de
 son origine avec la maison de Chapt de Lage-au-Chapt (aliàs Lajon-
 chapt). On peut voir, en effet, dans les manuscrits de Chérin la lettre
 suivante que ce dernier généalogiste adressait au maréchal du Muy
 à la date du 29 avril 1779 : « Le mémoire sur la maison de Chapt de
 « Rastignac, originaire du Limousin et établie en Périgord, a été
 « fait par M. de Beaujon, mon prédécesseur, et par lui envoyé le
 « 26 février 1767 à M. le Premier. Depuis ce temps M. de Beaujon a
 « ajouté de sa main en marge de ce mémoire à l'article d'Antoine,
 « fils de Jean 1^o et père de Jean II et vivant en 1452 : *J'ai tort et très*
 « *grand tort ; il fallait exiger des titres originaux qui prouvent clai-*
 « *rement cette filiation.* Aussi n'ai-je pas voulu me prêter depuis à
 « la demande d'envoyer une copie de ce mémoire. »

Antoine Chapt, Sgr de Rastignac, premier auteur certain de la

maison de Chapt de Rastignac, ne figure, en effet, avec d'autre qualification que celle de discret homme, réservée aux bourgeois, dans un titre de l'année 1463, le seul authentique que l'on ait sur lui. La lettre suivante, adressée par d'Hozier le 4 janvier 1749 à un membre de la famille de Chapt de Rastignac et conservée dans le recueil de manuscrits connu sous le nom de *Nouveau d'Hozier*, ne laisse, du reste, aucun doute sur l'inexactitude de la généalogie produite par la famille : « Il n'y a que des titres originaux passés du vivant d'An-
 « toine Chat et de Jean, son père, où ce dernier soit dit fils de Guichard
 « ou frère d'Aimery, qui puissent me persuader que ce même Jean ne
 « soit pas fils de maître Élie Chat qui, aux termes d'un ancien
 « mémoire, était bâtard de Guichard Chat. En attendant ces titres,
 « rien ne pourra m'empêcher de vous dire que les apparences seront
 « contre vous vis-à-vis tous ceux qui comme moi ont étudié la
 « matière à fond... et s'il était possible d'exposer au public dans
 « une note critique sur deux colonnes les raisons qu'il y a selon
 « vous de ne pas croire et selon moi de croire que votre branche est
 « issue de maître Élie Chat, je ne doute nullement que toute personne
 « qui voudrait examiner à fond la chose ne fût de mon parti. Après
 « tout, comme le défaut de titres sur le degré d'Antoine et sur celui
 « de Jean, son père, ne rend pas la chose aussi clairement prouvée
 « qu'il faudrait qu'elle fût pour que je dise que Jean, père d'Antoine,
 « était fils de maître Élie Chapt, je me suis cru autorisé à faire parler
 « l'ancienne généalogie dans cet endroit critique et à établir la filia-
 « tion de ce même Jean, père d'Antoine, à Guichard Chat, chevalier,
 « Sgr de Lage-au-Chapt. Mais je vous avouerai qu'il m'a coûté de le
 « faire, car je n'en crois rien et encore une fois je voudrais que pour
 « ma sûreté il fut possible de faire cette note critique dont je vous
 « ai parlé plus haut... Que Jean Chat, père d'Antoine, soit fils de
 « maître Hélié Chat et de Guillemine de Saint-Antoine, les titres ori-
 « ginaux compris dans ce vieux protocole des années 1412, 1413,
 « 1414, le démontrent presque; mais que ce même Hélié Chat, qua-
 « lifié maître, soit bâtard de Guichard de Chat, chevalier, Sgr de
 « Lage-au-Chat, on n'en a la preuve que dans un mémoire domes-
 « tique dressé plus de 150 ans après. Sur quoi des critiques obstinés
 « pourraient observer que ce mémoire ne fait pas une preuve solide
 « et qu'ainsi il n'est nullement prouvé que cet Hélié Chat appartienne
 « aux Chat-Lage-au-Chat, qu'entfin il pourrait être d'une famille Chat,
 « en Périgord, sur laquelle j'ai des titres depuis l'an 1277 jusqu'en
 « 1367 où tous les Chat qui y sont nommés sont roturiers, système
 « auquel ils s'attacheraient opiniâtement s'ils savaient que cinq de
 « ces titres des années 1343, 1344, 1347 et 1367 sont tirés d'un ancien

« inventaire des titres de Périgord qui avaient été transportés du « château de Montignac-le-Comte en celui de Turenne fait au même « lieu de Montignac en 1546. Vous n'ignorez pas qu'Hélie Chat était « de ce lieu de Montignac et qu'Antoine Chat, le discret, que je crois « son petit-fils, en était aussi aux termes d'un grand nombre de titres « originaux. »

Il résulte des documents qui précèdent que la famille de Chapt de Rastignac ne peut remonter par filiation suivie au-delà d'un Jean Chapt qui épousa vers 1400 l'héritière des seigneuries de Rastignac et de Jalhez, dans la paroisse de Cern, au diocèse de Périgueux, issue d'après les généalogistes de la maison de Royère, et qui fut père de discret homme Antoine Chapt, ou Chat, vivant en 1463, que ce Jean Chapt, ou Chat, n'était nullement fils puîné de Guichard et frère d'Aimery Chapt, tous deux seigneurs de Lage-au-Chat, mais qu'il était fils de maître Élie Chat, peut-être fils naturel de Guichard, mais plus vraisemblablement issu d'une famille Chat, non noble, connue en Périgord dès le xiii^e siècle.

Antoine Chapt fut père de Jean Chapt, damoiseau, Sgr de Rastignac et de Jalhez, qui est mentionné dans un certain nombre d'actes de la seconde moitié du xv^e siècle et qui fit son testament le 18 janvier 1497. La descendance de celui-ci ne tarda pas à devenir fort puissante. Son petit-fils, Claude Chapt, écuyer, Sgr de Rastignac, du Pouget et de la Juchapt, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Montpezat en 1535, épousa Agnès de Montberon par contrat du 13 octobre de la même année. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Adrien, Sgr de Rastignac, et Raymond, Sgr de Messillac, qui furent les auteurs de deux grandes branches.

La branche aînée a joui d'un vif éclat. Son auteur, Adrien Chapt, Sgr de Rastignac, du Pouget, Cosgr de Siourac, guidon d'une compagnie de cinquante lances des ordonnances du Roi, épousa le 7 février 1565 Jeanne d'Hautefort. Il en eut lui-même plusieurs fils, dont deux, Jean et Peyrot, furent les auteurs de deux rameaux. Les représentants de ces deux rameaux furent maintenus dans leur noblesse le 6 décembre 1668 par jugement de M. de Montozon, subdélégué en Périgord de l'intendant Pellot.

L'auteur du premier rameau, Jean Chapt, Sgr de Rastignac, gentilhomme de la chambre du Roi, conseiller d'État, maréchal de camp, marié en 1604 à Jacqueline de Genouillac de Vaillac, obtint par lettres patentes de 1617 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Rastignac. Son fils, Jean-François Chapt, marquis de Rastignac, maréchal de camp, chevalier de l'Ordre du Roi, épousa en 1625 Gabrielle de Sedières. Ce rameau était représenté au xviii^e siècle par les trois

petits-fils de celui-ci : 1^o Jacques-Gabriel, marquis de Rastignac, page de la Grande-Écurie en 1693, décédé sans postérité en 1755 ; 2^o Armand-Gabriel, page de la Grande-Écurie en 1699, dont le fils unique, Jean-Jacques, marquis de Rastignac, né en 1728, mourut sans postérité ; 3^o Louis-Jacques, évêque de Tours, commandeur du Saint-Esprit, décédé en 1750.

L'auteur du second rameau de la branche aînée, Peyrot Chapt de Rastignac, épousa par contrat du 27 août 1599 sa cousine germaine, Marguerite Chapt de Rastignac, héritière de la seigneurie de Laxion. Il en eut, entre autres enfants, deux fils : 1^o Jacques, dont la descendance s'éteignit avec Françoise de Rastignac, mariée en 1709 à son cousin, Jacques-François de Chapt de Rastignac, marquis de Puyguilhem ; 2^o François, dit *le brave Laxion*, marié en 1643 à Jeanne d'Hautefort, qui obtint par lettres patentes de mars 1653 l'érection en marquisat de sa seigneurie de Laxion et qui continua la lignée. Celui-ci laissa à son tour, entre autres enfants, deux fils : 1^o Charles, dont la descendance s'éteignit avec ses arrière-petits-fils, Henri-Charles, marquis de Laxion, né en 1747, et Charles-Antoine, né en 1748 ; 2^o Jacques-François. Ce dernier acquit par héritage en 1689 la terre de Puyguilhem et fut dès lors connu sous le titre de marquis de Puyguilhem. Il épousa en 1709 sa cousine Françoise de Rastignac. Son fils, Pierre-Louis de Chapt de Rastignac, marquis de Puyguilhem, né en 1713, page de la Grande-Écurie en 1739, épousa en 1734 Suzanne du Lau d'Allemans. Il en eut deux fils, tous deux appelés Jacques-Gabriel, dont le plus jeune, lieutenant général des armées du Roi en 1816, mourut sans postérité l'année suivante et dont l'aîné, maréchal de camp en 1784, épousa en 1767 M^{me} d'Hautefort, sa cousine. La branche aînée de la maison de Chapt de Rastignac s'est éteinte avec les deux fils de celui-ci. L'aîné de ces fils, Pierre, né en 1769, releva le titre de marquis de Rastignac, qui venait de s'éteindre, fut créé en 1823 pair de France héréditaire et mourut en 1833 ; il avait épousé en 1798 M^{me} de la Rochefoucauld-Doudeauville dont il eut une fille unique, la duchesse de la Rochefoucauld et de Liancourt, décédée en 1885. Le puîné, Charles, connu après la mort de son frère sous le titre de marquis de Rastignac, fut maréchal de camp et gentilhomme de la Chambre du Roi ; il mourut en 1858 sans avoir eu d'enfants de son mariage en 1827 avec M^{me} de Nicolay.

Raymond Chapt de Rastignac, Sgr de Messillac, fils puîné de Claude et d'Agnès de Montberon et auteur de la seconde branche, fut un des plus vaillants capitaines de son temps ; il contribua beaucoup à réduire l'insurrection de l'Auvergne pendant les troubles de la Ligue, fut gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier du Saint-

Esprit en 1594, gouverneur de la Haute-Auvergne et mourut assassiné en 1596. Il avait épousé le 16 août 1579 Marguerite de Sauniac, héritière de la seigneurie de Messillac, et en eut quatre fils, dont on ignore la destinée. Lors de la grande recherche des faux nobles, commencée en 1666, ses descendants résidaient en Auvergne dans une situation voisine de la misère et avaient perdu leur noblesse par dérogeance. L'un d'eux, François Chapt de Rastignac, sieur d'Esquiers, en la paroisse de Raulhac, se désista simplement de ses prétentions ; deux autres, Annet Chapt, Sgr d'Yolet, en Rouergue, et Bertrand Chapt de Rastignac, sieur de Messillac, demeurant tous deux à Raulhac, furent condamnés chacun à mille livres d'amende comme usurpateurs de noblesse par jugements du 7 octobre 1666 et du 20 mai 1667 de M. de Fortia, intendant d'Auvergne. Bernard Chapt de Rastignac, sieur de Messillac, fut encore condamné comme usurpateur à 2.000 livres d'amende par jugement du 19 septembre 1705 de l'intendant Leblanc. Cette branche devint bientôt si obscure que les représentants de la branche aînée la crurent éteinte et qu'elle fut omise dans une généalogie de la maison de Chapt de Rastignac publiée en 1858 à l'instigation de la duchesse de la Rochefoucauld, née Rastignac. Celle-ci fut fort étonnée de se voir attaquée par Antoine Chapt, qualifié comte de Rastignac-Messillac, général de brigade, officier de la Légion d'honneur, et par Raymond Chapt, vicomte de Rastignac-Messillac, demeurant tous deux au château de Castel-Noel, dans le département de l'Aisne. L'affaire fut portée devant le tribunal de la Seine qui, par jugement du 10 février 1860, autorisa MM. de Rastignac-Messillac à retirer du commerce tous exemplaires de ladite généalogie. Le général de Rastignac-Messillac mourut en 1862 à l'âge de 87 ans. Une représentante de cette branche a épousé à Blidah en 1892 M. Charles-Messance.

La famille de Chapt de Rastignac fut admise aux honneurs de la Cour en avril 1767 et en décembre 1772.

Principales alliances : de Belhade, de Lubersac, du Pouget de Nadaillac 1546, de Montberon 1535, de Calvimont, d'Hautefort 1565, 1643, 1767, du Saillant du Luc 1582, de Gourdon de Genouillac 1604, de Lastours, d'Abzac de la Douze 1621, de Sédières 1625, de Beaumont-Junies 1671, de Clermont-Touchebœuf 1692, de la Grange-Gourdon 1700, de Foucauld de Pontbriand 1722, de la Marthonie 1624, Malet de la Barde 1628, de Lestrade-Conti 1727, d'Aydie de Ribérac 1724, 1746, du Mas de Paysac 1746, du Lau d'Allemands 1734, Prévost-Sansac de Touchimbert 1775, de Nicolay 1827, de Montaignac, de la Rochefoucauld 1798, 1817 etc.

CHAPTAL (de), en Dauphiné. Armes : *de sable à un lion rampant d'argent.*

Cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec celle des comtes Chaptal, est originaire de Romans, en Dauphiné. Son auteur, M. DE CHAPTAL, pourvu en 1763 de l'office de conseiller correcteur en la Chambre des comptes du Dauphiné, prit part en 1788 aux assemblées de la noblesse de cette province (élection de Romans). Il laissa quatre fils, qui, suivant l'usage du temps, se distinguèrent en joignant à leur nom les surnoms terriens de Grandmaison, de la Mure, de Seilhac et de Saint-Sulpice. L'aîné de ces fils, M. de Grandmaison, épousa successivement M^{lle} Bouvier de Fontanille et M^{lle} de Beaumont-Saint-Quentin et n'eut pas de postérité; le second, M. de la Mure, épousa M^{lle} Grand, de Saint-Jean-en-Royans, et en eut trois fils dont deux, Joseph et Henri de Chaptal, ont eu postérité masculine; le troisième, M. de Seilhac, n'eut qu'une fille, M^{lle} Andrevon, le quatrième, M. de Saint-Sulpice, demeura célibataire.

La famille de Chaptal n'est pas titrée.

Principales alliances : de Beaumont-Saint-Quentin, Garnier de Pélissière, Bouvier de Fontanille, Daruty, Garnier de Labareyre, etc.

CHAPTAL de CHANTELOUP. Armes : (d'après le règlement d'armoiries du 8 janvier 1820) : *de gueules à une tour d'or, maçonnée de sable, accostée de quatre étoiles d'argent, 2 et 2, posées en pal.* — Couronne : *de Comte.* — Manteau : *de Pair de France.*

La famille CHAPTAL est originaire du Gévaudan et descend d'Antoine Chaptal, bourgeois de Barderoux, qui avait épousé vers 1750 Françoise Brunel. Jean-Antoine-Claude Chaptal, fils des précédents, né le 5 juin 1756 à Nogaret, en Gévaudan, était professeur de chimie à l'École de médecine de Montpellier quand il fut anobli en 1787 par lettres patentes du roi Louis XVI qui le créa en même temps chevalier de Saint-Michel. Après le 18 brumaire Chaptal se rallia à Bonaparte qui le nomma conseiller d'État, puis ministre de l'intérieur. Il fut appelé au Sénat le 19 thermidor an XII et reçut le titre de comte de l'Empire par lettres patentes du 26 avril 1808 avec institution en majorat de sa terre de Chanteloup; de nouvelles lettres patentes du 29 mars 1809 le confirmèrent dans le titre de comte de Chanteloup. Il fut appelé en 1819 à la Chambre des pairs et institua sa pairie au titre de baron-pair sur majorat de pairie par lettres patentes du 8 octobre 1822. Il mourut à Paris en 1844 avec la réputation d'un des plus grands chimistes de son temps. Il était membre de l'Institut et grand-croix de la Légion d'honneur. De son mariage, en 1781, avec M^{lle} Lajard il eut deux filles, la marquise de Rivoire de la Tourrette

et M^{me} de Laage de Bellefaye, et un fils, Jean-Baptiste, comte Chaptal de Chanteloup, né à Montpellier en 1782. Celui-ci fut lui-même un chimiste distingué, fut maire de Neuilly-sur-Seine, où il possédait d'importantes manufactures, membre du conseil général des manufactures, juge au tribunal de commerce de la Seine, député de la Seine, etc ; il laissa une nombreuse postérité de son mariage en 1816 avec M^{lle} Hostein.

Principales alliances : de la Rivoire de la Tourrette 1803, de Laage de Bellefaye 1818, Auxcousteaux, Raffalovitch, Dufour, Lajard, de Blanquet du Chayla 1901, etc.

CHAPTES (Fayolle de Corus de). Voyez : FAYOLLE DE CORUS DE CHAPTES.

CHAPUISET (de). Armes : d'azur à un écusson de sable chargé d'une étoile d'or en abîme et accompagné de trois quintefeuilles d'argent, deux en chef et un en pointe. — Couronne : de Marquis.

La famille DE CHAPUISET est anciennement et honorablement connue en Vendômois et en Touraine. Elle remonte par filiation suivie à Christophe de Chapuiset qui est mentionné dans un acte de 1539. D'après Saint-Allais, ce Christophe était seigneur des Granges, de Fontaine et de la Richardière et avait épousé demoiselle de Gaugain. Il laissa au moins trois fils, Antoine, François et Jean, qui furent les auteurs de trois branches.

Les deux premières branches, omises par Saint-Allais, paraissent être aujourd'hui éteintes. Leurs représentants, Claude de Chapuiset, sieur de Montreuil, demeurant à la Roche-Couasnon, en la paroisse de Ruillé, dans l'élection du Mans, ses deux frères, Louis, demeurant dans la généralité d'Orléans, et Jean, Sgr de la Richardière, demeurant dans l'élection de Vendôme, issus de la première branche, et leur cousin, Jacques de Chapuiset, sieur de la Vaumorière, demeurant en la paroisse de Vic, dans l'élection de Château-du-Loir, au duché de Vendôme, issu de la seconde branche, furent maintenus dans leur noblesse le 22 juillet 1667, sur preuves remontant à 1539, par jugement de Voisin de la Noiraye, intendant de Tours. Ces gentils-hommes déclarèrent dans cette circonstance ne pas se connaître de parents de leur nom dans la région qu'ils habitaient. Claude de Chapuiset, chevalier, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Château-du-Loir). René de Chapuiset, chevalier, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Maine.

On trouvera dans le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais une généalogie détaillée de la troisième branche. L'auteur de cette branche, Jean de Chapuiset, écuyer, Sgr des Granges, aurait été en 1553

homme d'armes avec son père dans la compagnie du sieur Dessel, chevalier, et aurait épousé Renée Brothereau par contrat du 3 juillet 1552. Il aurait été père de Louis de Chapuiset, écuyer, Sgr de la Fontaine, lieutenant d'une compagnie de cent hommes d'armes en 1620, qui épousa une dame dont on ignore le nom, grand-père de Martin de Chapuiset, écuyer, Sgr de Doulcet et de la Vallée, né le 6 juillet 1604, qui épousa Juliette Boulton par contrat du 9 mai 1633 et qui aurait été maintenu dans sa noblesse le 12 juin 1635 par arrêt des commissaires généraux nommés par le Roi, et bisaïeul de René de Chapuiset, né en 1653, qui épousa le 3 décembre 1693 Elisabeth de Gatz, dame de Lussaut. On ne voit pas que cette branche se soit fait maintenir noble lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de sa région. Elle était représentée sous la Restauration par Jean-Baptiste-Aubin de Chapuiset, écuyer, né en 1769, demeurant en Blésois, qui avait épousé le 20 juillet 1806 M^{lle} de Vigny et qui en avait eu deux fils, Jean-Baptiste-Fulgence, né en 1808, et Louis-Charles-Anatole, né en 1811.

Le chef de cette branche était connu de nos jours sous le titre de marquis.

La famille de Chapuiset a fourni des officiers.

CHAPUYS-MONTLAVILLE de Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un pélican d'argent ; au chef d'argent chargé d'une épée de sable à la garde d'or, posée en fasces.* — Couronne : *de Baron.* — Supports : *deux levrettes.* — Devise : *Miseris succurrere disco.* (Cette devise et le *pélican* des armoiries rappellent la charité que déploya Antoine Chapuys lors d'une famine qui sévit en Mâconnais au cours de l'année 1709.)

La famille DE CHAPUYS-MONTLAVILLE appartient à la noblesse du Mâconnais. Elle paraît avoir eu pour berceau la petite ville de Tournus où elle était honorablement connue dès le xvii^e siècle.

Deux de ses représentants, Jean Chapuis père et Jean Chapuis fils, tous deux notaires royaux à Tournus, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mâcon) : *d'azur à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'un croissant aussi d'argent.*

Claude Chapuys, auquel remonte la filiation, avait épousé Marie Mugnier et exerçait en 1670 la profession de notaire royal à Viré. Son petit-fils, Antoine Chappuys, du lieu de Tournus, fut pourvu le 2 mars 1753 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi garde des sceaux en la chancellerie près la Chambre des comptes de Dôle,

dans lequel il fut reçu le 6 juillet suivant. Cet office ayant été supprimé avant l'accomplissement du délai de vingt ans nécessaire pour acquérir la noblesse héréditaire, Antoine Chappuys se fit accorder en 1771 des lettres patentes de confirmation de noblesse. Son fils, Antoine-Philibert Chappuys, ou Chapuys, né à Tournus le 7 avril 1743, marié à Anne-Olympe de Fay de Sathonay, fille d'un prévôt des marchands de Lyon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Mâcon; il fut dans la suite maire de Chardonnay, reçut le titre héréditaire de baron, sur institution en majorat de sa terre de Chardonnay, par lettres patentes du roi Louis XVIII du 14 avril 1820, obtint en même temps le règlement de ses armoiries et fut dès lors connu sous le nom de Chapuys de Montlaville, qui a été conservé par ses descendants. Benoit-Alceste, baron de Chapuys de Montlaville, fils du précédent, né à Tournus en 1800, décédé à Mâcon en 1860, fut député et conseiller général de Saône-et-Loire, préfet de l'Isère en 1849, puis de la Haute-Garonne en 1852, sénateur en 1853 et grand-officier de la Légion d'honneur. Il avait épousé en 1824 M^{lle} de Rivé-rieux de Chambost, décédée à Chardonnay en 1855. Il en laissa un fils, Antoine-Gustave, baron de Chapuys de Montlaville, né en 1826, décédé en 1866, qui fut à son tour député et conseiller général de Saône-et-Loire. Celui-ci a lui-même laissé de son mariage avec M^{lle} Bastide un fils, Antoine-Ludovic, baron de Chapuys de Montlaville, né à Saint-Étienne en 1856, avocat dans sa ville natale.

Principales alliances : de Fay de Sathonay, de Lippens, de Rivé-rieux de Chambost, etc.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

TOME I

ABBADIE de CANTILLAC (d').

La famille d'ABBADIE DE CANTILLAC remonte par filiation à maître Guillaume Abbaye (*sic*), licencié ès droits, qui est mentionné dans un acte du 28 juin 1552 avec sa femme, Maria Faur, sœur germaine du sieur Antoine Faur, bourgeois de la cité de Tarbes. Ce même maître Guillaume Abbadie, licencié et avocat à la Cour du sénéchal de Bigorre, est ainsi désigné dans un acte du 14 avril 1553. Il est appelé maître Guillaume Abbaye, licencié ès droits, avocat à la Cour de M. le sénéchal de Bigorre, dans son testament, daté du 27 octobre 1576. Il fut père de maître Pierre Abbadie, licencié ès droits, lieutenant particulier à la Cour du sénéchal, qui est mentionné dans des actes du 1^{er} avril 1582 et du 7 février 1588 et qui fit son testament le 11 août 1588. Par ce testament Pierre partagea ses biens par portions égales entre ses enfants, après en avoir exclu au profit de son fils aîné, Bertrand, sa métairie de Cantillac, petit fief noble situé sur le territoire de la paroisse de Bordères, près de Tarbes. Maître Bertrand d'Abbadie, docteur et avocat à la sénéchaussée de Bigorre, étant veuf de Jeanne Delort, se remaria à demoiselle Anne de Mauran, fille de maître Jean Mauran, greffier civil de la sénéchaussée de Bigorre et notaire à Tarbes. Il eut de sa première union, entre autres enfants, un fils, Jean Dabadie, baptisé le 7 avril 1618, qui était en 1656 marchand bourgeois de Tarbes. Il eut de sa seconde union plusieurs autres fils dont l'un, noble Jean d'Abbadie, sieur de Cantillac, né vers 1625, marié à Jeanne Junca, fut père de François d'Abbadie de Cantillac qui continua la descendance. Celui-ci résidait à Aurenzan, en Bigorre, quand il fut assigné le 3 août 1699 à produire ses titres de noblesse devant l'intendant de la généralité de Bordeaux¹.

¹ C'est grâce à une aimable communication de M. Gaston Balencie que l'on a pu compléter la notice consacrée à la famille d'Abbadie de Cantillac.

M. Léonce d'Abbadie de Cantillac, né le 11 décembre 1829 à Vic-de-Bigorre, chef d'escadron en 1879, décédé en 1891, avait épousé M^{lle} de Dion.

On ignore si la famille d'Abbadie de Cantillac compte encore des représentants mâles.

ABRIAL et ABRIAL d'ISSAS. Armes de la branche cadette : *de gueules à un soleil d'or, dardant de sénestre; coupé d'argent à l'arbre de sinople terrassé de même.*

Pierre ABRIAL, apothicaire à Annonay, deuxième consul de cette ville en 1623, trisaïeul du comte Abrial, eut un frère puiné, André Abrial, qui épousa Jeanne Bricolet et qui fut l'auteur d'une branche cadette, demeurée non noble. Le fils de celui-ci, Jacques-Antoine Abrial, notaire à la Chapelle, marié à Françoise Faure, en eut lui-même deux fils, Jacques-Antoine Abrial, notaire à Saint-Martin de Valamas de 1697 à 1743, et Henri Abrial, notaire à Arcens de 1705 à 1749, qui furent les auteurs de deux rameaux. Ces deux rameaux de la branche cadette de la famille des comtes Abrial se sont très honorablement perpétués jusqu'à nos jours. Au premier rameau appartenaient Jean-Pierre Abrial, né en 1791, qui fut conseiller général de l'Ardèche de 1832 à 1841 et de 1848 à 1856, et son fils, Victorin Abrial, né en 1825, qui fut de 1858 à 1874 conseiller général du même département. Le second rameau est connu sous le nom d'ABRIAL d'ISSAS.

Principales alliances de cette branche : de Ruelle, du Crouzet, Champanhet de Sarjas 1810, etc.

ABRIGEON (d'). Armes : *d'azur à trois roses d'argent, 2 et 1, surmontées d'un soleil rayonnant d'or.*

La famille d'ABRIGEON est anciennement connue en Vivarais. M. Villain, qui en a donné une généalogie dans le tome II de sa *France Moderne (Drôme et Ardèche)*, mentionne un Pierre Abrigeon, qui était notaire à Jaujac en 1580. Gaspard d'Abrigeon, sieur de Chambonas, auquel le même auteur fait remonter la filiation, avait épousé Louise Blanc de Molines¹ et est rappelé comme défunt dans un acte de 1664. Deux de ses fils, noble Louis d'Abrigeon, sieur de Chambonas et de Valamas, marié le 3 janvier 1649 à Claude Bourdier et décédé le 7 juillet 1673, et François d'Abrigeon, furent les auteurs de deux branches. D'après M. Villain la branche aînée aurait été main-

¹ Les armoiries de la famille d'Abrigeon sont à peu près les mêmes que celles de la famille Blanc de Molines : *d'azur à un soleil d'or cantonné de quatre roses d'argent.*

tenue noble le 15 janvier 1671 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Ce jugement n'est pas mentionné dans l'*Armorial du Languedoc* de M. de la Roque. On ne voit, du reste, pas que les représentants de la famille d'Abrigeon aient habituellement porté de qualifications nobiliaires, ni qu'ils aient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse. On ne voit même pas qu'ils aient fait enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

La branche aînée s'est éteinte avec Jean-Bernard d'Abrigeon de Chambonas, né en 1758, et avec sa fille, M^{me} Faure-Chambarlhac.

Jean-Pierre d'Abrigeon, baptisé en 1751, chef de la seconde branche, laissa deux fils, Jean-Pierre d'Abrigeon, né en 1779, et Louis d'Abrigeon, né d'une seconde union le 29 prairial an XI, dont la postérité s'est assez obscurément perpétuée jusqu'à nos jours.

Principales alliances : Blanc de Molines, de Vissac, de Soubeyran, de Clavières, etc.

ALBIGNAC (d'). Armes : *d'azur à trois pommes de pin d'or, 2 et 1, au chef de même.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux griffons.* — Devise : *Nihil in me, nisi valor*¹.

La maison d'ALBIGNAC, d'ancienne noblesse chevaleresque, est originaire du Rouergue où se trouve, près du Mur-de-Barrez, sur les confins de la Haute-Auvergne, un château d'Albignac qui paraît lui avoir donné son nom. Cependant M. de Barrau, qui en a donné une généalogie très consciencieuse, se demande si elle n'aurait pas eu pour berceau un autre château d'Albignac, situé en Vivarais. Il y a eu aussi en Bas-Limousin, près de Brives, une terre d'Albignac qui avait au moyen âge des seigneurs particuliers. La famille de ces seigneurs est éteinte depuis longtemps.

La maison d'Albignac sollicita en 1772 la faveur d'être admise aux honneurs de la Cour. Le rapport de Chérin, chargé d'examiner les titres qu'elle produisit en cette circonstance, commence en ces termes : « Le nom d'Albignac est ancien en Rouergue. Mais, pour ne
« point risquer d'attribuer à la maison qui fait l'objet de ce mémoire
« des sujets qui peuvent lui être étrangers, on se bornera à Pierre,
« qui suit, depuis lequel sa filiation est certaine. Pierre d'Albignac,
« damoiseau, Sgr de Camiès, en Albigeois, vivait au commencement
« du xiv^e siècle et fut père de Jean-Déodat d'Albignac, damoiseau,
« Sgr des mêmes terres, lequel fut témoin, avec Jean d'Arpajon,
« vicomte de Lautrec, et Raymond de Roquefeuil, d'un accord passé
« en 1339 entre le roi Philippe de Valois et Géraud d'Armagnac,

¹ Cette notice remplace celle, trop succincte, qui avait été consacrée à la maison d'Albignac dans le premier volume de cet ouvrage.

« vicomte de Fezensaguet ». Dans un autre rapport, daté de 1780, le même Chérin écrivait : « La maison, ou famille, d'Albignac, en Rouergue, est ancienne et prouve sa filiation depuis 1339 ; mais « depuis cette époque jusqu'au commencement du dernier siècle, « on n'y voit ni services, ni places, ni alliances de marque et que de « très petites possessions... ».

La famille d'Albignac est connue en Rouergue depuis le ^{xiii}e siècle. M. de Barrau mentionne un Pierre d'Albignac, chevalier, qui figure dans des chartes de 1148 et de 1158, et Pons et Hugues d'Albignac, qui sont cités dans une charte du 7 août 1227. Dieudonné d'Albignac se croisa en 1248 ; son nom et ses armes ont été inscrits aux Salles des Croisades du musée de Versailles. La souche s'est partagée en deux grandes branches dont on ne connaît pas le point de jonction.

Celle de ces branches qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours remonte par filiation suivie à un Pierre d'Albignac, damoiseau, Sgr de Camiès, qui avait épousé vers 1310 noble Catherine de Castelbouc. Jean-Déodat d'Albignac, damoiseau, Sgr de Camiès, Montlebour, etc. fils des précédents, fut témoin d'un accord passé le 3 juillet 1339. Il demeurait au château de Mostuéjols, en Rouergue, quand il épousa Justine de Rocheblave par contrat passé le 12 janvier 1355 à Florac, en Gévaudan ; il fit son testament à Mostuéjols le 4 mai 1380 et eut pour successeur son fils, Astorg d'Albignac, damoiseau du château de Mostuéjols. Pierre d'Albignac, petit-fils de celui-ci, vint s'établir au château de Peyreleau où il fit son testament le 15 mars 1517. Ce fut lui qui commença la construction du château du Triadou qui fut jusqu'à l'époque de la Révolution la principale résidence de ses descendants. Cette branche fut maintenue dans sa noblesse le 20 juin 1699, sur preuves remontant à 1528, par jugement de M. le Pelletier de la Houssaye, intendant de Montauban. Elle était représentée sous Louis XIV par plusieurs frères dont deux, François, qualifié vicomte de Creyssel et du Triadou, marié en 1680 à Isabeau de Plantavit de Margon, et Jean-François, qualifié marquis de Saint-Gervais, marié en 1679 à Lucrèce de Lastie-Saint-Jal, furent les auteurs de deux rameaux.

Le premier rameau a eu pour derniers représentants Pierre-Lévi, connu sous le titre de comte d'Albignac de Montal, né à Millau en 1744, lieutenant-général des armées du Roi, grand-croix de Saint-Louis en 1815, et son fils, Jean-Aimard, baron d'Albignac, maréchal de camp, gentilhomme de la chambre du Roi, grand-officier de la Légion d'honneur, qui mourut à Madrid en 1823, à l'âge de quarante ans, sans avoir été marié.

Le chef du second rameau, François-Antoine d'Albignac, connu

sous les titres de marquis de Castelnau et de comte du Triadou, épousa en 1752 M^{lle} de Montboissier Canillac. Il en eut deux fils dont l'aîné, Claude-François, maréchal de camp en 1793, épousa en 1772 M^{lle} de Sambucy et continua la descendance et dont le second, Pierre-François, aumônier du Roi, évêque d'Angoulême en 1784, décédé à Londres en 1814, fut député du clergé de son diocèse aux États généraux de 1789. Maurice-François, comte d'Albignac de Castelnau, fils aîné de Claude-François, né en 1775 au château du Triadou, eut une belle carrière militaire, fut lieutenant-général des armées du Roi en 1821, gouverneur de Saint-Cyr, grand officier de la Légion d'honneur et commandeur de Saint-Louis, fut créé comte de Riedt le 3 mai 1810 par lettres patentes de Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie, dont il était ministre de la Guerre et grand-écuyer, et mourut en 1824 sans avoir contracté d'alliance. Jean-Nestor, comte d'Albignac, frère de cet officier général, était page de Louis XVI lors de la journée du 10 août. Il épousa dans la suite, en 1808, M^{lle} d'Arbalestier et en eut deux fils, Maurice-Ippolyte, connu sous le titre de marquis d'Albignac, né au Vigan en 1809, marié à M^{lle} de Barrin, et Gabriel-Gaston, comte d'Albignac, marié en 1842 à M^{lle} le Rebours, de qui descendent les divers représentants actuels.

L'autre branche de la famille d'Albignac ne pouvait remonter par filiation au delà de Guion d'Albignac qui possédait dans la seconde moitié du xv^e siècle la seigneurie de Bedos, près de Saint-Affrique. Pierre d'Albignac, petit-fils de Guion, épousa le 3 octobre 1594 Jeanne de Caladon, dame en partie d'Arre. Il en eut, entre autres enfants, deux fils, Charles d'Albignac, Sgr baron d'Arre et de Saint-Michel, lieutenant-colonel du régiment d'Enghien, marié en 1630 à Françoise d'Arnal, et Jean d'Albignac, Sgr de la Baume, marié en 1637 à Flore du Cros, qui furent les auteurs de deux rameaux. Les représentants de ces deux rameaux furent maintenus dans leur noblesse le 7 septembre 1669 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. Le premier de ces rameaux s'est éteint dans les mâles vers le milieu du xix^e siècle; une de ses dernières représentantes, M^{lle} d'Albignac de Ferrières, avait épousé M. Fiches, domicilié à Montpellier, qui demanda vainement le 17 octobre 1880 l'autorisation de joindre à son nom celui de la famille de sa femme. Le second rameau s'est éteint avec Louis-Alexandre, baron d'Albignac, né en 1739, lieutenant-général des armées du Roi en 1792, commandeur de Saint-Louis en 1814, décédé au Vigan en 1825.

La famille d'Albignac fut admise aux honneurs de la Cour le 9 avril 1774.

Elle a fourni des chevaliers de Malte, des pages des rois de France,

des gentilshommes de leur Chambre, deux demoiselles de Saint-Cyr en 1742 et 1763, de nombreux officiers, dont plusieurs ont été tués à l'ennemi, etc.

On en trouvera des généalogies dans les *Documents historiques et généalogiques sur les familles du Rouergue* de M. de Barrau et dans le tome VII des *Archives de la noblesse* de Lainé.

Principales alliances : de Mostuéjous, de Roquefeuil 1479, de Caladon 1556 et 1594, de Gabriac 1596, de Solages 1628, du Fesc de Sumène 1648, d'Altier du Champ 1653, de Grégoire de Saint-Rome 1655, de Gualy 1729, de Lastic-Saint-Jal 1679, d'Adhémar de Panat 1713, de Montboissier-Canillac 1733, Durey d'Harnoncourt 1756, de Sambucy 1772, d'Arbaletier 1808, le Rebours 1842, de Lansade-Jonquières 1849, Rapine de Saint-Marie 1869, d'Orfeuille 1899, de Belcastel 1555, de Ginestous 1666, de Chapelain 1724, etc.

ALLARD (d'), en Dauphiné.

C'est par erreur qu'il a été dit dans la notice consacrée à cette famille que la branche aînée s'était éteinte avec Pierre d'Allard, né en 1706, qui n'aurait pas eu d'enfants de son mariage en 1730 avec Marguerite du Faure de Montjau. Pierre d'Allard eut, au contraire, trois fils. L'aîné de ces fils, Louis d'Allard, né en 1733, chevalier de Saint-Louis en 1762, décédé en 1818, fut du nombre des gentilshommes de l'élection de Montélimart qui prirent part en 1788 à l'assemblée de Romans. Il laissa lui-même une fille, qui fit en 1779 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr et qui épousa dans la suite le comte de Pontbriand, et un fils, André-Dominique d'Allard, né en 1778, maire de Pierrelatte de 1814 à 1840, décédé en 1850, qui épousa M^{lle} Domergue de Saint-Florent et dont la descendance subsiste.

La branche cadette, donnée comme seule existante, s'est éteinte avec Antoine-Pierre d'Allard, né en 1742, fils de Marc-Antoine, qui fut page de la Petite-Écurie et qui mourut à Paris en 1821 sans avoir eu d'enfants de son mariage en 1777 avec M^{lle} Perruchot.

AMIDIEU du CLOS. Armes : d'or à trois écussons de vair. (Ces armoiries sont celles de la famille de Fontaines).

La famille AMIDIEU DU CLOS résidait au XVIII^e siècle dans l'île de Saint-Domingue et y occupait un rang distingué, sans toutefois qu'on lui connaisse de principe d'anoblissement. Un de ses représentants vint peu de temps après la Révolution se fixer à Abbeville par son mariage avec Charlotte-Armandine de Fontaines, fille d'un mestre de camp de cavalerie et issue d'une ancienne famille noble du Ponthieu dont ses descendants ont adopté les armoiries.

Principales alliances : de Fontaines, le Bienvenu du Busc, Legendre, etc.

ANDRAS de MARCY. Armes : d'argent à un chevron de gueules accompagné de trois besants de même. — Couronne : de Comte. — Supports : deux lions¹.

La famille ANDRAS appartient à la noblesse du Nivernais. On en trouvera un intéressant tableau généalogique dans les manuscrits de Chérin, au Cabinet des Titres.

Pierre Andras, auquel ce travail fait remonter la filiation, fut nommé écuyer de la Grande Écurie par brevet du Dauphin du 2 avril 1451, puis gouverneur de Châteauneuf par lettres du même prince du 14 avril 1452. Il avait épousé Agnès Lanesse rappelée comme veuve dans un acte du 25 avril 1475. Leur fils, Jean Andras, écuyer, était en 1481 seigneur de Changy du chef de sa femme, Gervaise du Gué. Il fut père de noble homme François Andras, écuyer, Sgr de Changy, qui épousa le 4 mars 1519 Louise du Chastel, fille du seigneur de Chassy, et qui fut assassiné quelques années plus tard par un sieur du Chastel, et peut être aussi d'un Jean Andras, qui était en 1504 lieutenant au Châtel d'Auxonne. Annet Andras, écuyer, Sgr de Changy et de Sence, fils de François, épousa Catherine de Villaines par contrat du 12 août 1539. Des notes de Chérin, apprennent que la famille Andras ne produisit que des copies collationnées des contrats de mariage de 1519 et de 1539. Annet fit son testament le 12 décembre 1583 en faveur de ses trois fils, François, Antoine et Nardin; une note de Chérin apprend que l'authenticité de ce testament doit être considérée comme très suspecte en raison de la qualification de *nobles seigneurs* que le testateur y donne à ses trois fils. Ceux-ci furent maintenus dans leur noblesse le 12 juin 1586 et le 10 février 1598 par jugements de M. d'Amboise. Deux d'entre eux, François et Antoine, furent les auteurs de deux branches.

François Andras, Sgr de Changy, auteur de la première branche, épousa le 21 octobre 1579 sa cousine Jacqueline du Chastel, fille du seigneur de Chassy; il était en 1588 homme d'armes sous M. de Nevers. Il fut père de François Andras, Sgr de Changy, qui épousa le 18 septembre 1613 Marguerite Guillembert, fille d'un élu à Clamecy, et grand-père de Guillaume, Jean, Dominique et Pierre Andras, Sgrs de Changy, demeurant à Perrigny-la-Rose, au bailliage d'Auxerre, élection de Clamecy, qui furent maintenus dans leur noblesse le

¹ Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille Andras de Marsy dans le premier volume de cet ouvrage.

27 avril 1667 par jugement de M. de Machault, intendant d'Orléans. Cette branche s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec distinction. Elle acquit d'abord le 24 février 1707 la baronnie de Poiseux, dépendant de l'évêché de Nevers, puis le 25 février 1715 le comté de Marcy appartenant à la famille de Saulx-Tavannes. Son chef est connu depuis cette époque sous le titre de comte de Marcy (quelquefois Marsy).

L'auteur de la seconde branche, Antoine Andras, Sgr du Montoi, épousa le 29 octobre 1582 Jeanne de la Bussière et fit reconnaître sa noblesse le 10 février 1599 par sentence du commissaire au régalement des tailles. Une note de Chérin apprend qu'à la même époque vivait un Antoine Andras qui en 1581 était simple marchand bourgeois de Paris; mais ce personnage appartenait à une famille Andras, de haute bourgeoisie parisienne, qui paraît être distincte de celle des Andras du Nivernais et dont il sera dit quelques mots plus bas. Edme Andras, Sgr du Montoi, en la paroisse de Grandchamps, dans l'élection de Joigny, fils d'Antoine, épousa le 16 février 1639 Suzanne de Bonnard. Ses trois petits-fils, Louis, Sgr du Montoi, né en 1670, Charles-Antoine, né en 1688, plus tard commandant à Joigny, et Philippe, furent maintenus dans leur noblesse le 7 janvier 1701 par jugement de M. de Phélyppeaux, intendant de Paris, après avoir reconnu que la branche aînée de leur famille était celle des seigneurs de Changy, maintenue à Orléans en 1667. Marie-Antoinette Andras du Montoi, fille de Louis, fit en 1734 des preuves de noblesse pour être admise à Saint-Cyr. Cette branche s'est éteinte dans la seconde moitié du xviii^e siècle.

Pierre-Charles Andras, comte de Marsy, ancien page du Roi, Edme Andras, vicomte de Marsy, chevalier, Sgr de Cougny, et Charles Andras, chevalier, Sgr de Changy et de Trégny, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nevers.

Principales alliances : Gentil de la Breuille 1648, de la Bussière 1582, de Bonnard, de Fontenu, de Lenfernat, de la Ferté-Meun, de Seguins-Pazzis 1819, de Bouillé 1849, de Planta-Wildenberg 1882, Pommeret des Varennes, etc.

Il a existé à Paris une famille Andras qui paraît n'avoir aucun rapport avec celle dont il vient d'être parlé. Si dans un passé reculé les deux familles ont eu une origine commune, elles se sont, en tout cas, séparées antérieurement à 1451. On a vu plus haut qu'un Antoine Andras était marchand bourgeois de Paris en 1581. Son frère, Pierre Andras, était en 1609 seigneur de Compaignes et capitaine au régiment des gardes du Roi. Ce même Pierre Andras, Sgr de la Brosse, était en 1613 maître d'hôtel du Roi. On trouve que Jacques Andras,

maître d'hôtel ordinaire du Roi, et Nicolas Andras, sieur de la Brosse-Mousseau, demeurant à Paris, firent le 3 octobre 1668 la déclaration qu'ils ne voulaient soutenir la qualité d'écuyer.

ARCANGUES (d').

Il a été dit, dans la notice consacrée à cette très ancienne famille, qu'elle avait été condamnée par défaut à l'amende comme usurpatrice de noblesse par jugement du 22 mars 1705 de M. de la Bourdonnaye, intendant de la généralité de Bordeaux. Il convient d'observer que cette mesure fut prise en masse contre toute la noblesse de la Soule, de la Basse-Navarre et du Labourd qui avait refusé de se soumettre aux recherches ordonnées par Louis XIV, les considérant comme contraires à la constitution spéciale de cette partie du royaume. Tous ces jugements de condamnation furent annulés dans la suite.

ASTUGUE de BUZON (d'). Armes (d'après Larcher) : *d'argent à un lion de gueules portant un cœur de même, à la patte dextre de devant adextrée d'une étoile ; au chef d'azur chargé à sénestre d'un soleil d'or.*

La famille d'ASTUGUE DE BUZON paraît être distincte des familles d'Astugue qui ont appartenu à la noblesse de l'Armagnac et du Rouergue. Il est possible cependant qu'elle soit une branche détachée de l'une d'elles à une époque inconnue et qu'elle ait pendant plusieurs générations perdu sa noblesse par suite de dérogeance.

On en trouvera une généalogie dans le *Bulletin de la Société académique des Hautes-Pyrénées* d'avril-juin 1910. Elle résidait au xvii^e siècle dans le bourg de Galan, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tarbes, et y occupait un rang honorable. Elle remonte par filiation à maître Pierre Dastugue, juge de Galan, qui épousa par contrat d'octobre 1641 Adrienne de Cantet, veuve de maître Jean-Jacques Sagazan, docteur en médecine. Pierre Dastugue avait eu d'une première union un fils, Léonard, docteur en droit, lieutenant principal du Roi au siège de Galan, qui se maria, le même jour que son père, avec Henriette de Sagazan, fille de sa belle-mère. Léonard fut lui-même père d'Augustin Dastugue, juge de Galan, et grand-père de Dominique-Sylvestre Dastugue qui fut capitoul de Toulouse en 1754 et qui fut anobli par ses fonctions. Dominique-Sylvestre avait épousé, vers 1730, Marguerite d'Estibayre, héritière des seigneuries de Luby, de Lamarque et de Soréac. Il acquit, en outre, la terre et le château de Mun, berceau de l'illustre famille de ce nom, et y mourut le 8 juin 1778. Il fut père de Jacques d'Astugue, chevalier de

Soréac, décédé le 20 août 1791, qui épousa Claire de Carrère, dame de Buzon, et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Bigorre, grand-père de François, dit Alphonse, d'Astugue de Buzon, qui épousa en 1820 Hortilie de Saint-Pastou de Bonrepaux, et bisaïeul de Maximin d'Astugue de Soréac de Buzon, né à Vic en 1830, qui a épousé en 1872 M^{lle} d'Aussaguel de Lasbordes et qui en a eu lui-même un fils, aujourd'hui marié.

Principales alliances : de Carrère, de Saint-Pastou, du Bourblanc 1874; d'Aussaguel, de Lasbordes 1872, de Gardey 1810, d'Estibayre etc.

AUREL (d'), au Comtat Venaissin. Armes : *d'azur à une croix pattée d'or, cantonnée de quatre doubles rayons de même mouvant des quatre angles.*

La famille d'AUREL appartient à la noblesse du Comtat Venaissin⁴. Elle paraît être originaire de la petite ville de Pernes où elle était connue dès le XIII^e siècle. Pithon-Curt, qui en a donné une généalogie, en fait remonter la filiation à un Raymond d'Aurel, damoiseau de la Coste, habitant à Lisle-sur-Sorgues, qui épousa d'abord Gillette de Tarascon, sœur de Bertrand, évêque d'Orange, puis une dame nommée Sanche, et qui fit son testament le 25 mars 1448. Par cet acte Raymond mit ses deux fils, Antoine et Barthélemy, sous la tutelle de leur mère. Ces deux frères acquirent par acte du 16 août 1452 différents biens situés dans les environs de Carpentras. Le second d'entre eux épousa Jeanne de Pernes qui fit son testament le 1^{er} juillet 1459 devant notaire à Lisle. Il fut père de Pierre d'Aurel, qualifié écuyer de la paneterie du duc de Calabre dans un acte du 10 août 1481, qui épousa le 30 octobre 1486 Catherine du Puy, du bourg de Caromb, grand-père de Jean d'Aurel, capitaine châtelain perpétuel du lieu de Montéoux, au diocèse de Carpentras, qui fut nommé le 19 mai 1531 lieutenant au gouvernement de Provence, en l'absence du baron de Grimaud, et qui épousa en troisièmes noces Jeanne de la Roque, et bisaïeul de Pierre d'Aurel, demeurant à Montéoux, qui épousa à Lisle le 28 février 1572 Catherine du Puy. Les deux fils de celui-ci, Bernardin et Nicolas, furent les auteurs de deux branches qui se fixèrent l'une à la Palud, l'autre à Carpentras. François-Thomas d'Aurel arrière-petit-fils du second de ces deux frères, fut admis dans l'ordre de Malte en 1711. D'autres représentants de la famille d'Aurel furent admis dans le même ordre en 1701, 1712, 1747, 1773, 1783 et 1784. François-Dominique d'Aurel, chevalier de Saint-Louis, fut nommé deuxième consul de Carpentras en 1779 et en 1784.

⁴ Croyant cette famille éteinte, on s'était contenté d'en dire quelques mots, dans le tome II de cet ouvrage, à la suite de la notice consacrée à la famille d'Aurelle des Cornais.

La famille d'Aurel subsiste à Arles.

Principales alliances : d'Agoult 1650, de Séguins-Cabassole 1688, de Chastellier de Cérisesoles 1723, de Blégiers, de Tarascon, de Forcalquier 1530, d'Orléans de Bedouin, etc.

On trouve que M. Ignace-René Jean, aspirant de marine, demanda le 17 janvier 1867 l'autorisation de joindre à son nom celui de : d'AUREL sous lequel il était connu.

BAGLION de la DUFFERIE (de).

Le comte Louis de Baglion de la Dufferie a fait paraître en 1907 sur les Baglioni qui florissaient à Pérouse au moyen-âge un ouvrage intéressant, intitulé : *Histoire de la maison de Baglion, les Baglioni de Pérouse*. A la fin de cet ouvrage il expose les raisons pour lesquelles il croit que le premier auteur certain de sa famille, Michel Baguelin, ou Baglin, marié vers 1400 à Isabeau de Surcoulemont, dame de la Dufferie, était un Baglioni de Pérouse.

On trouvera d'autre part beaucoup de renseignements sur les Baglion de la Dufferie dans le *Cabinet d'Hozier*, au mot Dufferie (de la). René de la Dufferie, sgr dudit lieu, baron de Marson, marié le pénultième juillet 1634 à Catherine de Villegaignon, fit reconnaître sa noblesse par arrêt des commissaires du Roi rendu à Angers le 22 mars 1635. Cet arrêt fait remonter la filiation à Michel Baglin, gentilhomme ordinaire du duc d'Anjou, qui épousa Isabeau de Surcoulemont, héritière de la seigneurie de la Dufferie, et dont le fils, Jean Baglin, écuyer, sgr de la Dufferie, épousa le 5 juin 1432 Françoise de la Croix. Cet arrêt ne fait aucune mention d'une origine étrangère, mais prouve que les Baguelin étaient en possession de la seigneurie de la Dufferie, située dans le duché de Mayenne, bien avant que par son testament du 13 mars 1502 Catherine de la Dufferie ait légué tous ses biens à Ambroise Baguelin.

Quelques années plus tard, en 1662, parut sous le nom de Pierre d'Hozier, décédé en 1660, une généalogie qui faisait descendre des anciens Baglioni de Pérouse la famille Baguelin, ou Baglin, alors exclusivement connue sous le nom de la Dufferie. On trouvera dans le *Cabinet d'Hozier* un exemplaire de ce travail. On pourra voir dans le même recueil que le fils de Pierre d'Hozier protesta et déclara que cette généalogie était absolument mensongère, qu'elle était faussement attribuée à son père et qu'elle était l'œuvre de l'abbé le Laboureur.

Vers la même époque MM. de la Dufferie eurent de graves démêlés avec un gentilhomme de leur voisinage, M. de Boisjourdan. Celui-ci, non content de contester la noblesse de ses adversaires, prétendait

que leur nom véritable était celui de Baguelin et qu'ils n'avaient aucun droit de porter les armes de la Dufferie. L'affaire fut portée devant les tribunaux. Un arrêt du Parlement de Paris du 15 mai 1664 autorisa MM. de la Dufferie à porter simultanément le nom et les armes de la Dufferie et le nom et les armes de Baguelin. Ces dernières armes étaient les mêmes que celles des Baglioni de Pérouse. Cet arrêt de 1664 est mentionné dans le jugement de maintenue de noblesse obtenu en 1667 par MM. de la Dufferie.

Louise de Beaumanoir, veuve de Jacques de la Dufferie, écuyer, sieur de la Motte, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Mayenne) : *de sable à un chevron d'or accompagné en chef d'un trèfle du même.*

Jacques de la Dufferie, aïeul des divers représentants actuels, épousa en 1711 Charlotte du Guesclin, de la famille de l'illustre comte de Guesclin.

La terre de la Dufferie fut vendue en 1754 à une famille le Mesnager; elle passa plus tard par mariage dans la famille de Sarcus.

BALME du GARAY (de la). Armes : *écartelé aux 1 et 4 de gueules à un cygne d'argent; aux 2 et 3 d'azur à une croix de Malte d'argent; sur le tout d'argent à un palmier de sinople.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lions contournés.*

La famille DE LA BALME est anciennement connue en Velay où, dès les dernières années du XVI^e siècle, elle possédait la terre du Garay. M. Villain en a donné une généalogie dans le tome I de la *France moderne*. Claude-Denis de la Balme de Chazeaux, Sgr du Garay, né en 1654, fut bailli en la Cour royale du Puy. C'est vraisemblablement par erreur que M. Villain a avancé qu'il avait été maintenu noble en 1682 par jugement de M. de Bezons, intendant du Languedoc. M. de la Roque, en tout cas, ne mentionne pas dans son *Armorial du Languedoc* la famille de la Balme au nombre de celles qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Cette famille ne figure pas non plus au nombre de celles qui prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse du Languedoc. On ne voit pas qu'elle ait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. M. de la Balme du Garay, né en 1841, a été nommé en 1882 conseiller à la Cour de Riom.

BARAGUEY et BARAGUEY d'HILLIERS. Armes anciennes : *d'argent à une bande de gueules accompagnée à sénestre d'un oiseau de sable, marchant sur la bande; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Armes concédées en 1808 au général comte Baraguey d'Hilliers :

écartelé : au 1 des comtes militaires ; au 2 d'argent à un cheval cabré de sable ; au 3 de gueules semé d'étoiles d'argent ; au 4 d'azur à un casque de dragon d'or, ayant une crinière de sable. — Armes concédées au fils du précédent par le règlement d'armoiries de 1817 : d'argent à une bande de gueules, accompagné à sénestre d'une canette de sable ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

La famille BARAGUEY occupait dès le xviii^e siècle un rang distingué.

Louis-Philippe Baraguey, sieur d'Hilliers, marié à Marie-Luce de la Housse, était un des gendarmes de la garde du roi Louis XV. Son fils, Louis Baraguey d'Hilliers, né à Paris en 1764, général de division, grand-aigle de la Légion d'honneur, décédé à Berlin en décembre 1812, fut créé comte de l'empire par lettres patentes du 16 septembre 1808. Le général Baraguey d'Hilliers avait épousé M^{lle} Zitter. Il en laissa une fille, la comtesse de Danrémont, décédée en 1892, et un fils, Louis-Achille, né à Paris en 1795. Celui-ci eut comme son père une brillante carrière militaire, fut nommé en 1843 lieutenant-général des armées du Roi, fut chargé lors de la guerre de Crimée du commandement du corps expéditionnaire de la Baltique et s'empara de la forteresse de Bomarsund, obtint en récompense de ce succès le bâton de maréchal de France (août 1854), fut appelé cette même année au Sénat dont il devint un des quatre vice-présidents et mourut en 1878, sans avoir été marié. Le maréchal Baraguey d'Hilliers avait été confirmé le 28 décembre 1816 par lettres patentes du roi Louis XVIII dans la possession du titre de comte accordé à son père ; il avait obtenu en même temps le règlement de ses armoiries.

Une branche collatérale de la famille Baraguey s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Le représentant de cette branche, M. Lucien Baraguey, marié vers 1900 à M^{lle} de Breuvery, a très récemment joint à son nom celui de : d'Hilliers sous lequel s'était illustrée la branche éteinte en 1878.

BARRE de NANTEUIL (de la).

Il est observé dans l'un des manuscrits des jugements de maintenue de noblesse de M. de la Gallissonnière, conservés au Cabinet des Titres, qu'un Pierre de la Barre obtint le 6 février 1527 des lettres de sceau et non pas des lettres d'anoblissement comme il a été dit par erreur dans la notice consacrée à la famille de la Barre de Nanteuil. Ces lettres, dont on trouvera le texte tout au long dans les *Carrés d'Hozier*, étaient des lettres d'abréviation d'assises. Leur obtenteur était ce même Pierre de la Barre, écuyer, demeurant aux Andelys, décédé en 1540, auquel le jugement de maintenue de noblesse de 1668 fait remonter la filiation suivie de la famille de la Barre de Nan-

teuil. Le testament de son fils, Nicolas de la Barre, conservé dans les *Carrés d'Hosier*, apprend qu'il était lui-même fils d'un noble homme Renault de la Barre, écuyer, qui reçut un aveu le 3 février 1458. C'est donc à celui-ci que remonte dans la réalité la filiation de la famille de la Barre de Nanteuil.

BARRIAL du BREUIL.

Famille d'honorable bourgeoisie originaire de Pradelles, en Velay. Gilbert Barrial était sous Louis XV marchand dans cette ville. Il fut père de Jean-Gilbert Barrial, né en 1728, décédé en 1792, qui fut connu le premier sous le nom de BARRIAL DU BREUIL. Le petit-fils de celui-ci, Jacques-Théodore Barrial du Breuil, contrôleur du timbre à Grenoble, décédé en 1866, a laissé deux fils : 1° Paul, capitaine de frégate, qui a eu des enfants de son mariage avec M^{lle} de Ploesquellec ; 2° Alphonse, receveur de l'enregistrement.

Principales alliances : Compte de Tallobre 1749, de Ploesquellec, etc.

BASTIDE (de la), en Gévaudan. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'un épi de même, tigé, feuillé et terrassé de sinople, et en chef de deux feuilles de trèfle de même.* — Couronne : *de Comte*. — Supports : *deux lions contournés*. — Devise : *Plus que ne paraît*.

BATIE (de la). Armes : *d'azur à l'aigle à deux têtes d'argent surmontée de trois étoiles du même*. — Couronne : *de Marquis*¹.

La famille DE LA BATIE est très anciennement connue en Velay. Elle avait pour nom primitif celui de Baille. D'après la tradition elle aurait eu pour berceau le Dauphiné et aurait eu dans le passé une origine commune avec une famille de Belle (voyez ce nom), anciennement de Baille, ou de Bayle, qui a appartenu à la noblesse de ce pays. M. Villain en a donné une généalogie dans le premier volume de la *France moderne*. Il en fait remonter la filiation à noble Claude de Baille, sieur de la Batie, qui épousa en 1522 Marguerite de Fay et dont le fils, Claude Bayle, sieur de la Batie, épousa le 15 juillet 1590 Cathérine de Soubeyran. On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille de la Batie, ou Baille de la Batie, et elle ne figure pas au nombre de celles de sa région qui firent reconnaître leur noblesse lors des diverses recherches ordonnées par Louis XIV. Il n'en est pas moins incontestable que ses membres figurent avec les qualifications nobiliaires dans un certain nombre d'actes antérieurs à la Révolution. L'un d'eux, M. de la Bathie de Mathias, sénéchal du Puy, prit même part en 1789, sans doute en raison de ses fonctions, aux assemblées de la noblesse tenues dans cette ville. Charles-Joseph de la Batie de Larzalies, né en 1774, était sous la Restauration juge de paix du canton de Vorey. Un de ses fils, Claude-Jules de la Batie, avoué au Puy, décédé en 1889, fut pendant 33 ans conseiller général de la Haute-Loire. Un autre, Joseph-Léon de la Batie, né en 1802, avoué au Puy, conseiller général de la Haute-Loire, décédé en 1876,

1. Cette notice remplace celle qui avait été consacrée à la famille de la Batie dans le tome III de cet ouvrage.

fut père de M. Julien de la Batie, né en 1832, bâtonnier de l'ordre des avocats du Puy, député de la Haute-Loire en 1884, et de M. Joseph-Eugène de la Batie, avoué à Montpellier.

Principales alliances : de Chambarlhac, de la Roche de Jagonas 1768, Brunel de Moze, de Chardon des Roys, de Bécourt, etc.

Il a existé en Dauphiné plusieurs familles notables du nom de la Batie, ou la Bastie. Jacques de la Bastie, maître chirurgien de la ville de Paris, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre de Vienne) : *écartelé aux 1 et 4 d'azur à une croix d'argent; aux 2 et 3 d'or à une rose de gueules*. Noble François de la Batie, écuyer, chevalier de Saint-Louis, fils de Jean, de la ville de Voreppe, épousa en 1710 Marie de Galbert.

Une famille de la Bastie appartenait sous Louis XIV à la haute bourgeoisie de la Bresse. Jacques-Philippe de la Bastie, bourgeois de Bourg-en-Bresse, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une fasce d'argent accompagnée en chef de trois tours aussi d'argent et en pointe de trois étoiles de même*.

BEAUDET de MORLET. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en cœur d'un lion du même et sommé d'une étoile aussi du même*.

M. Lehr a donné dans l'*Alsace noble* une généalogie de la famille BEAUDET DE MORLET. L'auteur de cette famille, Noël Beudet de Morlet, né en 1651 à Avaux, près de Reims, fut anobli par l'acquisition d'une charge de secrétaire du Roi. Il fut aussi huissier ordinaire de la Chambre du Roi et directeur général de ses pépinières. Il laissa deux fils : 1° Charles-Nicolas, secrétaire du Roi, qui n'eut qu'une fille ; 2° Jean-Pierre, né à Paris en 1702, commissaire des guerres, chevalier de Saint-Louis, décédé en 1792, qui épousa M^{lle} Vatry, fille d'un secrétaire du Roi, et qui continua la descendance. Jean-Pierre Beudet de Morlet laissa lui-même, entre autres enfants, une fille, M^{me} Uhrich, qui fut l'aïeule des généraux Uhrich, et trois fils. L'aîné de ceux-ci, Charles-Jean, décédé à l'armée de Condé en 1800, eut trois fils qui furent officiers supérieurs et qui paraissent n'avoir pas laissé de postérité. Le second, Charles-Hippolyte, colonel du génie, n'eut pas d'enfants. Le troisième, Michel-François Beudet de Morlet, né à Bitche en 1750, maréchal de camp en 1816, marié à M^{lle} de Cheppe, fut créé chevalier de l'Empire par lettres patentes du 15 janvier 1809 et fut confirmé dans la possession de son titre par lettres du roi Charles X du 29 octobre 1828. Il mourut à Haguenau en 1835. Son fils, Charles-Gabriel de Morlet, né en 1796, colonel, commandeur de la Légion d'honneur, décédé à Nancy en 1878, semble avoir été le dernier représentant de sa famille. Il avait épousé d'abord en 1828 M^{lle} Laquante,

puis en 1842 M^{lle}. de Latouche. Il eut du premier lit une fille unique, morte avant lui, en 1864, qui avait épousé le vicomte de Foucauld de Pontbriand.

BELLIER du CHARMEIL.

François-Étienne BELLIER DE PRESLES, SGT DU CHARMEIL. né en 1735, avocat au Parlement de Grenoble, marié en 1758 à M^{lle} Odier, fut pourvu en 1787 de la charge anoblissante de trésorier de France au bureau des finances de Grenoble; il fut plus tard membre du Conseil général de l'Isère. C'est de son second fils, Louis-Joseph Bellier du Charmeil, né en 1768, maire de Pont-en-Royans, marié en l'an III à M^{lle} Morier, que descendent les représentants actuels.

BENOIT et BENOIT d'ENTREVAUX. Armes de la famille Benoit, en Languedoc : *d'azur à trois pals d'or; au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable.*

La famille BENOIT, aujourd'hui BENOIT d'ENTREVAUX, appartient à la haute bourgeoisie du Lyonnais. Philippe Benoit était, dans la première moitié du XIX^e siècle, secrétaire général de la mairie de Lyon et président de l'Académie de cette ville. Son fils, Philippe-Michel Benoit, épousa le 22 octobre 1849 Anne-Émilie Benoit d'Entrevaux, issue d'une famille d'ancienne bourgeoisie du Languedoc qui, d'après la tradition, aurait eu dans le passé une origine commune avec celle des Benoit du Lyonnais. Il en eut une fille, la marquise de Siéyès, et deux fils. Ceux-ci ont joint à leur nom celui de : D'ENTREVAUX que portait la famille de leur mère, aujourd'hui éteinte.

M. Villain a donné une généalogie des Benoit du Languedoc dans le tome II de la *France moderne*. Il en fait remonter la filiation à noble Jacques Benoyct qui, à la fin du XVI^e siècle, possédait le fief de Cyr, en la paroisse de Saint-Martin-le-Supérieur. Charles Benoit épousa vers 1750 Françoise Castel, de Castelnaudary. Il en eut deux fils : 1^o Julien-François Benoit, propriétaire du château d'Entrevaux, qui épousa en 1779 M^{lle} Régus, et Charles Benoit, né en 1753, qui alla se fixer en Lorraine. Philippe-Auguste Benoit d'Entrevaux, fils de l'aîné de ces deux frères, ne laissa que deux filles, M^{me} Arnaud-Comte et M^{me} Philippe-Michel Benoit. La descendance du second frère s'est éteinte avec son petit-fils, Charles-Louis Benoit, maire de Verdun en 1870, député et conseiller général de la Meuse, officier de la Légion d'honneur, dont la fille unique a épousé en 1881 M. René Collignon.

BENOIT du REY. Armes : *d'azur à un chevron d'or accompagné en pointe d'une main dextre bénissante de carnation, posée en fasce;*

au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.

Famille de haute bourgeoisie, originaire du Velay, qui vint dans les premières années du xviii^e siècle se fixer à Saint-Étienne, en Forez. Mathieu Benoit fut nommé en 1766 échevin de cette ville, dans laquelle il avait fondé une importante manufacture de rubans. Il avait épousé en 1752 Jeanne Dubouchet. Ses descendants ont joint à leur nom au xix^e siècle celui de la propriété du Rey, que la famille Benoit a possédée aux portes de Saint-Étienne.

La famille BENOIT DU REY a fourni plusieurs magistrats aux Cours d'appel de Paris et de Caen¹.

BERGER de NOMAZY du JONET. Armes (d'après Rietstapp et la Chesnaye des Bois) : *d'azur à trois fasces d'or et à un franc quartier d'hermines.* — Aliàs (armes portées par la famille) : *d'azur à un mouton d'argent surmonté de trois roses du même*².

La famille BERGER DE NOMAZY DU JONET descend de Pierre Berger, bourgeois de Paris, marié à Pierrette de Lieuvre, dont le fils, Claude Berger, décédé le 2 avril 1735 à l'âge de quatre-vingt-seize ans, fut docteur régent et doyen de la Faculté de médecine de Paris. Ce Claude Berger, docteur en médecine, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'argent à un mouton de gueules surmonté de trois roses de même.* Il avait épousé en 1675 Marthe Véret, fille d'un marchand joaillier de Paris. Il en eut six fils : 1^o Claude, docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, médecin ordinaire de Monsieur, professeur de chimie au Jardin royal, membre de l'Académie des sciences ; 2^o François, sieur de Courbeton, receveur général des finances du Dauphiné ; 3^o Bernard, sieur de Fontenay, né en 1685, intéressé dans les affaires du Roi, dont la descendance s'est éteinte en la personne de son petit-fils, Bernard Berger de Raincy ; 4^o Pierre, conseiller au Parlement de Paris, puis maître des requêtes, qui fut anobli par ses fonctions et qui n'eut qu'une fille, M^{me} de Goy ; 5^o Claude, sieur de Fontginy, inspecteur des fermes du Roi à la Rochelle, décédé à Lisbonne en 1725 ; 6^o Julien, dit M. de Saint-Julien, lieutenant-général en la sénéchaussée de Bourbonnais et siège présidial de Moulins, qui épousa d'abord en 1726 Marie-Antoinette de Boulieu, héritière de la baronnie du Jonet, décédée sans postérité, puis en 1738 Claudine-Aimée Tessier, et qui continua la descen-

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Pallu du Bellay.

² Cette notice a été faite en grande partie à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Philippe Tieronnier.

dance. Ce dernier laissa de sa seconde union deux fils, Pierre et Julien-Joseph, qui furent les auteurs de deux branches. On ne connaît pas à ces deux branches de principe d'anoblissement et on ne voit pas que leurs représentants aient pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

L'auteur de la première branche, Pierre Berger des Liteaux, né en 1747, connu sous le titre de baron du Jonet, alla se fixer aux Indes, puis à l'île de France. Son petit-fils, James, connu sous le titre de baron du Jonet, né à Port-Louis en 1810, eut plusieurs fils qui moururent sans postérité, derniers représentants de leur branche.

L'auteur de la seconde branche, Julien-Joseph Berger de Jeux, puis de Nomazy, né en 1758, décédé en 1816, fut conseiller au présidial de Moulins. Son descendant, Pierre-Louis Berger de Nomazy, né en 1867, marié en 1894 à M^{lle} du Pac de Marsolies, a relevé le titre de baron du Jonet que portait le chef de la branche aînée, aujourd'hui éteinte.

Principales alliances : d'Aurelle des Cormais, de Boulieu de Montpencier, de Goy 1785, du Pac. Préveraud (de l'Aubepierre), etc.

La famille Berger de Nomazy revendique une origine commune avec une famille Berger des Rivières et de Charancé qui a appartenu à la noblesse du Bourbonnais. Cette famille portait pour armes : *d'azur à un mouton d'argent, couronné d'or, surmonté de trois étoiles d'argent*. Elle s'éteignit avec Gilbert Berger, Sgr des Rivières, connu sous le titre de comte de Berger, baptisé en 1644, lieutenant-général des armées du Roi, et avec son neveu à la mode de Bretagne, Georges Berger de Charancé, évêque de Saint-Papoul, puis de Montpellier, décédé en 1748. Elle avait été maintenue dans sa noblesse lors de la recherche de 1666 par jugement de Lambert d'Herbigny, intendant de Moulins, puis le 9 août 1700 par jugement de M. de Nointel, également intendant de Moulins, après avoir prouvé sa descendance de Guillaume Berger qui, en 1494, était seigneur de la Rochemilay au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, et de son fils, Jean, Sgr des Rivières, dont la femme, Jeanne Pinot, fit une donation en 1543. Ce dernier aurait eu deux fils dont l'un, Léger, Sgr des Rivières, continua la descendance et dont l'autre, Pierre Berger, bourgeois de Paris, aurait été l'auteur de la famille Berger de Nomazy.

BERTHIER-BIZY (de).

La famille DE BERTHIER-BIZY possède dans les archives de son château de Bizy un grand nombre d'actes qui lui permettent de faire remonter sa filiation au 20 août 1394, date d'une quittance donnée par demoiselle Marie de Lamoignon, veuve de Jehan Berthier, écuyer, Sgr des Granges et de Saint-André, en Champagne, de Vin et de Riosse, en Bourbonnais. Ses représentants informent l'auteur de cet ouvrage : 1^o que M. de Flamare, archiviste du département de la Nièvre, a récemment examiné et reconnu authentiques ces divers titres, y compris ceux qu'en 1785 Chérin s'était refusé à reconnaître comme tels¹; 2^o que, du reste, à cette époque leur aïeul ne put communiquer à Chérin qu'une partie de ces titres, les autres étant alors en la possession d'un parent avec lequel il était brouillé.

On conserve aux archives de Nevers l'original de lettres royaux que le roi Louis XI accorda le 29 avril 1480 (vieux style 1481) à Pierre Berthier, écuyer, Sgr de Bizy, et par lesquelles ce prince exempta, pendant l'espace de dix ans, de toutes tailles, mises et à mettre sur le royaume, ceux et celles qui demeureraient en la seigneurie de Bizy. Les représentants de la famille de Berthier-Bizy croient que ce sont ces lettres royaux que l'on a prises pour un anoblissement et que leur ancêtre certain, Pierre Berthier, Sgr de Bizy, obtenteur de ces lettres, n'avait aucun rapport avec un Pierre Berthier qui fut, en effet, anobli par lettres du roi Louis XI données au Plessis-du-Parc en avril 1479. Sans être absolument affirmatif et tout en reconnaissant l'authenticité des lettres royaux du 29 avril 1480, Chérin ne partage pas cette façon de voir dans son rapport très détaillé de 1785. Il rappelle dans ce rapport un acte du 17 juillet 1481 par lequel des particuliers signifient à Pierre Berthier, écuyer, qu'ils se départent de l'instance pendante entre eux à la Cour des aides pour raison de certaine saisie sur lui faite à cause de l'imposition de la taille dont

¹ Dans son rapport de 1785 Chérin déclare que l'acte de 1394 a des indices de fausseté qui sautent aux yeux.

il était exempt ainsi qu'il apparaît par son anoblissement. Ce fut, sur le vu de cet acte du 17 juillet 1481 que Bonne de la Cassagne veuve de Louis Berthier, écuyer, Sgr de Bizy, fut maintenue dans sa noblesse avec ses enfants par arrêt du 6 août 1668, avec dispense de rapporter les lettres de noblesse accordées en 1480 à Pierre Berthier, lettres qui étaient alors considérées comme égarées.

BESSET (du). Armes : *parti au 1 d'argent à trois rocs de sable, 2 et 1 ; au 2 d'azur à la fasce d'argent accompagnée en chef de trois molettes d'or et en pointe d'un lion de même tendant sa patte dextre à une main d'argent sortant d'un nuage de même mouvant de sénestre.*

La famille DU BESSET, originaire du Haut-Vivarais, est anciennement connue dans sa région. M. Villain en a donné une généalogie dans le tome II de sa *France moderne*. Pierre du Besset, auquel cet auteur fait remonter la filiation, est mentionné dans des actes de 1520 et de 1549. Il fut père de Jacques du Besset, qui fit son testament à Lyon le 26 juin 1586, et grand-père de Pierre du Besset, qui épousa Jeanne de Pibères par contrat du 12 novembre 1589. On ne connaît pas de principe d'anoblissement à la famille du Besset, bien que ses représentants aient souvent porté sous l'ancien régime les qualifications nobiliaires. On ne voit pas qu'elle ait jamais été maintenue noble, ni qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse, ni même qu'elle ait fait enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Son chef, Jean-Xavier du Besset, décédé à Valence en 1888, avait épousé successivement en 1838 M^{me} de Goys et en 1863 M^{me} de Reboul. Il a laissé de cette seconde union deux fils qui ont épousé deux sœurs, M^{mes} de Boissieu.

La famille du Besset a fourni des avocats, des ecclésiastiques distingués, des officiers, dont l'un obtint la croix de Saint-Louis en 1759, etc.

Principales alliances : Bollon 1641, Chirol, d'Audigier 1747, Blanc de la Blache 1805, de Goys 1838, de Reboul 1863, de Boissieu 1896, 1899, etc.

BESSON de la ROCHETTE. Armes : *d'azur à une fasce d'or accompagnée en chef d'un croissant d'argent et en pointe d'un rocher du même.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

La famille BESSON DE LA ROCHETTE, originaire du bourg de Lapte, en Velay, est anciennement et honorablement connue dans sa région. Toutefois, on ne lui connaît pas de principe d'anoblissement et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse.

On n'en attribue pas moins à son chef le titre de comte de la Rochette. Elle ne doit pas être confondue avec deux familles de la Rochette (voyez ce nom) qui appartiennent à la noblesse de la même région.

On trouve qu'Henri Besson, avocat et lieutenant en la juridiction ordinaire et mandement de Saint-Didier-Nérestan, et Louis Besson du Bouchet, sieur de Sallacrup, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696 (registre du Puy). Le premier portait : *d'or à un cœur de gueules ; au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent*. Le second portait : *gironné d'or et de sinople de huit pièces*.

Principales alliances : du Peloux, de Chabron, Botu de Verchères, de Jullien de Villeneuve, etc.

BLACHIER et BLACHIER du ROUCHET, du ROUCHET de CHAZOTTE et du ROUCHET de CHAZOTTE de CLAVIÈRES. Armes : *d'azur à une croix d'or cantonnée de quatre étoiles d'argent*.

La famille BLACHIER est anciennement connue en Vivarais. M. Villain en a donné une généalogie dans le tome II de sa *France moderne (Drôme et Ardèche)*. Il en fait remonter la filiation à Vincent Blachier qui, vers le milieu du xv^e siècle, résidait au bourg de Bozas. Balthazar Blachier de la Chau, docteur ès droits, avocat au présidial de Nîmes, marié en 1641 à Madeleine Gerlier, qui représente le vii^e degré de la filiation, laissa, entre autres enfants, deux fils, Philibert et Jean, qui furent les auteurs de deux branches.

L'auteur de la branche aînée, Philibert Blachier, docteur en médecine, vint se fixer à Tournon ; il fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *échiqueté d'or et d'azur, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or*. Il fit son testament le 21 février 1722. Sa descendance, demeurée non noble, était représentée de nos jours par Joseph Blachier, né en 1850, juge au tribunal de Valence, et par ses enfants.

L'auteur de la seconde branche, Jean Blachier de la Chau, juge châtelain et maire perpétuel de la paroisse d'Arlebosc, décédé en 1710, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 : *d'azur à une croix d'or et un chevron de gueules brochant sur le tout*. Il fut anobli par lettres patentes du 14 juillet 1700. Il laissa deux fils : 1^o Jean Blachier du Rouchet, qui continua la descendance ; 2^o Philibert Blachier de la Chau, décédé en 1737, dont le fils, Jean-Philibert, décédé sans alliance en 1773, obtint en novembre 1740 des lettres de confirmation de noblesse. Jean Blachier du Rouchet acquit en 1714 le château de Chazotte et épousa en 1719 Suzanne de Monteil. Il laissa deux fils, Jean et Antoine Blachier du Rouchet, qui furent les auteurs de deux rameaux. Les représentants de ces deux rameaux ne tar-

dèrent pas à laisser tomber en désuétude le nom primitif de Blachier.

L'auteur du premier rameau, Jean Blachier du Rouchet de Chazotte, né en 1723, conseiller au Parlement de Dombes en 1767, épousa en 1762 M^{lle} de Carrière. Il en eut deux fils : 1° Jean-Alexandre du Rouchet de Chazotte, né en 1765, dont la descendance est aujourd'hui près de s'éteindre ; 2° Athanase-Joseph du Rouchet de Chazotte-Carrière, né en 1768, marié en 1797 à M^{lle} de Clavières, dont la descendance subsiste. Un des deux petits-fils de ce dernier, Ferdinand du Rouchet de Chazotte, né en 1838, zouave pontifical, propriétaire du château de Chazotte, marié en 1867 à M^{lle} de Roche de Lonchamp, décédé en 1900, releva le nom de la famille de Clavières pour se conformer aux désirs de sa grand-tante, M^{me} de Clavières. Il fut connu sous le titre de comte de Chazotte-Clavières, aujourd'hui porté par son fils aîné.

L'auteur du second rameau, Antoine Blachier du Rouchet, avocat en Parlement, mourut en 1801. Sa descendance est représentée par M. Alexandre du Rouchet, né en 1855, fixé à Vence, en Provence, et par ses deux fils.

Jean-Antoine Rouchet de Chazotte prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Annonay.

Principales alliances : Faure-Biguot, de Rocher, de Monteil 1719, de Carrière 1762, de Pomey 1792, de Barjac 1866, de Missolz 1873, de Clavières 1797, Tardy de Montravel 1813, 1822, Plantin de Villeperdrix 1834, de Roche de Lonchamp, Chappet de Vangel 1852, etc.

BLANC de MOLINES.

M. Villain vient de faire paraître une généalogie complète de cette famille dans le tome II de son bel ouvrage : *La France moderne*.

Antoine BLANC, écuyer, Sgr de MOLINES, chef de la branche aînée, marié en 1583 à Isabeau de Mathias, laissa, entre autres enfants, trois fils. L'aîné de ces fils, Pierre, marié à Louise de Blou, eut un fils unique qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 septembre 1669 par jugement de l'intendant Bezons et qui n'eut que des filles. Les deux puînés, Antoine Blanc, Sgr de Molines, marié en 1635 à Catherine de Malliet, et Henri Blanc, Cosgr de Molines, marié en 1639 à Marie d'Allard de Sauversac, dame de Ligeret, furent les auteurs de deux rameaux.

Le premier rameau s'est éteint avec Louis-Gustave Blanc, connu sous le titre de baron de Molines, né en 1804, décédé en 1890, dont la fille unique épousa en 1862 Elie Leroy de Lanauze et dont le petit-fils a été autorisé à relever le nom de Molines, et avec son cousin,

Séraphin Blanc de Molines, intendant militaire, décédé sans postérité en 1881.

Le second rameau a possédé, entre autres biens, les seigneuries de Locre, de Chanéac et de la Blache et s'est éteint vers le milieu du XIX^e siècle. Une de ses représentantes avait épousé vers 1800 M. Joseph le Blanc dont les descendants sont connus sous le nom de le Blanc de Chanéac.

La branche cadette de la famille Blanc paraît s'être éteinte avec les quatre frères qui furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. de Bezons du 5 juillet 1669.

BOISSIÈRE-RABANIOL (de la), aliàs RABANIOL de la BOISSIÈRE.

Armes : d'azur à un lion d'argent, colleté d'or, passant sur une montagne à trois coupeaux de sinople. — Couronne : de Comte.

La famille DE LA BOISSIÈRE a eu pour berceau la mas de Rabaniol, situé dans la paroisse d'Alissas, près de Privas, en Vivarais. On trouvera sur elle des renseignements dans *la Noblesse de la Sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg aux États généraux de 1789*, de M. de Gigord, et dans *l'Armorial du Vivarais*, de M. Benoit d'Entrevaux. Elle est connue depuis Thomas Boyssière qui était en 1491 prudhomme du mas de Rabaniol, à Alissas. Simon-Pierre Boissière-Rabaniol, ou Rabaniol de la Boissière, notaire royal, fut en 1707 maire de Villeneuve-de-Berg. Il fut père de Jean-Clair Rabaniol de la Boissière, lieutenant principal au bailliage de Villeneuve-de-Berg, et grand-père de Jean-Louis Rabaniol de la Boissière, né en 1749, avocat général au Parlement de Grenoble, qui fut admis en cette qualité à prendre part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Villeneuve-de-Berg. Jean-Louis fut plus tard conseiller à la Cour de Nîmes. Il laissa trois fils : 1^o Charles de la Boissière, maire de Nîmes en 1815, qui n'eut qu'une fille; 2^o Sébastien de la Boissière, maire de Villeneuve-de-Berg en 1808, qui n'eut pas d'enfants; 3^o Hippolyte de la Boissière, né en 1779, sous-préfet de Montélimart, décédé en 1853, qui épousa en 1824 M^{lle} de Belleval et dont la descendance subsiste. Le plus jeune des trois fils de ce dernier, Henri de la Boissière, capitaine d'état-major, fut tué en 1855 à l'assaut de Malakoff.

Principales alliances : de Chambonnet 1775, du Roure 1806, de Moynier de Chamborant 1829, de Belleval 1824, Pavin de Lafarge de Montélegier, etc.

BONAND (de).

On trouvera un très intéressant tableau généalogique de la famille DE BONAND dans la *XI^e excursion de la Société d'émulation du Bourbonnais* (8 juillet 1809). Ce travail permet de compléter la notice consacrée aux Bonand dans le tome V de ce Dictionnaire.

Christophe Bonand, mari de Jeanne Perrat, était dans la seconde moitié du xvii^e siècle procureur au présidial de Lyon. Son fils, Paul Bonand, conseiller du Roi, directeur général du bureau de tabac de Saint-Flour, épousa à Moulins le 12 janvier 1706 Marie Texier, fille de Jean, bourgeois de Boyaney. Il en eut un fils, Antoine-Garot Bonand, baptisé à Iseure le 11 janvier 1708, qui fut contrôleur des guerres et qui acquit ainsi la noblesse personnelle. Antoine-Garot Bonand recueillit par héritage en 1731 la terre et le château de Montaret, que sa descendance possède encore en Bourbonnais. Il épousa à Moulins le 1^{er} septembre 1733 Marie-Jeanne Bourdin, fille d'un procureur du Roi en la chatellenie de Moulins. Il fut père de Julien Bonand, ou Bonand de Montaret, baptisé à Moulins en 1741, capitaine commandant au régiment de Savoie-Carignan infanterie, chevalier de Saint-Louis, marié à Moulins en 1782 à M^{lle} Charbon, qui périt à Lyon le 31 décembre 1793, victime de la Révolution, et grand-père de Gabriel Bonand, né en 1784, marié à M^{lle} du Bouys de Vallière, de qui descendent les représentants actuels.

BOUAYS de la BÉGASSIÈRE (du).

Le chef de la famille DU BOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE, Paul-Joseph, né en 1875, et ses frères ne portent pas de titre. Mais leur grand-oncle, Jules du Bouays de la Bégassière, né en 1804, décédé en 1890, fut créé marquis romain par bref pontifical du 26 juin 1888. Il fut père du général de la Bégassière, marquis romain, décédé en 1904, et grand-père d'Antoine du Bouays de la Bégassière, marquis romain, aujourd'hui (1910) secrétaire d'ambassade à Londres.

BOUFFIER-CÉSARGES (de).

On trouvera une généalogie de cette famille dans le tome II de la *France moderne* de M. Villain.

Gaspard Bouffier, célèbre avocat au Parlement de Grenoble, anobli par lettres de 1644, eut de son mariage avec Isabeau de Rastel de Rocheblave quatre fils, Jean-Claude, Pierre, Louis et César, qui moururent bien sans postérité, comme l'a dit Guy Allard. C'est donc par erreur que, dans la notice consacrée à la famille de Bouffier dans le tome VI de ce Dictionnaire, il a été dit, d'après M. de Rivoire de la Batie, que le second de ces quatre frères, Pierre Bouffier, Sgr de Guilliers, avait épousé M^{ie} de Vaujany et avait continué la descendance. Ce Pierre Bouffier, Sgr de Guilliers, épousa le 20 novembre 1663 Jeanne d'Arzac et fit son testament le 10 octobre 1677 en faveur de son frère aîné, Jean-Claude.

Gaspard Bouffier, anobli en 1644, eut un frère aîné, appelé Jacques, qui d'une alliance inconnue laissa plusieurs fils. L'un de ces fils, appelé Pierre comme son cousin germain, le second fils de Gaspard, épousa en 1638 Madeleine de Passéat. Il fut père d'Antoine Bouffier, juge mage de Die et son ressort, qui épousa le 28 mars 1679 Marie Muzy et qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696, grand-père de Pierre Bouffier, Sgr de la Valette, du Monestier de Percy et de Clelles, né en 1686, qui fut pourvu en 1723 de la charge anoblissante de trésorier général des finances et qui épousa en secondes noces le

19 juillet 1739 Anne-Marie de Chaponay, et bisaïeul de Georges-Pierre de Bouffier-Césarges, né en 1740, qui épousa M^{lle} Flachon, fille d'un échevin de Lyon, et qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse de l'élection de Grenoble. Pierre de Bouffier-Césarges, né en 1767, fils de ce dernier, épousa en 1807 M^{lle} de Portes d'Amblérieu. Il en laissa deux fils, qui ont été les derniers représentants de leur famille : 1^o Alfred, né en 1809, marié en 1844 à M^{lle} de Chevalier de Sinard ; 2^o Amédée, né en 1825, marié en 1866 à M^{lle} d'Arbalestier, née en 1839.

BOURGEOIS de BOYNES.

C'est par erreur qu'il a été dit dans la notice consacrée à cette famille que le ministre Bourgeois de Boynes n'avait eu que deux filles, M^{mes} de Bourbon-Busset et de Saint-Phalle, et que les représentants actuels descendaient d'un de ses frères. Le ministre épousa en deuxièmes noces, en 1763, Charlottes Desgots, décédée à Saint-Domingue en 1804. Il en eut deux filles, la comtesse de Bourbon-Busset et la marquise de Saint-Phalle, et plusieurs fils. L'un de ceux-ci, Armand-François, connu sous le titre de marquis de Boynes, vint se fixer à Mamers après le mariage qu'il contracta en 1806 avec M^{lle} Fournier-Desmarais. Il mourut en 1852 au château de Ballainvilliers (Orne), laissant deux fils qui ont été les auteurs des deux rameaux actuellement existants. Ce fut l'aîné de ces fils, Armand-François, né à Mamers en 1808, marié en 1832 à M^{lle} Pellisson de Gennes, décédé en 1889, qui fut confirmé par Napoléon III, en mai 1867, dans la possession du titre de marquis de Boynes.

BOURLET de SAINT-AUBIN (de). Armes (d'après l'Armorial général de 1696) : *d'azur à une licorne passant d'argent.* — Aliàs (d'après le règlement d'armoiries de 1817) : *d'azur à un chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles d'argent et en pointe d'une quintefeuille d'or.*

La famille DE BOURLET appartenait sous Louis XIV à la bourgeoisie parisienne. Deux de ses représentants, Nicolas-Charles et Nicolas Bourlet, marchands bourgeois de Paris, firent enregistrer leur blason à l'Armorial général de 1696.

Simon Bourlet, marié à Versailles en 1727 à Charlotte Tortillière, fut contrôleur des rentes de l'hôtel de ville de Paris et portemanteau et bouteiller ordinaire du grand chambellan du Roi. Son fils, Charles-Auguste Bourlet, fut pourvu en 1767 de l'office anoblissant de secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Il laissa lui-même deux fils : 1^o Antoine-Simon Bourlet, né à Versailles en 1754, député de

Seine-et-Oise au Conseil des Anciens, lieutenant-colonel, qui continua la descendance; 2° Adrien-Charles Bourlet de Vauxcelles, colonel de cavalerie, premier valet de chambre de Monsieur, frère du Roi, dont la fille unique épousa en 1801 M. de Puiseux. Antoine-Simon Bourlet fut anobli et reçut le titre héréditaire de baron par lettres patentes du roi Louis XVIII du 19 avril 1817. Il avait épousé M^{lle} Prévost de Saint-Aubin. Leur fils unique, Charles-Antoine, baron Bourlet, né à Versailles en 1788, premier valet de chambre du roi Charles X, décédé à Mâcon en 1874, joignit à son nom celui de Saint-Aubin qui appartenait à la famille de sa mère. Il a eu lui-même, entre autres enfants, deux filles, la baronne de Bresciani, décédée en 1857, et M^{me} Pascal, décédée en 1910, et deux fils, actuellement existants (1910), dont l'un au moins a postérité masculine¹.

C'est peut-être à une branche de cette famille qu'appartient un M. Julien-Michel Bourlet de la Vallée qui a épousé à Paris en mai 1909 M^{me} Dolezac, née del Valle.

BOUTHILLIER-CHAVIGNY (de).

Le nom de cette famille s'écrit BOUTHILLIER et non pas Bouthilier.

BOUVIER d'ACHER. Armes (d'après l'*Armorial du Vivarais* de M. Benoit d'Entrevaux) : *de... à un chevron de..., accompagné en chef de deux étoiles de... et en pointe d'un bœuf de...*

Ancienne famille bourgeoise du Vivarais.

Pons BOUVIER était en 1735 notaire royal et premier consul de Viviers. Pierre-Valérien Bouvier, sieur d'ACHER, près de Châteauneuf-du-Rhône, était en 1764 avocat et juge de Saint-Thomé.

Depuis la Révolution, la famille Bouvier d'Acher a fourni plusieurs officiers distingués.

¹ C'est par le billet de faire-part du décès de M^{me} Pascal, aimablement communiqué par M. le comte de Saint-Saud, que l'on a su que la famille de Bourlet comptait encore des représentants.

BREITEN-LANDENBERG (de). Armes : *de gueules à trois annelets d'argent, 2 et 1.* — Cimier : *un demi-vol de sable, semé de larmes d'argent, posé sur un coussin de gueules.*

La famille DE BREITEN-LANDENBERG, actuellement fixée dans le grand-duché de Bade, a occupé un rang distingué dans la noblesse d'Alsace. On en trouvera une généalogie dans l'*Alsace noble* de Lehr. Son nom primitif était celui de Landenberg et elle appartenait au moyen âge à la noblesse des environs de Zurich, en Suisse. Elle s'est partagée à une époque très reculée en trois lignes principales, celle des seigneurs d'Alten, qui s'éteignit vers la fin du xv^e siècle, celle des seigneurs de Hohen, qui s'éteignit au commencement du xviii^e siècle, et celle des seigneurs de Breiten, qui subsiste. Herman de Breiten-Landenberg fut nommé évêque de Constance en 1466. Hugues de Hohen-Landenberg occupa le même siège épiscopal de 1496 à 1532.

Le travail de M. Lehr donne la filiation de la ligne des seigneurs de Breiten à partir de Jean-Eusèbe de Breiten-Landenberg, marié à Marie de Hagenbach, qui quitta Zurich dans la première moitié du xvi^e siècle pour venir s'établir en Alsace et qui devint vassal de l'abbaye princière de Murbach. Deux des fils de ce gentilhomme, Mathias-Jacques, grand veneur du prince abbé de Murbach, marié à Anastasie de Ferrette et décédé en 1564, et Ulrich, furent les auteurs de deux branches.

La branche cadette alla se fixer dans les environs de Trèves, donna un grand veneur de l'électeur de Trèves et s'éteignit au xviii^e siècle.

L'auteur de la branche aînée, Mathias-Jacques de Breiten-Landenberg, laissa lui-même, entre autres enfants, deux fils, Jean-Christophe, Sgr de Bauvillar, vidame de Murbach, marié à Ursule de Reinach, et Guillaume-Pierre, conseiller intime de l'archiduc Léopold, conseiller épiscopal de Strasbourg, marié à Marie-Anne de Hohenfurst, décédé en 1620, qui furent les auteurs de deux rameaux.

Le rameau cadet s'est éteint en la personne de Louis-Ferdinand, baron de Breiten-Landenberg, chevalier d'honneur d'épée au Conseil

souverain d'Alsace, membre du Directoire de la noblesse d'Alsace, qui mourut en 1818 à Wattwiller (Haut-Rhin) sans avoir eu d'enfants de son mariage avec Marie Munch de Munchenstein.

Jean-Christophe, auteur du premier rameau, eut deux fils : 1° Melchior-Antoine, qui épousa Catherine de Wangen et qui continua la descendance : 2° Ulrich-Guillaume, né en 1560, décédé en 1642, qui fut gouverneur de Belfort. Le chef de ce rameau, Hermann-Eusèbe, baron de Breiten Landenberg-Wangenbourg, d'abord chevalier de Malte, fut élu député de la noblesse d'Alsace aux États généraux de 1789. Il fut père de Maximilien, baron de Breiten-Landenberg, né en 1805, chambellan du grand-duc de Bade, qui épousa en 1826 Béatrix, baronne d'Andlau, et dont la descendance subsiste en Allemagne.

La famille de Breiten-Landenberg a fourni de nombreux officiers, des chanoinesses de Denain et d'autres chapitres nobles, des dames de la Croix étoilée, etc.

Principales alliances : de Ferrette, de Truchsess, de Reinach, de Wangen, d'Andlau, de Bodman 1860, de Rotberg 1856, de Flachslanden, Zorn de Bulach, de Gohr 1748, etc.

BRIET de RAINVILLIERS.

C'est par erreur qu'il a été dit, d'après le *Nobiliaire de Ponthieu* de M. de Belleval, que Nicolas Briet, sieur du Cimpre, anobli en 1701, dont descendent les représentants actuels de la famille Briet de Rainvilliers, était fils d'Antoine Briet, écuyer, sieur de Donquereul, marié en 1663 à Marguerite du Croquet, qui fut maintenu dans sa noblesse par jugement du 14 novembre 1667. On peut voir dans les *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne et de Guines*, de M. de la Gorgue-Rosny, et dans les travaux de dom Grenier que ce Nicolas Briet, anobli en 1701, était fils d'un autre Antoine Briet, sieur du Cimpre, juge-consul des marchands d'Abbeville, échevin de cette ville en 1650, qui avait épousé Genenève Prévost. Antoine Briet, sieur du Cimpre, était lui-même fils d'un Gabriel Briet, marié à Catherine Mourette, qui était le sixième fils d'Antoine Briet, homme-lige de Nouvion en 1576, et de Jeanne Waignart de Vironchaux. Cette branche de la famille Briet, dont le point de jonction avec la souche n'a pu être retrouvé, remonte par filiation à Daniel Briet, échevin d'Abbeville en 1505, qui avait épousé Marguerite de Calonne⁴.

BRION (de), anciennement **COSTE de BRION**. Voyez : **COSTE DE BRION**.

⁴ Communication de M. le comte de Louvencourt.

BRUGIÈRE (de), en Limousin.

La descendance de Jérôme DE BRUGIÈRE, né en 1791, s'est éteinte avec son fils, Charles, né en 1828, qui ne laissa que deux filles. Mais Charles de Brugière, un des fils cadets de Jean-François, et de Marie-Geneviève des Maisons de Palland, épousa à Philadelphie en 1803, pendant l'émigration, Antoinette Teisseire. Il fut père de William de Brugière, né en 1812, marié en 1844 à Marcy Morgan, décédé en 1881, dont la descendance subsistait à New-York il y a peu d'années¹.

BRUNEL de la BRUYÈRE et de MOZE. Armes : d'or à un lion couronné de sable, à la fasce de gueules, chargée de trois coquilles d'argent, brochant sur le tout.

La famille DE BRUNEL DE LA BRUYÈRE ET DE MOZE est anciennement connue en Velay. La Chesnaye des Bois en a donné une généalogie assez fantaisiste qui a été reproduite dans l'*Armorial de la noblesse du Languedoc* de M. de la Roque. On trouvera sur elle des renseignements dans la *France moderne* de M. Villain. Elle remonte par filiation à Laurent Brunel, bourgeois du Puy. Deux fils de celui-ci, Pierre Brunel, docteur en droit, marié en 1615 à Jeanne de Reboullet, et Antoine Brunel, marié à Suzanne Lafont, furent les auteurs de deux branches.

La branche aînée, aujourd'hui éteinte, s'agrégea à la noblesse. Son chef, Claude Brunel, sieur de Lulanier, docteur en droit, marié en 1658 à Catherine Lacourt, fut maintenu dans sa noblesse d'abord le 16 septembre 1668, puis le 16 mai 1698 par jugements de MM. de Bezons et de Lamoignon, intendants du Languedoc. Il fut le trisaïeul de Claude-François-Fleury de Brunel, Sgr de la Bruyère, né en 1751, procureur du Roi au présidial de Nîmes, marié en 1776 à M^{lle} de Ranguetil, qui prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Nîmes, et de Pierre-Hyacinthe de Brunel de la Bruyère qui fit en 1777 des preuves de noblesse, conservées dans le *Nouveau d'Hozier*, pour être admis à l'École militaire. Un M. de Brunel de la Bruyère fut convoqué en 1789 aux assemblées de la noblesse du Velay.

La branche cadette, demeurée non noble, s'est très honorablement perpétuée jusqu'à nos jours sous le nom de BRUNEL DE MOZE. Elle a fourni des notaires, des avocats, des médecins, etc.².

Principales alliances : Bollon, de la Batie, de Fages de Chaulnes, Dugas du Villard, Gibert de Chazotte, de Bayle des Hermans, etc.

¹ Communication de M. le vicomte de Romanet.

² Croyant cette famille éteinte on s'était contenté d'en dire quelques mots à la suite de la note consacrée à la famille de Brunel de Bonneville.

BUXEUIL de ROUJOUX (*Roujoux*, aujourd'hui de). Armes enregistrées à l'Armorial général de 1696 : *d'argent à une écrevisse de gueules*. — Armes concédées sous le Premier Empire : *écartelé au 1 de sable au cerf couché d'or ; au 2 de gueules à une muraille crénelée d'argent, surmontée d'une branche de chêne du même, qui est des barons préfets ; au 3 de pourpre à une tour d'or, ailée d'argent, accompagnée en chef à dextre et à sénestre d'une moucheture d'hermines ; au 4 d'azur à deux épées d'argent, passées en sautoir, accostées à sénestre de trois roses du même posées en pal*.

La famille *ROUJOU*, ou *ROUJOUX*, aujourd'hui *DE BUXEUIL DE ROUJOUX*, est originaire de Landerneau, en Basse-Bretagne, où elle était honorablement connue dès la fin du *xvii^e* siècle.

Jean Roujoux, fermier des devoirs à Landerneau, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696.

La famille Roujoux, ou de Roujoux, produisit au *xviii^e* siècle des officiers dont l'un obtint en 1747 la croix de Saint-Louis.

Michel-Louis de Roujoux, marié vers 1750 à Françoise le Vaillant de Penanrun, figure dans plusieurs actes avec la qualification d'écuyer. Son fils, Louis-Julien de Roujoux, né à Landerneau en 1753, d'abord avocat au présidial, puis lieutenant-maire de sa ville natale, fut élu député du Finistère à l'Assemblée législative en 1791, puis au Conseil des Cinq-Cents, fut préfet de Saône-et-Loire sous le Premier Empire, reçut le titre de baron de l'Empire par lettres patentes du 11 juin 1810, fut destitué de ses fonctions au retour de Louis XVIII et mourut à Brest en 1829. Le baron de Roujoux laissa deux fils qui furent les auteurs de deux rameaux. L'aîné de ces fils, Guillaume, baron de Roujoux, né à Landerneau en 1779, préfet, fut père de Julien-Napoléon, baron de Roujoux, né à Dol en 1806, conseiller d'État, qui fit le premier précéder son nom de celui de la terre de Buxeuil, et grand-père d'André-Guillaume de Buxeuil, baron de Roujoux, directeur du protocole, aujourd'hui décédé, qui avait épousé en 1889 M^l^{le} Segond, fille du notaire parisien, et qui en a laissé postérité.

C'est au rameau cadet qu'appartenait Constant-Calixte de Roujoux

né en 1809, général d'artillerie, commandeur de la Légion d'honneur, décédé sans alliance en 1877.

Principales alliances : de Keating, van den Broek d'Obrenan 1869, etc.

CAIEU (de). Armes : *d'azur à un chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or¹.*

La famille DE CAIEU appartient à l'ancienne bourgeoisie d'Abbeville.

Louis Cayeu, bourgeois, marchand à Abbeville, mourut dans cette ville en 1724. Il fut père de Louis Cayeux, aïeul de Louis-Charles de Cayeux, marchand savonnier, consul des marchands, décédé en 1766, et bisaïeul de Jean-Charles de Cayeux, né vers 1750, marchand savonnier à Abbeville. Celui-ci laissa quatre fils : 1^o Louis-Charles de Caieu de Vadicourt, juge au tribunal de commerce d'Abbeville, qui n'eut que deux filles ; 2^o Jean-Henri de Caieu, lieutenant-colonel d'artillerie, décédé sans alliance en 1877 ; 3^o François-Ferdinand de Caieu, capitaine de vaisseau, commandeur de la Légion d'honneur, dont la fille unique épousa en 1841 M. de Rivéroux ; 4^o Alexandre-Auguste de Caieu, manufacturier à Abbeville, qui a laissé deux fils.

CAIGNART de SAULCY et de MAILLY.

Eloy CAIGNART, marchand, échevin de Saint-Quentin, décédé en 1648, laissa deux fils, Henri, échevin et argentier de Saint-Quentin, et Paul, sieur de Marcy, mayeur de Saint-Quentin, décédé en 1675. Le plus jeune de ces deux frères fut père de Paul-Henri Caignart de Marcy, né en 1672, décédé sans postérité masculine en 1760, qui fut l'auteur du canal de la Somme à l'Oise et de la Somme à l'Escaut. L'aîné, Henri, fut père d'autre Henri Caignart, sieur du Clos, marchand drapier, mayeur de Saint-Quentin, décédé en 1705, qui épousa d'abord Anne Wuarnet, puis en 1666 Jacqueline Sézille et qui fut l'aïeul des divers représentants actuels. Henri Caignart, sieur du Clos, eut de sa seconde union un fils qui fut l'auteur de la branche cadette, aujourd'hui connue sous le nom de Caignart de Sauley. De son premier lit il avait eu un autre fils, André-Nicolas Caignart, sieur de Pommery, né en 1654, avocat, lieutenant criminel, qui fut l'auteur de la branche aînée. Ce fut un petit-fils de celui-ci, Joseph Caignart du Rotoy, né en 1732, lieutenant général au bailliage de Vermandois, mayeur de Saint-Quentin, maire de Laon en 1791, décédé en 1815, qui acquit en 1771 la vicomté de Mailly et qui en fit recons-

1. Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. le comte de Louvencourt.

truire le château. Il fut père de Thomas-Charles Caignart de Mailly, né en 1761, administrateur du département de l'Aisne pendant la Terreur, ardent Jacobin, qui n'eut que des filles de son mariage en 1794 avec M^{lle} Dupin, fille du député de l'Aisne. Un rameau de cette branche subsiste sous le nom de Caignart de Mailly¹.

CAILUS (de).

Le château de Cailus, qui appartient de nos jours à la famille de Lévesou de Vesins, n'est pas le même que celui qui a été le berceau de la maison de Caylus.

CAIS de PIERLAS. Armes : *d'azur à un cœur au naturel surmonté d'une étoile d'or et accompagné en pointe d'un croissant d'argent.*

La famille CAIS DE PIERLAS appartient à la noblesse du comté de Nice. Elle ne doit pas être confondue avec la famille de Cays de Gilette, fixée à Turin depuis la Révolution, qui appartient à l'ancienne noblesse chevaleresque de la même région et dont les armes sont : *d'or à un lion d'azur, couronné à l'antique, lampassé, armé et viléné de gueules.*

La famille Cais de Pierlas avait pour nom primitif celui de Chais, ou Ciaï. Un de ses membres, Joseph Cais, capitaine, se signala dans la campagne de 1691. Un autre, Joseph Cais, neveu du précédent, fut délégué en 1730 par quinze paroisses du comté de Nice pour prêter serment de fidélité au roi Charles-Emmanuel et fut nommé en 1747 colonel-commandant en chef des milices du comté de Nice. Ce fut lui qui, par lettres patentes du 21 mars 1764, fut investi du fief de Pierlas et du titre de comte. Il fut père du comte Joseph Cais de Pierlas, né en 1767, chevalier des saints Maurice et Lazare, qui fut assassiné en 1802. Un des petits-fils de celui-ci, le comte Eugène Cais de Pierlas, décédé en 1900, a écrit un grand nombre d'ouvrages historiques fort estimés sur le comté de Nice.

La famille Cais de Pierlas a donné à l'armée piémontaise un grand nombre d'officiers distingués.

Elle a conservé la nationalité italienne.

Principales alliances : Mocenigo, d'Espagnet, Romagnano, Ribotti, etc.

CALVIMONT (de).

Il a existé en Normandie un rameau de la famille DE CALVIMONT qui

¹ C'est grâce à une aimable communication de M. le vicomte de Hennezel d'Ormois qu'on a pu compléter la notice consacrée à cette famille dans le tome VIII de ce Dictionnaire.

a été passé sous silence par les généalogistes. Le chef de ce rameau, François de Calvimont, Sgr d'Harmanville et d'Esseville, fut maintenu dans sa noblesse le 22 novembre 1669 par jugement de M. de la Galissonnière, intendant de Rouen, après avoir justifié qu'il était petit-fils de Jean de Calvimont, marié à Jeanne de Sillans de Creully, et arrière-petit-fils de Jean de Calvimont, marié à Marguerite de la Marguerie, qui était lui-même un fils de Jean de Calvimont, marié en 1512 à Jeanne Chalup, auteur de la seconde branche de la famille de Calvimont¹.

CAMBEFORT (de).

M. DE CAMBEFORT, Sgr de Husseron, et François-Xavier-Charles de Cambefort, avocat, prirent part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Colmar.

CAMPOU (de).

Un décret du 24 janvier 1910, postérieur à l'impression de la notice consacrée aux CAMPOU, a autorisé M. Marcel de Campou, né en 1876, marié en 1903 à M^{lle} Adrienne Pichaud, à joindre à son nom celui de la famille de Grimaldi-Régusse à laquelle appartient sa belle-mère, M^{me} Pichaud.

CARAYON-TALPAYRAC et CARAYON-LA-TOUR (de).

Un jugement du tribunal de Toulouse du 5 mai 1902 a autorisé la branche aînée de la famille CARAYON à substituer au nom de CARAYON-TALPAYRAC celui de CARAYON DE TALPAYRAC qu'elle portait avant la Révolution.

Les alliances avec les familles de Bonald et Maurin de Brignac ont été conclues en 1885 et 1857 et non pas en 1857 et 1885 comme il avait été imprimé par erreur.

CARNOT.

Lazare CARNOT fut créé comte de l'Empire par décret impérial du 20 mars 1815. La descendance de son frère, Jean-François-Reine, est aujourd'hui éteinte. Il eut un cinquième frère, Gabriel-Jean, receveur de l'enregistrement, décédé en 1826, dont la descendance est également éteinte.

CARRÈRE de LOUBÈRE (de).

La fille unique de Charles, comte de Carrère de Loubère, et de M^{me} de Barbot, ne demeura pas célibataire, comme il a été dit par

¹ Communication de M. Paul Huet.

erreur, mais épousa en 1855 le comte de Foix-Fabas dont elle a laissé plusieurs enfants.

CARRÈRE (de), en Bigorre. Armes (d'après le sceau du testament du 3 avril 1732, mentionné plus bas) : *écartelé au 1 d'or à une vache de gueules allaitant un veau ; au 2 de... à trois traces de sanglier rangées en pal, surmontées d'une hure ; au 3 de... à trois canettes de... ; au 4 de... à deux truites en pal de... ; sur le tout d'azur à une clé en pal, le panneton en haut et tourné à sénestre, accompagnée de trois besants posés deux à droite, l'un au-dessus de l'autre, et un à sénestre.* — Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux lions.*

Il existe en Bigorre une famille DE CARRÈRE qui est différente des familles du même nom auxquelles il a été consacré des notices dans le tome VIII de cet ouvrage. Cette famille paraît avoir eu pour berceau le village de Mun, situé dans le canton actuel de Pouyastruc (Haute-Pyrénées). On ne lui connaît pas de principe d'anoblissement régulier et on ne voit pas qu'elle ait pris part en 1789 aux assemblées de la noblesse de Bigorre. Mais dès le XVIII^e siècle elle possédait d'importants domaines et contractait des alliances avec les meilleures familles aristocratiques de la région. Elle descend de monsieur maître Pierre de Carrère, marié à Anne de Mouza de Mazerolles, qui était viguier de Goudon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ce Pierre de Carrère était vraisemblablement fils d'un Arnaud de Carrère, du lieu de Mun, que l'on trouve avoir épousé Marie de Claverie par contrat passé le 14 octobre 1625 à Bordes, en Bigorre. Il fut, en tout cas, père de monsieur maître François de Carrère, conseiller du Roi, viguier et juge royal de la viguerie de Goudon, Sgr de Belmont, qui épousa Rose d'Antin d'Ourout par contrat du 30 décembre 1705 et qui testa d'abord le 3 avril 1732, puis le 15 décembre 1752. François de Carrère laissa plusieurs fils. L'aîné de ces fils, Pierre de Carrère, Sgr de Belmont, épousa Jeanne-Louise de Soréac, héritière de la seigneurie de Villembits, et en eut une fille unique, Madeleine, qui épousa en 1773 Nicolas de Saint-Pastou-Bonrepaux. Un des puînés fut l'aïeul d'Hector de Carrère, marié à M^{lle} de Monistrol de Nogarède, décédé à Tarbes le 4 juin 1907 à l'âge de quatre-vingt-un ans, qui fut connu le premier sous le titre de comte et dont la descendance subsiste¹.

Principales alliances : d'Antin d'Ourout 1705, de Mont de Saint-Sernin 1744, de Soréac, de Saint-Pastou-Bonrepaux, d'Espouy, etc.

¹ Cette notice a été faite à l'aide de renseignements dus à l'obligeance de M. Gaston Balencie.

CASTELBAJAC (de).

La maison DE CASTELBAJAC paraît descendre des anciens seigneurs du village d'Espoey, situé aux environs de Pontacq, en Béarn, eux-mêmes issus des anciens seigneurs de Bas, village réuni dans la suite au bourg de Coarraze, près de Nay, également en Béarn. Arnaud-Raymond de Bas céda en 1022 à Sanche-Guillaume, duc de Gascogne, ses droits sur l'alleu de Géménès et reçut en échange la seigneurie du village de Séméac, près de Tarbes, en Bigorre. On trouve dans les fragments qu'on a pu conserver du cartulaire de Saint-Pé de 1022 à 1095 : 1^o que Raymond d'Espoey fit don à l'abbaye de Saint-Pé du village de Bédaille, situé dans le canton actuel de Montaner (Basses-Pyrénées) ; 2^o qu'Arnaud-Raymond d'Espoey, fils du précédent, et sa femme Ourse firent donation à la même abbaye de divers biens situés à Bas et à Nousty, de l'église de Séméac, etc. Odon d'Espoey était en 1472 archidiacre de Lescar. Parmi les seigneurs qui assistèrent le 14 octobre 1095, et non 1096, à la dédicace de l'église de Saint-Pé, figurent Bernard de Castelbajac (de Castrohajaco) et Arnaud-Raymond d'Espoey. D'autres passages du cartulaire de Saint-Pé apprennent que Bernard d'Espoey, dit de Castelbajac, fils d'Arnaud-Raymond d'Espoey et de sa femme Ourse, s'étant emparé de l'église de Séméac, après la mort de son frère Bernard d'Espoey, transigea peu après avec l'abbé de Saint-Pé et en reçut divers biens situés à Bas, à Séméac, à Saint-Pé, etc. Arnaud-Raymond de Castelbajac, fils aîné de Bernard qui précède, engagea avec son fils Bernard le domaine de Castelbajac entre les mains de l'abbé de Saint-Pé ; il avait pour frère cadet Garcie-Arnaud de Castelbajac. Bernard II de Castelbajac, fils d'Arnaud-Raymond, fit, entre 1179 et 1182, un emprunt sur la terre de Castelbajac aux religieux de Saint-Pé et à l'abbé de Sadi-rac ¹.

¹ C'est à une aimable communication de M. Gaston Balencie que l'on doit ces curieux renseignements sur l'origine de la maison de Castelbajac.

CAUBERT et CAUBERT de CLÉRY.

Cette famille, d'honorable bourgeoisie, est originaire du lieu de Dromesnil, en Picardie. Un de ses représentants en a publié une histoire en 1896 sous le titre suivant : *Les étapes d'une famille française*. La filiation suivie remonte à Nicolas Caubert dont le fils, François Caubert, demeurant à Dromesnil, épousa le 20 juin 1698 Adrienne Ancelin. Jean-Baptiste Caubert, fils de celui-ci, vint se fixer à Paris où il fut entrepreneur des bâtiments du Roi; il parait le premier dans quelques actes sous le nom de CAUBERT DE CLÉRY que portent les représentants actuels. Il fut l'arrière-grand-père du R. P. Caubert, de la Compagnie de Jésus, un des otages de la commune qui furent fusillés le 26 mai 1871, et du colonel d'infanterie Eugène Caubert, commandant du château de Meudon, décédé en 1873.

Principales alliances : de Nervo 1910, Armand, Sédillot, Lefebvre-Durulé.

CHABANASSY de MARNAS.

Cette famille est originaire, non pas du Dauphiné, mais du village de Montfaucon, en Velay. Jean Chabanacy, docteur en droit, était en 1638 avocat au bailliage de cette ville. Charles Chabanacy, sieur de Marnas, conseiller du Roi, juge de la viguerie royale de Montfaucon, fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696 (registre du Puy) : *d'or à un chêne de sinople croisé de deux ailes de moulin à vent d'argent*.

CHAMPION de NANSOUTY et CHAMPION.

M. Ernest Petit, auteur d'une *Histoire d'Avallon et de l'Avallonnais*, rapporte que Martin Champion était hôtelier à Avallon dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Ce Martin Champion est vraisemblablement le même qu'un Martin Champion, né à Moréal en 1544, auquel le travail de Chérin fait remonter la filiation suivie de la famille Champion de Nansouty. Martin Champion fut père de Claude (alias Étienne) Champion, né en 1576, marchand, président

du grenier à sel d'Avallon, échevin de cette Ville en 1631. Celui-ci laissa non pas un fils, mais trois, Guillaume, Claude et Étienne. Le plus jeune de ces trois frères, Étienne, fut l'auteur de la branche qui subsiste sous le nom de Champion de Nansouty. Les deux aînés furent les auteurs de deux autres branches.

L'auteur de la première branche, Guillaume Champion, né en 1614, avocat au Parlement, fut père d'Étienne Champion, né en 1649, conseiller et avocat du Roi au bailliage d'Avallon, qui fit enregistrer son blason à l'Armorial général de 1696. Cette branche s'éteignit avec le petit-fils de celui-ci, Étienne Champion, écuyer, Sgr de Marcilly et d'Etaules, né en 1730, fourrier du corps des logis de la Reine, qui épousa M^{lle} d'Almais de Curnieu, sous-gouvernante des enfants du comte d'Artois, et dont la fille unique épousa le comte de Méhérenc de Saint-Pierre, une des victimes de Quiberon.

L'auteur de la seconde branche, Claude Champion, né en 1620, fut père de Claude Champion, né en 1663, maire perpétuel d'Avallon en 1693, marié à Edmée-Étiennette de Denesvre, de la famille des seigneurs de Domecy, qui fut pourvu en 1718 de la charge anoblissante de secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Besançon. L'arrière-petit-fils de celui-ci, Claude Champion, né en 1747, maire perpétuel d'Avallon, prit part en 1789 aux assemblées de la noblesse tenues à Semur. Il a été le bisaïeul de M Victor-Ernest Champion, né en 1866, administrateur adjoint à Tlemcen¹.

¹ C'est grâce à une aimable communication de M. Baudenet de Perrigny que l'on a pu compléter la notice consacrée à la famille Champion de Nansouty à la page 302 du présent volume.

*Table des familles dont les notices ont été ajoutées et de celles
dont les notices primitives ont été augmentées ou modifiées
dans les Additions et corrections des neuf premiers volumes.*

	Tomes.
Abadie de Gobertière (d')	II et V
Abadie de Nodrest (d')	II et III
Abbadie de Barrau (d')	III
Abbadie de Cantillac (d')	IX
Abraham du Bois, ou du Boisgobbey	II
Abrial et Abrial d'Issas	IX
Abrigeon (d')	IX
Absolut de la Gastine	VIII
Adam de Montclar et de la Soujeolle	II
Adeler (d')	V
Adelsward (d')	VIII
Aguerre (d')	IV
Airolles, ou Airolles (d')	VIII
Alarose de la Charnay	III
Alayer de Costemore (d')	VIII
Albert des Essarts (d')	IV
Albiat (d')	VII
Albignac (d')	IX
Alexandre de Rouzat	VII
Allard (d'), en Dauphiné	IX
Allard de Gaillon	V
Allotte de la Fuye	V
Alric (d')	VIII
Alziari de Malausséna et de Roquefort	II
Amat de Montagnac	VII
Amarzit de Sahuguet d'Espagnac (d')	II
Ambert	VIII
Amelin de Rochemorin (d')	III
Amerval (d')	VI
Amidieu du Clos	IX
Andras de Marcy	IX
André (d')	VIII
André du Homme de Sainte-Croix	VI
Angerville d'Auvrecher (d')	VIII
Anglade (d')	II
Angosse (d')	VII
Angot des Rotours	VII
Anneix de Souvenel	III
Ansan d'Egremont (d')	II et III
Anselme (d')	VIII
Anterroches (d')	VII
Anthès de Heckeren (d')	VIII

Antin (d')	II
Aon de Hontaux (d')	II
Aoust de Rouvère	VIII
Apat (d')	V
Apvrieux de la Balme (d')	V
Arbonneau (d')	VII
Arcambal-Piscatory	IV
Arcangues (d')	IX
Arcussia (d')	VIII
Arguesse (d')	VIII
Arhets (d')	IV
Arjuzon (d')	VI
Arlanges (d')	V
Armand de Chateaufieux (d')	I
Armendaritz d'Arberatz (d')	VI
Arnal du Curel	VII
Arnaud de Saint-Sauveur	I et II
Arnault	III
Arnoux de Corgeat	V
Arquier (d'), au Pays Basque	IV
Arquier (d'), en Provence	VII
Arrac de Gan (d')	IV
Arraing (d')	IV
Arras (d')	VIII
Arroquain (d')	III
Arthenay (d')	III et IV
Artigues d'Ossaux (d')	VIII
Ary de Sénarpont (d')	II
Asnières de la Chataigneraie (d')	VII
Assier (d')	VI
Astruc de Saint-Germain	V
Astuge de Buzon (d')	VIII et IX
Aubelin de Villers	III
Aubert d'Hénouville d'Aunay	II
Aubert de la Faige	IV
Aubin de Jaurias	II
Auboyneau	III
Aubryot de la Palme	V
Aubusson de la Feuillade (d')	IV
Audibert de Lussan (d')	VII
Audinet de Pieuchon	II
Auger (d')	III
Aulneau de la Touche	VIII
Aurel (d')	IX
Auzanet	V
Avène de Fontaine (d')	VIII
Aveneau de la Grancière	VII
Avril, ou Apvril, (d')	III
Ayettes de Clerval (des)	V
Aymar d'Alby de Chateaufrenard (d')	VII
Baconnière de Salvette	VI
Badin de Montjoie et d'Hurtebise	III
Baglion de la Dufferie (de)	IX
Baillencourt-Courcol (de)	III
Balme du Garay (de la)	IX
Banizette (de)	VI
Bar (de)	III

	Tomes.
Baragne de Gardouch de Bélesta (de)	II
Baraguey d'Hilliers	IX
Barail (du)	II
Barasc (de)	VIII
Barbey d'Aurevilly	III
Bard de Coutances	V
Barère	VII
Baret de Limé (du)	III
Barolet de Puligny (de)	II
Barral d'Arènes (de)	VIII
Barre de Davéjan (de)	VIII
Barre de Nanteuil (de la)	IX
Barrême-Montravail (de)	III et VII
Barret de Nazaris	III
Barrial du Breuil	IX
Barrière (de la)	III
Barrin de la Gallissonnière (de)	III
Barthe de Mandegoury	VII
Barthez de Marmorières, de la Pérouse et de Montfort	VIII
Bartouilh de Taillac	III
Bary (de)	VIII
Basset de Chateaubourg et de la Pape	VI
Bassompierre (de)	III
Bastard de Bœcklin de Bœcklinsau	IV
Bastide (de la)	III et IX
Batie (de la)	IX
Baudon de Mony et de Mony-Colchen	VI et VII
Baume-Pluvinel (de la)	VII
Bauny de Récy	VII
Bauve d'Arifat (de la)	IV
Baylin de Monbel	VII
Bazin de Gribeauval	V
Beauclair de la Grillière (de)	IV
Beaucorps (de)	IV
Beaudet de Morlet	IX
Beaufort d'Epothémont (de)	VI
Beaufort de Gellenoncourt (de)	VIII
Beaulaincourt-Marles (de)	V
Beaulieu (de)	V
Beaune	V
Beupoil de Saint-Aulaire (de)	IV
Becci	VIII
Bêcheau	III
Béchevet (de)	VIII
Becquet de Mégille	IV
Bédât-Carrère	VIII
Begnard de la Plante	VII
Bellier du Charmeil	IX
Belot de Terralbe (de)	VIII
Bellet de Tavernost et de Saint-Trivier	VI
Benet de Montcarville	VII
Benoit et Benoit d'Entrevaux	IX
Benoit du Rey	IX
Bérard et Bérard-Bonnière	VIII
Béraudière (de la)	VIII
Berger de Nomazy	IX
Berlier de Vauplane	VII

	Pages.
Bermont, ou Bermond, (de)	VI
Bermont de Moustier (de)	V
Bernard d'Attanoux	V
Bernard de Calonne	V
Bernard de la Fortelle	V
Bernard de Montessus de Rully	IV
Bernard-Pelletier de Montmarie	VIII
Bertaud de Chazaux	V
Bertaud d'Hanaches	V
Berthier-Bizy (de)	IX
Berthou (de)	VI
Bertin de Saint-Martin et de Chalup (de)	V
Besongnard de la Plante	VII
Besser	V
Besset (du)	IX
Besson de la Rochette	IX
Beynac (de)	VI
Bidault de Glatigné	VII
Bigne de Villeneuve (de la)	V
Bigot de Préamencu	V
Biliotti (de)	VIII
Billaut (de)	VI
Billot de Goldlin	V
Binsse de Saint-Victor	VI
Bisquey d'Arraing	IV
Blachier et Blachier du Rouchet, du Rouchet de Chazotte et du Rouchet de Chazotte de Clavières	IX
Blanc de Salètes (de) et Blanc de l'Huveaume	VII
Blanchet de la Sablière	VI
Blanchetti (de)	VIII
Blanc de Molines	IX
Blay de Malherbe	VIII
Bois (de)	VII
Blouin du Bouchet	VII
Bobierre de Vallière	VI
Boersch de Malroy	VI
Boessière-Lennuic et Thiennes (de la)	VIII
Boessière-Chambors (de la)	V
Boinvilliers (Forestier-)	V
Boisberthelot (du)	VI
Boislecomte (de)	VIII
Boissière (de la)	IX
Boissonnade de Fontarabie	VII
Boivin-Champeaux	VI
Bonadona (de)	VII
Bonand (de)	IX
Bonfils (de)	VI
Bonnard de Brosse de la Barge	VI
Bonnard du Hanlay	VJ
Bonnier de Layens et Bonnier	VII
Bonnier d'Alco	VIII
Bonniol du Trémont (de)	VII
Bonriot des Essarts	V
Bontemps-Dubarry	VI
Bordère (de la)	VIII
Bosquiel de Bondues (du)	VIII
Bouays de la Bégassière (du)	IX

	Pages,
Boucher de Gironcourt	VI
Boucherie (de la)	VI
Bouffier-Césarges (de)	IX
Bougy (de)	VII
Bouquet des Chaux, de Linières, de la Grye, d'Espagny.	VII
Bourbonne (de)	VIII
Bourdieu (du)	VIII
Bourdon de Vatry et du Saussay	VI
Bourg-Bailly-Blanchard (du)	VIII
Bourg de Bozas (du)	VII
Bourgeois de Boynes	VIII et IX
Bourgeois	VIII
Bourgoing (de)	VIII
Bourlet de Saint-Aubin (de)	IX
Boursetty (de)	VII
Boutevilain de Grandpré.	VII
Boutiny (de)	VII
Bouvet (de)	VIII
Bouthillier-Chavigny (de)	IX
Bouvier d'Acher.	IX
Boyer de Rébeval et Boyer	VIII
Brandouin de Balaguier de Beaufort d'Hautpoul et de Miramont du Puget	VIII
Braquillanges (de)	VII
Brayer	VIII
Breiten-Landenberg (de)	IX
Brenier et Brenier de Montmorand.	VIII
Briançon, ou Brianson, (de)	VIII
Briet de Rainvilliers.	IX
Bridieu (de)	VIII
Brion (de), anciennement Coste de Brion.	IX
Briquet (de), ou Briquet.	VIII
Brondeau de la Barre et d'Urtières (de)	VIII
Brossard de Corbigny	VIII
Brousse de Veyrazet (de la)	VIII
Brugière (de)	IX
Brunel de la Bruyère et de Moze	IX
Buc (du)	VIII
Buissy (de)	VIII
Bure de Labenne et d'Orx.	VIII
Buxeuil de Roujoux (de)	IX
Caieu (de)	IX
Cailus (de)	IX
Caignart de Saulcy et de Mailly	IX
Cais de Pierlas	IX
Calvimont (de)	IX
Cambefort (de)	IX
Campou (de)	IX
Carayon-Talpayrac et Carayon-la-Tour (de)	IX
Carnot	IX
Carrère de Loubère (de)	IX
Carrère (de), en Bigorre.	IX
Castelbajac (de)	IX
Caubert et Caubert de Cléry.	IX
Chabanassy de Marnas	IX
Champion de Nansouty et Champion.	IX

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

OCT 12 1995

OCT 12 1995



a39003 002778834b

CS 598 . CS 1903 V9
CHAIX D. EST-ANGE.
DICTIONNAIRE DES FAMIL

